RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

L'ESSENCE "STELLINE" EST INCOMPARABLE
(En caisses d'origine ou en cylindres de 200 litres)

PÉTROLE "CRISTAL" LE PLUS RÉPUTÉ
(En bidons de 50 litres ou en cylindres de 200 litres)

HUILE "D" EST INIMITABLE
(En bidons d'origine de 2 Litres)

Simon DAMIANI & Cie, Importateurs exclusifs pour la Corse.

— LA MAISON A UN DÉPOT A AJACCIO —

les Motos 2, 3, 4 HP



Monet très Souples et Résistantes
Goyon Economiques et très Rapides
TRIOMPHATRICES DE TOUTES LES GRANDES ÉPREUVES 1924
répondent à tous les besoins
AGENCE EXCLUSIVE : JOSEPH ROMAGNOLI
40, Boulevard Paoli — BASTIA
(Envoi franco des catalogues et tarifs sur demande)

1400-1900
La Vieille Historique dégagée de tous préjugés, de toutes tendances politiques...
Un Aperçu Audacieux sur la vie sociale et même des générations passées, la marche des idées au cours des siècles, les fantaisies, les excentricités de la mode, les mœurs curieuses à la fois les plus cocasses et les plus touchantes en l'estampe galante, la bonhomie de la société légère...
Le Revers de la Médaille des grands hommes, rois et aventuriers...
L'Histoire, la Vie, les Mœurs et la Curiosité
par l'image, la Caricature, le Document
Ouvrage conçu et publié sous la direction de
M. GRAND-CARTERET
Cinq volumes in 4° 24 × 33, chacun 400 à 450 pages, 120 hors-texte en héliogravure, bibliographies ou cahiers à la main : 3.000 gravures dans le texte (la plus grande partie existe ment curieuses).
Les 5 volumes peuvent être payables en 25 mensualités : 555 francs. Ces volumes feront prime sur le marché.
Demander l'envoi-spécimen gratuit-immédiat, 6, à la Librairie de la Curiosité et des Beaux-Arts, 9, rue Villaret, Paris (7e).

LIBRAIRIE DU "PETIT BASTIAIS"
VIENT DE PARAITRE :
MANUELETTU
DI A
STORIA DI A CORSICA
Par J.-P. Luccardi
Elégante plaquette in-8° de 24 pages, sous belle couverture cartonnée.
Prix : 1 fr. 25 (Franco : 1 fr. 50)
ROGLIANO
Etude Monographique Régionale
par D. Fumaroli
Prix : 2 fr. (Franco : 2 fr. 25)
MONACO, LA CORSE ET SAINTE-DEVOTE
par M. de Trenqualeon
Ouvrage de 300 pages, orné de six hors-textes en sépia
Prix : 5 fr. — Franco : 5 fr. 50

AVIS DE CONCOURS

Un concours pour l'emploi de rédacteur stagiaire à l'Administration Centrale de la Marine marchande s'ouvrira le lundi 19 juillet.

Le nombre des places mises au concours est fixé à deux.

Traitement de début : 8.500 frs plus indemnité de résidence de 2.000 frs.

Pour tous renseignements et envoi du programme, s'adresser au Sous-Secrétariat d'Etat de la Marine marchande (Section du Personnel Central), 24, rue du Recueillir, Paris (8me) avant le 5 juillet 1926.

Imp. E. CORDIER & FILS, 8, bd du Palais

Le Directeur-Gérant : Lucien CORDIER

POUR LES ŒUVRES D'ENTR'AIDE COLONIALE

La Souscription Tombola du Comité Colonial de Marseille

Ce comité de bienfaisance, bien connu des milieux coloniaux et des compatriotes de la même nationalité, groupe l'association des Anciens Marocains et Coloniaux, 26 Foyer Colonial et le Syndicat de la Presse Coloniale.

Sa souscription nationale au bénéfice de ses œuvres d'entr'aide, offre pour 1926, une série de lots des plus intéressants : Poste-Radio d'abonnement à vie d'une valeur de 20.000 frs, 15.000 frs, 10.000 frs, 5.000 frs, etc., et gratuite aux lauréats des Colonies, Pays de Protectorat, des grandes Usines et Sociétés Coloniales, etc...

Ces gratifications d'obligations composés des meilleures valeurs françaises participent à 54 tirages annuels pour un total de plus de trente-trois millions de lots. Ce sont ils des bienfaits de cette multiples qui peuvent leur être octroyés aux Colonies, un triple point de vue commercial, industriel et agricole.

Des bourses ou fractions de bourses peuvent être attribuées aux élèves dont les familles sont dignes d'intérêt.

La durée des études est d'une année seulement. L'admission est prononcée après examen des titres ou diplômes produits par les candidats.

Le Comité de patronage s'occupe des places au moyen de son annuaire spécial et de la presse et il semble du signaler que jusqu'à ce jour tous les élèves diplômés ont reçu toutes des situations convenables dans les entreprises privées aux Colonies ou dans l'administration qui a classé le diplôme de l'Ecole parmi les titres conférant des avantages pour entrer dans le personnel des différents services coloniaux.

La rentrée prochaine de l'Ecole aura lieu cette année, comme d'habitude, le 1er octobre.

Pour renseignements, écrire à M. le Maire du Havre ou au Directeur de l'Ecole.

FÉDÉRATION GÉNÉRALE des Associations départementales des Pupilles de l'Ecole Publique, Orphelins et Victimes de la Guerre

La Fédération des Pupilles de l'Ecole publique a ouvert en novembre 1924, à Odeillo dans les Pyrénées-Orientales, le premier sanatorium français en haute altitude (1.500 mètres). Elle l'a construit et équipé avec tout le perfectionnement de la technique moderne, et l'a pourvu d'un personnel instruit à Berck et à Leysin.

Cette création comble, en France, une lacune sur, et depuis longtemps, les bienfaits de l'altithérapie ont fait leurs preuves à différentes hauteurs maritimes, de cure à l'altithérapie à l'altitude n'avait pu être appliquée dans de bonnes conditions. Mais l'expérience a montré que l'altitude n'était pas le seul facteur curatif. Il faut encore un climat approprié. Le sanatorium d'Odeillo offre des actuellement toutes les possibilités de traitement pour soigner les localisations non spécifiques de la tuberculose. C'est par les enfants de l'école publique grâce au don généreux d'un million que leur a fait Mme Emma Strauss, grâce aux subventions de l'Etat, de l'Office National des Pupilles de la Nation et grâce aux cotisations versées dans les écoles de tous les degrés par les élèves, les maîtres et les amis de l'Enseignement public, Odeillo est dès lors aux Pupilles de la Nation des deux sexes âgés de 6 à 21 ans, sans pécuniaire pour les Pupilles de l'Ecole.

Il contient 150 lits et dans la mesure de ses moyens, est ouvert aux non pupilles, aux malades de l'Assistance médicale gratuite et des mutualités sociales.

173 malades ont déjà été hospitalisés à Odeillo ; 77 en sont sortis guéris ou très améliorés et des résultats remarquables ont été constatés par les professeurs et docteurs Léon Bernard, Armaud-Delille, Beaujon, Broussolle, Dufestel, Moquiers, Oustaloup, Jules-Renault et Rist, qui composent le comité médical.

Les demandes d'admission peuvent être adressées, 41, rue Guy-Lussac, Paris (5e), au siège de la Fédération des Pupilles de l'Ecole et tous renseignements sont donnés, 111, rue du Grenelle, escalier B, 2e étage, le mercredi de 15 à 17 heures, au bureau de la Fédération.

VIEUX JOURNAUX
Très Propres pour Pliage
et Emballage
S'adresser à la Papeterie du « PETIT BASTIAIS »

AUX RETRAITES DE L'ETAT
Avis de convocation

MM. les Retraités civils et militaires de l'Etat sont priés de se rendre dimanche au du courant, à 10 heures du matin, au local de l'Association Publique pour une communication très importante.

Objet : Rétablissement des pensions au coût de la vie ; péréquation à vérifier, etc. Versement de la cotisation annuelle de cinq francs.

Les pensionnés de la marine marchande sont tout aussi intéressés à faire acte de présence.

Le Secrétaire-Trésorier de l'Amicale des Retraités Civils : S. TOMASINI.

ECOLE PRATIQUE COLONIALE DU HAVRE

L'Ecole Coloniale du Havre a été fondée en 1900.

Son enseignement est entièrement gratuit. Il a pour but de préparer les jeunes gens qui aspirent à la vie coloniale à bien remplir les fonctions auxquelles qui pourront leur être ouvertes aux Colonies, un triple point de vue commercial, industriel et agricole.

Des bourses ou fractions de bourses peuvent être attribuées aux élèves dont les familles sont dignes d'intérêt.

La durée des études est d'une année seulement. L'admission est prononcée après examen des titres ou diplômes produits par les candidats.

Le Comité de patronage s'occupe des places au moyen de son annuaire spécial et de la presse et il semble du signaler que jusqu'à ce jour tous les élèves diplômés ont reçu toutes des situations convenables dans les entreprises privées aux Colonies ou dans l'administration qui a classé le diplôme de l'Ecole parmi les titres conférant des avantages pour entrer dans le personnel des différents services coloniaux.

La rentrée prochaine de l'Ecole aura lieu cette année, comme d'habitude, le 1er octobre.

Pour renseignements, écrire à M. le Maire du Havre ou au Directeur de l'Ecole.

LES CLUBS DE JEUNES
aident à assurer le présent tout en préparant l'avenir sauveront notre agriculture.

La France entière se dépeuple : les vieux meurent et les jeunes partent. La production fléchit. Que la presse, les organisations agricoles constituées, affranchies, officieuses, privées, tous ceux qui éclairent une autorité, président des moyens d'action, prouvent aux Jeunes qu'ils peuvent avec largement à la campagne et mieux qu'en ville. Qu'on leur accorde sans de bons conseils, mais **le bel argent gagné de suite,** par l'emploi des méthodes modernes et aidées grâce à ces bons conseils du syndicat, car **l'intérêt est le grand mobile des actions humaines.** Mettez en jeu l'intérêt pour orienter le jeune homme ou la jeune fille vers la terre, à la place qu'ils doivent occuper, leur montrer la mission de leur personnalité, entre l'émulation, le sentiment de leur responsabilité, c'est le but des Clubs de Jeunes : tels que les Américains, épouvantés par l'exode rural, les ont compris et font que **Vie à la Campagne,** l'animation rurale par excellence, les préceptes (plans sur n° 274) après les avoir étudiés.

L'instruction agricole scolaire et post-scolaire telle qu'on l'envisage, rendra impossible cette sorte qui donne : des déceptions des meilleures, déjà surchargés, ne les prépare pas au rôle d'éducateur agricole excitant, qu'il faut entreprendre avec les jeux de la foi ; ensuite pour l'école publique ; après des mois sans subsistance à ceux qui bouleverser déjà dans la tête des docteurs. Et ce bouvreau des convoyeurs est assemblée de les diriger pleinement que ce les aident vers les professions rurales, vers lesquelles il faut les orienter, par conséquent d'être antirétrogrades.

Pour assurer l'avenir, fondez à côté de votre Organisation un Club de Jeunes. Suivez pour cela l'idée entreprise par **Vie à la Campagne,** 73, bis, Saint-Germain, à Paris, qui vous fournira toutes les directives nécessaires.

Le Gérant : S. CORDIER.

50e ANNÉE — N° 195

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

LUNDI 31 MAI ET MARDI 1er JUIN 1926

00256

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c.

JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE

Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE : Albert CHESNEAU, 3, Boulevard Montmartre, 3 — PARIS (9e)
Téléphone : GUTENBERG 14-64

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION : 8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA
Téléphone : 0-03
Chèque Postaux-Postaux : Marseille 64-50

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Corse	15 fr.	28 fr.	48 fr.
Autres Départ. Français et Colonies	15 fr.	27 fr.	50 fr.
Etranger (Union Postale)		Le Port en Sus	

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

PUBLICITÉ LÉGALE BASTIA MUNICIPAL

FRONT UNIQUE

Le front unique des représentants de la Corse dans les questions qui concernent son avenir économique a été remarqué, et nos hôtes eux-mêmes ont ainsi que les envoyés spéciaux [illegible] naux, ont signalé ce fait qui n'a, à la vérité, rien d'extraordinaire en soi.

Si donc l'observation a été produite dans les discours et dans les articles de presse, c'est sans doute parce qu'il y a entre cet accord des représentants de la Corse et la vivacité de nos luttes, telles qu'on se les imagine en vertu d'une tradition qui n'est pas d'ailleurs sans bases, un contraste heureusement surprenant.

Il faut reconnaître que ce front unique n'a pas toujours existé, mais c'est parce que la question corse ne s'est pas toujours posée avec l'acuité actuelle. Nos hommes politiques ont eu ainsi, pendant une longue période libertés de se diviser, sans excès de scrupules, à leurs tendances combatives.

Pourquoi n'en est-il plus de même ?

D'abord, depuis cinquante ans, un sourd travail s'est produit dans les esprits à la suite d'un contact devenu plus fréquent et en quelque sorte permanent avec les méthodes continentales, où le sens affairiste a pris le dessus, dans le domaine politique, sur les luttes purement doctrinales, et celui en départ de certaines apparences. Les apparences veulent que les partis désormais aient pour principale préoccupation est d'améliorer sans cesse l'économie et l'outillage de leurs régions d'élection.

S'il y a toujours eu entre la Corse et la France continentale une différence marquée, à notre détriment dans les facultés de production agricole et industrielle, cette différence s'est bien davantage accusée depuis un demi siècle, c'est à dire depuis qu'électoralement la question de régime ne s'étant plus posée, la période révolutionnaire française étant passée, les partis, en dépit de leurs distinctives doctrinales, ont basé leur véritable action sur les satisfactions matérielles à accorder à leurs mandants.

Le front unique pour la défense des intérêts économiques de leurs régions respectives est un fait acquis depuis longtemps chez les peuples voisins d'au du continent. Il ne l'est, en Corse, que depuis peu, à peine depuis une dizaine, sinon une quinzaine d'années.

Il ne pouvait l'être que sous l'influence de deux événements, concordants dans une certaine mesure, l'un ayant agi sur l'autre.

C'est, comme nous l'avons dit, le contact permanent avec les nouvelles formes de progrès pratiques sur le continent qui a créé en Corse un mouvement d'opinion d'où est né le parti républicain démocratique.

Du point de vue purement électoral, caractérisé par les étiquettes, les idées politiques ou philosophiques de parti, ni celui qui lui fait face, n'ont de signification bien nette. Du point de vue de la défense des intérêts du pays, c'est le parti démocratique qui, né de cette tendance, l'exprimant dans son programme, le réalisant dans ses actes, va à bénéficié.

Ce qui l'a fait triompher avant tout sur l'autre, que qualifiait sa mobilisme, une sorte de tare anachronique révélée par les progrès, trop visibles d'ici, accomplis dans tous les départements français, c'est sa méthode reposant essentiellement sur l'action en faveur de la mise en valeur de l'île.

Ce parti signifie renouveau dans les procédés, par la participation du public aux problèmes de notre relèvement.

C'est tout, mais c'est énorme : une révolution, tout au moins une détermination évolution de l'esprit public insulaire, s'adaptant enfin aux nécessités de la lutte pour le progrès matériel, réalisé ailleurs à pas gigantesques.

Sa victoire ne s'arrête pas là ; elle serait insuffisante.

Sa véritable victoire réside dans le fait que ses adversaires se plient eux-mêmes, instinctivement, entraînés par son exemple, à la nécessité de se mettre davantage au service de la collectivité insulaire, de flatter sans réserve la notion que le peuple corse possède déjà de ses intérêts considérés collectivement.

C'est ce qui finit d'expliquer que se soit enfin, au bout d'une décade de résistances et d'atermoiements, où le vieil esprit d'accommodement avec les hommes et les choses, qui n'est autre que l'esprit de parade dans un lointe où il faut jouer des bras et des jambes pour ne pas être écrasé par la cohue, — c'est ce qui explique le front unique des représentants de la Corse.

Si l'on voulait, sans considération d'amour-propre, en supputer, en faciliter les conséquences, en en dégageant d'abord la signification — mais il y faudrait un esprit politique avisé et élevé — la Corse deviendrait, plus rapidement, un pays de paix et d'aisance.

ARISTARQUE.

Billet du Jour

La voie de Toulon est en cinq pas. Tout près de la passe du pont, le croiseur « Pothuau » s'immobilise puis repart, bons successivement aux [illegible] Russie, le commandant soumette après le déjeuner. On frappe à la porte. C'est le commandant de 2e classe Pétiscot, qui entre sans hésiter en voulant son béret entre ses doigts. Le matelot a sollicité une permission de quatre jours, mais il le craignait d'orners, ni l'officier en accord du bord, n'est voulu transmettre au demandeur un [illegible] communiqué, dont donné le motif fantaisiste invoqué par Pétiscot. Celui-ci est donc venu lui-même présenter sa requête au grand chef.

— Que veux-tu ?

— Mon commandant, si c'était un effet de votre bonté de m'accorder quatre jours.

— Tu ne l'auras pas.

— Il m'est refusés.

— Vois mon accord.

— Il me les a refusés.

— Tu es plus ?

— Non, mon commandant.

— Pourquoi te les refusent-ils ?

— Parce que je désire assister au débarquement de la rosière de Nanterre...

— Hein !... Pétiscot, savais-tu une pareille ville ?... La rosière de Nanterre !... Ah ! mon pauvre ami, je vais t'en f... des rosières !...

— Mais, commandant...

— Depuis que je navigue, c'est la première fois qu'on me sort une pareille carotte. Je t'accorde les quatre jours, Pétiscot, sorts à la boîte.

— Commandant, je vous en prie... La rosière, c'est ma sœur.

— Tu as une sœur qui est rosière à Nanterre ?

— Oui, mon commandant. Je suis le troisième de ses sept frères. Elle est ma cadette, et c'est elle qui a élevé les quatre plus jeunes depuis la mort de la mère.

Le commandant s'est radouci.

— Alors, ce n'est pas une blague ?

— Comme vous voyez.

— Eh bien, fils mon garçon, je te donne huit jours.

Et voilà comment un roi bien mit une rose dans le cortège de la rosière qui parcourut les rues de Nanterre l'autre dimanche. Mlle Yvonne Pétiscot reçut deux mille francs en espèces et un service de table de 74 pièces, qui lui servira plus tard dans son ménage. Mlle soigné cela et sourit aussi au belle robe blanche et son diadème de roses fraîches, au jeune cousin qui allait et elle n'avait pas eu regrets d'elle son frère, le matelot, qui savourait à bois de Nanterre, sur la Méditerranée...

Gabriel Bacou.

En Indo-Chine

On s'occupe beaucoup de l'Indochine depuis quelque temps. La presse d'opposition mène une violente campagne contre le Gouverneur Varenne, ses actes, ses discours et même ses intentions. A chaque arrivée de paquebots, des interviews sensationnelles ravivent l'ardeur des polémiques. Des interpellations sont annoncées, tandis que la presse d'extrême-gauche prend prétexte de ces attaques pour nier, contre toute justice, l'œuvre considérable déjà accomplie en faveur des populations indigènes, et pour proclamer la nécessité d'une orientation nouvelle de notre politique en Extrême-Orient.

Je voudrais apporter dans ces discussions, qui ne sauraient se prolonger sans de graves inconvénients, une note plus sereine et plus équitable.

Qui reproche-t-on à Alexandre Varenne ?

La grâce de Pham bôi chan ?

Certes, j'aurais préféré qu'elle n'intervînt pas à la suite des manifestations regrettables qui ont marqué l'arrivée du Gouverneur Général à Hanoï ; et qu'elle fût accordée, au contraire, en toute sérénité, comme un geste de bienvenue, comme un appel à la confiance et à la concorde. Mais, malgré les conditions dans lesquelles elle fut prononcée, la grâce de l'agitateur annamite, supposé et non pas convaincu d'être l'instigateur de crimes commis contre notre autorité et nos compatriotes, n'apparaît nullement comme une [illegible] : elle s'explique naturellement qu'à tout nouveau Gouverneur Général, même non socialiste d'ouvrir son administration sous le signe d'une mesure généreuse qui doit amener l'apaisement des esprits.

L'accession des indigènes, sans abandon de leur statut, à des emplois modestes jusqu'ici réservés, cependant, aux citoyens français ou aux naturalisés ? Récente limide en réalité, mais profondément équitable et politique, que j'avais moi-même préconisée.

Quels avantages ne présenterait pas, pour la sécurité et la prospérité de notre tutelle, l'offre, à l'élite intellectuelle des peuples indochinois, d'un grand nombre d'emplois bien rémunérés et considérés ? Limiter les débouchés auxquels elle peut prétendre à des postes subalternes et mal payés : c'est à la fois une injustice et une faute politique. Je me félicite qu'on se soit engagé dans une voie plus sage.

Reste le discours, le fameux discours au Conseil du Gouvernement. J'avoue qu'à la première lecture il m'avait choqué et ému.

Et puis, en le relisant, en soulignant le passage incriminé, ceux qui le précédaient ou le suivaient, je me suis rendu compte de sa véritable portée : Alexandre Varenne y envisageait des éventualités très lointaines. Certes, il aurait été préférable qu'il fît porter ses réflexions seulement sur un avenir plus immédiat, celui au cours duquel son activité aura à s'exercer. Les Gouverneurs Généraux ont pour devoir d'agir dans le présent, et n'ont pas pour mission de rechercher, dans des spéculations de l'esprit, les solutions à des difficultés qu'ils ne seront certainement pas appelés à résoudre. C'est tout au moins inutile, et c'est quelque peu imprudent, car ils ont à faire à des races singulièrement compréhensives. Mais, là encore, il ne faut pas dramatiser un incident qui n'est pas le premier dans cet ordre d'idées.

Il y a néanmoins, il serait vain de le dissimuler, un malaise dans toute l'Indochine. Il y a les attitudes du Gouverneur Général et de son entourage qu'on interprète plus ou moins exactement. Les appréciations émanent des dans une demi-intimité et qui sont rapportées plus ou moins fidèlement, les intentions qu'on croit devoir, les projets qu'on veut prêter gouvernement ; bref, une ambiance faite surtout d'imprudences et de potins, qui se crée peu à peu, qui arrive à cacher la réalité à poser sur les destins du Pays, en dressant l'un contre l'autre les deux éléments ethniques de la Colonie. Comme si les solutions de justice qui sont dues aux peuples de l'Indochine allaient forcément incompatibles avec l'équitable appréciation de l'admirable effort de la colonisation européenne ! Comme si pour assurer l'épanouissement progressive des races placées sous notre tutelle, il fallait obligatoirement briser l'élément qui, même dans les brutalités de la conquête, a apporté à la colonie la paix et la prospérité : dont la disparition serait, pour les annamites livrés à eux-mêmes le signal de l'anarchie, et qui les laisserait sans défense devant les ambitions guerrières de leurs voisins.

Mais, ce dont il faut se persuader c'est qu'à ces pays, qui évolue avec une rapidité impressive, il convient de donner sans tête tarder une organisation nouvelle.

Il y a un malentendu à dissiper, une politique à préciser, non pas par des campagnes de presse qui situent le débat sur le terrain de la politique intérieure, ni par des interpellations qui ne résoudront rien ; mais par des explications loyales et amicales avec le Gouverneur Général lorsqu'il viendra prendre en France son congé annuel.

Le Gouvernement, et plus particulièrement le Président du Conseil et le Ministre des Colonies, s'y emploieront, avec toute leur expérience, de toute leur autorité ! Faisons leur confiance et sachons attendre. Quoi qu'on en ait dit, il n'y a pas péril en la demeure.

Sur la route des Sanguinaires

« Nos promenades journalières « avec Napoléon se prolongeaient « sur le rivage de la mer, au-delà de « la Chapelle des Grecs, en côtoyant « un golfe aussi beau que celui de « Naples, dans un pays embaumé « par les exhalaisons des myrthes et « des orangers. Nous ne rentrions « quelquefois qu'à la nuit close ».

(*Mémoires du roi Joseph*).

Lorsque arrive le mois de juin quand nous commençons à rêver pour nos poumons engorgés des poussières citadines, de l'air revigorant, est-il délices comparables à celles du promeneur qui peut s'en aller sur la route des Sanguinaires où les effluves balsamiques du maquis viennent se mêler aux sels et aux iodes marins ?

De la place Miot à la Parata, la voie multiplie à l'envie ses fantaisies et ses séductions. Comme sous le coup d'une baguette magique se succèdent les plus éblouissants décors où le pittoresque et le caprice des perspectives le disputent qu'à leur harmonie, à leur grâce et à leur noblesse. La mieux que partout ailleurs, la *tramontane* et le *libeccio* secouent de corolles, subliment l'âme du maquis en la faisant flotter jusque sur les flots scintillants.

La route s'allonge blanche sous le soleil, entre la mer qui clapote doucement et les coteaux dont le revêtement sombre est troné de jardins et de villas. Puis c'est l'apparition de la chapelle des grecs aux murailles pâlines d'une chaude roussaur, au clocheton gracieux qui semble faire un signe invitant au marin et que les eucalyptus caressent de leurs frondaisons odorantes. Quel attrait nous offre ce coin. On jouit de toute la vue radieuse du golfe. On écoute toutes les voix musicales des vagues-lettes. On savure des parfums de sel et le regard fuit vers les monts massifs d'une buée mauve et vers le grand large qui s'ouvre entre les caps protecteurs. Mais voici, là-bas à droite, les jardins de Barbicaggia dont le seul aspect dit solitude exquise. Il faut pour y arriver contourner sur la route au fondroiement rousséitre et lilas les villas mortuaires cachées parmi les palmiers et les cyprès. Les roseraies plus monies de couleur et de [illegible] où s'avise le sang mêlé de brun de porphyre, en gardent jalousement l'accès.

Et dans ce site ravissant où les branches des citronniers oscillent à la brise, le vent accorde à loisir son éternelle cantilène dont s'accompagnent si bien les voix intérieures auxquelles le promeneur pour peu qu'il soit poète aime à prêter l'oreille.

Au-delà, la côte est parsemée de folies bains. Celle du *Scudo* est un bassin d'azur d'une infinité charmante, entre des rochers vêtus de cistes. Et les pins chantent et la mer ronronne. Une barque lentement se déplace et dispre le miroir des eaux de gaies calumineures reflétées. On regarde le doux hémicycle des coteaux tapissés de maquis et le lit de feuilles *Morchio* et *Morella*, lentisques et nerlines éclot avec mollesse au cœur du citadin.

Dans ce décor de songe, j'ai écouté souvent les trilles claires des aubades matinales les grandes des heures chaudes, les langueureuses mélopées des soirs violets. Un jour sur la parole de pierres qui surplombe la mer un vieux pêcheur d'Ajaccio, *Ju Larriggin* vint s'asseoir près de moi. Familier il prit vite contact : « *Ma chi bellezze !* » fit-il, montrant la pâte à la main, d'un geste large, ce grand arc qui du *Capu di Muro* jusqu'à nous, enserre l'immense champ liquide : « *E cumpinta anca bella su cch'ciru da stu golfu* ».

J'ai compris l'émotion du vieil ajaccien qui ne se lasse pas d'admirer un tableau vu mille fois, mais toujours nouveau, de sa Grande Bleue.

L'enchantement continue jusqu'à la *Parata*. Des caps projettent leur masse puissamment en des sinuosités brusques. Elle reste pour former des criques où elle s'avance vers les flots comme pour permettre aux veins de mieux se saturer de leurs odeurs balsamiques.

Quel émoi est le nôtre, quand se découvre à nos yeux le *Capu di Feno* terminé par une tour solitaire et encadré de la masse couleur orange des *Sanguinaires*. Et quelle impression d'extraordinaire douceur nous alanguit quand le soir du crépuscule, notre barque lève l'ancre pour mettre le cap sur Ajaccio. L'eau se moire à l'infini de pâlissantes ellipses. Une vieille rudienne s'épluche sur les rochers. Le recueillement est indicible. Le paysage est comme figé dans une rougeur glorieuse et l'esprit se charme à toute cette magie élyséenne.

LOUIS R.

LEGION D'HONNEUR

Ont été nommés au grade de chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur, au titre du ministère de la guerre :

MM.

Colonna Bellucciani, lieutenant, du même [illegible], en 7e rég. de tirailleurs ; 14 ans de services, 10 campagnes, 1 blessure.

Marchi, Dominique-Jean, lieutenant, du même [illegible], au 8e rég. d'infanterie ; 18 ans de services, 4 campagnes, 1 blessure.

Rinaldi-Arena, lieutenant, du même [illegible], au 173e rég. d'infanterie ; 15 ans de services, 10 campagnes, 2 blessures.

Orsoni-Pierre, lieutenant, du même [illegible], au 173e rég. d'infanterie ; 15 ans de services, 8 campagnes.

Tomi Marie-Guillaume, lieutenant, du même [illegible], au 16e rég. d'infanterie ; 16 ans de services, 6 campagnes, 2 blessures, 1 citation.

Colonna Louis, sergent-major à la 15e légion [illegible] ; 24 ans de services, 21 campagnes.

Luca Paul, adjudant-chef à la 13e légion [illegible] ; 22 ans de services, 24 campagnes.

Raoul Pierre-Paul, garde à la légion de la garde républicaine ; 26 ans de services, 3 campagnes.

Arrighi-Pierre-Jean, lieutenant, du même [illegible], au 19e bataillon d'ouvriers d'artillerie.

REGINA
LA REINE DES CIGARETTES

N° 130. — Feuilleton du PETIT BASTIAIS

JEAN MISÈRE

par LOUIS LETANG

XXV

APRÈS LA BATAILLE

— Nous pouvons en rire d'avance
Heureux Brisaille !

Les trois Gâlinais se livrèrent de tout cœur à une bonne hilarité.

— Tous, Brisaille, fit Panuffe qui s'arrêta le premier, avale ce verre d'hypocras, la joie pourrait t'étouffer.

— Aux amours de Brisaille ! Burent Chapuzot et Panuffe en choquant les verres.

— Je me sauve, déclara le Gâlinais après avoir bu. Vous me feriez perdre la tête D'ailleurs je suis en retard Je les suivrai je-bas et j'assisterai à toute la comédie. Dieu ! que ce sera drôle !

Et il partit en courant.

Alors Chapuzot, cala sur un coin de la table la lettre apportée par Brisaille, et, de sa plus belle écriture, il remplit les passages laissés en blanc

Jérôme Panuffe le regardait faire en buvant à petits coups la face éclairée d'un large sourire .

XXVI

LE PETIT SOUPER

Lorsque les quatre gentilshommes eurent pénétré dans l'intérieur de l'hôtel Kergael, ils aperçurent au milieu de la grande allée du parc un homme qui paraissait en proie à une fâcheuse impatience et qui faisait de grands gestes qu'un autre homme essayait en vain de calmer.

C'était le vicomte Henri de Kergael et le chevalier de Pont-Scorff.

Les jeunes seigneurs échangèrent un rapide coup d'œil, mais ils n'eurent pas le temps de prononcer une parole, car Henri les avaient aperçus et il se précipitait à leur rencontre.

— Enfin, vous voici donc ! criait-il. Plus de trois grand quarts d'heure de retard ! C'est une indignité. Voilà plus de cinq cent mille fois que je vous mande ! C'est un crime, vous dis-je, un crime de lèse-galanterie ! Des gentilshommes français qui font attendre une jolie femme ? Avouez-le, cela s'est-il jamais vu ? Ma chère petite Rose doit être dans des transes mortelles... Notre souper sera froid... Je suis furieux. Tout le monde sera mécontent et la responsabilité de ces crimes accumulés retombe sur vos quatre têtes coupables !...

Le chevalier de Pont-Scorff écoutait les doléances du vicomte avec un sourire indulgent. A l'arrivée des gentilshommes, il avait eu un geste rapide de colère, et tout bas il avait murmuré ces paroles menaçantes :

— Malédiction ! Ce misérable Pomassier les a laissés s'échapper !

Puis l'expression de son visage était redevenue ce qu'elle était ordinairement, immobile, hautaine et railleuse.

Cependant d'Almador répondait au vicomte de Kergael.

— Maintenant, mon cher Henri, que tu as dit tout ce que tu avais à dire...

— Mordieu ! non. Car vous méritez bien d'autres reproches et bien d'autres injures.

— Soit. Mais c'en est assez pour le moment et, permets-nous...

— Je ne permets rien et toutes vos excuses sont inacceptables.

— Qui songe à l'en faire ?

— Il serait fort drôle que ce fut moi...

— Nous n'avons pas cette prétention.

— Mais alors que peuvent bien signifier ces paroles incompréhensibles ?

— Regarde-nous attentivement.

— Eh ! morbleu ! je vous connais fort bien et n'ai pas besoin de me déranger pour reconnaître en vous quatre grands coupables indignes de pardon.

— Quelle affirmation téméraire !

— Téméraire me paraît pour moins étrange ! Hé quoi ! nous nous rendez-vous pour minuit vous arrivez, tout tranquillement, vous presser, à une heure du matin. Votre crime et votre attitude me jugent dans une stupéfaction inexprimable ! Je l'avoue en toute humilité.

— Aveugle ! Remarquera-t-il que les convertures fort anormales qui ornent mon pourpoint ?

— Les longues estafilades qui fendent mon manteau en hiéroglyphes ?

— Paul-il lui montrer, dit Henri à son tour, mon chapeau troué de deux balles et la blessure qui me gêne sur mon épaule ?...

(*A suivre*)

ère; 13 ans de services, 11 campagnes, 1 blessure.

Parcelt Jacques-Adolphe, lieutenant, du même corps; 20 ans de services, 18 campagnes.

Pastour Jean-Augustin, sergent, du même corps; 10 ans de services, 11 campagnes.

Bertrand Jean-Baptiste, sergent, du même corps; 10 ans de services, 11 campagnes.

LE BANQUET

DES SYNDICATS CONFEDERES DE L'UNION LOCALE

Pour fêter la fin de la brillante tournée en Corse du correspondant de la C. G. T., l'Union Locale avait offert un banquet à M. et Mme Bey.

Toute travailleuse-Marquet par leurs spécialités respectifs, se pressaient autour de la longue table couverte de fleurs. M. Majorel, en quelques bons mots bien choisis, fit l'apologie du « partage, voir-au-revoir, petite pièce, brigade » à l'intérieure, Empereur, gâteaux et crèmes, vins vieux, etc.

Au champagne, Toros remercia M. et Mme Bey avec bonté de cœur et simplicité de cette tournée qui laissera un cheval une impression fraîcheure. Bey remercia les syndicats corses et ne peut pas cacher sa satisfaction. La propagande, la fraternité qui l'entourent le touchent au plus haut point. Il promet que la C. G. T. s'occupera, à l'avenir, plus assidûment de cette île. Les travailleurs corses ont besoin d'aide. Ils peuvent compter sur la solidarité de la C. G. T.

Il prédit que l'un députés sont et Lazares, les plus sérieux se sanctifiera. L'hôtel-mode, reprise en chœur par toute la table, termine cette joyeuse réunion. A minuit, la fête est finie et les délégués des syndicats et la vont plonger dans leur pays de nouvelles campagnes et pleine de foi dans les destinées de la C. G. T. et de leurs justes revendications. — M.

A TRAVERS LA CORSE

VIVARIO. — Le lundi de Pâques, qui est une des plus grandes fêtes de l'année, les infatigables membres de la « Lyre Vivarienne » ont donné une matinée récréative en plein air sur la place de l'église paroissiale.

Nos jeunes artistes ont été à la hauteur de leur mission. Chacun a tenu son rôle, joué, chanté et déclamé avec maestria, et tous ont beaucoup plu aux spectateurs qui ne leur ont pas ménagé ni leur sympathie, ni leurs applaudissements.

Les membres de notre société musicale font preuve en toute circonstance d'une activité et d'un dévouement remarquables.

Bravissimo qu'ils ont bien mérité par Ohfaut. — P.-J. B.

***

ERBALUNGA. — Mercredi prochain, 2 juin a lieu à Erbalunga (la perle du Cap Corse), la fête patronale, Saint-Erasme. A 10 h. : grand'messe en musique, chantée par la chorale de la paroisse, et Vermouth, offert par la générateur d'élite.

A 3 heures et demie : Vêpres, procession, salut et bellement de la Relique du Saint.

Nous invitons les amateurs de belles fêtes religieuses et notamment les mariés et leurs parents à venir, nombreux et pleins de foi, visiter et prier ce puissant protecteur de

CESAR VEZZANI AU THEATRE

Il est bien entendu que notre grand ténor se fera entendre ce soir mardi dans l'Africaine, La Tosca, Werther (Final du Tout (avec orchestre). Tous les fervents du bel canto se donneront rendez-vous pour applaudir les airs célèbres des plus grands maîtres de la musique.

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge
Seul DAMIANI & Cie, 28, Boulevard Paoli

L'AUTOMOBILE EN CORSE

Nous avons le plaisir d'annoncer à notre clientèle que les **Usines d'Ivois** vont admettre prochainement un chauffe 1400 kilos, muni de freins sur roues avant, différentiel, carburateur électrique, qui donnera, sans en atteindre prématurément, toutes les qualités de robustesse, d'économie, de souplesse qui font l'admiration de tous les propriétaires et usagers des voitures de cette marque.

Ce chassis sera offert par n'importe quel carrossier de cette marque.

Ce chassis sera offert par n'importe quel carrossier de cette marque.

Ce chassis sera offert par n'importe quel carrossier

SITUATION

TACHES du ROUSSEUR

Rafraîchissez votre teint pour qu'on n'y voie ni taches ni rousseur. Maison BUROT, à Nantes

AVANTAGES CONSENTIS PAR L'ETAT aux bénéficiaires des lois des retraites ouvrières et paysannes et de l'Assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables.

Il est nécessaire, à compter de l'année 1926, aux retraités obligatoires et facultatifs de la loi des retraites ouvrières et paysannes une majoration égale au montant de l'allocation ou de la bonification inscrite sur le livret de pensions de chaque intéressé. En outre, et afin que l'effort consenti par l'Etat profite réellement à ceux des assurés de la loi du 5 avril 1910 qui sont en même temps bénéficiaires de l'Assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables, le montant total des pensions susvisées en exécution de la loi des Retraites Ouvrières et Paysannes (rentes des versements et bonifications, de l'allocation, de l'Etat) ne pourra, à partir du 1er mai 1926, avoir l'intégralité des allocations d'Assistance inférieures par le taux au 31 juillet 1905.

COMITE DEPARTEMENTAL DES MUTILES ET REFORMES DE LA GUERRE

Les mutilés et réformés de la guerre sont informés que les prochaines séances d'appareillage auront lieu aux dates ci-après :

Ajaccio : Mardi 29 juin.
Bastia : Jeudi 1er juillet.

DEUXIEME EXPOSITION NATIONALE DU TRAVAIL

« Les meilleurs ouvriers de France »

Placée sous le patronage des Ministères du Commerce et de l'Industrie, du Travail, de l'Hygiène et de la Sous-Secrétariat d'Etat de l'Enseignement Technique.

Cette grande exposition nationale du Travail s'ouvrira à Paris en février 1927.

Elle a pour but de procurer aux ouvriers, contremaîtres, artisans, employés et aux autres collaborateurs du travail, la possibilité d'affirmer leur personnalité, leur goût artistique et leur esprit d'initiative. Ouverte sans distinction d'âge aux travailleurs français des deux sexes, elle mettra en lumière et permettra de récompenser les plus hautes qualités professionnelles.

A la suite de cette exposition, les lauréats seront proclamés les « Meilleurs ouvriers de France » et pourront concourir pour les plus hautes récompenses.

Seules, figureront à cette Exposition Nationale les œuvres qui en auront été jugées dignes par les jurys de sélection des Expositions du 1er degré qui seront organisées préalablement dans chaque département ou région.

Les travailleurs qui auraient le désir de prendre part à ces épreuves sont priés de faire connaître leur nom, adresse et profession avant le 10 juin à la Préfecture du Département ou à la Mairie de leur commune qui transmettra ces renseignements à la Préfecture.

Un règlement détaillé de l'Exposition départementale (1er degré) et de l'Exposition Nationale sera ultérieurement mis à la disposition des intéressés par les soins de la Préfecture.

Imp. R. CHIRON & FILS, 3, bd de Paris

Le Directeur-Gérant : Lucien GORDOT

LES DECLARATIONS DE DOMICILE

Aux termes de l'article 13 de la loi du 1er avril 1924, « tout Français inscrit sur la feuille matrimoniale est astreint à faire connaître aux changements de domicile et de résidence ».

Cette disposition s'applique aux réformés définitivement et soit temporaires comme à tous les autres réservistes.

Ils restent, en effet, dans cette position, soumis en matière militaire et d'autre part, à l'enrôlement de leur domicile ou résidence est nécessaire au service du recrutement, on relève par visites périodiques auxquelles les assurés l'article 20 de la loi du 1er avril 1923.

Les déclarations de changement de domicile ou de résidence sont reçues dans les brigades de gendarmerie, les mairies et, dans les grandes villes, les Commissariats de police.

FEDERATION REPUBLICAINE DES MAIRES et CONSEILLERS MUNICIPAUX de FRANCE

La Fédération Républicaine des Maires et Conseillers Municipaux de France, dont le président-fondateur est M. Louis Marin, député, ancien ministre, le président effectif M. Jules Siegfried, sénateur de la Meuse, maire de Versailles, et qui a toujours dans son comité directeur d'une part, des parlementaires, à classé à groupes, depuis quatre mois qu'elle est fondée plusieurs centaines d'adhésions.

Elle fait un appel pressant aux maires indépendants et aux conseillers municipaux qui désirent grossir ses rangs et apporter leur concours à toutes les œuvres d'intérêt général.

Le secrétaire général, M. Albert Gers, 34, rue Vignon, Paris (IXe). Compte chèques postaux C 441-40.

CATION GENERALE

s « départementales des Pupilles ques, Orphelins et Victimes de la Guerre

L'Fédération des Pupilles de l'Ecole publique a ouvert en novembre 1924, à Odeillo, en les Pyrénées-Orientales, le premier sanatorium français en haute altitude (1.600 mètres). Elle l'a construit et soutenant avec tous les autres collaborateurs du travail, à possibilité d'assurer leur personnalité, leur goût artistique et leur esprit d'initiative. Ouverte sans distinction d'âge aux travailleurs français des deux sexes, elle mettra en lumière et permettra de récompenser les plus hautes qualités professionnelles.

A la suite de cette exposition, les lauréats seront proclamés les « Meilleurs ouvriers de France » et pourront concourir pour les plus hautes récompenses.

Seules, figureront à cette Exposition Nationale les œuvres qui en auront été jugées dignes par les jurys de sélection des Expositions du 1er degré qui seront organisées préalablement dans chaque département ou région.

Les travailleurs qui auraient le désir de prendre part à ces épreuves sont priés de faire connaître leur nom, adresse et profession avant le 10 juin à la Préfecture du Département ou à la Mairie de leur commune qui transmettra ces renseignements à la Préfecture.

Un règlement détaillé de l'Exposition départementale (1er degré) et de l'Exposition Nationale sera ultérieurement mis à la disposition des intéressés par les soins de la Préfecture.

Imp. R. CHIRON & FILS, 3, bd de Paris

Le Directeur-Gérant : Lucien GORDOT

LIBRAIRIE DU "PETIT BASTIAIS"

VIENT DE PARAITRE :

MANUELETTU DI A STORIA DI A CORSICA

Par J.-P. LUCCIARDI

Elégante plaquette in-8° de 24 pages, sous belle couverture cartonnée.

Prix : 1 fr. 25 (Franco : 1 fr. 50)

ROGLIANO

ETUDE MONOGRAPHIQUE RÉGIONALE

PAR D. FUMAROLI

PRIX : 2 fr. (Franco : 2 fr. 25)

MONACO, LA CORSE ET SAINTE-DEVOTE

PAR M. DE TRENQUALEON

Ouvrage de 300 pages, orné de six hors-textes en sépia

Prix : 5 fr. — Franco : 5 fr. 50

FACULTE DE DROIT D'AIX

Le cours des examens de Baccalauréat en Droit et de Capacité en droit s'ouvrira le 7 juillet 1926.

Les demandes d'inscription, établies sur feuilles timbrées à 5 fr. 40, seront reçues au Secrétariat du 15 mai au 31 mai, dernier délai. Elles devront mentionner l'adresse des candidats, et pour les examens de troisième année, les cours à option.

A la suite de leur demande, les candidats recevront une convocation où des bulletins de versement des droits à acquitter. Un décret, avant la date de l'examen, envoyer ou déposer au Secrétariat les récépissés des droits versés.

Les examens écrits de Licence commenceront le 1er juillet à 7 heures.

Ils auront lieu dans l'ordre suivant :

3e année : le jeudi 1er juillet, à 7 heures, pour le droit civil ; à 16 heures pour la matière tirée au sort ;

2e année : le vendredi 2 juillet, à 7 heures pour le droit civil ; à 16 heures pour la matière tirée au sort ;

1re année : le samedi 3 juillet, à 7 heures pour le droit civil ; à 16 heures pour la matière tirée au sort.

La matière tirée au sort sera portée à la connaissance des étudiants par la voie de la presse dix jours avant l'examen.

Les étudiants qui désireraient en être informés par lettre ou par télégramme peuvent le demander au secrétariat en envoyant la somme nécessaire pour la réponse.

Les examens de doctorat et les soutenances de thèses auront lieu du 25 au 30 juin, dernier délai. Les inscriptions seront reçues jusqu'au 6 juin.

AVIS DE CONCOURS

Un concours pour l'emploi de rédacteur stagiaire à l'Administration Centrale de la Marine marchande s'ouvrira le lundi 19 juillet.

Le nombre des places mises au concours est fixé à deux.

Traitement de début : 3.300 frs plus indemnité de résidence de 2.000 frs.

Pour tous renseignements et envoi du programme, s'adresser au Sous-Secrétariat d'Etat de la Marine marchande (Section du Personnel Central), 24, rue des Bourdon, Paris (9me) avant le 5 juillet 1926.

RHUM FOX-LAND

Grande Marque

EXIGEZ LA MARQUE

J. VIDAL



SE MEFIER DES CONTREFACONS

Les Établissements S. DAMIANI & Cie - Bastia

PAR leurs Spécialités exquises et réputées :

« Cap Corse Damiani » Hors Concours. Membre du Jury « Nectar Cédrat » « Myrte » « Mandarina » Marque déposée.

PAR le choix incomparable de liqueurs :

Rhums, Amers, Vermouths, Champagnes, Mousseux, Vins de toutes Marques que l'on est sûr d'y trouver.

PAR l'assortiment unique de leur rayon de :

Tabacs, Cigarettes, Cigares locaux et étrangers.

PAR leurs prix minutieusement étudiés

OFFRENT les meilleures garanties d'achat

ASSUREZ-VOUS EN !!



MAISONS Pour LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER

Tous

Idées architectoniques de jardins et Home-Cinéma

UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr. — Le Fascicule : 1 fr. 25.

HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

REGINA

LA REINE DES CIGARETTES

N° 131. — Feuilleton du PETIT BASTIAIS

JEAN MISÈRE

XXVI

LE PETIT SOUPER

— Faut-il, acheva de Rieux, tirer nos épées pour lui faire voir qu'elles sont rouges jusqu'à la garde ?...

Que dites-vous donc ? s'écria Henri s'apitoyant. Une querelle !... un duel ?...

Le chevalier de Pont-Scorff regardait et écoutait avec un étonnement sourire.

— Il est certain, répondit d'Almadar après avoir fait signe à ses amis de le laisser parler seul, il est certain, monsieur, que vous êtes des bataillons d'une autre époque, que vous nous faites l'effet de revenir des temps antiques, que je vous admire et que je vous proclame des héros à la face de l'univers, cependant, pour le moment par mon cousin de Pont-Scorff !

— Lutter victorieusement contre une trentaine de bandits, répondit le chevalier de Pont-Scorff, que la réflexion du vicomte forçait à intervenir, me semble en effet un admirable fait d'armes, et je déclare très humblement n'avoir jamais mieux réussi dans les nombreux abordages que nous avons livrés sous le commandement de mon père, le capitaine du Pont-Scorff.

En toute humilité, répondit d'Almadar en fixant son regard clair et pénétrant sur le visage du chevalier, en toute humilité, nous devons faire l'aveu suivant : le bruit de la bataille allait cinq ou six braves gens de la maréchaussée. Leur arrivée imprévue et l'aspect de leurs uniformes suffirent pour faire lâcher pied à nos bandits d'... c'est pourquoi, mon cher Henri, nous n'avons qu'une demi-heure de retard. Sans l'attaque, nous serions ici à l'instant indiqué ; sans ces gendarmes, il est fort probable que nous serions encore dans l'encaissure d'un certain cabaret, sis à la hauteur de l'église Saint-Paul, étendus au milieu des bandits immobiles dont je vous parlais tout à l'heure.

C'est un hasard très heureux, murmura le chevalier de Pont-Scorff.

— C'est un assassinat à recommencer ! fit tout bas Croixmare, tandis que Henri s'écriait gaiement :

— Eh bien, mes chers amis, donnons un joyeux dénouement à cette sanglante comédie. Allons souper sans plus tarder. Nous boirons à la santé des braves gens de la maréchaussée qui ont fait fuir vos malencontreux bandits ! nous boirons à votre délivrance, aux coups d'épée que vous avez donnés et reçus ! et je vous jure que ma petite Rose parviendra notre retard peu galant et accueillera nos bataillons, nos vieux héros, avec toute l'admiration qu'ils méritent.

— Ne crains-tu pas, Henri, fit de Rieux en souriant, que cette admiration n'aille trop loin et que l'un de nous...

— Bah ! bah ! je n'ai aucune crainte à cet égard. La petite m'adore !... murmura Henri à l'oreille du vicomte de Rieux.

— Allons, en route, continua-t-il tout haut. Plus de retard, Parions.

— Il avait peut-être décent de changer de costume, fit d'Almadar.

(A suivre)

51e ANNEE. — N° 106

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

MERCREDI 2 JUIN 1926

00258

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c.

JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION
POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE

Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE :
Albert CHESNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (9e)
Téléphone : GUTENBERG 24-64

La publicité extra-locale est également reçue à l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris, et dans ses succursales de France et Etranger.

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION :
8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA
Téléphone : 0-03
Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-50

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Corse	12 fr.	23 fr.	45 fr.
Autres Départ. Français et Colonies	15 fr.	27 fr.	50 fr.
Etranger (Union Postale)			Le Port en Sus

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance.

Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

Loin des Yeux, loin du Cœur

La Commission de la Corse a pu appliquer ce proverbe à l'île de beauté qui est une île de misère et d'abandon.

Le distingué collaborateur du *Petit Provençal*, notre ami Prieur, a tenu au courant jour par jour les lecteurs de ce journal des travaux de la mission parlementaire.

Qu'il me soit permis tout d'abord, au retour de notre voyage dont l'utilité fut reconnue de tous, d'adresser au préfet Marsine qui fut là-bas l'organisateur de notre voyage, les remerciements et les félicitations de la Commission parlementaire.

Cet administrateur intelligent, actif et compétent, puisqu'il fut autrefois agent-voyer en chef, rend à la Corse d'inestimables services et il est un peu le dieu, unanimement estimé.

Notre gratitude va également à nos collègues parlementaires et aux membres du Conseil général qui nous ont largement facilité notre tâche et qui furent pour nous des guides et des auxiliaires précieux.

On ne peut pas connaître les besoins de la Corse de loin et les pouvoirs publics ne peuvent pas s'imaginer combien ce pays est délaissé.

Notre ministre des Travaux Publics de Monzie a été obligé de constater que, dans la répartition des fonds pour l'entretien et la construction des routes nationales, la Corse est traitée par l'administration comme une parente pauvre. Il a vu de ses propres yeux l'état lamentable de la côte orientale où les population sont décimées par les fièvres et il a constaté avec nous, au milieu de nous, en présence de l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées et sur les indications des maires de toutes les localités que nous visitions, que si de grands travaux s'imposaient pour assainir la côte, un peu de bonne volonté et quelques crédits suffiraient à rendre habitable une grande partie de la région.

Certaines routes sont défoncées sur un parcours de deux kilomètres et tellement défoncées que la circulation devient impossible. Il suffirait de quelques milliers de francs pour donner satisfaction à cinq ou six villages.

A tel autre endroit de la côte, où la pendre de l'eau potable à une source fièvre sévit avec force, il suffirait de qui se trouve à 800 mètres ou un kilomètre du village pour assainir, et on ne fait rien faute d'argent.

Le ministre de la Marine marchande a pu constater, lui aussi, — et le déplorer avec nous — qu'en dehors de Propriano, Bonifacio, Porto-Vecchio, Bastia, l'Ile-Rousse, Calvi, Ajaccio il n'existe aucun port où un navire le plus petit soit-il puisse trouver asile.

Sagnos, par exemple, qui autrefois était desservi par un service côtier, est complètement abandonné faute d'une jetée et d'un embarcadère. Des blocs énormes devant servir de brise-lames ont été construits il y a une quinzaine d'années. Ils gisent encore sur le sable et attendent que l'administration des Ponts et Chaussées veuille bien les jeter à la mer.

Sagone, petit port bien aménagé peut desservir six canons, trente-trois communes. Ces communes reçoivent la farine pour le pain nécessaire à leurs habitants de cinquante kilomètres et par charrettes !

Y a-t-il un département français qui accepterait d'être délaissé de cette façon ?

Porto est admirablement situé pour devenir un port et desservir également toute une région abandonnée.

Nous pourrions multiplier les exemples, et les députés de la Commission de la Corse furent unanimes à constater combien les pouvoirs publics se désintéressent de la Corse.

Au point de vue touristique, on est obligé de regretter que rien ne soit fait pour attirer l'étranger. En dehors d'Ajaccio, de Bastia et de Piana, aucun hôtel convenable. A Bonifacio, ville admirable, il n'y a même pas d'eau. Un touriste m'a raconté que, séjournant dans un hôtel à Bonifacio il a dû faire sa toilette avec des bouteilles d'eau de Vichy !

Orezza, station thermale de premier ordre, dans un site merveilleux, est à ce point déserveu d'hôtel qu'il faut faire cinq kilomètres de montagne pour atteindre Piedicroce et y loger.

Les ministres des Travaux Publics et de la Marine marchande ont compris qu'il fallait à la Corse des routes et des ports. Il faut desservir toute la côte par voie de mer, par un service maritime côtier.

Quant aux relations entre le Continent et la Corse, partout où nous avons été appelés à exposer le point de vue de la Commission de la Marine marchande, nous avons rencontré une adhésion unanime et j'ajouterai enthousiaste.

La Commission parlementaire connaît les besoins de la Corse. S'élevant au-dessus des partis politiques et des questions de personnes, elle les exposera au Parlement et au gouvernement et, avec la collaboration des représentants de l'île, elle s'efforcera d'apporter à ce pays magnifique mais agonisant les remèdes qui lui donneront la santé.

Fernand BOUISSON.

(Le Petit Provençal)

Billet du Jour

Lorsque la Société des Gens de Lettres désigna M. Alberic Cahuet pour la rédaction du rapport qui serait lu à l'assemblée ordinaire de 1926, l'auteur de « Noces d'amour » tomba dans un désespoir profond. Il pensait : « Ce qui est peut-être plus difficile de réussir pour un homme de lettres, c'est un rapport sur la vie des gens de lettres réalisés en société de défense de leurs droits et de protection de leurs destins. Celui d'entre nous qui, chaque année, a la redoutable audace d'entreprendre ces collègues des travaux, des réalisations, des tribulations de la Société, devrait réunir une longue expérience d'universalisme, une connaissance parfaite de l'existence corporative des écrivains dans le temps et dans l'espace à une vision pénétrante de la mentalité littéraire si complexe, le sens des spéculations de finances à la discrétion extra-lucide de l'homme d'affaires... »

Mais tous des rapporteurs de toutes les époques ont connu, à la Société de la Cité Rougemont, ces difficultés et ces angoisses. Et toujours la tâche a été menée à bien. M. Alberic Cahuet pourrait-il manquer à la tradition ? Son rapport fut un morceau remarquable de fine bonhomie, d'émotion discrète et le sens pratique s'en plus qu'une claire prescience des destinées de l'association, n'y firent défaut. Le rapporteur s'exprima même en excellent comptable heureux de produire un bilan où l'actif a le pas sur le passif.

En 1699, la Société des Gens de Lettres sera centenaire. Le rapporteur d'alors aura l'orgueil d'évoquer une histoire qui sera belle et de fêter la date d'un siècle de solidarité dont il faudra bien s'émouvoir — entre confrères, vraiment. Elle est née ainsi le jour, cependant. C'était un temps de la banlieue. M. Alberic Cahuet rappelle que l'état de sa trésorerie était tel à ses débuts, qu'un jour on lui vit hésiter à voter un secours de dix francs à l'un de ses membres qui s'appelait Henry Murger. Ce départ difficile est piquant à rappeler aujourd'hui que la Société est prospère. Ce qui ne veut pas dire qu'elle soit riche. Mais avec le peu qu'elle possède, elle fait beaucoup de bien. Dès lors, qui ne souhaiterait pas qu'elle consacre un jour l'opulence ?...

Gabriel Bernt.

BASTIA

LIBRES OPINIONS

La loi du plus faible

« Qu'un égout crève à Lisbonne, et voilà le rouble en déroute ». C'est ainsi qu'en 1890, à la veille de la dévaluation de la devise russe, le comte Witte, en termes frappants, exprimait l'état de vulnérabilité où était arrivée la monnaie de son pays.

« Qu'un conflit social ou politique éclate à Londres, peut-on dire aujourd'hui, et voilà le franc en recul inquiétant ».

Situation logique, affirment les cambistes. Et d'expliquer directement la situation : les banques anglaises, dans le dessein de maintenir le cours de la livre à New-York, jettent des francs sur le marché européen, achètent, pour le prix de ces francs, des dollars en Amérique pour se porter acquéreurs de sterling. Et voilà pourquoi notre fille est muette !

Ce que cette explication n'explique pas, malheureusement, c'est la raison pour laquelle notre devise — en même temps d'ailleurs que les devises belge et roumaine — est précisément celle dont les Anglais se servent comme de leur. Ne prône-t-on pas, chaque jour, dans le monde entier, notre énergie, notre capacité de travail, notre volonté de ne pas sombrer aux abîmes ? Notre effort de relèvement n'est-il pas immense et méritoire ? Alors ?

Allons, la cause du mal est chez nous. Comme le montrait fort bien M. Jean Compeyrot, dans un récent article de *l'Avenir*, c'est l'accumulation au dehors de nos capitaux qui permet aux Anglais d'avoir tant de francs à nous renvoyer. Soit du paiement de titres demandés par le marché français, soit en paiement de marchandises qui n'ont pas été couvertes par le prix de nos propres exportations, les banques britanniques ont acquis de forts soldes créditeurs en francs. Le manque de confiance des Français dans leur monnaie nationale s'est traduit par des mesures qui ont mis cette monnaie dans un état de vulnérabilité profonde. Un change avarié doit nécessairement supporter les répercussions de tous les événements qui se produisent au dehors, même quand il n'y a pas de lien apparent entre ces événements et la situation financière. « Qu'un égout crève à Lisbonne, et voilà le rouble en déroute ».

Cette loi du plus faible, nous en subissons aujourd'hui, hélas, la rigueur. Non pas par notre faute, mais par la faute de ceux qui, depuis deux ans, ont si bien inquiété et menacé le public français, avec tant d'acharnement et de système, qu'ils ont provoqué, de la part du capitaliste et de l'épargnant, une véritable « fuite devant le franc ». La maladie a un caractère économique, mais ses causes sont purement politiques : ce qui revient à dire que, tant que l'on ne rendra pas à ce pays la confiance, condition essentielle de la santé financière, il faudra qu'il se résigne à subir le contre-coup de toutes les crises dont souffriront les autres nations. Pourquoi voyons-nous aujourd'hui la lire italienne se solidariser avec la livre sterling et la suivre dans son ascension, alors que le franc français le franc belge et le leu reculent ? Parce que les Italiens, sous le régime fasciste, ont retrouvé la sécurité et la stabilité, et que, par suite, n'ayant pas exporté de capitaux à l'étranger, ils n'ont pas fourni à l'Angleterre l'occasion de jeter une masse de livres sur le marché.

Il n'est pas question ici de discuter du mérite de tel régime politique. Il importe de bien montrer quels inconvénients représente pour une monnaie le fait d'être, si l'on peut dire, « à la traîne », et la conclusion est qu'il ne peut exister d'équilibre économique et financier dans le désordre moral. — R. H.

SOUSCRIPTION

pour la publication des œuvres de SANTU CASANOVA

(Suite de la première liste)

Report	7.050
Mme Bastelica, « Cyrnos », de Nice	2.000
Mme de Mare	100
MM.	
Brandino Andreani, propriétaire	50
Pierre Battelli, propriétaire	50
P.-J. Battistini, propriétaire	50
Ch. Cesari, président-fondateur de la Fédération des Mutilés	50
Abbé Cesteli	25
Commandant, de Casabianca	25
Commandant Casanova	50
Fabrice de Corsi, avocat, conseiller général	50
Costa, conseiller à la Cour d'Appel	100
Dénat, professeur d'agriculture	50
Gaston Fontanaz	100
Fusale, Hôtel de France	50
Docteur Ferranti	50
Filippi frères, Capitaines au long cours	50
Léonard Folini	25
Fenaroli, directeur d'Ecole	12
S. Gavini, ancien député, président de Chambre à la Cour d'Appel	100
Abbé Giannetti, aumônier de l'Hôpital Civil	25
Giannarelli, professeur de Musique	10
Giorgi, domaine de Mufflaccioni	100
Giovoni, pharmacien, Marseille	100
Hôtel Continental, Bastia	50
Jules Lorri, négociant	20
Docteur Lorini	20
J.-P. Lucciardi, directeur d'Ecole	20
Dominique Marchini, G.P.D.	50
Jules Mathieusagli, négociant	50
Pierre Marchini	50
H. de Montera, avocat, adjoint au Maire	50
Moretti, avocat	50
Moriconi, maire d'Orto	50
Alexandre Muzio, conseiller général	100
Orsatti, professeur agrégé	50
Ottavi, P.T.T.	10
Docteur Palmieri, ex-maire	20
Joseph Pellegrini, propriétaire	50
Louis Pellonier, agent général de la Compagnie Protectrice	50
Michel de Peretti	100
Paul Peretti, Olette	50
Henri Pierangeli, ancien député, conseiller municipal	100
Achille Raffali, avocat	50
Rimbaldi, horloger	10
Salvini, professeur agrégé	50
Docteur Emile Sari, Sénateur-Maire	50
Colonel Simon	10
Mgr Sibon, Archevêque de Saint-Jean	50
Mme Vendrix, actrice, Paris	100
Total général	11.197

Prière d'adresser les souscriptions au Trésorier du Comité : M. Dominique Venturini, 2, rue Mgr. Bastia ; ou à MM. Pierangeli, Conseiller général, Maire, Lieut.-de-Cesari ; P. Guidi-Vincentini, Rédacteur en Chef du « Bastia-Journal » ; Marchini, Professeur au Lycée de Bastia ; Santa Casanova, 7, rue de l'Opéra, Bastia.

LES CONTES DU PETIT BASTIAIS

Le Brandon

L'homme avait quitté son vieux, aux sombres forêts habitées. Chargé d'une mission importante, il va vers l'Occident, vers le pays des Maures Ancestraux. Pour être agréé, il s'engagea une chaîne à l'épaule ; pendant va-t-il progresser l'Ouest entre les Arabes, les Hommes qui ne montent pas-cane. A mesure que vous on va, le fer, oblitéré en nouvel l'acier. Il s'est chargé d'obtenir le passage à travers le pays amalec.

L'homme sait en exécuter plus sans vingt journées en contrée en territoire Ghost, avec les gîtes du solstice. Tout ce qu'il faut pour exister, il le porte à son épaule, dans un sac, lui étant pays de soleil, amateur et retourde. Il y arrête le fer, le silex aigu. Il tanne de leur notre qui remplit l'Occident et le multiple. Il y a enfermé aussi des grains de mil, et de maïs, un reste de viande, des semailles prêtes (une vraie gourmandise) et dans un morceau de feuille de bananier une pincée de ce poivre qui est le sel des Contrée-Africain.

Le vent pris pour l'interminable route.

Au sein de sa hutte, il a pris une longue flèche, aux bipenne il semble pour le dépouiller de ses oreilles, et la pointe flamme appointi. C'est Ouf, le Feu que chantent les rites de la tribu au jour des sacrifices, le brandon que maintient les tam-tams anciennes.

Il marche, l'homme noir. Le ciel paille par les plaies qui ont déchiré ses flancs. Les lances lumières ont accompli, qui sont des points, n'enjambent plus les marigots, car des radeaux transportent les nuit arrantées. Dans ce domaine où nuit humain n'a été vu ni lui, la fête nouvelle laisse glutiné ses traces. L'il dilaté n'est chapé des larges ombres et blanchissent les cadavres d'antilopes ailleurs ; mes de la panthère. Le brûle, au bout des hallebre a marqué son passage de flagrance, s'absorbent en cendres encore fraîches. L'homme noir marche sans cesse parmi les vestiges de la Bête.

Six jours il va, il arrêtant quand le soleil, du zénith, darde la brousse sauvage. Il grignote deux grains, bois dans le creux de sa main l'eau claire des marigots. De son branion renouvelé il allume le feu qui lui fournira une bûche incandescente pour la nouvelle étape. Le feu qui suit la couverture, qui le réchauffe pendant la nuit immobile, le feu qui terrifie la bête avide.

Un soir, l'homme n'eut rallumé sous des ombres brûlés. La brande le réveille par les clameurs de ses tourtillons.

Le Feu ! Ils prennent prends est pour inciter à l'abri les branchus rouges qui gardent, le brûlant intact. Mais la pointe s'était en poussière, laissée par quelque dieu rageur, et l'homme sent courir le frayer sous son corps. Jusqu'au matin, il lutte, renversé sur allonge sur la tête et sur le dos, soufflant sur ses entre ses jambes. Il guérira sa chaire du feu, et, au matin, quand le gîte crève, il cherche en vain dans les cendres le point brillant d'où pourrait jaillir sous son doigts capable un peu de flamme. Tout est dit.

L'homme noir reprend sa route pourtant, mais encore sûr de lui, soutenu de force et sombre d'autrui, tiré aux flèches inévitables et aux contes glissés.

Il pense qu'il a vécu ainsi sous le gîte de branchages au dernier du village et la pointe de tabac qu'il échangera contre des pilons pour son arme. Une pipe lui remettrait le cœur en place comme la chanson monotone fait oublier la fatigue. Il n'a guère de feu pour la pipe et plus de courage pour la chanson. Autour lui n'a tout est noyé. Les herbes hautes emmêlées de genêts n'ont d'appui à chaque heurt, à chaque souffle de la brise instable.

Il s'arrête pour examiner les bouts de feu autour qui n'ont plus qu'une pauvre petite chose rétractée et trempée. Il repart plus lui, plus triste, attendant machinalement, courbé sur la route, regardant à peine autour de lui, marchant sans pensée des heures et des heures.

Mais avant que le soleil soit tombé, d'un seul coup, de l'autre côté des grands, il fait halte encore. Il voit du feu, du vrai feu, jaillissant par la rotation d'un objet dans les mains d'un morceau de bois plat. Seulement, cela n'est sec. Il a été encore durant la journée. Ceci fait il entoure de pierres l'éventail qui le surprend. Sur le sable, il pose des feuilles jaunies, arbustes entre une pierre, puis le tas de bois sec des plus rien de ces matériaux mortes.

Le tout s'enflamme, rose, claire. A droite, l'homme voit de son œil plus grand qu'il aurait normalement. Afin d'éloigner ses bêtes, il allume la flagellation des branches et du mauvaise des épines en s'entourant sous des boulons. L'autre le retrouve tassé, ébahissant, n'ayant pu se replacer dans le sommeil.

Plus courbé, plus silencieux, l'homme noir repart encore, mais il a perdu confiance. Il ne sent plus la main ancienne sous les flancs. Le chemin, à présent, est pour lui sans fin. Il ne sait plus où il va, ni pourquoi il va. Il ne sait plus qui il est. Il ne sait plus rien. Il ne sait plus rien de rien. Il ne sait plus rien de rien. Il ne sait plus rien de rien. Il ne sait plus rien de rien.

...matin, bombarde à chaque instant de la journée, atteignant la gare, atteignant la mer, sachant bien qu'il n'y a plus à hésiter quand un gâteau pareil vous a plombé l'estomac. Oui, le Feu.

André REUZE.

NOS BRAVES

Nous publions aujourd'hui la belle citation à l'ordre de l'armée méritée par notre compatriote le capitaine Desolert François :

« Le général Gamelin, commandant supérieur des Troupes du Levant, cite à l'ordre de l'armée (croix de guerre avec palme), le capitaine Desolert François, du service des renseignements de l'A. F. L.

« Le 25 avril, au cours du violent combat dans lequel la colonne du sud marchant sur Soueida était engagée à hauteur de Rassas, s'était offert pour garder plusieurs heures importantes aux unités engagées. Sous le feu direct et ajusté de l'ennemi, a assuré ainsi à chacun des bataillons très périlleuses. A fait preuve de la plus belle énergie en maintenant sur la ligne de feu des unités privées de leur chef. Officier d'une bravoure exceptionnelle et d'un dévouement à toute épreuve. »

Capitaine au 173e R. I. à Corte Je capitaine Desolert est parti en Syrie comme volontaire au mois de novembre dernier. Remplacé dans ses nombreuses fonctions d'officier du S. R. et affecté au poste de Bourg Eski-Cham en bordure du Djebel-Druse, il a préparé avec soin et de longue date, la marche de la colonne du sud sur Soueida. Par une reconnaissance minutieuse des renseignements sur les rebelles et par leur bonne exploitation, il a permis au chef de la colonne de prendre des dispositions judicieuses en vue de la réussite des opérations.

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui : Mercredi 2 juin 1926. Vingt-deuxième semaine. 154e jour de l'année ; 212 à venir.

Soleil : lever, 4 h. 49 ; coucher, 7 h. 51.

Aujourd'hui : Saint Pothin.

Demain : **Fête-Dieu.**

* *

POSTES ET TELEGRAPHES

Ont été nommées dames employées à titre temporaire :

Mlle Nicolai, à Paris-Téléphone ; Mlle Alessandri Marie, à Douai ; Mlle Ville, à Versailles-Grande Réserve.

— Ont été nommés commis-rédacteurs stagiaires : à Paris, M. Blanzac, facteur-encaisseur ; M. Colombani, candidat militaire.

* *

NOUVELLES MILITAIRES

M. Canonici, adjudant-chef au 32e régt d'artillerie, employé comme fonctionnaire garde de batterie au parc d'artillerie de Vattier, caserne de Lorgies, a été nommé au grade d'adjudant-chef garde de batterie et maintenu à son poste.

* *

CONCOURS DES BOURSES

Il a été omis dans la liste des lauréats publiée hier le nom du jeune Jean, Marinacci.

* *

AVIS DE TIR

Le S. A. G. Haute-Plante effectuera le champ de tir du 1er au 3 juin à exercice, de 7 heures à 12 heures.

* *

DONNET-ZEDEL

Le nouveau châssis 1000 kgs Donnet-Zedel est la résultante d'une longue expérience, mise au point et d'essais. Il réalise actuellement le châssis de véhicule militaire moderne. Son puissant groupe actif : quatre cylindres de 11 CV, forés à 4 courses, frein sur roues avant, roues de 935/135, grande capacité de transport et d'habitabilité, compartiment de ravitaillement, etc. Il est simple, rapide, économique. Le châssis est livré entièrement équipé avec éclairage et démarreur électrique, avertisseur, montre, indicateur de graissage, signaux, outillage, etc., etc.

Le châssis 1000 kgs Donnet-Zedel n'est pas en vente. Il est Paraît immatriculé, mais utilisé, est proposé et à un prix exceptionnellement intéressant. Nos ateliers de carrosserie de Bastia permettent d'exécuter de suite, toute carrosserie à la demande de l'acheteur.

Nous invitons nos clients et amis à nous rendre nous demander un essai, à l'Avenue 33, Bd Paoli. Un véhicule est à leur disposition.

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge Seul DAMIANI & Cie, 31, Boulevard Paoli

« LES ANNALES »

Le célèbre tableur des Annales nous publie cette semaine son portrait par Mme Marcelle Jouvet, partie du prolétariat Chilien. M. de Rothschild, qui vient de mourir ; Raimond Poincaré aussi et dans un numéro artiste et sur un beau dessin de Paillet et dans le presse française même sous d'autres aspects ; Victor Pantaléon-Lemaître ; Victor Margueritte ; Autres pages de Henry Bidou, Gustave Le Rouge, Max Hoschiller, Miguel Zamacois, Gérard Bauer, G. de Pawlowski, etc. Le numéro, en vente partout : 1 franc.

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

Le Débat Financier

Les COMMENTAIRES de la PRESSE

Paris, 1er juin

La plupart des journaux soulignent l'importance de la séance d'aujourd'hui à la Chambre et des séances de groupes qui la précéderont.

L'Echo de Paris écrit : « Hier, les assaillants du Gouvernement paraissaient bien hésitants, se rendant compte qu'ils allaient à un nouvel échec ».

Le Journal dit qu'un membre du Gouvernement lui a déclaré que celui-ci s'expliquera sur tous les sujets de politique générale qui intéressent le Parlement mais qu'il conservera le silence sur les projets financiers. Le Cabinet veut poursuivre une politique d'apaisement. Il ne réclame aucun des pouvoirs dictatoriaux, il demande seulement à la Chambre de se discipliner et de le laisser travailler à sauver le pays et le régime.

L'Œuvre affirme qu'il se peut que la majorité des radicaux-socialistes comprennent que dans les circonstances présentes il leur est impossible de ne pas soutenir le Cabinet.

—x—

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 1er juin

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin à 10 heures à l'Elysée, sous la présidence de M. Doumergue.

LA SITUATION AU MAROC

MM. Briand et Painlevé ont exposé la situation au Maroc.

LE DEBAT FINANCIER

M. Briand a annoncé qu'il garderait, en présence des nouvelles demandes d'interpellations sur les questions financières la même position que vendredi.

Le Conseil l'a approuvé à l'unanimité.

LA SITUATION FINANCIERE

M. Pérel a entretenu le Conseil de la situation financière.

LA REFORME ELECTORALE

M. Durand a exposé la procédure qu'il demanderait à la Commission du suffrage universel de suivre pour aboutir à l'examen rapide par les Chambres du projet de scrutin uninominal.

NOMINATIONS

Le ministre de l'Intérieur a fait approuver la nomination de M. Causeret, directeur des Affaires algériennes au Ministère de l'Intérieur, comme secrétaire général du gouvernement de l'Algérie, en remplacement de M. Dubief et celle de M. Cornu, Préfet, en remplacement de M. Causeret.

DEPLACEMENT MINISTERIEL

M. Perrier, ministre des Colonies, a été désigné pour représenter le Gouvernement au centenaire de la société industrielle de Mulhouse.

LA CONVENTION FRANCO-ITALIENNE

M. Daniel Vincent a fait part de la signature de l'avenant en date du 29 mai à la convention économique franco-italienne.

LES AFFAIRES COURANTES

Le reste de la séance a été consacré à l'expédition des affaires courantes.

—x—

LE GROUPE RADICAL-SOCIALISTE DECIDE DE S'ABSTENIR

Paris, 1er juin

Le groupe radical-socialiste s'est réuni ce matin et a délibéré sur l'attitude à prendre à propos de la discussion des interpellations de MM. Hulin et Nogaro sur la situation financière.

M. Hulin a dit qu'il ne voulait pas compromettre le sort du Cabinet, mais à condition que celui-ci s'appuie sur une majorité de gauche. C'est donc un point de vue politique plus que financier qui est visé.

M. Franklin-Bouillon a répondu que le groupe devait soutenir le Gouvernement dans la lutte pour le redressement du franc.

Sur la proposition de M. Chautemps, une délégation a été envoyée auprès de M. Briand qui a maintenu sa décision.

Dans l'après-midi, le groupe a décidé de s'abstenir.

DECLARATIONS DE M. BRIAND

PAS DE DEBAT FINANCIER

Paris, 1er juin

A l'issue du Conseil, M. Briand a déclaré qu'il demanderait à la Chambre, de façon formelle, d'ajourner pour le moment tout débat sur la question financière, le Gouvernement ayant résolu de concentrer toute son attention sur la lutte engagée pour le redressement du franc.

Il a dit : « Le moment viendra où un large débat pourra s'instituer. Nous avons le temps pour cela. Aujourd'hui, il importe de ne pas laisser s'ouvrir devant la Chambre une discussion de cette importance qui prendrait forcément plusieurs jours et énerverait l'opinion. La situation reste la même qu'il y a trois jours ».

Au sujet de la politique étrangère, le Président du Conseil a dit : « Il est impossible de la discuter, car le débat une fois engagé rien ne pourrait l'empêcher de dévier sur une autre terrain ».

—x—

A la Chambre

SÉANCE DU 1er JUIN

M. Herriot ouvre la séance à 15 heures 15.

Trois cent cinquante députés et tous les membres du Cabinet sont présents. Les tribunes sont combles.

M. LANDRY NOMME MEMBRE DU CONSEIL DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT

La Chambre ratifie la proposition de la Commission des Finances et nomme M. Adolphe Landry, député de la Corse, membre du Conseil de Gérance de la Caisse d'amortissement.

LES INTERPELLATIONS

M. BRIAND OBTIENT L'AJOURNEMENT

M. Herriot annonce qu'il a reçu des demandes d'interpellations de MM. Hulin, Nogaro, Blum et Auriol. Il demande à la Chambre de décider de la date par assis et levés. Le vote est assez confus. Les retardataires entrent en séance ; la fixation immédiate est prononcée.

M. *Briand* refuse d'accepter pour les raisons déjà exposées, notamment en raison des conséquences graves qu'entraînerait un débat.

Il rappelle les efforts du Gouvernement pour résoudre les difficultés de Syrie et du Maroc. Si pour les changes, il a demandé des délais, au nom du Gouvernement, il répète que rien ne sera fait en dehors du contrôle des Chambres et de leur collaboration. Il explique pourquoi il fait appel à des hommes compétents pour résoudre le problème financier. Cependant, il entend ne se laisser dominer en rien ; il a besoin de son autorité intacte.

M. Briand fait appel à l'union. Il dit que s'il existe d'autres que lui capables de résoudre le problème, il est prêt à céder la place, mais il demande que la Chambre le dise immédiatement. Il estime que la vérité parlementaire est non pas de voter un ordre du jour de confiance ou de défiance après une longue interpellation mais de travailler d'abord à l'élaboration des projets nécessaires.

« La vérité parlementaire, dit-il, est la collaboration parlementaire avec le Gouvernement ».

M. *Hulin* explique qu'il n'a pas voulu combattre le Gouvernement. Il estime que la Chambre ne doit pas servir à entériner.

L'orateur déclare : « M. Briand fait appel à la trêve des partis, soit. Mais sur quelles bases ? Nous avons un programme financier de gauche. Quel est celui qu'il appliquera ? »

Le député de la Vienne constate avec joie que M. Briand ne ferait rien sans Parlement.

M. *Nogaro* exprime les mêmes pensées. Il voudrait savoir si le Gouvernement n'a pas abdiqué entre les mains de certaines puissances financières.

M. *Pérel* relève ces paroles. Il déclare : « Le Gouvernement n'est entre les mains de personne. Il a toute son indépendance et sa liberté ».

Le ministre des Finances explique que quand il sera en possession de tous les matériaux, il exposera ses projets. « Pour aujourd'hui, dit-il, je peux dire une chose : le Gouvernement veut avant tout restaurer le crédit public, restaurer la confiance ».

MM. *Vincent Auriol, Cachin, Ernest Lafont* critiquent âprement l'attitude du Gouvernement.

La clôture est votée.

L'ajournement de la fixation de la date des interpellations est voté par 313 voix contre 147 après une nouvelle adjuration émouvante de M. Briand.

La Chambre discutera jeudi la loi sur les baux de longue durée.

Au Sénat

SÉANCE DU 1er JUIN

La séance est ouverte à 15 h. 15 sous la présidence de M. de Selves.

LES INCIDENTS DE LA COMEDIE FRANÇAISE

Le Sénat entend M. *Lamoureux*, ministre de l'Instruction Publique, qui justifie son attitude à l'égard des sociétaires de la Comédie Française lors de l'incident provoqué par M. Leroy.

L'VALIDATION D'ELECTIONS

La Haute Assemblée valide les élections de MM. Godart, sénateur du Rhône, et Charabol, sénateur des Alpes Maritimes.

NOUVELLES MILITAIRES

LEGION D'HONNEUR

Paris, 1er juin

Le chef de bataillon Barolini, du 173e Régiment d'Infanterie est inscrit au tableau de concours pour la Légion d'honneur (réserve).

LES SPORTS

CYCLISME

LE TOUR D'ITALIE

Rome, 1er juin

Hier a été courue l'étape Terni-Bologne. L'Italo-niçois Binda s'est classé premier en 13 h. 49' 33" devant Ferrario, Belletti, Enrici, Gremo, Reuneru, Vallazza, Gilli, Pabstrini (même temps).

Brescian, victime d'une chute à 70 kms avant le but, arriva avec 25 minutes de retard sur les premiers.

LA SOUMISSION D'ABD EL KRIM

LES BENI ZEROUAL ENCERCLES

Rabat, 1er juin

Dans la journée du 30 mai, la deuxième division, venant de l'est et la quatrième division venant de l'ouest, ont fait leur jonction sur l'Aoulai, dans la région d'Iladj Brahim et de Ghahsai, réalisant ainsi l'encerclement définitif des Beni Zéroual.

NOUVELLES SOUMISSIONS

Rabat, 1er juin

Les tribus encerclées envoient des délégués pour demander l'aman. Les Beni Ouriaghels de l'Ouergha ont fait leur soumission après les Zaïa et différentes fractions des Beni Zéroual.

M. BRIAND FELICITE M. STEEG ET SES COLLABORATEURS

Paris, 1er juin

M. Briand a télégraphié à M. Steeg lui exprimant les plus vives félicitations du Gouvernement pour sa politique ferme et prudente. Le Président du Conseil a associé à l'hommage du Gouvernement les collaborateurs de M. Steeg, les dirigeants de la mission médicale, particulièrement M. Parent.

M. Steeg a remercié M. Briand. Il a fait l'éloge de M. Parent et des médecins qui ont été de magnifiques pionniers de la cause française.

EN L'HONNEUR DES PRISONNIERS

Rabat, 1er juin

M. Steeg a donné une réception dans les jardins de la résidence en l'honneur des prisonniers arrivé dans la matinée. Un deuxième contingent arrivera dans trois jours.

Plusieurs réceptions intimes ont eu lieu dans l'après-midi dans des familles qui avaient demandé à recevoir un prisonnier.

CAPTURE D'UN ALLEMAND

Madrid, 1er juin

Le sergent-major allemand Klemo, déserteur de la Légion étrangère espagnole qui s'était fait nommer cadi d'El Hadji, est prisonnier.

LES ESPAGNOLS SAISISSENT L'ETENDART DU ROGUI

Melilla, 1er juin

Les troupes espagnoles se sont emparées de l'étendard personnel d'Abd el Krim et de nombreux documents en toutes langues.

LES MORTS DU JOUR

Mgr GUILLIBERT

Fréjus, 1er juin

Mgr Guillibert, évêque de Fréjus, est décédé hier à l'âge de 82 ans.

en Angleterre

LE CONFLIT MINIER

Londres, 1er juin

Le Conseil de Cabinet a terminé ses travaux vers minuit. Rien n'est changé à la situation.

LA BOURSE

Paris, 1er juin

COURS DES VALEURS	cours précéd.	dernier cours
Rente 3 0/0	47.70	47.50
— 3 0/0 1915	54.40	54.20
— 4 0/0 1917	45.70	45
— 4 0/0 1918	44.70	45
— 5 0/0 1920	72	72.50
— 6 0/0 1920	66.95	64.50
— 4 0/0 1925	91	93.30
Buenos Aires 4 1/2 Or		
1905-1917	1280	1240
Japon 4 0/0 1905	555	554
Roumanie 1922 4 0/0	524	518
Société Générale	838	837
Banque Union Parisienne	850	855
Banque Paris Pays-Bas	1210	1240
Suez Fondateurs	4615	4589
Banque Impér. Ottomane	1150	1147
Rente El Nasr Argent.	660	640
Crédit Foncier Européen	4150	4295
Crédit Lyonnais	1605	1660
Crédit Foncier Colonial	570	575
Crédit Fonc Argentin ord.	178	180
Banq. Pr. Rio de la Plata	1270	1275
Nord	1090	1100
Voitures de Paris	880	905
Wagons Lits ordinaires	1400	1490
Suez Capital	12500	13150
Suez Part	10860	10445
Suez Société Civile 1/2	3795	3650
Transatlantique ordinaire	182	187
Transports Maritimes	790	
Lyon Capital	680	670
Thomson Houston	320	328
Jeumont	258	255
Suez Civet Paris	3250	3475
Forges Chât	790	785
Schn. Frères	465	450
Rio Tinto	3720	3635
Rose Deep	88	91
Mokhtarkoum. D. Unité	454	
Mokhtarkoum Unité	278	271.50
Obligations ordinaires	272	268.50
Meyer et Charlton	980	

Pinkenbaa	258	252
Nimmer Anti Jack	23.50	23
Ostava	37.75	
Houillères Saint Etienne	98	98
Houves de Carbonnière	334	335
Dragonjoka	397	399
Rand Mines	470	484
Jugers Fontein	530	
Schneider et Cie Creusot	1000	997
Haute Four Denain Anzin	1500	1505
Decazeville	450	455
Métallurgie Bridge	174	172
Chantiers Bordeaux	624	620
Saint-Gobain	3730	3725
Phosphates Gafsa	930	929
Lonzina Nitrate Dard	720	705
1/10 Royal Dutch	2530	2100
Roumano Belge Pétroles	146	
Phosphates M'Zaita	145	144
Mexican Eagle petroleum	226	222.50
Franco Polonaise Paris	1500	1501
Shell	732	710
Raffineries Say	1950	1960
Pathé cinéma Jeunesse	490	495
Electrique Coloniales B.	530	510
Action Saint-Raphaël	2050	2150
Dong Thong	1820	1815
Part. ouvrier, ref. Emprit	2091	
Bons du Trésor	105	104
Grande Brasserie Moulins	510	522
Crédit Bank	102	100
Raffineries Français	349	350
Electric. Belle-Chlorure	325	325
Chalons Renard du P.L.M.	360	365
Lumières	317	310
Le Soie	408	420
Bubis	265	265
Crédit National 1919	350	340
Forts Canal Cambodge	12500	12500
Ardoise Canal Cambodge	500	504

COURS DES CHANGES		
Livre	150.45	149.45
Dollar	31.04	30.75
100 Belga	115.80	114.75
100 pesetas	499.75	493.25
100 Lire sour	300.50	302
100 Suisse	1247	1230.50

à Marseille

L'AFFAIRE MYSTERIEUSE

Marseille, 1er juin

M. Escoffier, juge d'instruction, et sa greffe, étudient une affaire mystérieuse. Un nommé Agostini-Parodi s'est présenté le 21 mai à la Trésorerie Générale, rue Grignan, pour y changer 600.000 francs de Bons de la Défense Nationale. On vérifiera les titres qui furent reconnus authentiques ; on s'informa à Nice dont la Trésorerie confirma. Le porteur toucha alors le montant des bons. Quelques jours après, il voulut verser un million dans une banque italienne de la rue Saint Férreol et la transférer en lire à son compte en Italie. Ses papiers ayant été demandés, on remarqua que son passeport avait été gratté. Le Consulat italien, avisé, reconnut le fait. Parodi offrit 200.000 frs si on le laissait partir. Une perquisition fut opérée dans la chambre qu'il occupait dans un modeste hôtel, près de la gare ; sa femme portait sous ses vêtements 480.000 frs en billets et lui 235.000 francs. Parodi raconta des histoires qui parurent peu nettes ; il aurait avoir gratté et établi de faux passeports. Or, le parquet reçut de Sienne (Italie) un avis l'informant que Parodi était recherché pour banqueroute frauduleuse.

Le couple a été gardé pour usage de faux et tentative d'exportation de monnaie française. Dans les papiers saisis, on relève les noms de Massini, Montmicoli, Parodi.

LE CRIME D'UN MISERABLE

Marseille, 1er juin

Le nommé Camille Toche, 25 ans, égoutier, demeurant 3, rue de la Citerne, après avoir vécu avec la femme Elise Fortou, demeurant 12, rue de la Prison, dont il eut un bébé, aujourd'hui âgé de 9 mois, a blessé grièvement celle-ci de plusieurs coups de couteau parce qu'elle refusait de revenir avec lui.

La malheureuse avait quitté Toche qui exigeait qu'elle se livre à la prostitution.

UN CAMBRIOLE LE FORT SAINT NICOLAS

Marseille, 1er juin

Des cambrioleurs ont déménagé sur deux camions autos les bas magasins du fort Saint Nicolas, 18.000 kilos de savon valant 80.000 francs ont été enlevés.

TIRAGES FINANCIERS

VILLE DE PARIS 1921
Séries A et B

Paris, 1er juin

L'obligation portant le numéro 29773 sera remboursée par 150.000 francs.

L'obligation portant le numéro 350.765 sera remboursée par 100.000 francs.

Les obligations portant les numéros 128.138, 180.150 et 263.384 seront remboursées par 50.000 francs.

CREDIT NATIONAL 1919

L'obligation portant le numéro 3.871.347 sera remboursée par un million.

L'obligation portant le numéro 7.928.025 sera remboursée par 500.000 francs.

Les obligations portant les numéros 601.502, 4.309.205, 3.880.786, 4.781.543, 5.730.928 seront remboursées par 100.000 francs.

CREDIT NATIONAL 1921

Les obligations portant le numéro 210.153 des six séries sont remboursées par 100.000 francs.

Les obligations portant les numéros 229.151 des six séries sont remboursées par 50.000 francs.

CREDIT NATIONAL 1924

Les obligations portant les numéros 601.065 des quatre séries sont remboursées par 100.000 francs.

AU PORTUGAL

LE PRESIDENT MACHADO DEMISSIONNE

Lisbonne, 1er juin.

A la suite du mouvement insurrectionnel, le Président de la République M. Bernardino Machado, a remis sa démission.

EN ROUMANIE

00259

LE MARECHAL PILSUDSKI REFUSE LA PRESIDENCE

Paris, 1er juin

On mande de Varsovie que le maréchal Pilsudski élu président de la République, dimanche, a refusé le fauteuil présidentiel.

LE NOUVEAU PRESIDENT

Paris, 1er juin

On mande de Varsovie que le professeur Mosciski a été élu président de la République par 281 voix contre 200 à M. Boinski et une au député Marek.

Au premier tour : M. Mosciski avait obtenu 215 voix, M. Boinski 221 et M. Marek, 66.

MORT DU COLONEL MOUREUX

Paris, 1er juin

On annonce de Varsovie que le colonel Mouroux, blessé le 25 mai par une explosion de poudre à la fabrique militaire de munitions près de Radom, a succombé hier.

AVIATION

LA COUPE GORDON-BENETT

Bruxelles, 1er juin

Le classement de la Coupe Gordon-Benett des sphériques est provisoirement le suivant : 1er Good Year (Amérique), 785 kms ; 2me Kur Army 16 (Amérique), 600 kms ; 3me Belgica (Belgique), 460 kms.

LE GRAND PRIX D'INDIANOPOLIS

Paris, 1er juin

Le Grand Prix d'Indianopolis a été gagné par Lockhart sur Miller, devant Harry Hartz sur Miller.

NÉCROLOGIE

M. DOMINIQUE SANTUCCI

Le 24 mai est mort à Bastia, les obsèques de notre jeune et malheureux ami Dominique Santucci, dans la mort tragique a causé un vide dans notre ville une vive et sincère émotion.

Une foule sympathique et recueillie se pressait devant la maison mortuaire, et témoignait de la sympathie dont était entouré le jeune homme si...

...ayant à faire autour de sa dépouille mortelle, aussi bien à Antone qu'en Corse, une touchante manifestation de douloureuse sympathie.

Pour comprendre d'ailleurs l'immensité et la spontanéité des regrets profonds que cet infortuné jeune homme a laissés, il n'est que de jeter un regard autour de soi, sonder les cœurs et se demander pourquoi on éprouve ce sentiment d'affliction et de tristesse, ce désarroi de tous. Aussi, malgré une chaleur accablante, un soleil ardent, on a vu, en effet, une foule immense, recueillie, se presser autour du cercueil, porté par de jeunes camarades, et, tout à coup, au moment du départ, un flot d'hommes, de femmes, d'enfants, de vieillards, se précipitant pour suivre le cortège funèbre, Boulevard Général Graziani, Avenue 33, Boulevard Paoli, Cours Napoléon, Rue Cardinal, Rue Notre-Dame, Rue Droite, Rue Saint-Jean, Rue Saint-Nicolas, Boulevard Hyacinthe de Casabianca, Rue Miot, Rue Fiume-Grande, Rue Cardo, Rue Saint-Roch, Rue Saint-Charles, Rue Saint-Joseph, Rue Saint-Dominique, Rue Saint-Antoine, Rue Saint-Jacques, Rue Saint-Pierre, Rue Saint-Paul, Rue Saint-Michel, Rue Saint-Victor, Rue Saint-Sébastien, Rue Saint-Laurent, Rue Saint-Gaétan, Rue Saint-Vincent, Rue Saint-Barthélemy, Rue Saint-Jean-Baptiste, Rue Saint-Jérôme, Rue Saint-Joseph

SITUATION

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

Les Établissements S. DUMIANI & Cie - Bastia

PAR leurs Spécialités exquises et réputées :
« Cap Corse Dumiani » Hors Concours, Membre du Jury « Nectar Cédrat » « Myrto » « Mandarina » Marque déposée.

PAR le choix incomparable de liqueurs :
Rhums, Amers, Vermouths, Champagnes, Mousseux, Vins de toutes Marques que l'on est sûr d'y trouver

PAR l'assortiment unique de leur rayon de :
Tabacs, Cigarettes, Cigares locaux et étrangers.

PAR leurs prix minutieusement étudiés

OFFRENT les meilleures garanties d'achat
ASSUREZ-VOUS EN !!

Abonnements
AU
Petit Bastiais
Journal Quotidien à grand Tirage

Tarif des Abonnements :

CORSE			AUTRES DÉPARTEMENTS		
un an	six mois	trois mois	un an	six mois	trois mois
40 fr.	20 fr.	10 fr.	50 fr.	25 fr.	12 fr.

Pour les changements d'adresse, envoyer 0,75 en timbres de journal

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je soussigné déclare m'abonner au journal le « PETIT BASTIAIS » à partir du ... pour ... mois.

Signature :

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

Le Directeur-Gérant : Antoine CORDIER

Directeur en Bulletin et l'adresser à M. CORDIER, Directeur du « PETIT BASTIAIS » à Bastia, avec le montant de l'abonnement en un mandat-Poste ou un chèque payable Marseille 6g-fo.

COMITE DEPARTEMENTAL DES MUTILES ET REFORMES DE LA GUERRE

Les mutilés et réformés de la guerre sont informés que les permissions allouées d'appareillage auront lieu aux dates ci-après :

Ajaccio : Mardi 15 juin.
Bastia : Jeudi 1er juillet.

AVIS DE CONCOURS

Le concours des bourses d'enseignement technique aura lieu à Bastia le jeudi 10 juin après-midi de l'Ecole de Commerce.

Les demandes doivent parvenir au Directeur de l'Ecole de Commerce de Bastia avant le 31 mai et être accompagnées d'un certificat de naissance ;

1°) Demande sur papier timbré ;
2°) Pièce authentique établissant que la candidat est de nationalité française ;
3°) Certificat scolaire délivré par le Chef de l'établissement dans lequel il a fait ses études ;
4°) Un état indiquant :
a) La profession et la situation de fortune des parents ;
b) Les noms des frères et sœurs, l'âge et la situation d'eux ;
c) Les services publics que les parents ont pu rendre ;
5°) Un extrait du rôle des contributions payées par les parents.

Pour tous autres renseignements, s'adresser au Secrétariat de l'Ecole.

AVANTAGES CONSENTIS PAR L'ETAT aux bénéficiaires des lois des retraites ouvrières et paysannes et de l'Assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables.

Il est alloué, à compter de l'année 1926, aux retraités obligatoires et facultatifs de la loi des retraites ouvrières et paysannes une majoration égale au montant de l'allocation ou de la bonification inscrite sur le titre de propriété de chaque intéressé. En outre, et afin que l'effort consenti par l'Etat profite entièrement à ceux des assurés de la loi de 1910 qui sont en même temps bénéficiaires de l'Assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables, le montant total des pensions servies en exécution de la loi des Retraites Ouvrières et Paysannes (rentes des versements et allocations ou bonifications de l'Etat) se cumule, à partir du 1er mai 1926, avec l'intégralité des allocations d'Assistance attribuées par la loi du 14 juillet 1905.

BANQUE DE LA CORSE
ALTIERI & NAPOLEONI
15, pl. St-Nicolas et 41 bis, bd Paoli à BASTIA

Principales Opérations de la Banque
Dépôts à recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirage — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc ...

LOCATION DE COFFRES-FORTS
Compartiments depuis 20 fr. par an

VIEUX JOURNAUX
TRIÉS PROPRES POUR PLIAGE ET EMBALLAGE
S'adresser à la Papeterie du « PETIT BASTIAIS »

ECOLE PRATIQUE COLONIALE DU HAVRE

L'Ecole Coloniale du Havre a été fondée en 1908.

Son enseignement est entièrement gratuit. Il a pour but de préparer les jeunes gens qui aspirent à la vie coloniale à bien remplir les diverses fonctions qui peuvent leur être confiées aux Colonies, ou trop petits de vue commerciale, industriel et agricole.

Des bourses ou fractions de bourses peuvent être attribuées aux élèves dont les familles sont dignes d'intérêt.

La durée des études est d'une année seulement. L'admission est prononcée après examen des titres ou diplômes produits par les candidats.

Le Comité de patronage s'occupe du placement des élèves munis du diplôme de sortie de l'Ecole et il convient de signaler que jusqu'à ce jour tous les élèves diplômés ont aussi trouvé des situations convenables dans les entreprises privées aux Colonies ou dans l'administration, qui a classé le diplôme de l'Ecole parmi les titres conférant des avantages pour entrer dans le personnel des Affaires civiles coloniales.

La rentrée prochaine de l'Ecole aura lieu cette année, comme d'habitude, le 1er octobre.

Pour renseignements, écrire à M. le Maire du Havre ou au Directeur de l'Ecole.

POUR LES ŒUVRES D'ENTR'AIDE COLONIALE

La Souscription Tombola du Comité Colonial de Marseille

Ce comité de bienfaisance, bien connu des milieux coloniaux et des sympathisants de la cause coloniale, groupe l'association des Anciens Marocains et Coloniaux, le Foyer Colonial et le Syndicat de la Presse Coloniale.

Sa souscription annuelle au bénéfice de ses œuvres d'entr'aide, offre pour 1926, une série de lots des plus intéressants : Portefeuilles d'obligations à lots des valeurs de 20.000 frs, 15.000 frs, 10.000 frs, 5.000 frs, etc., et plusieurs mille lots gracieusement offerts par les Pays de Protectorat, des grandes firmes et Sociétés Coloniales, etc...

Ces portefeuilles d'obligations composés des meilleures valeurs françaises participent à 24 tirages annuels pour un total de plus de trente-trois millions de lots. Ce sont 24 chances de gros multiples qui valent à la Tombola Coloniale la faveur des souscripteurs désireux d'effectuer un bon placement tout en accomplissant un geste généreux.

L'Association des Anciens Magasiniers et Coloniaux de Marseille, comme le Foyer Colonial font bénéficier de leurs avantages tous ceux qui, à un titre quelconque séjournent ou ont séjourné Outre-Mer, Afrique du Nord comprise.

Il est donc du devoir de tous de collaborer à la belle œuvre qu'elle commune.

Le billet de souscription : 2 francs. Envoi est fait immédiat et timbres pour réponse, adressés au Trésorier du Comité Colonial, 13, rue Sénac, Marseille.

Nous publierons la liste des numéros gagnants.

KODAKS
Fournitures Générales pour la Photographie
Développements, Impressions, Agrandissements, Jumelles diverses.

SPORTS
Articles de Foot-Ball, Tennis, etc.
Insignes divers
M. Silvestri, 26, Bd Paoli

DES SECOURS POUR LES AGGENDANTS DE LA GUERRE

La Fédération des Pères et Mères des morts pour la France nous prie de rappeler aux ascendants nécessiteux âgés de plus de 60 ans qu'ils peuvent en effectuer la demande prévue par la loi du 14 juillet 1905, laquelle doit être adressée avant le 30 juin à la mairie de leur domicile de secours.

Cette demande doit être appuyée de l'avis favorable du Conseil municipal de la commune de résidence et accompagnée des pièces suivantes :

1°) Acte de naissance ;
2°) Pièce authentique établissant que le demandeur est de nationalité française ;
3°) Certificat de non-imposition ;
4°) Déclaration sur papier timbré indiquant la composition de la famille, le nombre d'enfants vivants, leurs âges et professions, le nombre d'enfants morts pour la France, leurs âges et dates de décès, le nombre d'enfants morts de maladie ou d'accident du travail, leurs âges et dates de décès, le nombre d'enfants disparus, leurs âges et dates de disparition, le nombre d'enfants prisonniers, leurs âges et dates de captivité, le nombre d'enfants blessés, leurs âges et dates de blessures, le nombre d'enfants décorés, leurs âges et dates de décorations, le nombre d'enfants cités à l'ordre de l'armée, leurs âges et dates de citations, le nombre d'enfants ayant obtenu la mention « Mort pour la France », leurs âges et dates de décès

MAISON EN DEMOLITION

On se souvient que M. le Maire de Bastia avait pris, conformément à la loi, un arrêté obligeant les propriétaires de l'immeuble écroulé quai du vieux-port, à faire les travaux nécessaires de démolition ou de consolidation. Ces propriétaires ayant aujourd'hui renoncé à tous leurs droits, la ville, sera autorisée de ce fait à procéder à la démolition de l'immeuble.

A TRAVERS LA CORSE

PENTA DI CASINCA. — Les Oulifs. — Nous avons appris avec vif regret la mort de Jean Carbuccia, survenue à Penta di Casinca, le 23 mai dernier.

Jean Carbuccia était jeune encore, il comptait à peine, âge de la vie qui procure les satisfactions profondes, ces joies suprêmes dernier au-dessus des oublions, des soucis et des haines et nous encourageons plus tout labeur achevé, de chère ouvrières et d'efforts ; âge fait pour soi-même, connaître à jouir un peu après avoir travaillé sans cesse, âge du repos, des jours publiés, des heures sereines et où la trace des années et des douleurs ne doit pouvoir s'y glisser.

Hélas ! l'ami que nous pleurons n'aura pas connu toutefois la quiétude, il n'aura pas pour longtemps assisté à l'accomplissement des promesses de la vie, à l'épanouissement du plus enfer de son bonheur, celui qu'ils mettait également et limpide. Il n'en va au moment le plus beau, celui qui consacre tous l'effort de sa carrière, qui réalise ses projets et ses désirs et fait apparaître le résumé de ses plus lointaines espérances. Il laisse son œuvre achevée, comme une statue aux traits clairs, fut qui avait lutté, qui avait peiné et souffert, et qui, après sa victoire devait en outre, hélas ! succomber.

Colonial pendant de longues années, il a connu les rigueurs des tropiques, les exécutions brûlantes des climats, toutes les dangers à l'arrêt de l'homme sur les terres très lointes d'Afrique. Il est revenu, vigoureux et fort, quand la guerre le sonnait à nouveau à un tranquille refuge. Comme capitaine, il fait vaillamment son devoir. Blessé, réparti, au front, revenu enfin après quatre ans de campagne, il reprenait sa vie calme intérieure. Sa nature ne s'accommodait pas à l'inactivité. Il se lança dans la mine en vidant de ses propriétés, créant vers Vivier, travaux de modifier la prospérité. Autour de lui il fit le bien, sur l'ancien personnel n'hésitait pas tant à fait ne qui admirait ses actes. La générosité, la pitié pour l'infortune, lui inspiraient combien d'actions magnifiques pour apporter un soulagement à tant de souffrances. Ces obligations remplies, un devoir s'appelait avec insistance : l'intérêt général après l'intérêt individuel. Le village manquait depuis longtemps d'une direction énergique et éclairée ; les ressources étaient mal employées ; les travaux urgents n'étaient jamais entrepris ; l'ingénieur souffrait de tant d'indifférence. Il fallait désormais un chef.

Mais ce poste, il était nécessaire de le conquérir de haute lutte. Il fallut préparer patiemment le terrain, organiser la bataille électorale, il fallait des sacrifices personnels qui seraient voués qu'à eux de tous. La triomphe a nourrissé le mérite et tel qui, dans cette mêlée, avait contribué à la plus grande part, ainsi, il resta par la volonté unanime de ses amis, à la tête de la commune. Il fut élu maire et pendant cinq ans on assez et il mit qui le aimait, il exerce une direction avec vigueur et clairvoyance, obtient un premier coup aux affaires communales, une direction de renouveau.

Et voilà qu'il meurt à la tâche, qu'il tombe à l'honneur en nous laissant qu'il était.

C'est bien où l'on doit aimer à vivre, où les satisfactions affluent de chaque coin du pays, où les joies ne peuvent plus différentes et plus pures et généreusement jusqu'au fond d'une âme affectée.

La mort est plus cruelle, gouverneur arrogamment son œuvre effectue pénible.

Jean Carbuccia disait est avec trop vite, hélas ! Pour sa femme inconsolable, ses frères, ses sœurs, sa famille entière, la séparation sont une très pénible. Tout ce qu'il leur portait d'ardent amour, tout ce qu'il leur consolidait de confiance et d'affection, ses amis d'enfance, ses amis réconfortants, ses affections sûrement et universelles, ses paroles réconfortantes et encourageantes, ses conseils éclairés, ses mots réconfortants, ses affections sûrement et universelles, tout cela s'écroule à coup d'une cruelle réalité. Tout ce qu'il a fait, tout ce qu'il espérait leur semblera désormais sans valeur, sans intérêt, sans but. Tout ce qu'il leur promettait d'avenir

ACHETER UNE CITROEN

C'EST FAIRE UNE BONNE AFFAIRE

Torpédo Standard : 21.400 frcs.

Camionnette : 20.230 franco Bastia

Tous les modèles sont munis de freins sur roues avant éclairage démarrage électriques

PARCE QUE : d'un prix peu élevé la voiture CITROEN est la plus économique grâce à sa faible consommation en essence. huile et pneumatiques.

PARCE QUE : Toujours prête à partir, elle sera pour vous une aide précieuse dans vos affaires et une source de saines distractions.

PARCE QUE : Un réseau d'agents et de stockistes existe dans tous les centres importants du département, sont à votre disposition pour l'entretenir aux meilleures conditions et vous aider de leurs conseils et de leur expérience.

PARCE QUE : La voiture CITROEN. en particulier la " TOUT ACIER " d'une merveilleuse résistance est de revente aisée et avantageuse.

LIBRAIRIE DU " PETIT BASTIAIS "

VIENT DE PARAITRE :

MANUELETTU DI A STORIA DI A CORSICA

Par J.-P. LUCCIARDI

Elégante plaquette in-8° de 24 pages, sous belle couverture cartonnée.

Prix : 1 fr. 25 (Tarif : 1 fr. 50)

ROGLIANO

ETUDE MONOGRAPHIQUE RÉGIONALE PAR D. FUMAROLI

PRIX : 2 fr. (Franco : 2 fr. 25)

MONACO, LA CORSE ET SAINTE-DEVOTE

PAR M. DE TRESQUALEON

Ouvrage de 300 pages, orné de six hors-textes en sépia

Prix : 5 fr. — Franco : 5 fr. 50

1400-1900

La Vérité Historique dégagée de tous préjugés, de toutes tendances politiques...

Un Aperçu Audacieux sur la vie sociale et même des générations passées, le marche des idées au cours des siècles, les fantaisies, les rafraîchissements de la mode, les sous-vêtements à la fois les plus nets et les plus immondes de l'estampe galante, les hardiesses de la poésie légère...

Le Revers de la Médaille des grands hommes, rois et aventuriers...

L'Histoire, la Vie, les Mœurs et la Curiosité

par l'Image, la Caricature, le Document

Ouvrage, édité et publié sous la direction de

M. GRAND-CARTERET

Cinq volumes in 4° 21 × 27, chacun 400 à 420 pages, 120 hors-texte en noirs, sanguines, héliogravures ou coloriés à la main ; 3.000 gravures dans le texte (la plus grande partie exécutée exprès).

Les 5 volumes brochés payables en 12 mensualités : 385 francs. Ces volumes feront prime sur le marché.

Demander livraison-spécimen gratuit jusques fr. à la Librairie de la Curiosité et des Beaux-Arts, 9, rue Vivienne, Paris (2e).

ECOLE PRATIQUE COLONIALE DU HAVRE

L'Ecole Coloniale du Havre a été fondée en 1916.

Son enseignement est entièrement gratuit. Il a pour but de préparer les jeunes gens qui aspirent à la vie coloniale à bien remplir les diverses fonctions qui peuvent leur être confiées aux Colonies, au triple point de vue commercial, industriel et agricole.

Des bourses ou fractions de bourses peuvent être attribuées aux élèves dont les familles sont dignes d'intérêt.

La durée des études est d'une année scolaire. L'admission est prononcée après examen des titres ou diplômes produits par les candidats.

Le Comité de patronage s'occupe du placement des élèves munis du diplôme de sortie de l'Ecole et il conviendra de signaler que jusqu'à ce jour tous les élèves diplômés ont ainsi trouvé des situations convenables dans les entreprises privées aux Colonies ou dans l'administration qui a choisi le diplôme de l'Ecole parmi les titres conférant des avantages pour entrer dans le personnel des Affaires civiles coloniales.

La rentrée prochaine de l'Ecole aura lieu cette année, comme d'habitude, le 1er octobre.

Pour renseignements, écrire à M. le Maire du Havre ou au Directeur de l'Ecole.

LES DECLARATIONS DE DOMICILE

Aux termes de l'article 55 de la loi du 1er avril 1923, « Tout homme inscrit sur le registre matricule est astreint à faire connaître ses changements de domicile et de résidence ».

Cette disposition s'applique aux réformés définitivement et aux exemptés comme à tous les autres réservistes.

En général, ce sont dans cette position, exempts au regard militaire, et d'autre part, la connaissance de leur domicile ou résidence est nécessaire au service de recrutement en raison des visites périodiques auxquelles ils sont astreints l'année 20 de la loi du 1er avril 1923.

Les déclarations de changement de domicile ou de résidence sont reçues dans les brigades de gendarmerie, les mairies et, dans les grandes villes, les Commissariats de police.

AVIS DE CONCOURS

Un concours pour l'emploi de rédacteur stagiaire à l'Administration Centrale de la Marine maritime s'ouvrira le lundi 19 juillet.

Le nombre des places mises au concours est fixé à deux.

Traitement de début : 3.500 frs plus indemnité de résidence de 2.000 frs.

Pour tous renseignements et envoi du programme, s'adresser au Sous-Secrétariat d'Etat de la Marine marchande (Section du Personnel Central), 24, rue du Louvre, Paris (Xème) avant le 5 juillet 1926.

POUR LES ŒUVRES D'ENTR'AIDE COLONIALE

La Souscription Tombola du Comité Colonial de Marseille

Ce comité de bienfaisance, bien connu des milieux coloniaux et des sympathisants de la cause coloniale, groupe l'association des Anciens Marsouins et Coloniaux, la Foyer Colonial et le Syndicat de la Presse Coloniale.

Sa souscription annuelle au bénéfice de ses œuvres d'entr'aide, celle pour 1925, du série du bon des plus intéressants : Portefeuilles d'appointements à lots d'une valeur de 50.000 frs, 25.000 frs, 10.000 frs, 5.000 frs, etc., et plusieurs autres lots gracieusement offerts par les Colonies, Pays de Protectorat, des grandes Firmes et Sociétés Coloniales, etc.

Ces portefeuilles d'obligations comprenant des obligations valeurs étrangères participent à 54 tirages annuels pour un total de trente-trois millions de lots. Ce sont 78 000 chances de gain multiples qui valent à la Tombola Coloniale la faveur des souscripteurs des neuf cent cinquante mille Français qui ont séjourné Outre-Mer, Afrique du Nord comprise.

Il est donc du devoir de tous de contribuer à la belle œuvre de cette campagne.

Le billet de souscription : 2 francs. Ecrire sous mandat et timbres pour réponse, adresse au Trésorier du Comité Colonial, 12, rue Séon, Marseille.

Nous publierons la liste des numéros gagnants.

REGINA

LA REINE DES CIGARETTES

BANQUE DE LA CORSE

ALTIERI & NAPOLEONI

15, pl. St-Nicolas et 41 bis, bd Paoli à BASTIA

Principales Opérations de la Banque

Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à presvis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc...

LOCATION DE COFFRE-FORTS Compartiments depuis 20 fr. par an

L'ESSENCE "STELLINE" EST INCOMPARABLE

(En caisses d'origine ou en cylindres de 200 litres)

PÉTROLE "CRISTAL" LE PLUS RÉPUTÉ

(En bidons de 50 litres ou en cylindres de 200 litres)

HUILE "D" EST INIMITABLE

(En bidons d'origine de 2 litres)

Simon DAMIANI & Cie, importateurs exclusifs pour la Corse.

— LA MAISON A UN DÉPOT A AJACCIO —

N° 133. — Feuilleton du PETIT BASTIAIS

JEAN MISÈRE

par LOUIS LETANG

XXVI

LE PETIT SOUPER

— Nous sommes arrivés, dit le vicomte de Kergael en ouvrant la portière à l'aide d'une clef précieusement suspendue à son cou par une chaîne d'or.

Brinville, de l'autre côté de la chaussée, contemplait le petit jardin et les hôtels environnants avec une vive émotion.

— Je ne me suis pas trompé, murmura-t-il à part lui. Chaponot a dessiné exactement exacts. C'est bien cela...

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec MM. Calmann-Lévy, éditeurs à Paris.

L'auberge du Panier-Fleuri à droite. D'ailleurs j'ai déjà suivi ce manoir vicomte plus de dix fois ja nuit et j'ai assez rôdé le jour dans cette rue, pour être absolument certain de n'avoir fait aucune erreur matérielle. Ah ! monsieur le vicomte, nous allons donc avoir à compter avec le nommé Athanase-Jean-Joseph Brisaille, ce pauvre diable que vous avez si gentiment et si cruellement berné.

— Je ne me suis pas trompé, murmura-t-il à part lui. Chaponot a dessiné exactement exacts. C'est bien cela...

Les gentilshommes avaient pénétré dans le petit jardin.

— Laquais ! cria Henri de Kergael, fermez la porte et poussez les verrous. Il est toujours bon de se garder des importuns et des trouble-fêtes.

Brisaille s'arrangea pour entrer le dernier. Il repoussa vivement la porte et fit claquer le grand bruit les targettes dans leur gâche, mais il eut soin de les retirer doucement et peu à peu.

Monsieur l'exempt du roi entra comme chez lui ! fit-il avec un sourire le plus malicieux.

Cependant Henri et ses amis avaient traversé le petit jardin, long de trente pieds au plus, et ils arrivaient au pied d'un escalier de marbre à rampe sculptée, qui donnait accès dans le vestibule d'un charmant petit pavillon dans le goût de la Renaissance.

— Mes amis, dit le jeune vicomte en saluant, permettez-moi tout d'abord de vous montrer le chemin et ensuite de prendre mes excuses à la dame du logis. Nous sommes en retard, c'est une faute impardonnable qu'il faut pourtant nous faire pardonner.

— Allez, vicomte, et plaidez gentiment notre cause, répondit d'Amador. Nous vous suivons de près pour servir de preuves vivantes à vos tirades excuses.

Le vicomte traversa rapidement le vestibule et pénétra dans une petite antichambre délicieusement meublée.

Il y avait là quelqu'un qui poussa un petit cri en voyant entrer le vicomte.

C'était la soubrette Justine, celle-là même que nos lecteurs ont vu apparaître dans l'un de nos premiers chapitres, lors du l'étrange mariage de Joseph Brisaille.

— Ah ! Dieu soit loué ! s'écria-t-elle, vous voici donc enfin, monsieur le vicomte. Si vous saviez comme madame est désespérée : elle pleure, elle se désole, et, comme je voulais la consoler, elle m'a renvoyée presque brutalement, elle si douce d'habitude.

— Que me dites-vous, Justine ? dit Henri, interrompant flatté de ce grand désespoir, car l'amour est avant tout très égoïste.

— La vérité, monsieur le vicomte. Henri se hâta d'écarter la draperie et d'ouvrir la porte du grand salon qui faisait suite à l'antichambre.

Ce grand salon était éclairé par plus de cent bougies roses qui faisaient scintiller les cristaux des candélabres et les arabesques d'or des grands rideaux de cuir de Cordoue dont les murs étaient tendus.

Il y avait au milieu une grande table ovale qui disparaissait sous les fleurs, la vaisselle d'or et les coupes ciselées.

Les deux grandes croisées du fond entr'ouvertes, laissaient venir des senteurs embaumées.

Assise près de l'une des fenêtres, profondue dans un grand fauteuil une femme était immobile, la tête cachée dans ses deux petites mains.

Henri s'élança légèrement.

— Rose, ma mignonne, dit-il en se mettant à genoux et en écartant les mains de la jeune femme. Me voici ! C'est moi.

— Eh quoi ! tu pleures, répondit précipitamment.

(A suivre)

51e ANNEE. — N° 198 — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — VENDREDI 4 JUIN 1926

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c. — JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE — Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE : Albert CHESNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (2e) Téléphone : GUTTENBERG 74-64

DIRECTION, ADMINISTRATION-RÉDACTION : 5, Boulevard du Palais, 5 — BASTIA Téléphone : 0-03

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Corse	13 fr.	25 fr.	48 fr.
Autres Départ. français et Colonies	15 fr.	27 fr.	50 fr.
Etranger (Union Postale)	20 fr.	40 fr.	80 fr.

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance.

Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

Le Cartel des Intérêts Corses

Nous n'obligeons personne à partager notre opinion hostile au scrutin d'arrondissement ; c'est, absolument, une opinion personnelle, libre et personnelle que nous exprimons.

Encore n'avons-nous pas à en rougir, bien que le conseil général de la Corse se soit prononcé, à l'unanimité, en faveur du retour au scrutin d'arrondissement. Il nous sera, à ce propos, permis de dire que l'assemblée ne s'est pas prononcée en parfaite connaissance de cause, car on opine ou se tait, un peu partout, sauf à la Chambre, ce qui déjà doit éveiller l'attention des sens réfléchis, contre le mode actuel de votation ou ses variantes, un peu par entraînement, par vitesse, acquise, pourrait-on mieux dire. On s'est épouvanté un peu des quelques obscurités ou singularités d'une loi que rien n'empêche d'amender, et surtout de la composition d'une Chambre d'où ne se dégage pas une majorité fixe. Comme s'il était certain que le scrutin d'arrondissement doive modifier cette composition de façon à établir une stabilité parlementaire idéale !

Ce n'est pas notre goût de discuter, ici, des événements parlementaires, de leurs causes ou de leurs conséquences, puisque ce que nous pourrions en dire n'aurait aucune influence sur eux. Mais enfin, on ne voit pas comment, dans la dispersion nationale des partis, qui n'est autre que la dispersion des tendances et des intérêts personnels, le scrutin d'arrondissement ordonnait une majorité stable, c'est à dire forte dans une discipline qui n'est plus dans les mœurs et qu'on n'imposerait pas, du reste, par les moyens violents, sans danger de troubles profonds.

On ne gagnerait donc rien à substituer au scrutin actuel, au scrutin départemental, qui unifie tout de même dans une certaine mesure les intérêts dépendant du suffrage universel, le scrutin d'arrondissement qui aide, au contraire, à les multiplier, à les localiser, à les disperser.

Il faut considérer comme une bizarrerie monumentale le fait qu'on essaye de trouver dans une modification pareille du mode de votation la solution d'une crise politique qui est peut-être toute dans les défectuosités intérieures du régime parlementaire.

On se rangerait, semble-t-il, dans une assemblée départementale comme dans le public, à cette manière de voir aussi facilement qu'on a adopté, par jeu plus que par conviction ou par séduction, la thèse du scrutin d'arrondissement.

Ceci dit, et pour passer du général au particulier, qui confirme le général, saluons un relief l'argument nouveau que nous a fourni, sans le vouloir, M. le ministre de la Marine marchande discourant à Calvi, le 14 mai dernier. M. Mario Roustan, donc, faisant allusion à certaines doléances dont le particularisme régional est très coutumier, prédonna, ce jour-là, le cartel des intérêts de la Corse.

Excellente formule qui répond à un besoin moral, à des besoins matériels.

Le cartel des intérêts de la Corse est possible, facile même, et, du reste, réalisé dans une large mesure. On n'empêchera pas, toutefois, la fondance particulariste de se manifester, car elle correspond à la nature physique de notre département.

Mais si le scrutin départemental ne fait disparaître ni cette nature physique, ni les préférences et les soins dus aux origines régionales, il les atténue sérieusement dans la pratique de la mission parlementaire. Et de même qu'un Emilio Sarrola n'oubliera jamais ce qu'il doit et à Bastia et à la Corse, et rechercha avec une volonté ferme et saine la vérité qui, en l'espèce, est dans la conciliation d'intérêts conciliables, en vertu du principe supérieur et admis que les intérêts de toutes les parties de l'île doivent se fondre, s'amalgamer dans celui de l'île elle-même, de même nos députés doivent être poussés à s'inspirer du même esprit d'équité et d'utilité.

Ils ne le feront pas aisément si on les oblige à se recroqueviller dans leur domaine particulier.

C'est dans ce domaine fermé qu'il leur sera permis non seulement de ne solidifier, des problèmes évoqués, que le côté qui intéresse plus spécialement leurs électeurs, mais aussi, ce qui est plus grave, et ce qui a été une désastreuse règle presque générale durant de longues périodes, de subordonner l'intérêt général à l'intérêt de la fraction électorale sur laquelle ils comptent en vue de leur élection.

Avec le scrutin d'arrondissement, point de cartel possible des intérêts corses.

Avec le scrutin d'arrondissement, disparition, tôt ou tard, des valeurs départementales, des valeurs tout court.

Nous ne savons si tel est le cas des autres départements : sans conteste, c'est le nôtre.

ARISTARQUE.

UN BEL HOMMAGE

Nous reproduisons avec plaisir la lettre suivante adressée à notre Grand Poète, Sanin Casanova, par M. Maestracci, le distingué secrétaire général de la Société « Cyrnos » de Nice :

LA CYRNOS

Nizza, 28 Maghiu 1926.

Carissimu Ziu Santu,

Aghiu l'onoru d'infurmavi ch'u Cunsigliu d'Amministrazione d'a nostra Società a decisu di participà per una summa di 2.000 franchi a la softuscrizione aperta d'a « Salvator Viale » pe a publicazione d'e vostre opare.

Noi fulti, vechi o giovanni, avemu lettu a « Tramuntana », e sapemu quantu talentu e quantu spiritu propriu corsu hanneu animatu i vostri scritti. O risicu di offende a vostra modestia, so obligatu di di ciò ch'eo ne pensu e ciò che noi ne pensemu. Ai torni d'oghie, a lingua corsa a bisognu d'esse diffesa ed ha bisognu di voi pe difendela... Can tutti sti pinnuli e sfinglesi chi vannu a cunfiendà e mescraglie d'e nostre Corsiche, anch'i pastori finiscerannu pe sfracicà o pe parlà a lingua di John Bull cume un fecchinu di a gura di Nizza.

Ci vole dunque che in tutt'e famiglie corse u libru di Santu Casanova sia lettu e cunservatu cum fervore cume u catechismu e u libru di messa. Spera che tutt'i compatrioti cunsiderannu stu necessariu : che i corsi di l'isula si renderannu cuntu che u nostru dialettu custituisce a maggiorparte d'a personnalità d'u paese e che i corsi sparpersi po « sta francce » un si sarannu mica scurdati d'a filetta e risponderannu a l'appelu d'a « Salvator Viale ».

Ricevite, carissimu Ziu Santu, i cunsilati saluti d'un amicu e ammiratoru.

MAESTRACCI,
Segretariu Generale.

Les abonnements au PETIT BASTIAIS peuvent être pris dans tous les bureaux de poste de Corse et du Continent, d'Algérie et de Tunisie et doivent être adressés par mandat poste ou Service des Chèques postaux au PETIT BASTIAIS, Compte courant 96-66 « Marseille, Tous Cop 6 fr. 25.

La Quinzaine Diplomatique

Le génie politique de la Pologne est volontiers dramatique. Son histoire brille de mille traits héroïques ou douloureux qui donnent à ce peuple un caractère particulier parmi les autres nations de l'Europe.

L'histoire polonaise ne s'est pas démentie cette fois encore. L'entrepreneur du maréchal Pilsudski, marchant sur Varsovie à la nouvelle de la constitution du ministère Witos, rencontrant le vénérable Président de la République sur le vaste et noble pont qui sépare les faubourgs de la ville de Varsovie, entrant dans la capitale à la tête de ses légions, poursuivant, avec un gouvernement dans les deux palais d'une belle architecture française où il s'était successivement réfugié, ayant fait un coup d'Etat dans toutes les règles, mais constituant aussitôt un ministère où il rentre dans le rang, l'on peut dire, comme un simple ministre de la guerre, se prévaut ainsi le fil de la légalité qu'il venait lui-même de rompre, tout cela a un caractère imprévu et original qui ne dépare pas l'histoire polonaise.

La crise n'est d'ailleurs pas finie et la question de l'élection du nouveau Président de la République tient la vie politique du pays en alerte. En Pologne plus qu'ailleurs les partis politiques sont attachés à des divisions territoriales. Sans que cela soit rigoureusement exact, l'ancienne province prussienne de Posnanie est représentée à la Diète par des éléments nationaux-démocrates, ce que nous appellerions des éléments de droite ; l'ancienne Pologne russe avec la ville de Varsovie est plutôt orientée vers les opinions de gauche.

Avant la guerre, ces divisions politiques représentaient en réalité les deux fronts de la Pologne : les régions qui étaient soumises à la domination russe, faisaient front contre le tsarisme, les provinces de l'Ouest réunies autour de la Posnanie faisaient front contre l'Allemagne, qui, dans les derniers temps les fournentait au moins autant que la Russie pouvait le faire dans la partie qu'elle dominait. Ainsi la Pologne est partagée entre le sentiment de deux dangers : c'est comme une cruelle division qui survit aux anciens partages.

Une complication grave est survenue dans la vie parlementaire polonaise depuis que l'unité de la Pologne a été refaite par la victoire des alliés. Les Allogènes, c'est à dire les citoyens polonais de race non polonaise : les Allemands, les Ruthènes et les Juifs ont formé un parti unique à la Diète. En sorte que si les Polonais sont divisés entre eux ce sont les Allogènes qui font l'appoint et qui décident de la majorité électorale. Cette circonstance est déjà survenue. Président de la République qui une au moment de l'élection du président immédiatement assassiné. C'est la condition difficile de tous les peuples qui ont d'assez fortes minorités nationales.

Mais quelles que soient ces difficultés, les Polonais viennent de traverser une crise politique très aiguë, et le seul mot public s'est montré assez fort et assez avisé pour la surmonter heureusement : c'est de quoi réjouir les alliés de la Pologne et affermir la stabilité du centre et de l'Orient de l'Europe.

***

La crise belge a été dénouée avec plus de facilité. Les trois partis se sont mis d'accord sur le nombre de leurs représentants dans le gouvernement de concentration et M. Jaspar, député catholique a pu constituer un cabinet destiné à entreprendre presque uniquement la restauration financière, et qui comprend des socialistes et un libéral. M. Hymans. C'est encore un peuple ami qui vient de franchir heureusement une passe difficile.

***

Pendant que l'Angleterre écartèle les dommages produits par la grève générale et essaie de résoudre les difficultés subsistantes de son régime minier, le royaume d'Egypte cherche en vain le régime qui convient à ce qui subsiste chez lui de la souveraineté britannique et la très large autonomie que le Cabinet de Londres a accordé au pays. Depuis cette autonomie, presque toutes les élections ont été défavorables aux intérêts anglais. Le chef du parti de la quasi indépendance, Zaglioul, que les Anglais avaient précédemment déporté, vient à nouveau de triompher aux élections générales. Il paraît difficile de persister à l'écarter du pouvoir, comme on a plusieurs fois tenté de le faire jusqu'ici.

Le régime que l'Angleterre maintient en Egypte atteint cependant les bornes de la plus large autonomie, mais c'est le régime du Soudan égyptien, beaucoup plus que celui du territoire de l'Egypte proprement dite, qui divise le protectorat anglais et les partis nationaux. L'Angleterre qui a conquis le Soudan et la haute vallée du Nil par les armes entend conserver ces territoires dans son empire colonial direct. Le parti national égyptien soutient qu'il n'y a pas d'indépendance de l'Egypte sans indépendance du Soudan et souhaite que le régime d'autonomie égyptienne soit étendu à la région soudanaise.

***

C'est un grand événement pour tout l'Islam que la capitulation d'Abd el Krim devant les forces françaises et espagnoles. Sans doute il ne faut exagérer ni l'unité du sentiment islamique, qui depuis les îles de la Sonde jusqu'au Maghreb est en réalité très morcelée, ni les facilités de communications dans ces immenses étendues. Mais il reste vrai, jusqu'à un certain point, que chaque fois qu'une nation européenne est engagée dans une lutte contre l'un de ces aventuriers qui se dressent contre une domination européenne, c'est le prestige de toutes les nations protectrices qui est à chaque fois un peu mis en question. La fatalisme musulman admettant que la domination étrangère est un des signes de la volonté d'Allah qui donne à certains mortels la « Baraka » ou puissance temporelle, chaque tentative pose la question du privilège passager laissé par la divinité aux races d'Occident.

Ainsi tout aventurier qui réunit en tous pays sous le nom de rogui, mahdi, etc., des tribus enflammées par l'espérance des profits de guerre et le fanatisme religieux, apparaît un peu comme un libérateur possible, mais en sens inverse et pour les mêmes raisons sa défaite incline davantage encore les volontés sous un ordre qui ne peut pas exister sans la permission d'en haut.

La victoire de nos troupes sur les tribus riffaines n'est donc pas seulement franco-espagnole ; elle a une valeur internationale à l'égard de l'Islam. Elle a aussi une valeur internationale européenne et américaine, si l'on peut dire. A l'heure où chaque peuple fait valoir ses avantages dans la lutte internationale où les puissances qui ont de grandes ressources économiques en tirent des profits politiques d'ailleurs fort légitimes, il n'est pas indifférent que chacun montre vigoureusement ses qualités héréditaires et traditionnelles. Que la France après tant d'efforts dans une guerre si cruelle trouve encore des ressources et des hommes pour assurer sa sécurité au Maroc et en Syrie, c'est une remarque qui ne peut échapper à aucun esprit réaliste dans le monde, et qui accroîtra sans aucun doute non pas seulement le prestige idéal de notre pays, mais aussi l'estime de ceux qui apprécient davantage les valeurs réelles et effectives.

Etienne FOURNOL.

Billet du Jour

Les météorologues sont dans le désarroi le plus grand. Alors qu'ils nous prédisaient pour la troisième décade de mai un temps plus moche encore que pendant les cinq premiers jours, voilà que le soleil s'est mis tout à coup à briller et que la température s'est adoucie. C'est le beau temps en plein, un beau temps que nous commençions plus dans notre résignation à supporter de paradoxales intempéries, et sur tout un beau temps que ces mêmes observateurs n'avaient pas vu venir.

— Eh bien, qu'en pensez-vous, leur a-t-on demandé.

Ils pensent, naturellement, que ce n'est pas de jeu, et que les éléments coalisés contre leur science n'ont pas eu raison de leur donner tort. Mais ce qu'ils pensent, ce n'est pas ce qu'ils disent. Ils disent tout net le vérité, à savoir qu'un anticyclone s'est formé sur la Scandinavie qui a amené un changement radical dans la direction des vents. Là-dessus, ils ne se trompent point, car il est plus facile d'expliquer ce qui s'est passé que d'annoncer à coup sûr ce qui se passera.

Pour moi, rien ne m'amuse plus que les prononcés catégoriques sur le temps, il ce n'est les prévisions politiques. Et combien ma rate s'égaye quand je lis par exemple, dans un journal du soir : « Demain, journée ensoleillée, mais une dépression est à craindre qui amènerait quelques ondées ». Ici, le météorologue se trouve à carreau. Mais vraiment, est-il indispensable d'être du bâtiment pour déclarer doctement que, s'il ne pleut pas, il fera beau demain ?

Gabriel Bathos.

Lettre d'Espagne

LE SUCCÈS MAROCAIN

On nous écrit de Madrid, 29 mai :

Quant à présent et malgré les derniers succès obtenus, la campagne marocaine restait toujours impopulaire en Espagne. Si l'opinion publique ne se reflétait pas dans la presse à cause de la censure, il n'en est pas moins vrai que la plus grande majorité des Espagnols se seraient montrés à « Baraka » ou puissance temporelle, chaque tentative pose la question du privilège passager laissé par la divinité aux races d'Occident.

Ainsi tout aventurier qui réunit en tous pays sous le nom de rogui, mahdi, etc., des tribus enflammées par l'espérance des profits de guerre et le fanatisme religieux, apparaît un peu comme un libérateur possible, mais en sens inverse et pour les mêmes raisons sa défaite incline davantage encore les volontés sous un ordre qui ne peut pas exister sans la permission d'en haut.

La victoire de nos troupes sur les tribus riffaines n'est donc pas seulement franco-espagnole ; elle a une valeur internationale à l'égard de l'Islam. Elle a aussi une valeur internationale européenne et américaine, si l'on peut dire. A l'heure où chaque peuple fait valoir ses avantages dans la lutte internationale où les puissances qui ont de grandes ressources économiques en tirent des profits politiques d'ailleurs fort légitimes, il n'est pas indifférent que chacun montre vigoureusement ses qualités héréditaires et traditionnelles. Que la France après tant d'efforts dans une guerre si cruelle trouve encore des ressources et des hommes pour assurer sa sécurité au Maroc et en Syrie, c'est une remarque qui ne peut échapper à aucun esprit réaliste dans le monde, et qui accroîtra sans aucun doute non pas seulement le prestige idéal de notre pays, mais aussi l'estime de ceux qui apprécient davantage les valeurs réelles et effectives.

Etienne FOURNOL.

Lettre d'Espagne

LE SUCCÈS MAROCAIN

On nous écrit de Madrid, 29 mai :

Quant à présent et malgré les derniers succès obtenus, la campagne marocaine restait toujours impopulaire en Espagne. Si l'opinion publique ne se reflétait pas dans la presse à cause de la censure, il n'en est pas moins vrai que la plus grande majorité des Espagnols se seraient montrés volontiers en faveur de l'abandon de la zone marocaine espagnole.

Cependant, la nouvelle si soudaine et pour le moment tout à fait inattendue ici de la capitulation d'Abd el Krim, a provoqué un revirement immédiat dans l'opinion. *El Liberal* indique que cet événement dépasse tout ce que pouvaient espérer les plus optimistes ; il ne supposait pas lui-même que les avantages de la coopération franco-espagnole puissent donner des résultats aussi rapides. La presse, en général, s'exprime dans le même sens ; et un sentiment unanime de satisfaction se reflète dans l'opinion publique.

Toutefois, la question marocaine continue à donner lieu dans le pays à une grande préoccupation financière. Raffael Gasset, dans *El Imparcial*, se réjouit lui aussi de l'agréable nouvelle ; il rend un hommage sincère et enthousiaste aux combattants, à leurs chefs, et surtout à la ténacité et à l'habileté du général Primo de Rivera.

Mais Gasset insiste encore sur le fait que l'Espagne est un pays pauvre, parce qu'il n'a pas eu la volonté de s'enrichir.

Une fois le quichenar du Maroc éliminé, dit-il, l'heure a sonné pour l'Espagne de se consacrer à son propre protectorat. Il demande à la Providence et à l'habileté des gouvernants que, lorsqu'arrivera le moment où il croit qu'on en est là, les « gamelleros africains » consent.

A ceux qui demandent des instituteurs pour relever l'instruction du pays, des routes à construire, des irrigations secondaires, des glaciè-

tions forestières augmentant, non pas le territoire, mais sa valeur, du travail pour les émigrants, des chemins de fer complétant le réseau actuel, des traités de commerce ; à tous ceux, en somme, qui désirent la prospérité nationale, il donne maintenant la parole. Il faut à tout prix empêcher que la fameuse phrase impérialiste : « J'ai besoin de l'argent que je vous demande pour ces que nous avons entrepris en dehors du pays » reprenne son actualité.

Cette inquiétude se laisse entrevoir sans doute possible dans tout le pays. On se rend parfaitement compte qu'il y a encore beaucoup à faire. La pacification du Maroc ne dépend pas seulement de la capitulation d'Abd el Krim, bien que ce fait par soi-même soit d'une importance extraordinaire, dit *El Liberal* ; mais elle devra être l'objet d'une politique se développant habilement pour créer des intérêts et non pas pour rallumer la guerre.

Il faut surtout que ce soit l'Espagne plus que la France, suivant le journal *La Voz*, qui prenne les plus grandes précautions ; et il est nécessaire qu'elle ne s'endorme pas sur ses lauriers ; car le Maure ne changera pas ; pour consolider la paix, que toutes les classes sociales désirent anxieusement, et pour calmer l'inquiétude des mères, on doit appliquer une politique de surveillance, où la justice, l'énergie et l'intelligence s'harmonisent d'une façon astreinte.

SOCIETE SALVATOR VIALE

Les membres du Conseil d'Administration de la *Salvator Viale* (Comité Directeur, Comité de Lecture, Comité du Souvenir, Comité des Fêtes) sont priés de vouloir bien assister à la réunion qui aura lieu samedi soir, à 6 heures, à l'Hôtel de Ville.

Les dames du Comité des Fêtes sont priées de vouloir bien assister à la réunion.

Objets de la réunion : Soirée Santa Casanova, Plaque Salvator Viale, prochain bulletin, organisation du prix.

MADEMOISELLE DANESI

Dans un article où nous faisions l'autre jour à cette place un bref historique de l'Asile des Vieillards de Bastia, nous nous en voulons d'avoir oublié de dire que cet Asile n'est que la parfaite et définitive expansion d'un tout petit asile fondé dans notre ville, il y a 30 ans, par une de nos meilleures bastiaises, Mlle Danesi, fille de feu M. Danesi, bijoutier à Bastia.

Ceux de nos concitoyens qui sont d'un certain âge se rappelleront qu'à la rue Saint Angelo, Mlle Danesi avait organisé un appartement pour servir de refuge à quatre ou cinq vieillards abandonnés.

Peu de temps après, notre [illegible] l'ampleur qu'il fallait donner à son œuvre, encouragée aussi par quelques notabilités de notre ville, parmi lesquelles il nous sera permis de citer le général Swiney, gouverneur de la Corse, à l'époque, elle parvint à se procurer un local dans la rue Campanari dans lequelle elle put abriter une vingtaine de pauvres vieux.

C'est deux ans après ces premiers essais d'Asile, heureusement accomplis, il faut le dire, grâce à l'infatigable dévouement de leur initiatrice, que d'autres bienfaiteurs se joignant aux premiers, résolurent de construire un immeuble spécial, celui que tout le monde connaît maintenant sous le nom d'Asile des Vieillards, sur un terrain magnifiquement situé à la campagne, don du propriétaire.

C'est ainsi qu'en 1880, la première aile de l'établissement fut construite. Dès lors, Mlle Danesi, avec tous ses pensionnaires, passa dans le nouvel Asile. Fondatrice de l'Asile enfin vraiment de Bastia, elle est restée l'âme du superbe asile dont s'honore notre ville. Il est juste d'ajouter qu'elle ne pouvait pas mieux être secondée que par des vaillantes et dévouées religieuses qui l'entourent. Combien doit-elle être heureuse de voir que notre Asile des Vieillards, complètement aménagé aujourd'hui, est susceptible d'recevoir jusqu'à cent pauvres vieillards !

A l'occasion de la bénédiction solennelle du bel édifice dû à la générosité de notre [illegible], il était équitable d'évoquer la grande figure de Mlle Danesi. Bien fasse qu'elle soit conservée longtemps à notre admiration !

Une existence comme la sienne,

toute consacrée à la charité, est souverainement digne d'être présentée en exemple à tous les amis de l'humanité.

Aussi, souhaitons-nous que, dès que l'on pourra, on puisse en marbre s'offre aux regards de ceux qui feront leur visite à notre Asile des Vieillards. — T.

A TRAVERS LA CORSE

VIVARIO. — Succès. — L'école de Vivario vient de compter un succès de plus à son actif.

Deux filles et deux garçons — ont été reçus au examens exigés et entrent dès bourses, première série. Ce sont : Mlles Ballesti Jeanne, de Mme et de M. Aug. Ballesti, directrice d'école, conseiller municipal ; Evangelista Marie, de Mme et de M. Evangelista, facteur-receveur des P. T. T. ; MM. Calisi Jean-Félix, de Mme et de M. Calisi Louis, maître-ouvrier ; Santini Don-Marc de Mme et de M. Santini, cantonnier des chemins de fer de la Corse.

Ce très brillant succès fait honneur aux maîtresses et maîtres, qui font tout pour que le niveau de l'école ne cesse continuellement. La zèle et le dévouement qu'ils déploient sont au-dessus de tous éloges et nous désirons particulièrement traverser de leur précieux témoignage mérité.

Aux jeunes élèves reçus, à leurs maîtresses et maîtres, toutes nos félicitations ; aux parents, nos meilleurs compliments. — P. J. B.

●●●

CORTE. — Réunion des Retraités Civils et Militaires de Corte. — Une réunion des retraités civils et militaires a eu lieu dimanche 23 mai, à la mairie de Corte. De nombreux retraités avaient répondu à l'invitation du bureau provisoire. Le Président a fait connaître le but de la réunion : réunir la plupart de nos camarades de Paris et de Province, nous demandons le rétablissement des pensions au coût de la vie, qui doivent être plus en rapport avec celui-ci. Après une discussion courtoise, l'Assemblée a été remplie à l'unanimité, décidé, pour le moment, les 100 francs par mois, en attendant le vote définitif de la pétition.

Le temps presse : les retraités sont vieux, infirmes, et la plupart ont déjà un pied dans la tombe. Vous les jeunes, on nous signale des misères réelles : faites cesser, en extrayant de 60 ans n'est société à Zivano. Après une existence consacrée au service de l'Etat, les retraités vivent trop, n'ont façon convenable et digne, travaillent encore, quand ils peuvent. Nombreux sont, ceux qui, à Corte, vont journellement aux champs, travailler au jardin et à la vigne, quand les infirmités faiblesses à leur âge ne les empêchent pas. La situation leur rétroactif est digne d'intérêt et appelle la bienveillante sollicitude des ministres et du Parlement. On n'est pas ainsi que l'on [illegible] les généraux espagnols et violents [illegible] sont des hommes d'ordre qui consultent un respect suffisant pour le Gouvernement. Aussi, nous avons pleine confiance : nous savons que le ministre des Pensions acceptera de donner les 100 francs par mois. Le ministre des Finances lui-même a gens d'économie d'urgence les modalités de payement. Mais prions notamment tous les retraités civils et militaires de la Corse, des Bouches-du-Rhône, du Var, des Alpes-Maritimes, de l'Algérie et de Paris, de vouloir bien intervenir immédiatement auprès de leurs députés, pour qu'une décision soit prise dans un délai par le Gouvernement et la Chambre des Députés. Le Sénat ne se réunira pas ensuite à enregistrer la misère de justice que nous sollicitons.

Nous espérons que particulièrement les députés de la Corse d'agir d'extrême urgence auprès du Gouvernement, car ils n'ignorent pas que notre département est celui qui, en rapport de sa population, donne le plus de retraités civils et militaires.

L'association amicale de Corte recevra avec plaisir les adhésions des retraités civils et militaires, non seulement de l'arrondissement de Corte, mais encore de tous les points de la Corse et d'ailleurs où il n'existe pas de Comité. Il importe de faire bloc, pour obtenir les plus légitimes satisfactions ; plus nous serons nombreux et unis, et plus nous aurons des chances de succès ; — **Bureau provisoire composé ainsi :**

Le Président des Retraités Civils et Militaires de Corte :
Simon MORGANI

LA VIE MARITIME

Ajaccio : Le vapeur **Corse II**, de Marseille, avec 348 tonnes de marchandises et 234 passagers ; Le vapeur **Limousin**, de Livourne, avec 48 passagers, et à bonne de marchandises, divers ; **Le Nuova Immacolata**, de Nice Sistema sur bat.

— Sorties : Le vapeur **Corse II** pour Nice avec 160 passagers et 56 tonnes de marchandises ; Le vapeur **La Corse**, pour Marseille, via Ajaccio, avec 187 tonnes de marchandises ; Le **Limousin II**, pour Gênes, avec 40 tonnes de charbon.

— En charge : L'**Adour**, chalutier pour Bonifacio ; **Lyra**, chalutier pour Trapani ; **Giovanni-Maria**, chalutier pour Gênes ; **Nuova Immacolata**, vapeur [illegible] ; 20 tonnes pour Livourne ; **Ada**, bois pour Livourne ; **Rosaria**, bois pour Livourne ; chevaux **Umberto**, bois pour Livourne ; voiture à bonne [illegible].

●●●

Les navires ne sont pas tous repris l'ordre de [illegible] stations et consignataires. A l'heure qu'il est, rien n'annonce à signaler.

TARIF DES INSERTIONS

Avis du Décès	30.00
Avis de Transfert	30.00
Avis de Remerciements	30.00
Avis de Messe	30.00
Avis de Mariage et de Remerciements	35.00
Annonce Financière (3me Insert.)	20.00
Avis du Public (2 insertions)	20.00
Annonces Nécrologie	20.00
Réclames d'Annonces la ligne	1.50
Petites Annonces Réunion, la ligne	1.50

N. B. — Les ordres d'insertions doivent être obligatoirement accompagnés de leur montant.

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui : Vendredi 4 juin 1926. Vingt-troisième semaine : 156e jour de l'année : 210 à venir.

Soleil : Lever, 4 h. 48 ; coucher, 19 h. 53.

Aujourd'hui : Sainte Blanche.

Demain : Sainte Hélène.

La température d'hier à Bastia. — Thermomètre : à 9 h., 18° ; à 12 h., 18° ; à 18 h., 16°5. Maxima, 19° ; minima, 16°.

Etat du ciel : couvert ; vents : partie SW, force 5 et 6, forts rafales dangereuses ; mer : très houleuse.

●●●

SURETE GENERALE

M. Nicolaï Antoine, commissaire spécial de police adjoint de 1re classe, en congé pour raisons de santé, a été nommé commissaire spécial de police adjoint de 1re classe à la direction de la sûreté générale, à Paris.

— M. Paoli Noël, commissaire de police de 1re classe à Lille, a été nommé en la même qualité à Bastia.

●●●

GARDE REPUBLICAINE

Le sergent Albertini Ours-Paul, du 141e régt. d'infanterie alpine, a été admis dans la garde républicaine, arme à pied.

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge
Dans DAMIANI & Cie, 33, Boulevard Paoli

On nous communique

LYRE BASTIAISE

Ce soir, à 8 h. 30 très précises, répétition générale.

CLUB NAUTIQUE BASTIAIS

Samedi 5 courant, à 21 heures très précises, assemblée générale. Présence indispensable.

AVIS DE CONCOURS

Un concours pour le recrutement de 1000 commis-rédacteurs des P. T. T. aura lieu, par les soins du chargé département, les 21 et 22 juin 1926.

La date d'inscription des candidatures sera close le 21 juin 1926 au soir.

Les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins le dernier jour des épreuves et de 25 ans au plus le premier jour des épreuves.

Par exception, la limite d'âge est reculée jusqu'à 30 ans pour les candidats pouvant [illegible] emploi de titulaire dans l'Administration des P. T. T.

Les candidats présents sous les drapeaux ne pourront être autorisés à subir les épreuves que s'ils doivent être libérés dans les six mois qui suivront la date du concours.

Aucune demande de dispense ne sera prise en considération.

SYNDICAT DES EMPLOYES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Vendredi 4 juin courant, à 15 heures du soir, réunion dans la salle de l'Assistance Publique. Communications importantes. Prière d'être exacte.

COMPAGNIE DU GAZ ET ELECTRICITE

Avis important

La Compagnie du Gaz et d'Electricité à l'honneur de mettre en garde la population bastiaise sur les agissements de personnes se disant autorisées à effectuer des travaux de branchements ou à modifier les appareils de contrôle.

Que travaux clandestins tombent sous le coup de la loi et seront poursuivis par toutes voies de droit devant les tribunaux.

COMITE DEPARTEMENTAL DES MUTILES ET REFORMES DE LA GUERRE

Les mutilés et réformés de la guerre sont informés que les productions relatives d'appareillage auront lieu aux dates ci-après :

Ajaccio : Mardi 29 juin.
Bastia : Jeudi 1er juillet.

LES CLUBS DE JEUNES

Aident à assurer le présent tout en préparant l'avenir, souvenez-vous-en.

La France marche en dégringole : les vieux meurent et les jeunes partent. La population fléchit. Que la guerre, les augmentations agricoles, [illegible], officielles, officieuses, privées, nous aura par notamment une autorité, [illegible] des moyens d'action, provoqué aux Jeunes qu'ils peuvent rêver largement à la campagne et mieux qu'en ville. Qu'on leur accorde tout de [illegible] **le toi argent gagné de guère**, par l'emploi des méthodes modernes et aidés grâce à ces bons secours, [illegible] du rapport, sur **l'intérêt est le grand mobile des actions humaines.** Mettre en jeu, l'intérêt pour orienter le jeune homme ou la jeune fille vers la terre, à la place qu'ils désirent occuper, leur manifester la notion de leur personnalité, créer l'émulation, le sentiment de leur responsabilité, c'est le but des Clubs de Jeunes ; tels, que les Ambulances, éprouvés par l'exode rural, les ont compris et tels que **Vin à la Campagne,** l'animateur remarquable par excellence, les présente (dans son n° 174) après les avoir étudiées.

L'instruction agricole sommaire et post-scolaire telle qu'on l'envisage, restera inopérante parce que d'abord : la formation des instituteurs, déjà surchargés, ne les prépare pas au rôle d'éducateur agricole ; ensuite, qu'il faut entreprendre avec les yeux de la foi ; ensuite, parce qu'elle n'ajoute que des mots sans substance à ceux qui bourdonnent déjà dans la tête des écoliers. Et ce bourrage des cerveaux est susceptible de les dégoûter plutôt que de les attirer vers les professions rurales, vers lesquelles il faut les orienter, par conséquent d'être antiréglementaire.

Pour assurer l'avenir, dirigez à côté de votre Organisation un Club de Jeunes. Suivez pour cela l'étude entreprise par **Vin à la Campagne,** 79, Bd Saint Germain, à Paris, qui vous fournira toutes les directives nécessaires.

DEUXIEME EXPOSITION NATIONALE DU TRAVAIL

« Les meilleurs ouvriers de France »

Institué sous le patronage des Ministères du Commerce et de l'Industrie, du Travail, des Colonies et du Sous-Secrétariat d'Etat de l'Enseignement Technique.

La deuxième exposition nationale du Travail se tiendra à Paris en février 1927.

Elle a pour but de procurer aux ouvriers, [illegible], contremaîtres, artisans, employés et tous autres collaborateurs du travail, la possibilité d'affirmer leur personnalité, leur goût artistique et leur esprit d'initiative. Ouverte sans distinction d'âge aux travailleurs français des deux sexes, elle mettra en lumière et permettra de récompenser les plus hautes qualités professionnelles.

A la suite de cette exposition, les lauréats seront profondément les « Meilleurs ouvriers de France » et pourront concourir pour les plus hautes récompenses.

Seules, figureront à cette Exposition Nationale les œuvres qui en auront été jugées dignes par les jurys de sélection des Expositions du 1er degré qui seront organisées préalablement dans chaque département ou région.

Les travailleurs qui auraient le désir de prendre part à ces épreuves sont priés de faire connaître leur nom, adresse et profession avant le 30 juin à la Préfecture du Département ou à la Mairie de leur commune qui transmettra ces renseignements à la Préfecture.

Un règlement détaillé de l'Exposition départementale (1er degré) et de l'Exposition Nationale sera ultérieurement mis à la disposition des intéressés par les soins de la Préfecture.

Nos Spectacles

REGENT CINEMA. — En soirée à 8 h. 45 : Gala cinématographique avec orchestre. Au programme : **Régent-Journal** (Les actualités du monde entier) ; Micro-Gramme présente **Les Rapaces,** superproduction dramatique de Erie Von Stroheim, en 10 parties. En intermède, à l'orchestre : **L'Ami Fritz,** de Mascagni.

●●● Au gratuite programme : **Le chale aux fleurs de sang.**

●●●

FEMINA CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : Une superproduction Métro : **Révoltées,** roman dramatique interprété par Viola Dana et Monte Blue ; **L'Amazone du Rocail,** grand drame d'aventures en 5 épisodes avec Nora Gorber et Edmond Cobb.

Prochainement : **La vallée du loup,** avec Jack Richardy.

Gracieuseté du Film : **Révolution ;**

●●●

Un nègre ne peint pas toujours un modèle de vertu. Est-ce parcequ'une fille à jamais perdue ? Qui sait ce qui sommeille de pure lumineuse tout au fond de son cœur et que personne n'a tenté d'éveiller ? Celle qui a pour frères, Pierre, Suleiman, qui a l'habitude de dévaler son corps, est-elle pour cela une courtisane impénitente et renfermé-t-elle toujours une mauvaise nature ? L'Art d'une grisette a des ressources mystérieuses où s'est **réfugié** le spiritisme de son enfance. Il suffit de l'appel d'un nouveau pour qu'elle retrouve les pouvoirs de son premier âge. C'est ce que nous montre **Révélation.** La douce réhabilitation d'un saint homme, les vertus d'un chêne, le silence religieux d'une chapelle font monter à ses lèvres les prières oubliées et la ramènent dans son ancienne. La foi ardente refleurit en elle comme de [illegible] et, devenue, la conscience de son [illegible], elle retrouve ses joies fragiles pour goûter ces joies durables de la vie humaine. C'est ce qui fut vraiment son bonheur, l'artiste de peu qui n'était que son amant et chérie maintenant devenir son mari, aime que le bonheur ait de son enfant tient au vie déroulée l'avenir aligné. Le chemin du mystère où elle chemine pour la Maîtrise aura été son chemin de Damas.

Particularités remarquables : Les tableaux profonds de Sagan, de St Barthélemy, de Suisse ; les scènes du jubilaire ; le jardin du cloître, la Maîtrise au voile, le retraite des Frères, le roman amoureux entre [illegible] et l'artiste ; l'enfantement et l'enfant retrouvé du monde, dans une agréable diversité de sentiment, à des images charmantes et à des attitudes parfaites.

L'AUTOMOBILE EN CORSE

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos [illegible] que les **Usines Citroën** vont mettre très probablement en chantier 1000 kilos, mais de Bastia sur roues avant, démarrage, démarrage électrique, qui réunira, nous en sommes persuadés, toutes les qualités de robustesse, d'économie, de souplesse qui font l'admiration de tous les propriétaires et usagers des voitures de cette marque.

Ce châssis sera d'un prix d'achat très réduit absolument sans concurrence possible, vendu aux toutes facilités de payement.

MM. Agostini frères, 28, Boulevard Paoli, se tiennent à la disposition des acheteurs éventuels pour tous renseignements complémentaires.

GRANDS MAGASINS LOUIS MAUREL BASTIA

A partir du 14 juin, les Magasins Louis Maurel seront ouverts jusqu'à 6 h. 30 du soir et le samedi jusqu'à midi. Renouvellement de la semaine anglaise.

BAINS DE PUZZICHELO

ETABLISSEMENT REMIS A NEUF

OUVERTURE LE PREMIER MAI

Pour tous renseignements, s'adresser à Mlle Sallet, Gérante des Bains de Puzzichelo, par Aghione.

BAINS DE PIETRAPOLA

MESSIEURS LES BAIGNEURS DÉSIREUX DE PRENDRE PLACE SUR LA VOITURE AUTOMOBILE DE M. JEAN MARTINETTI SONT PRIÉS DE DEMANDER A LA DESCENTE DU TRAIN A GHISONACCIA « LE SERVICE POSTAL DE PRUNELLI » OU BIEN « LA VOITURE MARTINETTI ».

CE SERVICE FAIT RÉGULIÈREMENT LE TRAIN DE MIDI.

IL SE REND ÉGALEMENT AU TRAIN DE 17 HEURES SUR COMMANDE.

POUR ARRÊTER LES PLACES OU DEMANDER DES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES, S'ADRESSER A M. JEAN MARTINETTI, GHISONACCIA.

La nouvelle Cigarette
MARYLAND
ALBAN
S.C
«paquet vert»
Un délice!

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
LAURENT COLOMBANI
6 bis, Rue de l'Opéra — BASTIA
Chaux — Ciments — Plâtres
Tuiles - Briques - Carreaux
Tuyaux — Fers — Couleurs
Planches, etc.
PRIX RÉDUITS
5, Av. C. Sarrola n° 251 — Téléphone : 5-79

NOEL SANTANDREA
BASTIA
Un bon vin Corsé à votre table fait honneur à votre page.
PATRIMONIO WHITE-TOP — BLANC
PATRIMONIO RED-TOP — ROSÉ
00263

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

LA CRISE DU FRANC

UN DEPUTE SUGGERE LA SUPPRESSION DU MARCHE A TERME

Paris, 3 juin

M. Chastanet a déposé une proposition de loi demandant la suppression du marché à terme des changes qui permet la vente à terme et de découvert et favorise dans une certaine mesure la spéculation et le jeu.

Le député de l'Isère suggère de soumettre la question à la Société des Nations. Il propose de créer à la place du marché à terme une caisse de report et réclame l'interdiction de tous les marchés qui seraient contractés sans la possession de la filière de la part du vendeur. La vente des filières ne pourrait avoir lieu qu'au comptant et contre espèces.

LA REFORME ELECTORALE

LA COMMISSION DU SUFFRAGE REJETTE LE PROJET DU GOUVERNEMENT

Paris, 3 juin

La Commission du Suffrage Universel, réunie aujourd'hui, après audition de M. Jean Durand, ministre de l'Intérieur, a discuté la réforme électorale.

Elle a rejeté par 22 voix contre 15 la prise en considération du projet du Gouvernement tendant au rétablissement du scrutin d'arrondissement. Elle a décidé ensuite de présenter à la Chambre un projet instituant la représentation proportionnelle intégrale.

AU GROUPE SOCIALISTE

LE REGLEMENT DE LA CHAMBRE

Paris, 3 juin

Le groupe socialiste a poursuivi l'étude des questions du règlement intérieur de la Chambre. Il demanders l'inscription prochaine à l'ordre du jour de ses conclusions.

LA SOUMISSION D'ABD EL KRIM

OCCUPATION DU SOMMET DU DJEBEL OUTKA

Rabat, 3 juin

La quatrième division a occupé le sommet du Djebel Outka à 30 kms au nord de l'Ouergha. Cette opération a continué l'occupation totale par le groupement Duffieux des territoires des Beni Zérouals.

DECOUVERTE DE MATERIEL DE GUERRE

Melilla, 3 juin

Dans le secteur d'Adjir, la colonne de Taourirt a découvert un dépôt de vieux matériel de guerre.

Au cours d'un raid à Souk de Tléta on a pu saisir 3000 projectiles d'artillerie et des bombes à main.

ABD EL KRIM EN CORSE ?

Casablanca, 3 juin

Suivant le journal *La Vigie de Casablanca*, Abd el Krim serait interné en Corse.

A LA CONFERENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL

VALIDATION DU DELEGUE FASCISTE ITALIEN

Genève, 3 juin

La conférence internationale du travail a validé par 68 voix contre 31 et 31 abstentions, les pouvoirs du délégué ouvrier fasciste italien, M. Rossoni.

Auparavant, les délégués ouvriers s'élevèrent contre la validation, démontrant que la liberté syndicale n'existe plus en Italie.

LES DETTES INTERALLIEES

LA CHAMBRE AMERICAINE RATIFIE L'ACCORD BERENGER

Paris, 3 juin

On mande de Washington que la Chambre des représentants a ratifié l'accord conclu entre MM. Mellon et Bérenger pour le règlement de la dette française, par 236 voix contre 111.

A la Chambre

SÉANCE DU 3 JUIN

La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de M. Herriot.

LES MARCHES D'AVIATION

La Chambre entend la suite des critiques sur les marchés de l'aviation.

M. *Paulin* démontre les fautes de la douzième direction du ministère de la Guerre.

M. *Flandrin* fait état des qualités et des défauts.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

L'INDEMNITE PARLEMENTAIRE

On repousse par 254 voix contre 218 une demande de M. *Bée* tendant à ajourner l'augmentation de l'indemnité parlementaire qui sera donc adoptée mardi.

Au Sénat

SÉANCE DU 3 JUIN

M. de Selves préside la séance qui est ouverte à 15 h. 10 en présence d'une grosse affluence.

LES ACCORDS DE LOCARNO

M. *Lemery* demande l'ajournement de la discussion des accords de Locarno jusqu'après l'admission de l'Allemagne à la Société des Nations.

L'orateur rappelle que, au lendemain de la signature de Locarno, l'Allemagne jetait un défi aux autres nations.

Il dit : « Contre elle, nous n'avons même pas de frontière géographique ; contre sa mauvaise foi, il faut chercher des garanties. La frontière du Rhin nous fut refusée à Versailles, le pacte de garantie à trois, élaboré par le Président Wilson, fut abandonné, le pacte à deux conçu à Cannes échoua. Il reste Locarno, mais celui-ci est un champ d'expériences ; or, le traité germano-russe récemment conclu, est douteux ; il faut le considérer plutôt comme un traité de défense contre la Société des Nations.

« Nous ne voulons pas que la France soit dupe, que la Société des Nations soit amoindrie. Il faut donc que l'Allemagne s'explique publiquement à Locarno ».

M. *Briand* s'oppose à la demande d'ajournement.

Le Président du Conseil souligne que si à la prochaine réunion, les accords n'étaient pas encore ratifiés l'Allemagne pourrait trouver là un bon prétexte pour se retirer si elle est dans les intentions que lui prête M. Lemery. Ce serait un véritable désastre.

On entend M. *François-Albert* qui demande également que l'Allemagne s'explique sur son traité avec la Russie.

Finalement la demande d'ajournement est repoussée.

M. *Lebeaupin* développe son rapport et soulève quelques réserves concernant la ratification.

M. *Milleraud* se déclare partisan de l'adoption.

La séance est levée et renvoyée à demain.

à Nice

LE CONGRES DES FONCTIONNAIRES DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES

Nice, 3 juin

Le congrès des fonctionnaires des contributions indirectes s'est ouvert ce matin à Nice sous la présidence de M. Layet (Nice) assisté de M. Pesclingandk (Paris), et Bayelle (Nancy).

M. Pécquenard a présenté le rapport moral. Il a justifié les revendications des fonctionnaires victimes de la vie chère et surchargés d'impôts. Il a réclamé l'égalité fiscale, s'est élevé contre le fascisme et a insisté sur la crise des traitements et sur la crise administrative.

M. *Bollecourt* a exposé l'incident Pécquenal avec l'administration. Il a comparé les traitements des postiers qui peuvent employer la grève et la situation des fonctionnaires des contributions indirectes.

Trois ordres du jour ont été votés : le premier réclame le remplacement du directeur général ; le deuxième demande une indemnité mobile uniforme de 3400 francs au minimum ; le troisième traite de la péréquation.

Les congressistes sont allés en cortège porter les ordres du jour à la Préfecture.

Dans l'après-midi, M. Delmas (Montpellier) a présidé, assisté de MM. Barbe (Aurillac), Costex (Agen) et Herry (Brest).

M. Laulavi, du Syndicat des Percepteurs, est venu saluer les congressistes.

Diverses questions ont été traitées concernant les traitements, l'avancement, la communication des notes.

M. Francanet (Versailles) a demandé que les agents refusant le remplir la partie des notes signalétiques qui leur est réservée et renvoient cette partie à l'administration.

Informations Parlementaires

L'ELECTION DE M. DE ROTSCHILD

Paris, 3 juin

La Commission d'enquête sur l'élection de M. de Rotschild, député des Hautes-Alpes, a désigné une sous-commission qui entendra préalablement M. Chuzel.

A LA CONFERENCE DES PRESIDENTS

Paris, 3 juin

La Conférence des Présidents de groupes et des grandes commissions a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de la séance de mardi prochain la discussion du projet de réforme du règlement de la Chambre et du projet d'augmentation de l'indemnité parlementaire.

LE MAUVAIS TEMPS

IL NEIGE

Paris, 3 juin

La neige est tombée aux environs de Chambéry, sur les sommets du Bugey et du pays de Gex. Le froid est très vif. La tempête, toujours violentes, continue en Bretagne.

A LA S. D. N.

M. BRIAND IRAIT A GENEVE

Paris, 3 juin

M. Briand partirait samedi pour Genève afin d'assister aux travaux du Conseil de la Société des Nations qui ouvre sa session lundi matin.

en Italie

L'ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE GARIBALDI

Rome, 3 juin

Le 44e anniversaire de la mort de Garibaldi a été célébré hier à l'île de Caprera.

M. Rogee a pris la parole au nom du Gouvernement français. Le sous-secrétaire d'Etat de l'Intérieur italien a parlé au nom de Mussolini.

à Paris

ARRIVEE DE M. DE JOUVENEL

Paris, 3 juin

M. Henry de Jouvenel, Haut Commissaire en Syrie, a débarqué hier à Marseille et est arrivé ce matin à Paris.

UN ESCROC DEROBE 300.000 FRANCS

Paris, 3 juin

Le sieur René de Rocher, 38 ans, ancien capitaine durant la guerre, neveu d'un général, élégant mondain, domicilié rue Edme Guillaut, fut agréé il y a six jours comme sous-directeur de la succursale d'une banque à Montrouge, route d'Orléans.

Il conçut le directeur, M. Mornais. Celui-ci, s'absentant, lui confia un chèque en blanc sur la Banque de France. Rocher établit le chèque pour 300.000 francs et se fit accompagner d'un employé à qui il dit qu'il allait le toucher au nom du directeur à la Banque de France. L'employé facilita les formalités et on remit 300.000 frs à Rocher qui remercia son compagnon en disant qu'il devait aller porter la somme au siège de la banque.

L'escroc partit et ne revint plus. Le directeur fut édifié. Il téléphona à M. de Keyser, directeur du siège social qui avertit la police. On apprit alors que Rocher allait comparaître ces jours-ci en correctionnelle pour escroquerie.

AU PORTUGAL

LA TACHE DU NOUVEAU GOUVERNEMENT

Lisbonne, 3 juin

Le Gouvernement militaire provisoire assumera les fonctions du Président de la République. Il fera appel à des experts compétents pour l'aider dans sa tâche.

La concentration des divisions continue aux environs de Lisbonne préparant l'entrée dans la capitale, le 4 juin, du général Gomez de Costa, commandant 20.000 hommes.

EN EGYPTE

ZAGLOUL PACHA RENONCE AU POUVOIR

Paris, 3 juin

On mande du Caire que Zaghoul Pacha a renoncé au poste de premier ministre en faveur d'Adli Pacha.

EN CHINE

L'AUTONOMIE DES PROVINCES

Paris, 3 juin

On télégraphie de Pékin que le maréchal Sun Tang Fong a déclaré l'autonomie des provinces King Son Kiang, Si Toc Kiang Fou Kieu et An We.

LES SPORTS

CYCLISME

LE TOUR D'ITALIE

Rome, 3 juin

Le Tour d'Italie touche à sa fin. L'étape Bologne-Udine a été gagnée par Bottesti devant Binda, Robatti, Girano, Brunero, Lazzaretti, Cortesia, Pancera, Enrici, Rossignoli, Valazza, Bersichetti, Gilli, Bafestrieri, Montevicchi, Brevelli, Orioli, Barbera, Pecchi, Gazzelo, Piccio, Ventura, tous dans le même temps que le premier, soit 14 h. 22' 49".

AVIS DE MESSE

Les parents affligés de samedi 5 courant en l'Eglise Saint Jean Baptiste auront bien voulu prier le repos de l'âme de

Monsieur LOUIS VANNIER DE MORELLI

REMERCIEMENTS
ET
AVIS DE MESSE

M. Henri Maestracci ; M. et Mme Achille Maestracci ; Mme et M. Augustin Filippi et leur enfant ; M. et Mlle Pierre Maestracci et leurs enfants ; M. et Mme Jacques Maestracci et leur enfant ; Mme et M. Annibal Poletti ;

Très touchés des nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion du décès de leur regrettée mère, belle-mère et grand'mère

Madame Vve MAESTRACCI ANTOINE
Née MARIE DOMINIQUE CARDI

remercient sincèrement les personnes qui se sont associées à leur deuil et les informent que la messe de sortie du chef-lieu sera célébrée le samedi 5 juin à 9 heures en l'Eglise de Notre Dame de Lourdes.

Vous trouverez tout ce qui concerne le T. S. F.
Aux Grands Magasins Louis MAUREL
Appareils éprouvés des meilleures marques. Toutes fournitures et accessoires. Installation et mise au point assurées. Nombreuses références. Facilités de payement.

OREZZA LES EAUX

La Direction des « Grands Hôtels de Stazzona » a l'honneur d'informer le public de l'ouverture de l'Etablissement.

Arrangements pour familles. Cuisine bourgeoise, bonne cave. Confort moderne. Parc ombragé.

N. B. — L'emplacement de l'hôtel permet de relaxer avec facilité les cures d'eaux et de repos.

LA BOURSE

Paris, 3 juin

COURS DES VALEURS

	valeurs précéd.	dernier cours
Rente 3 0/0	47.62	47.70
— 5 0/0 1915	93.25	93
— 4 0/0 1917	75.75	75
— 4 0/0 1918	65.10	65.15
— 5 0/0 1920	73.70	73.85
— 6 0/0 1920	64.80	64.50
— 5 0/0 1922	92.50	94
Bonnes Ayres à 1/2 Or 1909-1912	1760	1840
Japon 4 0/0 1905	550	560
Roumanie 1922 4 0/0	315	322
Société Générale	839	830
Banque Union Parisienne	655	840
Banque Paris Pays-Bas	1375	1360
Banque Française	4375	9050
Banque Impér. Ottomane	1150	1160
Banque de Reque Argent.	655	655
Crédit Foncier Egyptien	4370	4370
Crédit Lyonnais	1675	1644
Crédit Foncier Colonial	549	561
Crédit Fonc Argentin ord	180	178.50
Banq. Fr Rio de la Plata	1311	1354
Natal	1110	1115
Voitures de Paris	945	943
Suez Capital	13400	13500
Wagons Lits ordinaires	1665	1670
Suez Part	18700	18700
Suez Soudan Cadix 1/5	3025	3050
Transatlantique ordinaire	535	533
Lebon Capital	675	698
Transports Mar. ordinaire	910	850
Thomson Houston	330	335
Jeumont	1000	1000
Sole Civet Porte	3540	3660
Forcehaux	715	713
Saint Frères	150	165
Bon Marché	5715	5750
Rens Deep	60.50	-
Middlevoorth B. Unifié	130	143
Goldfield ordinaire rg 59	230	236
Meyer et Charlier	244	-
Phénix-Bitaz	253	250
Rimmer Alex Jack	13.50	-
Deviers	37.75	-
Houillères Saint Etienne	98.50	100
Houillère de Combentaine	336	337
Tamaryks	403	435.50
Ruhrd Nixon	429	418
Jujuys Fusion	398	-
Schneider et Cie Creusot	991	1000
Hauts Four Denain Anzin	1540	1600
Marine Homécourt	185	188
Métallurgie Artiger	175	176
Cimenis Boulonnais	629	-
Saint-Gobain	3780	3775
Phosphates Gafsa	979	975
Lanifices Nitrate Chilié	746	745
1/10 Royal Dutch	2170	2230
Roumano Belge Pétrolifère	150	178
Phosphates M'Zaita	150	155
Mexicaine Eagle pétrolière	236	239
Pneus Pulmanier Paris	1670	1618
Shell	725	734
Raffineries Say	1905

A CEDER A NICE

Banque de la Corse

ALTIERI & NAPOLEONI

15, pl. St-Nicolas et 41 bis, bd Paoli à BASTIA

Principales Opérations de la Banque

Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à portants et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc.

Location de Coffres-Forts

Compartiments depuis 20 fr. par an

RHUM FOX-LAND

Grande Marque

EXIGEZ LA MARQUE

J. VIDAL

CIGARETTES NATIONALES

SE MEFIER DES CONTREFACONS

MinervA

Le plus moderne, le plus complet des Journaux consacrés à la femme.

12, 16, 20, 24 et 28 pages, format des grands Quotidiens, tirées en héliogravure et en typographie.

10.000 lignes de texte inédit, 120 clichés photographiques 1 Roman inédit, 2 nouvelles, de nombreux concours.

Le numéro 0 fr. 60

2, Rue de Clichy, 2 - Paris.

P. POUSSARGUES, Directeur-général

Les Établissements S. DAMIANI & Cie - Bastia

PAR leurs Spécialités exquises et réputées : « Cap Corse Damiani » Hors Concours, Membre du Jury « Nectar Cédrat » « Myrta » « Mandarina » Marque déposée.

PAR le choix incomparable de liqueurs : Rhums, Amers, Vermouths, Champagnes, Mousseux, Vins de toutes Marques que l'on est sûr d'y trouver.

PAR l'assortiment unique de leur rayon de : Tabacs, Cigarettes, Cigares locaux et étrangers.

PAR leurs prix minutieusement étudiés

OFFRENT les meilleures garanties d'achat

ASSUREZ-VOUS EN ! !

MAISONS Pour Tous

LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER

Édition départementale de Jardins et Basses-Cours

UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr. — Le Fascicule : 1 fr. 25.

HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

Imp. E. COMBIER à FILL, 5, 34 de Paris

Le Directeur-Gérant : Lucien DUNSIER

FÉDÉRATION RÉPUBLICAINE DES MAIRES et CONSEILLERS MUNICIPAUX DE FRANCE

Le Fédération Républicaine des Maires et Conseillers Municipaux de France, dont le président-fondateur est M. Louis Marin, député, ancien ministre, le président effectif M. Mézières, député de la Meuse, maire de Verdun, et qui compte dans son comité directeur plus de cent parlementaires, a résolu à grouper, depuis quatre mois qu'elle est fondée, plusieurs centaines d'adhérents.

Elle fait un appel pressant aux maires indépendants pour qu'ils viennent grossir ses rangs et leur rappelle qu'elle donne à tous ses adhérents les consultations juridiques gratuites sur les questions administratives.

Le montant de la cotisation annuelle est de dix francs, donnant droit au service gratuit de son bulletin.

Adresser toute correspondance et adhésions qui, secrétaire général, M. Albert, Orry, 36, rue Vaneau, Paris (7e). Compte chèques postaux : Paris C. 841-49.

FÉDÉRATION GÉNÉRALE des Associations départementales des Pupilles de l'École Publique, Orphelins et Victimes de la Guerre

La Fédération des Pupilles de l'École publique a ouvert en novembre 1921, à Oriolle, dans les Pyrénées-Orientales, le premier sanatorium français en haute altitude (1.800 mètres). Elle l'a construit et aménagé avec tout le perfectionnement de la technique moderne, et l'a pourvu d'un premier matériel à Berck et à Lepuy.

Cette création semble, en France, une lacune est, si depuis longtemps, les bienfaits de l'héliothérapie ont fait leurs preuves en différentes localités maritimes, la cure de l'héliothérapie à l'altitude n'avait pu être appliquée assez tôt, faute d'un établissement approprié. Le sanatorium d'Oriolle offre désormais toutes les possibilités de traitement pour soigner les localisations non pulmonaires de la tuberculose. Créé par les pupilles de l'école publique grâce au don généreux d'un million que leur a fait Miss Emma Sturge, grâce aux subventions de l'État, de l'Office National des Pupilles de la Nation et grâce aux cotisations versées dans les écoles de tous les degrés par les élèves, les maîtres et les amis de l'Enseignement public, Oriolle est destiné aux Pupilles de la Nation des deux sexes âgés de 6 à 21 ans, avec priorité pour les Pupilles de l'École.

Il comprend 150 lits et dans la mesure des places disponibles, il est ouvert aux non pupilles, aux malades de l'Assistance médicale gratuite et des mutualités scolaires.

173 malades ont déjà été hospitalisés à Oriolle ; 77 en sont sortis guéris ou très améliorés et des résultats remarquables ont été constatés par les professeurs et docteurs Léon Bernard, Armand-Delille, Rénaux, J. Brunner, Dufestel, Mouriquand, Ombrédanne, Jules-Renault et bien d'autres qui composent le comité médical.

Les demandes d'admission peuvent être adressées, 41, rue Cambon, Paris (1er), au siège de la Fédération des Pupilles de l'École et tous renseignements sont donnés, 110, rue de Grenelle, escalier B, 3e étage, le mercredi de 15 à 17 heures, au bureau de la Fédération.

LES DÉCLARATIONS DE DOMICILE

Aux termes de l'article 55 de la loi du 1er avril 1923, « tout homme marié sur le registre matricule est astreint à faire connaître ses changements de domicile et de résidence ».

Cette disposition s'applique aux réformés définitivement et aux exemptés comme à tous les autres réservistes.

En résultat, en effet, dans cette position, inscrits au registre matricule et d'autre part, la connaissance de leur domicile ou résidence est nécessaire au service du recrutement en raison des visites périodiques auxquelles ils seraient l'article 20 de la loi du 1er avril 1923.

Les déclarations de changement de domicile ou de résidence sont reçues dans les mairies de garnisons, les gares et, dans les grandes villes, les Commissariats de police.

AVIS DE CONCOURS

Un concours pour l'emploi de [illegible] à l'Administration Centrale [illegible] Maires nommés s'ouvrira le [illegible] tel.

Le nombre des places mises au [illegible] est fixé à deux.

Traitement de début : 8.500 frs plus [illegible] de résidence de 2.000 frs.

Pour tous renseignements et [illegible] programme, s'adresser au Sous-Secrétariat d'État de la Marine marchande (Section du Personnel Central), 24, rue des Saussaies, Paris (8ème) avant le 3 juillet 1924.

ÉCOLE PRATIQUE COLONIALE DU HA[illegible]

L'École Coloniale du Havre a été fondée en 1908.

Son enseignement est [illegible] Il a pour but de préparer [illegible] qui aspirent à la vie coloniale à bien connaître diverses fonctions qui peuvent leur assurer dans l'administration, une triple [illegible] commercial, industriel et agricole.

Des bourses ou fractions de bourses peuvent être attribuées aux élèves dont les familles sont dignes d'intérêt.

La durée des études est d'une année [illegible] Le baccalauréat est [illegible] examens des élèves ayant [illegible] les candidats.

Le Comité de patronage s'occupe de [illegible] les élèves munis du diplôme de [illegible] Il convient de signaler [illegible] jusqu'à ce jour tous les élèves diplômés [illegible] trouvé des situations convenables [illegible] les entreprises privées aux Colonies et [illegible] l'administration qui a [illegible] du diplôme [illegible] l'École parmi les titres conférant des [illegible] pour entrer dans le personnel des [illegible] faisant [illegible] coloniales.

La rentrée générale de l'École aura [illegible] cette année, comme d'habitude, le 1er [illegible] tobre.

Pour renseignements, écrire à M. le [illegible] du Havre ou au Directeur de l'École.

POUR LES ŒUVRES D'ENTR'AIDE COLONIALE

La Souscription Tombola du Comité Colonial de Marseille

Ce comité de bienfaisance, dans [illegible] généreux colonisateurs et des sympathisants [illegible] cercle colonial, groupe l'association de [illegible] Alsaciens et Colonistes, le Foyer [illegible] et le Syndicat de la Presse Coloniale.

Il a [illegible] [illegible] [illegible]

mobiliers la tête et la jambe du Colonel Semplore à un parent au nom d'Alphonse ».

Le tribunal, du gouverneur n'avait qu'à exécuter l'ordre de son chef et non de s'occuper du testament.

CINQUIEME PROPOSITION

« Le R.P. Marini a dit que Stanislas avait des ennemis ».

REPONSE

Le R. P. Marini est un excellent connaisseur : il sait beaucoup de choses. Les archives de Gênes lui auraient révélé des secrets de famille au début, mais quand j'ai été le faire de Georges Doria, il n'est empressé de m'écrire : « La tête de Sampiero a été enterrée dans une église, il est possible que ce soit à Cauro ».

C'est là de la prudence : je ne suis trompé pas cette fois.

SIXIEME PROPOSITION

« Le crâne en question a la capacité d'un crâne de femme ».

REPONSE

Mais qui sait en Corse ou ailleurs, qui Napoléon avait une tête grande ou petite ? La seule relation que nous ayons sur les funérailles est celle que j'ai découverte à Gênes en Septembre 1923 :

1544 a di VIII d'ottobre.

Relatività fatta con gluramento da Domenico di Michali mariniere ragusino, venuto da Livorno in porto di Genova :

Interrogato della qualità, età, statuto, affizie di Sampiero, ha risposto : « Esser magro, di statura assai in più, grandi di vita, con barba grisea, occhi piccoli e tutta siguardo rasa. » — C'est clair.

La capacité du crâne ne peut être un argument péremptoire. Beaucoup de femmes qui travaillent aux champs ont une cloqueuse, d'hommes. D'ailleurs ce crâne n'est pas trop petit puisqu'il mesure encore 9 m. 50 de tour, sans périostome et après un ramollissement et une dissolution de 359 ans ! Voltaire n'aurait-il pas une tête minuscule ?

Mais que pouvons alors toutes les explorations du monde devant la révélation des phénomènes des lois naturelles ?

Elles ne sont pas sans valeur ; **seules** elles pourront nous dire : 1°) Si la soudure des os crâniens est terminale ; 2°) Si ce crâne est du XVI^e siècle ; 3°) Si c'est celui d'un vieillard.

Ces trois conditions remplies, nous en ajouterons six autres : 1°) Le crâne décrit-il une tête très forte apparente à l'un parmi, (C'est le premier coup d'épée de Michel Ange) ; 2°) Si manque la mâchoire inférieure. (Le 2^me coup de Brancone la mâchoire) ; 3°) **Est la balle qui probablement a dû le faire mourir bâbillée ?** ; 4°) Il y a deux entailles au pariétal droit, l'une à gauche du trou occipital. (La tête de Sampiero a été percée de un bout d'une pique) ; 5°) La tradition qui éloigne l'église de Cauro ; 6°) La lettre de Georges Doria qui, elle aussi, affirme une église ; 6°) Aucune église en Corse n'a jamais revendiqué la possession du crâne de Sampiero, sauf celle de Sainte-Baptiste à Bastia.

CONCLUSION

Que faut-il de plus. — Exaucer l'ombre de Sampiero ? Mais, je ne saurai trop le répéter : **Soiez le crâne devant une Commission !** — Si les relations existent, se pieuse général-ière, la lumière en jaillira et une dizaine de Saint-Thomas pourront mettre le doigt dans la plaie, si cela leur fait plaisir.

D. FUMAROLI.

P. S. - Je ne m'intéresse plus au susdit sujet, sans faire manœuvre et scientifique.

LA MEDAILLE DE LA FAMILLE FRANÇAISE

La médaille de la Famille Française a été décernée, en témoignage de reconnaissance nationale, aux mères de famille du département de la Corse, dont les noms suivent :

Médaille d'or

Mères

Bastiani Jean-Baptiste, née Grazzini Angèle-Marie, à Sainte-Lucie-de-Tallano ; 11 enfants.

Cafiello Antoine, née Simon Angèle-Catherine, à Aleria ; 10 enfants.

Pedroni Jean-Baptiste, née Simon Marie-Angèle, à Sorio ; 10 enfants.

Filippi Giovanni, née Manfredi Marie-Catherine, à Pianelli-di-Fiumorbo ; 11 enfants.

Tristani Ange-Baptiste, née Ottavi Ange-Pétronille, à Pastricciola ; 12 enfants.

Médaille d'argent

Mères

Antonelli Charles-Auguste, née Mengbi Anne-Catherine, à Bastia ; 9 enfants.

Casta Jean, née Card Brigitte, à Pietricalla ; 9 enfants.

Chiabrera Joseph-Antoine, née Monticini Marie-Catherine, à Olivese ; 9 enfants.

Cavalfini Antoine-Matthieu, née Colombani Marie-Blanche h, à Pulicina ; 9 enfants.

Costa Charles-Jean, née Richard Marie-Antoinette, à Pelicaldi ; 9 enfants.

D'Ansy Louis, née Di Meglio Marie-Rose, à Bonifacio ; 8 enfants.

Gabrielli Jean-Baptiste, née Mannarini Marie-Jeanne, à St-Louis-de-Tallano ; 8 enf.

Grimaldi Alexandre, née Mary Antoinette-Françoise, à Sorio ; 8 enfants.

Lucciani Jean-Antoine, née Lucciani Marie-Jeanne, à Aleppine ; 8 enfants.

Mantarelli Ange-Toussaint, née Albertini Marie, à Corbino ; 9 enfants.

Morelli Louis, née Taddei Laurence-Josephine, à Bastia ; 8 enfants.

Morelli Prudhomme, née Morlanchi Tommasini, à Vivario ; 8 enfants.

Peretti Joseph-Antoine, née Peretti Marie-Félicité, à Sainte-Lucie-de-Tallano ; 9 enf.

Sampietri Sauveur, née Angeli Anne, à Travona ; 8 enfants.

Tomasini Joseph, née Filippi Madeleine, à Vivario ; 8 enfants.

Médaille de bronze

Mères

Casanelli Madeleine, née Casanelli Marie-Rose, à Partinello ; 6 enfants.

Grisoni-Ferdinand Paul-Jean, née Giudicelli Marie-Thérèse, à Sainte Lucie de Moriani ; 6 enfants.

Gianelli Pasquin, née Giansimoni Marie-Dévote, à Vivario ; 6 enfants.

Lucchi Jacques-Toussaint, née Lucchi Marie-Catherine, à Cauro ; 7 enfants.

Locatelli Paul-Noël, née Bonacci Marie-Fortunate, à Cannavaccia ; 6 enfants.

Marcaggi Louis, née Marcaggi Marie-Joséphine, à Vivario ; 5 enfants.

Pinelli Jean-Baptiste, née Antonetti Pauline-Marie-Madeleine, à Partinello ; 7 enfants.

Rossini Marc-Marie, née Ceccaldi Marie-Angèle, à Serriera ; 5 enfants.

Tavanelli Jean-Baptiste, née Mattei Marie-Françoise, à Sari-d'Orcino ; 7 enfants.

N. B. — Les mères d'honneur devront être obligatoirement accompagnées de leur ménant.

SOCIETE SALVATOR VIALE

Les membres du Conseil d'Administration de la *Salvator Viale* (Comité Directeur, Comité de Lecture, Comité du Souvenir, Comité des Fêtes) sont priés de vouloir bien assister à la réunion qui aura lieu samedi soir, à 6 heures, à l'Hôtel de Ville.

Les dames du Comité des Fêtes sont priées de vouloir bien assister à la réunion.

Objets de la réunion : Soirée Santa Casanova, Plaque Salvator Viale, prochain bulletin, organisation du prix.

SOUSCRIPTION

POUR L'ERECTION DU BUSTE DE PASCAL PAOLI A MOROSAGLIA

Septième liste

MM. Alexandre Mauss, conseiller général : 100 ; Société des Cuivres (Kontra) : 100 ; Rinaldi, conseiller général, maire de Lucciana : 50 ; Docteur Chiappini, conseiller général : 50 ; Comte Ludovic Fornari-Conti : 50 ; Docteur Zonza, à Ajaccio : 50 ; Abbé Colonna, doyen de Moroseglia : 50 ; Vicomte de la Tour, à Bastia : 10 ; Union générale des Cuivres (Section d'Arles) : 37 ; Mlle Claire Quilichini : 20 ; Antoine Franceschi, à Casabianca : 10 ; Toussaint par M. Delfieri (à Oletta) ; Dettori, commissaire de police : 15 ; Costa : 15 ; Torre : 15 ; Milanta : 10 ; Semidei : 15 ; Lanfranchi : 15 ; Levasdes : 15 ; Gambetti : 15 ; Guerrini : 15 ; Cristofari : 15 ; Un ami d'un Corse au grand patriote : 15.

Total 587

Total des listes précédentes ... 8.382,75

Total général 9.069,75

Les souscriptions doivent être adressées à M. Roger Palmieri, 7, Cours Grandval, Ajaccio.

BIBLIOGRAPHIE

LA GRANDE AVENTURE (L'Epopée du Comte de Mauf'el-Boulbon au Mexique (1850-1864), par Maurice Sabatier. L'ouvrage fait partie de la Collection des, avec huit hors-texte et 12 dessins. (Payot, 106, Boulevard Saint-Germain, Paris).

Dans une époque comme la nôtre, dénaturée par des soucis matériaux, l'oubli qu'il est plus facilement que jamais d'évoquer quelques hauts extraordinaires. Parmi les hauteurs de cette trempe aventureuse, le comte Gaston de Raousset-Boulbon occupe une place éminente. En lui se retrouvent réunis et exaltés toutes les grandes qualités et aussi tous les grands défauts qui caractérisent notre race. Entreprenant, à grandes vues, brillant et amoureux, mais trop ardent et trop dénué de l'effort, il est essentiellement Français et pour cela commande une sorte d'admiration entre affection...

Il a épuisé sa dévorante ambition dans la période de 1850 à 1854, aux Etats-Unis et plus au Mexique. Ebouffant dans notre vieille et un peu trop romantique pour qu'il pût y prendre la Pause, il fut d'abord attiré par la Californie, encore en enfance et enfiévrée par la découverte de l'or. Mais bientôt les Etats-Unis, maîtres de ce pays, l'eurent rendu inhabitable à tous les états civilisés d'Amérique ou d'ailleurs. Dès lors, Gaston de Raousset-Boulbon commença de s'y sentir à l'étroit et de s'y ennuyer.

Le Mexique et particulièrement la province de la Sonora, alors encouragée par les Indiens Apaches, habitants très inorganisés. Guidé par une sorte de génie politique, il entrevoyait déjà la France la possibilité d'y établir une colonie magnifique, en prévenant l'empire toujours menaçant des Etats-Unis. Par ses propres forces, sans l'aide d'aucun gouvernement, malgré l'opposition du Gouvernement mexicain, il organise une petite armée à la tête de laquelle il va s'emparer de la province de Sonora. Il veut ensuite marcher sur Mexico. Napoléon III va bientôt, pour abriger à l'Amérique que l'on connaît.

Le comte de Raousset-Boulbon échoua par

L. DORIAT AUTOMOBILES
Agence RENAULT
& ATELIER A TOGA
S.C.M.

AERONAUTIQUE

M. Ciotone Victor, sujet italien, d'abord administré d'aéro-aviateur, régulièrement pour d'arrivée n° 39 à l'armée française du Levant, a été affecté au parc d'aviation n° 35, à Brest.

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge
Seuls DAMIANI & Cie, 33, Boulevard Paoli

Nos Spectacles

FEMINA CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : Une superproduction Milles : **Révélation**, comédie dramatique interprétée par Violin Dana et Madge Bellair ; **L'Amazone du Ranch**, grand drame d'aventures en 5 épisodes avec Nova Gerber et Edmond Cobb.

Prochainement : **La vallée du loup**, avec Jack Pickford.

* * *

REGENT CINEMA. — En soirée à 8 h. 45 : Ciné cinématographique avec orchestre. Au programme : **Régent-Journal** (Les actualités du monde entier) ; à la demande générale Antonin Mercier dans **El Tigre**, superproduction dramatique en 6 parties.

En intermède, avec orchestre : **L. Gar**, chanteur genre Chevalier dans son nouveau répertoire.

L'AUTOMOBILE EN CORSE

Nous avons le plaisir d'annoncer à notre clientèle que les **Usines Ozeum** vont sortir très prochainement un châssis 1000 kilos, muni de freins sur roues avant, débrayage, démarrage électrique, qui réunira, nous en sommes persuadés, toutes les qualités de robustesse, d'économie, de souplesse qui font l'admiration de tous les propriétaires et usagers des voitures de cette marque.

Ce châssis sera d'un prix d'achat très réduit sheuhomme sans concurrence possible, vendu sous toutes facilités de payements.

MM. Agostini frères, 38, Boulevard Paoli, se tiennent à la disposition des intéressés éventuels pour tous renseignements complémentaires.

On nous communique

CLUB NAUTIQUE BASTIAIS

Samedi 5 courant, à 21 heures très précises, assemblée générale. Présence indispensable.

AMICALE DES RETRAITES DE LA GENDARMERIE

Dimanche 6 juin courant à 15 heures, réunion dans la salle de l'Assistance Publique. Communications importantes. Prière d'être exacte.

COMPAGNIE DU GAZ ET ELECTRICITE

Avis important

La Compagnie du Gaz et d'Electricité a l'honneur de mettre en garde la population bastiaise sur les agissements de personnes se disant autorisées à effectuer des travaux de branchements ou à modifier les appareils de contrôle.

Ces travaux clandestins tombent sous le coup de la loi et seront poursuivis par toutes voies de droit devant les tribunaux.

AVIS DE CONCOURS

Un concours pour le recrutement de 1000 auxiliaires des P. T. T. aura lieu, vraisemblablement, dans chaque département les 22 et 23 juillet 1926.

La liste d'inscription des candidatures sera close le 17 juin 1926 au soir.

Les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins le dernier jour du concours et de 35 ans au plus le premier jour du concours.

Par exception, la limite d'âge est reculée jusqu'à 30 ans pour les candidats pourvus d'un emploi de titulaire dans l'Administration des P. T. T.

Les candidats présents aux huit épreuves pourront être autorisés à subir les épreuves qui n'auraient pas libérés dans les six mois qui suivront la date des concours.

Aucune demande d'inscription ne sera prise en considération.

ECOLE PRATIQUE COLONIALE DU HAVRE

L'Ecole Coloniale du Havre a été fondée en 1926.

Son enseignement est entièrement gratuit.

Il a pour but de préparer les jeunes gens qui aspirent à la vie coloniale à leur remplir les diverses fonctions qui peuvent leur être confiées aux Colonies, en leur donnant de vue commercial, industriel et agricole.

Des bourses ou fractions de bourses peuvent être attribuées aux élèves dont les familles sont dépourvues d'aisance.

La durée des études est d'une année scolaire. L'admission est prononcée après examen des titres ou diplômes produits par les candidats.

Le Comité de patronage s'occupe du placement des élèves munis du diplôme de sortie de l'Ecole et il constate de signaler que jusqu'à ce jour toute les élèves diplômés ont alors trouvé des situations convenables chez les entrepreneurs privés ou aux Colonies ou chez l'administration, qui a choisi le diplôme de l'Ecole pour les titres conférant des avantages pour entrer dans le personnel des Affaires civiles coloniales.

La rentrée prochaine de l'Ecole aura lieu cette année, comme d'habitude, le 1er octobre.

Pour renseignements, écrire à M. le Maire du Havre ou au Directeur de l'Ecole.

ASSOCIATION des CHEMINOTS RETRAITES DE LA C. F. D.

Les membres adhérents à l'association des cheminots retraités de la Compagnie des Chemins de fer départementaux sont priés de bien vouloir assister à la réunion extraordinaire qui aura lieu samedi 5 juin à 8 h. et demie du soir au siège social, 3, bis de Tiga.

SYNDICAT DES DOCKERS

Les dockers sont convoqués à la réunion qui aura lieu dimanche 6 courant à 8 heures du matin, salle de l'Assistance Publique.

RETRAITE DU CLERGE

La clergé de Bastia, le mardi 8 juin, fera sa retraite du mois en l'église du Sacré Cœur, Boulevard Lefebvre.

Les ecclésiastiques des environs de la ville y sont invités.

PAROISSE SAINT JEAN BAPTISTE

Dimanche 6 juin, procession solennelle du T. S. Sacrement. Elle sortira de l'église paroissiale à 6 heures précises (sauf pour ceux qui y désirent se suivre).

Rues Saint Jean, du Lycée, de la Miséricorde, boulevards du Palais et Paoli, rue Miot, Cours Sébastiani, rues Neuve, Marché aux poissons, rue Zéphyrin, du Môle.

La bonne population bastiaise favorisera certainement, d'ailleurs une fois de plus, en cette circonstance, sa foi vive en la présence réelle de N. S. Jésus-Christ dans l'Eucharistie sacrée sous les voiles de l'hostie, en pavoisant les maisons dans les rues par où passera la processions et par la bonne participation générale.

Vous trouverez tout ce qui concerne la T. S. F.
Aux Grands Magasins Louis MAUREL
Appareils éprouvés des meilleures marques. Toutes fournitures et accessoires. Installation et mise au point soignées. Nombreuses références. Facilités de payement.





Le prestigieux pays des Antilles est la fière origine des précieux Rhums du Kentucky

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui : Samedi 5 juin 1926. Vingt-troisième semaine : 157e jour de l'année ; 208 à venir.

Soleil : lever, 4 h. 18 ; coucher, 19 h. 53.

Aujourd'hui : Sainte Hildegarde.

Demain : Saint Claude.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Les nominations ci-dessous suivent, ont été déclarée après les fonctions de juge de paix, à la suite de l'examen professionnel institué par la loi du 14 juin 1918 (session d'avril 1926) :

MM. Cruciatelli, Garde, Giansantelli, Morelli, Poli, Santini, Secci, Velutini.

M. Secci a été délégué en même temps comme adjoint particulièrement chargé.

TRAVAUX PUBLICS

M. Pigeon, Jean, adjoint technique des Ponts et Chaussées de 1re classe, en congé pour service militaire obligatoire, a été remis en activité et mis à la disposition de l'Ingénieur en Chef, pour être affecté au service d'assainissement de la côte orientale de la Corse, à Bastia.

POSTES ET TELEGRAPHES

M. Giansantegelo B., candidat reçu, a été nommé surnuméraire à Paris-Sèlpêtrière.

M. Sorelli J. et Bonnardel P. ont été nommés surnuméraires au cours d'instruction de Lyon.

M. Mariotti, chargeur, a été nommé surnuméraire des postes à Paris.

DONNET-ZEDEL

Le nouveau châssis **1000 kgs Donnet-Zedel** est la résultante d'une série d'études, de mises au point et d'essais. Il réalise admirablement la conception du véritable châssis utilitaire. Ses qualités principales sont : puissance moyenne de 11 CV, boîte à 4 vitesses, freins sur roues avant, roues de 835/135, grande capacité de transport et d'utilisation, remarquable rendement de carburants. Il est simple, rapide, économique. Le châssis est bien entièrement équipé sous éclairage et démarrage électrique, avertisseur, montre, indicateur de graissage, dispositif, cale-etc., etc...

Le châssis **1000 kgs Donnet-Zedel** n'est pas un rêve. **Il est livrable immédiatement**, sans délai, et présenté et à un prix exceptionnellement intéressant. Nos ateliers de carrosserie de Bastia permettent d'exécuter, de suite, toute carrosserie à la demande de l'acheteur.

Nous invitons nos clients et amis à bien vouloir nous demander un essai, à l'Agence, 32, Bd Paoli. Un châssis est à leur disposition.

DANS L'ARMEE

M. Brunet, capitaine au 141e rég. d'infanterie, a été admis à l'état-major particulier du 2e corps d'armée.

— M. Vidoli, chef de bataillon à titre temporaire à l'état-major particulier d'infanterie, a été affecté à l'état-major du commandement supérieur des troupes du Maroc, commandant militaire organisateur à Kenara.

— M. Arrighi, capitaine à l'état-major particulier d'infanterie, a été affecté à l'état-major du groupement de Taza.

— M. Finelli, lieutenant de 2e rég. de tirailleurs, a été affecté au 11e rég. d'infanterie.

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

LA REFORME ELECTORALE

LE PROJET DE LA COMMISSION DU SUFFRAGE UNIVERSEL

Paris, 4 juin

La Commission du Suffrage Universel a chargé provisoirement M. Théo Bretin de rapporter le projet de loi sur la représentation proportionnelle qui ne comprendra aucune peine à la majorité absolue, ni à la majorité relative, ni à la plus forte moyenne et devra parer aux inconvénients du panachage par le vote préférentiel.

A LA COMMISSION DES FINANCES

POUR LES ORPHELINS DES MILITAIRES MORTS SUR LES T. O. E.

Paris, 4 juin

La Commission des Finances a approuvé une proposition accordant le bénéfice des lois relatives aux pupilles de la nation aux orphelins des militaires tués sur les théâtres d'opérations extérieures.

Elle a approuvé, en outre, des projets fixant le régime provisoire des voies d'intérêt local et des réseaux secondaires après le 31 décembre 1925.

LA HAUSSE DU BLE

DEPOT D'UN PROJET DE LOI

Paris, 4 juin

MM. Chastenet et Cayrol ont déposé sur le bureau de la Chambre un projet de loi en vue de combattre la hausse du prix du blé et d'enrayer la spéculation.

Ils demandent que le Gouvernement favorise l'entrée des blés exotiques et que tout ou partie des droits de douanes soient remboursés aux meuniers.

LA SOUMISSION D'ABD EL KRIM

LE GENERAL SANJURGO DANS LA ZONE FRANÇAISE

Casablanca, 4 juin

Le général Sanjurgo, haut-commissaire espagnol, est arrivé hier à Casablanca par le croiseur « Princesse des Asturies ». Il s'est rendu aujourd'hui à Rabat où il a été reçu par le général Boichut avec les honneurs militaires.

LA FAMILLE D'ABD EL KRIM ARRIVE A TAZA

Taza, 4 juin

Hier, sont arrivés à Taza les frères d'Abd el Krim. Dix tentes ont été dressées.

Est également arrivé un camion portant des femmes d'aspect misérable, des enfants et le père d'Abd el Krim. Celui-ci a déclaré qu'il ne savait pas pourquoi son fils avait fait la guerre. Il a ajouté que son fils possédait deux femmes seulement.

LE COMMUNIQUE ESPAGNOL

Madrid, 4 juin

La colonne du centre a découvert trois autos appartenant à Abd el Krim et un gros dépôt d'essence.

L'INDEMNITE PARLEMENTAIRE

RECTIFICATION DE SCRUTIN

Paris, 4 juin

A la suite de la rectification du scrutin, l'ajournement de la discussion de la proposition de relèvement de l'indemnité parlementaire a été rejeté par 290 voix contre 247 au lieu de 291 voix contre 218.

A CHACUN SUIVANT SON LABEUR

Paris, 4 juin

M. Poilou Duplessy a déposé une proposition de loi tendant à ce que lesdemnités parlementaires soit liquidée au moyen de jetons de présence en prenant le principe qui régie les travailleurs : « A chacun suivant son labeur ».

A la Chambre

SEANCE DU 4 JUIN

La séance est ouverte à 15 h. 10 sous la présidence de M. Herriot.

LES MARCHES DE L'AVIATION

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur les marchés de l'aviation.

M. *Couhé* expose avec la compétence que lui confèrent ses longs services comme aviateur, les avantages et les défauts de la question.

Il fait remarquer que les pilotes n'ont pas cessé de réclamer depuis 1917 deux types différents d'avions de chasse.

Il préconise la simplification et la centralisation des services.

M. *Laurent Eynac* démontre que la France, dans chaque catégorie d'appareils, est en grand progrès depuis la guerre. Elle possède une gamme de moteurs de 400 à 600 chevaux. Elle est la seule nation aussi bien pourvue et on étudie ceux entre 6 et 700 chevaux. C'est le progrès réalisé qui a entretenu la concurrence et l'émulation entre les diverses maisons de construction.

Le sous-secrétaire d'Etat de l'Aéronautique affirme que les 150 moteurs Farman, objet des critiques sont utilisables sur différentes cellules Bréguet ou Potez, et sont capables d'excellents résultats. Ces moteurs homologués et contrôlés ont à leur actif de nombreux records.

Le ministre combat le principe du monopole donné à une ou deux maisons. Il voit la solution dans l'interchangeabilité des moteurs. Il assure que la France possédera bientôt 80 pour cent de nouveau matériel en progrès certain. Il fait enfin l'éloge de l'aviation française.

La suite de la discussion est renvoyée à mercredi.

LES DETTES INTERALLIEES

LE SENAT AMERICAIN ET L'ACCORD BERENGER

Paris, 4 juin

Selon un télégramme de Washington, M. Smoot, président de la Commission des Finances du Sénat et président de la Commission des Dettes a déclaré que la Commission des Finances commencerait l'examen de l'accord Bérenger mercredi. Il a ajouté que la Commission ne se hâterait pas et que la question ne viendrait pas devant le Sénat américain avant que le Parlement français ait ratifié l'accord. Telle est d'ailleurs l'impression des milieux sénatoriaux.

EN SYRIE

NOS TROUPES PROGRESSENT VICTORIEUSEMENT

Paris, 4 juin

On mande de Beyrouth que la colonne du Djebel sud a atteint Gharie le 2, après avoir infligé de lourdes pertes à l'ennemi. Nos troupes ont occupé Machkouk le lendemain.

Les Druses ont abandonné 122 cadavres. Nous avons eu trois tués et quelques blessés.

Nous progressons victorieusement vers Saikhad.

LA CONFERENCE ECONOMIQUE FRANCO-ALLEMANDE

L'UTILISATION DES PRESTATIONS EN NATURE

Paris, 4 juin

La conférence économique franco-allemande a clôturé ses travaux.

Elle a précisé l'importance résultant pour les deux pays d'une meilleure utilisation des prestations en nature effectuées en exécution du plan Dawes et a recommandé dans ce but les conseils des groupements professionnels. Elle a réclamé l'appui des gouvernements afin de faciliter la réalisation des initiatives privées.

Une commission exécutive mixte poursuivra l'étude des vœux émis par la conférence. Les parlementaires des deux pays ont décidé de continuer leur collaboration.

Au Sénat

SEANCE DU 4 JUIN

M. de Selves ouvre la séance à 15 heures 10.

LES ACCORDS DE LOCARNO

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des accords de Locarno.

M. *Lucien Hubert*, président de la Commission des Affaires étrangères examine avec quelque suspicion l'attitude de l'Allemagne qui, au lendemain de Locarno, conclut un traité avec la Russie.

« Ce traité, dit l'orateur, ne va pas à l'encontre de Locarno. C'est l'opinion de M. Briand. Ayons donc comme lui confiance mais faisons vigilance.

« Locarno constitue un pacte de sécurité au fond encore bien fragile, si les clauses ne sont pas respectées. L'Angleterre serait menacée elle-même. Nous avons une autre garantie : celle de notre prestige moral dans le monde, mais conservons, jusqu'au jour où la solidarité continentale européenne sera réalisée, notre force défensive ».

Lucien Hubert termine en disant : « Les accords de Locarno traduisent le sentiment profond des peuples déchirés par la guerre. C'est le grand cri éternel : « A bas la guerre ! », mais à la condition que nous veillions à la construction du nouvel et solide édifice de paix. Locarno ne serait pérenne que s'il nous incitait à la paresse et à l'illusion.

« *Ni spectigues, ni dupes*, voilà notre devise. Locarno est une grande tentative, une grande espérance : nous pratiquons loyalement la tentative, nous encourageons l'espérance ».

M. Henri Merlin parle en faveur de la ratification, faudis que le général Bourgeois exprime des inquiétudes.

M. Briand s'associe à l'hommage rendu à M. Léon Bourgeois évoqué par M. Merlin ; puis, il expose son œuvre.

Le Président du Conseil déclare : « Les accords de Locarno ne justifient ni les excès d'enthousiasme, ni les excès de pessimisme auxquels ils ont donné lieu. Ils constituent un bien relatif au lendemain de la guerre », ce qui a entraîné des nations entières à l'ennemi. Nos troupes ont occupé Machkouk le lendemain.

Finalement, le Sénat vote les accords de Locarno par 272 voix contre 4.

LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

LE DEPARTEMENT DE LA SEINE A DONNE 67 MILLIONS

Paris, 4 juin

Au cours de son exposé à la Commission des Finances, hier, M. Raoul Péret a déclaré que la contribution volontaire pour Paris et le département de la Seine atteignait 67 millions. Aucun résultat n'est connu concernant la province.

Il est à remarquer que la souscription est à peine ouverte.

NOUVELLES JUDICIAIRES

ARRESTATION DE L'ESCROC DE LA BANQUE DE MONTROUGE

Paris, 4 juin

L'escroc flené de Rocher qui avait été nommé sous-directeur de banque et disparut avec 300.000 francs, a été arrêté, ce matin par la gendarmerie d'Orsans (Doubs).

Hier, l'aventurier avait été signalé de Dijon où il avait ouvert un compte dans une banque, de 280.000 frs. Il croyait passer la frontière sans ennui.

EN POLOGNE

LE NOUVEAU PRESIDENT PRETE SERMENT

Paris, 4 juin

On mande de Varsovie que M. Mosciki, le nouveau Président de la République, a prêté serment aujourd'hui.

La ville est pavoisée.

Le cabinet a présenté sa démission.

A Paris

ON VEND DES SOUVENIRS NAPOLEONIENS

Paris, 4 juin

Divers souvenirs napoléoniens ont été vendus hier à l'Hôtel des Ventes.

Le chapeau de Napoléon consul a été adjugé 43.000 frs ; le costume du fils de Napoléon et son portrait à cinq ans : 4000 francs ; un fragment de la blouse de Badinguet que Napoléon mit pour s'évader de Ham : 2900 frs.

ARRESTATION D'UN DESERTEUR

IL AVAIT FAIT CROIRE A SON SUICIDE

Paris, 4 juin

A Neuvy-sur-Loire (Nièvre), la gendarmerie a arrêté le nommé André Bouami, déserteur du 38e régiment d'artillerie coloniale à Toulon qui avait machiné sur la plage de Toulon une mise en scène faisant croire qu'il s'était précipité dans la mer.

Changement à vue

Ce fut littéralement un changement à vue qui se produisit chez Mlle Marie Augier, lorsqu'elle eut commencé la cure des pilules Pink.

« Il y avait cinq ans que j'étais atteinte d'une anémie très prononcée — nous écrit Mlle Augier. Cet état d'anémie avait provoqué une maladie nerveuse qui me tourmentait beaucoup. Je n'avais presque plus d'appétit et j'éprouvais beaucoup de difficulté à digérer. J'avais, en outre, fréquemment des points de côté, des étourdissements, des bourdonnements dans les oreilles et des névralgies. Pendant 5 ans, je me suis soignée sans résultat appréciable. Je me suis décidée alors à essayer les Pilules Pink. Les résultats ont dépassé mes espérances. Mes malaises, mes douleurs, je ne sais trop comment, ont fini par disparaître. Aujourd'hui, je me trouve en parfaite santé. »



Mlle Augier
Photo Gerlaine

Mlle Marie Augier habite 22, rue du Bon-Pasteur, à Lyon-Terreaux (Rhône). Son cas est celui de beaucoup de jeunes filles chez qui la formation devient brusque. Il s'établit alors une crise pendant laquelle le sang est d'autant appauvri et de la vitalité du sang est d'autant diminuée. Les Pilules Pink ont été créées pour aider cette crise. Elles enrichissent le sang et donnent aux jeunes filles, chez qui la croissance provoque souvent un état de faiblesse, la force et la santé nécessaires.

Les Pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies. Dépôt : Pharmacie P. Barret, 13, rue Balle, Paris. 5 fr. 25 la boîte. 16 fr. les 4 boîtes, plus 0 fr. 75 de timbre-taxe par boîte.

Je vous prouverai que PUNAISES l'insecticide COLBERT les détruira en 10 MINUTES, même les œufs.
4 fr. 25. Etabl. Blanch Bonini, 21, r. de l'Opéra

SAMEDI 6 JUIN
OUVERTURE DES MAGASINS
LOUIS ROGLIANO
29, Bd Paoli, 29 — BASTIA
(Télép. : 143)
FOURNITURES GENERALES ET TRAVAUX D'INSTALLATIONS
ELECTRIQUES - GAZ - SANITAIRES
Salle d'exposition de lustrerie — Baignoires — Chauffe-bains — Lavabos et tout matériel de Salles de Bains — Articles d'éclairage et de chauffage, à l'essence et au pétrole.
LA MAISON EN CHARGE DES REPARATIONS

EN DEPOT AUX
CHAUSSURES HENRY
BASTIA 24, Boul. Paoli, 24 BASTIA
[Téléphone 39-]
FANTAISIES POUR DAMES
CHAUSSURES « AURORE »
Paris - Limoges
LA GRANDE MARQUE FRANÇAISE
— POUR MESSIEURS —
Chaussures « UNIC » et « SUTOR »
LES DEUX GRANDES MARQUES MONDIALES

GRANDS MAGASINS
LOUIS MAUREL
BASTIA
A partir du 14 juin, les Magasins Louis Maurel seront ouverts jusqu'à 6 h. 30 du soir et le samedi jusqu'à minuit. Renouvellement de la semaine anglaise.

BAINS DE PUZZICHELO
ETABLISSEMENT REMIS A NEUF
OUVERTURE LE PREMIER MAI
Pour tous renseignements, s'adresser à Mlle Sallei, Gérante des Bains de Puzzichelo, par Aghione.

CORSIKO "Vin Apéritif" Soleil de Cap Corse
Comptoir Corse de Commerce et d'Industrie.
3, Rue Neuve - BASTIA

DIDOT BOTTIN COMMERCIAL POUR 1927
BOTTIN MONDAIN 1927
SONT EN PREPARATION
SOUSCRIPTIONS ET ANNONCES SERONT REÇUES JUSQU'AU 15 JUILLET.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Paul Valoi, Agent Général pour la Corse, 19, Cours Grandval, 19, Ajaccio.

LA BOURSE

Paris, 4 juin

COURS DES VALEURS

	cours précéd.	cours dernier
Rente 3 0/0	47.70	47.70
— 3 0/0 1903	50	51.60
— 4 0/0 1917	45	44.80
— 4 0/0 1918	45.15	45
— 5 0/0 1920	73.85	73.65
— 6 0/0 1920	61.50	61.10
— 4 0/0 1925	94	94
Buenos Ayres 4 1/2 Or 1910-1912	1840	1925
Japon 4 0/0 1905	500	500
Rothmann 1922 4 0/0	502	535
Banque Ottom Parisienne	810	835
Suez Fondateur	4575	4600
Banque Paris Pays-Bas	1740	1725
Société Générale	830	840
Banque Impér. Ottomane	1165	1175
Banque Nationale Argent.	655	660
Crédit Foncier Colonial	560	550
Crédit Foncier Egyptien	1155	1175
Banq. Fr. Rio de la Plata	1331	1375
Comité Fonc Argentin ord.	178.50	179
Nord	1110	1115
Thomson-Houston de Paris	915	900
Wagons Lits ordinaires	1470	1500
Suez Part	10700	11100
Suez Capital	13500	13800
Suez Alcohol Civil 1/5	3750	3850
Tramways Istanbul ordinaire	133	137
Transports Mar. ordinaire	850	850
Lebon Capital	648	684
Thomson-Houston	1000	1004
Jouenne	960	960
Suez Givet Parts	3000	3140
Forestières	715	710
Suez Priorité	1375	1405
Rio Tinto	3750	3862
Suez Dorp	80.50	81.25
Middlesbrough B. Unité	102	—
Montevideo Unité	845	877
Gaz Unité ordinaire, op 25	238	243
Meyer et Charlton	324	333
Pechelbronn	750	755
Simmer And Jack	37.50	38
Oedenn	37.75	38
Houillères Bassin Ruhr	100	100
Ouvrages de Gelsenkirchen	337	338
Thyssen	403.50	400
Nord Mines	449	456
Jugers P

PENDULES REVEILS CHRONO BIJOUTERIE
OR ARGENTERIE

BANQUE DE LA CORSE
ALTIERI & NAPOLEONI
15, pl. St-Nicolas et 41 bis, b^d Paoli à BASTIA

Principales Opérations de la Banque
Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc...

LOCATION DE COFFRES-FORTS
Compartiments depuis 20 fr. par an

AVIS DE CONCOURS

Le concours des bourses d'enseignement technique aura lieu à Bastia le jeudi 10 juin dans le local de l'Ecole de Commerce.

Les dossiers doivent parvenir au Directeur de l'Ecole de Commerce de Bastia avant le 31 mai et être établis comme il suit :

1°) Demande sur papier timbré ;

2°) Pièce authentique établissant que le candidat est de nationalité française ;

3°) Certificat scolaire délivré par le Chef de l'établissement dans lequel il a fait ses études ;

4°) Un état indiquant :

a) La profession et la situation de fortune des parents ;

b) Les noms des frères et sœurs, l'âge de chacun d'eux ;

c) Les services publics que les parents ont pu rendre ;

5°) Un extrait du rôle des contributions payées par les parents.

Pour tous autres renseignements, s'adresser au Secrétariat de l'Ecole.

MAISONS Pour tous
LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER
Edition exceptionnelle de Jardins et Basse-Cours.
Multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, aider à nous n'avez pas d'argent.
UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr.
Le Fascicule : 1 fr. 25.
HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

FEDERATION REPUBLICAINE DES MAIRES et CONSEILLERS MUNICIPAUX de FRANCE

La Fédération Républicaine des Maires et Conseillers Municipaux de France, dont le président-fondateur est M. Louis Marin, député, vient de tenir, sous la présidence effective de M. Schleiter, député de la Meurthe, maire de Vic-sur-Seille, et qui compte dans son comité directeur plus de cent parlementaires, a réuni à déjeuner, depuis quatre ans qu'elle est fondée, plusieurs centaines d'adhérents.

Elle fait un appel pressant aux maires républicains pour qu'ils viennent grossir ses rangs et MM. rappelle qu'elle donne à tous ses adhérents des consultations juridiques gratuites sur les questions administratives.

Le montant de la cotisation annuelle est de dix francs, donnant droit au service gratuit de son bulletin.

Adresser toute correspondance et adhésions au secrétaire général, M. Albert Orry, 56, rue Vaneau, Paris (7e). Compte chèques postaux : Paris C. 841-43.

FEDERATION GENERALE des Associations départementales des Pupilles de l'Ecole Publique, Orphelins et Victimes de la Guerre

La Fédération des Pupilles de l'Ecole publique a ouvert en novembre 1924, à Odeillo, dans les Pyrénées-Orientales, le premier sanatorium français en haute altitude (1.800 mètres). Elle l'a construit et aménagé avec tout le perfectionnement de la technique moderne, et l'a pourvu d'un personnel instruit à Berck et à Leysin.

Cette réalisation comble, en France, une lacune sur, et depuis longtemps, les bienfaits de l'héliothérapie ont fait leurs preuves en différentes localités maritimes, la cure de l'héliothérapie à l'altitude n'avait pu être appliquée dans notre pays, faute d'un établissement approprié. Le sanatorium d'Odeillo offre donc actuellement toutes les possibilités de traitement pour soigner les tuberculoses non pulmonaires de la tuberculose. Créé par les pupilles de l'école publique grâce au don généreux d'un million que leur a fait Mme Ernest Simon, grâce aux subventions de l'Etat, de l'Office National des Pupilles de la Nation et grâce aux cotisations versées dans les écoles de tous les degrés par les élèves, les maîtres et les amis de l'Enseignement public, Odeillo est destiné aux Pupilles de la Nation des deux sexes âgés de 4 à 21 ans, avec priorité pour les Pupilles de l'Ecole.

Il contient 150 lits et dans la mesure des places disponibles, il est ouvert aux non pupilles, aux malades de l'Assistance médicale gratuite et des mutualités scolaires.

173 malades ont déjà été hospitalisés à Odeillo ; 77 en sont sortis guéris ou très améliorés et des résultats remarquables ont été constatés par les professeurs et docteurs Léon Bernard, Arnould-Delille, Besançon, J. Brunador, Dufresnel, Monchel, Ombredanne, Jules-Renault et Rist, qui composent le comité médical.

Les demandes d'admission peuvent être adressées, 41, rue Guy-Lussac, Paris (5e), au siège de la Fédération des Pupilles de l'Ecole et tous renseignements sont donnés, 110, rue de Grenelle, rez-de-chaussée, le mercredi de 15 à 17 heures, au bureau de la Fédération.

LES DECLARATIONS DE DOMICILE

Aux termes de l'article 55 de la loi du 1er avril 1923, « tout homme inscrit sur le registre matricule est astreint à faire connaître aux changements de domicile et de résidence ».

Cette disposition s'applique aux réformés définitivement et sera exemptée comme à tous les autres réservistes.

Il résulte, en effet, deux cette position, inscrits au registre matricule et d'autre part, la connaissance de leur domicile ou résidence est nécessaire au service du recrutement en raison des visites périodiques auxquelles les intéressés l'article 23 de la loi du 1er avril 1923.

Les déclarations de changement de domicile ou de résidence sont reçues dans les brigades de gendarmerie, les mairies et, dans les grandes villes, les Commissariats de police.

RHUM FOX-LAND
Grande Marque

EXIGEZ LA MARQUE
J. VIDAL
CIGARETTES NATIONALES
SE MEFIER DES CONTREFACONS

L'ESSENCE "STELLINE" EST INCOMPARABLE
(En caisses d'origine ou en cylindres de 200 litres)
PÉTROLE "CRISTAL" LE PLUS RÉPUTÉ
(En bidons de 50 litres ou en cylindres de 200 litres)
HUILE "D" EST INIMITABLE
(En bidons d'origine de 2 litres)
Simon DAMIANI & C^ie, Importateurs exclusifs pour la Corse.
— LA MAISON A UN DÉPOT A AJACCIO —

AVIS DE CONCOURS

Un concours pour l'emploi de rédacteur stagiaire à l'Administration Centrale de la Marine marchande s'ouvrira le lundi 19 juillet.

Le nombre des places mises au concours est fixé à deux.

Traitement de début : 3.500 frs plus indemnité de résidence de 2.000 frs.

Pour tous renseignements et envoi du programme, s'adresser au Sous-Secrétariat d'Etat de la Marine marchande (Section du Personnel Central), 71, rue du Bac-odor, Paris (6me) avant le 5 juillet 1926.

L'ARGUS DE LA PRESSE
LES PLUS ANCIENS BUREAUX D'ARTICLES DE JOURNAUX
27, Rue Bergère. — PARIS (9e)
Lit et dépouille par jour 20.000 journaux et revues du monde entier. L'Argus défie l'Argus de l'Offalni, connaît tous les vices des hommes politiques ; recherche articles et tous documents passés, présents, futurs.
L'Argus se charge de toutes les publicités et de la publication dans les journaux, de tous articles et informations.

LIBRAIRIE DU "PETIT BASTIAIS"
VIENT DE PARAITRE
MANUELETTU DI A STORIA DI A CORSICA
Par J.-P. LUCCIARDI
Elégante plaquette in-8° de 24 pages, sous belle couverture cartonnée.
Prix : 1 fr. 25 (Franco : 1 fr. 50)
ROGLIANO
ETUDE MONOGRAPHIQUE RÉGIONALE
PAR D. FUMAROLI
PRIX : 2 fr. (Franco : 2 fr. 25)
MONACO, LA CORSE ET SAINTE-DEVOTE
PAR M. DE TRENQUALEON
Ouvrage de 300 pages, orné de six hors-textes en sépia
Prix : 6 fr. — Franco : 6 fr. 50

KODAKS
Fournitures Générales pour la Photographie
Développements, Impressions, Agrandissements, Jumelles diverses.
SPORTS
Articles de Foot-Ball, Tennis, etc.
Insignes divers
M. Silvestri, 26, Bd Paoli

JOSEPH ROMAGNOLI
a l'honneur d'informer sa clientèle qu'il vient d'installer un
ATELIER DE MECANIQUE DE PRECISION
40, Boulevard Paoli. — BASTIA
(Intersection avenue Carnot et boul. Paoli)
EXECUTION DE TOUS TRAVAUX DE MECANIQUE
MACHINES A COUDRE
MACHINES A ECRIRE
PHONOGRAPHES
MOTEURS INDUSTRIELS
MOTOCYCLETTES, etc., etc...
— Agence MONET-GOYON —

Imp. R. CORDIER & FILS, 9, Rue de Bastia
Le Directeur-Gérant : Lucien CORDIER

54e ANNEE. — N° 200
LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE
DIMANCHE 6 JUIN 1926

Le Petit Bastiais

00266

Le Numéro 20 c.
JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE
Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE : Albert CHESNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (2e)
Téléphone : GUTENBERG 34-64
La publicité extra-locale est également reçue à l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris et dans ses succursales de France et Etranger.

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION : 8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA
Téléphone : 0-03
Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-50

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Corse	13 fr.	25 fr.	48 fr.
Autres Départ. Français et Colonies	15 fr.	27 fr.	50 fr.
Etranger (Union Postale)			

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance.
Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

La Situation Economique de la Corse et l'Enquête Parlementaire

La question du relèvement Corse est posée devant l'opinion. Le voyage d'étude que vient d'effectuer la Commission parlementaire a montré que l'on pourrait mieux utiliser les ressources magnifiques de cette grande île.

Elle est loin de suffire à ses propres besoins pour les denrées agricoles qu'elle peut produire elle-même et son activité économique est plutôt en régression ; il était donc nécessaire d'étudier sur place les causes de cette situation pénible et les moyens rationnels d'y remédier.

M. Calfucoli qui, au Parlement fut aidé par tous ses collègues, le ténace défenseur de l'institution de la Commission de la Corse, dans un exposé des plus complets de la situation de l'île à Ajaccio, indiqua que, privé de voies ferrées et de moyens de communication rapides et à bon marché avec le Continent, l'agriculteur Corse était condamné à la fois à une sous-production et à une sous-consommation ; à quoi pourrait servir un accroissement de sa production tant qu'il est empêché d'écouler ses produits ?

MM. Bouisson, président de la Commission ; de Monzie et Roustan membres du Gouvernement, dans des discours qui ont eu de retentissants échos, ont promis que l'enquête aurait des résultats heureux, les pouvoirs publics étant décidés à intervenir en faveur d'une meilleure utilisation des richesses de ce département français.

Le Ministre des Travaux Publics a déclaré en effet disposé à entreprendre les travaux d'électrification et de réorganisation des voies de communication, et à développer le tourisme dans ce magnifique pays très justement appelé « l'Ile de Beauté ».

M. Mario Roustan a apporté des déclarations encore plus précises. Il a exposé les principes directeurs qui devaient caractériser la nouvelle convention maritime, l'Etat devant, en présence des intérêts généraux en cause, user de tout son pouvoir pour aboutir en quelque sorte plus étroitement, plus rapidement, plus économiquement, les ports de la Corse avec ceux du Continent.

Les membres de la Commission sont revenus enthousiasmés de leur voyage. Ils ont tout d'abord acquis la conviction que l'hospitalité corse est une réalité tangible qui s'harmonise heureusement avec les splendeurs naturelles que s'offrent à chaque pas aux yeux du voyageur émerveillé.

Le tourisme, qui n'est qu'à ses débuts, peut et doit mener vers l'île de Beauté de nombreux admirateurs de la nature, et créer ainsi un élément de prospérité pour les régions traversées. De bons hôtels sont déjà créés, et le service automobile du P.L.M. permet de parcourir ce pays dans d'excellentes conditions.

L'agriculture est en retard. Il faut parler franchement. Les procédés de culture laissent beaucoup à désirer. Sauf sur quelques rares points de l'île, on ignore les engrais chimiques, et l'outillage agricole est très rudimentaire. Les labours sont superficiels et ne permettent pas de tirer de la terre un rendement profitable. La vigne n'est pas toujours bien cultivée et les soins apportés à la vinification sont souvent défectueux. Pourtant à l'île-Rousse pour les céréales, et à Patrimonio, pour la viticulture, nous avons traversé des domaines modèles.

Les pouvoirs publics peuvent de leur côté réaliser d'importants et nécessaires progrès. Il faut d'abord assainir. De vastes et très fertiles plaines sont encore la proie de la malaria. La côte orientale, qui constituait dans le passé le grenier de la Corse, de larges étendues aux environs de Bastia et aux portes même d'Ajaccio sont empoisonnées par des marécages qu'il est possible de dessécher rapidement. En plein XX^e siècle, c'est un scandale de constater que rien ou presque rien n'a été fait dans cette voie.

En même temps que ce travail d'assainissement qui rendra à la culture de grands espaces, il faut, par les soins des services techniques, développer la culture rationnelle et montrer les bons effets de l'emploi méthodique des engrais. Les résultats seront rapidement encourageants, j'en ai la conviction.

En votant le texte qui prévoit la concession pendant trente ans d'importants crédits à la Corse, la Chambre des Députés a déjà prouvé son désir d'entreprendre la réalisation d'un tel programme ; l'ample moisson d'observations que lui apportent aujourd'hui les membres de sa Commission de la Corse l'engagera non seulement à continuer, mais à développer encore son effort de redressement qui n'a que trop tardé et que les populations corses, actives, intelligentes, désirent mener à bonne fin.

La Corse dont concourir au même titre que les autres départements français à la prospérité de la Nation.

E. BARTHE, *Député*.

Billet du Jour

Le Salon des Artistes Français ne compte pas moins de quarante salles de peinture. La première salle, la plus vaste, la plus haute, peut contenir aisément trois mille personnes. C'est celle-ci que nos couturiers ont choisie pour leurs exhibitions, tous les vendredis. Et il est à remarquer que chaque fois elle est bondée, à craquer.

Hier, à mon corps défendant, je me suis fourvoyé dans cette cohue. J'ai tenu un quart d'heure, puis, suffoqué, j'ai battu en retraite. Mais j'avais, auparavant, noté ce qu'il était bon que je rellisse pour l'agrément de mes lectrices.

Oyez, mesdames...

Cet été, on portera des nichons. La vogue des poitrines plates ou creuses est passée. Les six demoiselles que produisait un grand faiseur des Champs-Elysées, combraient le torse par ordre et cherchaient à mettre en valeur le peu de gorge qu'elles avaient. Vos mères, mesdames, que vous avaient remises au fond d'un placard, reviennent au premier rang des préoccupations féminines et se préparent à recevoir les hommages ravis de ces messieurs, réconciliés du coup avec l'esthétique de leurs contemporaines.

Ce n'est que justice, avouez-le. Et cette modification heureuse dans votre ligne va entraîner une autre. Les cheveux plaqués sur le crâne, coupés courts sur les tempes en mèches raides et tendus sur la nuque, qui masculinisent votre profil, le rendraient demain incompatible avec votre nouvelle silhouette. On les fête donc, aujourd'hui, à l'Ouvrard's.

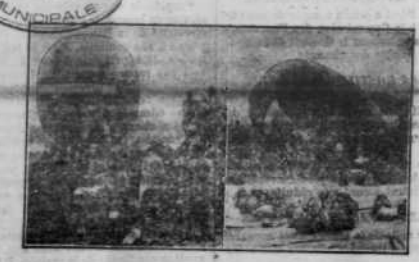
Quant aux robes, elles seront cet été plus souples, plus enveloppantes, plus vaporeuses...

Les dictateurs de la mode auraient-ils décidé de permettre à nos compagnes de rester femmes ? S'il en est ainsi, nous sommes prêts à leur pardonner toutes leurs erreurs passées.

Et cependant que je gagnais la sortie, l'orchestre qui soulignait les mouvements des mannequins sur l'estrade, rythmait les dernières mesures du menuet de Boccherini, au lieu des cadences exotiques en faveur jusqu'ici. Ah ! ça, sérieusement, est-ce qu'il y aurait quelque chose de changé ? Et le portrait du fantaisiste Greck, suspendu au fond de la salle, semblait appuyer sa question et dire, dans ce large sourire qui rejoint ses deux oreilles :

— Sans blague ?...

Gabriel BAUDE.



L'épreuve internationale des ballons sphériques pour la coupe « Gordon Bennett » s'est disputée dimanche dernier. La victoire est revenue à l'américain Vaucanson qui a atterri en Scandinavie. Le Français Anjou V, monté par le pilote Garnier n'a pu prendre le départ ayant été dégonflé par une rafale. Voici un ballon avant et après l'accident.

Cliché « Crémieux-Pierre ».

LETTRE DE PARIS

Un congrès féministe vient de se tenir sans bruit... Elles vous féministe ?

— ...

Peut-être l'êtes-vous comme moi... à vos heures... oui, cela dépend du temps qu'il fait et de l'état de mon estomac. S'il pleut, par exemple, et que la compagnie de deux ou trois jolies femmes m'aide — ou tout bien, tout bonheur — à tuer le temps, je suis féministe.

J'adore la conversation des femmes. Elles, seules, savent causer sans fatigue, entendez par là qu'elles savent voltiger joliment d'un sujet à un autre sans rien approfondir, et qui est tout l'art de la conversation car, n'est-ce pas, on cause entre amis pour se distraire et non pour attraper une méningite en essayant de décrocher la lune ou d'allumer de nouvelles étoiles... Ce serait, avouez-le, révéler la plus noire ingratitude que de n'être pas féministe à ces heures-là.

Hélas ! il est d'autres heures moins folâtres : c'est quand la coupe d'estonac vous tient. A ces heures-là, je maudis le féminisme qui pousse les femmes de réunions en congrès loin de la sainte cuisine où s'élabore, au beurre, à l'huile ou au saindoux, le bonheur des peuples. Et s'il m'était donné de distribuer à mon gré le droit de voter, je l'accorderais aux seuls « cordons bleus ».

Mais il ne faut pas être trop sévères pour nos féministes : elles ne cassent point de vitres et, à part deux ou trois professionnelles qui voudraient aller se mesurer au Palais-Bourbon avec les champions de gueule de l'équipe nationale, les autres sont très calmes dans leur revendications et même, vous devez connaître comme moi beaucoup de femmes qui ne sont pas féministes pour un sou et qui se contentent d'être femmes, ce qui est déjà beaucoup, ce qui, surtout, est charmant.

Ces quelques suffragettes qui s'imaginent que l'influence des femmes dans la société moderne tient à un bulletin de vote, se trompent lourdement on — c'est plus vraisemblable — trompent leurs compagnes : avouez-nous confidentiellement elles se croient désignées d'avance pour aller siéger à la Chambre ou même au Sénat, quitte à avouer leur âge !... Oui, elles seraient, par ambition, capables de cet héroïsme.

La cause des femmes gagnerait-elle ainsi mieux défendue ? Il est permis d'en douter. Il y a eu dans le monde et à toutes les époques des femmes qui ont exercé le pouvoir directement et indirectement, depuis Sémiramis jusqu'à la reine Victoria en passant par Marie Tudor, la Pompadour et la Dubarry. Ont-elles songé — comme on dit — à « émanciper » leurs compagnes ? Au contraire, les suffragettes anglaises ont été plutôt maîtrisées par leur grande sœur la reine Victoria, et la Pompadour dut son pouvoir sur « Louis-le-Bien-Aimé » à ses charmes...

Le charme — ou les charmes, comme vous voudrez — c'est par là seulement que la femme peut et doit régner. Nos suffragettes, qui ne sont pas toutes laides semblent délaigner ce moyen de subjuguer l'adversaire que nous sommes. A moins qu'elles ne tiennent ce moyen en réserve pour renforcer le bulletin de vote et les rues électorales. Mais alors, ce ne serait plus du jeu, ce ne serait plus du « fairplay » comme disent nos voisins anglais.

Il est vrai que les femmes se soucient peu du « fair play » pourvu qu'elles aient la victoire.

C'est reconnu, il apparaît clair comme le jour que les féministes veulent avoir tous les atouts dans leur jeu. Elles s'illusionnent étrangement si elles pensent y réussir. Elles ont plus à perdre qu'à gagner à revendiquer des droits dont la plupart des hommes n'usent pas — ou usent si mal, ce qui revient au même. A supposer que le droit de vote leur confère collectivement une certaine puissance, elle s'épouvanterait bientôt que la puissance ne fait pas le bonheur.

Beaucoup de femmes, heureusement, comprennent cela et désirent des biens plus substantiels. Je suis sûr que le royal cadeau que M. Mellon, secrétaire du Trésor Américain a fait à sa fille, à l'occasion de son mariage, a dû en faire rêver plus d'une. Dix millions de dollars, trois cents millions de francs au taux du jour, songez-y !

La voilà, la vraie puissance avec tous les agréments qu'elle entraîne. Trois cents millions ! Quelle émancipation vaut cela qui vous procure auto, yacht de plaisance, palais à la ville, villa aux champs et par-dessus le marché vous permettrait de fourrer, le vas échéant, pas mal d'électeurs dans votre poche.

GEX.



M. Lamoureux, ministre de l'Instruction Publique (notre photo), vient de s'expliquer au Sénat sur les incidents de la Comédie-Française.

Cliché « Ceilon Paris »

Les Naturalistes de Paris pour la Défense du Frano

Il existe à Paris une *Société de Secours Mutuels et de Retraites* qui a été fondée et qui est présidée depuis plus de vingt ans par un homme qui est le modèle du patriotisme corse et du dévouement, M. J.-B. Forcioli. En toute occasion, inlassablement, dans la guerre comme dans la paix, on l'a trouvé mêlé à toutes les œuvres de solidarité, à toutes les initiatives généreuses.

Ce Bon Corse, dont toute la vie est un exemple de fidélité à la petite Patrie, est aussi un excellent Français.

Au cours de l'Assemblée générale de la *Société de Secours Mutuels des Corses de Paris*, qui eut lieu ces jours derniers, M. J.-B. Forcioli a prononcé un très éloquent discours pour inviter ses adhérents à se lancer, de toutes les forces de leur patriotisme de Corses et de Français, dans la bataille pour le franc, dont dépend aujourd'hui le sort du pays. Si, a-t-il dit, la France ne sortait pas victorieuse de cette nouvelle et redoutable bataille, toutes ses victoires, toute sa gloire, tous ses sacrifices sur les champs de bataille seraient vains.

Il a, en conséquence annoncé l'ouverture d'une souscription pour la Caisse d'Amortissement, et adressé un vibrant appel à ses adhérents. Les souscriptions sont reçues, dès à présent, par le trésorier, M. G. Capocchi, 70, rue de Paris, aux Lilas (Seine).

Les assistants ont aussitôt versé, entre ses mains, le montant de leurs souscriptions individuelles, et la séance a été levée aux cris de : « Vive la France ! Vive le Franc ! ».

AU COMITE GENERAL DES FETES CORSES DE PARIS

Parmi les nombreux groupements corses de la capitale, le « Comité Général des Fêtes Corses de Paris » officiellement reconnu sous le N° 164.424, est le seul affilié au Comité Officiel de la Ville de Paris, Président : M. Sabatier, chevalier de la Légion d'Honneur, Croix de Guerre.

Le Conseil d'administration pour la saison 1925-1927 est ainsi composé :

Président : Pierre Moracchini, de Valle-de-Rostino ;

Vice-Président : Séraphin Luveiani, d'Oba ;

Secrétaire-Trésorier : André Ponzo-di-Borgo, de Vico ;

Délégué général et Partie Corse : Antoine Fabrizzi, d'Ile-Rousse ;

Directeur Artistique : Ventura Scaglia, de Zicavo ;

Régisseur général : Régulus Ferrandi, de Canale-di-Verde.

Le choix ne pouvait être meilleur. Avec cette nouvelle direction le C.G.F.C.P. dont le prestige est déjà assuré, ne pourra qu'atteindre les buts fraternels qu'il s'est imposés. Ces buts sont sincères et nous sommes très heureux de les rappeler en passant :

1°) Créer par un contact constant une véritable fraternité corse ;

2°) Donner des soirées familiales, récréatives ;

3°) Entreprendre dans la région Parisienne des conférences sur la

REGINA
LA REINE DES CIGARETTES

N° 135. — Feuilleton du *PETIT BASTIAIS*

JEAN MISÈRE

par LOUIS LETANG

— S'il ne s'était présenté lui-même, cette tenue est vacante et toute cette présentation, dit-il avec un grand sérieux, j'avais la pensée de vous faire remarquer, Madame, ce garçon vraiment extraordinaire ; Joseph ! — Mais entre pour de famille que je suis... — Le jeune le plus maladroit, le plus gauche, le plus bouffon, le plus ridicule qu'il soit possible d'imaginer, le seul, vraiment triste cette valetaille vile et plate dont nous admirons malheureusement condamnés à subir les services, qui mérite un instant de complaisante attention à cause

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec MM. Calmann-Lévy, Editeurs, à Paris.

de la parfaite et naturelle possession de la bêtise humaine dans son épanouissement le plus merveilleux !

— J'ai entendu dire par monsieur de Noailles, s'écria Rose en s'abandonnant à un fou rire, que le marquis de la Berthelière, l'homme le plus gros de France et de Navarre...

— Il est de mes parents, Madame, fit d'Aimadre en saluant, et je me rappelle que dans mon jeune âge, un autre, dont l'esprit était quelque peu mondain, me recommandait de faire chaque matin trois fois le tour de la capacité de notre énorme parent, pour prendre l'exercice qui convient au jeune âge !...

— Eh bien ! reprit Rose en accueillant de son rire le plus franc la sortie du chevalier d'Aimador, eh bien ! Monsieur, monsieur de Noailles disait que le marquis de la Berthelière était tellement bête qu'il en devenait parfois spirituel !

— A ce compte-là, mignonne, s'écria Henri de Kergael, je proclame mon protégé, Joseph, le garçon le plus spirituel de tous les mondes connus et inconnus.

A cet instant Brisaille eut une audace héroïque.

Surmontant ses timidités, ses hontes et ses colères :

— J'oserai de justifier, monsieur le vicomte, dit-il d'une voix fière et en se redressant d'un air tragique, la bonne opinion que vous avez de moi !...

— Superbe ! majestueux ! foudroyant ! s'écria le vicomte en éclatant de rire. Brisaille qui était devenu d'une pâleur dramatique et qui lançait des regards furieux tout autour de lui. Quand je vous disais, mes amis, que ce Joseph avait les audaces les plus comiques ! Avais-je pas raison ? Abientôt, j'espère, les triomphantes justifications promises. En attendant ! messieurs, à table ! Joseph va nous verser à boire.

Brisaille était dans un état d'exaspération inouï. Il allait peut-être oublier sa modération, sa prudence habituelle, et faire quelque esclandre irréparable, lorsque son regard égaré rencontra le regard froid et impérieux du chevalier de Pont-Scorff.

Il vit alors conscience du danger qu'il allait courir s'il s'abandonnait à sa rage imprudente et irraisonnée. Alors, rentrant dans son rôle de laquais, il grimaça, un sourire et salua le plus bas qu'il lui fut possible.

Sur la gracieuse invitation de la petite reine du souper, les gentilshommes prirent place à table et l'on commença à servir.

Brisaille, nommé grand échanson, tournait autour des nobles seigneurs, emplissant les coupes ciselées au gré de chacun, muet, impassible, Rouffant qu'tout de lui-même ses colères et ses humiliations, et se disant de temps à autre pour s'encourager dans cette attitude philosophique :

— Patience ! avant une heure, j'aurai ma vengeance !

Mais la tentation était trop forte parfois il risquait des coups d'œil furtifs sur la charmante et innocente enfant dont il était le mari, légalement et spirituellement, ainsi matériellement.

C'est qu'elle était bien jolie, la mignonne et bien capable de mettre le feu dans toutes les cervelles du monde. Rose, la toute blanche et toute blonde maîtresse du vicomte de Kergael.

Brisaille le reconnaissait très bien et il voyait dans les sourires et dans les yeux des cinq amis du vicomte qu'ils étaient du même avis que lui sur ce sujet.

Etrange coïncidence, il était à fois fier aux et flatté de ces hommages. Content et jaloux, déjà !

Rose avait vingt ans. Elle était une petite tête étourdie et un peu lumineuse dans grands yeux de bleu de pervenche, vifs, mobiles brillants au possible, mais qui pouvaient voiler une longue et soyeuse paupière, ce qui lui donnait à la fois l'air espiègle et langoureux.

(A suivre)

Corse, des fêtes de propagande, des réunions littéraires et artistiques ;

4°) Venir en aide à toute œuvre de bienfaisance corse ;

5°) Organiser des sorties champêtres.

Dans le but d'éviter pendant la saison future que plusieurs réunions soient données à la même date, le C.G.F.C.P. se propose de convoquer un de ces prochains jours un délégué de chaque groupement, pour l'élaboration d'un programme d'ensemble. Nous nous espérons que cet appel sera entendu par toutes les associations corses de Paris, afin que la meilleure fraternité puisse régner entre toutes.

Nous adressons nos chaleureuses félicitations aux membres directeurs du C.G.F.C.P. et tout particulièrement au jeune Président, M. Moracchini, qui, en collaboration directe avec M. Sabatier, Président du Comité des fêtes de la ville de Paris, saura organiser un programme amusant, afin de rendre moins pénible, aux compatriotes de la capitale, l'éloignement de la Petite Patrie.

Le programme de la saison 1926-1927, très chargé, étant à l'étude, nous en reparlerons dans un de nos prochains numéros.

LA SOIREE SANTU CASANOVA

La Société « *Salvator Viale* » donnera, le samedi 12 à neuf heures du soir dans la salle de spectacle du Théâtre, une soirée littéraire et artistique au profit de la souscription ouverte pour la publication des œuvres de son président, le doyen et le maître de nos écrivains régionalistes Santu Casanova.

On sait que cette souscription est accueillie avec la plus grande faveur par le public corse. Rien qu'à Bastia et dans les environs de la ville, elle se monte déjà à plus de douze mille francs. Il faut, il est vrai, comprendre dans ce chiffre, une somme de 2.000 francs qui nous a été envoyée par nos compatriotes de Nice) et des coneours précieux nous sont annoncés de l'intérieur de l'Ile et du Continent.

Le programme de la soirée du 12 courant comprendra une Conférence de M. Jean Franceschi, Conseiller général et maire de Luri, Président du Comité Santu Casanova, *sur Santu Casanova et son Œuvre*, conférence au cours de laquelle le conférencier donnera lecture de quelques extraits choisis dans les genres différents de l'œuvre du Maître régionaliste.

La partie artistique, entièrement dialectale, comprendra des chants corses exécutés par des chœurs de jeunes filles et des artistes bastiais sur des harmonisations composées par M. Mondielli.

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que notre grand ténor César Vezzani a bien voulu prêter gracieusement son concours à notre œuvre et a consenti à se faire entendre pour la première fois sur notre scène *dans des chants corses*. Il sera piquant d'entendre le grand artiste qui s'est fait applaudir sur tant de grandes scènes dans les immortels chefs-d'œuvre des grands maîtres, plier son magnifique talent à l'interprétation des naïves mélopées de nos pâtres et de nos paysans.

Nous ne doutons pas que le public bastiais ne se porte en foule au Théâtre samedi prochain, aussi bien pour contribuer à une manifestation d'affectueuse sympathie envers l'écrivain de talent qui consacra sa vie, dans des pages pleines de fantaisie charmante et de verve malicieuse, à donner des lettres de noblesse à notre riche dialecte local, que pour passer une agréable soirée en communion intime avec l'âme corse sous tous ses aspects.

Pour permettre à tous d'assister à une manifestation qui intéressera tous les éléments de la population, le prix d'entrée a été fixé à la très modeste somme de trois francs.

La « *Salvator Viale* » espère avoir samedi soir comme à sa première représentation du mois de mars dernier, l'agréable surprise de constater dans la salle un nombre de spectateurs beaucoup plus considérable qu'elle n'avait osé prévoir.

MUSIQUE
DU 173e REGIMENT D'INFANTERIE

DU DIMANCHE 6 JUIN
Place Saint-Nicolas, à 16 heures

Rhapsodie, [illegible]
Marche de Paris ..... P. Pon
Les Saltimbanques, ouverture ..... L. Ganne
Sourire d'Avril, Valse ..... F. Jacbot
Passage Obligé ..... G. Wettge
Mam'zelle la Vivacité, [illegible] ..... P. Pomiès

Le Chef de Musique :
J. MICHEL

NOS DÉPÊCHES
Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 5 juin

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin à 10 heures à l'Elysée, sous la présidence de M. Doumergue.

LA SITUATION POLITIQUE

M. Briand a exposé la situation extérieure.

Il a demandé une réunion nouvelle du Conseil pour demain matin en raison de son départ à Genève.

LA SITUATION FINANCIERE

M. Péret a rendu compte de son exposé à la Commission des Finances.

Il a entretenu le Conseil de la nouvelle hausse des changes.

LES HOSTILITES EN SYRIE

M. Painlevé a annoncé la prise de la citadelle de Salkahd, capitale du Djebel Druse du Sud et centre de résistance principale du sultan Attrache.

Le ministre de la Guerre a ajouté que les quelques foyers de rébellion subsistant seront vite réduits.

LES AFFAIRES COURANTES

Le reste de la séance a été consacré à l'expédition des affaires courantes.

LA CRISE DU FRANC

M. PERET RESTE OPTIMISTE

Paris, 5 juin

A la sortie du Conseil des Ministres, M. Péret, parlant de la hausse des changes, a déclaré : « Ces mouvements sont complètement injustifiés. Il y a certainement des forces occultes qui agissent, mais ces manœuvres spéculatives seront finalement déjouées, car notre situation ne peut manquer de s'améliorer. Tous les jours, le Gouvernement reçoit de nouveaux témoignages de confiance ».

LA HAUSSE DU BLE

M. BINET PROPOSE DES MESURES

Paris, 5 juin

M. Binet, ministre de l'Agriculture, présentera prochainement au Conseil des Ministres son rapport sur l'adoption des mesures susceptibles d'assurer sans délai la soudure et d'empêcher l'accélération de la hausse des blés.

à Nice

DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES LE CONGRES DES AGENTS

Nice, 5 juin

Le congrès des agents des contributions indirectes a approuvé le rapport Ducourneau sur les indemnités. Le débat a porté surtout sur les vacations revendiquant les agents préposés à la perception de la taxe des spectacles.

On a voté un ordre du jour décidant qu'à dater de la première dizaine d'octobre ce service ne s'assurera plus la nuit et les jours fériés, si d'ici là on n'a pas obtenu une juste rémunération de ce travail supplémentaire.

La séance de l'après-midi a été consacrée à l'étude de la réorganisation administrative.

COLLISION ENTRE UN TRAIN ET UNE AUTO

DEUX MORTS ET DEUX BLESSES

Bourges, 5 juin

M. Perrot, 25 ans, propriétaire à la Gourlenoire, reconduisait en automobile, à Saint Maur, une première communiante, Mlle Raffault, Mme Perrot, 22 ans, sa cousine âgée de 12 ans et le frère de cette dernière, âgé de 10 ans.

Près de Chateaumeillant, le conducteur de l'auto, aveuglé par la glace, s'engagea sur la voie ferrée et tamponna un train venant de Montluçon. Le convoi stoppa. Le personnel et les voyageurs se précipitèrent. On releva deux cadavres, ceux de Mme Perrot et de Mlle Raffault et deux blessés, le jeune Raffaut et M. Perrot.

à Paris

UN EMPLOYE DE BANQUE DETOURNE DEUX MILLIONS

Paris, 5 juin

Le sieur Jean Schaerff, chef du service des titres dans une banque de la rue de la Chaussée d'Antin a disparu.

L'examen des comptes a montré qu'il a détourné plus de deux millions.

SCHAERFF AVAIT GAGNE SEPT MILLIONS EN BOURSE

Paris, 5 juin

Surpris de ne pas voir son chef de service de bourse, le sieur Schaerff, le directeur de la Banque Chaskin téléphona à son domicile, 3, place Malesherbes. Il apprit que Schaerff n'avait pas reparu depuis 24 heures ; pris de doute, le directeur vérifia les comptes : deux millions manquaient.

Le commissaire de la Chaussée d'Antin chargea l'inspecteur Loonetti de l'enquête. On apprit que l'indélicat employé avait gagné en Bourse sept millions. Il voulut davantage, perdit tout, s'entêta et joua avec l'argent de la banque. Espérant gagner et rembourser, il commit faux sur faux. Ruiné, il s'enfuit.

Schaerff occupait les fonctions de chef de service depuis trois ans. Il avait la confiance de la maison. Il habitait avec sa femme et ses trois enfants un appartement de 30.000 frs. avait trois domestiques, un valet de chambre et une cuisinière. Il passa jeudi soir chez lui : sa femme étant absente, il ordonna de préparer son smoking disant qu'il allait revenir. Sa femme reçut une lettre où le fauxsaire, s'excusant de la peine qu'il causait, disait qu'il estimait qu'il valait mieux disparaître à cause des enfants.

POUR SE VENGER DE SA FEMME

Paris, 5 juin

Le sieur Marcel Brault, 30 ans, électricien, demeurant rue Solitaire, ne pouvait s'entendre avec sa femme personne très acariatre. Il résolut de se venger avec fantaisie. Mardi, il avisa avec tristesse la direction et les camarades de la maison où il travaille, quartier d'Amérique, du décès de sa femme. Il envoya des faire-part aux parents et aux amis, les convoquant au Père Lachaise. Les camarades se cotisèrent et achetèrent une superbe couronne. Une nombreuse assistance se pressait hier au domicile de la défunte. Mais, à la surprise générale, Mme Brault, prévenus par une parente qui avait voulu lui adresser un dernier adieu, parut.

Le mari court encore.

A LA CONFERENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL

LA SEANCE DE CLOTURE

Genève, 5 juin

La huitième conférence internationale du travail a terminé ses travaux.

Elle a adopté par 72 voix contre 35, la convention sur l'inspection et les émigrants.

A bord, un service officiel d'inspection sera assuré par le gouvernement du pays dont le bateau porte le pavillon ou par un remplaçant accepté, selon certaines prescriptions. L'inspecteur sera complètement indépendant de l'armateur ou de la compagnie de navigation ; il pourra être médecin du navire et fera appliquer les lois et règlements de protection ; il n'empêchera jamais sur l'autorité du capitaine et fera un rapport à son gouvernement. Lorsqu'un minimum de 15 femmes ou enfants sera à bord une femme qualifiée sera désignée.

La convention prévoit un interprète pour 50 émigrants étrangers à la nationalité du bateau et d'autres mesures en faveur de la protection et de l'assistance.

A LIMOGES

VIOLENTE BAGARRE AU COURS D'UN MEETING

Limoges, 5 juin

La réunion organisée hier soir à Limoges par les communistes pour protester contre l'érection du monument aux morts a dégénéré en une violente bagarre.

Mr Sadoul devait parler, les ennemis protestèrent et la bagarre se déclancha. Il y eut plusieurs blessés. Sadoul ne s'est pas montré.

NOUVELLES MILITAIRES

LES GRANDES MANŒUVRES

Paris, 5 juin

Les grandes manœuvres auraient lieu cette année dans le Palatinat, entre les vallées de Glan et de Nahe, dans la première quinzaine de septembre, sous la direction du général Guillaumat.

Deux divisions du 32e Corps d'Armée et tous les éléments avancés y participeraient.

LE SULTAN DU MAROC A PARIS

LE PROGRAMME DU VOYAGE

Paris, 5 juin

On communique le programme suivant du voyage du Sultan du Maroc.

Le sultan partira sur un navire de guerre de Casablanca ; débarquement à Toulon le 11 juillet ; arrivée à Paris le 12 ; réception à l'Hôtel de Ville, le 13 ; revue à l'Arc de Triomphe le 14 avec M. Doumergue ; inauguration le 15 de l'Institut musulman ; le 16, inauguration de la mosquée religieuse.

Le programme des jours suivants sera fixé ultérieurement. Le retour s'effectuera par Bordeaux.

LEGION D'HONNEUR

LE CARDINAL DUBOIS EST PROMU COMMANDEUR

Paris, 5 juin

M. Doumergue a remis, hier, les insignes de commandeur de la Légion d'Honneur au cardinal Dubois qui va représenter les catholiques français au Congrès Eucharistique de Chicago.

A MONTPELLIER

VIOLENTS INCIDENTS

Montpellier, 5 juin

L'union des Syndicats ouvriers avait organisé aujourd'hui en faveur des garçons de café grévistes une manifestation. Le cortège, au chant de l'*Internationale*, a défilé devant les cafés en réclamant la fermeture. Des chaises, des tables et des vitres ont été brisées et des bagarres se sont produites. Dispersés par la police, les manifestants ont organisé un meeting tenu en plein air.

Le maire a fait fermer les établissements.

NOUVELLES JUDICIAIRES

UNE AFFAIRE DE TRAFIC D'INFLUENCE

Paris, 5 juin

A la suite d'un interrogatoire, M. Pèyre, juge d'instruction, a inculpé les sieurs Parfy et Tassard, employés à la chancellerie ; Landrac et Ferraud greffiers de la justice de paix du troisième arrondissement, et Carteron inspecteur de la police judiciaire, de trafic d'influence, d'escroquerie et de complicité dans une affaire de naturalisations.

Les inculpés ont pris pour défenseurs Mes Campinchi, Jacques Mourrier et Hollender de Moilenès. Ils ont été laissés en liberté provisoire.

EN BELGIQUE

L'ACCORD INTERNATIONAL POUR LES « HUIT HEURES »

Bruxelles, 5 juin

La Chambre belge a adopté, au cours de sa séance d'hier, par 111 voix contre 3 et 4 abstentions, l'accord de Washington sur l'application de la loi de huit heures.

LE SENAT VOTE LES PROJETS FINANCIERS

Bruxelles, 5 juin

Le Sénat a voté à l'unanimité les projets financiers du Gouvernement votés cette nuit par la Chambre et comportant la création d'une caisse d'amortissement et de nombreuses modifications aux taxes existantes.

en Angleterre

LE CONFLIT MINIER

LES LOCOMOTIVES EMPLOIERONT LE MAZOUT

Londres, 5 juin

La Compagnie *Southern Railway* a modifié un certain nombre de locomotives en vue d'employer un combustible liquide en raison de la grève des mineurs. Elles entreront en service la semaine prochaine.

LES SOVIETS SUBVENTIONNENT LES GREVISTES

Londres, 5 juin

Le *Daily Mail* écrit que la troisième internationale a décidé de consacrer tous les fonds disponibles pour la propagande à l'étranger et l'activité en Angleterre.

Cette décision a été prise à la suite de la débacle d'Abd el Krim qui recevait de forts subsides.

Moscou pourra disposer de 750.000 livres sterling pour la grève anglaise.

Le journal anglais suppose que le courrier diplomatique russe apporte de fortes sommes.

Il souligne encore que l'anthracite russe envahit les ports méditerranéens.

LES PATRONS PROPOSENT UNE REUNION

Bruxelles, 5 juin

M. Cook, secrétaire du syndicat des mineurs anglais, est arrivé hier soir de Londres en avion, porteur d'une lettre du président de la fédération patronale britannique pour le président de la fédération des mineurs invitant celle-ci à une réunion avec les délégués des patrons afin de rechercher la solution du conflit.

en Italie

L'EMIGRATION DIMINUE

Rome, 5 juin

On constate une diminution notable du mouvement d'émigration. Cette diminution est attribuée aux vastes travaux publics entrepris par l'Etat et dont la réalisation est estimée à huit milliards.

POUR LES INDUSTRIES INTERESSANT LA DEFENSE NATIONALE

Rome, 5 juin

En vertu des dispositions votées récemment, qui ont autorisé le Gouvernement à financer les industries intéressant la défense nationale, l'entreprise métallurgique de la Vénétie Julienne se voit consentir un prêt de l'Etat pour 35 ans, de 55 millions à un taux de 5 francs 25 pour cent.

LES SPORTS

CYCLISME

BRUNERO BESTE LEADER DU TOUR D'ITALIE

Rome, 5 juin

L'étape Udine-Vérone a été gagnée par Binda, battant au sprint Brunero, Bettesti, en 10 h. 42' 56" devant Vallazza, Gremo, Lazaretti, Gilli, Bresciani.

LE TOUR DU SUD-EST

Marseille, 5 juin

Le Tour du Sud-Est se poursuit. L'étape Nimes-Alais a été enlevée par Hillarion et Jean Tramier, en 8 h. 43' 50" devant Piscardo en 8 h. 46' 25" ; Roux Emmanuel en 8 h. 49' 28" ; Calamer, Pelletier, Coffizano, Fabre.

TIRAGES FINANCIERS

VILLE DE PARIS 1898

Paris, 5 juin

L'obligation portant le numéro 216.267 sera remboursée par 200.000 francs.

L'obligation portant le numéro 696.217 sera remboursée par 50.000 francs.

COMMUNALES 1891

L'obligation portant le numéro 188.969 sera remboursée par 100.000 francs.

FONCIERES 1909

L'obligation portant le numéro 10.011.422 sera remboursée par cent mille francs.

COMMUNALES 1879

L'obligation portant le numéro 833.313 sera remboursée par 100.000 francs.

L'obligation portant le numéro 312.707 sera remboursée par 25.000 francs.

COMMUNALES 1880

L'obligation portant le numéro 450.904 sera remboursée par 100.000 francs.

L'obligation portant le numéro 921.952 sera remboursée par 25.000 francs.

LA CONFERENCE DE M. HELBRONNER

Ainsi que nous l'avons annoncé, M. Paul Helbronner, le savant ingénieur-géographe donnera mardi soir 8 juin, dans la Salle du Théâtre Municipal une conférence sur les remarquables travaux qu'il a entrepris au cours de l'été dernier et qu'il poursuit en ce moment sur le rattachement géodésique de la Corse au Continent français.

Cette conférence sera accompagnée de projections qui permettront aux auditeurs de suivre la conférencier à travers les sites les plus pittoresques des Alpes Françaises et de la Corse.

Des cartes d'entrée donnant droit à des places réservées (moyennant 1 franc pour les frais) seront en distribution à partir de lundi matin chez M. Poggi, parfumeur, bd du Palais.

A TRAVERS LA CORSE

NONZA. — La Commission parlementaire a été reçue dans le cadre avec l'hébergement de mise en quelques circonstances. On peut regretter cependant qu'il n'y ait pas eu plus d'accord dans l'organisation de cette réception officielle.

A Nonza, ces messieurs ont été admis sur la rive par les corps d'hommes montés à la cale de halage où on leur a monté d'excellents rafraîchissements.

M. Angeli, président de l'Union des intérêts économiques et de prud'hommes du canton de Nonza, serait tout disposé de Marseille, s'est admirablement acquitté de la mission de conférence dont il avait été chargé. Il a exposé les justes revendications de notre canton dans les termes suivants :

Messieurs les ministres, Monsieur le Président de la Commission parlementaire, Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du Conseil Général, Messieurs,

Mes compatriotes de Marseille, du comité des intérêts économiques et de prud'hommes du canton de Nonza, qui compte plus de 300 adhérents, m'ont chargé de venir vous entendre à votre passage dans votre pays natal, vous remercier d'avoir bien voulu vous y arrêter, vous apporter l'assurance de leur dévouement aux institutions républicaines et faire valoir auprès de vous le programme de doléances qu'ils ont élaboré en collaboration avec tous les élus du canton.

Cette mission m'est d'autant plus agréable, d'autant plus aisée qu'elle me met en présence de parlementaires éminents, sûrs et compétents qui connaissent de leur visite, je l'espère, un profond et mémorable souvenir de ce bout pays qu'ils parcourent.

Le canton de Nonza attire votre bienveillante attention sur la nécessité de compléter ce que nous avons déjà fait, ce que vous venez de voir sur votre passage, pour les petits ruisseaux et les piétonnes ; toute la région depuis Pino, où vous avez déjeuné, jusqu'à Olmeta, y atteste une grande prospérité.

La nouveauté de nos routes déplait aux yeux de quelques-uns n'approche, les poussent plus et autrement plus lointaines n'en désespérons, la santé de nos jeunes générations y est attachée.

Nos chemins vicinaux sont mal entretenus, d'autres inachevés, tels que celui d'Ogliastro à Canari, d'Acero au hameau de Vanule, du hameau de Sisco à celui de Pietrita.

Presque tous nos villages récemment sont reliés à proximité de leurs maisons, le hameau d'Olmi, dans la commune de Canari, d'une façon toute particulière ; la commune de Nonza, par quel dédain pour les droits acquis a cet effet ainsi que le dévouement de ses élus qui visible personnellement par de nombreux touristes, n'hésite pas commerciaux à faire les pourcentages dus qui sont intentions en se dérogé ! Je pour prochain, je l'espère, qu'ils aura ici cabine téléphonique, toutes les autres communes n'en jouissent, mais 6 fonds portes de 50 cime douane d'elle.

Cela à peu près que le comité a arrêté ses propositions dimanche aux autorités qualifiées pour s'y intéresser, n'est-ce pas ? vous M. le Président de la Commission parlementaire. Votre réponse il était sur vos bonnes dispositions. A vous M. le Président du Conseil Général, qui êtes notre ? au Parlement et auprès de tous les membres du Gouvernement, nous nous adressons.

L'intérêt général de la Corse n'échappe pas à son patriotisme. L'aménagement de la cité Est, l'achèvement du réseau ferroviaire et routier, l'amélioration de nos ports font l'objet de tous nos vœux ; nous sommes sûrs vous, M. le Président de la Commission, pour apporter votre point de vue sur la répression des mauvaises mœurs politiques, pendant le Parlement ; gouvernement, sur ce chapitre, d'attirer toute votre attention sur la nécessité que subit l'administration corrective de la correspondance postale.

Et maintenant, Messieurs, au nom de toute la population de ce canton et en mon je vous souhaite un bon et heureux voyage à travers le département heureux que à une grande confiance en vous pour son relèvement économique.

LA VIE MARITIME

Trafic pour le mois de mai écoulé :

Navires entrés et sortis comptés : 153. Jaugeant ensemble 45.525 tonneaux net. à vapeur : Navires entrés chargés : 24 jaugeant 11.024 tonneaux ; navires sortis chargés : 85 jaugeant 15.512 tonneaux ; navires entrés sur lest : 91 jaugeant 13.459 tonneaux ; navires sortis sur lest : 13, jaugeant 6.508 tonneaux.

Marchandises importées : 5.863 tonnes ; marchandises exportées : 6.763 tonnes ; total : 12.664 tonnes de produits divers.

Passagers arrivés : 2.331 ; passagers sortis : 1.944 ; sur la ligne Bastia-Nice et vice-versa : 1.512 ; 2.302 ; 1.384 passagers ; à remarquer l'augmentation sensible des arrivées et départs de passagers sur la ligne Bastia-Livourne et vice-versa : 1.439.

Nous remarquons avec satisfaction que notre exportation l'emporte sur l'importation.

LES BIJOUX "ORIA"
PLAQUE OR INALTERABLE
SONT RACHETES 2F 50 kgr APRÈS USAGE.

TOUS LES CHIENS
d'Agrément, de Compagnie, de Sport

Quelque que soient les races de chiens messieurs amateurs ou professionnels ne jetteront pas le manche après la cognée et continueront à s'intéresser aux races peu fameuses ils sont spécialités.

Grouper « Tous les chiens d'agrément » en un splendide volume-album moderne et pratique était chose irréalisable. Telle fut la tâche entreprise en 1914 par **Vie à la Campagne** et quinze années durant, ce personnel admirablement des services d'abonnement et de vente de la marine.

— M. Marcel Jacques-Philippe, candidat militaire, a été nommé dans le personnel de surveillance des établissements pénitentiaires algériens.

MAISON BOURGEOIS FRERES ET FILS

A l'occasion de la fête du Sacré-Cœur de Jésus, les entrepôts de la Maison Bourgeois frères et fils de Bastia, resteront fermés pendant toute la journée de vendredi 11 courant.

PHARMACIE DE GARDE
M. Gentili, boulevard Paoli.

CHOCOLAT D'ANNECY
LA PLUS SAVOUREUSE
LA PLUS RÉPUTÉE
DES GRANDES MARQUES

COMPAGNIE FRAISSINET

Horaires du mois de Juin 1926

DEPARTS DE CORSE POUR LE CONTINENT

Dimanche 6 - d'Ile-Rousse pour Nice à 20 h.
Lundi 7 - de Bastia pour Marseille à 14 h.
Mardi 8 - d'Ajaccio pour Marseille à 15 h.
Mardi 8 - de Bastia pour Livourne à 23 h.
Mercredi 9 - d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 9 - d'Ajaccio pour Nice à 20 heures.
Jeudi 10 - de Bastia pour Nice à 21 heures.
Vendredi 11 - de Bastia p. Marseille à 13 h.
Samedi 12 - d'Ajaccio pour Marseille à 18 h.
Dimanche 13 - de Calvi pour Nice à 20 h.
Lundi 14 - de Bastia pour Marseille à 14 h.
Mardi 15 - d'Ajaccio pour Marseille à 15 h.
Mardi 15 - de Bastia pour Livourne à 23 h.
Mercredi 16 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Mercredi 16 - de Calvi pour Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 17 - de Bastia pour Nice à 21 heures.
Vendredi 18 - de Bastia p. Marseille à 13 h.
Samedi 19 - d'Ajaccio pour Marseille à 19 h.
Dimanche 20 - d'Ile-Rousse p. Nice à 20 h.
Lundi 21 - de Bastia pour Marseille à 14 h.
Mardi 22 - d'Ajaccio pour Marseille à 13 h.
Mardi 22 - de Bastia pour Livourne à 23 h.
Mercredi 23 - d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Jeudi 24 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Vendredi 25 - de Bastia p. Marseille à 13 h.
Samedi 26 - d'Ajaccio pour Marseille à 19 h.
Dimanche 27 - de Calvi pour Nice à 20 h.
Lundi 28 - de Bastia pour Marseille à 14 h.
Mardi 29 - d'Ajaccio pour Marseille à 13 h.
Mardi 29 - de Bastia pour Livourne à 23 h.
Mercredi 30 - de Calvi pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Jeudi 31 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.

Horaires du mois de Juin 1926

DEPARTS DU CONTINENT POUR LA CORSE

Dimanche 6 - de Marseille p. Bastia à 10 h.
Lundi 7 - de Marseille pour Ajaccio à 13 h.
Mardi 8 - de Nice pour Calvi à 24 h. 30.
Mercredi 9 - de Marseille pour Bastia à 17 h.
Jeudi 10 - de Marseille pour Ajaccio à 17 h.
Jeudi 10 - de Livourne pour Bastia à 17 h.
Vendredi 11 - de Nice pour Ajaccio à 8 h.
Samedi 12 - de Nice pour Bastia à 9 heures.
Samedi 12 - de Toulon p. Ile-Rousse à 18 h.
Dimanche 13 - de Marseille p. Bastia à 10 h.
Lundi 14 - de Marseille pour Ajaccio à 15 h.
Mardi 15 - de Nice p. Ile-Rousse, à 21 h. 30.
Mercredi 16 - de Marseille p. Bastia à 13 h.
Jeudi 17 - de Marseille pour Ajaccio à 12 h.
Jeudi 17 - de Livourne pour Bastia à 12 h.
Vendredi 18 - de Nice pour Ajaccio à 8 h.
Samedi 19 - de Nice pour Bastia à 9 heures.
Samedi 19 - de Toulon pour Calvi à 18 h.
Dimanche 20 - de Marseille p. Bastia à 10 h.
Lundi 21 - de Marseille pour Ajaccio à 15 h.
Mardi 22 - de Nice pour Calvi à 24 h. 30.
Mercredi 23 - de Marseille p. Bastia à 17 h.
Jeudi 24 - de Marseille pour Ajaccio à 17 h.
Jeudi 24 - de Livourne pour Bastia à 17 h.
Vendredi 25 - de Nice pour Ajaccio à 8 h.
Samedi 26 - de Nice pour Bastia à 9 heures.
Samedi 26 - de Toulon p. Ile-Rousse à 18 h.
Dimanche 27 - de Marseille p. Bastia à 10 h.
Lundi 28 - de Marseille pour Ajaccio à 15 h.
Mardi 29 - de Nice p. Ile-Rousse à 21 h. 30.
Mercredi 30 - de Marseille p. Bastia à 13 h.

Chronique Locale

INSCRIPTION MARITIME

M. Leca, commis principal de 3e classe a été promu à l'emploi de commis principal de 2e classe.

TROUPES COLONIALES

Ont été nommés à l'emploi d'adjudant-chef :

L'adjudant Lanfranchi Jean-Marc, au régiment de tirailleurs sénégalais du Tchad.

L'adjudant Franceschi Pierre-Paul-Victor, au 4e régt de tirailleurs sénégalais.

L'adjudant Nivoli Alexandre, au bataillon de tirailleurs sénégalais n° 1.

L'adjudant Tomi Jean-Charles, au 4e régt de tirailleurs sénégalais.

L'adjudant Gualbert Luc, de l'artillerie coloniale, au service en Indochine.

EMPLOIS RESERVES

M. Alfonsetti, candidat civil, a été nommé gardien de la paix stagiaire de la police d'Etat à Marseille.

— M. Ottaviani Henri, ex-caporal du 141e régt d'infanterie a été nommé à l'emploi de commis de 4e classe, dans la personnel administratif des services d'intendance et de santé de la marine.

— M. Monsel Jacques-Philippe, candidat militaire, a été nommé dans le personnel de surveillance des établissements pénitentiaires algériens.

—M. Colombani François, ex-sergent du 141e régt d'infanterie coloniale, a été nommé contrôleur, commis-greffier des établissements pénitentiaires.

MAISON BOURGEOIS FRERES ET FILS

A l'occasion de la fête du Sacré-Cœur de Jésus, les entrepôts de la Maison Bourgeois frères et fils de Bastia, resteront fermés pendant toute la journée de vendredi 11 courant.

PHARMACIE DE GARDE
M. Gentili, boulevard Paoli.

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge
Vins DAMIANI & Cie, 25, Boulevard Paoli

TARIF DES INSERTIONS

Avis de Décès 30.00
Avis de Transfert 30.00
Avis de Remerciements 30.00
Avis de Messe 30.00
Avis de Messe et de Remerciements 25.00
Annonce Financières (Obs. Locale) 20.00
Avis de Décès (2 insertions) 50.00
Annonce Naissance 20.00
Discours d'Obsèques la ligne 1.50
Petites Annonces Réclames la ligne 1.50

N. B. — Les ordres d'insertions doivent être obligatoirement accompagnés de leur montant.

Nos Spectacles

REGENT CINEMA. — Dimanche 6 juin : En matinée à 3 heures : Une aride grande aventure : **En votre honneur, mesdames,** comédie en 5 parties ; **Marquée au fer rouge** ou **Vive la France,** grand drame en 6 parties avec Dorothy Dalton. A l'entr'acte : **Pagnolles,** fantaisie comique.

En soirée à 8 h. 45 : Gala cinématographique avec orchestre : Bégué Journal ; Actualité Mervoo dans **Et Tigre,** grand drame en 6 parties. A l'entr'acte : **Pagnolles.**

Demain lundi : **La chute aux fleurs de sang ; Désir de Femme,** brillante chapitre.

N. B. — A partir de dimanche 6 juin, en matinée, une seule et grande séance à trois heures.

***

FEMINA CINEMA. — Dimanche 6 Juin : Matinée à 2 h. et à 4 h., soirée à 8 h. 45 : Une superproduction, hâtez : **Résurrection,** sensationnelle dramatique interprétée par Vilda Dana et Monté Rosse ; **L'Amazone du Rauch,** grand drame d'aventures en 8 épisodes avec Nora Gerber et Edmond Gobé.

Lundi : **La Valse du Loup,** interprété par Jack Pickford. En supplément : **L'Amazone du Rauch,** premier épisode : **L'Ultimatum.**

***

Cinématographe de Film : **L'Amazone du Rauch !**

Fumez un cigare dans le pays où l'on vend le mieux dans le monde entier un même temps deux marchandises et une jeune orphelin dans pourchassé ainsi le projet de son père. Vilda aussi, avec la complète régularité de son Rikkardo, le sujet de film, ils vous amèneront les aventures mirobolantes, si jamais vous vous êtes promené en yacht en vapeur de Fourneau Corsique, de Marseille ou de Gustave Aimard, jugez de l'intérêt que vous prendrez à ce film. Car ils, ce n'est plus un récit que vous lirez, c'est une action simple, vertigineuse, farouche, que vous suivrez des yeux. Combats sanglants, émotions inoubliables, péripéties fantastiques, délire de toutes les curiosités, vous les verrez, non que un esprit, mais en images vivantes dans le développement d'une intrigue qui, on l'a vu à mesure que notre époque,

devient de plus en plus angoissée. Arrivée au huitième épisode, les spectateurs semblent regretteront que **L'Amazone du Rauch** soit fini. Ces gens, ces héros qu'on hait de deux, mais le sentiment intéressant, pour lesquels on avait eu tant de mille émotions on se passionne, voici leur manquer tout à coup. Ce sentiment d'abandon qu'ont déjà ressenti ceux qui ont vu ce film est une des plus grandes louanges qu'on en puisse faire.

T. S. F.
Les Appareils des Premières Marques, les meilleures luxueuses se trouvent Aux Grands Magasins LOUIS MAUREL
Installations Complètes — Facilités de Payement.

On nous communique

CLUB NAUTIQUE BASTIAIS
PAROISSE SAINT JEAN BAPTISTE

Dimanche 6 juin, procession solennelle du T. S. Sacrement. Elle sortira de l'église paroissiale à 6 heures précises du soir pour suivre d'itinéraire suivant :

Rues Saint Jean, du Lycée, de la Miséricorde, boulevards du Palais et Paoli, rue Miot, Cours Sébastien, rues Neuve, Marché aux poissons, des Zéphyrs, du Môle.

La bonne population bastiaise fraternellement catholique, affirmera une fois de plus, en cette circonstance, sa foi vive en la présence réelle de N. S. Jésus-Christ dans l'Eucharistie exalté sous les voûtes de l'hostie, en pavoisant les maisons dans les rues par où passera la procession et par la tenue pieusement respectueuse.

RETRAITE DU CLERGE

Le clergé de Bastia, le mardi 8 juin, fera sa retraite du mois en l'église du Sacré Cœur, Boulevard Lefebvre.

Les ecclésiastiques des environs de la ville y sont invités.

SYNDICAT DES DOCKERS

Les dockers sont convoqués à la réunion qui aura lieu dimanche 6 courant à 8 heures du matin, salle de l'Assistance Publique.

AMICALE DES RETRAITES DE LA GENDARMERIE

Dimanche 6 juin courant à 15 heures, réunion dans la salle de l'Assistance Publique. Communications importantes. Prière d'être exacte.

MALADIES DES VOIES URINAIRES
de la SYPHILIS, de la PEAU et de la CURE CHEVELU
MALADIES DE LA FEMME
DOCTEUR SPECIALISTE Hôpitaux de Paris
Traitements Dermatologiques modernes des Tumeurs, Anémie, Furonculose, Eczéma, Prurits (démangeaisons), Acné, Psoriasis Ulcères de Jambe ; Polade, Séborrhée, etc. Haute fréquence ; Ionisation ; Electrolyse Némothérapie ; Neige carbonique ; Air chaud.
20, BOULEVARD PAOLI — BASTIA
Consultations de 2 à 6 heures

PONTS ET CHAUSSEES

ARRONDISSEMENT DE CORTE

APPEL D'OFFRES

FOURNITURE DE PIERRE CASSÉE

Route nationale N° 193. — Entre les bornes 65 km. 1 et 75 km. 5 : 400 mètres cubes.

Route nationale N° 198. — Entre les bornes 79 km. 500 et 80 km. 200 : 220 mètres cubes.

Route forestière N° 6. — Entre les bornes 4 km. 6 et 13 km 2 : 400 mètres cubes.

Route forestière N° 10. — Entre les bornes : 11 km. et 25 km. 2 : 350 mètres cubes.

Envoyer les soumissions sous pli recommandé avant le 18 juin à M. l'Ingénieur d'arrondissement à Corte.

Renseignements au bureau des Ponts et Chaussées à Corte.

Champagne DE SAINT-MARCEAUX Reims

Machines à Coudre SINGER
LES MEILLEURES
LES PLUS ROBUSTES
LES MOINS CHÈRES
FACILITÉS DE PAIEMENT
RÉPARATIONS - AIGUILLES - ACCESSOIRES
BASTIA : 3, Boulevard du Palais, 3 — AJACCIO : 18, Cours Napoléon, 18

AVIS DE DÉCÈS

M. et Mme Michel Ciancetta ; M. et Mme Benoît Ciosi, et leurs enfants ; M. et Mme Louis Ciaperoni, et leur fille ; M. et Mme Francois Albertini, et leurs enfants :

Les familles Airola, Scotteroni, Ciancetta, Ciosi, Cima ;

Ont l'immense douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME Vve JEROMINE CIOSI-NEE AIROLA

leur mère, belle-mère, grand'mère, sœur, belle-sœur, tante et alliée regrettée, décédée à Marseille, le 1er juin, à l'âge de 72 ans.

Les obsèques ont eu lieu



ACHETER UNE **CITROEN**

C'EST FAIRE UNE BONNE AFFAIRE

Torpédo Standard : 24.400 frcs.

Camionnette : 20.230 franco Bastia

Tous les modèles sont munis de freins sur roues avant éclairage démarrage électriques

PARCE QUE : d'un prix peu élevé la voiture CITROEN est la plus économique grâce à sa faible consommation en essence, huile et pneumatiques.

PARCE QUE : Toujours prête à partir, elle sera pour vous une aide précieuse dans vos affaires et une source de saines distractions.

PARCE QUE : Un réseau d'agents et de stockistes existe dans tous les centres importants du département, sont à votre disposition pour l'entretenir aux meilleures conditions et vous aider de leurs conseils et de leur expérience.

PARCE QUE : La voiture CITROEN, en particulier la " TOUT ACIER " d'une merveilleuse résistance est de revente aisée et avantageuse.



RHUM FOX-LAND
Grande Marque

L'ESSENCE "STELLINE" **EST INCOMPARABLE**
(En caisses d'origine ou en cylindres de 200 litres)

PÉTROLE "CRISTAL" **LE PLUS RÉPUTÉ**
(En bidons de 50 litres ou en cylindres de 200 litres)

HUILE "D" EST INIMITABLE
(En bidons d'origine de 2 litres)

Simon DAMIANI & C^ie, Importateurs exclusifs pour la Corse.

— LA MAISON A UN DÉPOT A AJACCIO —

CAR BERLIET
capacité unique : 12 pl. vérité vitesse modulée. Prix intéressant. Barème E. M., 200 Cours A. Agence Havas, Nice.

LIBRAIRIE DU " PETIT BASTIAIS "

VIENT DE PARAITRE :

MANUELETTU DI A STORIA DI A CORSICA
Par J.-P. Lucciardi
Elégante plaquette in-8° de 24 pages, sous belle couverture cartonnée.
Prix : 1 fr. 25 (Franco : 1 fr. 50)

ROGLIANO
Etude Monographique Régionale par D. Fumaroli
Prix : 2 fr. (Franco : 2 fr. 25)

(o)

MONACO, LA CORSE ET SAINTE-DEVOTE
PAR M. DE TRENQUALEON
Ouvrage de 300 pages, orné de six hors-textes en sépia
Prix : 5 fr. — Franco : 5 fr. 50

Imp. F. GORDIEN à PILS, 8, 34 de Paint.
Le Directeur-Gérant : Louise GORDIEN

EXIGEZ LA MARQUE
J. VIDAL



SE MEFIER DES CONTREFAÇONS

LISEZ Jardins & Basses-Cours
Le plus de Conseils Pratiques Pour le moins d'Argent Dépensé
1 AN : 24 NUMÉROS : 3 fr. SEULEMENT
ENVOI GRATUIT DES NOTICES EXPLICATIVES
HACHETTE, 79, Bd St-GERMAIN PARIS (6e)

LES DÉCLARATIONS DE DOMICILE

Aux termes de l'article 55 de la loi du 1er avril 1923, « tout homme inscrit sur le registre matricule est astreint à faire constater ses changements de domicile et de résidence ».

Cette disposition s'applique aux réformés définitivement et aux exemptés comme à tous les autres présentés.

Ils doivent, en effet, dans cette position, inscrits au registre matricule et d'autre part, la communication de leur domicile ou résidence est nécessaire au service du recrutement en raison des visites périodiques auxquelles ils seront soumis jusqu'au 31 décembre de la loi du 1er avril 1923.

Les déclarations de changement de domicile ou de résidence sont reçues dans les mairies de gendarmerie, les mairies et, dans les grandes villes, les Commissariats de police.



TRIOMPHATRICES DE TOUTES LES GRANDES EPREUVES 1924
répondent à tous les besoins
AGENCE EXCLUSIVE : JOSEPH ROMAGNOLI
40, Boulevard Paoli - BASTIA
(*Envoi franco des catalogues et tarifs sur demande*)

N° 136. — Feuilleton du *PETIT BASTIAIS*

JEAN MISÈRE

par LOUIS LETANG

Contrairement à l'usage, Rose ne portait pas de poudre. La raison en était très coquette et très d'ingénue : ayant le bonheur de posséder des cheveux très longs, très fins et bouclés naturellement, elle aimait mieux les épanouir en boucles folgorant aspect sur le sommet de sa tête et les tordre et diriger en nœuds et capricieuses sur ses épaules et sa poitrine, dissimulant leur chatoyante coloration blonde sous des flots de poudre, comme faisaient toutes les grandes dames qui surveillaient à la mode, ou qui voulaient cacher la couleur et la rareté de leur chevelure.

Rose s'affranchissait également de tout le majestueux attirail qui composait la toilette des grandes dames d'alors, robe à longue queue, vertugadins, taille mince et longue, obtenue à l'aide de corsets compliqués, etc.. Elle était, ce soir-là, vêtue d'une simple tunique drapée à l'antique, en satin broché rose sur blanc et bordée de trois chefs d'argent cousus à plat sur la jupe. Dans ses cheveux une rose pourpre.

D'un caractère très gai, très enjoué, mais aussi très faible, qui s'était conservé avec toute son adorable naïveté primitive, malgré la culpabilité évidente de sa liaison avec Henri de Kergacl, Rose, était une charmante créature, douce, aimante, dévouée. Elle adorait son amant, et le vicomte, léger et frivole en apparence, avait pour elle un attachement sérieux et profond.

Commencé ainsi que nous l'avons dit, le souper fut très gai.

Croixmare, Rieux et Albérac racontèrent en riant leurs aventures de la soirée, tandis que d'Almador observait attentivement et sans en avoir l'air le chevalier de Pont-Scorff. Mais celui-ci, qui était sur ses gardes, déployait toute observation par son apparente insouciance, sa gaîté et la bonne part d'esprit qu'il appelait à la conversation.

Comme le souper tirait à sa fin et que le vin de Champagne ruisselait et pétillait dans les coupes, Henri prit un air grave.

— Messieurs, dit-il, je vais vous demander solennellement un conseil !

— Le moment est bien choisi, fit remarquer Pont-Scorff.

— Sur quel sujet ? demanda Croixmare avec un sourire moqueur.

— Sur des amours ! répondit Henri, superbe de sang-froid.

— Nous sommes tous de l'avis de madame ! fit d'Almador en saluant galamment Rose.

— Vous n'y êtes pas du tout, mes amis. Mon intention n'est pas de vous faire juges d'une querelle d'amoureux. D'abord nous ne nous sommes jamais querellés, n'est-ce pas Rose, ma mignonne ?

— Jamais ! répondit-elle en lui souriant.

— Je veux vous demander votre avis sur un projet qui me trotte depuis quelques jours par la cervelle. Supposons que nous sommes le conseil des ministres et qu'il s'agit d'une grave affaire d'Etat : supposons donc, s'il vous plaît et pour un moment, aussi dignes, aussi sérieux, au besoin aussi ridicules que les vieilles perruques qui gouvernent actuellement la France. Ecoutez-moi, j'expose la question et j'en fais un rapide historique.

— Avant d'engager ce grave débat, interrompit Pont-Scorff, je vous demande, mon cher cousin, une minute de recueillement pendant laquelle on remplira nos coupes.

— Bonne idée, Pont-Scorff ! Laquais... c'est à dire, mon ami Joseph, verse à boire.

Quand ce fut fait :

— L'amour, commença Henri d'un ton doctoral, est un petit dieu charmant qui fait faire beaucoup de folies...

Excellent début ! dit ironiquement le chevalier d'Almador.

— Vérité incontestable, reprit de Rieux, mais fort peu galante à exprimer en présence d'une dame.

— Messieurs, si vous vous chargez d'expliquer mes phrases, je n'ai plus qu'à me taire.

Il se fit un silence solennel.

— Je commence autrement, reprit Henri : monsieur Duvivier, conseiller au Parlement, avait le bonheur, bonheur qu'il ne méritait pas, je le déclare en passant, de posséder une délicieuse enfant dont je devine éperdument amoureux...

(*A suivre*)

51e ANNEE. — N° 201

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

LUNDI 7 ET MARDI 8 JUIN 1925

00268

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c. | JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE | Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE : Albert CHESNEAU, 3, Boulevard Montmartre, 3 — PARIS (2e) Téléphone : GUTENBERG 14-64

La publicité extra-locale est également reçue à l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris et dans ses succursales de France et Etranger.

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION : 9, Boulevard du Palais, 9 — BASTIA Téléphone : 0-03 Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-50

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Corse	13 fr.	25 fr.	48 fr.
Autres Départ. Français et Colonies	15 fr.	27 fr.	50 fr.
Etranger (Union Postale)			80 fr.

La Poste ne Sue

Les abonnements partent du 1er et du 15 et les chèques émis et tout paiements d'avance.

Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

Sur les Chemins de la Politesse

Trop poli pour être honnête, dit un proverbe qui ne s'applique pas à la Corse : bien loin de là. Dans un certain et même large sens, on pourrait affirmer que le manque de politesse marque le défaut initial de toute une collectivité. Rien n'est plus sincère que l'étonnement d'un Français chez qui pénètre, sans se découvrir, un Anglais de la vieille et actuelle école. A la réflexion, on excuse ce sans-gêne puisqu' il est national, on l'excuse parce qu'on le comprend, après étonnement, mais sans en subir le charme.

Les visiteurs de la Corse, pareillement, s'étonnent d'abord des marques extérieures de politesse que les habitants se prodiguent entre eux. Il paraît que cela ne se fait pas sur le continent, du moins dans la plupart des provinces. Mais le premier étonnement passé, on ne se contente pas d'excuser et de comprendre cette habitude : on l'imite et on l'approuve, surtout après avoir observé qu'elle est dépourvue de tout esprit d'obséquiosité.

Le paysan corse nous salue sans nous connaître, au passage. Les paysans corses se saluent entre eux, toujours, d'un signe de la main, d'une interjection à mi voix, s'ils passent leur chemin. S'ils s'arrêtent, ils se serrent la main. Agir autrement aurait un sens inamical et presque injurieux. C'est pourquoi, ils saluent l'étranger sinon toujours du chapeau du moins de la main, avec la même interjection sourde qui souhaite le bonjour ou le bonsoir : l'étranger a droit à autant d'égards que le concitoyen ou le compatriote. Nulle autre explication à ce que les continentaux considèrent, de prime abord comme une spécialité insulaire. Dès que l'explication est donnée ou comprise, elle fait plaisir.

Puis, on entre davantage en contact avec le paysan. On cause avec lui. Second sujet d'étonnement : le paysan regarde toujours droit dans les yeux son interlocuteur, et plus l'interlocuteur est haut placé, moins on remarque de platitude dans l'attitude du paysan. M. Clémenceau en avait été très frappé, comme les membres de la Commission parlementaire, lors de leur dernier voyage. Le salut est une politesse échangée entre paysans, due par le paysan à l'étranger. Mais cela fait, la chose se complique : le salut à l'étranger ne saurait être considéré par celui-ci comme une obséquiosité. Dans la crainte qu'il ne le paraisse, le paysan n'a qu'une ressource : il redresse le torse et regarde droit dans les yeux, d'égal à égal de puissance à puissance, avant tout semble-t-il raisonner, aucune abdication du sentiment de la dignité qui, en dépit des différences de situations égalise les hommes.

Dès que l'étranger l'a saisi, il n'en éprouve que plus de sympathie pour un esprit de politesse imbu d'un tel caractère.

Manifestations sous d'autres formes, selon les circonstances, où apparaît la tendance à la symbolisation d'un peuple contemplatif : on jette du riz par les fenêtres, du pas des portes, sur les étrangers de marque comme sur les couples de nouveaux mariés. Le riz est symbole d'abondance et de prospérité, on l'a dit et on l'a fait : c'est en manière de rappel. Les parlementaires en furent inondés et la première surprise passée, très heureux, au point qu'à chaque traversée de village, ils atterissaient avaient l'air d'attendre leur provision d'abondance figurée. Le riz doit être dit, à défaut des fleurs, qu'on jette également là où il y en a et si c'est la saison ; mais même en pleine saison il n'y en a pas partout dans ce pays de flore sévère. Alors, le riz, produit mieux et caressant et de blancheur immaculée, et qui se conserve est prodigué pour le touchant usage.

Mais dans les oasis du désert insulaire, l'imagination vario avec l'aspect des lieux. A Otelin, tout le temps que dura le passage de la caravane parlementaire, de sa fenêtre qui dominait la scène, une femme tenait haut levée, une coupe remplie de fleurs et de fruits : la porteuse, à la mine grave, ne bougeait pas d'une ligne, semblait la statue rituelle de la Bienvenue.

Et loin de trouver le tableau ridicule, nos hôtes — présents des Dieux — en éprouvèrent un saisissement d'émotion.

ARISTARQUE.

Billet du Jour

Mor. — *Ne connaîtriez-vous pas une servante ?*

Lux. — *Je n'en connais qu'une : la mienne.*

Mor. — *Prévoyez-vous qu'elle puisse vous quitter un jour ? Je l'accueillerais volontiers chez moi.*

Lux. — *Ma servante ne me quittera jamais.*

Mor. — *Est-il indiscret de vous demander quel lien vous unit ?*

Lux. — *Je ne vais pour elle qu'un maître ? elle n'est pour moi qu'une servante.*

Mor. — *Heureux homme d'avoir trouvé une perle aussi dévouée.*

Lux. — *Peuh ! pas plus dévouée que ça.*

Mor. — *Sans doute, êtes-vous aux petits soins pour elle et la payez-vous royalement.*

Lux. — *Elle gagne chez moi ce qu'elle gagnerait ailleurs, et je la traite sans trop de ménagement.*

Mor. — *Alors, félicitez-vous d'avoir une pareille chance.*

Lux. — *La chance n'a rien à voir là-dedans. Si ma servante m'est fidèle, c'est que j'ai trouvé le moyen de la retenir autrement que par les sentiments. Je vous offre ce moyen gratis si vous voulez en faire votre profit.*

Mor. — *Comptez sur ma reconnaissance...*

Lux. — *Engagez une servante qui puisse remplir les conditions que vous exigerez d'elle. Au bout du premier mois, dites-lui que les rentrées sur lesquelles vous comptiez ne se sont pas produites et que vous êtes, à votre grand regret, obligé de reporter au mois suivant le règlement de ses gages. Votre servante fera la grimace, mais en fin de compte comme elle a chez vous le gîte et le couvert, elle acceptera le délai. A la fin du second mois, vous lui paierez le mois précédent, et vous trouverez un nouveau prétexte pour ne pas lui verser le montant de celui qui vient d'échoir. Ainsi de suite tous les mois. Vous devenez ainsi son débiteur pour une petite somme qu'elle craint bien cesse de perdre si elle s'en va, et c'est cette crainte qui l'empêchera de vous rendre son tablier.*

Mor. — *Moyen habile, certes, mais ? ne vous fâchez pas — pas très correct.*

Lux. — *Bah ! et vous croyez que la servante que vous placez à table entre le marmot et la grand'mère, que vous choyez comme votre fille et qui vous plaque un beau matin sans motif, s'embarrasse de votre correction ?*

Gabriel Bathe.

AVIS A NOS ABONNES

Nous informons nos abonnés qu'il ne sera tenu compte des demandes de changement d'adresse que si elles sont accompagnées de la somme de 2 fr. 50 en timbres.

Le Trafic de la Métropole avec la Corse

Le Journal de la Marine Marchande a interviewé M. Mario Roustan, sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande, qui vient d'accomplir en Corse, on le sait, un voyage d'études en compagnie du ministre des travaux publics.

Pour le sous-secrétaire d'Etat, la question des relations maritimes de la Corse avec la métropole est la clef de tous les problèmes économiques.

La Corse — dit M. Mario Roustan — « est un pays de marins, de vrais marins. Même dans les villages perchés près des sommets des montagnes, j'ai toujours trouvé des maires, des adjoints ou des conseillers municipaux qui sont venus à moi en me disant : nous sommes des inscrits maritimes... Population de marins ; j'ajoute : où les vocations ne subissent pas un déchet déplorable comme partout ailleurs... Mais marins inscrits pêcheurs, ne sentent pas plus vivement que les agriculteurs et les commerçants cette vérité essentielle : le problème des relations maritimes avec le continent est le premier de tous. Assainissement, routes, électrification, voies ferrées, tourisme, hôtellerie, sur tout cela M. de Monzie a exposé des choses excellentes, après avoir examiné à fond chacun de ces problèmes. Mais il fallut sans cesse revenir à l'autre, au plus pressé : le problème maritime... ».

Le plus immédiat, pour M. Mario Roustan, est celui des conventions. Il peut, dit-il, si la compagnie, avec laquelle il doit traiter s'y prête, comme c'est un devoir, agir vite et bien.

« La Corse n'aura pas du premier coup toutes les lignes qu'elle souhaite et qu'elle a le droit de souhaiter. Mais ses relations avec la grande patrie seront du moins satisfaisantes, et permettront d'attendre que le développement économique de l'île impose d'autres améliorations ».

Constatant que, s'il a déjà été fait beaucoup pour les ports, il reste beaucoup à faire, le sous-secrétaire d'Etat croit à des progrès rapides, tous les intéressés étant prêts à redoubler d'efforts.

« Bien entendu, l'effort demandé à l'Etat est en raison directe de celui que l'on peut vraisemblablement attendre des pouvoirs locaux : plus ceux-ci est restreint, plus celui-là doit être important. Cela nous a fait réfléchir, plus encore, lorsque nous avons visité les tout petits ports, que les habitants de la côte nous demandaient avec anxiété de ne pas laisser périr. Appel au sentiment, objecterez-vous. Non, car tout cela se tient, la prospérité économique, que dis-je ? l'existence même du département qui nous est cher à tous, est liée à tous ces problèmes qui se mêlent, s'enchevêtrent. En définitive je travaille à cette heure à classer les travaux en grandes catégories : ceux qui doivent être entrepris dès aujourd'hui et menés à bien rapidement, et qui peuvent l'être ; ceux qui ne peuvent l'être que demain ; ceux qui ne pourront l'être que plus tard, au fur et à mesure que les efforts antérieurs auront porté leurs fruits ».

D'Haut cela, M. Mario Roustan pense tout ensemble aux ports de commerce et aux ports de pêche, mais surtout à ces derniers.

« Je vous avoue que la pêche en Corse n'est nullement comparable à ce qu'elle est sur notre côte méditerranéenne, et *a fortiori*, sur nos côtes septentrionales et occidentales. Et pourtant, il en est peu qui soient aussi poissonneuses. Mais nulle part on ne peut dire que la pêche soit méthodiquement organisée. Le pêcheur corse est vaillant, habile, mais il se préoccupe surtout de pendre des langoustes qui s'en vont droit vers les restaurants de Nice : c'est là de beaucoup la pêche qu'il préfère ; les autres sont pratiquées sans doute mais très insuffisamment. Ce n'est pas la faute des pêcheurs. Quand on leur reproche amicalement de ne pas faire mieux et davantage, ils vous donnent d'excellents arguments. Encore une fois, tout se tient : le « producteur » corse, qu'il soit marin ou terrien, ne produira que s'il est sûr d'écouler ses produits et d'en tirer une juste rémunération... ».

Et M. Roustan insiste : « La jour où les relations entre la Corse et le Continent seront telles que des tonnes de poissons pourront être transportées en France par des moyens rapides et en toute garantie, on prendra là-bas des tonnes de poissons ».

PARADOXES FINANCIERS

La France Lapidée

Dans une antichambre ministérielle que je connais bien, des délégations en redingote qui sont inscrites pour l'audience hebdomadaire conversent à voix basse en louchant sous leurs gants neufs les bâtiments d'une nuit de voyage devant des tapisseries plus mythologiques que républicaines et les bronzes prêtés par le garde-meuble.

Une statue surtout attire leurs regards, celle d'une femme prostrée, dont les formes aimables aimables apparaissent généreusement sous une lumière en lambeaux, lambis qu'elle tente, de ses bras très de protéger sa tête charmante et honteuse contre une menace mortelle. Le ministre pressé et myope n'a pas lu l'inscription du socle qui aurait fait indubitablement reconnaître l'œuvre au dépôt national pour insuffisance de laïcité : la belle personne est en effet cette tendre coquette, de qui l'ironie habile de Jésus détourna les cailloux hypocrites des Pharisiens. A distance respectueuse, chacun la dénomme autrement. L'un y voit l'allégorie du commerce sous la glaire des impôts qui l'accablent et dont la grêle redoublée l'écrasera bientôt. Pour un autre, c'est la figure de l'industrie, ligotée par des réglementations excessives et qui se sent perdue et sans défense devant la coqueurrence de l'étranger.

Mais, à bien réfléchir, n'est-elle pas l'angoissante personnification de la France assaillie de rancunes, de créances et de conseils ? Meurtrie, liée, à genoux devant le tribunal sévère des envieux, à quel avocat pourrait-elle recourir, puisque ni dieu ne viendra qui, par une malice charitable, sache faire revivre en eux-mêmes tant de méchants juges, s'abaisser tants de poings dressés ?

Veronus au double ? la défense l'excellent livre que M. Louis Pommery vient de publier sur les changes et monnaies : six cents pages de chiffres, de tableaux et de documents sur l'histoire financière de tous les pays du monde, de A à Z, de l'Albanie à Zanzibar. Pour la première fois, vous pourrez y lire en vingt pages comment il faut faire faillite et jusqu'où l'on peut exercer la patience de ses créanciers en cultivant les sympathies indispensables à qui dépose son bilan ; c'est d'histoire de l'Allemagne entre septembre 1923, quand un milliard de marks balançaient à peine des centimes de notre monnaie, et le moment présent où chaque mark vaudra bientôt huit francs. A notre époque de conversions éclatantes, celle-ci figure au premier plan et témoigne hautement en faveur de la puissance divine ! prodiguée au pécheur même qui ne fait personnellement pas grand effort pour mériter les grâces dont il est l'objet. L'Autriche, la Hongrie, la Pologne, bien d'autres pays encore, à des degrés divers, ont aussi, en sabrant les comptes extérieurs, laissé tomber leur monnaie nationale au rang du cauri des nègres. Et beaucoup plus que la napoléon, sans nul doute, vous vous souvenez de trouver un nom vierge pour baptiser leur nouvelle unité monétaire. « Pouchu ! les dettes d'hier étaient inscrites en écolades, vous verrez bientôt qu'aujourd'hui nous comptons en doublons ».

Et vous, chères Amériques ? que n'est-il donné après la guerre de Sécession et comment se sont liquidées les inflations de greenbacks des Sudistes et Nordistes ? En 1925, le Brésil, à en croire son futur président de la république, n'en était-il pas encore à se peigner de revaloriser, puis de stabiliser le milreis ? Et n'est-ce rien que de dévaloriser sa monnaie de 50 0/0 comme l'Argentine en 1890 ? N'a-t-il pas fallu que le Chili recourût à une mission d'experts américains l'année dernière pour décider sa réforme monétaire, fiscale et budgétaire ? Et tous les autres qui, par des procédés moins ou plus scientifiques, ont altéré la valeur du gage de métal ou de papier qui portait leur signature ?... En vérité, comme le disait Arbequin, ce grand philosophe : *Tutto il mundo è como la mattra piccola famiglia !*

Alors, n'est-ce pas, nous défendons le franc, mais laissez-nous défendre aussi la France contre les accusations de récents acquittés où nous bénéficions d'une indulgente loi Bérenger en matière de finance. Un pays qui a nos tragiques excuses et qui tente cependant, pour ne pas se dérober à ses engagements, des efforts dont il sait fort bien que d'autres se sont dispensés, mérite tout de même, comme encouragement mieux que les mauvais points que lui décernent les banquiers hostiles, neutres ou prétendus alliés. N'y aurait-il de pitié et de respect que pour les faillites accomplies ?

Lisons donc le remarquable ouvrage de M. Pommery : nous saurons par lui à quelle thérapeutique d'autres malades ont dû leur actuelle santé : il y a eu des interventions chirurgicales, ablations localisées et larges désarticulations ; il y a eu des greffes osseuses, des trahs fusions de sang et des injections de *la natura medicatrix* et la France se sauvera d'elle-même, grâce à ce qu'elle le fait aujourd'hui et à ce qu'elle va faire demain.

Docteur Paquebenard.

CIVILISATION

Les Enfants Sauvages du XX^e^ Siècle

Au mois de septembre 1922, on annonça qu'un enfant sauvage venait d'être découvert dans les bois situés entre la Thessalie et l'Epire, en Grèce. Impossible d'avoir de lui le moindre renseignement : il ne proférait que des cris ou des gémissements, rappelant ceux des bêtes près desquelles il avait vécu ; du reste il ne pouvait qu'à grand'peine marcher debout sur ses jambes : il préférait de beaucoup courir comme un singe et il était d'une extrême agilité. Les docteurs qui l'examinèrent estimèrent qu'il devait avoir entre douze et treize ans et qu'il s'était nourri de baies, de fruits et de racines ; sans doute aussi, durant l'été, s'approchait-il des troupeaux parqués non loin des bois et bâtit-il le pis des vaches. On fit mille déductions sur cet étrange enfant des bois Finalement, on l'identifia pour le fils de pauvres cultivateurs, perdu en bas âge par sa mère, et, courant dans l'école de bois mort. Aux dernières nouvelles qui maintenant datent de longtemps, on annonça qu'il avait été impossible de lui apprendre à parler.

Cest au vingtième siècle ! Est-ce croyable ? Hélas ! on va voir que des exemples similaires ne sont pas rares, alors que les exemples historiques sont au contraire peu abondants. Un des plus connus de ces derniers est celui de Peter, découvert à Hamelin, en Allemagne, en 1725, par le roi Georges^er^. Le roi chassait, suivi de nombreux invités ; à un moment où il s'était un peu écarté, son attention fut attirée par un curieux animal dont les mouvements lui rappelaient ceux d'aucun autre. Le roi appelle, on cerne la petite bête effrayée qui pousse des rugissements ; on la capture. C'est un enfant, un enfant par le visage, par les formes, mais non par l'intelligence tout à fait paralysée. Peter fut conduit en Angleterre et confié au fermier. Il s'habitua assez vite aux travaux des champs, mais il ne put jamais apprendre à parler. Des savants, qui le virent, assurèrent qu'il avait dû, pendant plusieurs années, vivre la vie normale d'un petit garçon et l'un d'eux déclara gravement que « les raisons, plus fines en proportion que ses mollets, prouvaient que Peter avait jadis porté des culottes... »

N'est-il pas surprenant de constat

SITUATION

ter que la plus surprenante histoire d'enfants sauvages à deux héroïnes : deux fillettes ! Elle remonte à près de deux cents ans : on découvrit, un jour, dans les environs de Châlons-Sur-Marnes deux fillettes qui, vêtues de lambeaux d'étoffes, prirent avec les marques de la plus grande frayeur, la fuite à la vue des arrivants qui venaient troubler leur solitude.

Elles couraient avec une telle vélocité que les poursuivants craignaient à tout moment de perdre leurs traces. Enfin, grâce à un piège, l'une d'elles fut capturée, mais l'autre disparut.

Disons tout de suite que les narrateurs de cet étonnant fait divers ajoutent qu'en dépit de nombreuses recherches effectuées les jours suivants, on ne la vit plus ; on ne parvint jamais à recueillir le moindre indice sur ce qu'elle était devenue. La prisonnière devait avoir de dix à douze ans ; les morceaux d'étoffes qui pourrissaient sur elle prouvaient que sa condition sauvage ne datait que de deux ou trois ans au plus. Cependant, elle ne parlait pas, elle faisait connaître sa joie, sa colère, ses chagrins par des vociférations variées. Les doigts de ses mains avaient une force peu commune : elle était d'une souplesse et d'une agilité merveilleuses, au point que l'histoire se termine par ces mots : « La reine de Pologne demanda à la voir, et devant Sa Majesté, la fille sauvage battit à la course des chevaux et même des lièvres ».

J'ai raconté, il y a six ou sept ans, dans une brochure éditée par la *Nouvelle Revue* la lamentable odyssée de six mille — vous lisez bien — six mille enfants russes au printemps de 1918. Ces enfants envoyés par leurs parents avec des colonies scolaires dans l'Oural, afin d'échapper aux dangers menaçant Pétrograd, furent bientôt sans ressources. Plus de nouvelles, plus d'argent et tout retour était impossible ; les groupes se désunirent et les enfants vagabondèrent à la recherche d'une nourriture hypothétique. Beaucoup gagnèrent les forêts qui environnent le lac Turgoyak et y vécurent de racines ou de baies, se terrant comme des bêtes sauvages. Lorsque la Croix-Rouge américaine vint secourir ces infortunés, elle trouva de véritables petits loups, dont bien peu étaient vêtus de haillons sordides. Elle sauva 428 garçons et 352 fillettes : 780 rescapés sur 6.000. Quelle douloureuse histoire.

Mais voilà qui est plus douloureux encore. C'est M. Ludovic Naudeau qui rapporte ces faits et on sait quelle est la grande compétence de notre confrère pour tout ce qui touche aux questions russes. Selon des documents bolcheviques, on estime actuellement à quatre millions au moins le nombre des enfants russes des deux sexes qui, sans père ni mère, sans tuteur, sans éducation, sans asile, sans ressources, abandonnés de tous et revenus à un état de sauvagerie primitive errent à travers les campagnes et les villes, se nourrissant exclusivement du produit de leurs déprédations portante que la police a organisé de tions. Ces déprédations sont si invérifiables opérations stratégiques et rien que sur les voies ferrées, elle a capturé 60.000 enfants : à Ufa, 35.000 à Orenbourg, 48.000 à Tchéliabinsk 30.000 à Simbirsk.

Ceci au vingtième siècle. Je reprends l'exclamation du début de mon article.

Est-ce croyable ?

Paul-Louis HERVIER

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge
Seuls DAMIANI & Cie, 23, Boulevard Paul

LA CONFERENCE DE M. HELBRONNER

Ainsi que nous l'avons annoncé, M. Paul Helbronner, le savant ingénieur-géographe donnera ce soir mardi, dans la salle du Théâtre Municipal une conférence sur les remarquables travaux qu'il a entrepris au cours de l'été dernier et qu'il poursuit en ce moment sur le rattachement géodésique de la Corse au Continent français.

Cette conférence sera accompagnée de projections qui permettront aux auditeurs de suivre le conférencier à travers les sites les plus pittoresques des Alpes Françaises et de la Corse.

Des cartes d'entrée donnant droit à des places réservées (moyennant 1 franc pour les frais) seront en distribution à partir de lundi matin chez M. Poggi, parfumeur, bd du Palais.

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 7 juin

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis hier à 10 heures à l'Elysée, sous la présidence de M. Doumergue.

LA SESSION DU CONSEIL DE LA S. D. N.

M. Briand a entretenu ses collègues des diverses questions qui seront discutées à Genève au cours de la session du Conseil de la Société des Nations qui s'ouvre ce matin.

LA SITUATION FINANCIERE

Le Conseil a poursuivi l'examen de la situation financière. Un programme de limitation à l'importation et plus généralement de restrictions à la consommation sera établi pour la prochaine réunion et mis en œuvre aussitôt.

Un comité de quatre ministres comprenant MM. Jean Durand, ministre de l'Intérieur, de Monzie, ministre des Travaux Publics, Daniel-Vincent, ministre du Commerce, et Binet, ministre de l'agriculture, a été chargé d'élaborer ce programme.

LA QUESTION DU BLE

M. Binet a entretenu le Conseil de la question du blé et des mesures à prendre pour assurer la soudure.

Le ministre de l'Agriculture envisage la possibilité de rembourser aux importations de blés exotiques les droits de douane.

ELECTIONS CANTONALES

A MASEVAUX

Paris, 7 juin

Hier a eu lieu à Masevaux (Haut Rhin) l'élection d'un conseiller général.

M. André, candidat de l'Alliance démocratique, a été élu par 1257 voix contre 1202 à M. Gendre, candidat de l'Union populaire.

A CREPY-EN-VALOIS

Paris, 7 juin

On votait hier à Crepy-en-Valois pour élire un conseiller général.

M. Vassal, du Cartel des Gauches, a été élu par 2560 voix contre M. Perrey, de l'Union républicaine démocratique.

A LA CONFERENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL

INAUGURATION DU NOUVEAU PALAIS DES B. I. T.

Genève, 7 mai

Hier, a été inauguré en présence des représentants de quarante Etats le nouveau palais du Bureau international du Travail.

M. Durafour, ministre du Travail, qui représentait la France, est reparti ce matin.

LA LOI DE HUIT HEURES

Genève, 7 mai

M. Durafour a eu ce matin une entrevue avec M. Brauns, ministre du Travail allemand, au sujet de la ratification de la convention de Washington sur la loi de huit heures.

M. Brauns a déclaré que les obstacles n'existaient plus et qu'il a la conviction que le projet de loi sera bientôt déposé sur le bureau du Reichstag. Sa ratification sera sous peu un fait accompli.

NOUVELLES MARITIMES

UNE CROISIERE DE L'ESCADRE SOVIETIQUE

Moscou, 7 mai

Le Conseil des commissaires a décidé que l'escadre soviétique comprenant des navires de guerre et un transport servant d'exposition flottante entreprendra cet été une croisière autour du monde. Elle fera escale à Stettin, Cherbourg, Portsmouth Toulon, Gênes, Alexandrie, Calcutta et San Francisco. Le retour se fera par le canal de Panama.

AVIATION

LE RAID PARIS-TOKIO

Paris, 7 mai

Le nouvel appareil du capitaine Pelletier-Doisy est prêt. Si le temps le permet, Pivolo partira demain.

LA CRISE DU FRANC

LA RESERVE-OR NE SERA PAS EMPLOYEE

Paris, 7 juin

A la sortie du Conseil des Ministres, M. Raoul Péret, interrogé par de nombreux journalistes, a protesté avec véhémence contre l'intention qui lui a été prêtée de recourir à la réserve de la Banque de France.

Il a ajouté qu'il continue à travailler à la mise au point de ses projets.

UNE CONFERENCE

Paris, 7 juin

Hier matin, à l'issue du Conseil, M. Raoul Péret a tenu avec MM. Briand et Robineau, gouverneur de la Banque de France, une longue conférence.

L'entretien a porté sur la nouvelle tension des changes.

LE COMITE DES EXPERTS S'EST REUNI HIER

Paris, 7 juin

Le Temps de ce matin écrit :

« Le Comité des experts s'est réuni hier. Il aurait été saisi par M. Sergent de l'ensemble des problèmes que soulève la défense du franc. Le rôle de la Banque de France aurait simplement fait l'objet d'une consultation incidente où chaque expert aurait exprimé son opinion.

MM. de Picard, sous-gouverneur et Gèze, professeur à la Faculté de droit à Paris, se sont opposés à l'utilisation éventuelle de la réserve qui, selon eux doit être entièrement réservée à la restauration monétaire ultérieure ».

DECLARATION DE M. BRIAND

Paris, 7 mai

M. Briand, président du Conseil, interviewé hier, a fait la déclaration suivante :

« Il n'y a rien de nouveau que vous ne sachiez, touchant la situation financière.

« Le fonds Morgan est loin d'être épuisé. Je pense que les projets d'assainissement financier seront déposés avant le budget sur le bureau de la Chambre. Le Comité des experts travaille en toute indépendance ; il est nécessaire de lui laisser toutes les libertés d'esprit pour étudier les graves problèmes de redressement.

« Je compte pour ma part beaucoup sur le programme des restrictions à la consommation, action que le Conseil a décidé de faire établir par le Comité des Ministres ».

Le Président du Conseil espère être de retour à Paris dans la journée de mercredi.

LE CONCOURS DES FINANCIERS AMERICAINS

Paris, 7 juin

Les conversations se poursuivent entre la trésorerie française et certains groupes américains. Elles visent non pas la conclusion d'un emprunt mais l'ouverture de crédits, soit une opération financière entre deux établissements privés n'engageant pas directement la responsabilité de l'Etat.

M. PERET S'ENTRETIENT AVEC M. ROBINEAU

Paris, 7 juin

M. Péret a conféré à nouveau ce matin avec M. Robineau, sur la politique financière du Gouvernement.

LES MESURES DE RESTRICTION

Paris, 7 juin

Les mesures envisagées par le Gouvernement en vue de la restriction, comporteraient : la fermeture des boulangeries une fois par semaine et des boucheries deux fois.

Les restrictions porteraient en outre sur le blé, la farine, le sucre, l'essence et l'anthracite.

L'INDEMNITE PARLEMENTAIRE

UNE PROPOSITION COMMUNISTE

Paris, 7 juin

La Commission de comptabilité a décidé de maintenir à l'ordre du jour de demain la discussion du rapport de M. Rognon sur l'augmentation de l'indemnité parlementaire.

Les communistes soumettront une proposition tendant à ajourner la discussion jusqu'à l'institution de l'échelle mobile des salaires. Cette proposition sera repoussée, mais on admet que la Chambre ajournera la discussion jusqu'au moment où elle se prononcera sur la majoration des traitements des fonctionnaires.

AU CONSEIL DE LA S. D. N.

ARRIVEE DE M. BRIAND

Genève, 7 mai

M. Briand, qui était parti hier soir de Paris, est arrivé à Genève à 8 h. ce matin.

PREMIERE SEANCE

Genève, 7 mai

Le Conseil a tenu à 11 heures une séance publique.

Il a décidé de soumettre au Tribunal international de La Haye, sur la requête du bureau international du travail, la réglementation du travail personnel des patrons-boulangers.

Le Conseil a approuvé les travaux des comités d'hygiène.

M. Chamberlain a fait part de l'entente intervenue entre l'Angleterre et la Turquie au sujet de Mossoul.

Lord du Conseil de la Société des Nations, ont félicité le ministre anglais

M. Scialoja, puis M. Juani, président de l'heureux règlement de l'affaire conclu suivant les principes de Genève.

M. Chamberlain a remercié.

Le Conseil tiendra une séance publique mercredi.

LA QUESTION DE MOSSOUL

L'ACCORD EST SIGNE

Paris, 7 juin

Ainsi que nous l'avions prévu récemment, l'accord réglant la question de Mossoul a été signé hier entre les gouvernements de Londres et d'Angora suivant les directives arrêtées lors de l'entrevue de Bruxelles.

LES GRANDES LIGNES DE L'ACCORD

Paris, 7 juin

Voici les grandes lignes du traité réglant la question de Mossoul :

La frontière sera délimitée par une commission présidée par un suisse et comprenant deux turcs, un anglais un irakien ; les contractants s'engagent à ne pas modifier la frontière et à assurer la sécurité ; l'Irak paiera à la Turquie pendant 25 ans, dix pour cent sur les redevances revenant de la Turkian-Pétroleum, des compagnies ou des personnes pouvant exploiter le pétrole.

L'accord règle encore les modalités de l'amnistie politique.

EN BELGIQUE

ACCIDENT MORTEL

Namur, 7 juin

Sur la route de Namur à Dinant, près de Han, un énorme bloc de rocher est tombé devant une auto transportant plusieurs personnes. Les dégâts ont tué M. Delvèche, professeur à l'Académie de musique de Namur et ont blessé trois autres voyageurs.

à Marseille

TERRIBLE DRAME

Marseille, 7 juin

Hier, vers 21 heures, Mme Jeanne Michel, âgée de 37 ans, propriétaire d'un taxi automobile, entendit frapper à la porte de son appartement. Elle ouvrit et se trouva en présence de son mécanicien, un espagnol nommé José, qui tira sur elle deux coups de revolver.

Au bruit des détonations, la beau-frère de la malheureuse, M. Claude Michel accourut.

S'armant d'un revolver, il fit feu à quatre reprises sur l'assassin de sa belle-sœur qui s'écroula mort.

Mme Michel, transportée à l'hôpital, est mourante. M. Claude Michel a été arrêté.

DRAME PASSIONNEL

Marseille, 7 juin

Un drame sanglant s'est déroulé hier après-midi à l'Estaque, chemin de la Nerthe. Mme Yve Gargallo, née Sira Conception, âgée de 23 ans, a tiré deux coups de revolver sur son ancien ami, le sieur Jean Francis, âgé de 44 ans, qui est dans un état grave.

La meurtrière a été arrêtée.

UN ESCROC SE CONSTITUE PRISONNIER

Marseille, 7 juin

Le nommé Jean Joseph Chérie, âgé de 26 ans, demeurant 21, cours Vitton, à Lyon, s'est présenté ce matin à l'hôtel de la police et a avoué avoir détourné une somme de 15.000 francs au préjudice de ses patrons, MM. Dupeas et Bourgin, 81, rue de l'Université, à Lyon.

Il a ajouté avoir dissipé au jeu l'argent volé. Sans ressources, il s'est constitué prisonnier.

LES SPORTS

CYCLISME

BRUNERO GAGNE LE 14e TOUR D'ITALIE

Milan, 7 juin

Le quatorzième Tour d'Italie est entré dans l'histoire. Il a donné lieu à une superbe lutte dont le principal artisan fut l'Italo-négro Binda qui fut handicapé dès la première étape par une chute lui occasionnant 45 minutes de retard mais enleva par la suite presque toutes les étapes et, combiant une grande partie de son retard, se classe deuxième.

L'ultime étape, disputée hier sur le parcours Verone-Milan, a été gagnée par Binda devant Bestetti, Robatti Brunero, Enrici, Vallazza, Bresciani dans le temps de 11 h. 14' 58".

Le classement général est le suivant : 1er Brunero, 137 h. 55' 09" ; 2me Binda, 138 h. 12' 57" ; 3me Bresciani, 138 h. 50' 40" ; Vallaza, Enrici, Bestetti, etc...

LE TOUR DU SUD-EST

Marseille, 7 juin

La troisième étape du Tour du Sud-Est, circuit du « Byrrh », organisé par le *Petit Marseillais*, s'est courue hier sur le parcours Alais-Valence.

Elle a été gagnée par Tramier, qui a battu au sprint Picardo, Collizano, Pellotier (7 h. 06' 36") devant Cartier, Toppino, Cocciane, Hilbarson, Villevielle, Lamponi, Lanteri (7 h. 10' 20").

PARIS-BRUXELLES

Paris, 7 juin

La course Paris-Bruxelles a été disputée hier. Verschueren a remporté une belle victoire sur Van Damseillet, Dossche, Matton, Dewaele, Van Hyfte, Beeckmans, Jules Buysse.

LE CIRCUIT DE L'EURE

Paris, 7 juin

Blanc-Garin et Gobillot sont toujours premiers ex-aequo du classement général du Circuit de l'Eure dans le temps de 15 h. 2' 50". Derrière eux viennent Leblanc et Bertin.

LES CHAMPIONNATS DE FRANCE SUR PISTE

Ganay et Schilles sont champions

Paris, 7 juin

Une affluence énorme garnissait hier le Parc des Princes où se disputaient les championnats de France de cyclisme sur piste.

Le championnat de demi-fond, se courant sur 100 kms derrière motos, mettait aux prises neuf stayers : Sérès, tenant du titre ; Ganay, Catudal, Paillard, Sergent, Bréau, Parisot Juby et Maronnier. Passerieu ne prenait pas le départ.

Durant la course, Bréau, Paillard et Sérès abandonnèrent. Finalement le marseillais Gustave Ganay enleva le maillot tricolore devant Juby, Catudal, Parisot, Maronnier et Sergent.

En vitesse, le favori Michard fut battu par Schilles. Les trois manches donnèrent les résultats suivants :

Première manche : 1er Schilles ; 2me Michard.

Deuxième manche : 1er Michard ; 2me Schilles.

Troisième manche : 1er Schilles ; 2me Michard.

Classement général : Schilles : 4 points ; Michard : 5 points.

MOTOCYCLISME

LA COURSE DE COTE DE POIX

Paris, 7 juin

La course de côte de Poix (Somme), disputée hier, a donné les résultats suivants :

Motos : 350 cmc : Réard ; 500 cmc : Wahle ; 750 cmc : Delignal.

Sidecars : 350 cmc : Haager ; 600 cmc : Bulteau ; 1000 cmc : Serille.

FOOT-BALL

MARSEILLE BAT CETTE

Marseille, 7 juin

Hier, au Stade de l'Huveaune, les équipes premières de l'Olympique de Marseille et du Football Club de Cette jouaient un match de championnat.

Les marseillais battirent leurs adversaires par 2 buts à 1.

LE CHAMPIONNAT DE PARIS

Paris, 7 juin

En match de barrage, le Sporting Club de Cholet le Roi a battu, hier, le J. A. de Saint Ouen par 6 buts à 1.

ATHLETISME

LE MATCH FRANCE-BELGIQUE

Bruxelles, 7 juin

L'annuel match d'athlétisme France-Belgique s'est disputé hier. Par 74 points à 44, la France a remporté sa onzième victoire.

Les épreuves ont donné les résultats suivants :

110 m. haies : Bernard (Fr.) ; Marchand (Fr.). 100 m. plat : Degrelle (Fr.). 800 m. : Boitard (Fr.). 200 m. : Degrelle (Fr.). 400 m. : Vercken ; 5000 m. : Norland (Fr.). 1500 m. : Pelé (Fr.). Saut en hauteur : Lewden (Fr.). Poids : Dufour. Saut à la perche : Rowel. Disque : Duffour. Saut en longueur : Arnaud (Fr.)

Hors-match, l'équipe de France a gagné le relais de 800 mètres.

THEARD ET PAOLI VAINQUEURS A BERLIN

Berlin, 7 juin

Quelques athlètes français ont participé hier à un grand meeting d'athlétisme organisé par la Ligue de Berlin.

Les épreuves ont donné les résultats suivants :

100 m. : Théard (Fr.) ; 200 m. : Bjerchop ; 400 m. : Schilt ; 800 m. : Bossell ; 1500 m. : Larsen ; 5000 m. : Patze ; 110 m. haies : Trostah ; Poids : Paoli (Fr.) ; Javelot : Jynling ; Saut en hauteur : Baetz ; Saut à la perche : Telensen.

BOXE

LE MATCH REVANCHE CARPENTIER-HOFFMAN

Paris, 7 juin

Le mois dernier à New-York, Georges Carpentier et Tailor Hoffman faisaient match nul en 10 rounds. Le verdict provoqua de nombreux commentaires, plusieurs critiques estimant que Carpentier méritait la décision.

Un match-revanche entre les deux boxeurs vient d'être conclu qui se disputera dans une ville du Mexique le 4 juillet.

LA BOURSE

Paris, 7 juin

COURS DES VALEURS

	cours précéd.	dernier cours
Rente 3 0/0	47.70	47.45
— 5 0/0 1915	94.65	94.40
— 4 0/0 1917	44.80	44.30
— 4 0/0 1918	45	44.75
— 5 0/0 1920	73.85	73.30
— 4 0/0 1920	64.10	63.90
— 4 0/0 1925	94	93.45
Buenos Ayres 4 1/2 Or 1909-1912	1935-	1940
Japon 4 0/0 1905	340	347 05
Banque 1911 4 0/0	530	540-
Crédit Générale	840	845
Banque Union Parisienne	825	835
Banque Paris Pays-Bas	1525	1540
Trans Atlantique	4550	4500
Banque Impér. Ottomane	1175	1190
Banco El Roger Argent.	680	-
Crédit Foncier Egyptien	4440	4710
Crédit Lyonnais	1636	1665
Crédit Foncier Colonial	560	560
Comp. Fonc Argentin ord	170	178
Rang Fr Rio de Ja Platz	1275	1295
Nord	1115	1115
Voitures de Paris	901	900
Wagons Lits ordinaires	1500	1450
Suez Capital	13680	13950
Suez Part	11100	11190
Suez Bénéfice Divid 1/5	3800	3850
Transatlantique ordinaire	132	132
Transports Mar. ragusain	820	800
Lebon Capital	686	700
Transport Nouveau	251	-
Jeumont	360	360
Sole Genl Paris	3740	-
Pervenches	710	704
Kuhl Frères	1005	1000
Ste Thés	5905	5934
Suez Dorp	61.25	64
Marbleriefonds B. Unis	160	-
Mercantile Unité	227	-
Schiffahrt ordinär. 4p 1/2	241	241
Meyer et Chartier	395	360
Plakhoïne	755	-
Simmer And Jack	74	74.75
Ordéma	38	39.50
Houillères Saint Etienne	1100	1100
Bureau de Carbonisation	338	339
Tamanaka	465	474
Rand Mines	458	465
Aguas Potable	502	490
Schneider et Cie Creusot	1060	1060
Huile Pour Bonne Année	1595	1570
Deniselle	188	185
Métallurgie Arège	170	174
Chimie Bouffanais	820	-
Sidé-Gobain	3750	3750
Phosphates Gafsa	922	921
Lautaro Nitrate Unité	741	748
1/10 Royal Dutch	5410	5370
Buenos Aires Pétrolea	171	168
Phosphates M'Zaïta	162	-
Mexican Eagle préférens.	730	730
Shell	745	772
Pétrol chemin jouissance	473	488
Franco Persian Parts	1415	1450
Raffineries Say	1980	1964
Sucrerie Coloniales B.	559	525
Aciéries Saint-Raphaël	2375	2330
Dong Trieu	1770	1740
Part marcer. ouï Egypte	1900	2000
Raffle Olibet	196	195
Grands travaux Marseille	305	313
Ormuzd Bach	107	113
Ateliers Mets-Chaudron	316	3240
Raffineries Bengale	353	350
Chatoud. cimeur. de l'I.O.	380	372
Lumière	220	224
Le Nickel	135	140
Bidda	360	350
Crédit National 1919	347	346
Paris Canal. Cambodge	35700	35100
Antona Canal Cambodge	305	310

COURS DES CHANGES

Livre	124.50	123.75
Dollar	23.44	23.35
100 Belge	420.75	420
100 pesetas	420.50	417.50
100 lire italie	100.75	100 -
100 francs suisses	1404	1393.50

NATATION

LA FETE NAUTIQUE DE MARSEILLE

Marseille, 7 juin

Hier a eu lieu une grande fête nautique qui mettait aux prises le S. A. N. de Nice et le C. N. de Marseille et a donné lieu à de très intéressantes épreuves qui se sont terminées comme suit :

50 m. débutants : Bianco (Nice) ; 100 m. : Lamy (Le Las) ; 100 m. cadets : Costoli (Nice) ; 100 m. séniors : Lautier (Nice) ; 200 m. brasse : Furno (Marseille) ; Relais 10 × 50 : Nice ; Relais 3 × 50 ; Nice ; 100 m. brasse cadetes : Mlle Bousier (Marseille).

Le match de water-polo s'est terminé par la victoire de l'équipe de Nice battant le Cercle des Nageurs de Marseille par 3 buts à 2.

RUGBY

LA PROVINCE BAT PARIS

Paris, 7 juin

La Fédération de Rugby avait organisé hier au Stade de Colombes, un grand match opposant la sélection provinciale à celle de Paris.

Par 26 points à 24 la Province a battu Paris après une partie intéressante.

La recette sera versée à la Caisse d'amortissement pour le franc.

AU VIEUX PORT

TENTATIVE DE SUICIDE

Hier, dans l'après-midi, la dame Peri Georgette, âgée de 29 ans, originaire de Vivier-Hauteourt (Ardennes) a tenté de se suicider en se jetant dans les eaux du vieux-port, devant la maisonnette qui se trouve près du phare à éclipses. Fort heureusement M. Jean Romantini et quelques pêcheurs à la ligne, témoins du drame empêchèrent la désespérée de mettre son projet à exécution et la confièrent à l'agent de police Rinieri qui la conduisit au poste de police.

Mme Peri, dont le mari a disparu au cours de la récente guerre du Riff était arrivée récemment en Corse pour faire la connaissance de ses beaux-parents qui habitent Cervione. Elle fut elle-même infirmière pendant la grande guerre et la croix de guerre lui fut décernée à Verdun. Son père, M. Arthur Hardy, a été fusillé par les allemands.

La malheureuse, qui est en état de grossesse, a été transportée à l'Hôpital Civil.

Nos Spectacles

REGENT CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : Magnemode-film présente Richard Barthelmess et Dorothy Gish dans **La chute aux fleurs de sang**, grand drame en 6 parties ; **Désir de Femme**, troisième épisode.

Au prochain programme : Pauline Frederick dans **Duel de Femmes**, superproduction dramatique en 6 parties.

Prochainement : **Du sang sur la sable.**

***

FEMINA CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : **Pierrot amoureux**, comique en deux parties ; les Artistes Associés présentent Jack Pickford dans **La Vallée du Loup**, grand drame du Far West.

Jeudi : **La Tzarine Verte**, interprété par Pauline Polaire.

Prochainement : Douglas Fairbanks dans : ?

On nous communique

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Les examens des Bourses du l'Enseignement Technique sura lieu jeudi 10 courant à 8 heures très précises.

Appel des candidats à 7 h. 45.

LIGUE CORSE D'ATHLETISME

Réunion du bureau ce soir mardi 6 juin 1926 à 21 heures au local habituel. Ordre du jour : dernières dispositions pour le championnat de dimanche prochain ; affiliation de la J. O. B. ; lettre de M. Marcel Levis.

SOCIETE A PEDRA

Les membres de la Société A Pedra » sont priés d'assister à la réunion extraordinaire qui aura lieu ce soir à 8 h. 30 au local habituel. Ordre du jour : Projet à étudier.

MALADIES DES VOIES URINAIRES de SANG, de la PEAU et de CUIR CHEVELU MALADIES DE LA FEMME

DOCTEUR SPECIALISTE Hôpitaux de Paris

Traitements Dermatologiques modernes des Tumeurs, Anthrax, Furonculose, Eczéma, Psoriasis (démangeaisons), Acné, Psoriasis Ulcères de Jambe ; Pelade, Séborrhée, etc. Hautes fréquence ; Ionisation ; Electrolyse Hémothérapie ; Neige carbonique ; Air chaud.

28, BOULEVARD PAOLI — BASTIA

Consultations de 2 à 6 heures

SAMEDI 6 JUIN

OUVERTURE DES MAGASINS

LOUIS ROGLIANO

23, Bd Paoli, 23 — BASTIA

(Téléph. : 142)

POURNITURES GENERALES ET TRAVAUX D'INSTALLATIONS

ELECTRIQUES - GAZ - SANITAIRES

Salle d'exposition de installations — Baignoires — Chauffe-bains — Lavabos et tout matériel de Salles de Bains — Articles d'éclairage et de chauffage, à l'essence et au pétrole.

La MAISON se CHARGE des REPARATIONS

GRANDS MAGASINS

LOUIS MAUREL

BASTIA

A partir du 14 juin, les Magasins Louis Maurel seront ouverts jusqu'à 6 h. 30 du soir et le samedi jusqu'à midi. ENCOUVELLEMENT de la semaine anglaise.

Imp. E. CORDIER & FILS, 2, bd du Palais

Le Directeur-Gérant : Lucien CORDIER

SOCIETE ANONYME

de Carrières Corses d'Amiante

Capital : 300.000 Fr., divisé en 5.000 actions de 100 fr. chacune

Siège social : 31, Boulevard Paoli, Bastia (Corse)

(Anciennement à PARIS, 26, Avenue de Tokio)

Aux termes du procès-verbal en date du 5 Mai 1926, l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires de la Société anonyme de Carrières Corses d'Amiante a pris les résolutions suivantes :

Troisième Résolution

L'Assemblée générale nomme pour une durée qui expirera lors de la prochaine Assemblée Générale Annuelle, les Administrateurs suivants :

1° M. Herbert Lawton Warden, 140 Pétrie Street, Edinburgh, Ecosse ;

2° M. François Mallet, 15, Boulevard Albert 1er, Bastia (Corse) ;

3° M. Gérard Hildyard, K. C., Essex Villas, Kensington, W. 8, Londres, (Angleterre) ;

4° M. Raoul Guillon, 31, Boulevard Paoli, Bastia (Corse) ;

5° M. Auguste Ramelli, 36, Boulevard Paoli, Bastia (Corse) ;

6° M. le Comte M. T. Caffimachi, 173, Rue Lafayette, Paris.

Huitième Résolution

L'Assemblée générale décide de transférer le siège de la Société, à partir de ce jour, à Bastia, 31, Boulevard Paoli (Corse).

Neuvième Résolution

Comme conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée supprime l'article 4 des Statuts, qui sera remplacé par la rédaction suivante :

Article 4 nouveau :

« Le siège social est fixé à Bastia (Corse), 31, Boulevard Paoli.

« Il peut être transféré en tout autre endroit, en France, par simple délibération du Conseil d'Administration.

« La Société pourra avoir, en outre, des bureaux, usines, agences, succursales ou représentations en France, dans les colonies françaises et pays de protectorat français, et à l'étranger, partout où le Conseil d'administration le jugera convenable.

Par suite de la modification ratifiée ci-dessus, la teneur des Statuts de la Société anonyme de Carrières Corses d'Amiante est telle qu'elle est reproduite in-extenso ci-après :

TITRE PREMIER

Objet. — Dénomination. — Siège. Durée

ARTICLE PREMIER.

Il est formé une Société anonyme qui existera entre les propriétaires des actions ci-après créées et de celles qui pourront l'être ultérieurement. Cette Société sera régie par le Code de Commerce, par les lois en vigueur sur les Sociétés et par les présents statuts.

ARTICLE 2

La Société a pour objet :

L'exploitation de toutes carrières d'amiante situées en Corse ou en tout autre pays de France et même de l'étranger.

L'exploitation, dans toutes leurs branches, des commerces et des industries de l'amiante, ainsi que toutes les opérations commerces et accessoires ayant des rapports directs avec lesdits commerces et industries.

La Société peut faire toutes acquisitions, négociations, ventes, échanges, représentations, constructions, installations de toutes usines, exploitations, locations, sous-locations, demandes de concession.

L'achat, la cession, la rétrocession, l'exploitation, la vente, la concession, l'étude et l'obtention de tous brevets, procédés et secrets de fabrication, marques ou systèmes concernant les objets ci-dessus relatés.

La Société peut s'intéresser directement ou indirectement par tous moyens dans toutes entreprises, sociétés et opérations par voie de participation, de constitution de sociétés nouvelles, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou autrement.

Et, généralement, toutes opérations, affaires ou entreprises financières, industrielles, commerciales, agricoles, minières, mobilières, ou immobilières, généralement quelconques, et plus particulièrement celles se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus relatés ou qui seraient de nature à faciliter, favoriser ou développer son industrie et son commerce, et ce tant en France qu'aux Colonies, pays de protectorat et à l'étranger.

ARTICLE 3

La Société prend la dénomination de :

Société anonyme de Carrières Corses d'Amiante

ARTICLE 4

Le siège est fixé à Bastia (Corse) 31 Boulevard Paoli.

Il peut être transféré en tout autre endroit, en France, par simple délibération du Conseil d'administration.

La Société pourra avoir, en outre, des bureaux, des usines, agences, succursales ou représentation, en France, dans les colonies françaises et pays de protectorat français, et à l'étranger, partout où le Conseil d'administration le jugera convenable.

ARTICLE 5

La durée de la Société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf années (99), à compter du jour de sa constitution définitive, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux présents statuts.

TITRE DEUXIEME

Capital social. — Actions

ARTICLE 6

Le capital social est fixé à 500.000 francs, divisé en 5.000 actions de 100 francs chacune.

ARTICLE 7

Le Capital social pour être augmenté en une ou plusieurs fois, par la création d'actions nouvelles, en représentation d'apports en nature ou en espèces, ou par la transformation en actions des obligations de la Société, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale prise ainsi qu'il est dit à l'article 44 ci-après. Cette assemblée fixe les conditions de l'émission des nouvelles actions ou délègue ses pouvoirs à cet effet au Conseil d'administration.

Il peut être créé, en représentation des augmentations de capital, soit des actions ordinaires, soit des actions de priorité jouissant de certains avantages sur les autres actions ou conférant des droits d'ancienneté, soit qui les bénéfices, soit sur l'actif social, soit sur les deux.

L'assemblée générale peut aussi, en vertu d'une délibération prise comme il est dit ci-dessus, décider la réduction du capital social, pour quelque cause et de quelque manière que ce soit, notamment au moyen d'un remboursement aux actionnaires, du rachat d'actions de la Société, ou d'un échange des anciens titres d'actions contre de nouveaux titres d'un nombre équivalent ou inférieur, ayant ou non le même capital, et s'il y a lieu, avec cession ou rachat d'actions anciennes, pour permettre l'échange.

ARTICLE 8

Le montant des actions à souscrire est payable, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué à cet effet.

Un quart lors de la souscription, et le surplus en une ou plusieurs fois, en vertu de délibérations du Conseil d'administration, qui fixera l'importance de la somme appelée, ainsi que le lieu et l'époque auxquels les versements devront être effectués.

Les appels de fonds sont portés à la connaissance des actionnaires par un avis inséré, quinze jours avant l'époque fixée pour chaque versement, dans un journal d'annonces légales du lieu du siège social.

Les dispositions ci-dessus (sauf décision contraire de l'Assemblée générale), et celles de l'article 9, sont applicables aux augmentations de capital par l'émission d'actions de numéraire.

Les titulaires, les cessionnaires intermédiaires et les souscripteurs sont tenus solidairement du montant de l'action.

Tout souscripteur ou actionnaire qui a cédé son titre reste, deux ans après la cession, d'être responsable des versements non encore appelés.

ARTICLE 9

A défaut de paiement sur les actions aux époques déterminées conformément à l'article 8, l'intérêt est dû par chaque jour de retard, à raison de 5 % l'an, sans qu'il soit besoin d'une demande en justice.

La Société peut faire vendre les actions sur lesquelles les versements sont en retard.

A cet effet, les numéros des actions en question sont publiés dans un des journaux d'annonces légales du lieu du siège social.

Quinze jours après cette publication, la Société, sans mise en demeure et sans autre formalité, a le droit de faire procéder à la vente des actions comme libérés des versements exigibles.

Cette vente a lieu, en bloc ou en détail, même successivement, pour le compte et aux risques et périls des retardataires, à la Bourse, par le ministère d'un agent de change et les actions y sont cotées, et, dans le cas contraire aux enchères publiques, par le ministère d'un notaire sur une mise à prix pouvant être indéfiniment baissée.

Les titres des actions ainsi vendues deviennent nuls de plein droit et il est délivré aux acquéreurs de nouveaux titres portant les mêmes numéros d'actions.

En conséquence, toute action qui ne porte pas la mention régulière que les versements exigibles ont été effectués, cesse d'être négociable ; aucun dividende ne lui est payé.

Le produit net de la vente des

blée générale, qui détermine la durée de mandat des nouveaux administrateurs.

De même, si une place d'administrateur devient vacante dans l'intervalle des deux assemblées générales, le Conseil peut pourvoir provisoirement au remplacement ; il est même tenu de le faire dans les trois mois qui suivent la vacance, si le nombre des administrateurs est descendu au-dessous de trois. L'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonctions que pendant le temps restant à courir de l'exercice de son prédécesseur.

Si ces nominations provisoires ne sont pas ratifiées par l'assemblée générale les délibérations prises et les actes accomplis par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

ARTICLE 21

Chaque année, dans la séance qui suit la réunion de l'assemblée générale ordinaire, le Conseil nomme parmi ses membres un président et il le juge utile un ou vice-présidents, qui peuvent toujours être réélus.

En cas d'absence du président et du vice-président, le Conseil désigne pour chaque séance celui de ses membres qui remplira les fonctions de président.

Le Conseil désigne aussi la personne devant remplir les fonctions de secrétaire et qui peut être prise même en dehors des actionnaires.

ARTICLE 22

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son président ou, à défaut, de son vice-président, ou encore de deux autres membres, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué par la convocation.

La présence de deux membres est nécessaire et suffisante pour la validité des délibérations.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents. En cas de partage, la voix du président ou du vice-président présidant la séance est prépondérante.

S'il n'y a que deux administrateurs présents, les délibérations doivent être prises à l'unanimité.

Le vote par procuration n'est pas autorisé ; toutefois, dans le cas où un ou plusieurs administrateurs se trouveraient domiciliés à l'étranger ou en cas d'empêchement d'assister à la séance du Conseil, ils auraient la faculté de donner pouvoir à l'un de leurs collègues et ce même par télégramme, pour prendre part aux délibérations et aux votes du Conseil, sous la réserve que la date du jour leur ait été communiquée. La procuration ne peut être valable que pour une séance du Conseil.

Tout administrateur qui, pour une cause quelconque, serait empêché d'assister à la séance du Conseil, aura la faculté de donner son avis par lettre sur les questions portées à l'ordre du jour.

Seront valables les décisions prises en dehors des séances par l'unanimité de membres du Conseil. Elles seront établies par un seul écrit ou plusieurs exemplaires d'un même écrit, suivant le nombre de membres du Conseil. Elles seront constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial et signés par le président et le secrétaire ou par la majorité au moins des administrateurs ayant pris part à la délibération.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs, sont signés par un administrateur.

ARTICLE 23

Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et faire ou autoriser tous actes et opérations relatifs à son objet.

Il a notamment les pouvoirs suivants, lesquels sont énonciatifs et non limitatifs :

Il représente la Société vis-à-vis des tiers et de toutes administrations.

Il fait les règlements de la Société.

Il établit des agences, dépôts et succursales partout où il juge utile, en France et à l'étranger.

Il nomme et révoque tous les agents et employés de la Société, fixe leurs traitements, salaires, remises, gratifications et participations proportionnelles, ainsi que les autres conditions de leur admission et de leur retraite.

Il organise toutes caisses de secours et de retraite pour le personnel.

Il remplit toutes les formalités pour soumettre la Société aux lois des pays dans lesquels elle pourrait opérer, nomme tous agents responsables.

Il fixe les dépenses générales d'administration, règle les approvisionnements de toutes espèces.

Il touche les sommes dues à la Société et paie celles qu'elle doit.

Il détermine le placement des sommes disponibles et règle l'emploi des fonds de réserve.

Il fait l'acquisition de toutes mises sur l'Etat, actions de la Banque de France, actions et obligations de chemins de fer, ou de toutes autres valeurs.

Il souscrit, endosse, avalise, accepte et acquitte tous effets de commerce.

Il statue sur tous traités, marchés, soumissions, adjudications, exemptions à forfaits ou autrement, rentrant dans l'objet de la Société.

Il autorise toutes acquisitions, tous retraits, transferts, aliénations de rentes, valeurs, créances, brevets ou licences de brevets d'invention et droits mobiliers quelconques.

Il consent ou accepte, cède et résilie tous baux et locations, avec ou sans promesse de vente.

Il contracte tous abonnements pour le timbre des titres, prend tous engagements, fait toutes déclarations et affirmations, signe tous registres et pièces, et, généralement, fait le nécessaire et procède aussi à la création matérielle des titres des actions.

Il reçoit et retire toutes lettres et paquets, chargés ou non, reconnaît ou se fait acquitter tous mandats postaux et télégraphiques, ouvre tous comptes de chèques postaux et en fait tout usage, donne toutes décharges nécessaires à l'administration des postes et à toutes entreprises de roulage.

Il fait à l'octroi, à la douane, et partout où besoin est, toutes déclarations et opérations.

Il autorise toutes acquisitions, tous échanges de biens et droits immobiliers ainsi que la vente de ceux qu'il juge inutiles.

Il fait toutes constructions et tous travaux, crée et installe toutes usines et tous établissements.

Il contracte tous emprunts, par voie d'ouverture de crédit ou autrement ; toutefois les emprunts sous forme de création d'obligations, devront être autorisé par l'assemblée générale des actionnaires.

Il consent toutes hypothèques, tous antichrèses, délégations, cautionnements, avals et autres garanties mobilières et immobilières sur les biens de la Société.

Il fonde toutes sociétés françaises ou étrangères ou concourt à leur fondation ; il fait à des sociétés constituées ou à constituer, tous apports aux conditions qu'il juge convenables ; il souscrit, achète et cède toutes actions, obligations, parts de fondateur, parts d'intérêts et tous droits quelconques. Il intéresse la Société dans toutes participations et tous syndicats.

Il fait le dépôt à la Banque de France et à toutes banques ou caisses publiques ou particulières, de toutes sommes, valeurs et titres de quelque nature que ce soit ; il en fait le retrait.

Il signe tous mandats sur la Banque de France, sur tous banquiers, caisses publiques ou particulières ou autres.

Il exerce toutes actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Il consent aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes antériorités et subrogations, avec ou sans garantie, et tous mainlevées d'inscriptions, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement.

Il arrête les états de situation, les inventaires et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale de l'année suivante sur la situation de la Société, sur le bilan et sur les comptes présentés par le Conseil d'administration.

Les commissaires sont réfléchies.

Pendant la troisième qui précède l'époque fixée pour la réunion de l'assemblée générale, ils ont le droit, toutes les fois qu'ils le jugent convenable, dans l'intérêt social, de prendre communication des livres et d'examiner les opérations de la Société.

Ils peuvent, en cas d'urgence, convoquer l'assemblée générale.

Si l'assemblée générale a nommé plusieurs commissaires, l'un d'eux peut agir seul en cas de décès, démission, refus ou empêchement des autres.

Les commissaires ont droit à une rémunération dans l'importance, fixée par l'assemblée générale, qui maintenue jusqu'à décision nouvelle de ce part.

TITRE CINQUIEME

Assemblées générales

1). *Dispositions communes aux assemblées ordinaires et extraordinaires.*

ARTICLE 32.

Les actionnaires sont réunis, chaque année, en assemblée générale, par le Conseil d'administration, dans les six premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice, aux jour, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation.

Des assemblées générales peuvent être convoquées extraordinairement soit par le Conseil d'Administration, soit par les commissaires, en cas d'urgence. Le Conseil est même tenu, dans les cas autres que ceux prévus à l'article 44 ci-après, de convoquer l'assemblée générale lorsque la demande lui en en est faite par des actionnaires représentant le quart au moins du capital social.

Les convocations aux assemblées générales sont faites au moins vingt jours à l'avance, par un avis inséré dans un des journaux d'annonces légales du lieu du siège social.

Les avis de convocation doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Chaque actionnaire pourra disposer le Conseil de le convoquer à une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire dont il connaît déjà la date.

ARTICLE 33

Les titulaires d'actions nominatives depuis cinq jours au moins avant l'assemblée peuvent assister à cette assemblée sans formalité préalable.

Les propriétaires d'actions au porteur doivent, pour avoir le droit d'assister à l'assemblée générale ou de voter au siège social, cinq jours au moins avant cette assemblée, soit leurs titres, soit les récépissés en constatant le dépôt dans les mains de la banque ou établissements indiqués dans l'avis de convocation. Toutefois, le Conseil d'Administration a la faculté d'accepter des dépôts en dehors de la limite qui vient d'être fixée. Il est remis à chaque déposant une carte nominative.

Les titulaires de titres nominatifs et les déposants d'actions au porteur dans les conditions ci-dessus peuvent se faire représenter à l'assemblée générale. Nul ne peut représenter un actionnaire à l'assemblée s'il n'est lui-même membre de cette assemblée ou représentant légal d'un membre de l'assemblée. Le mandataire est valablement représenté par fondé de pouvoirs.

La forme des pouvoirs est arrêtée par le Conseil d'administration.

ARTICLE 34.

L'assemblée est présidée par le président ou le vice-président du Conseil d'administration ou, à leur défaut, par un administrateur délégué par le Conseil.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les actionnaires présents et acceptant qui représentent le plus grand nombre d'actions, étant en leur nom personnel que comme mandataires, en cas de refus, par ceux qui viennent après eux, jusqu'à acceptation.

Le bureau désigne le secrétaire, lequel peut être pris en dehors des membres de l'assemblée.

Il est tenu une feuille de présence, contenant les noms et domiciles des actionnaires présents et représentés et le nombre des actions possédées par chacun d'eux. Cette feuille est certifiée par le bureau, elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout requérant.

ARTICLE 35

L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'administration, sur la convocation est faite par lui, ou par les commissaires et ce sont eux qui convoquent les assemblées.

Il n'y est porté que les propositions émanant du Conseil ou des commissaires et celles du renvoi de l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire dont il connaît déjà la date.

Toutes modifications à la répartition des bénéfices et de l'actif social.

Dans tous les cas prévus ci-dessus, l'assemblée n'est régulièrement constituée et ne délibère valablement que si elle se compose d'un nombre d'actionnaires représentant les trois quarts au moins du capital social.

Lorsqu'il s'agit de délibérer sur des modifications autres que celles touchant à l'objet ou à la forme de la Société, ni sur une première convocation, l'assemblée n'a pas obtenu les trois quarts du capital social, il peut être réuni une nouvelle assemblée qui délibère valablement avec le quorum de moitié du capital social, puis, en cas d'échec de cette seconde assemblée, une troisième où il suffit de la représentation du tiers du capital social.

Ces deuxième et troisième assemblées sont convoquées au moyen des deux insertions successives prescrites par la loi, faites dans le « *Bulletin des Annonces Légales Obligatoires* », que dans un journal d'annonces légales du lieu du siège social, et le délai entre la date de la dernière insertion et celle de la réunion sera de vingt jours.

TITRE SIXIEME

Etat semestriel. — Inventaire. — Fonds de réserve. — Répartition des bénéfices.

ARTICLE 45

L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

Par exception, le premier exercice comprend le temps écoulé depuis la constitution de la Société jusqu'au 31 décembre 1923.

ARTICLE 46

Il est dressé, chaque semestre un état sommaire de la situation active et passive de la Société. Cet état est mis à la disposition des commissaires.

Il est, en outre, établi chaque année, conformément à l'article 9 du Code de Commerce, un inventaire contenant l'indication de l'actif et du passif de la Société. Dans cet inventaire, les divers éléments de l'actif social subissent les amortissements qui sont déterminés par le Conseil d'administration.

L'inventaire, le bilan et le compte de profits et pertes sont mis à la disposition des commissaires le quarantième jour au plus tard avant l'assemblée générale. Ils sont présentés à cette assemblée.

Dans les quinze jours qui précèdent l'assemblée générale, tout actionnaire peut prendre, au siège social, communication de l'inventaire, du bilan résumant l'inventaire et du rapport des commissaires.

ARTICLE 47.

Les produits nets, déduction faite des frais généraux et de toutes les charges constituent les bénéfices.

Sur les bénéfices nets annuels, il est prélevé :

Cinq pour cent affectés au fonds de réserve légale, jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social, après quoi le prélèvement affecté à sa formation cesse d'être obligatoire, sauf à reprendre son cours s'il descendait au dessous du dixième du capital ; s'il est constaté un déficit, l'excédent peut être porté à des comptes spéciaux de réserve, de prévoyance et d'amortissement.

Ensuite, l'assemblée générale a le droit de décider, sur la proposition du Conseil d'administration, le prélèvement de toutes sommes destinées à la constitution d'amortissements, réserves extraordinaires ou spéciales ou fonds de prévoyance.

Le solde des bénéfices, s'il en existe, sera distribué aux actionnaires.

ARTICLE 48

Le paiement des dividendes se fait annuellement aux époques et lieux désignés par le Conseil d'administration.

Les dividendes des actions nominatives ou au porteur sont valablement payés au porteur ou titre ou au coupon. Ils pourront encore être payés à l'actionnaire par envoi de fonds, mandat, chèque ou banque, virement sur compte ou sur autre forme de paiement ou de compensation.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité sont prescrits au profit de l'Etat.

Les actionnaires pourront laisser leur dividende en compte courant dans la Société. Une limite, toutefois, pourra être apportée à cette faculté par l'assemblée générale.

TITRE SEPTIEME

Dissolution. — Liquidation

ARTICLE 49

En cas de perte des trois quarts du capital social, le Conseil d'administration est tenu de provoquer la réunion de l'assemblée générale de tous les actionnaires, à l'effet de statuer sur la question de savoir, s'il y a lieu, de continuer la Société ou de prononcer sa dissolution. Cette assemblée doit, pour pouvoir délibérer, réunir les conditions fixées aux articles 42, 43 et 44 ci-dessus. Sa résolution est, dans tous les cas, rendue publique.

ARTICLE 50

A l'expiration de la Société, ou en cas de dissolution anticipée, l'assemblée générale règle, sur la proposition du Conseil d'administration le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs, dont elle détermine les pouvoirs.

La nomination des liquidateurs met fin aux pouvoirs des administrateurs et des commissaires.

Les liquidateurs représentent, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire, faire l'apport à une autre Société de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la Société dissoute, ou consentir la cession à une Société ou à toute autre personne de ces biens, droits et obligations.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve, pendant la liquidation, les mêmes attributions que durant le cours de la Société ; elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner quitus aux liquidateurs.

Après le règlement du passif et des charges de la Société, le produit net de la liquidation est employé d'abord à amortir complètement le capital des actions.

Après amortissement complet des actions, le résidu net de la liquidation sera distribué aux actionnaires ou prorata de leur part dans le capital social.

TITRE HUITIEME

Contestations

ARTICLE 51

Toutes contestations qui peuvent s'élever pendant le cours de la Société ou de sa liquidation, soit entre les actionnaires et la Société, soit entre les actionnaires eux-mêmes au sujet des affaires sociales, sont jugées conformément à la loi et soumises à la juridiction des tribunaux compétents du lieu du siège social.

A cet effet, en cas de contestation, tout actionnaire doit faire élection de domicile dans le ressort du siège social, et toutes assignations et significations sont régulièrement délivrées à ce domicile.

A défaut d'élection de domicile, les assignations et significations sont valablement faites au Parquet de M. le Procureur de la République près le Tribunal Civil du lieu du siège social.

ARTICLE 52

Les actions judiciaires que l'assemblée générale peut décider concernent soit des diffs ou des intérêts communs, soit la défense de la Société ou l'un de ses membres, actionnaires ou non, à raison de faits relatifs à leurs fonctions sociales ou à la propriété.

Dans ces différents cas, le Conseil d'administration est tenu de mettre la proposition à l'ordre du jour de l'assemblée. Si la proposition est repoussée, aucun actionnaire ne peut la reproduire en justice dans un intérêt particulier ; si elle est accueillie, l'assemblée générale désigne, pour suivre la contestation, un ou plusieurs commissaires auxquels sont adressées les significations.

Toutes autres actions judiciaires quel qu'en soit l'objet, ne peuvent être intentées par un actionnaire contre la Société ou ses représentants sans que, préalablement à la signification de la demande, elles aient été déférées à l'assemblée générale, dont l'avis doit être soumis aux tribunaux avec la demande et le-même. En ce cas, le Conseil d'administration doit convoquer une assemblée générale des actionnaires, laquelle doit être tenue dans le mois de la communication faite au président du Conseil par lettre recommandée, de l'objet précis de la demande, et mettre l'avis à donner sur cette demande à l'ordre du jour de l'assemblée. Si, pour un motif quelconque, ladite assemblée n'a pu se réunir dans le délai ci-dessus fixé, il peut être passé outre par l'actionnaire demandeur.

TITRE NEUVIEME

Constitution de la Société

ARTICLE 53

La présente Société ne sera définitivement constituée qu'après l'accomplissement de toutes les formalités prescrites par la loi.

L'assemblée constitutive sera composée et ses délibérations seront prises suivant les prescriptions de la loi.

Chaque personne assistant à cette assemblée a droit à autant de voix, et suivant de voix qu'elle représentera de fois dix actions, sans pouvoir cependant avoir plus de dix voix.

Par exception, l'assemblée générale constitutive pourra être convoquée trois jours à l'avance seulement, par une insertion dans un journal d'annonces légales du lieu du siège social.

La première assemblée pourra même être réunie sur convocation verbale et sans délai, si tous les actionnaires sont présents ou représentés.

Par exception, tout actionnaire pourra se faire représenter aux assemblées constitutives, par un mandataire non actionnaire.

Par exception aussi, en cas d'augmentation de capital, les assemblées générales à statuer, sur la reconnaissance de la sincérité de la déclaration de souscription et de versement, soit sur la nomination de commissaires pour l'appréciation de tous apports et avantages particuliers et sur les conventions de leurs rapports, pourront être convoquées par une insertion faite dans un journal d'annonces légales de Paris, cinq jours d'avance.

ARTICLE 54

Si les dispositions législatives actuelles venaient à être modifiées par une loi nouvelle, le bénéfice de cette loi sera acquis de droit à la Société.

ARTICLE 55

Pour faire publier les présents statuts et tous actes et procès-verbaux relatifs à la constitution de la Société, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition ou d'un extrait de ces documents.

Fait à Paris en quatre originaux, le vingt octobre mil neuf cent vingt deux.

Les dépôts et publication ont été faits conformément à la loi.

En ce qui concerne la constitution, aux greffe de la Justice de Paix du 8e Arrondissement de Paris et au greffe du Tribunal de Commerce de la Seine, le 11 octobre 1922 ;

En ce qui concerne le transfert de siège au 4, rue d'Aguesseau au 7, rue de Berri, au greffe du Tribunal de Commerce de la Seine et au greffe de la Justice de Paix du 8e Arrondissement de Paris, le 8 décembre 1922 ;

En ce qui concerne le transfert de siège au 26, Avenue de Tokio, au greffe susdit du Tribunal de Commerce de la Seine, et au greffe de la Justice de Paix du 8e arrondissement, le 31 juillet 1924, et au greffe de la Justice de Paix du 16e arrondissement le 30 juillet 1924 ;

En ce qui concerne le transfert de siège au 34, Boulevard Paoli, Bastia (Corse), aux greffes de la Justice de Paix du 16e arrondissement de Paris et du Tribunal de Commerce de la Seine le 24 Mai 1926, et au Tribunal de Commerce de Bastia et au greffe de la Justice de Paix du 1er Canton de Bastia (Terravecchia), le 29 Mai 1926.

Le Conseil d'Administration.

34e ANNEE. — N° 202

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

MERCREDI 9 JUIN 1926

00270

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c.

JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION
POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE

Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE :
Albert CHESNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (2e)
Téléphone : GUTENBERG 74-64

La publicité extra-locale est également reçue à l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris et dans ses succursales de France et Etranger.

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION :
8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA
Téléphone : 0-03
Compte Chèques Postaux : Marseille 66-80

ABONNEMENTS

	Trimestre	Six mois	Un an
Corse	13 fr.	25 fr.	48 fr.
Autres départ. Tunisie et Colonies	17 fr.	32 fr.	60 fr.
Etranger (Union Postale)	25 fr.		100 fr.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

Le Port en Sus

Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

Le Redressement Nécessaire

Le contact des Députés avec leurs électeurs n'a pas amené certains d'entre eux à changer de tactique. La rentrée au Palais-Bourbon a été mauvaise. On sentait que la plus grande partie de la majorité était sous l'influence des résolutions votées par le dernier Congrès socialiste.

Quelques Députés ont l'air de regretter la soumission d'Abd el Krim et la reprise du frane. Les interpellateurs et les parleurs professionnels ont toujours besoin de sujets de discussion ; quand il leur en manque, les affaires, pour eux, vont mal. En politique, comme en toutes choses, chacun à sa manière et ses préférences.

Il est, toutefois, triste de constater qu'on désire confronter les doctrines et controverser, à perte de vue, sur le dos du pays. M. Aristide Briand a mis tous les personnages consulaires à leur aise, en posant nettement la question de confiance, sur une question de procédure qui avait pris un caractère politique. Le Président du Conseil n'a voulu, ni par faiblesse, ni par complaisance, se prêter à la confusion des pouvoirs qui tend, malheureusement, à s'étendre depuis quelque temps.

Nous voilà revenus aux vrais principes : le Ministère gouverne et les Chambres contrôlent. Des projets financiers seront déposés à bref délai par le Gouvernement. Déjà, un communiqué officiel en a nettement défini les directives, tout en signalant les dangers d'une controverse doctrinale prématurée.

Pourquoi reprocher au Gouvernement d'avoir conçu l'idée d'instituer à l'exemple de la Grande-Bretagne, de la Belgique et d'autres grands pays, un Comité d'experts financiers en vue si un Gouvernement n'avait pas la faculté de s'entourer de compétences et de techniciens pour préparer les grands projets qu'il doit soumettre aux Chambres.

Il n'est pas dit qu'il doive forcément accepter tout ce qui lui est indiqué ou qui lui est proposé. Il est libre de choisir ses sources de renseignements, comme les Parlementaires restent libres de leurs informations.

Les escarmouches de la rentrée n'ont pas été faites pour favoriser le franc. Je ne comprends pas qu'un de nos Parlementaires les plus éminents ait cru devoir affirmer que les mesures prises pour arrêter l'ascension de la Livre et du Dollar n'auraient qu'une efficacité limitée. C'est là une parole bien légère pour un homme de poids ! Nous souhaitons qu'elle n'ait aucune répercussion fâcheuse pour nous sur le change.

Le Gouvernement ayant eu, sur l'ajournement des interpellations d'ordre financier, une majorité où il a eu le regret de ne pas voir un plus grand nombre de ses amis habituels a été peut-être mal inspiré en insistant pour que la réforme électorale soit inscrite dès mardi à l'ordre du jour.

Les socialistes ont tenu à prendre leur revanche, en mettant leurs bulletins à ceux des communistes, de l'Union démocratique et de la droite pour faire repousser la proposition du Ministre de l'Intérieur. Ce vote a permis aux radicaux de dégager leurs doctrines et de prendre nettement position pour le scrutin d'arrondissement. Quoi qu'en fasse et quoi qu'on dise, la réforme électorale ne peut être élaborée. Certains désirent qu'elle soit ajournée le plus tard possible, de façon à vivre dans la confusion qui favorise leurs desseins politiques, d'autres savent qu'elle est inévitable mais ils voudraient se persuader le contraire.

Les socialistes ont déclaré qu'ils étaient pour la proportionnelle intégrale ou pour l'arrondissement. Leur décision laisse entrevoir que c'est le scrutin uninominal, tel qu'il a été voté en 1914 au Sénat, sur la proposition de M. Louis Soulié, sénateur de la Loire, qui sera définitivement adopté, avec leur concours, par la Chambre. Le mode de scrutin actuel est condamné ; le Ministre de l'Intérieur sera entendu jeudi par la Commission du Suffrage Universel, pour lui apporter le coup de grâce définitif. La loi électorale de 1919 ne résistera à aucune manœuvre. Il est de toute urgence qu'on soit fixé sur le nouveau mode électoral ; ce sera la meilleure façon de clarifier la situation politique.

Lorsque chacun ne sera plus préoccupé des coalitions, il aura la volonté plus tranquille et plus décidée. La législature en cours résoudra tous les grands problèmes, après avoir résolu la réforme électorale. C'est l'incontestable vérité politique.

GRATIEN CANDACE, *Député.*

Billet du Jour

Quand j'eus vidé mon assiette, je dis à l'ami qui me traitait :

— Je n'ai pas voulu vous questionner sur le plat que vous m'avez servi avant d'y avoir goûté, et ce, pour vous bien montrer que j'ai confiance en votre cuisine. Mais du diable si je puis dire maintenant de quoi ce plat était fait. Ne m'éclaircerez-vous pas ?

— Si fait. Vous venez de vous régaler d'un Chiva-au-Sha-You.

— Je me doutais que c'était quelque chose dans ce genre-là.

— Avez-vous été déçu ?

— Non... Surpris, seulement.

— Fort bien. Cette préparation ne peut décevoir qu'un palais grossier. Le vôtre, j'en suis certain, a su déceler dans ce hachis merveilleux, transformé en crêpe, la présence d'une fécule de haricots, d'un rien de chair de lézard consentible, de quelques intestins de crabes, le tout frit à l'huile de camomille et relevé, en sortant de la poêle, d'une pincée de canelle pulvérisée... Mais vous pâlissez... Et voici qu'un hoquet soulève votre estomac... C'est votre petit déjeuner ce matin qui n'a pas passé.

— J'allais le dire... Maudit café-crème dans lequel je trempai deux brioches au beurre fin...

— Pouah ! Comment peut-on s'empoisonner de la sorte ! Vous devriez reprendre du Chiva-au-Sha-You pour remettre votre cœur en place.

— Merci... merci...

— Alors, passons au rôti de cerbeau de Cevlan.

— Plaît-il ?

— Je vous donnerai bien davantage au dessert. J'ai en réserve du crottin d'antilope macéré dans l'ambroisie dont vous me féliciterez.

— Vous allez me rendre jaloux. Où faites-vous toutes ces trouvailles ?

— Je m'inspire du banquet annuel offert par le Jardin d'Acclimatation à quelques privilégiés, jamais les mêmes, d'ailleurs, car ceux qui participent une fois à ces agapes, sont assez généreux pour laisser la place à d'autres l'année suivante. Tenez, si vous voulez me faire l'amitié de dîner ce soir avec moi, je vous ferai goûter d'un potage de fourmis cochinchinoises.

— Bêtas ! ne me tentez pas, j'ai promis de manger le poi-au-feu en famille.

— Comme je vous plains !...

Gabriel Barot.

AVIS A NOS ABONNES

Nous informons nos abonnés qu'il ne sera tenu compte des demandes de changement d'adresse que si elles sont accompagnées de la somme de 0 fr. 75 de timbres.

L'Œuvre de la Contribution Volontaire

L'Œuvre de la contribution volontaire se présente dans l'arrondissement de Bastia sous les auspices d'un large Comité comprenant :

MM.

Les Sénateurs et Députés de la Corse ;
Les Conseillers Généraux ;
Le Premier Président de la Cour d'Appel ;
Le Procureur Général ;
Le Président de la Cour d'Assises ;
Le Général Gouverneur de la Corse ;
Le Sous-Préfet ;
Le Maire de Bastia ;
Le Président du Tribunal Civil et le Procureur de la République ;
Le Président du Tribunal de Commerce ;
Le Président et les Membres de la Chambre de Commerce ;
Le Directeur des Douanes ;
Le Receveur des Finances ;
Le Sous-Inspecteur de l'Enregistrement ;
Les Contrôleurs des Contributions Directes ;
Le Colonel du 173e R. I. ;
Le Colonel de Gendarmerie ;
L'Administrateur de la Marine et le Professeur d'Hydrographie ;
Le Procureur de Lycée ;
L'Inspecteur Primaire ;
L'Ingénieur des Ponts et Chaussées ;
Le Receveur des Postes ;
L'Inspecteur des Eaux et Forêts ;
Le Professeur d'Agriculture ;
Les Conseillers d'Arrondissement ;
Le Commissaire de police et le Commissaire spécial ;
Le Banquier Vincenti et Joseph Gregori ;
La Banque Fratacci et Pasquetti ;
La Banque de la Corse ;
Le Directeur de la Banque de France ;
Le Directeur de la Société Générale ;
Les Chefs des trois paroisses ;
Le Président de la Fédération des Mutilés ;
Le Président de l'Union des Anciens Combattants ;
Le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats ;
Le Président de la Chambre des Notaires et le Président de la Chambre des Avoués ;
Le Premier Président honoraire, Grassi, Président du Syndicat Agricole ;
Le Président du Syndicat d'Initiative ;
Conller, Directeur du « Petit Bastiais » ;
Santi, Directeur du « Bastia-Journal » ;
Les Présidents des Associations, Sociétés et Syndicats.

Il importe que notre pays après les dures épreuves qu'il a traversées, retrouve le solide équilibre qui a fait sa force et sa prospérité.

Le Parlement par l'article 12 de la loi du 31 mars 1926, a affirmé sa volonté de réaliser une politique d'amortissement et décidé de faire appel en dehors de toute contrainte à l'esprit de sacrifice et dévouement patriotique de tous les citoyens.

Aussitôt un Comité National placé sous le haut patronage de M. le Président de la République et sous la présidence effective de M. le Maréchal Joffre a demandé à tous les Français sans distinction de croyances, ni d'opinions, de concourir à l'assainissement financier. C'est l'Œuvre de la Contribution Volontaire à laquelle le Comité de Bastia, joignant ses efforts à ceux d'un Comité départemental convie les population généreuses de l'arrondissement.

A QUOI DOIT SERVIR LA CONTRIBUTION VOLONTAIRE ?

La Contribution Volontaire est destinée à assainir les Finances de l'Etat. Les sommes versées ne serviront pas à payer de nouvelles dépenses, elles seront employées à racheter des titres.

Ces titres, qu'on les appelle rentes ou bons du Trésor, à 3, 5, 6 et 10 ans, nécessitent à l'heure actuelle des sommes considérables pour le paiement de leurs intérêts. Plus de la moitié des sommes recouvrées sous forme d'impôts.

Diminuer l'importance de ces titres c'est rendre plus facile l'équilibre du budget, c'est alléger les augmentations d'impôts, c'est améliorer le taux du change en fortifiant la confiance de l'étranger dans le crédit de la France.

QUELLE GARANTIE A-T-ON QU'IL N'EN SERA PAS FAIT UN AUTRE USAGE ?

Les sommes versées à titre de contributions volontaires ne seront pas mélangées avec les recettes du Trésor. Elles seront transmises à une caisse autonome.

C'est la Banque de France qui les centralise dans une Caisse d'amortissement complètement indépendante de l'Etat. Cette Caisse ne paiera pas les dépenses courantes du Trésor (Traitements, fournitures ou autres) Elle se bornera à racheter des titres pour lesquels le Trésor paie actuellement des intérêts de façon à supprimer cette dépense.

OU PEUT-ON VERSER ?

Les versements seront reçus non seulement par les Percepteurs, Receveurs des Finances ou Trésoriers payeurs-généraux, mais aussi par la Poste, les Receveurs de l'Enregistrement et des Contributions Indirectes. Ils sont reçus également par les Banques, les Caisses d'Epargne, les Notaires, les Officiers Ministériels et dans les Mairies.

QUE PEUT-ON VERSER ?

Tout titre, peut-être versé au lieu et place de numéraire.

C'est ainsi que seront acceptés pour leur valeur nominale : les Bons de la Défense Nationale, les Bons du Trésor.

On peut également verser des titres de rentes, des actions ou obligations Françaises ou Etrangères, des billets de Banque étrangers, des bijoux ou des objets précieux.

Lorsque les versement seront faits en or, les récépissés l'indiqueront très nettement.

Tout versement, même de minime importance, est accepté.

Le nom des personnes qui verseront au moins *vingt francs* ainsi que le montant des sommes versées seront publiés au *Journal Officiel*.

Un diplôme pourra être remis à chaque souscripteur.



Le Comité d'aspirants financiers vient d'arrêter les grandes lignes d'un programme d'ailleurs en vue du relèvement financier. Voici une photo de M. HERRIOT, président, entouré de ses Secrétaires d'Etat.

SENTITE QUI...

MARIONA E MARIETTA O U CAFFE

Mariona e Marietta eranu cumari. Mariona era tamant'e maghiu. Marietta era tamant'e dui solli di formagliu. E so casi si loccavanu ; una fiuscira di Mariona e una finestra di Marietta eranu vicine a un scornu di a corte ; e duie donne si pudianu locà a mannu senza sgumentassi e si Mariona cusì longa si stinzava appena si pudianu bascia.

Centu volti u jornu si chiamavanu per discore una stonda e contà tutti i pulacchi di u paese : « bè bli bli bli... e bli bli bli... » bli bli bli... Diciaru male di tutti, ma u più di u peste, ch'era troppu onestu e micca « disgurdi ». Quand'ell'eranu in fiochisi diciaru male ancu di i so mariti.

Tutte e sere, beccu 4 ore, feciaru u caffè. Aviaru tutte e virtù ma eranu cucchiule pe u caffè. Mariona si dava ane'una piccia di formagliu per à solli di caffè imbrustullitu ; Marietta dava un par di cherbusei chiosi per una candelicilaia di caffè.

Feciaru una sera per una a porghiesi u caffè da fà portellu all'altru. Ll stessa tazza, una vivarese chi tenia mezzu litru fecia pass'e beni piena rughiula.

Una sera toccava a Mariona a porghiu u caffè fattu, ma in casa un n'aviva mane'un grombulu e un c'era mane'un sollu. Chiamò : « O Cumà, prestatemi una « filtrata » di caffè » Marietta li desse u « filtru pienu ». Mariona l'aricollò e purghì a Marietta a vivarese piena.

Un'altra sera Marietta pigliò prestu dove a su cumare una lazzina di caffè imbrustullitu e a vivarese mezz'ora dopu, passava piena dove Mariona.

Una sera dopu beiu quell'aqueita e duie cumari cuminciaru a parla di u mere : eranu di pertitu per furtuna e un si jitiscvanu, ma dicianu jurpuberj sope'a impeuberj. U figliulucciu di Mariona ch'avia 7 anni ed ers lamanit'e me, chiamò : O ó ó ó ma ! aghiu a fame ! — Colla chi ti decurghiulina pisticcina ! — Ma eju boglin u pane ! — U pane è per babitu e pe a pena in curpu ! — Ma aghiu a pena lu toppu ! — Ou e « lata » in l'orlu ! — Andà in l'orlu a zitella ma voltò cu a pena in corpu piu furibonda. Per cuccillasi d'all'orecchie a mamma li dedde una pisticcina e per cumpane... un pezzuccin di pane.

Se donno eranu e più cuntente di stu mondu : caffè a più ne voli e mai dicenza di tuttu u paese !

Maria guastò a serchia. Un ghiornu ghiunse duve Mariona cun un occhiu neru, « O Cumà, cri sera u mio mariticcciu si n'è tecchiatu di me ! picchiava in capu quand'e minà in terra. A suppa un n'era ancu pronta quand'ell'è ghiuntu da a capre. Maladettu quand'io l'aghiu pigliatu su cusì e su cuss !... « E pò pianu pianu : « Dicenu chi ancu u vostru un n'è tantu tralintu e chi e vi flocca di tantu in tantu !

— Un n'ha dite maneu in burle o Cumà ! U meo un mi mena mai ! Quellu di cumare Marietta e ti sona tutti i sabbati sera ! »

Maria si ne va duve Marietta e li conta su discorsu. » — O la scellerata ! U meo ch'un mi vode mai tutta chi bascierebbi dinco mottu i pedi ! U soiu a terchia tutte e dumeniche sere chi ghiunghie briacu ! Ma chi linguaccia ! »

A ù ore tempi'aperte e finestre, Marietta dice : « O Cuma fenile a vostra lingua o sinnò a vi feraghiu tene ! » Si litigaru e si sbatteru i portelli in faccia. A vivarese sia sera un franca « finestre !

A mane dopu è sempre guerra, u jornu dinò ; ma a sera a 4 ore e cumari so dare'a l'oscuru e guardan

NOS BRAVES

Nous recevons de Syrie, transmises par le colonel Pichot-Duclos, les deux dernières citations du capitaine Cristofini, glorieusement tué le 1 décembre 1925 à la tête de sa compagnie entre Bachqya et Hadhaya (Liban-Sud).

Ces deux citations viennent s'ajouter aux cinq autres dont il était déjà titulaire et dont presque toutes débutent ou se terminent :

« Officier d'une bravoure exemplaire, n'ayant pas cessé de donner l'exemple d'un parfait dévouement, etc... »

« Commandant de compagnie d'une admirable énergie qui inspire à toute son unité l'ardeur qui l'anime, etc... »

Nous nous contentons de reproduire ici celles des deux dernières, datée l'une du jour même de sa glorieuse mort.

Ordre général N° 448. — Le Général commandant supérieur des troupes du Levant cite : « **A l'ordre de la division** », avec croix de guerre, Cristofini Simon, capitaine au 21e R. T. N. A. : « Possède à un haut degré le sentiment du devoir militaire. S'est dépensé sans compter pendant les combats des 30 et 31 juillet à Roir-el-Ain ; les 1, 2 et 3 août 1925 à Béjem et a été grièvement chef de bataillon un collaborateur « tout acquis ». Le 3 août, grâce à son activité et à son mépris du danger, a ramené en « bon ordre » le dispositif d'avant-garde du bataillon, dans le secteur qui lui était confié, entraînant les prisonniers d'éléments étrangers au bataillon, qui le dépassaient en nombre. — Signé : Gamelin. — Certifié conforme : Pichot-Duclos.

***

Ordre général N° 423. — **A l'ordre de l'armée**, croix de guerre : Cristofini, capitaine commandant la 6e compagnie du 21e R.T.N.A.

Le 24 novembre 1925, a conduit son unité à l'attaque de Hadhaya avec une énergie et un sang-froid remarquables.

Dans la nuit du 1er au 2 décembre 1925, lors de l'attaque brusquée du bivouac de Yohmor, s'est porté, dès les premiers coups de feu, aux points menacés de sa position, pour diriger lui-même le combat. A été l'une des premières victimes, frappé d'une balle au front, alors que, debout sur une mouette, il commandait lui-même le feu de ses grenadiers V.-B. — Signé : Gamelin.

Ils effet, par une lettre venue tout récemment de Syrie, il est confirmé que ce vaillant capitaine trouva la mort en se portant au secours d'une section de la compagnie particulièrement visée. Au moment où il demandait à son lieutenant : « Gutteneau, est-ce vous que j'ai vu... ? », il tomba foudroyé. Le fait du Hadhaya a reçu, pour perpétuer le souvenir de cet officier d'élite, le nom de **fort Cristofini** et ses compagnons l'installèrent lui-même dans la construction qu'ils venaient de faire. Le capitaine a fait revenir le corps du capitaine en terre Corse, pour assister à un dernier repos auprès de ceux d'une conversation et n'est plus apte à durer pour ne pas s'alléger de ce sinistre fardeau et pouvoir dresser de près l'édification de ses enfants.

Ajoutons que cet officier était titulaire de douze citations : Légion d'Honneur, Croix de Guerre, médaille du Maroc, Syrie-Cilicie, etc., etc., qu'il avait fait toute la grande guerre (blessure à la tête en 1915), l'Algérie, la Tunisie et le Maroc et qu'il revenait à ces brillantes qualités militaires celles d'un époux et d'un père parfaits, alliant de complet bonheur qu'au milieu des siens.

Nous nous inclinons très respectueusement devant Mme Cristofini, sa veuve ; son fils Pierre, élève de seconde C au lycée de Nantes ; sa fille Simone, et nous leur présentons ainsi qu'à tous les parents si cruellement frappés par ce deuil cruel, l'expression de nos condoléances émues et attristées.

TARIF DES INSERTIONS

Avis du Décès	30.00
Avis de Transfert	30.00
Avis de Remerciements	30.00
Avis de Messe	30.00
Avis de Messe et de Remerciements	35.00
Annonce Financière (Cie, Locale)	50.00
Avis de Bateau (2 insertions)	50.00
Annonce Naissance	30.00
Démentis d'Obsèques la ligne	1.50
Petites Annonces Bronzes la ligne	1.50

N. B. — **Les ordres d'insertions doivent être obligatoirement accompagnés de leur montant.**

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge
Rhum DAMIANI & Cie, 39, Boulevard Paoli

Vous trouverez tout ce qui concerne la **T. S. F.** Aux Grands Magasins Louis MAUREL

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

LA CRISE DU FRANC

L'ACTION DE LA BANQUE DE FRANCE

Paris, 8 juin

L'Œuvre écrit : « Il semblerait que la Banque de France se fut décidée à prendre sa part de responsabilité dans l'action sur les changes sans avoir besoin de secours étrangers ».

REVERRONS-NOUS LA CARTE DE PAIN ?

L'Echo de Paris croit que la carte de pain ne sera pas rétablie, mais que le Gouvernement envisagerait la fermeture obligatoire des boulangeries une fois par semaine. L'interdiction du pain de fantaisie, la limitation de l'emploi de la farine dans la pâtisserie. La consommation du café et du sucre serait réduite ; on instaurerait une carte de consommation pour la laine, le coton, le charbon et l'essence.

ON ENVISAGERAIT UNE REFONTE DU CABINET

Le *Journal* dit que le Conseil des Ministres n'a pas été appelé à se prononcer sur la possibilité de la refonte du Cabinet.

De nombreux députés ont émis l'idée de la constitution d'un Gouvernement avec les ministres actuels auxquels s'adjoindraient en qualité de ministres d'Etat des personnages politiques dont l'adjonction donnerait confiance au pays. Plusieurs ministres auraient approuvé cette idée ajoutant qu'il fallait faire place dans le Cabinet ainsi constitué aux membres de la Chambre appartenant à la nouvelle majorité. Ces ministres pour faciliter la tâche de M. Briand seraient allés jusqu'à mettre leurs portefeuilles à sa disposition, mais il ne s'agit que de conversations.

REUNION DU COMITE DES RESTRICTIONS

Paris, 8 juin

Le Comité ministériel des restrictions s'est réuni ce matin. Il comprenait les quatre ministres plus MM. Danielou, sous-secrétaire d'Etat, Chiappe, secrétaire général du ministère de l'Intérieur ; Guillaume, directeur des Mines au ministère des Travaux Publics ; Serruys, directeur des accords commerciaux au ministère du Commerce ; Pineau, directeur de l'Office national des combustibles liquides ; Fighiera, directeur des Affaires commerciales au ministère du Commerce.

Les premières délibérations et résolutions ont porté sur les mesures de compression applicables à l'Etat lui-même qui doit donner l'exemple avant de faire la leçon au pays. Il a été précisé qu'aucune des recommandations envisagées ne touchera à la politique de nos traités commerciaux et ne serait de nature à justifier des actes de rétorsion de l'étranger.

UNE ACTION FRANCO-BELGE

Genève, 8 juin

M. Briand a déjeuné ce matin avec MM. Vandervelde, Theunis et Loucheur. Il a examiné le problème des changes et du relèvement des devises française et belge. Il a été décidé de régler une action combinée entre la France et la Belgique et éventuellement afin d'agir en commun accord pour défendre les monnaies nationales.

AU MAROC

LE SORT D'ABD EL KRIM

Paris, 8 juin

Abd el Krim et sa famille séjourneront à Fez jusqu'à ce qu'intervienne la décision du Gouvernement qui serait prise la semaine prochaine.

LE COMMUNIQUE ESPAGNOL

Tanger, 8 juin

Les troupes espagnoles s'apprêtent à occuper Chechaouen.

L'ORGANISATION DE L'ARRIERE-FRONT

Rabat, 8 juin

Nos troupes équipent de façon intensive l'arrière-front ; elles installent des routes, des postes importants peu nombreux mais de rayonnement rapide. En même temps, elles poursuivent les reconnaissances politiques.

Les espagnols ont atteint le Djebel-Tsoufsi, parachevant le désarmement des tribus et organisant les routes et les pistes.

EN COREE

DECOUVERTE D'UN COMPLOT

Paris, 8 juin

On télégraphie de Séoul que la police japonaise a arrêté 200 personnes qui avaient ourdi un complot pour renverser le contrôle japonais et établir l'indépendance coréenne.

A la Chambre

SÉANCE DU 8 JUIN (Matin)

M. Bouilloux-Lafont préside la séance qui est ouverte à 10 h. 5.

LES BAUX DE LONGUE DUREE

On discute le projet de loi concernant la revision des baux de longue durée.

M. *Lefas* proteste contre le scandale de la vente des fonds de commerce.

M. *Paté* remarque que la loi de 1925 aurait du suivre la loi sur la propriété commerciale et non la précéder.

M. *Rollin décrire* qu'il est nécessaire de réviser la loi de 1925 qui conduit les propriétaires à abuser de la situation qui leur était faite.

M. *Brunet* se félicite que la Commission ait rapporté ce matin un nouveau texte limitant à 75 pour cent le maximum de la majoration pour les locataires mobilisés.

M. *Gotein* annonce que le nouveau texte de la Commission paraîtra au *Journal Officiel* de demain matin.

La suite de la discussion est renvoyée à demain matin.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

La séance est ouverte à 15 h. 10 sous la présidence de M. Herriot.

L'INDEMNITE PARLEMENTAIRE

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi tendant à porter à 42.000 frs l'indemnité parlementaire.

M. *Bire* maintient sa motion d'ajournement.

M. *Bouyon*, rapporteur de la Commission de comptabilité, aux applaudissements répétés, développe son rapport.

La Commission de comptabilité, dit-il, prend la responsabilité de l'augmentation de l'indemnité malgré la campagne de presse d'injures et de calomnies contre les parlementaires.

L'indemnité doit suffire au député pour vivre honnêtement. Elle lui donne la possibilité de défendre les intérêts qui lui ont été confiés en toute indépendance. C'est une question de dignité.

M. *Piquemal* pense que l'indemnité doit être suffisante pour vivre, mais il faut penser en même temps aux petits pensionnés.

M. *Bouilloux* établit une parallèle entre les députés qui vivent de leur indemnité et ceux qui continuent à exercer leur profession.

M. *de Moro-Giafferri* déclare : « C'est parce que j'ai ce privilège de pouvoir gagner ma vie tout en exerçant mon mandat que je ne peux pas refuser à mes collègues les moyens de vivre ».

Les députés réclament le même geste de M. Berthon. Celui-ci ne bronche pas.

M. *Bouilloux* cite des députés administrateurs de sociétés.

L'orateur termine en disant qu'il faut voter pour ou contre l'augmentation mais qu'il ne faut pas d'ajournement.

M. *Blum* démontre que l'heure est venue de prendre une décision. Le taux actuel de l'indemnité ne peut pas permettre de vivre.

Le leader socialiste combat la campagne de certain journal qui prétend que l'indemnité est un appoint et que le député doit avoir des moyens personnels.

« Si vous avez cette façon de voir, dit-il, alors instaurez le régime censitaire ; les mandats ne seront plus accessibles à tous les citoyens. C'est la République qui a aboli le cens ; si vous prononcez l'ajournement, vous préparez le terrain du régime censitaire. Demain, on pourra vous demander de rétablir le cens pour les députés ».

Le député de la Seine reproche aux élections « députés fortunés de n'avoir pas eu une initiative afin de songer aux humbles.

M. *Pietri* estime que l'indemnité est insuffisante. Mais il faudra pour tous les traitements songer à des réajustements.

Plusieurs députés expriment leurs votes.

La clôture est votée à mains levées.

La demande de M. Bire qui tend à l'ajournement *sine die* est mise aux voix. Le scrutin donne lieu à pointage.

L'ajournement est repoussé par 317 voix contre 283.

La motion d'ajournement de M. Garchery jusqu'à la création de l'échelle mobile pour les salaires et traitements est repoussée par 285 voix contre à 70.

La Chambre tiendra une séance cette nuit.

à Paris

DANS LES THEATRES

Paris, 8 juin

Le directeur de l'Opéra-Comique M. Masson a fait représenter hier soir au « Trianon-Lyrique » une œuvre nouvelle et inédite en France *La Dernière Valse*, musique d'Oscar Straus, adaptation française de MM. Léon Ulh et Jean Marietti.

Les représentants de la presse parisienne et de nombreuses notabilités appartenant au monde des théâtres avaient été invités à cette représentation qui a obtenu un succès considérable et soulevé l'admiration du public.

L'exclusivité de *La Dernière Valse* appartient à M. Jean Marietti, impresario de Bastia.

AU CONSEIL DE LA S. D. N.

POUR LA REPRESSION DU FAUX MONNAYAGE

Genève, 8 juin

M. Briand a adressé une lettre au secrétaire général de la Société des Nations dans laquelle il propose la constitution d'un comité composé de personnalités compétentes à désigner par les différents Etats afin d'élaborer des conventions pour la répression du crime de faux-monnayage.

M. UNDEN NE REPRESENTERA PLUS LA SUEDE

Paris, 8 juin

On mande de Stockholm qu'au cours du dernier Conseil des Ministres, le Gouvernement démissionnaire a relevé M. Unden de ses fonctions de délégué de la Suède à la Société des Nations.

LE BRESIL EST MECONTENT

Paris, 8 juin

Les milieux bien informés considèrent que le Brésil s'est virtuellement détaché de la Société des Nations.

EN TURQUIE

L'ASSEMBLEE NATIONALE RATIFIE L'ACCORD DE MOSSOUL

Angora, 8 juin

L'Assemblée Nationale turque a ratifié le traité de Mossoul et l'accord turco-syrien.

A ANTIBES

TRAGIQUE QUERELLE

Antibes, 8 juin

M. Simoni, propriétaire du Café de la Paix, place Nationale, rendait responsable de la fugue de sa fille aînée, le jeune Pierre Deprez, 25 ans, radiotélégraphiste à l'aéronavale.

Aujourd'hui, Simoni attendait à midi, l'arrivée de l'avion venant d'Ajaccio. Quand Deprez mis pied à terre, Simoni lui reprocha sa conduite.

Une discussion éclata entre les deux hommes qui montèrent en se querellant jusqu'au deuxième étage du café. Soudain, cinq coups de revolver retentirent : on accourut et l'on se rendit compte que Deprez avait tué de trois coups de revolver son antagoniste Simoni et qu'il s'était tiré les deux autres dans la tête.

M. Proust, commissaire de police, les inspecteurs et les agents se transportèrent sur les lieux ; le Parquet suivit. Le Dr Claudel constata le décès de M. Simoni. Deprez a été transporté à l'Hôpital de Nice.

DECOUVERTE MACABRE

Paris, 8 juin

Le 4 juin, des gendarmes ont trouvé sur la ligne du Bourbonnais, à Montigny-sur-Loire, le cadavre d'un homme, le nommé Emmanuel Slavisky. Celui-ci avait été convoqué à Corbeil pour fournir des renseignements sur son fils, en fuite, inculpé d'escroqueries atteignant quatre millions.

AVIATION

LE RAID DU LIEUTENANT THORET

Genève, 8 juin

Le lieutenant Thoret voulant achever son raid jusqu'à Turin suivit le cours de l'Arve jusqu'à Chamonix. Il prit de la hauteur, mais à la suite d'une défectuosité dans l'alimentation du moteur, il lui fut impossible de dépasser l'altitude de 3300 mètres. Après avoir volé pendant trois heures, il a été contraint de revenir atterrir à l'aérodrome genevois.

EN RHENANIE

M. TIRARD PRENDRAIT SA RETRAITE

Paris, 8 juin

On annonce que M. Tirard, haut-commissaire de France en territoires rhénans, va prendre sa retraite.

en Angleterre

UNE CORRIDA A LIVERPOOL

Londres, 8 juin

Hier, à Liverpool, 18 taureaux emmenés aux abattoirs prirent peur et se dispersèrent. Six taureaux rentrèrent dans une boutique blessant deux personnes ; quelques femmes s'évanouirent. Plusieurs heures furent nécessaires pour capturer les animaux.

LA BOURSE

Paris, 8 juin.

COURS DES VALEURS

	précéd.	pourg
	précéd.	cours
Rente 3 0/0	47.45	46.75
— 5 0/0 1915	54.40	53.45
— 4 0/0 1917	44.80	43.50
— 4 0/0 1918	44.75	43.85
— 5 0/0 1920	52.50	51.85
— 5 0/0 1920	62.90	62.50
— 4 0/0 1925	93.45	93.80
Bons Ayres 1 1/2 Or		
1909-1947	1940	1923
Japon 4 0/0 1905	587.50	605
Roumanie 1903 4 0/0	340	345
Société Générale	849	870
Banque Union Parisienne	820	825
Banque Paris Pays-Bas	1740	1750
Bques Coloniales	4320	4500
Banque Nationale Commerce	1130	1211
Banque de France Argent.	840	
Crédit Foncier Egyptien	4740	4745
Crédit Lyonnais	1645	1648
Crédit Foncier Colonial	560	559
Crédit Foncier Argentin act.	178	»
Bque. Fr. Rio de la Plata	1395	1401
Nord	1115	1110
Lyonnais de Paris	900	900
Wagons Lits ordinaire	1490	1440
Nord Capital	12950	12900
Suez Part	11750	11310
Suez Société Civile 1/5	3850	3850
Transatlantique ordinaire	132	131
Transports Air Express	820	820
Lebon Capital	700	700
Thomson Houston	394	399
Lumière	260	255
Sud Ouest Parts	3740	»
Penarroya	794	715
Saint Frères	468	475
Bon Tibia	6034	6040
Bons Deny	64	»
Mokattam ex. D. Unis	165	»
Montecatini Unité	277	280
Goldfields ordinaire, op 25	241	240

Meyer et Charton	980	»
Pinkerton	325	347
Stumper And Jack	24.75	»
Oranda	29.50	»
Hevéas de Cochinchine	339	340
Tanjongka	421	430
Bunt Mines	465	470
Bunt Pulmin	650	651
Schneider et Cie Creusot	1000	1000
Bons Pour Dettes Alsace	1579	1560
Desgouttes	185	180
Metallurgie Ariège	171	171
Chemins Bonhomme	620	»
Saint-Gobain	971	965
Lorraine Nitrate Unité	748	758
1/10 Royal Dutch	5520	5600
Roumanie Belge Pétrolifère	166	166
Phosphates MTAPA	180	181
Mexican Eagle préférence	236	230.50
France Pétrolifère Paris	1650	1590
Shell	776	780
Raffinerie Say	1945	1970
Pathé cinéma Industrie	484	560
Sureries Colombes B	545	535
Aciers Saint-Raphaël	2230	2252
Dong Trieu	1740	1775
Port. marit. ref. Bergès	1560	1601
Roussin Olbet	195	190
Grande pension Marseille	505	515
Orosdi Back	115	118
Raffineries Provençales	253	254
Hispano Indo-Chinoises	260	274
Chalagil Renaut, de 1/5 ct.	275	295
Lemaorre	180	185
La Soie	448	450
Rubis	535	555
Crédit National 4929	246	245
Porto Canal, Gambodge	25100	24300
Aciéries Canal Cambodge	585	550

COURS DES CHANGES

Livre	146.10	146.45
Dollar	29.07	29.09
100 livres	378	377.50
100 pesetas	497.50	504
100 lire sole	637	645
100 Sterling	1315.50	1340.50
Roubles Soviet Officiel	100	100



Causons un peu voulez-vous?

Pourquoi n'adoptez-vous pas le transport par automobile ? Craignez-vous que ce soit plus cher? Vous êtes-vous informé? Vous a-t-on donné tous les renseignements désirables? Les prix? Les frais d'entretien? Oui, et vous n'êtes pas encore convaincu? Pardon, vous êtes-vous renseigné sur le camion Ford 1 tonne?

Châssis 1 tonne

Ford

Automobiles Ford, S.A. 225, Quai Aulagnier ASNIÈRES (Seine)

AGENTS DANS TOUTE LA FRANCE

Pour tous achats au comptant ou à terme, notice technique donnant tous renseignements et prix sur demande. Agence ou Garage le plus rapproché.

A TRAVERS LA CORSE

CARGO. — **Hyménée**. — Samedi dernier a eu lieu à Corte, le mariage de M. Pierre Bonavita avec Mlle Louise Alessandri, fille de feu et M. Jean-Baptiste Alessandri, propriétaire à Corte.

Le cortège était ainsi composé :

M. Jean-Baptiste Alessandri, Mlle Louise Alessandri ; M. Pierre Bonavita, Mlle Torre-nte-Bonavita ; M. Jean-Louis, Mme Rosalie Alessandri ; M. Paul Conti, Mme Colonna ; M. Jean-Paul Alessandri, Mlle Pauline Desdevises ; M. Pierre, Mlle Fernande Desdevises ; M. Joseph Lorenzi, Mme Emili ; M. Antoine Bonavita, Mlle Clémence Alessandri ; M. Gaudemer, Mlle Antoinette Lorenzi ; M. Alexandre Gentile, Mlle Assomption Filippi ; M. le maître Ottavi, Mlle Tranquillité Lorenzi ; M. Alexandre Gentile, Mlle Tranquillité ; M. Jean Filippi, Mlle Angèle Leonia ; M. Jules Viale, Mme Cristofini ; M. Louis Orsoni, Mlle Jane Lorenzi ; M. Joseph Filippi, Mlle Jules Viale ; M. Rinaldi, Mlle Antoinette Benedetti ; M. Fernand Orsoni, Mlle Marie Cuzi ; M. Jean Lorenzi, Mlle Jane Colonna ; M. Jean Lorenzi, Mlle Pauline Desdevises.

Par un temps superbe, les jeunes époux quittèrent la jeune mariée se dirigèrent vers la Mairie où M. Giacomotti, conseiller municipal, officiait à procédé au mariage civil. Dans un discours de circonstance, il a fait l'éloge des deux familles et a adressé aux jeunes époux des vœux sincères de bonheur. Madame assume ensuite : pour le marié, M. Paul Conti, Chevalier de la Légion d'Honneur, directeur du **Petit Courrier** d'Angers et M. Jean-Baptiste Serafini, retraité, ses oncles. Pour la mariée, MM. Jacques Alessandri et Colonna, ses oncle et cousin.

La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'abbé Guglielmi, curé de la paroisse, qui, dans une allocution très émue, a rappelé aux jeunes époux les devoirs mutuels du mariage. Il a aussi tenu à remercier le maître de la générosité qu'avait montrée, en cette circonstance, le père de la mariée, M. Jean-Baptiste Alessandri, en donnant à l'église un grand tableau du Sacré-Cœur.

Parmi les témoins, représentant de grâce et de jeunesse dans sa toilette virginale, a été remarquée la petite Jeanne Bonavita, fille du marié, qui, avec sa gentille gaieté de son âge, donnait le bras au bambin gentiment en champ d'honneur.

La mariée, représentée de grâce et de jeunesse dans sa toilette virginale, a été remarquée à l'autel par son père ; la mariée donnait le bras à sa mère.

Durant la messe, M. Antoine Carli tenait les orgues. A l'issue de la cérémonie, monsieur Bernard fut parvenu et sous que entrait la marche nuptiale opposant aux jeunes époux leurs amis et leurs félicitations.

A la sortie, le cortège se reforma pour se rendre chez M. et Mme Alessandri où un repas était servi, succulente arrosée de vins exquis et délicieux. Pendant le repas, une charmante fillette Mlle Jeannette Colonna a récité un joli boniment de gelée en gentil compliment aux époux.

Le boniment, M. Paul Conti, directeur du **Petit Courrier**, mais de marié, a dans une élégante improvisation, dit combien il était heureux de se trouver en ce jour dans son propre pays, au milieu de ses parents et de ses nombreux amis. Après avoir adressé quelques mots à la mariée, il a remercié les nombreux amis de bonheur et de prospérité aux époux, il remercie spécialement les invités, notamment MM. Raffaelli, Bonavita, Gentile, M. Jean-Baptiste Colonna, qui,

ACHETER UNE

CITROEN

C'EST FAIRE UNE BONNE AFFAIRE

Torpédo Standard : 21.100 frcs.

Camionnette : 20.230 franco Bastia

Tous les modèles sont munis de freins sur roues avant éclairage démarrage électriques

PARCE QUE : d'un prix peu élevé la voiture CITROEN est la plus économique grâce à sa faible consommation en essence, huile et pneumatiques.

PARCE QUE : Toujours prête à partir, elle sera pour vous une aide précieuse dans vos affaires et une source de saines distractions.

PARCE QUE : Un réseau d'agents et de stockistes existe dans tous les centres importants du département, sont à votre disposition pour l'entretenir aux meilleures conditions et vous aider de leurs conseils et de leur expérience.

PARCE QUE : La voiture CITROEN, en particulier la " TOUT ACIER " d'une merveilleuse résistance est de revente aisée et avantageuse.

CONCOURS

Il s'agit de compléter la première lettre de chacun de ces prénoms et on lisera de haut en bas, de trouver le nom d'un grand homme. Faut bolcrer doit la réponse sera exacte et qui se conformera aux conditions de ce concours, pourra inscrire autre cadeau. Adresser votre réponse directement aux PRIMES PRIMX, 7, Rue Auguste Lacuzon, PARIS (16e). Joindre enveloppe timbrée à 0.50 portant votre adresse.

AUL
LBERT
IMONE
HEODORE
MILE
RSULE
RENÉ

EXIGEZ LA MARQUE

J. VIDAL



SE MEFIER DES CONTREFACONS

les Motos 2,3,4 HP



Monet très Souples et Résistantes

Goyon Economiques et très Rapides

TRIOMPHATRICES DE TOUTES LES GRANDES EPREUVES 1924 répondant à tous les besoins

AGENCE EXCLUSIVE : JOSEPH ROMAGNOLI

40, BOULEVARD PAOLI - BASTIA

(Envoi franco des catalogues et tarifs sur demande)

RHUM FOX-LAND

Grande Marque

Les Établissements S. DAMIANI & Cie - Bastia

PAR leurs Spécialités exquises et réputées :

« Cap Corse Damiani » Hors Concours, Membre du Jury « Nectar Cédrat » « Myrta » « Mandarina » Marque déposée.

PAR le choix incomparable de liqueurs : Rhums, Amers, Vermouths, Champagnes, Mousseux, Vins de toutes Marques que l'on est sûr d'y trouver.

PAR l'assortiment unique de leur rayon de : Tabacs, Cigarettes, Cigares locaux et étrangers.

PAR leurs prix minutieusement étudiés

OFFRENT les meilleures garanties d'achat

ASSUREZ-VOUS EN !!

TACHES de ROUSSEUR

Religieuse donne secret pour guérir pipi sûr et inoffensif. Maison BUROT, à Nantes

1400-1900

La Vérité Historique dégagée de tous préjugés, de toutes tendances politiques...

Un Aperçu Audacieux sur la vie sociale et intime des générations passées, la marche des idées au cours des siècles, les fantaisies, les ridicules, les exagérations de la mode, les sous-entendus à la fin les plus naïfs et les plus innocents de l'estampe galante, les hardiesses de la gaieté légère...

Le Revers de la Médaille des grands hommes, rois et aventuriers...

L'Histoire, la Vie, les Mœurs et la Curiosité

par l'Image, la Caricature, le Document

Ouvrage conçu et publié sous la direction de

M. GRAND-CARTERET

Cinq volumes in 4° 31 × 22, chacun 400 à 450 pages, 120 hors-texte en bistre, sanguine, héliogravure ou coloriés à la main : 3.000 gravures dans le texte (la plus grande partie extrêmement rares).

Les 5 volumes brochés payables en 12 mensualités : 325 francs. Ces volumes feront prime sur le marché.

Demander livraison-spécimen gratuit numéro 6, à la Librairie de la Curiosité et des Beaux-Arts, 9, rue Vil-lerseaxel, Paris (7e).

Imp. E. CORDIER & FILS, 8, bd du Palais

Le Directeur-Gérant : Louis CORDIER

CONCOURS

Horaires du mois de Juin 1926

DEPARTS DE CORSE POUR LE CONTINENT

Mercredi 2 - d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 9 - d'Ajaccio pour Nice à 20 heures.
Jeudi 10 - de Bastia pour Nice à 21 heures.
Vendredi 11 - de Bastia p. Marseille à 13 h.
Samedi 12 - d'Ajaccio pour Marseille à 12 h.
Dimanche 13 - de Calvi pour Nice à 20 h.
Lundi 14 - de Bastia pour Marseille à 14 h.
Mardi 15 - d'Ajaccio pour Marseille à 13 h.
Mardi 15 - de Bastia pour Livourne à 23 h.
Mercredi 16 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Mercredi 16 - de Calvi pour Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 17 - de Bastia pour Nice à 21 heures.
Vendredi 18 - de Bastia p. Marseille à 13 h.
Samedi 19 - d'Ajaccio pour Marseille à 19 h.
Dimanche 20 - d'Ile-Rousse p. Nice à 20 h.
Lundi 21 - de Bastia pour Marseille à 14 h.
Mardi 22 - d'Ajaccio pour Marseille à 13 h.
Mardi 22 - de Bastia pour Livourne à 23 h.
Mercredi 23 - d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 23 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Vendredi 25 - de Bastia p. Marseille à 13 h.
Jeudi 24 - de Bastia pour Nice à 21 heures.
Samedi 26 - d'Ajaccio pour Marseille à 19 h.
Dimanche 27 - de Calvi pour Nice à 20 h.
Lundi 28 - de Bastia pour Marseille à 14 h.
Mardi 29 - de Bastia pour Livourne à 23 h.
Mardi 29 - d'Ajaccio pour Marseille à 13 h.
Mercredi 30 - de Calvi pour Toulon et Marseille à 19 heures.
Mercredi 30 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.

Horaires du mois de Juin 1926

DEPARTS DU CONTINENT POUR LA CORSE

Mercredi 2 - de Marseille pour Bastia à 12 h.
Jeudi 10 - de Marseille pour Ajaccio à 12 h.
Jeudi 10 - de Livourne pour Bastia à 12 h.
Vendredi 11 - de Nice pour Ajaccio à 9 h.
Samedi 12 - de Nice pour Bastia à 9 heures.
Samedi 12 - de Toulon p. Ile-Rousse à 18 h.
Dimanche 13 - de Marseille p. Bastia à 10 h.
Lundi 14 - de Marseille p. Ajaccio à 13 h.
Mardi 15 - de Nice p. Ile-Rousse, à 21 h. 30.
Mercredi 16 - de Marseille p. Bastia à 12 h.
Jeudi 17 - de Marseille pour Ajaccio à 12 h.
Jeudi 17 - de Livourne pour Bastia à 12 h.
Vendredi 18 - de Nice pour Ajaccio à 9 h.
Samedi 19 - de Nice pour Bastia à 9 heures.
Samedi 19 - de Toulon pour Calvi à 18 h.
Dimanche 20 - de Marseille p. Bastia à 10 h.
Lundi 21 - de Marseille p. Ajaccio à 13 h.
Mardi 22 - de Nice p. Ile-Rousse à 21 h. 30.
Mercredi 23 - de Marseille p. Bastia à 12 h.
Jeudi 24 - de Marseille pour Ajaccio à 12 h.
Jeudi 24 - de Livourne pour Bastia à 12 h.
Vendredi 25 - de Nice pour Ajaccio à 9 h.
Samedi 26 - de Nice pour Bastia à 9 heures.
Samedi 26 - de Toulon p. Ile-Rousse à 18 h.
Dimanche 27 - de Marseille p. Bastia à 10 h.
Lundi 28 - de Marseille pour Ajaccio à 13 h.
Mardi 29 - de Nice p. Ile-Rousse à 21 h. 30.
Mercredi 30 - de Marseille p. Bastia à 12 h.

VIEUX JOURNAUX

TRÈS PROPRES POUR PLIAGE ET EMPAILLAGE

S'adresser à la Papeterie du « PETIT BASTIAIS »

51e ANNEE. — N° 208

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

JEUDI 10 JUIN 1926

00272

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c.

JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE

Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE : Albert CHESNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (9e) Téléphone : GUTENBERG 74-64

La publicité extra-locale est également reçue à l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris et dans les succursales de France et Etranger.

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION : 8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA Téléphone : 0-03 Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-50

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Corse	13 fr.	25 fr.	48 fr.
Autres Départ. français et Colonies	15 fr.	27 fr.	50 fr.
Etranger (Union Postale)		LE PORT EN SUS	

Les Abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance.

Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

Les Evénements et les Hommes

M. Henry Béranger est rentré en France. Il vient défendre l'accord qu'il a signé à Washington. Il le trouve excellent — c'est son droit pres-qu'un devoir paternel.

M. Henry Béranger déclare que la « ratification s'impose, car notre redressement financier n'est pas possible si nous traînons, derrière nous, le boulet de notre dette accrue chaque jour d'irritations et de malentendus ». Voire ! L'accord semble river le boulet et annoncer trois générations de forçats. Quant à l'histoire des stocks il ne faudrait tout de même pas en abuser. La France a conclu, ici un mauvais marché ; les financiers des Etats-Unis ont combattu terriblement sa devise pour grossir sa dette — pour la mettre dans l'impossibilité de payer peut-être ? Mais ne nous dit-on pas en Amérique que nous ne sommes pas tenus de payer si nous ne pouvons normalement le faire ?

Et l'impatience de M. Coolidge et de M. Mellon à voir le Parlement français ratifier l'accord ne prouve-t-elle pas qu'à Washington on a conscience d'avoir conclu une excellente affaire ? Nos pauvres colonies paieront !

M. Béranger est très fier de son œuvre ; mais il accuse un peu vite ceux qui ne l'admirent point « d'ignorance et de mauvaise foi ». Il ne se doute certainement pas, que ceux-ci se comptent par millions.

***

Les Espagnols se méfient de notre générosité. Ils craignent très fort que nous (gations Abd el Krim avec une bienveillance que rien ne justifie. Abd el Krim s'est conduit de façon particulièrement odieuse avec nos soldats prisonniers et les indigènes qu'il voulait obliger à nous combattre. Il a, à la manière de l'ex-kaiser, déclaré qu'il avait voulu une guerre cruelle pour qu'elle soit moins longue. Ce propos dans la bouche d'un tel aventurier est vraiment caractéristique de l'intention criminelle !

Que les Espagnols se rassurent ; Abd el Krim est traité comme un prisonnier de guerre, aux mains des Français — à la manière riffaine, il lui aurait, déjà, été fait son sort !

***

L'activité bolchévique continue à s'affirmer partout. En Chine, les Soviets agissent une nouvelle offensive, dès « nationaux ». Sur la frontière de Bessarabie, ils attaquent les postes roumains. Dans nos colonies, ils nous préparent des surprises. En France ils font assassiner les adversaires qui les gênent. Mais, sans doute, ne doit-on point en parler de crainte de faire de la peine aux communistes ou d'irriter M. Rakowski.

Un silence étrange a suivi l'annonce de l'assassinat du général ukrainien Petlioura par un juif fanatisé. Petlioura qui battit les bolcheviks en 1920 était l'ami et fut l'allié, à cet époque, du maréchal Pilsudski, avec qui il entra à Kiew. Lorsque les Soviets reprirent l'Ukraine ce fut M. Rakowski qui lui succéda au gouvernement de cette république. Comme on se retrouve !

En exil, Petlioura préparait la libération de sa patrie. Le coup de force du maréchal Pilsudski lui permettait tous les espoirs. Pour les Soviets une grave menace se précisait. Petlioura est, alors, tué, en plein jour, à Paris, par un juif Schwartzbar, habilement choisi. Cet homme est, en effet, naturalisé français par suite d'un engagement, dans nos rangs, au cours de la guerre. Son geste peut apparaître, en outre, comme une vengeance excusable. Le meurtrier ne déclare-t-il pas que sa victime a fait massacrer ses frères de race en Ukraine ? La légende des pogroms a, cependant, été détruite par les enquêteurs officiels envoyés des Etats-Unis enquêteurs juifs eux-mêmes — ils ont reconnu que les massacres des communautés juives étaient le fait des bolcheviks. Et que déduire des avertissements mystérieux reçus par ce Schwartzbar à propos de la présence de Petlioura rue Racine ? Que penser de l'acharnement de l'assassin qui achève sa victime à terre ?

En vérité, tout cela vaut mieux qu'un fait divers intitulé : « Un assassinat politique ». Comment n'a-t-on pas encore recherché ceux qui ont conduit si sûrement la main de l'étranger « justicier » ?

Le silence fait sur certains incidents révolutionnaires aux usines Renault, l'explication embarrassée de l'incendie qui a suivi l'insuccès des agents bolcheviks semblent procéder de la même réserve. M. Rakowski, serait-il, donc « charmeur » à ce point ?



Les championnats internationaux de tennis ont disputés actuellement à la Croix Catelin. Voici quelques-uns des principaux champions : de gauche à droite, en haut : Miss Ryan, M. Richards, Mlle Dare ; en bas : M. Wagner, M. Gobert, M. Mlle. Gobert « Gesmo-Paris ».

Bulletin Politique

Le Salut du Franc

Le gouvernement nous a fait savoir qu'il considérait comme son devoir de consacrer toute son activité au redressement du franc, et il nous a offert un aperçu de son programme à cet effet.

Quoique se manifestant assez tard ces velléités de bon sens sont très bien accueillies, on le pense bien, par cette grande majorité de Français qui souffrent étrangement de la crise du change et qui paient un lourd tribut à la spéculation. Enfin, on se décide à recourir aux avis de vrais financiers, au lieu de céder aux suggestions de techniciens en Chambres ! On reconnaît que l'exagération des changes nuit à la rentrée de l'argent, que l'inquisition, les tracasseries — serments fiscaux, carnets de coupons — sont d'un effet désastreux et que la confiance ne se rétablit pas par l'instauration d'un régime des suspects !

On reparle même — comme d'une résolution sérieuse (!) — d'une compression des dépenses.

N'est-ce pas un acheminement vers la réforme administrative indispensable en attendant des réformes plus considérables encore et également souhaitables ?

Qui ne refuserait à féliciter le gouvernement d'aller vers la lumière à laquelle il s'obstinait jusqu'ici à tourner le dos ?

Il y a, cependant, des mécontents : les amateurs « techniciens », qui, sous prétexte de défense cartellistes, entendent perpétuer et accentuer le gâchis comme ils s'y sont si bien employés depuis deux ans. Ceux-ci considèrent la communication gouvernementale comme un défi et s'apprêtent à se mettre au travers. M. Raoul Péret n'a pas caché, cependant, que les débats comme celui de jeudi, à la Chambre influençaient dangereusement la tenue du franc.

Le ministre des Finances parle et agit en honnête homme, le gouvernement, faisant, enfin, face au danger, s'efforce — encore un peu timidement — d'employer les moyens pratiques pour atténuer et réduire la crise qui nous a coûté si cher en quelques jours, tous les bons Français leur apporteront leur appui. Les petits jeux des partis et les vanités particulières doivent céder le pas à l'intérêt de la conservation.

Nous nous noyons ; nous ne voulons pas de magisters qui, de la rive, nous fassent de beaux et inutiles discours, mais des planches de salut.

R. B.

Billet du Jour

Un chroniqueur parisien s'est aventuré à poser cet aphorisme : « La couture bien apprise contribue à la moralité des filles, au lieu que dans la plumasserie, qui n'exige qu'un court apprentissage, elles sont comme la plume au vent ».

La Chambre syndicale de la plume s'est émue de cette appréciation imprudente et force fut au chroniqueur de retirer son jugement téméraire. Ce qu'il fit, d'ailleurs, de fort bonne grâce, en déclarant, après la contre-enquête à laquelle il s'est livré, que les jeunes plumassières qu'il a vues à l'œuvre penchées sur des ailes de volailles, ne paraissent nullement envier leur âme légère, et il jura ses grands dieux qu'il n'aurait jamais cru qu'un noviciat de trois années fût nécessaire pour exceller dans la plume. M. Morin, président de la Chambre syndicale a, en outre, convaincu notre confrère que la difficulté du travail, la haute réelle d'un grand nombre de fantaisies, le chic de presque toutes, l'habileté de main parfois positivement acquise, déterminent chez beaucoup d'ouvrières l'amour de leur métier.

Ce n'est pas tout. Afin de bien montrer au journaliste combien il s'était fourvoyé, M. Morin l'a conduit au siège de la Société pour l'assistance paternelle aux enfants employés dans les industries de la plume et de la fleur. Ce patronage industriel est fondé depuis une cinquantaine d'années. Reconnu d'utilité publique, il reçoit une subvention de l'Etat, de l'Enseignement technique, de la ville de Paris et du département. Il accueille présentement soixante-quinze apprenties qui travaillent toutes en atelier. Des « groupes de famille » hébergent un certain nombre d'entre elles sous la direction de dames attachées à l'œuvre. Défrayées même de leurs voyages en métro, elles emportent à l'atelier leur repas de midi et reviennent dîner à l'œuvre, leur journée faite. En dehors des heures de labeur, les directrices leur enseignent l'histoire de la fabrication des parures, le dessin appliqué à leur profession et aussi, car il ne faut pas perdre de vue l'avenir, les soins ménagers et un brin de puériculture.

Et tout cela prouve que la vertu peut s'épanouir partout où elle est protégée, même dans la fleur et la plume, encore que ces frivolités soient destinées à embellir des amours de petits chapeaux dont bon nombre sauteront par-dessus les ailes du dernier moulin de Montmartre !

Gabriel Bacué.

Lettera aparta a « Petti Rossu »

Parse Du Puzz. u 2 Giugnu 1926

Caru Petti-Rossu,

Mi permittarei di chiamarti « caru », perchè l'accolli un femmu puliticu e per quessa ci tinimu tutti cari...

Dunque, caru Petti-Rossu, era un pizzellu che ti bulia scrive, ma capisci, aghiu avutu da fa u mio nidu, e poi so andata a cumarà incu e mio cumpagnie, avemu parlatu assai di ie, avemu dettu che tu faccia onore a tutta la corpurazione « accellesca », e tante cose... A u nome di tutti i veri accelli Corsi ti ringraziu di core e bengu a dirti chi i to articuli un so mica solu letti in Bastia, ma anca in de i nostri paesi... I vecchi dicenu : A scritu Petti-Rossu ? Chi conta ? E a lettura principia... tutti ridenu da slintinassi... Bravu ! tu cunossi ciò chi e bellu postu che tu scrivi in corsu...

Ti bulia scrive in francese per cuntarti a storia ch'aghiu intesu cri sera a beghia, per che tu ha traduciassi in corsu, ma mi so decisa a cuntartila cume l'aghiu intesa ; e a te chi piacenu e fole, questa l'interessara.

... Una volta (ch'un n'cra mica un suiaghiu) cuntava a patrona di a casa indine slò, una volta c'era un giuvanottu chi si chiamava Petru. Quandu ell'ebbi voglia di maritarsi, andò in de u so vicinu Luiggi e li disse :

— O Lui ! dammi una di e to figliole ?

— Pigliati a Maria chi e a più becchia.

— Mi pigliaraghiu a Maria.

— Alo o Mari ! dimu u babbu, fala in cantina e pigia una buttiglia di vinu.

Quella si chiappa un buttiglione e fila in cantina, mette u buttiglio sotu a spinula, tira questa, aspetta ch'ella sia piena e pensa...

Prima pensa alla so mamma ch'un c'è a u so matrimoniu ma chi dorme in cimiteriu... Dopu pensa a Petru e dice :

Mi maridaraghiu
Avaraghi'u un figliulugulu
Li faraghiu un bistiuculu
U mio figliulugulu si murarà
E di u bistiuculu chi n'avaraghiu
[da fa ?

O caru di mamma ! E si mette a pienghie u figliolu !... E u vinu lu-bocca u buttiglione... A sirillucca chi un bede bulìa Maria fala anch'ella e dice : eh'aspetti ?

— Senti o aurella risponde quella :

Mi maridaraghiu
Avaraghi'u un figliulugulu
Li faraghiu un bistiuculu
U mio figliulugulu si murarà
E di u bistiuculu chi n'avaraghiu
[da fa ?

O caru di mamma ! O caru di zia ! E u vinu curria pe u pianu...

U babbu bidendu ch'elle un affacavanu più in locu disse a Petru : Aspetta ch'io vada a bede e parte...

Entre in cantina... chi fate per lu cristu ?

— Semite o babbò !

Mi 'maridaraghiu
Avaraghiu un figliulugulu
Li faraghiu un bistiuculu
U mio figliulugulu si murarà
E di u bistiuculu chi n'avaraghiu
[da fa ?

— O caru di u so babbò ! Caru di a so zia ! Caru di a so mamma ! Tutti pienghienu e a botte si spacchia intantu...

Ma Petru s'annuiava. Andemu a bede ;ò che li faceru tutti... S'affacca nanta e scale e sente :

Mi maridaraghiu... infine a canzonella... Sente pienghie e lamintà... Piglia e si ne scappa dicendu : So tutti scemmi !...

Quelli pienghianu u nipote, u figliolu e u figliulinu chi avia 'da nascе...

Se tu l'avia da cuntà tu, sacchbi stata megliu, ma per una volta mi seuserai... Eu mi so quasi cripata da ride, speru che tu scrigneral puru tu u bizzicu...

A bedeci ti mandu i mio cui... cui... cui... affettuosi.

BONDINELLA.



Une rencontre amicale, Miss Lilian DARRONE (notre photo), se rendant du tournoi sur la Marche, accompagnée de ses deux chiens. Elle s'entraînera au Cap dans peu, sous la surveillance du vieux champion Burgès.

Cliché « Gelos Paris »

Il ne faut pas confondre autour avec alentour

M. Poincaré vient encore de publier de longs et intéressants commentaires sur le crise de Sarajevo.

Un seul exemple sur mettra à caractériser son procédé de discussion. La lettre du 29 février 1520 du Gouverneur général à l'évêque de Bologne est conçue, dit-il, en ces termes : « Vous remettrez la tête de la femme du cardinal Bonipert à un porteur qui sera d'Alphonse ».

Or, voici le texte exact de ce passage : « Ella fecel tenere la testa e quella del cardinale Bonpert di dove è e li fanno acquistare in chiesa sempre ché qualche amico e parente di detto signor le farà richiesta ».

Une fois remarqué de Bonpert devient autour remettre dans l'église (à la cathédrale d'Ajaccio, très probablement) jusqu'à ce qu'un parent ou ami d'Alphonse allemand aux regrets nécessaires.

Libre à M. Poincaré de commenter les lettres à sa façon, mais il n'a pas le droit de les citer pour les besoins de sa thèse.

Libre aussi à M. Poincaré de faire étalage de principes scientifiques qui sont, pour la notice, déconcertants. « La capacité d'un crâne, dit-il, ne peut être un argument péremptoire

JEAN MISÈRE

par LOUIS LETANG

— Henri, qu'allez-vous dire ? fit Rose avec un regard de reproche.

— La vérité, pardieu ! notre histoire est assez drôle pour égayer ces messieurs. Et puis, je veux leur prouver péremptoirement que nous ne sommes pas des amoureux vulgaires. D'ailleurs il faut bien qu'ils sachent un peu notre histoire pour me donner en connaissance de cause le conseil que je leur demande. Donc, je continue :

« Inutile de vous dire, comment je l'aimai et comment elle m'aima. C'est l'éternelle folie, toujours vraie et toujours charmante. Mais monsieur Duvivier était un homme fort ennuyeux qui veillait sur la vertu de sa fille avec une vigilance aussi active que brutale. Ainsi, croyez-vous mes amis, que ce justicier eut l'insigne mauvais goût de tirer sur moi un soir, dans son parc, deux coups de mousquet comme si j'eusse été un lièvre ou un chevreuil ! Ces manières grossières me révoltèrent. La situation devenait impossible. Aussi je pris toutes mes mesures et, une nuit, pendant que le rigide monsieur Duvivier du Tiers-Etat en matière gouvernementale, je lui enlevai gaiement sa fille.

« Mais, je vous l'ai dit, le bonhomme avait mauvais caractère. Il entra dans des fureurs abouliables et lança à nos trousses des nuées d'hommes noirs et de gendarmes. Pendant quinze jours il nous fallut changer quinze fois le demeure. Ce n'était guère amusant. D'autant plus que ce raseur de monsieur Duvivier jetait feu et flammes et criait comme un possédé. Il demandait vengeance au lieutenant de police, à Son Altesse le duc d'Orléans, au Parlement tout entier, au roi lui-même... et, chose plus grave, il vint accabler de ses doléances et de ses aigres récriminations le duc de Kergael, mon père. Je reçus une verte semonce, car mon père a le fort très grave de prendre au sérieux ces peccadilles de jeunesse. Il ne parla rien moins que d'obtenir l'ordre de rejoindre mon régiment. Pensez quelle catastrophe, mon régiment est en garnison à Carcassonne ! Ma foi ! je ne savais plus à quel saint me vouer ni quel diable appeler mon secours ! Tout à coup, j'eus une idée triomphante. Nous étions alors réfugiés dans une vieille hôtellerie de la rue Saint-Jacques...

Brisaille, qui écoutait avec une attention avide l'histoire du vicomte de Brisaille tressaillit à ces derniers mots et se rapprocha instinctivement du narrateur.

— Cette idée, la voici, continuait le vicomte : si mademoiselle Duvivier se trouvait en puissance de mari, ce vieux et irritable parlementaire n'aurait plus aucun droit sur sa fille et il cesserait enfin ses criailleries et ses persécutions. Donc il fallait marier mademoiselle Duvivier le plus rapidement possible, et ce, sans que naturellement monsieur son père en eût connaissance. Je sais bien qu'il y avait dans cette façon de procéder quelques vices de forme qui, plus tard, pouvaient entraîner la nullité de ce mariage. Cela m'importait peu. Avant de faire prononcer cette nullité nous pouvions compter cinq bonnes années de chicane et, à notre âge, cinq années, c'est l'immensité, c'est l'infini ! J'avais d'ailleurs mis la main sur un notaire complaisant et honnêtement, prêt à confectionner sur mon ordre le plus adroit et le moins compréhensible de tous les contrats. Restait à dénicher le premier rôle de notre comédie : c'est à dire un imbécile assez aveugle et assez complet pour qu'il fût possible de le marier sans qu'il s'en aperçût !

— Je comprends tout maintenant, hasarda Brisaille presque malgré lui. L'imbécile aveugle et complet, ce fut moi !

— Eh bien ! Messieurs, continua Henri en riant, le croirier-vous ? sur les indications de Justine, une fille bien adroite et bien rusée, je trouvai du premier coup l'homme qu'il me fallait : un nommé Brisaille, je crois. Pour cinq cents livres, ce garçon, bien certainement né coiffé, devait signer un parchemin et dire oui à un moment donné. Le billtre signa le contrat préparé par le notaire et prononça le oui solennel dans l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas à l'endroit spécial d'une messe de mariage dite par un vieux prêtre bègue, choisi à dessein comme le notaire !

(A suivre)

SITUATION

...tère. Beaucoup de femmes qui travaillent aux champs ont une charpente d'homme. D'ailleurs on arrête n'est pas petit puisqu'il mesure encore 0 m. 82 de tour, sans pénétrer ici dans les tassements et des diminutions du XIXe siècle. Voilà-t-il pas une idée nouvelle ? »

La Chambre sur le crâne de Napoléon est ingénieuse et de ne pouvoir pas quelques gouttes d'huile philosophique. De cette principale explique de cette ancienne toute de la mélancolie. Et la grande crainte a pour objet la démonstration des crânes par la capacité cérébrale.

Que M. Painlevé veuille bien se donner la peine de consulter le collègue ministre de Bretagne qui classe la capacité cérébrale de divers peuples, et, pour chaque race, la différence de capacité des crânes d'hommes et des crânes de femmes.

Nous pourrons, alors, discuter utilement des appréciations sur le crâne de Napoléon, sans risque de contredire autour avec ténacité. — J.-B. MARCAGGI.

LA SOIREE SANTU CASANOVA

La Société « **Salvator Viale** » donnera le samedi 12 à neuf heures du soir dans la salle de spectacle du Théâtre, une soirée littéraire et artistique au profit de la souscription ouverte pour la publication des œuvres de son président, le docteur et le maître de nos écrivains régionalistes, Santu Casanova.

Nous rappelons que le programme de cette soirée comprendra une Conférence de M. Jean Franceschi, Conseiller général et maire de Lori, Président du Comité Santu Casanova, sur **Santu Casanova et son Œuvre**, conférence au cours de laquelle le conférencier donnera lecture de quelques extraits choisis dans des genres différents de l'œuvre du Maître régionaliste.

La partie artistique, entièrement dialectale, comprendra des chants corses exécutés par des choeurs de jeunes filles et des artistes bastiais sur des harmonisations composées par M. Mondielli.

Nous tenons également à rappeler à nos lecteurs que notre grand ténor l'édar Vezzani a bien voulu prêter gracieusement son concours à notre œuvre, et à consenti à se faire entendre pour la première fois sur notre scène, **dans des chants corses.**

Pour permettre à tous d'assister à une manifestation qui intéressera tous les éléments de la population, le prix d'entrée a été fixé à la très modeste somme de trois francs.

On trouvera des cartes, — il en reste, à l'heure qu'il est, très peu, — aux bureaux du **Petit Bastiais** et du **Bastia-Journal.**

Ceux qui ne pourraient plus en trouver en ville trouveront des entrées samedi soir, au contrôle du Théâtre, à partir de 8 heures 30.

A TRAVERS LA CORSE

OLMETO. — M. Casanova, adjudant-chef au 8e régt. de tirailleurs nord-africains, a été nommé en qualité de commis centenaire de 4e classe à la perception d'Olmeto.

***

CASTIFAO. — M. Morati, ex-adjt de 2e Castifao, a été nommé en qualité de commis régisseur d'appellants hors, démissionnaire à ambulance de 1re classe à la perception de Vivario-la-Chiusaja.

***

AJACCIO. — M. Gratien Pompili-Rossi, né le 6 avril 1871 à Monticello (Balagne), demeurant à Ajaccio, ayant une fille mineure, Thérèse-Victoria, née le 30 novembre 1909, à Monticello, a été naturalisé français.

Mme Jean-Marie Pelle-Semidei, femme Graziani, née le 24 mars 1880 à Monticello (Balagne), demeurant à Ajaccio, a été naturalisée française.

T. S. F.

Les Appareils des Premières Marques, les meilleures horlogères se trouvent Aux Grands Magasins LOUIS MAUREL

Installations Complètes — Facilités de Payement.

MUSIQUE

DU 173e REGIMENT D'INFANTERIE

PROGRAMME

du Jeudi 10 Juin 1926

Place Saint-Nicolas, à 18 heures

Stainville (sous) : Marche de Paris ..... F. Popy
Pavane Gaoil ..... J. Vezzano
Les Sottises-banquier (allocution) ..... L. Gatin
Sourire d'Avril (valse) ..... M. Dupré
Marche de la Victoire (Mlle J.... E. Poirin

Le Chef de Musique :
J. MICHEL.

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

CONSEIL DE CABINET

Paris, 9 juin

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat, réunis sous la présidence de M. Briand, ont tenu ce matin, un premier Conseil de Cabinet.

LES MESURES DE RESTRICTION

La séance a été consacrée aux travaux du Comité des restrictions exposés par M. Durand.

Le Comité a adopté un certain nombre de mesures sur lesquelles le Gouvernement a commencé à délibérer.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 9 juin

Ce matin, les ministres se sont réunis de rechef à 11 heures en Conseil des Ministres.

LES PROJETS FINANCIERS

M. Péret a annoncé que la préparation des projets financiers se poursuivait activement. En attendant leur dépôt, il a donné des instructions pour suspendre la confection des carnets de coupons.

Le ministre des Finances envisage la possibilité de développer le contrôle par les signes extérieurs et, si le Parlement l'approuve, d'utiliser le crédit de 35 millions, voté pour le carnet de coupons, à renforcer les moyens d'action des administrations fiscales. Il suspendra quand le moment sera favorable la loi réglementant l'exportation des capitaux.

M. Péret a dit que le Comité des Experts poursuivait ses travaux en collaboration avec le ministère. Il précisera lui-même le 16 courant la réunion constitutive de cet organisme.

Il annonce ensuite qu'il a envoyé des instructions aux comptables du Trésor pour les autoriser à recevoir les versements anticipés des contribuables qui ont exprimé le désir de payer par anticipation leurs impôts directs.

LE BUDGET DE 1927

Le ministre des Finances a donné des explications sur l'élaboration du budget de 1927. Grâce aux compressions demandées, l'équilibre paraît assuré sans qu'il soit nécessaire de maintenir ou de remplacer les impôts du 4 décembre 1925. Il en résulterait une diminution notable des impôts sur les valeurs mobilières qui avaient atteint en 1926 des taux excessifs, sans préjudice de la révision de ces impôts dans le sens de la modération.

LES TRAVAUX DE LA S. D. N.

M. Briand a exposé les travaux du Conseil de la Société des Nations.

LA SITUATION MAROCAINE

M. Painlevé a entretenu ses collègues de la situation marocaine.

DANS LA LEGION D'HONNEUR

Sur la proposition de M. Durafour ministre du Travail, le professeur Lagrange, de Bordeaux, a été nommé commandeur de la Légion d'Honneur.

L'IMPORTATION DES BLES EXOTIQUES

Le Conseil a autorisé le ministre de l'Intérieur à déposer un projet contenant le remboursement des droits de douane sur les blés.

***

A la sortie, M. Durand a déclaré que les bruits de crise ou de remaniement ministériel ne sont pas fondés. La question est en cours de délibération.

Informations Parlementaires

POUR LA PROROGATION DES POUVOIRS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Paris, 9 juin

MM. Hector Molinié et Bellamy ont déposé une proposition de loi tendant à proroger les pouvoirs des conseillers municipaux jusqu'au premier dimanche de mai 1930.

M. DE JOUVENEL EXPOSE SON ŒUVRE

Paris, 9 juin

M. de Jouvenel a été entendu par la Commission des Affaires étrangères sur son œuvre en Syrie.

Le Haut-Commissaire a été vivement félicité.

LA CRISE DU FRANC

L'ENTENTE FRANCO-BELGE

Bruxelles, 9 juin

Une agence belge déclare sans fondement la nouvelle selon laquelle une action combinée franco-italo-belge pour défendre les devises aurait été élaborée au cours d'un déjeuner à Genève, hier, entre MM. Briand et Vandervelde.

LES TRAVAUX DU COMITE DE RESTRICTIONS

Paris, 9 juin

Le Comité ministériel de restrictions a poursuivi ses travaux cette nuit.

Il n'est nullement question de rétablir les cartes de pain, de viande et de sucre.

LA CONSTITUTION DU MINISTERE D'UNION NATIONALE

Paris, 9 juin

Le Conseil des Ministres va statuer ce matin sur l'idée de M. Péret, tendant à la constitution d'un ministère d'Union nationale capable de contribuer au redressement financier.

A la Chambre

SÉANCE DE NUIT DU 8 JUIN

La séance est ouverte à 22 heures sous la présidence de M. Herriot.

L'INDEMNITE PARLEMENTAIRE

Plusieurs députés interviennent dans le débat pour exposer leurs points de vue.

On met aux voix la proposition de la Commission tendant à porter l'indemnité des parlementaires à 36.000 francs, plus 3.000 francs par enfant âgé de moins de 21 ans et par personne à leur charge.

Par 246 voix contre 231 cette proposition est repoussée.

M. Gleard, président de la Commission, déclare qu'il veut se retirer.

M. Angoulvant propose qu'une indemnité pour charges de famille soit accordée.

La proposition est repoussée par 230 voix contre 43.

On revient au projet tendant à porter purement et simplement à 42.000 francs l'indemnité parlementaire. Il est lui-même repoussé par 150 voix contre 128.

LE VOTE DE NOS DEPUTES

Paris, 9 juin

Dans le scrutin sur le projet portant à 42.000 francs l'indemnité parlementaire, ont voté pour : MM. Calmeil, de Moro-Giafferri et Pietri. N'a pas pris part au vote, M. Landry.

SÉANCE DU 9 JUIN

M. Leo Bouyssou préside la séance qui est ouverte à 15 h. 10.

RECTIFICATIONS DE VOTES

On adopte le procès-verbal de la séance d'hier. Quelques députés rectifient leur vote.

PROJETS DIVERS

On vote sans débat de nombreux projets, notamment celui portant création d'un institut de médecine vétérinaire exotique.

LES MARCHES DE L'AVIATION

On passe à la suite de la discussion sur les marchés de l'aviation.

M. Guilhaumon réclame des encouragements pour l'industrie aéronautique. Il signale les appareils et les nombreux défectuosités des écoles d'apprentissage.

M. Henri Paté réclame la concentration de tous les services sous un seul chef responsable. Il expose une série de mesures relatives à la passation des commandes de l'Etat et à leur répartition entre les usines.

Le commandant Brocard juge qu'il serait désirable que le deuxième bureau de la guerre put intervenir efficacement afin de ne pas passer de commande jusqu'au prix soit trop élevés. Il déplore le manque de liaison entre les divers services.

La suite de la discussion est renvoyée à demain après-midi.

à Paris

M. BRIAND EST DE RETOUR

Paris, 9 juin

M. Briand est arrivé à Paris hier soir à 19 h. 15, venant de Genève.

NOUVELLES MILITAIRES

CONCOURS D'ADMISSION A L'ECOLE D'INFANTERIE

Paris, 9 juin

Sont admissibles à l'école militaire d'infanterie, les sous-officiers dont les noms suivent : MM. Rocca Serra, sergent au 24e bataillon de chasseurs ; Casalta, sergent au 25e bataillon ; Finidori, sergent major au 141e régiment d'infanterie ; Reginensi, sergent-major au 141e régiment d'infanterie ; Alphonsi, sergent au 173e régiment d'infanterie ; Colonna, sergent au 173e régiment d'infanterie ; Serra, sergent fourrier au dépôt des isolés métropolitains.

MUTATION

Paris, 9 juin

Le capitaine Franceschetti, du dépôt des isolés de Marseille est affecté à l'état-major de la base de Marseille.

AU MAROC

LE TRESOR DU ROGUI

Fez, 9 juin

Le trésor d'Abd el Krim est arrivé à Fez. Il comporte 24 caisses contenant 300.000 pesetas.

OCCUPATION DE CHECHAOUEN

Madrid, 9 juin

Selon un télégramme de Tanger les partisans auraient occupé Chechaouen et massacré les défenseurs commandés par le caïd de la tribu Gomara. Poursuivant leur avance, ils auraient occupé le Djebel Qualay Abdelzelam.

LES NEGOCIATIONS FRANCO-ESPAGNOLES

Madrid, 9 juin

M. Quinones de Léon est parti ce soir de Madrid pour Paris où les négociations franco-espagnoles commenceront lundi.

en Angleterre

LE CONFLIT MINIER PERSISTE

Londres, 9 juin

Un entretien entre les représentants des patrons et des mineurs a eu lieu hier soir et a duré trois heures et demie.

A la sortie, M. Cook a déclaré que la situation n'était pas changée et qu'il restait peu d'espoir d'une reprise immédiate des pourparlers.

MORT DU GENERAL PLUNKETT

Londres, 9 juin

Le général Plunkett qui commença sa carrière en Egypte et prit part à la grande guerre a été renversé par une auto et a succombé.

LES RELATIONS FRANCO-OTTOMANES

UN EXPOSE DE M. ALBERT SARRAUT

Paris, 9 juin

M. Albert Sarraut est arrivé ce matin à Paris.

Parlant de la Turquie, notre ambassadeur a déclaré : « Je souhaite qu'elle soit plus et mieux connue par l'opinion française ».

Il a dit combien la culture française est partout pratiquée et quels débouchés considérables sont ouverts à notre commerce. Tout nous invite à entretenir les meilleures relations avec la jeune république ottomane. Il a rendu hommage aux qualités des hommes d'Etat turcs. Il est persuadé que la situation intérieure ne connaîtra plus les difficultés que subissent tous les Etats. Il a indiqué enfin toutes les possibilités d'échange entre les deux pays.

Après quelques semaines de repos, M. A. Sarraut repartira pour Angora.

AU CONSEIL DE LA S. D. N.

LES FINANCES AUTRICHIENNES

Genève, 9 juin

Le Conseil de la Société des Nations a décidé à l'unanimité, la levée du contrôle des finances autrichiennes.

NOUVELLES MARITIMES

UN CONFLIT A BORDEAUX

Bordeaux, 9 juin

A la suite d'un différend entre une compagnie de navigation et l'équipage du navire *Arie*, ce paquebot, courrier de la côte de l'Afrique occidentale, n'est pas parti.

aux États-Unis

LE RENDEMENT DES IMPOTS

Paris, 9 juin

On mande de Washington que les recettes budgétaires sont tellement supérieures aux prévisions qu'il sera possible de faire face à toutes les dépenses courantes et de réduire de 334 millions de dollars, soit plus de 10 milliards de francs au cours actuel, la dette à court terme.

EN POLOGNE

LE NOUVEAU MINISTERE

Paris, 9 juin

On mande de Varsovie que M. Bartel a constitué le deuxième cabinet polonais avec les membres du premier sauf pour les finances qui échoient à M. Klarner, ancien ministre et le commerce et l'industrie qui vont à M. Kuriat-Kowski, ingénieur.

LA BOURSE

Paris, 9 juin

COURS DES VALEURS

	précéd.	cours
Rente 3 0/0	58.75	58.50
— 5 0/0 1915	93.15	93.15
— 4 0/0 1917	83.50	83.65
— 4 0/0 1918	83.95	83.60
— 5 0/0 1920	77.85	77.65
— 6 0/0 1920	95.50	95.35
— 4 0/0 1925	93.30	93.30
Bonne Ayres 4 1/2 Or 1909-1913	2995	1989
Japon 4 0/0 1905	650	650
Roumanie 1911 4 0/0	545	540
Société Générale	820	840
Banque Union Parisienne	825	840
Banque Paris Pays-Bas	1750	1760
Crédit Foncier	4500	4450
Banque Nation. Commerce	1711	1720
Banque de France Argent.	680	702
Crédit Foncier Egyptien	4745	4675
Crédit Lyonnais	1648	1667
Crédit Foncier Colonial	560	560
Crédit Fonc Algérien act	578	578
Banq. Fr. Rio de la Plata	1185	1410
Nord	1110	1095
Voitures de Paris	900	900
Wagons Lits combinés	1480	1470
Suez Capital	13950	13925
Suez Part	11310	11150
Suez Société Civile 1/5	3850	3800
Thomson-Houston	131	130
Trinquetaille Mar. vapeurs	815	815
Lebon Capital	700	710
Thomson Houston	330	330
Schneider et Cie	150	150
Aciéries de France	3710	3650
Dunlopillo	735	744
Saint Frères	175	181
Ste Thés	6860	6125
Sous Deep	81	83.50
Mokta-el-Hadid B. Différ	103	478
Marconi-Ste Unie	490	-
Caoutchouc manufact. ex-25	240	240
Meyer et Chartron	350	360
Pinkushévitch	247	245
Winterthur Mut. Accid.	24.75	24.75
Helvétique Saint-Gothard	39.50	42
Banque de Constantine	160	50
Telegraphie	340	340
Ruhr Minen	170	180
Ruhr Hüttenwerke	470	475
Schneider et Cie Crezot	661	670
Rente Perse Dessin Actifs	1000	1010
Deutsche Ost	1360	1360
Métallurgique Aciéry	185	180
Chemin Bauxite	171	170
Sahel-Gabian	630	-
Phosphates Gafsa	3710	3700
Lotissim Minute Unité	365	360
1/10 Royal Dutch	750	740
Roumanie Rente Perpétuelle	5600	5500
Phosphates M'Zaita	165	-
Mexique Rente perpétuelle	181	179
Prince Polignac Parts	580.50	580
Shell	1370	1360
Raffineries Say	700	-
Pechel chèque Industrie	1370	1360
Sucreries Colonies B.	380	380
Action Saint-Raphaël	595	540
Bérelle Offert	2795	2770
Deng Tchou	196	195
Port autonc. ind. Rhône	1775	1775
Grands Travaux Marseille	3801	3801
Grand'Combe	345	345
Raffineries Français	118	122
Navires Indo-Chinoises	375	381
Omnium, renser. de T.C.	361	360
Lesnaire	370	375
La Bale	420	435
Bolifo	555	551
Crédit National 1920	345	340
Paris, Orléans, Cambridge	24500	25500
Actions Comm Cambodge	530	545

COURS DES CHANGES

Livre	168.43	167.37
Dollar	34.89	34.69
100 Belg.	123.50	122
100 pour-Or	504	502
100 Ro suis	645	643
100 Suisse	1345.50	1341.50

AVIATION

LIEUTENANT THORET EST ARRIVE A TURIN

Paris, 9 juin

M. Pyrase a reçu le télégramme suivant du lieutenant Thoret :

« Parti de Genève ce matin à 9 h. 19 pour Turin, malgré plafond nuageux à 2000 mètres m'obligeant à faire un énorme détour, je suis arrivé à Turin Mirafiores après 2 h. 20 de vol constituant un délicieux tourisme alpestre sans danger grâce aux qualités de l'avionette et du moteur. Spectacle inoubliable. Intéressantes études des courants aériens. Irai à Milan demain. »

NOUVELLES JUDICIAIRES

ARRESTATION D'UNE VOLEUSE

Paris, 9 juin

La police a arrêté la nommée Catherine Bournazel, âgée de 18 ans, demeurant Rue Caroline, auteur spécialisée de vols de fourrures dont le montant dépasse 200.000 francs. Elle avait opéré à Bordeaux et à Nice.

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui : Jeudi 10 juin ; 161e jour de l'année ; 23e semaine ; 162e jour de l'année ; 204 à venir.

Soleil : lever, 4 h. 45 ; coucher, 19 h. 57.

Agenda du : Saint Landry.

Demain : Sainte Barnabé.

Le température d'hier à Bastia. — Thermomètre : à 9 h. 19°,5 ; à 15 h., 19°,5 ; à 18 h., 16°,5. Maxima, 20° ; minima, 16°.

Etat du ciel : peu couvert ; vents : au calme et part S. E. Pluie 11 ; mer : peu houleuse.

***

TROUPES COLONIALES

Ont été nommés à l'emploi d'adjudant : Ortoli Charles, sergent au 8e régt. de tirailleurs sénégalais au Maroc.

Cremilli Martial, sergent au 13e régt de tirailleurs sénégalais.

Pozzo Antoine-Laurent, sergent-major au 3e régt. de tirailleurs tonkinois.

Colonna Pierre-Xavier, sergent-major au dépôt des isolés coloniaux de Dakar.

Sarrabelli Charles, sergent-fourrier au 8e régt de tirailleurs sénégalais du Maroc.

Sauvet Françoise, sergent-major à la section des télégraphistes coloniaux, en service en France.

***

EMPLOIS RESERVES

M. Pierri Gaudin a été nommé préposé des douanes à la résidence de Lille.

— Ont été nommés à l'emploi de préposé actif, à pied, des douanes, en Algérie : M. Dieuzaid Charles-Marie, ex-soldat du 143e régiment des Alpes des équipages militaires.

M. Martinetti Pierre, soldat au 8e régt. de tirailleurs sénégalais.

M. Albertini François, canonnier au 52e régt. d'artillerie.

***

MAISON BOURGEOIS FRERES ET FILS

A l'occasion de la fête du Sacré-Cœur de Jésus, les magasins de la Maison Bourgeois frères et fils de Bastia, resteront fermés pendant toute la journée de vendredi 11 courant.

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge

Seule DAMIANI & Cie, 23, Boulevard Paoli

AU PORT

Entrée : Le vapeur français **Quartz**, venant de Portovecchio (Italie) sur lest et devant charger des pyrites de fer (minerai), consigné à la Compagnie M. Sampiero, appartenant à la société des Mines et Usines de Paris pour Mines et Usines La Bastelle : **I tre fratelli**, de Porto-Empedo sur lest, devant charger un de Porto Maurizio sur lest, devant charger des huiles d'olive pour Livourne : **La Liberté**, de 4 m. de chargement.

Sortie : Le vapeur **Limone**, pour Livourne, avec 33 tonnes de marchandises et 208 passagers ; Le vapeur **Corte** II pour Marseille avec 90 tonnes de marchandises et 208 passagers ; Le **Corte** pour Nice, Marguerite avec 23 tonnes de chargement.

Arrivée : le 10 à l'aube : courrier italien **Compiègne**.

TARIF DES INSERTIONS

Avis du Débat	30.00
Avis de Transfert	30.00
Avis de Remorquement	30.00
Avis de Masse	30.00
Avis de Masse et de Remorquement	25.00
Annonce Simplifiée (Ctre. Locale)	20.00
Avis du Duplicata (2 insertions)	30.00
Annonce Nécrologie	30.00
Discours d'Ouverture de Séance	1.50
Petites Annonces Locales, la ligne	1.50

N. B. — Les ordres d'insertions doivent être obligatoirement accompagnés de leur montant.

GRANDS MAGASINS LOUIS MAUREL BASTIA

A partir du 14 juin, les Magasins Louis Maurel seront ouverts jusqu'à 6 h. 30 du soir et le samedi jusqu'à minuit, ensuite, renouvellement de la semaine anglaise.

BIBLIOGRAPHIE

L'abbé S. B. Casanova, curé d'Oreto, vient de publier un drame historique intitulé « Sampiero », sous pseudonyme de G. Famerose Vannina, femme de Sampiero. Il est en prose et comprend trois actes. Le sujet n'est pas inédit et ne manque pas d'intérêt. Il a été traité de Péquin et Lefèvre n'y a fait que des modifications insignifiantes. Sampiero avait blessé la Corse à la France ; un contraire, Vannina préfère l'Italie. De là, un drame familial.

L'action est bien simplifiée. La voici :

ACTE I. — Vannina se trouve à Mazzerguis, banlieue de Marseille, où elle vit depuis trois ans sous l'exil et le déshonneur. Pendant que son mari est en Turquie, un général grenade, Stefano Doria, qu'elle a aimé dans sa jeunesse, et un marchand du même pays, Augustin Bernina Lupe, viennent la trouver et lui font les propositions les plus avantageuses. Elle fait grandement un pardon complet et absolu, la réalisation de son rêve et de tous ses biens, une pension viagère pour elle et une place de gouverneur pour son mari. Or n'y meilleur qu'une seule condition : elle se rendra à Gênes avec son enfant pour solliciter cette grâce et implorer la clémence du Sénat. La pauvre femme ne soupçonne guère le piège qu'on lui tend. D'abord, elle met à la porte le perfide général qui lui a fait tant de mal, puis, sur les conseils de l'abbé Ombrone et de sa servante Camille, elle accepte son offre. Elle lui écrit une lettre dans laquelle elle traite une accusation de son mari et propose de lui livrer ses papiers qui sont de la plus haute importance.

ACTE II. — Vannina n'est embarquée pour Gênes avec Ombrone, quelqu'un de son entourage n'est au courant de son départ et ses deux serviteurs. Pendant la traversée, elle est attristée et accablée par Antoine de S. Florent, ami de Sampiero, qui la ramène au gouverneur d'Antibes, puis au Parlement d'Aix. Malgré la circonstance cruelle à laquelle on la soumet, elle écrit au Sénat de Gênes et le prie d'intervenir pour qu'on lui permette de continuer son voyage. A la suite de cette lettre, Doria se rend à Aix avec son complice Augustin. Il a acheté le gardien de la prison et annonce à Vannina qu'elle pourra quitter le soir même dans une voiture qui sera mise à sa disposition. Il lui offre des présents, mais elle les refuse et n'accepte qu'un éventail en soie aux couleurs de Gênes. Sur son entrefaites, Sampiero arrive dans la ville. Assemblé, Vannina renonce à son projet d'évasion. Doria ressent profondément et laisse sur la table la lettre de Vannina. Celle-ci sait ce qu'elle veut : elle fait de tous côtés adieux à sa servante Dione.

Acte III. — Sampiero rejoint sa femme et, pendant qu'Ombrone avec Dione, Vannina a vendu ses meubles. Antoine de Saint Florent intervient pour l'épouser comptable. Celle-ci se jette aux pieds du calomnié et lui demande pardon.

Sampiero ne veut rien sur il l'aime éperdument. Aussi est-il disposé à la démentir. Survient le bandit Médon qui accuse Vannina d'avoir trahi la patrie et même son mari. Sampiero ne le croit pas ; toutefois, il interroge les deux serviteurs. Camille, effrayé, à la peur, nomme sa maîtresse et révèle tout. Ombrone s'était introduit dans la lettre de sa femme qui contient la preuve de ses trahisons, et l'échange succède aux embrassements. Accablé, il voit rouge contre sa femme et l'étrangle.

Le dernier acte est vraiment pathétique. L'intérêt est et habilement ménagé que jusqu'au bout, on ignore quel sera le dénouement.

Les personnages sont vivants, les caractères bien dessinés, fouillés même.

Vannina est naïve et sans méfiance. Ses mœurs l'amour embrassé passent jusqu'à l'exagération. Pour ses enfants, elle mentira tout ce qu'elle a de plus cher, même les intérêts sacrés de la patrie. Elle n'aime pas son mari et veut le quitter définitivement. Cependant, elle reste honnête et refuse de se remarier. Au dernier moment, elle avoue tout avec franchise et répare sa faute en montrant courageusement. Aussi, est-elle plus digne de pitié que de haine. C'est le personnage principal.

Sampiero est le héros farouche, le patriote ardent, farouche, qui sacrifie sa femme à la patrie.

Doria est orgueilleux et cachotier mais libre ; Augustin, fourbe et chevaleresque.

L'abbé Ombrone voudrait se montrer digne de la confiance de son maître, tout en servant les intérêts de l'Italie, sa patrie. Il essaye vainement de concilier les deux devoirs. Psychologue, il obtient le pour.

Camille de Lorgues prépare aux intérêts publicitaires à tous de son maître. Au contraire, Dione d'Ajaccio est la servante fidèle et dévouée jusqu'à la mort.

D'autres personnages ont traité le même sujet, à divers points de vue. L'abbé Casanova est un de ceux qui est le mieux réussi. Satisfait à profit les documents récemment publiés, il a reproduire avec exactitude et profondeur familial et poignant et en a découvert le véritable conflit. C'est ce qui fait sa supériorité. En outre, la pièce est bien écrite. On n'est pas une série de tableaux. On y trouve une action suivie, réelle, qui ne languit jamais, qui progresse continuellement, une étude psychologique très sérieuse. L'auteur est un observateur qui connaît à fond le cœur humain. La pièce est pleine de vues profondes et de vérité ; c'est un miroir de la vie.

Le style est simple, clair, parfois même imagé. Le dialogue est et naturel.

Lisez ce petit livre. Il vous charmera par ses qualités littéraires autant que par son intérêt historique.

Si vous êtes l'auteur, M. l'abbé Casanova, cure d'Oreto, chez son frère d'Ajaccio et de Bastia. Prix : 5 francs.

Nos Spectacles

FEMINA CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : Pour la première fois à Bastia la célèbre vedette Pauline Pearl dans **La Taverne Verte**, comédie dramatique interprétée par Nora Gerber et Edmond Gobb.

Deuxième épisode : La nuit tragique.

Lundi : Douglas Fairbanks dans : **Le Gaucho**.

***

REGENT CINEMA. — En matinée, une séance grande enfants à 3 h. : Au programme : Rolang Barthélemess et Dorothy Gish dans **La Chute aux fleurs de sang**, drame en 6 parties ; **Désir de Femme**, troisième chapitre.

En soirée, à 8 h. 45 : Gala cinématographique. Au programme : **Régent-Journal** (Les actualités du monde entier) ; **N'oublie pas ton parapluie**, comique en 2 parties ; Gaumont-Métro présente Pauline Frédérick et Conrad Nagel dans **Dust de Femmes**, Comédie dramatique.

Au prochain programme : **Du sang sur le sable.**

Prochainement : **Jocaste**, d'après l'œuvre d'Armand France.

On nous communique

HOPITAL CIVIL

Vendredi, fête du Sacré Cœur. Exposition du Saint Sacrement après la messe de 6 heures jusqu'au soir à 6 heures et demie. Salut et bénédiction.

PAROISSE DE SAINTE-MARIE

Vendredi prochain, 11 courant, fête du Sacré-Cœur de Jésus. A 7 heures, messe de communions ; à 9 heures, grand'messe devant le T. S. Sacrement exposé.

Le soir, à 8 heures : Vêpres, sermon de la procession qui parcourra l'itinéraire suivant : rue de la Paroisse, places d'Armes, Boulevard Saint-Joseph, rues Colonna, Campo-moro et Notre-Dame.

Au retour de la procession : Salut.

On est prié d'assister.

PAROISSE SAINT JEAN BAPTISTE

Fête du Sacré-Cœur de Jésus

La fête du Sacré-Cœur de Jésus sera célébrée solennellement vendredi 11 juin. Le matin à 7 heures, messe de communion générale, suivie de l'exposition du Très Saint Sacrement qui en continuera toute la journée. Le soir à 5 heures, vêpres suivies du sermon, et de l'Amende Honorable.

PAROISSE NOTRE DAME DE LOURDES

A l'occasion de la fête du Sacré-Cœur de Jésus, le T. S. Sacrement sera exposé de 7 heures 30 à 11 heures du matin et de 3 h. à 6 h. du soir.

Le matin, à 7 h., communion générale. A 5 heures du soir : **Heure Sainte.**

Le soir à 8 heures : Vêpres suivies de la procession du Sacré-Cœur. Suivant l'usage les paroissiens voudront bien illuminer sur le passage de la procession.

RECRUTEMENT DES EMPLOYES RETRAITES

1°) Le recrutement des employés retraités qui a été suspendu par application du N° 177/40 P. M. 2 du 4 juillet 1921, sera repris à partir du 1er juillet prochain.

2°) Par modification aux articles 684 et suivants de l'arrêté du 30 juillet 1910 sur le service courant des employés de la Régie, les dispositions ci-après seront appliquées jusqu'à nouvel ordre en ce qui concerne le recrutement, l'utilisation et le fonctionnement des employés retraités.

3°) Une liste des demandes d'emplois est tenue dans chaque résidence supérieure.

Les candidats doivent être âgés de moins de 55 ans, avoir une bonne constitution physique et professionnelle, pouvoir fournir un bon service ; ils sont classés sur la liste dans l'ordre ci-après :

a) Officiers-mariniers retraités d'office qui satisfont aux dispositions de la circulaire du 6 mai 1921 (B. O. P. 448).

b) Officiers-mariniers retraités admissibles à titre d'un emploi réservé conformément à la promulgation de la loi du 11 avril 1924 portant atténuation du régime des pensions civiles et militaires et relatives pour certains de leurs articles, de la loi du 14 février 1924, dont ils doivent porteurs réunion générale du 15 août des mêmes titre employés.

c) Officiers-mariniers ou assimilés, par droit d'ancienneté de grade dans la catégorie ou emploi demandés, et quelques-uns-mêmes et anciens retraités pour services de service.

d) Officiers-mariniers, quartiers-maîtres et matelots libérables d'une pension proportionnelle, ils peuvent aussi obtenir à leur premier des emplois de surveillance, à raison de leur pension ou allocations dans la vie civile.

4°) Les emplois réservés sont réservés par le Préfet Maritime en observant rigoureusement l'ordre des catégories, c'est-à-dire en épuisant complètement une catégorie avant de prendre dans la suivante, à moins qu'aucun des candidats, en présence aux emplois de Temple offert, ou ne remplisse les conditions d'aptitude requises pour le remplir. A ce dernier point de vue, le chef peut être amené par le Préfet Maritime entre les candidats d'une même catégorie, suivant la nature de l'emploi à pourvoir.

Ils attendent les résultats de la nouvelle réunion annoncée des traitements civils, les employés actuels à remplacer doivent être retenus dans le cadre de début (2e classe).

3e) Les emplois réservés peuvent être sollicités par les grades, marinières pour ceux d'imprimerie professionnelle, d'emplois de recrutement, d'immédiate ou de mobilité profonde, aux demandes motivés des chefs de services ; ils peuvent être demandés également par suite de suppression d'emploi.

Le Gouverneur est accompagné dans les cas d'un préavis de 15 jours et n'entraîne l'allocation d'aucune indemnité.

Les demandes des candidats devront être adressées au Préfet Maritime du 1er arrondissement (P. M. 2), Toulon (Var).

Signé : LEYGUES

P. O. C., le Secrétaire le vaisseau Rivadeur, Adjoint au commandant de la marine en Corse :

MERCADIER

EGLISE DU SACRE COEUR (Ile de Cardo)

Vendredi : fête paroissiale.

Mardi, mercredi, vendredi, à 8 h. et quart du soir : prédication, bénédiction solennelle avec chants et musique de choix. Vendredi : messes à 6 h. et demie, 8 h., 9 h. Exposition et Adoration du Saint Sacrement à 5 h. et quart. Messe du Sacré Cœur. Vêpres et : Ton organe accompagné par M. Casanova.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Concours de Bourses

L'examen des Bourses de l'Enseignement Technique aura lieu jeudi 10 courant à 8 heures très précises dans le local de l'Ecole de Commerce, 1, Rue Salvatore-Viale.

Appel des candidats à 7 h. 45.

FEDERATION GUYNIERE ET PAYSANNE DES MUTILES ET REFORMES

Le droit à pension des anciens combattants et assimilés

La Fédération ouvrière et paysanne des Mutilés nous communique la note inédite ci-après :

A l'unanimité des 250 délégués représentant plus de 400 sections de la Fédération ouvrière et paysanne des Mutilés, il a été tenu un Congrès National de Saint-Etienne qui s'est tenu du 23 au 25 mai 1926, la motion suivante :

Considérant que de nombreux anciens combattants qui ont été blessés ou malades dans les tranchées, ne trouvent dans une misère extrême par leur ignorance de la loi du 31 mars 1919, qui leur accorde droit à pension. Demande au Gouvernement de faire afficher dans toutes les communes de France comme a d'ailleurs été affiché le 2 août 1914 l'ordre de mobilisation : 1° la loi du 31 mars 1919 ; 2° la loi du 9 janvier 1926 qui prorogé jusqu'au 31 décembre 1926 les délais pour demander, au titre de la loi du 31 mars 1919, une pension.

Cela afin de permettre à tout qui est fait leur droit de réclamer leur droit le 31 décembre 1926, date à laquelle les anciens mobilisés n'auront plus la possibilité de demander une pension.

La Fédération ouvrière et paysanne des Mutilés, rappelle aux anciens soldats que, pour avoir droit à pension, il faut avoir été malade ou blessé au régiment, pour les classes 19 et suivantes, une présence au corps de 90 jours est nécessaire.

Pour ce, prouver que plus de cent mille blessés ou malades n'ont pas de pension pour leur faute, pourquoi ne demandent-ils pas à la Fédération ouvrière et paysanne, 12, Place aux Herbes, à Avignon (Vaucluse), les renseignements dont ils ont besoin ? Une première n'est pas une somme ; c'est un droit qu'on a été malades dans prodigie

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

L'ESSENCE "STELLINE" EST INCOMPARABLE
(En caisses d'origine ou en cylindres de 200 litres)

PÉTROLE "CRISTAL" LE PLUS RÉPUTÉ
(En bidons de 50 litres ou en cylindres de 200 litres)

HUILE "D" EST INIMITABLE
(En bidons d'origine de 2 litres)

Simon DAMIANI & Cie, Importateurs exclusifs pour la Corse.

— LA MAISON A UN DÉPOT A AJACCIO —



MAISONS
Pour Tous
LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER
Édition exceptionnelle de Jardins et Bonne-Cour
UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr. — Le Fascicule : 1 fr. 25.
HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

COMPAGNIE FRAISSINET

Horaires du mois de Juin 1926

DÉPARTS DE CORSE POUR LE CONTINENT

Mercredi 2 - d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 9 - d'Ajaccio pour Nice à 20 heures.
Jeudi 10 - de Bastia pour Nice à 21 heures.
Vendredi 11 - de Bastia p. Marseille à 13 h.
Samedi 12 - d'Ajaccio pour Marseille à 12 h.
Dimanche 13 - de Calvi pour Nice à 20 h.
Lundi 14 - de Bastia pour Marseille à 14 h.
Mardi 15 - d'Ajaccio pour Marseille à 13 h.
Mardi 15 - de Bastia pour Livourne à 23 h.
Mercredi 16 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Mercredi 16 - de Calvi pour Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 17 - de Bastia pour Nice à 21 heures.
Vendredi 18 - de Bastia p. Marseille à 12 h.
Samedi 19 - d'Ajaccio pour Marseille à 19 h.
Dimanche 20 - de Bastia pour Nice à 20 h.
Lundi 21 - de Nice pour Ajaccio à 9 h.
Mardi 22 - de Bastia pour Marseille à 13 h.
Mardi 22 - d'Ajaccio pour Marseille à 13 h.
Mercredi 23 - d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille à 16 heures.
Jeudi 24 - de Bastia pour Nice à 21 heures.
Vendredi 25 - de Bastia p. Marseille à 12 h.
Samedi 26 - d'Ajaccio pour Marseille à 19 h.
Dimanche 27 - de Calvi pour Nice à 20 h.
Lundi 28 - de Bastia pour Marseille à 14 h.
Mardi 29 - de Bastia pour Livourne à 23 h.
Mardi 29 - d'Ajaccio pour Marseille à 13 h.
Mercredi 30 - de Calvi pour Toulon et Marseille à 19 heures.
Mercredi 30 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.

Horaires du mois de Juin 1926

DÉPARTS DU CONTINENT POUR LA CORSE

Mercredi 9 - de Marseille pour Bastia à 17 h.
Jeudi 10 - de Marseille pour Ajaccio à 12 h.
Jeudi 10 - de Livourne pour Bastia à 12 h.
Vendredi 11 - de Nice pour Ajaccio à 9 h.
Samedi 12 - de Nice pour Bastia à 9 heures.
Samedi 12 - de Toulon p. Ile-Rousse à 18 h.
Dimanche 13 - de Marseille p. Bastia à 10 h.
Lundi 14 - de Marseille pour Ajaccio à 15 h.
Mardi 15 - de Nice p. Ile-Rousse, à 21 h. 30.
Mercredi 16 - de Marseille p. Bastia à 12 h.
Jeudi 17 - de Marseille pour Ajaccio à 12 h.
Jeudi 17 - de Livourne pour Bastia à 12 h.
Vendredi 18 - de Nice pour Ajaccio à 9 h.
Samedi 19 - de Nice pour Bastia à 9 heures.
Samedi 19 - de Toulon pour Calvi à 18 h.
Dimanche 20 - de Marseille p. Bastia à 10 h.
Lundi 21 - de Marseille pour Ajaccio à 15 h.
Mardi 22 - de Nice pour Calvi à 21 h. 30.
Mercredi 23 - de Marseille p. Bastia à 12 h.
Jeudi 24 - de Marseille pour Ajaccio à 12 h.
Jeudi 24 - de Livourne pour Bastia à 12 h.
Vendredi 25 - de Nice pour Ajaccio à 9 h.
Samedi 26 - de Nice pour Bastia à 9 heures.
Samedi 26 - de Toulon p. Ile-Rousse à 18 h.
Dimanche 27 - de Marseille p. Bastia à 10 h.
Lundi 28 - de Marseille pour Ajaccio à 15 h.
Mardi 29 - de Nice p. Ile-Rousse à 21 h. 30.
Mercredi 30 - de Marseille p. Bastia à 12 h.

LES DÉCLARATIONS DE DOMICILE

Aux termes de l'article 26 de la loi du 1er avril 1923, « tout homme inscrit sur le registre matricule est astreint à faire connaître ses changements de domicile et de résidence ».

Cette disposition s'applique aux réformés définitivement et aux exemptés comme à tous les autres citoyens.

Il résulte, en effet, dans cette position, inscrits au registre matricule et d'autre part, la connaissance de leur domicile ou résidence est nécessaire au service du recrutement en raison des visites périodiques auxquelles ces derniers l'article 10 de la loi du 1er avril 1923.

Les déclarations de changement de domicile ou de résidence sont reçues dans les brigades de gendarmerie, les mairies et, dans les grandes villes, les Commissariats de police.

LIBRAIRIE DU "PETIT BASTIAIS"

VIENT DE PARAITRE :

MANUELETTU DI A STORIA DI A CORSICA
Par J.-P. LUCCIARDI
Élégante plaquette in-8° de 24 pages, sous belle couverture cartonnée.
Prix : 1 fr. 25 (Franco : 1 fr. 50)

ROGLIANO
ÉTUDE MONOGRAPHIQUE RÉGIONALE
PAR D. FUMAROLI
PRIX : 2 fr. (Franco : 2 fr. 25)

MONACO, LA CORSE ET SAINTE-DEVOTE
PAR M. DE TRENQUALEON
Ouvrage de 300 pages, orné de six hors-textes en sépia
Prix : 8 fr. — Franco : 8 fr. 50

BANQUE DE LA CORSE
ALTIERI & NAPOLEONI
15, pl. St-Nicolas et 41 bis, b^d Paoli à BASTIA
Principales Opérations de la Banque
Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc.
LOCATION DE COFFRE-FORTS
Compartiments depuis 20 fr. par an

KODAKS
Fournitures Générales pour la Photographie
Développements, Impressions, Agrandissements, Jumelles diverses.

SPORTS
Articles de Foot-Ball, Tennis, etc.
Insignes divers
M. Silvestri, 26, Bd Paoli

Imp. E. CORDIER & FILS, 8, bd du Palais
Le Directeur-Gérant : Lucien CORDIER

AVIS DE DOMICILE

Un concours pour le recrutement de 1000 surnuméraires des P. T. T. aura lieu, par circulaire de chaque département, les 23 et 24 juillet 1926.

La date d'ouverture des candidatures sera celle du 21 juin 1926 au soir.

Les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins le dernier jour du concours, et de 25 ans au plus le premier jour du concours.

Par exception, la limite d'âge est reculée jusqu'à 30 ans pour les candidats pouvant justifier d'un emploi de titulaire dans l'Administration civile P. T. T.

Les candidats présents sous les drapeaux ne pourront être autorisés à subir les épreuves que s'ils doivent être libérés dans les six mois qui suivent la date des concours.

Aucune demande de dispense ne sera prise en considération.

FÉDÉRATION RÉPUBLICAINE DES MAIRES et CONSEILLERS MUNICIPAUX de FRANCE

La Fédération Républicaine des Maires et Conseillers Municipaux de France, dont le président-fondateur est M. Louis Marin, député, ancien ministre, le président effectif M. Steeg, ministre, député de la Meuse, maire de Verdun, et qui compte dans son comité directeur près de neuf parlementaires, a résolu à grouper, depuis quatre mois qu'elle est fondée, plusieurs centaines d'adhérents.

Elle fait un appel pressant aux maires républicains pour qu'ils viennent grossir ses rangs et leur rappelle qu'elle donne à tous ses adhérents des consultations juridiques gratuites sur les questions administratives.

Le montant de la cotisation annuelle est de dix francs, donnant droit au service gratuit de son bulletin.

Adresser toute correspondance et adhésions au secrétaire général, M. Albert Ovry, 36, rue Vaneau, Paris (7e). Compte chèques postaux : Paris C. 841-40.

FÉDÉRATION GÉNÉRALE des Associations départementales des Pupilles de l'École Publique, Orphelins et Victimes de la Guerre

La Fédération des Pupilles de l'École publique a ouvert en novembre 1924, à Odeillo, dans les Pyrénées-Orientales, le premier sanatorium français en haute altitude (1.400 mètres). Elle l'a ouvert, et agrandi, avec tout le perfectionnement de la technique moderne, et l'a pourvu d'un personnel instruit à Berck et à Leysin.

Cette création coûtée, en France, une largesse car, si depuis longtemps, les bienfaits de l'héliothérapie ont fait leurs preuves en différentes localités montagneuses, la cure de l'héliothérapie à l'altitude n'avait pu être appliquée chez nous. Toute chose étant également engagée. Le sanatorium d'Odeillo offre donc actuellement toutes les possibilités de traitement pour soigner les tuberculeuses non pulmonaires de la tuberculose. Créé par les pupilles de l'école publique grâce au don généreux d'un million que leur a fait Mme Renaudel, grâce aux subventions de l'État, de l'Office National des Pupilles de la Nation et grâce aux cotisations versées dans les écoles de tous les degrés par les élèves, les maîtres et les amis de l'Enseignement public, Odeillo est ouvert aux Pupilles de la Nation des deux sexes âgés de 6 à 11 ans, avec priorité pour les Pupilles de l'École.

Il contient 150 lits et dans la mesure des places disponibles, il est ouvert aux non pupilles, aux malades de l'Assistance médicale gratuite et aux enfants nécessiteux.

172 malades ont déjà été hospitalisés à Odeillo ; 77 en sont sortis guéris ou très améliorés et des résultats remarquables ont été constatés par les professeurs et docteurs Léon Bernard, Armand-Delille, Rénaux, J. Heuyer, Duffaut, Maurel, Gouin, Jules Renault et Riel, qui composent le comité médical.

Les demandes d'admission peuvent être adressées, 41, rue Guy-Lussac, Paris (5e), au siège de la Fédération des Pupilles de l'École ou aux correspondants qui sont donnés, 116, rue de Grenelle, escalier B, 3e étage, le mercredi de 15 à 17 heures, au bureau de la Fédération.

54e ANNÉE. — N° 804

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

VENDREDI 11 JUIN 1926

00274

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c. | JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE | Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE : Albert CHESNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (2e)
Téléphone : GUTENBERG 14-64
La publicité extra-locale est également reçue à l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris et dans ses succursales de France et Etranger.

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION : 8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA
Téléphone : 0-03
Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-50

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Corse	13 fr.	25 fr.	48 fr.
Autres Départ. français et Colonies	15 fr.	27 fr.	50 fr.
Etranger (Union Postale)			Le Port en Sus

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.
Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

BIBLIOTHÈQUE DE BASTIA

POLITIQUE GÉNÉRALE

La pacification du Riff
Coup d'Etat militaire à Lisbonne
Les élections législatives en Roumanie

La difficile campagne militaire du Riff arrive à sa fin : l'insurrection des tribus riffaines, après avoir repoussé jusqu'à la côte méditerranéenne les troupes espagnoles, avait trouvé dans un simple scribe de la tribu des Beni Ouriaghel, Abd el Krim, qui avait dès chassé d'un bureau arabe espagnol, un homme assez audacieux et au courant des intrigues européennes, qui avait pensé avoir raison des troupes françaises grâce à la complicité des tribus montagnardes mécontentes d'être privées, par le Protectorat français, de deux sources avantageuses de profits séculaires : les razzias que chaque année au lendemain des récoltes de la plaine elles venaient faire dans les régions fertiles arrosées par le Sebou, son affluent l'Ouergha, du côté de l'Atlantique, par la Moulouyia du côté méditerranéen ; les campagnes militaires, car la garde du sultan, son armée qui se confondait aussi avec ses percepteurs d'impôts, puisqu'elle circulait au travers du Maroc pour en assurer la rentrée une fois l'an au moins, était recrutée presque uniquement par engagements volontaires, et comptait au cours des XVIIIe et XIXe siècles une force de 15 à 18.000 hommes, Riffains pour la plupart ou Nègres.

Ne pouvant vivre dans leurs montagnes, les Riffains énergiques avaient volontiers écouté les promesses du pillage de Fez qu'Abd el Krim avait répandues parmi leurs chefs, et ces tribus, toujours rivales entre elles, s'étaient groupées sous une direction commune avec un objectif simple et séduisant que la xénophobie et la religion islamique semblaient conseiller.

Ainsi le désastre espagnol d'Annoual, en 1922, avait exalté le fanatisme de ces tribus jamais régulièrement soumises au sultan, que leur goût pour la guerre, leur misère et leur cupidité encourageaient à tenter une aussi belle entreprise.

La guerre riffaine contre les troupes françaises et le sultan du Maroc a duré du 16 avril 1925 au 27 mai 1926, date à laquelle Abd el Krim, ayant successivement perdu ses deux centres de commandement, Adjir enlevé par les Espagnols, Targuist par les Français, et réduisant pour lui, ses femmes et ses parents, les vengeances que son horrible cruauté pour ses propres ressortissants devait naturellement engendrer, s'est rendu dans les lignes françaises.

Abd el Krim ne s'est pas mis en route sans quelque prévoyance : il est arrivé avec ce qui reste de ses pillages, rançons, le chargement de deux cents mulets, espérant avoir ainsi somme suffisante pour apitoyer ses juges et racheter la peine que méritent tous ses forfaits, car c'est une chose, faire la guerre et une autre, torturer les prisonniers, laisser sur le terrain les cadavres affreusement mutilés des plus vaillants défenseurs de ses petits postes, dont une frontière de trois cents kilomètres et l'exiguïté des premiers effectifs avaient restreint la puissance de résistance.

Mais l'Espagne, qui est notre associée au Maroc et dont la tâche d'organisation est encore toute à créer dans la zone où son protectorat va pouvoir désormais assurer l'ordre, si elle ne se départit pas des méthodes dont elle peut appeler dans la zone du protectorat français les heureux résultats, comprend que le moment du pardon des injures n'est pas venu, que les pillages et les crimes doivent recevoir leur punition exemplaire sous peine d'encourager les nouveaux aventuriers, qui pourront toujours grandir dans ces montagnes, à tenter pareille aventure.

Abd el Krim n'a jamais mérité d'être comparé à Abd el Kader ; il a mis en œuvre les qualités remarquables des soldats du Riff et s'est laissé guider par des officiers allemands, qui ont tiré le meilleur parti des ressources défensives du pays, de la sobriété et de l'endurance des partisans que chaque tribu fournissait à sa demande, il a recouru aux procédés de terrorisme que les Allemands employèrent à Louvain en 1914, et il espère de la générosité ou de la faiblesse de la France qu'il n'en souffrira pas davantage.

La victoire qui vient d'être remportée par les troupes franco-espagnoles est l'œuvre essentielle du maréchal Pétain, dont le général Boichut a remarquablement exécuté le plan, mais sans les mesures de prévoyance qui furent prises avec de véritables moyens de fortune par le maréchal Lyautey, en mai et juin 1925, alors que le gouvernement français n'avait pas encore compris l'importance du mouvement de défection qui se propageait au nord de notre protectorat la sécurité de Fez et, par conséquent celle du protectorat, et par répercussion celle même de l'Algérie et de la Tunisie, comme celle de la Tripolitaine et de l'Egypte pouvait être terriblement compromise.

Il est donc infiniment juste d'associer le maréchal Lyautey au maréchal Pétain dans la reconnaissance qui leur est due : le nombre des morts que cette campagne a imposés est heureusement restreint pour nous à 1.600. Il y aura lieu de revenir sur les enseignements qui doivent être retenus de la présente situation, quand la pacification des deux grandes tribus des Djebala, du côté espagnol, et des Beni Zeroual, du côté français, sera complète.

●●●

Le Portugal vient de connaître une sédition militaire ; ce pronunciamiento paraît avoir réussi du premier coup, puisque les chefs des insurgés sont devenus maîtres de Lisbonne sans effusion de sang, et ont obtenu la démission du Cabinet de concentration démocratique présidé par M. da Silva. Le président de la République portugaise, M. Bernardino Machado, a pris contact avec le commandant Mendes Cabecadas chef de l'insurrection, et l'a invité à former le ministère. Cette transformation du pouvoir, en dehors du vote d'une assemblée politique, semble rappeler davantage le mouvement qui amena la dictature du général Primo de Rivera en Espagne, que celui plus récent qui renversa, avec le maréchal Pilsudski, le gouvernement Witos à Varsovie.

Tandis que le maréchal Pilsudski était d'accord, à la fois avec un courant d'opinion très large et avec les partis politiques avancés, le mouvement militaire qui vient de réussir en Portugal paraît surprendre tous les partis, dans un pays où échouèrent successivement plusieurs insurrections précaires, soit par des éléments extrémistes, soit par les partisans d'une restauration monarchique.

Il paraît vraisemblable que pareil succès est dû à une organisation méthodique de juntes militaires, à l'instar de celles qui en Espagne ont formé l'armature du Directoire militaire.

Le nouveau gouvernement commence par proclamer l'état de siège, et affirme son intention de dissoudre le Parlement.

La crise dont souffre en Europe le régime parlementaire est particulièrement grave dans l'Europe méridionale, puisque Lisbonne, après Athènes, vient de suivre l'exemple de Rome et de Madrid.

●●●

La Roumanie a procédé à ses élections législatives : on se rappelle que le Cabinet libéral Bratiano s'était retiré au lendemain des élections municipales, et que le roi avait formé un Cabinet de transition confié au général Averesco, chef du parti du peuple, où il était la seule personnalité jouissant d'une incontestable notoriété.

Le Cabinet Averesco a réuni une majorité imposante : son parti compte 280 députés ; le parti national de Transylvanie et le parti des paysans réunis n'obtiennent que 82 représentants ; le parti libéral est réduit à 16 sièges, le parti antisémite à 12.

La majorité est donc aux mains d'un parti de défense sociale et de conservation politique, qui va pouvoir, avec le général Averesco, développer l'autorité morale de la Petite Entente : la paix de l'Europe centrale ne peut que gagner à voir se resserrer les liens rapprochant de la Roumanie, la Pologne, la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie.

Henri PENSA.

Billet du Jour

— Sais-tu, me dit Laforme, à quoi je reconnais que les temps sont durs.

— Sans doute, au prix de la pension et de la chambre meublée.

— Parbleu ils sont les indices qui sautent aux yeux. Mais j'aime à soumettre l'évidence à une contre-épreuve plus subtile. Admets que je paye facilement mon restaurateur et ma logeuse, rien ne me prouverait que les temps soient si durs qu'on le dit. C'est pour cette raison que je ne suis pas allé chercher ma contre-épreuve dans les lieux de plaisir, plus coûteux que jamais, à faire croire que tout le monde a du foin doré dans ses bottes. Tandis qu'au café...

— Eh ! eh ! les cafés sont pourtant bien achalandés malgré le prix surélevé des alcools.

— Possible, mais les cafés ne donnent plus d'allumettes à leurs clients. Autrefois, t'en souviens-tu, les pyrogènes traînaient sur les tables, tu pouvais allumer ta pipe vingt fois dans la soirée et personne ne t'interdisait de prendre, avant de quitter l'établissement, une poignée d'allumettes pour les besoins du lendemain. Aujourd'hui, si tu demandes des allumettes au garçon, il te tend une boîte graisseuse qui est sa propriété, on il te propose un briquet qui par l'essence. Eh bien, vois-tu, cette restriction est un cri d'alarme. Si demain les allumettes reviennent sur la table on je prends mon vermouth-cassis gratuitement, je me dirais : « Y a bon, nous marchons vers l'échauffourée ! » Et je m'offrirais une deuxième tournée.

— Bien observé. Mais à propos de feu... As-tu une cigarette à m'offrir ?

— Tu n'as donc pas de quoi fumer ?

— Bilan ! chargé de famille...

— Bigre de bigre ! les temps sont donc plus durs que je le supposais ! Voilà une contre-épreuve à laquelle je n'avais pas songé. Mon pauvre ami ! ajouta Laforme en me serrant la main chaleureusement.

Et il me quitta en esquissant un geste désolé, et sans me faire goûter à son tabac...

Gabriel RAYOL.

AVIS A NOS ABONNÉS

Nous informons nos abonnés qu'il ne sera fait aucune suite aux demandes de changement d'adresse qui ne seront pas accompagnées de la somme de 2 fr. 75 en timbres.

L'Empire d'Annam

Les adversaires de mon excellent ami et collègue Alexandre Varenne lui imputent, entre autres griefs, le démantèlement de l'Empire d'Annam et on leur prête l'intention d'émouvoir l'opinion publique sur le sort du jeune empereur qui aurait été injustement dépossédé.

On devine les développements et les manifestations de toutes sortes auxquels peut prêter un thème de ce genre : la France a profité du jeune âge du prince pour le déposséder, elle a violé le traité du 6 juin 1884 conclu avec l'Annam et définissant le protectorat, etc...

La vérité est très différente. D'abord, ce n'est pas M. Alexandre Varenne qui a réorganisé le protectorat d'Annam sur une nouvelle base, mais M. Pasquier, qui est Résident supérieur à Hué depuis cinq ans et qui est l'un des meilleurs Gouverneurs dont la France coloniale s'honore.

M. Pasquier connaît à fond les choses d'Annam et personne n'est plus respectueux que lui des traditions annamites qu'il consolide, qu'il restaure même toutes les fois qu'il le peut : la splendide participation de l'Annam à l'Exposition des Arts Décoratifs, à laquelle M. Pasquier s'intéressa tout spécialement, atteste cette préoccupation qui s'exerce non seulement dans le domaine artistique, mais aussi dans le domaine politique.

Les mesures prises par M. Pasquier n'ont rien qui puisse blesser l'Annamite le plus traditionnaliste et la preuve en est qu'aucune protestation ne s'est élevée dans le pays d'Annam qui est pourtant le pays des pamphlétaires et des rhétoriciens.

Je sais bien que quelques indigènes à Paris et à Saïgon ont dénoncé les mesures prises récemment comme un acte d'arbitraire du Gouvernement français, mais il y a un an ils réclamaient à grands cris la destitution de l'Empereur d'Annam à qui ils reprochaient de vivre dans une tour d'ivoire, indifférent au sort de son peuple. Leur indignation ne peut nous émouvoir, n'ayant d'autre source qu'une critique systématique des actes de la Métropole.

Le jeune Empereur Bao-Daï, qui n'a qu'une douzaine d'années, fait actuellement ses études dans un lycée de Paris. Comment pourrait-il de son banc d'écolier et de Paris, administrer son Empire ? C'est à quoi les adversaires de M. Varenne se gardent bien de répondre, car ils seraient obligés de convenir que les nouvelles modalités de l'administration de l'Annam s'inspirent avant tout du souci de protéger le trône du jeune Empereur afin de pouvoir lui transmettre l'autorité paternelle quand il sera en âge de gouverner.

La nouvelle constitution pourvoit à l'administration de l'Empire durant la minorité du nouveau souverain et donne plus de force à la représentation populaire. Ainsi se trouvent conciliés le respect des traditions et le souci d'une politique libérale, alliance heureuse dont il faut particulièrement féliciter M. Pasquier.

La question se pose d'ailleurs de savoir si la France est tenue de respecter le traité de 1884, et même si ce traité existe toujours. On ne peut oublier, en effet, que l'empereur Duy-Tan se révolta en 1916 contre la France et on peut se demander si cette révolte n'équivaut pas à une dénonciation du traité.

La question pourrait donc être posée, mais la France ne la posera pas : Duy-Tan était un enfant, il n'a été qu'un jouet dans la main de quelques ennemis de la France et l'Annam reste fidèle à notre pays, aucun indigène ne se levant à l'appel de l'Empereur.

D'autre part, notre intérêt n'est pas de ruiner l'autorité de l'Empereur d'Annam. Après notre arrivée en Indochine, nous eûmes peut-être le tort de vouloir appuyer trop de restrictions à la souveraineté du Roi du Cambodge et de l'Empereur d'Annam ; plus tard, l'erreur fut reconnue et l'on freina avec à-propos. C'est alors qu'on considéra le prince de Luang-Prabang comme un roi souverain et que M. Sarraut fit venir à Hanoï l'Empereur d'Annam pour rappeler que le Tonkin est un pays de protectorat.

Cette politique ne paraît logique et saine : à une heure où tant de peuples vivent dans l'anarchie ou s'y acheminent, la France doit considérer en Indochine les principes d'autorité qui y existent pourvu qu'ils ne soient pas un obstacle au progrès du pays. L'Indochine n'évoluera avec sécurité que dans son cadre traditionnel et n'y être intégré est de respecter ce cadre en l'adaptant, lorsqu'il est besoin, aux nécessités de l'heure présente.

Léon ARCHIMBAUD,
Député.



Notre photo représente M. Quinonès de Léon qui va discuter à Paris avec M. Briand le règlement de la question marocaine.

(Cliché « Celtic Paris »)

« La Graude Pénitence »

Un bien grand mot : une chose très supportable, avec un peu de bonne volonté.

D'ailleurs, depuis le temps qu'on nous menace de lois d'airain, qu'on nous prédit les plus dures calamités et que la vie continue, moins gaie peut-être, mais avec le même cortège de joies et de douleurs, se succédant pour les riches comme pour les pauvres avec un rythme variable mais inéluctable, on a fait bonne provision de résignation et d'endurance.

Beaucoup sourient même et « ne s'en font pas ». Ce sont les philosophes qui savent qu'à « chaque jour suffit sa peine » et « qu'il faut prendre le temps comme il vient ».

Au fond, c'est à notre paresse qu'on s'allaque, la paresse qui crée le gaspillage. C'est l'habitude du moindre effort qu'on contre-carre. Et l'on nous demande plus d'ingéniosité pour produire davantage et ne consommer que ce qui est nécessaire.

On s'habituera encore au pain moins blanc et la brioche semblera meilleure si elle est plus rare.

Nous perdrons l'habitude de dédaigner ce qui vient de chez nous et, la nécessité une fois transformée, par bonne humeur, en snobisme, nous décrèterons que nos charbons, s'ils sont moins brillants qu'en Angleterre, chauffent mieux. Notre imagination fera le plein des vertus calorifiques existées d'un combustible qui se respecte.

Des jours sans viande, quelle aubaine pour notre santé ! Il faudra, cette fois, suivre l'ordonnance, et si notre sympathique Sous-Secrétaire d'Etat à la Marine Marchande parvient à faciliter notre ravitaillement en poisson, ainsi qu'il s'efforce de le

REGINA
LA REINE DES CIGARETTES

N° 138. — Feuilleton du *PETIT BASTIAIS*

JEAN MISÈRE

par LOUIS LETANG

— L'histoire est délicieuse ! s'écria d'Almador.

— Le tour est plaisant au possible.

— L'invention en est merveilleuse !

— L'exécution d'un comique achevé !

— Le Brisaille me semble admirable ! fit Pont-Scorff en regardant Joseph avec un rire moqueur.

— C'est un phénomène !

— Un prodige de naïveté !

— Un prédestiné !

Le malheureux Brisaille recevait en plein visage cette grêle de railleries.

Les plus sensibles étaient celle que lui lançait le chevalier de Pont-Scorff. Les autres gentilshommes ne savaient pas, eux au moins, que sous la livrée du laquais Joseph, il y avait la dupe du vicomte de Kergant, le marié, le véritable Brisaille ! Furieux et serrant les dents, le Gâtinais se tourna vers la muraille pour pouvoir prendre à son aise des airs terribles et vengeurs et se dire cent fois à lui-même :

— Il est bientôt deux heures ! Le moment de relever la tête et de prendre une revanche éclatante est éloignée de quelques minutes à peine. Nous allons voir ! nous allons voir !

— Et ce pauvre mari, demandait Pont-Scorff, qu'est-il devenu ?

— Ma foi ! je n'en sais rien, répondit Henri, et cela m'inquiète quelque peu. Nous l'avons laissé très satisfait de son aventure, ayant dégotté lui tout au moins une semaine de ripaille. C'est une grasse somme, cinq cents livres, pour des gens qui ne retirent de leur travail que vingt ou trente sols par jour ? L'animal en question a dotie en huit ou dix jours de fortune. A-t-il réfléchi ensuite ? Là est la question.

— En effet, fit d'Almador, il serait fort désagréable d'avoir le père et le mari sur les bras, monsieur Duvivier et monsieur Brisaille ! C'est que ces deux personnages-là seraient capables de s'entendre !

— Aussi, s'écria Henri d'un air triomphant, j'ai une idée qui, mise à exécution, nous débarrasserait de cette menace permanente.

— Et cette merveilleuse idée ?

— C'est de rendre veuve madame Brisaille.

— Mais alors, il faudrait...

— Eh bien, oui, faire pendre le mari !

En entendant cette déclaration faite avec une audace inouïe, le pauvre Brisaille fut pris d'un tremblement convulsif et il se rapprocha instinctivement de la fenêtre ouverte.

— Bravo ! cria Pont-Scorff, ces solutions radicales sont les meilleures. Henri possède certainement quelques reflets du génie de Machiavel. Par la mort du Brisaille en question toutes les difficultés s'aplanissent. Le veuvage est la liberté.

— C'est là-dessus, Messeigneurs, dit modestement Henri, que je voulais vous demander solennellement votre avis.

— Pour moi, fit d'Almador en souriant, je trouve la pendaison un peu brutale.

— J'aimerais mieux, dit Croixmare, une concession perpétuelle à la Bastille.

— Oh bien, ajouta de Rieux, un voyage à perpétuité au côté de la Louisiane. Une terre merveilleuse, dit-on où votre pauvre diable de mari pourrait contracter un mariage un peu moins... virtuel que celui dont vous venez de nous parler, avec quelque femme noire, jaune ou rouge.

— Ces moyens ont du bon, reprit Henri en hochant gravement la tête, mais la pendaison est plus sûre !... Et puis on a un extrait mortuaire à montrer, ce qui est le plus important de l'affaire.

— Alors nous n'avons plus rien à dire, répondit d'Almador en riant, faites pendre bien vite monsieur Brisaille.

— Si pourtant notre homme se tenait bien tranquille, soit par ignorance ou par crainte, il serait peut-être cruel de terminer brusquement son obscure existence, sous prétexte que plus tard il pourrait être gênant.

— Alors, ne faites pas pendre Brisaille.

— Mais, si par désir de vengeance...

— Alors, faites pendre Brisaille. Henri éclata de rire.

— Comme je ne m'appelle pas Panurge, dit-il, je ne m'entêterai par davantage à vous demander conseil en cette délicate matière. Le ciel m'inspirera !...

(*A suivre*)

faire, plus de variété dans nos menus rendra plus léger le sacrifice.

Et l'espoir de voir le franc mieux se porter et de connaître encore le doux temps d'avant guerre, si peu prisé, si regretté, fera accepter, avec le sourire, les restrictions qu'on nous annonce. — N.

MAIRIE DE BASTIA

CLASSE 1927

Les jeunes gens nés du 1er janvier au 31 décembre 1907 qui auraient leur domicile légal dans la commune, sont priés de se présenter à la mairie (bureau militaire) pour y faire établir une notice individuelle.

BOURSES D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

CONCOURS DU 10 JUIN

Première série

Ont été définitivement admis :

Pon François-Marie ; Benedetti Marie-Madeleine ; Giovannelli Françoise ; Giamarchi Marie ; Monticelli Antoinette ; Monacchini Xavière ; Orsatelli Léonide ; Mariotti Baptistine ; Buzaldis Adrienne ; Alessandrini Irène ; Antonietti Jean-Baptiste ; Marchetti Félicité ; Pedinielli Suzanne ; Conti Julie ; Nicolai-Marie-Ursule ; Franceschi Elise ; Simeoni Lucie ; Albertini Baptistine.

Deuxième série

Tosta Joseph-Michel ; Michel Mireille ; Giuliani Lucie ; Grillanca Mélanie ; Orsatelli Marie ; Guadoboni Marie ; Dongradi Jean-Michel ; Vincentelli Joseph ; Grimaldi Marguerite ; Viltor Françoise ; Antonini Cécile.

Vous trouverez tout ce qui concerne la **T. S. F.** Aux Grands Magasins Louis MAUREL

Appareils éprouvés des meilleures marques. Toutes fournitures et accessoires. Installation et mise au point assurées. Nombreuses références. Facilités de payement.

Bulletin Politique

L'accord de Locarno au Sénat

Le Sénat — un peu à la façon des carabiniers d'Offenbach — a procédé à l'examen des accords de Locarno. Les rameaux de paix, rapportés du Lac Majeur par M. Briand, ont eu le temps de se flétrir un peu sous les coups de mauvais vents venus de l'Est. L'enthousiasme du retour triomphal est tombé ; les panégyristes se sont tus ; les détracteurs ont eu beau jeu.

On ne parlait plus guère du pacte de Locarno que pour le railler. Il ne méritait, cependant, « ni cet excès d'honneurs ni cette indignité ».

La discussion sénatoriale a remis les choses à leur place et ramené la tentative pacifiste à ses justes proportions — discussion académique qui n'est pas inutile.

Locarno ? « Une grande espérance » — a déclaré M. Millerand, qui a prononcé un important discours où il a rappelé sa qualité de chef du premier gouvernement qui eut à appliquer le traité de Versailles — mais une espérance qui ne nous permet de « défendre prématurément aucun des ressorts de la défense nationale ».

Les intentions allemandes se sont précisées, en effet, depuis l'accord, par le traité germano-soviétique et son souci de faire état de l'article 19 du pacte de la S.D.N., qui permet de réviser les traités jugés inapplicables « L'intention de la France et celle de l'Allemagne ne coïncident pas. Voilà l'équivoque qui est la base des accords ».

M. Briand a vu louer l'efficacité de ces forces morales, qu'il considère comme l'appui le plus solide de la paix, mais on lui a reproché d'avoir accepté un pacte abîmant qui garantit notre frontière et ne parle pas sur l'ensemble des frontières allemandes — les Allemands s'étaient chargés, déjà, de lui faire reconnaître cette erreur. Cependant aucun orateur n'a jugé possible de rejeter l'accord et de désavouer, ainsi, l'attitude des représentants de la France.

Ce n'est, évidemment, qu'un demi-succès ; mais M. Briand emportera à Genève, à défaut d'une couronne de lauriers, une auréole de bonne foi. La S.D.N., qui a été celle-ci en principe politique, ne peut que le trouver grandi par un tel hommage. — R. B.

PATRIMONIO WHITE-TOP BLANC

NOEL SANTANDREA BASTIA

Un Bon vin Corse à votre table fait honneur à votre pays.

PATRIMONIO RED-TOP ROSÉ

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

M. PERET AVAIT DONNE sa DEMISSION

LE MINISTRE DES FINANCES VOULAIT FERMETTRE LA CONSTITUTION D'UN MINISTERE D'UNION NATIONALE.

Paris, 10 juin

L'Echo de Paris écrit : « On confirme de source autorisée que M. Péret a rédigé mardi dernier sa lettre de démission qui a été remise à la présidence du Conseil.

M. Briand a été avisé à Genève et s'est employé à faire revenir le ministre des Finances sur ses intentions.

On dit que c'est M. Franklin-Bouillon qui avait conseillé à M. Péret de démissionner afin de permettre la constitution d'un ministère d'union nationale. Il est possible, actuellement, que la question ait été agitée dans l'entourage de M. Péret où l'opinion aurait finalement prévalu que le départ du ministre ne favoriserait pas, dans les circonstances présentes, une telle opération.

L'ORIENTATION POLITIQUE DU CABINET BRIAND

M. FRANKLIN-BOUILLON INTERPELLERAIT M. BRIAND

Paris, 10 juin

Le Matin dit : « A la fin de l'après-midi, la nouvelle se répandit que M. Franklin-Bouillon demandait à interpeller M. Briand sur la politique générale. On annonçait même que le débat viendrait aujourd'hui. C'était aller vite.

M. Franklin-Bouillon, dont on sait le désir de voir le Gouvernement s'appuyer sur une majorité d'union nationale a déposé, naguère, une demande d'interpellation destinée dans son esprit, à permettre au président du Conseil de fournir sur son orientation politique des explications que M. Franklin-Bouillon juge plus que jamais indispensables. Pour provoquer ces explications, M. Franklin-Bouillon apparaît disposé à reprendre son interpellation. Mais encore veut-il avant s'entretenir avec M. Briand.

Le député de Seine et Oise a déclaré que son intervention possible ne procédât d'aucun sentiment d'hostilité à l'égard du Cabinet ».

L'Œuvre écrit : « La question paraît momentanément réglée. Mais il se pourrait qu'une interpellation de M. Franklin-Bouillon ou d'un autre parlementaire amenât M. Briand à prendre position publiquement. Ce jour-là, M. Briand rappellera sans doute que l'instant n'est pas aux vaines discussions et on verra bien si ceux qui lui ont dernièrement accordé un long crédit donneront en le renouvelant l'impression que leur confiance n'était pas si désintéressée que l'on pouvait le croire ».

A l'"Officiel"

DANS L'ENREGISTREMENT

Paris, 10 juin

Par décret paru au *Journal Officiel* de ce matin, M. Eltori, receveur de l'Enregistrement à Sainte Marie, passe à Petreto Bicchisano.

JUSTICES DE PAIX

Paris, 10 juin

Par décret paru au *Journal Officiel* de ce matin, est nommé juge de paix à Piedicroce, M. Giovanetti, avocat.

LES MORTS DU JOUR

LE GENERAL PIERRUGUES

Nice, 10 juin

Le Général de division Pierrugues, commandeur de la Légion d'Honneur, ancien gouverneur de Nice, président du Souvenir Français, est décédé aujourd'hui à Nice à l'âge de 77 ans.

A la Chambre

SÉANCE DU 10 JUIN

La séance est ouverte à 15 h. 10 sous la présidence de M. Herriot.

Les députés socialistes qui n'ont pas pris part au vote sur le relèvement de l'indemnité parlementaires font une déclaration disant que s'ils avaient été présents, ils auraient voté pour.

LE VOYAGE DE M. DOUMERGUE EN ANGLETERRE

La Chambre vote 500.000 francs de crédits pour le voyage de M. Doumergue, Président de la République, en Angleterre.

LES MARCHES DE L'AVIATION

On continue la discussion relative aux marchés de l'aviation.

M. *Delthil*, président de la Commission des marchés et de la spéculation exprime diverses critiques sur les appareils défectueux et sur l'influence des démarcheurs.

M. *Painlevé* envisage la situation. Deux thèses contraires sont en présence : la thèse du monopole consistant à réaliser un appareil parfait mais risquant d'être distancé au bout de deux ou trois ans, et celle de la recherche perpétuelle du mieux qui risque de donner une flotte d'échantillons. Il faut les concilier.

M. Painlevé montre que la lâche du ministre de la Guerre est pénible. Il lui faut le goût des responsabilités, de l'énergie et du bon sens. Chaque mois chacun émet des critiques nouvelles.

L'orateur rappelle le cas du moteur Salmson-Le Jupiter dont la commande déchaîna, il y a trois ans, les esprits. Or, ce moteur anglais équipe les Goliath et on sait quels services ont rendu ces appareils au Maroc. Il fait l'historique du marché Farman. Une nation lança un avion métallique parfait, une maison française annonça qu'elle allait en sortir un. Elle fut bien accueillie et reçut une petite commande ; la deuxième direction demanda quelque temps après 50 appareils puis, plus tard, l'état-major 175 afin de mettre notre aviation à la hauteur de ses rivales.

Le ministre énonce les remèdes. Il s'élève contre l'accusation de gâchis

NOUVELLES MILITAIRES

DANS LA GENDARMERIE

Paris, 10 juin

Par décret paru au *Journal Officiel* de ce matin, le capitaine Rapidel, commandant la compagnie de gendarmerie à Ajaccio, passe à la Garde Républicaine.

LA MISSION MILITAIRE EN POLOGNE

Paris, 10 juin

Le général Charpy partira samedi pour Varsovie où il prendra la direction de la mission militaire française.

LE MECONTENTEMENT DES FONCTIONNAIRES

UNE DELEGATION PARLEMENTAIRE AU MINISTERE DES FINANCES

Paris, 10 juin

Une délégation des députés de la Seine-Inférieure s'est entretenue avec M. Péret de la situation des fonctionnaires de l'Enregistrement.

Le ministre a déclaré s'occuper activement du réajustement de leurs traitements.

A L'ACADEMIE FRANCAISE

RECEPTION DE M. BESNARD

Paris, 10 juin

M. Albert Besnard a été reçu aujourd'hui à l'Académie Française, en remplacement de M. Loti, par M. Barthou.

Au Sénat

SÉANCE DU 10 JUIN

M. de Selves ouvre la séance à 15 heures 10.

LA REFORME DU CODE DE JUSTICE MILITAIRE

M. *Poulle* développe le projet de réforme du code de justice militaire. Il insiste sur la nécessité d'une modification.

Le général commandant la circonscription territoriale qui avait tout pouvoir, signera l'ordre d'informer ; l'affaire entrera immédiatement dans le domaine judiciaire. Le projet prévoit, en outre, que les délits de droit commun commis par les militaires en temps de paix seront jugés par les tribunaux de droit commun.

La mesure avait été recommandée par Napoléon I.

Les conseils de guerre n'auraient à connaître que les délits militaires.

Les conseils de guerre ne sont pas supprimés. Ils sont nécessaires en temps de guerre, mais leur organisation devra être préparée dès maintenant afin d'éviter les cours martiales. On appliquera toutes les dispositions du code d'instruction criminelle aux conseils de guerre ; la défense sera obligatoire ; le ministre de la guerre doit organiser un corps d'officiers défenseurs recrutés parmi les officiers gravement blessés ne pouvant retourner au front ou parmi les auxiliaires.

Les pénalités ont été humanisées. Au sujet des officiers, notamment pour la désertion, les travaux publics, la parade d'exécution et de dégradation sont supprimées. La dégradation sera remplacée par une mise à l'ordre du jour.

Les circonstances atténuantes et le sursis sont toujours applicables.

M. *Martin* constate que la Commission abonde dans ses vues. Il réclamait l'égalité absolue pour les mêmes délits pour les militaires comme pour les civils.

Il demande au ministre de réviser certaines condamnations et d'accorder des grâces.

On entend ensuite le général *Hirschauer* et MM. *Ossola*, *Hebert* et *Jenouvrier*.

Les six premiers articles sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

AU MAROC

LA VENGEANCE D'UN OTAGE D'ABD EL KRIM

Tanger, 10 juin

Le caïd des tribus Kmes, pris pour otage par Abd el Krim, revint dans son pays au sud de Chechaouen. Il marcha sur cette ville avec sa tribu, extermina les Gomaras et continua sa marche en avant. Cet événement a accru les dissensions dans les tribus.

Les espagnols vont profiter de la situation.

DECLARATION DE M. PAINLEVE

Paris, 10 juin

M. Painlevé a exposé ce matin le plan d'organisation militaire et administrative pour l'utilisation des effectifs et du matériel actuellement au Maroc.

Le ministre de la Guerre a rendu hommage aux troupes et en particulier au maréchal Pétain. Il a indiqué que nos pertes du 8 mai, à la fin des opérations, s'élevaient à 124 tués dont 10 officiers et 6 disparus. Répondant à M. Fabry, il a assuré que le Gouvernement n'avait jamais songé à laisser Abd el Krim au Maroc et que la situation elle-même sera réglée d'un commun accord avec l'Espagne.

NOUVELLES MARITIMES

UN INCIDENT A NEW-YORK

Paris, 10 juin.

On mande de New-York que les autorités sanitaires ont mis en quarantaine le paquebot français *Paris* à son arrivée. Le capitaine Maurras a interdit à ses hommes de se soumettre à une visite contraire aux usages maritimes et en a référé à l'ambassade de France.

LE MAUVAIS TEMPS

VIOLENTS ORAGES DANS LA RÉGION PARISIENNE

Paris, 10 juin

De violents orages se sont abattus sur Paris et sur les environs. La banlieue ouest a été particulièrement éprouvée.

Le poste de radio de la Compagnie Française de Radiophonie, a reçu la foudre. Les émissions reprendront aujourd'hui. La foudre est tombée trois fois au camp de Satory. La pluie et le vent ont causé d'importants dégâts à Saint Denis, à Pierrefitte, à Stain et à Mantes.

en Angleterre

ON REÇOIT DU CHARBON HOLLANDAIS

Londres, 10 juin

La Compagnie métallurgique du comté de Derby a reçu du charbon de Hollande pour lui permettre de maintenir ses hauts fourneaux.

LA BOURSE

Paris, 10 juin

COURS DES VALEURS

	cours précéd.	dernier cours
Rente 3 0/0	46.30	46.75
— 5 0/0 1915	58.15	53.45
— 4 0/0 1917	43.65	43.80
— 4 0/0 1918	43.00	43.80
— 5 0/0 1920	72.65	73.50
— 6 0/0 1920	97.30	97.50
— 4 0/0 1925	93.80	93.95
Bureau Ayres 4 1/2 Or 1909-1917	1360	1360
Japon 4 0/0 1905	500	500
Rentenbk 1922 4 0/0	540	-
Société Générale	4450	4505
Banque Impér ottomane	1238	1240
Rubis E. Dupar Argent.	700	722
Crédit Foncier Egyptien	4675	4735
Crédit Lyonnais	1667	1680
Crédit Foncier Colonial	560	551
Crédit Fonc Argentin ors	178	174
Banq. Fr. Rio de la Plata	1410	1415
Nord	1095	1115
Voitures de Paris	930	915
Wagons Lits cotisation	1470	1471
Wag. Capital	13925	13750
Suez Part	11350	11350
Suez Société Civile 1/5	3000	3040
Transatlantique ordinaire	130	138
Transports Mar. capsers	825	827
Lebon Capital	710	735
Thomson Houston	330	330
Jeumont	259	260
Sce Gnrl Paris	3690	3690
Perrochies	754	750
Saint Frères	6155	6265
Mokhtar-Ben B. Dekk	172	-
Bque Deny	63.50	-
Mokhtar-Ben Dekk	740	-
Chiffons ordinaire, ctp 25	545	520
Meyer et Charlton	900	-
Simmer And Jack	24.75	-
Pinsonnier	545	548
Orénoka	42	-
Houillères Saint Etienne	98	100
Hovrais de Cintheaux	342	343
Tangenyka	456	470
Rand Mines	475	468
Japvie Fontaine	670	-
Schneider et Cie Creusot	1010	1030
Kouts Pour Dunlop Anciz	1550	1545
Metallurgie Antige	170	170
Denonville	190	189
Citroën Bonlonnais	655	-
Saint-Gobain	3785	3740
Lataste Nitrate Unité	742	736
Phosphates Gafsa	960	970
Nouveau Belge Pétroles	166	161
5/18 Royal Dutch	3500	3530
Phosphates Médéa	170	-
Mexican Eagle ordinaire	223	224
Franco Polonaise Parts	1560	1550
Skoll	780	788
Sudfrontière Soy	1980	1990
Pathé cinéma jouissance	326	333
Mokhtar-Ben B.	540	540
Actions Sté Raphaël	2270	2250
Dong Trieu	1735	1735
Part ouvrier, ref. Keppie	1001	1000
Bienvila Offert	185	187
Grande transat Marseille	545	545
Gnrale Bank	139	136
Raffineries Français	391	397
Rizeries Indo-Chinoises	331	-
Chalant, ramac, de l'I.C.	500	497
La Soie	435	440
Lebrunière	222	219
Rokka	251	253
Crédit National 1919	340	345
Petits Canst. Comptoirs	15500	16.400
Actions Canst Cambodge	545	553

COURS DES CHANGES

Livre	102.35	102.15
Dollar	22.40	22.39
100 Belga	322	323
100 pesetas	369	369.50
100 drs suis	445	447
100 Lires	1341.50	1339

AU CONSEIL DE LA S. D. N.

LE DEBAT SUR LE DESARMEMENT

Genève, 10 juin

Le Conseil de la S. D. N. a décidé que le débat sur le désarmement serait renvoyé à septembre.

LA REPRESSION DU FAUX-MONNAYAGE

Genève, 10 juin

Après lecture de la lettre de M. Briand, M. Paul-Boncour a exposé le but poursuivi qui est d'internationaliser la répression du faux-monnayage. Il a rappelé les faits dont la France et la Tchécoslovaquie ont été victimes.

Après avoir unifié la législation, on pourra appliquer la jurisprudence résultant des contacts directs entre les policiers et le parquet. Mr Paul-Boncour a suggéré que l'extradition s'applique pour les crimes politiques, ce qui est logique.

M. Bénès a proposé de renvoyer la proposition de M. Briand à un comité financier et à un comité de juristes qui seront désignés par les gouvernements.

M. Chamberlain a accepté la proposition.

UN REPUBLICAIN HONGROIS GIFLE LE COMTE BETHLEN

Genève, 10 juin

Le secrétaire du parti républicain hongrois, fils de l'ancien ministre Hongrois de Just, a giflé publiquement, dans la matinée, le comte Bethlen, dans les couloirs de la Société des Nations.

En ouvrant la séance publique du Conseil, le Président Guani a déclaré regretter l'incident.

Sir Drummond, secrétaire général de la Société des Nations, a adressé une lettre de regrets à M. Bethlen.

L'agresseur a été remis à la police de Genève. Il a déclaré : « J'ai décidé au nom de mes millions de frères subjugués, de frapper publiquement ce tyran ; et pour cela je n'ai voulu que l'humilier publiquement afin d'encourager le peuple hongrois à se défaire du joug honteux que la nation éprouve envers ce tyran.

A UN SIEGE PERMANENT LA CANDIDATURE ESPAGNOLE

Genève, 10 juin

L'Espagne a ratifié l'amendement à l'article quatre du pacte que tous les Etats avaient ratifié.

Par ce geste, elle se désintéresse du siège électif qu'elle occupe et affirme sa candidature à un siège permanent.

EN CYRENAIQUE

OPERATIONS DE POLICE

Paris, 10 juin

Fin mai, quatre colonnes de troupes coloniales avec deux colonnes d'auto-mitrailleuses ont procédé dans le Djebel de Cyrénaïque à des opérations de police. Elles ont dispersé un groupe de rebelles, en tuant 168 et capturant plusieurs milliers de tête de bétail et 1500 chameaux. Les pertes sont très légères.

BIBLIOGRAPHIE

EN MISSIONS SPECIALES. Mémoires d'un Agent des Services secrets de l'Entente, par Ch. LUDECUS. Un volume in-12 de 318 pages avec 55 illustrations. — Bulgari-Lecomte, éditeurs, Nancy-Paris-Strasbourg. — Prix : 9 francs.

Depuis l'armistice les ouvrages sur la guerre ne sont accordé une interruption et le sujet semblait bien définitivement épuisé.

Il n'était pas sans intérêt de connaître, de l'intérieur, comment fonctionnaient les services secrets de l'Entente, et c'est ce que nous apprend M. Ludecus, qui a été chargé de missions importantes

ACHETER UNE CITROEN

C'EST FAIRE UNE BONNE AFFAIRE

Torpédo Standard : 21.100 frcs.

Camionnette : 20.230 franco Bastia

Tous les modèles sont munis de freins sur roues avant éclairage démarrage électriques

PARCE QUE : d'un prix peu élevé la voiture CITROEN est la plus économique grâce à sa faible consommation en essence, huile et pneumatiques.

PARCE QUE : Toujours prête à partir, elle sera pour vous une aide précieuse dans vos affaires et une source de saines distractions.

PARCE QUE : Un réseau d'agents et de stockistes existe dans tous les centres importants du département, sont à votre disposition pour l'entretenir aux meilleures conditions et vous aider de leurs conseils et de leur expérience.

PARCE QUE : La voiture CITROEN, en particulier la " TOUT ACIER " d'une merveilleuse résistance est de revente aisée et avantageuse.

RHUM FOX-LAND Grande Marque

EXIGEZ LA MARQUE J. VIDAL



SE MEFIER DES CONTREFACONS

COMPAGNIE FRAISSINET

Horaires du mois de Juin 1926

DEPARTS DE CORSE POUR LE CONTINENT

Vendredi 11 - de Bastia p. Marseille à 12 h.
Samedi 12 - d'Ajaccio pour Marseille à 13 h.
Dimanche 13 - de Calvi pour Nice à 10 h.
Lundi 14 - de Bastia pour Marseille à 14 h.
Mardi 15 - d'Ajaccio pour Marseille à 12 h.
Mardi 15 - de Bastia pour Livourne à 12 h.
Mercredi 16 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Mercredi 16 - de Calvi pour Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 17 - de Bastia pour Nice à 21 heures.
Vendredi 18 - de Bastia p. Marseille à 12 h.
Samedi 19 - d'Ajaccio pour Marseille à 19 h.
Dimanche 20 - d'Ile-Rousse pour Nice à 20 h.
Lundi 21 - de Bastia pour Marseille à 14 h.
Mardi 22 - d'Ajaccio pour Marseille à 13 h.
Mardi 22 - de Bastia pour Livourne à 23 h.
Mercredi 23 - d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 23 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Vendredi 25 - de Bastia p. Marseille à 12 h.
Jeudi 24 - de Bastia pour Nice à 21 heures.
Samedi 26 - d'Ajaccio pour Marseille à 19 h.
Dimanche 27 - de Calvi pour Nice à 20 h.
Lundi 28 - de Bastia pour Marseille à 14 h.
Mardi 29 - de Bastia pour Livourne à 23 h.

Horaires du mois de Juin 1926

DEPARTS DU CONTINENT POUR LA CORSE

Vendredi 11 - de Nice pour Ajaccio à 9 h.
Samedi 12 - de Nice pour Bastia à 9 heures.
Samedi 12 - de Toulon p. Le-Rousse à 18 h.
Dimanche 13 - de Marseille p. Bastia à 10 h.
Lundi 14 - de Marseille pour Ajaccio à 15 h.
Mardi 15 - de Nice p. Ile-Rousse, à 21 h. 30.
Mercredi 16 - de Marseille p. Bastia à 12 h.
Jeudi 17 - de Marseille pour Ajaccio à 12 h.
Jeudi 17 - de Livourne pour Bastia à 12 h.
Vendredi 18 - de Nice pour Ajaccio à 9 h.
Samedi 19 - de Nice pour Bastia à 9 heures.
Samedi 19 - de Toulon pour Calvi à 18 h.
Dimanche 20 - de Marseille p. Bastia à 10 h.
Lundi 21 - de Marseille pour Ajaccio à 15 h.
Mardi 22 - de Nice pour Calvi à 21 h. 30.
Mercredi 23 - de Marseille p. Bastia à 12 h.
Jeudi 24 - de Marseille pour Ajaccio à 12 h.
Jeudi 24 - de Livourne pour Bastia à 12 h.
Vendredi 25 - de Nice pour Ajaccio à 9 h.
Samedi 26 - de Nice pour Bastia à 9 heures.
Samedi 26 - de Toulon p. Ile-Rousse à 18 h.
Dimanche 27 - de Marseille p. Bastia à 10 h.
Lundi 28 - de Marseille pour Ajaccio à 15 h.
Mardi 29 - de Nice p. Ile-Rousse à 21 h. 30.
Mercredi 30 - de Marseille p. Bastia à 12 h.

DIMANCHE-ILLUSTRÉ

Magazine illustré en couleurs pour les grands et les petits. 40 cent.
Amusant et instructif - 16 PAGES
Le plus complet pour le prix le plus modique

TOUS LES SAMEDIS : 8.000 LIGNES DE TEXTE 70 PHOTOGRAPHIES ET DESSINS EN NOIR ET EN COULEURS

Tous les événements de la semaine qui vient de s'écouler ; la chronique de la semaine prochaine ; la fantaisie comique (textes et dessins de nos collaborateurs habituels) ; les problèmes du jour traités de manière claire.

Plusieurs pages en couleurs pour les enfants : BICOT, LA FAMILLE BERLUTON, ZIG ET PUCE

SPÉCIMEN FRANCO SUR DEMANDE

Abonnements à DIMANCHE-ILLUSTRÉ, 14, rue Chaptal, Paris
France, Colonies... un an 52 fr. 6 mois 27 fr.

Imp. E. CORDIER & FILS, 8, bd du Palais

Le Directeur-Gérant : Lucien CORDIER

AVIS DE CONCOURS

Un concours pour l'emploi de rédacteur stagiaire à l'Administration Centrale de la Marine marchande s'ouvrira le lundi 19 juillet.

Le nombre des places mises au concours est fixé à deux.

Traitement de début : 5.500 frs plus indemnité de résidence de 2.000 frs.

Pour tous renseignements et envoi du programme, s'adresser au Sous-Secrétariat d'Etat de la Marine marchande. (Section du Personnel Central), 14, rue des Bateaux, Paris (8me) avant le 5 juillet 1925.

VIEUX JOURNAUX

TRÈS PROPRES POUR PLIAGE ET EMBALLAGE

S'adresser à la Papeterie du « PETIT BASTIAIS »

COMPTABILITÉ en Italie JAMET-BUFFEREAU

Les Établissements S. DAMIANI & Cie - Bastia

PAR leurs Spécialités exquises et réputées :

« Cap Corse Damiani » Hors Concours, Membre du Jury « Nectar Cédrat » « Myrta » « Mandarina » Marque déposée.

PAR le choix incomparable de liqueurs :

Rhums, Amers, Vermouths, Champagnes, Mousseux, Vins de toutes Marques que l'on est sûr d'y trouver.

PAR l'assortiment unique de leur rayon de :

Tabacs, Cigarettes, Cigares locaux et étrangers.

PAR leurs prix minutieusement étudiés

OFFRENT les meilleures garanties d'achat

ASSUREZ-VOUS EN !!

REGINA

LA REINE DES CIGARETTES

N° 139. — Feuilleton du *PETIT BASTIAIS*

JEAN MISÈRE

par LOUIS LETANG

Cette dernière exclamation fut accompagnée d'un geste pathétique.

— Bah ! regrit-il en fendant sa coupe, la chose est bien simple, en somme : si le Brisaille devient ennuyeux, nous faisons intervenir la police, si non nous lui accordons la grâce d'un éternel oubli. A boire !...

Mais le laquais Joseph n'était plus du tout à son service. Depuis quelques instants il semblait écouter de toutes ses oreilles largement tendues un bruit venant de l'extérieur. Il fallut une nouvelle et violente injonction du vicomte de Kergael pour l'arracher à son immobilité attentive.

— A boire, maroufle !

Cette fois, Brisaille tressaillit comme un homme réveillé en sursaut, et il obéit précipitamment à l'ordre du vicomte.

Henri tendait sa coupe par-dessus son épaule de la main droite.

Brisaille, tremblant, agité, dans l'attente de quelque grave événement commença à remplir la coupe avec assez de régularité.

Malheureusement, le bruit qu'il avait perçu à l'extérieur prit un caractère de plus grande intensité. Alors le Gâtinais quitta du regard le filet pétillant et mousseux qui s'échappait des flancs de la bouteille avec une prudente modération et fixa les yeux sur la porte du salon.

Comme l'imprudent versait toujours, il arriva un moment où la coupe trop pleine, déborda et où le liquide ambré inonda le poignet et teignit les manchettes de fines dentelles du vicomte :

— Sot animal ! jura celui-ci, furieux de la maladresse du faux laquais. Dieu me damne ! cet imbécile dort sur ses pieds et n'y voit plus. Par charité, réveillons-le !

Ce disant, le vicomte jeta le contenu de sa coupe au visage de Brisaille.

Désagréablement surpris, le Gâtinais poussa un glapissement de frayeur où il y avait de la colère et de la menace.

Les gentilshommes saluèrent d'un éclat de rire mauvaise cette mésaventure du Gâtinais. Ils étaient au milieu de leur bruyante hilarité, lorsque trois coups furent assez violemment frappés à la porte.

— Qu'est-ce ? fit le vicomte de Kergael en se levant brusquement.

— Mon Dieu ! fit Rose toute craintive. J'ai la crainte d'un malheur.

Dans son coin, Brisaille épongeait sa noble tête inondée, d'un air tragique et vaincu.

— Rassure-toi, mignonne, disait Henri, en calmant la jeune femme, qui s'était jetée dans ses bras, tout effrayée. Nous allons savoir quels sont les insolents qui ont eu l'audace de pénétrer dans un demeure et les faire jeter immédiatement dans la rue !

Comme pour répondre à ce qu'il y avait d'interrogation dans la réplique hautaine du vicomte, une voix claire, accentuée avec beaucoup d'autorité, cria du dehors :

— Au nom du roi, ouvres !

— Malapeste ! fit Henri, d'un ton plaisant, au nom du roi ! rien que cela ! Que peut bien nous vouloir Sa Majesté ?

— Faut-il ouvrir, monsieur le vicomte ? demanda Brisaille, qui s'était élancé vers la porte, tout pimpant et tout guilleret.

— Mordieu, non. Laissons répéter à ces braves gens leurs insolences ridicules et donnons-nous le temps de la réflexion.

— Au nom du roi ! cria une seconde fois la voix claire avec une nuance d'impatience.

— Notre homme s'entête ! fit Henri en riant. Je suis curieux de savoir ce que deviendra le dialogue qu'il engage avec la porte fermée. Plus l'un parle, moins l'autre répond.

— Au nom du roi, ouvres ! crie-t-on de nouveau, ou bien je fais enfoncer la porte.

— Remarquez, mes amis, continua tranquillement le vicomte, que cet exempt, car ce doit être un exempt qui vient chercher l'un de nous pour le conduire à la Bastille ou ailleurs,..

Le chevalier de Pont-Scorff eut un tressaillement imperceptible.

— Cet exempt, continuait Henri, est un affreux vandale, car sans cela parlerait-il de faire enfoncer une porte dont les panneaux sont occupés par des nuées d'amours roses et joufflus enguirlandés de fleurs !

Seigneur Dieu, murmurait Brisaille en fixant sur la porte un regard suppliant. Comme ils tardent. N'entreront-ils donc pas ?

(A suivre).

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec MM. Calmann-Lévy, Editeurs, à Paris.

50e ANNÉE. — N° 300

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

SAMEDI 12 JUIN 1926

00276

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c.

JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE

Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE : Albert CHESNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (9e) — Téléphone : GUTENBERG 34-64

La publicité extra-locale est également reçue à l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris et dans ses succursales de France et Etranger.

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION : 8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA — Téléphone : 0-03 — Compte Chèques Postaux : Marseille 64-50

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Corse	13 fr.	25 fr.	48 fr.
Autres Départ. Français et Colonies	15 fr.	27 fr.	50 fr.
Etranger (Union Postale)			Les Pays ne Vus

Les changements de domicile donnent droit à un timbre supplémentaire de 1 fr. 50 pour frais de bureau.

Les manuscrits et documents non insérés ne seront pas rendus

Les Evénements et les Hommes

M. de Jouvenel est revenu.

M. de Jouvenel est revenu. On s'attendait un peu à lui voir lancer au débotté, une chanson de victoire à la façon de M. Bérenger. Mais le Haut-Commissaire est bon enfant et plein de simplicité. Il ne tire point orgueil de ce qu'il s'est avisé, le premier, à « appliquer le mandat de la France en Syrie » et il ne se fait pas d'illusions sur la solidité de son œuvre, qui vaudra ce que vaudra la politique française.

« J'ai appris, a-t-il déclaré à un interviewer, à collaborer avec des gens de Syrie de religions différentes. Dans un mois, lorsqu'on aura réduit quelques bandes de pillards, nous serons tranquilles de ce côté-là. Mais il faut encore que la même harmonie s'établisse en France. Quels que soient les changements de politique en France il nous faut une politique absolument indépendante, définitive, écrite à l'égard de la Syrie. Tant que la politique syrienne n'aura pas la fermeté d'une loi, on peut redouter des intrigues et des agitations, dont certainement la France ne tirera aucun profit.

« Notez ce bon conseil de la part d'un homme qui est venu appliquer en Syrie les principes de la Société des Nations. S'il a fait tonner le canon devant Soueida et dans le quartier de Midan, à Damas, c'est que parfois la force, sans primer le droit, ouvre la voie à l'idéal. Car, après tout, qui peut nous accuser de gagner de l'argent en Syrie ? Nous y travaillons, ou bien oui pour une couronne de roses, ou bien — c'est ce que nos bons amis nous souhaitent — une couronne d'épines ».

Un discours de M. Varenne.

Au cours d'un réception, à la mairie de Saïgon, par la municipalité et les notabilités françaises et indigènes le gouverneur général de l'Indochine a précisé son action politique pour chacune tous malentendus.

M. Varenne a exposé la nécessité de mettre le régime fiscal de l'Indochine en harmonie avec les doctrines modernes ainsi bien qu'avec les besoins créés par le développement rapide du pays. Pour cela il faut procéder à une refonte méthodique et prudente du système actuel, en plein accord avec les représentants élus de la population.

Abordant la question politique, le Gouverneur Général a affirmé qu'il est possible et souhaitable de développer la politique déjà largement libérale, instaurée par ses prédécesseurs, en tenant compte de toutes les aspirations légitimes et en rendant plus étroite la coopération franco-annamite à laquelle l'intérêt comme le cœur commandent à tous de travailler. Il a ajouté toutefois qu'une pareille politique ne peut être réalisée que si les deux populations savent avoir l'une pour l'autre la confiance et les égards qui doivent régir leurs rapports.

Le Gouverneur Général a mis alors en garde la population indigène contre une agitation politique dont le seul effet serait de compromettre une œuvre de réformes qui ne peut se poursuivre que dans une atmosphère d'ordre et de tranquillité.

Une prime aux indésirables.

Il y a un scandale des naturalisations : et d'aucuns s'en étonnent ! On a fini par s'apercevoir, officiellement, que des indésirables obtenaient sans difficulté et sans longue attente, la qualité de Français — qui pouvait les servir dans leurs affaires — parce qu'ils savaient « graisser la patte » à des fonctionnaires du ministère de la Justice, chargés d'étudier les dossiers. Quelle belle découverte ! C'était depuis longtemps le secret de Polichinelle.

On a procédé, l'an passé, à 11.000 naturalisations ; en ce moment, environ 2.000 par mois — aux choix sans doute et à la tête du client ?

Un député Lambert voulait qu'on naturalisât en masse et qu'on accordât, aux métèques trop voyants, le droit de choisir, parmi les vieux noms français un patronyme à leur goût ! il est bon de faire d'honnêtes citoyens français, mais il est inutile de favoriser les indésirables ; ils savent toujours s'arranger pour nous gruger. Beaucoup de candidats au titre de citoyen français sont de déplorables individus, rejetés de chez eux, qui ont besoin de faire partie de notre famille pour nous mieux voler. Il convient de se méfier.

On enquête ; on poursuit quelques coupables. Mais si les hommes changent, les mauvaises habitudes demeurent.

Contre la « Tripolitation ».

Les Tunisiens ne goûtent pas du tout les prétentions de Rome sur leur pays et les imprudences de M. Balbo, sous-secrétaire d'Etat, qui vint récemment « réveiller » (!) le nationalisme de la colonie italienne à Tunis. Les journaux arabes réclament, à propos de ces velléités de « Tripolisation », quelques apaisements de la part du gouvernement français.

M. Lucien Saint, qui est un fin diplomate et un résident général énergique, leur fera, sans doute, donner satisfaction.

Des gens bien pressés.

Si la livre remonte, c'est que le bilan de la Banque de France vient d'indiquer un accroissement d'un milliard pour les avances à l'Etat et une augmentation de 655 millions pour les billets en circulation. Il ne faut pas voir, là, la nécessité de ratifier sans plus tarder l'accord de Washington. La Belgique et l'Italie savent qu'il ne suffit pas d'établir un règlement de ses dettes avec les Etats-Unis pour faire baisser sa devise.

La Chambre des représentants de Washington n'a pas voulu attendre le bon vouloir de notre Parlement, elle a ratifié l'accord Bérenger-Mellon. Le Sénat américain serait tenté de suivre cet exemple ! Après les discours si caractéristiques de M. Coolidge, un tel empressement montre que nos anciens camarades de combat craignent beaucoup d'exciter, en ce moment, notre mauvaise humeur. Ils sont pressés de « tenir ». Qui suit ? Peut-être devront-ils courir !



Le principal sujet d'entretien de cette 41e session sera la réforme du Conseil de la S.D.N. qui n'ira pas sans difficultés. Ce pendant quatre hommes d'Etat espèrent malgré tout de réaliser un accord : ce sont, de gauche à droite : MM. Briand - Chamberlain - Scialoja et Benès.

Cliché « Celtic-Paris »

Simon Petlura

Un drame lugubre s'est déroulé le 25 mai 1926, à l'angle de la Rue Racine et du boulevard Michelet, en plein Quartier Latin, quartier des Ecoles, des étudiants représentant l'avenir de la France et des gens paisiblement adonnés à la science et aux études. Un naturaliste français a assassiné un étranger. Qui était cet étranger et quelle fut la raison de l'acte ?

Le passant qui rentrait paisiblement chez lui était Simon Petlura, un homme dont le nom s'est attiré l'attention de toute l'Europe. Simon Petlura, en 1917, premier organisateur de l'armée ukrainienne, ministre de la Guerre dans le premier ministère de l'Ukraine indépendante, en 1918 commandant d'un corps d'armée, puis président de l'Union des municipalités de l'Ukraine et, enfin, généralissime de l'armée et président du Directoire, ne cessa pas, un instant de sa vie, de lutter pour l'indépendance de sa patrie, de défendre les droit de la nation ukrainienne et d'organiser, dans le pays, la résistance au bolchévisme.

L'Ukraine, profitant de la révolution russe, coupait les liens qui l'unissaient à Moscou, liens librement contractés et devenus par la suite un joug séculaire et odieux. Libre, l'Ukraine portait à la suprême magistrature, l'homme le plus populaire qui jouissait d'une autorité morale indiscutable, acquise grâce à son héroïsme, à son énergie et ses talents d'homme d'Etat et de chef militaire : Simon Petlura. La situation était plus que difficile. Les bolchéviks venaient du Nord, le général Denikine arrivait du Sud, le pays subissait une vague d'anarchie provoquée par les seize mille agents communistes envoyés de Moscou et le gouvernement ukrainien, malgré tous ses efforts, ne pouvait faire comprendre à l'Europe rassemblée à la Conférence de la Paix, l'importance de la question ukrainienne. Simon Petlura sut organiser l'armée, établir un gouvernement, enflammer le patriotisme de toutes les populations ukrainiennes et imposer le respect des lois et de son autorité. S'il y avait des infractions, comme les fameux pogroms des juifs dont ses ennemis veulent tourner sa mémoire, c'était des cas très rares, provoqués par l'ouverte sympathie de la population juive pour le bolchévisme et dont il faut chercher l'origine dans les ressentiments naturels et instinctifs des masses populaires ukrainiennes et non dans les suggestions du gouvernement.

Mû par des sentiments d'humanité et de libéralisme, même prématurés, le président Petlura et ses gouvernements successifs, depuis 1919, ont toujours protégé la minorité juive, créé un ministère pour les affaires juives, ont promulgué des lois en conséquence et puni sévèrement toutes les infractions.

L'invasion bolchéviste de 1919 fut victorieusement repoussée. Petlura et son armée arrêtèrent en Ukraine les hordes rouges qui, se dirigeaient vers la Rougerie, ou régnait Bela Kuhn, afin de déverser en Europe. Petlura et son armée ont barré le chemin à ceux qui allaient « allumer l'incendie mondial » et détruire tout ce que les siècles de christianisme et de civilisation avaient créé. Sans munitions, sans armes, sans argent, entouré d'ennemis de sa patrie qui s'avançaient de tous côtés, Petlura offrit toutes les preuves d'héroïsme ; et c'est uniquement l'indifférence et l'insouciance de l'Europe qui firent échouer ses efforts. En 1920, l'accord conclu avec la Pologne, au moment du nouvel essai fait par Moscou pour s'aventurer à la conquête de l'Europe, donnait à l'Ukraine la possibilité de développer sa résistance ; mais la Pologne quitta les rangs après la paix de Riga et, comme on ne put s'entendre avec le général Wrangel bientôt écrasé par les bolchéviks, l'armée ukrainienne, malgré sa résistance héroïque, ne put tenir tête à des forces numériquement prépondérantes. Depuis 1921, la lutte, menée, par Petlura, contre le bolchévisme et pour la libération de l'Ukraine, changea de forme. Etabli avec son gouvernement à Tarnow, en Pologne, exilé en exil par le Parlement provisoire, appelé Conseil de la République, et par émigration de trente mille hommes, Petlura, s'il se vit obligé de déposer les armes formellement, ne cessa pas de diriger la nation et sa résistance.

Adoré de tous les patriotes conscients, il était, pour Moscou et pour ses envoyés, qui composent le soi-disant gouvernement ukrainien à Kharkov, l'ennemi le plus dangereux. A Moscou, on savait qu'autour de Petlura se groupaient, non seulement quelques individualités courageuses et décidées, mais tous les éléments de la nation. On y savait qu'à son appel toute la nation — depuis les socialistes les plus avancés jusqu'aux monarchistes les plus convaincus — se lèverait comme un seul homme ; et on attendait avec effroi son ordre qui ne pouvait manquer de venir. Les dernières dépêches officielles de M. Tchoubar, président du gouvernement bolchéviste de Kharkov, le prouvent suffisamment. On peut les trouver dans la presse communiste et elles nous donnent l'idée de l'état d'esprit des satrapes moscovites en Ukraine.

Le « Komintern » (la IIIe Internationale) a décidé au début de 1926 de procéder à une terreur individuelle et de ne pas hésiter dans le choix des moyens, pour la suppression de ceux qui représentent un danger pour le bolchévisme. Petlura ne fut-il pas le premier choisi par le « Komintern » ? Le drame du 25 mai n'était-il pas la conséquence immédiate de cette décision ? Où faut-il chercher les fils, qui ont fait mouvoir le pantin sanguinaire et lâche qui a commis le meurtre ? Qui les tirait ? Ce n'est pas à nous de répondre à ces questions.

Mais il nous est impossible de croire que l'assassin ait agi sous l'influence d'une vendetta juive ou d'une haine de race. Il ne pouvait pas ignorer que la haine du juif est latente chez toutes les populations de l'Europe orientale à cause d'une situation exceptionnelle du ghetto. Il ne pouvait ignorer qu'en Ukraine tous les juifs auraient peut-être été exterminés par des éléments aveugles et inconscients s'ils n'avaient joui de la protection vigilante du président Petlura et de son gouvernement. Ce dont on peut être sûr c'est qu'il existe une force qui tenait à supprimer Petlura. Dans quel but ? nous le savons. Mais ce but a-t-il été atteint ? Il semble que non. Les Ukrainiens paraissent, au contraire, avoir oublié toutes leurs discordes intestines et avoir serré leurs rangs pour la continuation de la lutte menée avec tant de ténacité par Petlura. Il est pénible que cet homme, qui, toute sa vie et pendant tout le temps de son activité politique, a toujours donné des preuves de sympathie pour tout ce qui est français, ait été assassiné en France et par un juif d'origine russe. Pour les Ukrainiens le nom de Petlura devient un étendard, un symbole de l'indépendance de leur patrie, symbole à l'évocation duquel, tous, ils s'uniront pour la réalisation de ses idées et de ses plans. Pour les Français il doit être le synonyme de l'amitié franco-ukrainienne, de l'influence française là où, actuellement, rien de français ne peut pénétrer.

JEAN DE MURET.

EN POLOGNE



Le président de la République polonaise, M. MOSCICKI (notre toute récente photo), qui vient de prêter serment, a confié la mission de former le nouveau cabinet à M. SARTEL, chef du Gouvernement démissionnaire.

Cliché « Celtic Paris »

Billet du Jour

Moi. — Où vas-tu avec ce syphon d'eau de seltz dans les bras ?

Lui. — Je rentre chez moi. Quelle heure as-tu ?

Moi. — Minuit trente.

Lui. — Il se fait tempe.

Moi. — Tu as l'intention, sans doute, de t'abreuver de quelque boisson rafraîchissante avant de te coucher ?

Lui. — Pas le moins du monde. Ce syphon est destiné à ma défense en cas d'attaque nocturne. Je profite qu'il n'est pas encore catalogué parmi les armes prohibées. Tu n'es pas sans savoir que ces appareils inoffensifs d'apparence, ont pris la déplorable habitude d'éclater entre les mains de celui qui les manipule. En les agitant un peu comme ceci, puis comme cela...

Moi. — Eh ! là, attention...

Lui. — Sois sans crainte, c'est surtout quand on ne s'y attend pas que ça saute. Autrefois, on entourait le ventre du syphon d'un filet de fil de fer. On en a décidé autrement par la suite les femmes ne portant plus de corset, le syphon d'eau de seltz n'est mis à la mode. Il est libre et rien ne le retient plus de nous abîmer le portrait...

Moi. — Toujours comme les femmes.

Lui. — Mauvaise langue !

Moi. — Ne préférerais-tu pas te servir d'une canne plombée ?

Lui. — L'arme favorite des camelots du roi ?.. Fi ! Le syphon a quelque chose de plus martial et de plus franc. Il ne prête pas à confusion, personne n'ignore qu'il est dangereux, et si un escarpe s'approche de trop près pour s'enquérir de ma santé, à la vue de mon syphon il reculera.

Moi. — Et s'il l'abreuve ?

Lui. — Je fais feu.

Moi. — Et si son syphon n'éclate pas ?

Moi. — Comme dernière ressource, je le f... sur la gueule du malandrin !...

GABRIEL BACOU.

SITUATION

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

A la Chambre

SUITE DE LA SÉANCE DU 10 JUIN

LES MARCHES DE L'AVIATION

La Chambre, hier soir, a voté par 298 voix contre 254 voix une contre-proposition de M. Guilhaumon à la proposition de résolution de la Commission. Elle est ainsi conçue :

« La Chambre comme conclusion au débat sur l'aviation décide de constituer une commission de trente membres désignés par les Commissions des Finances, de l'Armée, de la marine militaire, des travaux publics, des Colonies et des marchés et spéculations à raison de cinq membres de chacune de ces commissions. Elle aura pour mission d'établir et de présenter avant le 31 décembre 1926 un rapport sur l'état présent et sur l'organisation de l'aéronautique militaire, navale et marchande et de proposer toutes les mesures qui lui paraîtront utiles à une meilleure organisation des services et à une économie dans l'emploi et la gestion des deniers publics consacrés à l'aéronautique sous toutes ses formes d'activité ».

SÉANCE DU 11 JUIN
(Matin)

La séance est ouverte à 11 h. 15 sous la présidence de M. Brunet.

M. Gamard, rapporteur de la Commission des marchés qui exprima des critiques âpres sur la gestion de l'aéronautique déclare que la Commission ne s'est jamais opposée à la motion Guilhaumon et se défend de toute préoccupation politique. Il propose même d'ajouter à la motion Guilhaumon les propres conclusions de la Commission : « Prenant en considération les faits relevés par la Commission des marchés, la Chambre soucieuse de remédier au manque de lien entre le sous-secrétaire et les services utilisateurs, invite le Gouvernement dès maintenant, à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer une collaboration plus étroite entre le sous-secrétaire et les services utilisateurs, à organiser un atelier témoin et à utiliser les ateliers de l'Etat pour établir le prix de revient, à exiger des services utilisateurs un contrôle plus sérieux du matériel, à accuser les militaires d'avoir fomenté la guerre.

Comme M. *Painlevé* qûment les assertions du député communiste et lui reproche ses interventions néfastes. M. Doriot répond qu'il voulait éviter que le Riff soit écrasé par les francs-espagnols, et que si tous les peuples du nord s'étaient insurgés pour l'indépendance, il leur aurait prêché la guerre à outrance.

Ces paroles provoquent un vacarme indescriptible.

M. Doriot est rappelé à l'ordre.

MM. *Vaillant-Couturier* et *Cachin* insultent la droite.

M. *Herriot* flétrit les paroles de M. Doriot.

Celui-ci poursuit et arrive à reconnaître, au milieu de l'ironie, qu'il aurait mieux aimé voir le Riff indépendant sous un sultan.

M. *Briand* relève l'invraisemblance des propos du député communiste. Il justifie notre politique qui est universellement approuvée.

La séance est ensuite levée et renvoyée à mardi pour la discussion relative à la revision des baux.

La suite des interpellations sur le Maroc viendra vendredi.

Au Sénat

SÉANCE DU 11 JUIN

La séance est ouverte à 11 heures sous la présidence de M. de Selves.

Le Sénat vote les 500.000 francs de crédits pour le voyage de M. Doumergue à Londres.

Il vote également plusieurs articles sur le projet de réforme des conseils de guerre.

Informations Parlementaires

REJET DE LA REQUETE DE M. JUDET

Paris, 11 juin

La Commission sénatoriale chargée d'examiner la demande d'autorisation de poursuites contre M. Raymond Poincaré, formulée par M. Ernest Judet a conclu à l'unanimité à la non-recevabilité de la demande.

LA CRISE DU FRANC

LA CONSTITUTION DU CONSEIL DE GERANCE DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.

Paris, 11 juin

M. Péret a reçu ce matin, MM. Millan et *Landry*, président et vice-président du Conseil de gérance de la Caisse d'Amortissement. L'entretien a porté sur les principales questions qui seront examinées le 16 juin au cours de la réunion constitutive de l'organisme.

A l'"Officiel"

LE CONCOURS DES COMMIS DE TRESORERIE D'INDO-CHINE

Paris, 11 juin

Parmi les candidats autorisés à prendre part au concours pour l'emploi de commis de Trésorerie en Indochine, au centre de Marseille, figurent MM. Allesa, Colto, de Poli, Filippini, Lafuma, Maroselli et Sciarli.

à Paris

ENCORE UN CRIME POLITIQUE

Paris, 11 juin

A la sortie du Palais de Justice où il s'était rendu à la suite d'une plainte qu'il avait déposée contre un de ses compatriotes, M. Veshapeli, directeur du journal « *La Georgie Nouvelle* », ancien député, a été tué par le nommé Asphandil Merabachvili, né à Tiflis, mécanicien, demeurant à Billancourt.

Il s'agit d'une vengeance politique. Le drame survenant quelques jours après l'assassinat politique de l'ukrainien Petlura, a produit une vive impression.

EN AUSTRALIE

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER

Paris, 11 juin

On télégraphie de Sydney que l'express de Brisbane a déraillé sur un viaduc, près d'Aberdeen, dont trois arches se sont effondrées.

Il y a eu 5 tués et 30 blessés.

LA CONSTITUTION D'UN CABINET NATIONAL

DECLARATION DE M. CHAUMET

Paris, 11 juin

Au cours de la réunion du groupe de l'Union démocratique et radicale du Sénat, tenue hier soir, M. Chaumet, parlant de la refonte du Cabinet, dont il est question ces quelques jours, a déclaré :

« Il suffirait d'un effort courageux, énergiquement poursuivi pour remettre d'aplomb la situation du pays. Il n'est pas besoin de changer les ministres ; il suffirait de changer les méthodes, d'arrêter un programme conforme aux vœux de la nation. On objecte que la Chambre ne suivra pas. Qu'en sait-on ? En tout cas, si elle renversait le ministère sur un programme positif et précis, l'opinion jugerait sans se soucier des formules de partis et il faudrait bien s'inspirer de sa volonté souveraine ».

L'INTERVENTION DE M. FRANKLIN-BOUILLON

Paris, 11 juin

M. Franklin-Bouillon s'est longuement entretenu hier avec M. Briand sur son intervention.

Le Petit Parisien exprime l'avis qu'elle se produirait au début de la semaine prochaine.

Le Petit Journal rappelle le but de M. Franklin-Bouillon.

« Cependant, ajoute-t-il, il ne semble pas, selon la pensée de M. Franklin-Bouillon, que celui-ci désire un débat immédiat car il ne veut pas gêner M. Briand avec qui il est lié d'amitié et dont il a l'appui politique : il veut, grâce au retentissement de la tribune, mettre le pays au courant d'une opération qui lui paraît nécessaire ».

L'Echo de Paris écrit :

« M. Briand n'est pas entièrement convaincu. La question est trop complexe. En effet, un grand nombre de radicaux-socialistes dont M. Herriot sont mécontents de l'attitude du Gouvernement au sujet du relèvement à 42.000 francs de l'indemnité parlementaire. Pour les ramener, le Gouvernement reprendrait la question avant les vacances ; auparavant, il fera voter le milliard promis aux fonctionnaires ».

L'Avenir envisage les difficultés de l'opération. Analysant l'attitude des partis, il suggère la convocation des leaders politiques du Parlement par M. Doumergue pour amener les socialistes à prendre leurs responsabilités.

Ceux qui refuseront manifesteront clairement leur indifférence du sort du pays qui jugera.

UNE INTERVIEW DE M. BRIAND

Paris, 11 juin

A un journaliste du *Temps*, M. Briand a déclaré qu'il ne voyait pas l'utilité d'un pareil débat à l'heure présente et qu'il ne l'accepterait pas. Il exposerait les raisons de son opposition au moment où l'interpellation serait déposée. Touchant la constitution du ministère d'union, il a dit qu'il a jeté de faire une combinaison dans ce genre sans l'assentiment préalable des groupes parlementaires.

Il a ajouté que le ministère a fait connaître ses directives financières. Il les complétera par un projet qu'il va déposer dans une quinzaine de jours pour l'assainissement financier. Alors, la Chambre pourra affirmer ses tendances. Pour le moment, il n'y a pas autre chose à faire.

DECLARATION DE M. FRANKLIN-BOUILLON

Interrogé, M. Franklin-Bouillon a déclaré qu'il n'y pensait pas mettre à exécution aujourd'hui son intention d'interpeller le gouvernement. Il se réserve d'intervenir à son heure.

UNE BOUTADE DE M. BRIAND

Paris, 11 juin

M. Briand a terminé ses déclarations, rapportées par le *Temps*, par cette boutade : « Je sais bien qu'il y a toujours des amateurs de portefeuilles, mais pour constituer un ministère, ce n'est pas toujours à ceux-là que l'on pense ».

à Marseille

CEREMONIE RELIGIEUSE

Marseille, 11 juin

Ce matin, au premier monastère de la visitation s'est déroulée la cérémonie du vœu du Sacré Cœur, dont l'origine remonte à 1720, alors que la peste ravageait la ville.

Mgr Champavier, évêque, a célébré l'office. M. Rastoin, président de la Chambre de Commerce, a offert un cierge aux armes de la ville.

Ce soir a lieu une procession autour de la cathédrale. La bourse, les banques et de nombreuses maisons de commerce sont fermées.

ARRESTATION D'UN VOLEUR

Marseille, 11 juin

La Sûreté a arrêté ce matin le nommé Marcel Albertini, âgé de 30 ans, qui faisait l'objet d'un mandat d'arrêt pour vol.

Avec un complice, cet individu a commis une quarantaine de vols dans des hôtels de la ville.

AU CONSEIL DE LA S. D. N.

—x—

LE BRESIL ET L'ESPAGNE SE DESINTERESSENT DU CONSEIL

Genève, 11 juin

Le ministre des Affaires étrangères du Brésil, après avoir communiqué au corps diplomatique sud-américain, à Rio de Janeiro, la démission du Brésil du Conseil de la Société des Nations, a télégraphié à tous les pays de l'Amérique du Sud qui ne font pas partie de la Société des Nations, la résolution de son pays de se désintéresser du Conseil de la Société.

L'Espagne a demandé un siège permanent. En attendant satisfaction, elle se désintéresse également du Conseil.

Néanmoins, les deux pays demeurent membres de la Société.

A RAMBOUILLET

TROIS DEPUTES S'EVADENT

Paris, 11 juin

A Rambouillet, cet après-midi, trois détenus de la prison, assommant leur gardien et s'évadent munis des revolvers et des cartouchières du gardien.

La forêt est cernée par la troupe et la police.

EN EGYPTE

L'OUVERTURE DU PARLEMENT

Le Caire, 11 juin

Hier a eu lieu au Caire l'ouverture du Parlement.

Adly Pacha, premier ministre, a lu le discours du Trône qui dit notamment que le Gouvernement s'occupera particulièrement d'établir avec l'Angleterre de bonnes relations tendant à obtenir l'indépendance complète.

Zaghoul-Pacha a été nommé président de la nouvelle Chambre.

en Italie

APRES LA MORT DE L'EX-SULTAN DE TURQUIE

Arrestation de deux familiers du défunt

Rome, 11 juin

La police de San Remo, à la suite des démarches du Gouvernement d'Angora et après enquête, a arrêté le colonel Zeki-Bey, 55 ans, et Rechad Pacha, médecin de l'ex-sultan de Turquie, décédé le mois dernier, en exil. Les fournisseurs ont fait apposer les scellés sur la villa Magnolia où résident les femmes du défunt sultan, Mohamed ayant laissé 200.000 livres de dettes.

Le transport de la dépouille mortelle à Damas est retardé.

en Allemagne

AU REICHSTAG

Le traité germano-russe

Berlin, 11 juin

Le Reichstag a adopté en deuxième et troisième lectures le traité germano-russe récemment conclu.

L'expropriation des anciennes familles régnantes

L'assemblée a décidé de renvoyer à la Commission juridique le projet gouvernemental relatif à l'expropriation des anciennes familles régnantes.

Le chancelier Marx a démontré que la mesure est contraire aux bases juridiques de l'Etat qui garantit l'égalité et la propriété. Il a également défendu l'attitude du maréchal-président Hindenburg, attribuant à sa lettre au baron Loebel un caractère privé.

PAR T. S. F. EN ITALIE

LES OPERATIONS DE CHANGE

Radio-Rome, 11 juin.

Aujourd'hui, le roi d'Italie, sur la proposition du ministre des Finances a signé un décret réglementant les opérations de change.

CONCOURS DE PERFECTIONNEMENT AGRICOLE

Radio-Rome, 11 juin.

Le ministère de l'Economie nationale, section de l'Agriculture, ouvre un concours de perfectionnement de l'outillage agricole ouvert aux diplômés d'agronomie et doté d'une bourse de 20.000 lires.

A PARIS

RECEPTION A L'HOTEL DE VILLE

Radio-Rome, 11 juin.

Aujourd'hui, deux cents membres de l'association électrotechnique italienne, ont été reçu à l'Hôtel de Ville de Paris.

Des discours ont été prononcés par le Président du Conseil Municipal par le représentant du Préfet de la Seine et par un ingénieur italien.

LA BOURSE

Paris, 11 juin

COURS DES VALEURS

	cours précéd.	dernier cours
Rente 3 0/0	46.75	46.70
— 5 0/0 1915	53.40	53.40
— 4 0/0 1917	43.80	43.85
— 5 0/0 1918	43.80	43.90
— 5 0/0 1920	73.50	73.45
— 6 0/0 1920	97.50	97.75
— 4 0/0 1925	93.85	93.90
Bonds Ayres 4 1/2 Or 1909-1912	2660	2658
Boutique 1923 4 0/0	549	545
Japon 4 0/0 1905	660	614
Crédit Foncier	840	841
Banque Union Parisienne	849	848
Banque Paris Pays-Bas	1260	1250
Docks Pont-Rey	4305	4310
Banque Impér. Ottomane	1240	1235
Bons 25 Nouv. Argent.	722	-
Crédit Foncier Egyptien	4735	4650
Crédit Lyonnais	1480	1490
Crédit Foncier Colonial	551	551
Crédit Fonc Algérien act	574	586
Banq. Fr. Rio de la Plata	1415	1405
Nord	1115	1115
Voitures de Paris	915	920
Wagons Lits ordinaires	1471	1485
Suez Capital	23950	24025
Suez Part	11750	11750
Suez Société Civile 1/5	3842	3900
Transatlantique ordinaire	132	134
Transports Méditerranée	827	827
Lebon Capital	735	740
Thomson Houston	950	950
Jeumont	760	765
Tubs Givet Paris	3050	3735
Penarroya	775	775
Suez Privs	545	550
Rio Tinto	6245	6640
Rues Dreyfus	62.50	65
Mokta-el-Hadid A	1750	-
Mokta-el-Hadid Dist.	240	-
Société ordinair. op 25	530	547
Meyer et Charton	500	504
Pinkabitas	540	565
Kramer And Zuck	74.75	75
Odessa	42	43
Houilleres Bassin Rivières	700	-
Hevrax de Costinchaux	340	348
Tanganyka	479	451
Rand Mines	468	479
Espagne Paiements	674	-
Schneider et Cie Creusot	1020	1050
Dreyfus-Rio	188	181
Hauts Four Denain Anzin	1340	1350
Métallurgique Ardège	170	170
Chemins Bruxelles	490	-
Saint-Gobain	2740	2740
Phosphates Gafsa	970	970
Lautaro Nitrate Unité	730	733
1/10 Royal-Dutch	3090	3720
Hammam Beige Pétroles	161	167
Phosphates M'Zaïta	170	177
Mexican Eagle préférence	224	224
Francs Prêteurs Paris	1550	1590
Short	1740	796
Raffineries Say	1990	1990
Pathé cinéma jouissance	532	536
Sucreries Colombes B.	540	540
Actions Saint-Raphaël	2230	2210
Thés Terre	1795	1800
Port autonome Bayonne	1091	1095
Brioude Gilbert	1210	1210
Grands travaux Marseille	515	515
Ormesil Bank	150	142
Raffineries Provençale	297	296
Ranries Indo-Chinoises	330	331
Chalant, Rouzic, de l'I.C.	407	422
Lumière	210	219
La Suze	110	122
Bolifa	755	745
Crédit National 1919	515	515
Actions Canal Caledonie	545	545
Paris Canal Caledonie 24480		24250

COURS DES CHANGES

Livre	143.48	144.10
Dollar	28.50	28.57
100 Lires	132	132.25
100 pesetas	509.50	510
100 Marks	1359	1377.50
100 Frs suis	547.50	547.50

UNE TERRASSE S'ECROULE

DEUX PERSONNES LEGEREMENT BLESSEES

Hier matin, une terrasse de l'immeuble n° 9, rue de l'Opéra (côté cour), au deuxième étage s'est effondrée.

La locataire de l'appartement, Mme Mariotti et sa bonne Mlle V. X. ont été entraînées dans la chute. Fort heureusement, elles furent retenues par le balcon de l'étage inférieur.

L'une et l'autre ont rapporté des contusions multiples qui ne paraissent pas graves.

Cet accident dû à la vétusté du balcon nous fournit l'occasion de rappeler aux propriétaires des immeubles que leur responsabilité est engagée et que, en cas de décès ils seraient tenus de payer des pensions aux familles des victimes.

Il leur convient donc, de prendre toutes précautions pour consolider les balcons qui menacent ruine.

On nous indique à ce propos que les locataires de l'immeuble n° 9 de la rue de l'Opéra ont maintes fois signalé aux propriétaires les nombreuses et urgentes réparations dont la maison entière aurait besoin. Leurs réclamations sont restées sans effet. Ils réclament aujourd'hui des mesures énergiques et promptes.

Nous transmettons leurs doléances à M. Qui de Droit.

ARRESTATION

UN INDIVIDU QUI AVAIT VOLE A AJACCIO EST ARRETE A BASTIA

Le nommé Mariani Jean, 29 ans, journalier, marié à Bastia, 2, rue Sainte-Croix, a été arrêté hier par M. l'Inspecteur Leoni et l'agent Ambrosi de la police municipale, en exécution d'un télégramme de M. le Procureur de la République d'Ajaccio, sous l'inculpation de vol et de complicité de vol commis ces jours derniers à l'Hôtel Solferino.

Mariani, mis à la disposition de M. le Procureur de la République, a été écroué à la maison d'arrêt en attendant son transfert à Ajaccio.

UNE GRAVE AFFAIRE

DEUX ARRESTATIONS

La police municipale et la police mobile s'occupent actuellement d'une affaire de vols commis à Marseille, dans divers magasins et dans les gares.

A la suite de la découverte à Marseille d'une affaire de ce genre, le juge d'instruction de cette ville avait acquis la conviction qu'une partie des marchandises volées était dirigée sur Bastia.

En exécution d'un télégramme de ce magistrat, notre actif commissaire de police, M. Albertini, se rendait le 3 juin à l'arrivée du *Corte II*, courrier de Marseille et mettait en état d'arrestation les nommés F. Angelo, 20 ans, sujet italien, marchand ambulant et B. Charles-Félix, cafetier à Bastia qui transportaient des malles et des paniers, contenant de la marchandise provenant des vols commis à Marseille.

Ces deux individus ont été mis à la disposition de M. le Procureur de la République qui les a fait écrouer.

F. et B. ont été transférés hier à Marseille où l'affaire est instruite.

MAISON EN RUINE

Nous avons souvent dans un précédent numéro que les propriétaires de l'immeuble étroit qui du vieux-port, quant exécuté à tous nos droits, la ville allait être interdite à circuler est immobile.

Nous croyons savoir que cette interdiction ne tardera pas à être décrétée, le Comité de Défense, ainsi, dès les premiers jours, de l'affaire, allait sans peu, prononcer en décision.

T. S. F.

Les Appareils des Premières Marques, les meilleures fournitures se trouvent Aux Grands Magasins LOUIS MAUREL

Installations Complètes — Facilités de Payement.

FOLELLI

LE DOCTEUR SEMIDEI A L'HONNEUR D'INFORMER QU'IL OUTHRA SON CABINET A FOLELLI (EN FACE L'USINE), A PARTIR DE JEUDI 17 COURANT.

CONSULTATIONS TOUS LES JOURS DE 8 H. A 11 H., EXCEPTÉ LE MERCREDI.

LA SOIREE SANTU CASANOVA

La Société « **Salvator Viale** » donnera aujourd'hui 12 à neuf heures du soir dans la salle de spectacle du Théâtre, une soirée littéraire et artistique au profit de la souscription ouverte pour la publication des œuvres de son président, le doyen et le maître de tous écrivains régionalistes, Santu Casanova.

Nous rappelons que le programme de cette soirée comprendra une Conférence de M. Jean Franceschi, Conseiller général et maire de Luri, Président du Comité Santu Casanova, sur **Santu Casanova et son Œuvre**, conférence au cours de laquelle le conférencier donnera lecture de quelques extraits choisis dans des genres différents de l'œuvre du Maître régionaliste.

La partie artistique, entièrement dialectale, comprendra des chants corses exécutés par des chœurs de jeunes filles et des artistes bastiais sur des harmonisations composées par M. Mondielli.

Nous tenons également à rappeler à nos lecteurs que notre grand ténor César Vezzani a bien voulu prêter gracieusement son concours à notre œuvre, et à consenti à se faire entendre pour la première fois sur notre scène, **dans des chants corses.**

Pour permettre à tous d'assister à une manifestation qui intéressera tous les éléments de la population, le prix d'entrée a été fixé à la très modeste somme de trois francs.

On trouvera des cartes, — il en reste, à l'heure qu'il est, très peu, — aux bureaux du **Petit Bastiais** et du **Bastia-Journal.**

Ceux qui ne pourraient plus en trouver en ville trouveront des entrées samedi soir, au contrôle du **Théâtre**, à partir de 8 heures 30.

CHRONIQUE des TRIBUNAUX

CHAMBRE CORRECTIONNELLE

Présidence de M. Gavini, Président de Chambre

Le nommé Colle, défèré pour violences au Tribunal avait été acquitté faute de preuves.

Sur appel, la Cour, après rapport de M. le Conseiller Fougère, plaidoirie de Me de Montera, organe de la partie civile, réquisitoire de M. Parquet général Gaugeac, plaidoirie de Me Colombani, défenseur du prévenu, confirme le jugement du Tribunal.

* * *

Les débats d'une grave affaire de vol se sont terminés par le réquisitoire de M. Parquet général Gaugeac et la plaidoirie de Me de Montera. La Cour rendra son arrêt à quinzaine. M. le conseiller Fougère rapportait l'affaire.

* * *

Les dames *Ferrari* et *Cavalloni* ont été condamnées par le Tribunal pour une escroquerie consistant dans la prostitution d'un acte de vente non existant, à 15 jours de prison et 100 francs de dommages-intérêts envers la partie civile. Sur appel, la Cour a, par défaut, élevé la peine à 3 mois de prison.

L'affaire venant maintenant sur l'opposition des prévenus.

Après rapport de M. le conseiller Fougère, plaidoirie de Me Raffali, organe de la partie civile, réquisitoire de M. Parquet général Gaugeac et plaidoirie de Me Torrent, défenseur du prévenu, l'affaire a été mise en délibéré. L'arrêt sera rendu à quinzaine.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Présidence de M. le Juge Grimaldi

Les trois frères Pasquali, Méglanti et Libert habitant une roulotte de notre arrondissement, sont poursuivis pour n'être pas encore munis de la carte d'identité que la loi impose aux Nomades.

Me de Montera, leur défenseur, démontre que dès leur arrivée, les trois Italiens ont fait leur déclaration et que si la carte définitive ne leur a pas encore été délivrée, ils en seraient en Mairie pour responsable.

Dans ces conditions, le Tribunal les acquitte tous les trois.

* * *

M. Tomei, gouverneur pour avoir exercé des violences sur la dame Prosperi, est, après plaidoirie de Me de Carolis, son défenseur, condamné à cent francs d'amende avec sursis et à payer à la partie civile représentée par Me de Montera, cent francs à titre de dommages-intérêts ainsi que les dépens.

* * *

La dame Prosperi, poursuivie pour violences à la requête d'une partie civile, est acquittée après plaidoirie de Me de Montera, son défenseur, Me de Carolis représentant la partie civile.

* * *

Pour abandon de famille, Ghirole de Farinole est, après plaidoirie de Me de Montera, son défenseur, condamné à 50 francs d'amende.

***

Quelque jours le nommé Mauron est va dérober avec effraction deux pneus d'un valeur judiciaire avait été fortement contestée. Il voyait comme un grand argent en ces pneus sans pouvoir justifier de la propriété de ses ressources.

Arrêté et poursuivi pour vagabondage et infraction à la police des étrangers du fer, il est, après plaidoirie de Me de Montera, son défenseur, condamné à un mois de prison.

* * *

Gallo a outragé la gendarmerie, mais il a commis à faire des excuses. Le Tribunal auquel il est déféré pour outrages le condamne à 16 frs d'amende avec sursis après plaidoirie de Me Moretti, son défenseur.

Dans tous ces affaires, M. Angeli, substitut du Procureur de la République, occupait le siège du ministère public.

***

FEMINA CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : pour la première fois à Bastia la célèbre vedette Pauline Pauliere dans **La Traverse Verte**, cruelle dramatique distribuée par J.M.F. **L'Amazone du Ranch**, film d'aventures intrigante par Nevia Gerber et Edmond Gréville. Dernière épisode : **La nuit tragique** : en supplément : **Le gérant Pierrot**, comique en 2 parties.

Lundi : Douglas Fairbanks dans : ?

***

REGENT CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : Gala cinématographique avec orchestre. Au programme : **Regent-Journal** (Les actualités du monde entier) ; **N'touche pas ton percussionniste !...**, Comique en 2 parties ; Gaumont-Métro présente Pauline Frédérick dans **Dust de Femmes**, comédie dramatique en 7 parties.

Au prochain programme : **Du sang sur la soie**, grand film d'aventures.

Prochainement : **Jocaste**, d'après l'œuvre célèbre d'Anatole France.

DEUIL

M. Augustin Valery, doyen du Conseil Municipal, est décédé hier soir vers 200 heures après une très courte maladie. Cette douloureuse nouvelle a causé une profonde émotion dans notre ville où M. Augustin Valery comptait tant de sympathies.

Nous prions sa famille de vouloir bien agréer nos condoléances émues.

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui : Samedi 12 Juin 1926. Vingt-quatrième semaine ; 164e jour de l'année ; 202 à venir.

Soleil : lever, 4 h. 45 ; coucher, 19 h. 58.

Aujourd'hui : Saints Olympe.

Demain : Saint Antoine de Padoue.

***

DE PASSAGE

M. Félix Gal, directeur de la Société Otos, et M. Fernand Verlaque, inspecteur de la même société.

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge

Seul DAMIANI à C°, 23, Boulevard Paul

Nos Spectacles

THEATRE MUNICIPAL. — Ce soir : **Scènes Santu Casanova** sous les auspices de la Société Salvator Viale. Première partie : **Conférence : Santu Casanova et son Œuvre**, par M. Jean Franceschi, Conseiller général et maire de Luri. Deuxième partie : **Chants populaires corses : Bulemu pianta le maghia.** — Chœur chanté par Mlles Alessandrini, Carsilli, Casel, Cristofari, Damiani, Ghilini, Leccia, Milanta, Moracchini, Peraso, Piasetti, Poggi, Tomasi, Tristani et Vendasi.

Or ecco la mia figliola, morceau chanté par Mlle M. T. Leccia ; **Serenatella napolitana sera,** chanté par M. P. Bonnet **Ossa ha! che non mi sortì ?** chanté par le chœur. **Via, lasciatemi passa, vecchio, Sulla mostra di Cusofino,** morceaux chantés par Mlle M. T. Leccia. **Zilimbrina,** chantée par le chœur. Harmonisations de M. Mondielli.

Troisième partie : M. César Vezzani dira des chants populaires corses et des morceaux de son répertoire. M. François Villa dira son répertoire.

Prix d'entrée unique : 3 francs.

***

FEMINA CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : pour la première fois à Bastia la célèbre vedette Pauline Pauliere dans **La Traverse Verte**, cruelle dramatique distribuée par J.M.F. **L'Amazone du Ranch**, film d'aventures intrigante par Nevia Gerber et Edmond Gréville. Dernière épisode : **La nuit tragique** : en supplément : **Le gérant Pierrot**, comique en 2 parties.

Lundi : Douglas Fairbanks dans : ?

***

REGENT CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : Gala cinématographique avec orchestre. Au programme : **Regent-Journal** (Les actualités du monde entier) ; **N'touche pas ton percussionniste !...**, Comique en 2 parties ; Gaumont-Métro présente Pauline Frédérick dans **Dust de Femmes**, comédie dramatique en 7 parties.

Au prochain programme : **Du sang sur la soie**, grand film d'aventures.

Prochainement : **Jocaste**, d'après l'œuvre célèbre d'Anatole France.

On nous communique

SOCIETE SAINTE-GENEVIEVE

Les membres participants sont invités que la participation du mois de mai, aura lieu, dimanche 13 juin, en ville, avril, 91, rue Napoléon, de 9 à 11 heures.

SOCIETE DES ANCIENS SOUS-OFFICIERS ET ASSIMILES DE LA CORSE

Les membres de la dite société sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu dimanche 13 courant, à 10 h. 30 du matin, dans la salle de l'Hémicycle Publique.

Ordre du jour : Payement des cotisations, admission de nouveaux membres.

FEDERATION DU NORD DE L'ILE

Le Comité fédéral socialiste unitaire est convoqué à 10 heures du matin, salle de l'Assistance Publique, rue de l'Opéra.

Ordre du jour : Compte-rendu moral et financier ; Bureau d'Assemblée générale, le Bureau propose en conséquence la question de l'affiliation au Comité Fédéral ; Questions diverses.

Le Président :
Dr POURTEAU

00277

CHAPELLE SAINT-ANTOINE

Dimanche, 13 courant, sera célébré solennellement la fête de Saint-Antoine de Padoue.

Matin, premières messes à 5 h. 30. A 6 h. 30, messe des communions générale avec allocution. Messes à sonner les heures : 10 heures, grand'messe, chantée par la Chorale du Patronage Jeanne-D'Arc ; 11 heures, dernière messe.

Soir : 5 h. Vêpres - Panégyrique du Saint par le R. P. Barthélemy de Nice, éminent prédicateur de la Tertiaire. Salut. A 8 h. 30 Chant du **Te Deum**, Vénération de la Sainte-Relique.

Les dames grand'mères qui n'auraient pas reçu de lettres, pour une cause quelconque, pourront se présenter quand même pour demander leur petit souvenir.

ALLIANCE NATIONALE DES FAMILLES NOMBREUSES

Réunion dimanche 13 juin à 11 heures, 14, rue du Môle. Paiement des cotisations et des primes. Questions diverses.

ASSOCIATION DES PERES DE FAMILLE CHRETIENS

Dimanche 13 courant à 10 h. en l'église Saint Jean, messe mensuelle pour MM. les membres de l'Association des pères de famille chrétiens.

A 10 heures et demie, réunion dans le local habituel, impasse Saint Jean. Conférence.

PAROISSE DE SAINTE MARIE

Le Saint Sacrement sera processionnellement de l'église paroissiale dimanche prochain, 13 courant, à 5 h. 30 du soir et parcourra l'itinéraire suivant : Rue de la Paroisse, place d'Armes, rue Colonna et Campanari, rue Drôlle, Boulevard Auguste Gaudin et rue Notre Dame.

Les commissaires religieuses, les associations pieuses, la garde d'honneur et les confrères de la paroisse sont priées d'y assister.

M. l'archiprêtre compte sur la piété et la foi se connus de ses paroissiens pour voir le Très-Saint à l'occasion de son intime sortie pour les bénir, honoré et encensé en ce jour de fête toute spéciale.

SOCIETE DES CUIRS ECUS

Les membres de la société sont bonifiés- ment invités à l'apéritif d'honneur offert par le Trésorier à l'occasion de la Sainte-Antoine, fixé-ci-soir à 11 heures précises, au café du Kiosque.

PARTI SOCIALISTE S. F. I. O.

Les membres de la section socialiste de Bastia sont priés de se réunir le samedi 12 courant à 10 h. 30 du matin, salle de réunion Publique.

Le secrétaire fédéral, M. Rossini fera le compte-rendu du congrès national socialiste de Clermont où il représentait la Fédération de la Corse.

PASSEPORTS POUR L'ARGENTINE

Le public est informé qu'en plus de passeport régulièrement visé, les autorités argentines exigent :

1°) Pour les étrangers ayant déjà vécu en Argentine et retournant dans ce pays :

a) La cédule d'identité ou image dans la République et un certificat de bonne conduite établi par une autorité policière argentine au moins deux mois avant la date d'embarquement ;

b) A défaut des pièces indiquées ci-dessus, un permis de débarquement délivré par la Direction Générale de l'Immigration et revêtu d'une photographie dûment timbrée.

2°) Pour les étrangers venant en Argentine pour la première fois :

Un certificat des autorités policières ou judiciaires de leur pays indiquant que le titulaire n'a commis aucune condamnation pour délit de droit commun pendant les 5 années immédiatement antérieures à son départ.

3°) Pour les étrangers âgés de moins de 15 ans :

a) Un acte de naissance avec photographie ;

b) A défaut de ce document le permis de débarquement prévu plus haut.

Les femmes étrangères accompagnées d'enfants de moins de 15 ans ne sont autorisées à entrer en Argentine que si elles disposent de ressources personnelles suffisantes pour l'entretien de leur famille.

GRANDS MAGASINS
LOUIS MAUREL
BASTIA

A partir du 14 juin, les Magasins Louis Maurel seront ouverts jusqu'à 6 h. 30 du soir et le samedi jusqu'à minuit, ensuite de la semaine anglaise.

SURDITÉ VAINCUE
PAR L'ÉLECTRICITÉ

M. G. COURTOIS spécialiste en Prothèse auriculaire, Rue S.G.D.G., en France et à l'Etranger, Membre Titulaire du Groupe de l'Hygiène générale, médicale d'or, Diplôme d'honneur aux Expositions Officielles, informe les personnes affligées de surdité, bourdonnements, Durcté (Vide, qu'elles entendront même parler très bas par l'application de sa nouvelle réputée dans le monde entier et cela sans douleur, sans drogues, sans opération. Résultats étonnants. Essai entièrement gratuit, de 9 h. à midi, chez les villes ci-après :

PASSAGES	PASSAGES
13 JUIN, BASTIA	HOTEL DE FRANCE
15 JUIN, AJACCIO	HOTEL DE FRANCE

G. Courtois, 12, Rue Cadet, Paris (IXe)

AVIS DE DÉCÈS

M. Jean-Pierre Tortora, Capitaine en retraite, chevalier de la Légion d'Honneur ;

M. Jean Tortora, Inspecteur-adjoint des douanes ;

M. Joseph Tortora, Avocat à la Cour d'Appel de Bastia ;

Ont la douleur de faire part, à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADEMOISELLE ROSE-MARIE TORTORA

leur fille et sœur chérie, décédée à Bastia, le 10 juin 1926, à l'âge de 18 ans.

Les obsèques auront lieu à Bastia, aujourd'hui, 12 courant, à 10 heures du matin.

Maison mortuaire : 14 Boulevard Paoli.

***

Mme et M. Charles Guadagnini-Valery et leurs enfants ; M. et Mme Louis Valery-Lanata et leur fille ; Mme Vve Pagnani-Valery, ses enfants et petits enfants ; Mme Vve Louis Alessi-Graziani, ses enfants et petits-enfants ; Mme Vve Scimpheris Alessi et ses enfants ; M. et Mme Hector Quilici-Alessi, leurs enfants et petits enfants ;

Les familles Valery, Fanchetti, Amati, Barbier, Cancpa, Carbuccia, Bertini, Cambiaci, Martinetti, Cibac, Lota, Lanata et Orlandoni ;

Ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur AUGUSTIN VALERY
Ancien Négociant
Conseiller Municipal

leur père, beau-père, grand'père, beau-frère, oncle, cousin germain et allié, décédé le 12 juin, muni des sacrements de l'Eglise à l'âge de 84 ans. Les obsèques auront lieu demain dimanche 13 du courant à 14 heures.

SITUATION



LIBRAIRIE
DU "PETIT BASTIAIS"

VIENT DE PARAITRE :

MANUELETTU
DI A
STORIA DI A CORSICA
Par J.-P. LUCCIARDI

Elégante plaquette in-8° de 24 pages, sous belle couverture cartonnée.

Prix : 1 fr. 25 (Franco : 1 fr. 50)

ROGLIANO
Etude Monographique Régionale
par D. FUMAROLI
PRIX : 2 fr. (Franco : 2 fr. 25)

MONACO, LA CORSE
ET SAINTE-DEVOTE
PAR M. DE TRENQUALEON

Ouvrage de 300 pages, orné de six hors-textes en sépia
Prix : 5 fr. — Franco : 5 fr. 50

LES DECLARATIONS DE DOMICILE

Aux termes de l'article 36 de la loi du 1er avril 1923, « tout homme inscrit sur le registre matricule est astreint à faire reconnaître son changement de domicile et de résidence ».

Cette disposition s'applique aux réformés définitivement et aux exemptés soumis à toutes les autres réserves.

Ils restent, en effet, dans cette position, inscrits au registre matricule et d'autre part, la connaissance de leur domicile ou résidence est nécessaire au service du recrutement en raison des visites périodiques auxquelles les astreint l'article 20 de la loi du 1er avril 1923.

Les déclarations de changement de domicile ou de résidence sont reçues dans les brigades de gendarmerie, les stations et, dans les grandes villes, les Commissariats de police.

AVIS DE CONCOURS

Un concours pour le recrutement de 1000 surnuméraires des P. T. T. aura lieu, au chef-lieu de chaque département, les 22 et 23 juillet 1926.

La liste d'inscription des candidatures sera close le 27 juin 1926 au soir.

Les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins le dernier jour du concours et de 25 ans au plus le premier jour du concours.

Par exception, la limite d'âge est reculée jusqu'à 30 ans pour les candidats pourvus d'un emploi de titulaire dans l'Administration des P. T. T.

Les candidats présents sous les drapeaux ne pourront être autorisés à subir les épreuves que s'ils doivent être libérés dans les six mois qui suivront la date du concours.

Aucune demande de dispense ne sera prise en considération.

FEDERATION OUVRIERE ET PAYSANNE DES MUTILES ET REFORMES

Le droit à pension des anciens combattants et mutilés

La Fédération invitée et plusieurs des Mutilés nous communique la note suivante :

A l'unanimité des 150 délégués représentant plus de 450 voyelles de la Fédération nationale et puissante des Mutilés, il a été voté au Congrès National de Saint-Etienne que s'il venait du 23 au 25 mai 1926, la motion suivante :

Considérant que de nombreux anciens combattants qui ont été blessés ou malades sous les drapeaux, se trouvent dans une misère extrême par leur ignorance de la loi du 31 mars 1919, qui leur accorde droit à pension. Demande au Gouvernement de faire afficher dans toutes les communes de France comme « Bulletin officiel » le 3 août 1914 l'ordre de mobilisation ; 1° la loi du 31 mars 1919 ; 2° la loi du 3 janvier 1926 qui prorogeait jusqu'au 31 décembre 1926 les délais pour demander, au titre de la loi du 31 mars 1919, une pension.

Cela afin de permettre à ceux qui ont fait leur devoir de réclamer leur droit le 31 décembre 1926, date à laquelle les anciens mobilisés n'auront plus la possibilité de demander une pension.

Les Fédérations ouvrières et paysannes des Mutilés, regrette aux anciens militaires que, pour avoir droit à pension, il faut avoir été malade ou blessé au régiment, pour les classes 19 et suivantes, une présence au corps de 90 jours est nécessaire.

Pour en obtenir une, plus de cent mille blessés ou malades n'ont pas pu remplir cette condition et ne touchent aucune pension.

Pour en obtenir une, plus de cent mille blessés ou malades n'ont pas pu remplir cette condition et ne touchent aucune pension.

Pour ces derniers, la Fédération ouvrière et paysanne, 12, place aux Herbes, à Orange (Vaucluse), les renseignements dont ils ont besoin ; l'important n'est pas une somme : c'est un droit qu'ont eu nombre fois profané et reconnu, car souvent des malades ou blessures constatées en service, auraient droit à pension.

AVIS DE CONCOURS

Un concours pour l'admission à l'emploi d'élève employés des Postes, Télégraphes et Téléphones dans les régions de Paris, Lille et Châlons-sur-Marne, sera ouvert, au chef-lieu de chaque département, les 24 et 25 juillet 1926.

Nombre maximum des admissions. — Le nombre maximum des admissions est fixé comme suit : 1500 pour la région de Paris ; 400 pour la région de Lille ; 200 pour la région de Châlons-sur-Marne.

Clôture de la liste d'inscription de candidatures. — La clôture de la liste d'inscription des candidatures est fixée au 29 juin 1926.

Conditions générales de candidature. — Les candidates ne pourront être admises à concourir que si elles remplissent les conditions d'âge et d'aptitude énumérées à l'article 2, titre II du décret du 4 août 1911, modifié par l'arrêté du 1er juillet 1922 (Bull. 30-1925, page 492). Aucune demande de dispense ne sera prise en considération.

Conditions particulières de candidature suivant la résidence des postulantes. — Les postulantes domiciliées dans l'une des régions de Paris, Lille et Châlons-sur-Marne ne pourront concourir que pour leur région.

Les postulantes devront, obligatoirement, avoir leur inscription de leur candidature, au moins à la disposition de l'Administration centrale, pour les trois régions précitées et choisir son ordre de préférences.

Elles devront produire, par écrit, l'engagement de demeurer, en cas de succès, 5 ans au moins dans la région où elles seront affectées sauf à solliciter leur mutation pour une autre région.

Les candidates qui n'auront pas souscrit cet engagement ne pourront pas être nommées à la suite du concours.

Pupilles de la Nation. — Les pièces fournies par les Pupilles de la Nation sont exemptées du droit de timbre par application des dispositions de l'article 51 de la loi du 27 juillet 1917.

RECRUTEMENT DES EMPLOYES RETRAITES

(1°) Le recrutement des employés retraités a été réglementé par décision N° 177/10 P. M. 2 du 4 juillet 1921, sous réserve à porter les lois postales.

2°) Par modification aux articles 644 et suivants du Journal du 30 juillet 1910 sur le service maritime, les dispositions de la dite, les dispositions ci-après seront applicables jusqu'à nouvel ordre ou ce que comporte la réglementation, l'affectation et le licenciement des employés retraités.

3°) Une limite des demandes d'emplois est fixée dans chaque préposeur maritime.

Les candidats doivent être âgés de moins de 55 ans, avoir une bonne conduite et, posséder l'expérience physique et professionnelle voulue pour remplir un bon service ; ils sont classés par ordre de date entre eux.

4°) Offices-marins retraités d'office par application des dispositions de la circulaire du 4 mai 1921 (B. O. P. 448).

5°) Officiers-mariniers commissionnés subalternes n'ayant pas été spécialement autorisés à la prolongation de la loi du 14 avril 1924 garnis, militaire ou réformés des pensions civiles et militaires ou retraites pour accidents de services avant la 18 février 1926, dont ils auront partiel, réclame générale de la date des motifs des équipages.

6°) Officiers-mariniers ne réunissant pas dans l'une des catégories précédentes et quartiers-maîtres et matelots retraités pour accidents de services.

7°) Officiers-mariniers, quartiers-maîtres et matelots titulaires d'une pension proportionnelle, ils peuvent être admis à concourir pour les emplois réservés, à moins d'avoir reçu les rétributions.

8°) Les employés retraités sont soumis par le Préfet Maritime en observant rigoureusement l'ordre des catégories, c'est-à-dire, en cas d'égalité, exceptionnel une préférence serait de prendre dans la numéro, à numéro d'ordre des candidats en présence alternativement le Préfet effort, en ne réunissant les candidats d'égalité requises pour le remplir. A ce dernier point de vue, le vieux pour être servait par le Préfet Maritime entre les candidats d'une même catégorie, suivant la nature de l'emploi à pourvoir.

En attendant les résultats de la nouvelle réclame entreprise des établissements civils, des employés retraités à recruter doivent être recherchés dans la classe de 1921 (3e classe).

2°) Les employés retraités peuvent être licenciés par les préfets maritimes pour cause d'incapacité professionnelle, d'insubordination, de vol, de négligence, d'incorrection et de malhonnêteté, sur demande motivée des chefs de services ; ils peuvent être révoqués également par suite de suppression d'emploi.

Le licenciement est accompagné dans tous les cas d'un préavis de 15 jours si n'existe pas d'autre délai fixé par la loi.

Les demandes des candidats devront être adressées au Préfet Maritime du 1er arrondissement (P. M. 2), Toulon (Var).

Signé : LEYGUES

P. C. C., le Préfet sous le ministre Maritime, Adjoint au commissaire de la marine en Corse,

MERCADIER

L'ARGUS DE LA PRESSE

LES PLUS ANCIENS BUREAUX D'ARTICLES DE JOURNAUX
37, Rue Bergère. — PARIS (9e)

Lit et dépouille par jour 20.000 journaux et revues du monde entier. **L'Argus** édite **l'Argus de l'Officiel**, contenant tous les votes des hommes politiques ; recherche articles et tous documentés passés, présents, futurs.

L'Argus se charge de toutes les publicités c. de publications dans les journaux, de toutes articles et informations.

Imp. E. CORDIER & FILS, 8, bd du Palais

Le Directeur-Gérant : Lucien CORDIER

COMPAGNIE FRAISSINET

Horaires du mois de Juin 1926

DEPARTS DE CORSE POUR LE CONTINENT

Samedi 12 - d'Ajaccio pour Marseille à 19 h.
Dimanche 13 - de Calvi pour Nice à 20 h.
Lundi 14 - de Bastia pour Marseille à 14 h.
Mardi 15 - d'Ajaccio pour Marseille à 13 h.
Mardi 15 - de Bastia pour Livourne à 22 h.
Mercredi 16 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Mercredi 16 - de Calvi pour Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 17 - de Bastia pour Nice à 21 heures.
Vendredi 18 - de Bastia p. Marseille à 13 h.
Samedi 19 - d'Ajaccio pour Marseille à 13 h.
Dimanche 20 - d'Ile-Rousse p. Nice à 20 h.
Lundi 21 - de Bastia pour Marseille à 14 h.
Mardi 22 - d'Ajaccio pour Marseille à 13 h.
Mardi 22 - de Bastia pour Livourne à 22 h.
Mercredi 23 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Jeudi 24 - de Bastia p. Marseille à 13 h.
Vendredi 25 - de Bastia p. Marseille à 13 h.
Samedi 26 - d'Ajaccio pour Marseille à 13 h.
Dimanche 27 - de Calvi pour Nice à 20 h.
Lundi 28 - de Bastia pour Marseille à 14 h.
Mardi 29 - d'Ajaccio pour Marseille à 13 h.
Mercredi 30 - de Calvi pour Toulon et Marseille à 19 heures.
Mercredi 30 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.

Horaires du mois de Juin 1926

DEPARTS DU CONTINENT POUR LA CORSE

Samedi 12 - de Nice pour Bastia à 7 heures.
Samedi 12 - de Toulon p. Ile-Rousse à 18 h.
Dimanche 13 - de Marseille p. Bastia à 10 h.
Lundi 14 - de Marseille pour Ajaccio à 15 h.
Mardi 15 - de Nice p. Ile-Rousse, à 21 h. 30.
Mercredi 16 - de Marseille p. Bastia à 12 h.
Jeudi 17 - de Marseille pour Ajaccio à 12 h.
Jeudi 17 - de Livourne pour Bastia à 12 h.
Vendredi 18 - de Nice pour Ajaccio à 7 h.
Samedi 19 - de Nice pour Bastia à 8 heures.
Samedi 19 - de Toulon pour Calvi à 18 h.
Dimanche 20 - de Marseille p. Bastia à 10 h.
Lundi 21 - de Marseille pour Ajaccio à 15 h.
Mardi 22 - de Nice pour Calvi à 21 h. 30.
Mercredi 23 - de Marseille p. Bastia à 12 h.
Jeudi 24 - de Marseille pour Ajaccio à 12 h.
Jeudi 24 - de Livourne pour Bastia à 12 h.
Vendredi 25 - de Nice pour Ajaccio à 7 h.
Samedi 26 - de Nice pour Bastia à 8 heures.
Samedi 26 - de Toulon p. Ile-Rousse à 18 h.
Dimanche 27 - de Marseille p. Bastia à 10 h.
Lundi 28 - de Marseille pour Ajaccio à 15 h.
Mardi 29 - de Nice p. Ile-Rousse à 21 h. 30.
Mercredi 30 - de Nice p. Bastia p. Bastia à 12 h.

Médaille d'or — CAP CORSE — Membre du Jury
GRAND PRIX
DAMIANI
JUGEMENT ET ARRÊT DE BASTIA 1903 ET 1904

Publications de Modes
GASTON DROUET, Editeur
20, Rue de la Sorbonne, PARIS



PARIS-ELEGANT — Le N° 6 fr.
PARIS-MODE — Le N° 6 fr.
PARIS-CHAPEAUX — Le N° 6 fr.
PARIS-TAILLEUR — Le N° 12 fr.
TOUTE LA MODE — Le N° 6 fr. 50

En vente dans les principales Librairies
Etat des prix, prix spéciaux pour Abonnés Demandez Tarif.

AVIS DE CONCOURS

Un concours pour l'emploi de rédacteur stagiaire à l'Administration Centrale de la Marine marchande s'ouvrira le lundi 19 juillet.

Le nombre des places mises au concours est fixé à deux.

Traitement de début : 8.500 frs plus indemnité de résidence de 5.000 frs.

Pour tous renseignements et envoi du programme, s'adresser au Sous-Secrétariat d'Etat de la Marine marchande (Section du Personnel Général), 94, rue du Bac-colar, Paris (7e) avant le 5 juillet 1926.

LISEZ
Jardins & Basses-Cours
Le plus de Conseils Pratiques Pour le moins d'Argent Dépensé
1 AN : 24 NUMEROS N'EN SEULEMENT AVEC GRATUIT DES NOTICES EXPLICATIVES
HACHETTE, 79, Bd St-Germain PARIS (6e)

REGINA
LA REINE DES CIGARETTES

N° 140. — Feuilleton du *PETIT BASTIAIS*

JEAN MISÈRE

par LOUIS LETANG

Messieurs de la maréchaussée, dit soudain la voix claire à l'extérieur, faites votre devoir.

On entendit les crosses des mousquets traîner sur le plancher. Beuillet s'agita.

Joseph, commanda le vicomte de Rengael, il est inutile de faire attendre plus longtemps ces braves gens. Ouvre-leur donc la porte toute grande pour leur épargner la peine de la briser.

Brisaille obéit avec une précipitation joyeuse.

Un homme très grand et très mince, tout de noir habillé, entra solennellement, tenant d'une main sa canne d'exempt et de l'autre un papier déplié.

Marchant dans ses pas avec une admirable régularité, un gros sergent suivait l'exempt, écritoire déployée et plume d'oie à l'oreille.

Les gens de la maréchaussée restèrent modestement sur le seuil de la porte.

— Messeigneurs !... Madame !... fit l'exempt en saluant, l'obligation — que m'impose ma charge — de venir troubler votre joyeuse réunion au milieu de la nuit, ne pèse horriblement croyez-le bien, et...

— Bien, bien, interrompit Cruix-mare, mais c'est notre brave exempt de la rue Saint-Antoine.

— Maître Hilaire Chaponot, si j'ai bonne mémoire, ajouta d'Almador.

L'exempt salua.

— Toujours suivi de son gros scribe, il me semble.

— Oui, Monseigneur, c'est bien moi répondit l'homme de plume en avançant la tête — car son premier mouvement avait été de se dissimuler derrière monsieur l'exempt ; — Jérôme Panuffe, c'est mon nom !...

— Eh bien, Messieurs, fit Henri de Kergal, l'un m'a raconté vos prouesses, et je suis, pour ma part, enchanté que vous ayez cette bonne action sur la conscience ; au lieu de vous traiter vertement, comme je me le proposais, je vous demanderai d'abord si vous voulez bien nous apprendre comment vous vous y êtes pris pour pénétrer jusqu'ici, — car nous avions fait fermer, ce me semble, les portes extérieures — et ensuite ce que vous désirez de nous.

A cette invitation courtoise, l'exempt répondit, après avoir salué :

— Hélas ! Messeigneurs, ma mission est bien pénible à remplir, puisqu'elle causera quelque peine à de braves et loyaux gentilshommes. Pourtant le devoir professionnel m'y oblige. J'obéis, le cœur brisé, mais il faut obéir. Quant à la façon dont j'ai pénétré jusqu'à cette porte, c'est un détail bien secondaire. Tout exempt qui n'y réussirait pas serait un maladroit indigne des fonctions à lui confiées. Et maintenant, puisqu'il faut vous dévoiler le but de mon intrusion dans cette demeure, où ne devraient pénétrer que l'amour, les ris et les jeux, je l'avoue avec tout ce que j'ai de regrets dans l'âme : je viens procéder à une arrestation.

— Pardieu ! nous nous en doutons bien ! s'écria Henri en riant, et nous pouvons vous féliciter, monsieur l'exempt, de toutes les précautions délicates que vous prenez pour arriver à cet acte brutal. Quel est l'heureux mortel que vous êtes chargé de mettre en sûreté derrière quelque grosse muraille ? Serait-ce moi, par hasard ?

L'exempt fit un signe que non.

— Moi, peut-être ? demanda le chevalier d'Almador.

— Non, Monseigneur, répondit Chaponot.

— Moi ? moi ? moi ? interrogea tour à tour Croixmare, Rieux et Albéres.

L'exempt faisait à chaque demande une réponse négative.

— Donc, c'est moi ? dit Georges de Pont-Scorff avec une certaine inquiétude déguisée par un sourire insouciant.

— Hélas ! pas davantage, fit Chaponot d'un air mortellement embarrassé ; ma mission est plus pénible encore, et...

Ce disant, l'exempt jetait des regards embarrassés sur la maîtresse du vicomte.

— Mon Dieu ! s'écria Rose en cherchant un refuge dans les bras de son amant, comme est homme me regarde ! J'ai peur. Henri, protège-moi, défends-moi !...

(*A suivre*)

N° ANNEE. — N° 206

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

DIMANCHE 13 JUIN 1926

00278

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c. — JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE — Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE :
Albert CHESNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (9e)
Téléphone : GUTENBERG 24-64

La publicité extra-locale est également reçue à l'Agence Havas, 62, rue Réaumur, Paris et dans ses succursales de France et Etranger.

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION :
8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA
Téléphone : 0-03
Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-50

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Corse	12 fr.	24 fr.	48 fr.
Autres Départ. Français et Colonies	15 fr.	27 fr.	50 fr.
Etranger (Autres Postes)		Le Port en Sus	

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

SANTU CASANOVA

Il n'est pas facile de parler sur un écrivain vivant un jugement qui reste soumis à celui de la postérité, jugeant, elle, sur des données qui sont encore, parfois, pour nous, des inconnues. Lorsqu'un critique s'y essaie et réussit, c'est un grand critique, et Sainte-Beuve lui-même n'a pas toujours été très heureux, quoiqu'éminentissime.

Il s'agit, en somme, de marquer l'importance de l'œuvre littéraire de Santu Casanova : en termes plus exacts de l'influence que se trouvera avoir exercé cette œuvre. Il ne serait pas, en effet, suffisant que Santu Casanova fut le premier des écrivains de dialecte corse si, en dépit de cette priorité et de cet effort, son époque devait être qualifiée par le vide.

Fort heureusement, il n'en est pas ainsi.

Une longue vie lui commençée agrémentée d'une verte vieillesse a fait l'abondance de l'œuvre. Or, cette abondance était nécessaire parce qu'elle a créé la variété ; et c'est bien à la faveur de cette variété qu'il a été permis à l'auteur de dégager en plusieurs aspects, à la suite de plusieurs tentatives portant sur les genres accessibles au dialecte, la valeur littéraire de ce dialecte.

Ne nous y trompons pas : le parler corse maigré Salvator Viale ou Multedo, et quelques autres avec eux, qui n'y eurent d'ailleurs recours qu'incidemment, comme à une langue dont on ne pouvait tirer que des effets curieux, sympathiques, mais limités était et est encore, dans une certaine mesure, dans l'enfance. Son vocabulaire est réduit, que seul un long usage par des écrivains exercés peut développer. Comme toutes les langues dans l'enfance, la langue corse excelle notamment dans la satire et le sarcasme.

Il fallait sortir de ce stade qui s'éternisait pour aborder, en prose et en vers, les autres et différents modes de l'expression lyrique élargie et élevée ressortissant soit à la peinture des choses extérieures, soit à celle du monde intérieur.

Il semble précisément que Santu Casanova l'ait compris. Il a eu le temps d'ajouter à son œuvre quelques parties, qui ont été publiées, d'expression purement émotive et affective qui, tranchant sur le mode simpliste, direct, caustique intéressant, celles, mais au regard des ambitions d'une littérature régionale, insuffisant, ont montré les possibilités du dialecte corse.

Langue complète, langue d'enseignement total, d'usage général et commun, non. Nous en sommes encore loin, car elle est loin de pouvoir aborder tous les ordres des connaissances précises qui sont nécessaires à tous, sauf aux anachorètes ; peut-être même, à cause de cela, n'y atteindra-t-on jamais. Mais d'autres langues régionales plus épanouies, en superficie et en succès que la nôtre, n'ont pas cette ambition, qui ne cultivent que celle de maintenir, de renforcer en communion, dans l'amour du terroir et un plus grand épanouissement des esprits. N'est-ce pas déjà très beau ?

Le champ n'est-il pas très vaste, et le mérite de Santu Casanova n'est-il pas, précisément, d'en avoir indiqué par ses essais les limites bien plus étendues que celles où, avant lui, on se mouvait ? Son mérite n'est-il pas d'avoir supplié et à un vocabulaire restreint, et à des formes orthographiques trop variées et imprécises, par l'effort de sa volonté et de son imagination dont l'association constante a créé une sorte de pureté dialectale ? S'il est distingué entre tous, c'est que, à travers l'abondance et la variété de son œuvre, il est le modèle, ce qui signifie que dans la mesure où l'unité de la langue corse peut être réalisée, c'est lui qui l'a réalisée. Ce rôle a été joué en Provence par Mistral, avec cette différence que Mistral a exprimé la synthèse littéraire d'une langue mieux cultivée, quoiqu'également sous des formes encore plus différentes que la nôtre, et parlée dans vingt départements, ce qui lui a donné une capacité lyrique plus étendue.

Ainsi se dégage l'influence de Santu Casanova. Elle ne saurait s'effacer : elle forme journant.

Seulement, l'œuvre est dispersée. Nous avons pu la juger, sommairement, sur ses parties détachées, dont la perte, dans un autre cas fatal, dans le double sens du mot, est désormais évitée grâce à la souscription entreprise et à laquelle nous avons été des premiers à apporter notre témoignage chaleureux.

ARISTARQUE.

Chiffres d'un autre temps

M. Albert-Herrenschmidt évoque dans le *Petit Havre*, le temps de la « pièce de cent sous », une des nombreuses choses qui, avec la lettre à dix centimes, par exemple, ont rejoint les vieilles lunes.

« La belle pièce de cent sous représentait alors une puissance d'achat respectable. Au fond d'un gousset, en compagnie de quelques-unes de ses sœurs, elle sonnait clair, et sa chanson était joyeuse... Cinq francs, c'était presque une somme. Et cela brillait à la lumière, et cela roulait sur le tapis avec des bonhomies de carrosse. »

Il retrace la silhouette des garçons de recette, qu'on voyait, aux fins de mois, sortir des banques, leurs épaules pliant sous la charge de sacs de pièces de cent sous, et devant l'uniforme desquels le passant s'effaçait ému, respectueux. Il montre ces pièces de cent sous à l'intérieur des banques, en piles, en rembarx, en maxons, « rangées comme des compagnies à l'école de pignement, prêtes aux manœuvres ».

Le calcaire de cette époque avait vraiment l'air d'un marchand.

« On avait pris soin de flanquer son coffre d'une balance. Sur les plateaux de cuivre, il jetait les disques d'argent. Il pesait les cent sous qu'il encaissait, comme les autres pèsent le pain et la viande qu'ils vendent. Les vingt-cinq grammes réglementaires de l'unité lui épargnaient la peine de compter pièces par pièces. L'argent glissait en nappes brillantes avec des petits sons de cristal, purs et superposés, dans la dégringolade des sacs. L'or suivait quelquefois le cortège, mêlant au défilé des reflets argentés, quelque peu éteints, patinés par l'usage, la belle et frémissante lumière renvoyée par le fin métal... »

Le salut à la pièce de cent sous et au louis d'or s'accompagne d'une poétique apostrophe à la lettre à deux sous :

« Bonne lettre cachetée à dix centimes, vieille connaissance, amie disparue, souvenir charmant des jours où les mois étaient souples, les phrases légères, où l'insouciance de l'esprit devait leur donner des ailes puisque l'administration postale ne nous réclamait que dix centimes pour les transporter d'un bout du pays à l'autre ».

Pour M. Albert-Herrenschmidt, la lettre à deux sous sont pendre place dans la collection des bons souvenirs. Elle connut la vie facile, au trains de plaisir Paris-Havre et retour à dix francs par tête, le billet de parterre du théâtre à 1 fr. 50 et la coupe de cheveux à 30 centimes.

M. Auguste Bouchet
Peintre de la Corse

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

La préoccupation où nous voyons tant de peintres à s'emparer de la beauté de notre pays et de la divulguer, de la disperser à travers le monde est la preuve irréfutable que la Corse gagne tous les jours des admirateurs et des amis nombreux. De là à présager pour elle un avenir brillant il n'y a guère qu'un pas. Il nous faut donc remercier de tout cœur ces artistes qui, en dépit des difficultés qu'ils surmontent pour venir dans notre île, arrivent chaque année plus nombreux, s'installent dans une région huit, dix, vingt jours, un mois, deux et trois mois et en repartent chargés de toiles, expressions, la plupart du temps, sincères, émouvantes d'un amour que leur talent a su matérialiser sous les espèces d'harmonieuses lignes, de couleurs, de tons chauds, impressionnants, inattendus.

M. Auguste Bouchet est parmi ces peintres un de ceux qui, par leur intelligence, leur cœur se sont acquis le droit de cité en Corse. M. Bouchet s'est créé en Corse des sympathies qu'il n'a jamais trouvé ailleurs et il s'est juré en retour de faire connaître par les beaux moyens que son art lui procure la Corse, de la faire aimer au Continent. Il espère, m'a-t-il écrit, y avoir réussi. Depuis déjà longtemps je sais qu'il est parvenu à s'attirer l'attention d'une clientèle nombreuse qui le récompense de ses efforts. Son travail est apprécié. Je me demande s'il ne serait pas juste de nous y intéresser davantage.

Pour donner de la valeur, comme il le fait si artistement, à notre Pays, M. Bouchet ne craint pas de quitter Paris toutes les années pour nous visiter et à chacun de ses séjours il exalte un peu plus la Petite Patrie. Il s'est, d'abord attaché à peindre Ajaccio, puis qu'il a été voyant la première fois cette ville, par la belle ligne de son golfe, sa lumière colorée, sa végétation luxuriante et variée, son printemps, époque où les orangers, les amandiers, les pêchers et les mimosas ajacciens sont en fleurs. Puis il a voulu connaître Vizzavona et Muracciole, Lumio et Calvi. Limitant le sens de ses ouvrages au charme strict de la matière colorée. Il a capté le coloris et la composition de ces villages. Il a dépensé des trésors d'ingéniosité pour conserver à Lumio, avec ses toits plats en terre battue, ses murailles ocrées qui au soleil donnent l'impression de masses d'or, toute l'importance de sa lumière et de ses splendeurs. Il a vu de haut Vivario avec ses vieilles rues tortueuses et il a exécuté tous ses pastels le regard plongé sur ses modèles afin de donner mieux l'idée de la situation de nos villages. Jamais nul peintre avant M. Bouchet n'avait songé à ce procédé.

J'attends l'année prochaine avec impatience pour voir quels partis il saura tirer de Venaco, de Riventosa de Morosaglia, de Campitello, de Piano, de Centuri. L'œil étonnament doué pour saisir les moindres reflets M. Bouchet trouvera aisément la solution de problèmes que ce peintre a choisi cette fois-ci et qui, si j'en crois mon expérience, sont conformes à ses aptitudes.

Si M. Bouchet a eu chez Casse-Cottin à Marseille le succès qu'il était en droit d'attendre c'est que ses tableaux dénoncent un maîtrise complète. Ses peintures sont de belles œuvres. Je voudrais que les Corses soient les premiers à les acquérir et que, trouvant chez nous son seulement de sincères amis et admirateurs, mais encore des acheteurs nombreux, le peintre n'hésitât plus à consacrer tout son talent et son temps à augmenter la renommée de *l'Ile Belle*.

JEAN VINCIGUERRA.



Notre photo représente le Capitaine aviateur PELLETIER D'OISY et l'appareil avec lequel il capota en prenant le départ pour accomplir la deuxième étape du raid Paris-Tokio.

Cliché « Cellon-Paris »

SHYLOCK
prêteur à Londres

Quel est ce mystère ?... Des gémissements continuent de monter de la vallée de la Seine parce que, la France ayant contracté une dette envers l'Amérique, un Français a entrepris à Washington de l'éteindre. Et nul cri d'angoisse ne s'élève d'aucune vallée de France en contemplant la dette contractée envers l'Angleterre et en apprenant comment un autre Français, l'an dernier, à Londres, a entrepris de la régler. Quel est ce mystère ou plutôt quel est cette ignorance ?...

Un fait domine tous les autres dans l'histoire de notre dette envers l'Angleterre : c'est que, en plein guerre, nous avons dû donner à l'Anglais, notre or, notre bel or, dont nous sommes si avares et si fiers. Par deux fois, pendant que le canon tonnait et que le sang coulait, cet or sortit des caves de la Banque de France, traversa le Pas-de-Calais et fut emmené en captivité à Londres.

La première fois, ce fut en vertu d'une convention passée par la Banque de France avec la Banque d'Angleterre, à la demande du Gouvernement de la République. La Banque d'Angleterre ouvrait à la Banque de France, pour le compte de l'Etat français, un crédit de 60 millions de livres sterling, mais il fallait que la Banque de France donnât en gage un tiers — vous entendez bien : un *tiers* — en lingots d'or de la somme empruntée. Ainsi passa le détroit une première cargaison de 20 millions de livres sterling, d'or français.

La seconde fois, ce fut en vertu d'une convention passée directement par le Gouvernement français avec le Gouvernement anglais. Le 24 août 1926, dans une entrevue qui eût lieu à Calais, M. Ribot, alors ministre des Finances, dût s'engager à remettre à l'Angleterre 85 millions et demi de livres sterling d'or français, en garantie d'un prêt de 150 millions de livres sterling qui nous était consenti par la Grande-Bretagne. Ainsi passa la Manche une deuxième cargaison d'or de France.

Ça, ce sont les faits. Et puis vous pouvez fouiller toute l'histoire de la dette franco-américaine, vous n'en trouverez pas l'équivalent. Jamais l'Amérique, qui nous a prêté plus de trois milliards de dollars, ne nous a demandé autre chose que notre signature. Jamais un gramme d'or français n'a dû franchir l'Atlantique pour garantir un emprunt américain.

Mais voyons ce qu'est devenu notre or, une fois en Angleterre, et voyons comment se règle notre dette anglaise...

En 1923, la Banque de France a passé un contrat avec la Banque d'Angleterre pour la liquidation de sa dette. Il fut entendu que cette dette serait payée en sept annuités, échelonnées de 1924 à novembre 1930. Et, en effet, dès 1924, la Banque de France versait 5 millions de livres ; l'année dernier, elle versa 6 millions ; cette année-ci, elle en versera 7 millions ; l'an prochain, elle en versera 8 millions, etc... Mais — écoutez encore bien ceci et retenez-le — ce n'est qu'au 31 mai 1928 que la Banque d'Angleterre fera un premier versement de l'or français donné en garantie. Ainsi, durant quatre années, la Banque de France aura remboursé la moitié de sa dette, mais pas un liard ne lui aura été restitué.

De même, l'an dernier, en août, sauf erreur, M. Joseph CAILLAUX a négocié à Londres avec M. Winston Churchill un accord de principe pour le règlement de notre dette politique. Quoique extraordinaire que cela puisse paraître, rien n'y a été décidé pour le remboursement des 53 millions et demi de livres sterl. d'or français donné en garantie. On a même, hélas ! l'impression que M. Caillaux avait consenti à abandonner cet or, en paiement d'une partie de notre dette. Cependant, quand M. Caillaux revint de Londres, personne ne protesta, personne même ne s'enquit de l'or français. Aujourd'hui encore personne, ne proteste personne ne s'émeut. Je vous le dis, il n'y a pas un soupir dans la vallée de la Seine ou sur les rives de la Loire. Et les mêmes gens, qui se mettent un sac de cendres sur la tête parce qu'on va avoir quelques millions de dollars-papiers à payer chaque année à l'Amérique, n'ont pas un soubresaut à la nouvelle qu'on va abandonner à l'Angleterre treize cents millions de francs-or, le tiers de l'encaisse métallique de la France !...

Comprenne qui pourra. Se taise qui voudra. Pour moi, tant que j'aurai une plume dans la main et une goutte d'encre dans ma plume, je clamerai que la créancière rude, exigeante, impitoyable, la créancière qui vide notre pays de sa substance, ce n'est pas l'Amérique — c'est l'Angleterre.

Oui, il y a un Shylock. Mais il n'a pas passé l'Océan. Il est demeuré en Europe. Il est prêteur à Londres...

STÉPHANE LAUSANNE.

Billet du Jour

En 1915, le ministère de l'intérieur créa un service de prophylaxie contre les maladies vénériennes à la maison départementale de Nanterre. Ce fut la naissance de l'Institut prophylactique, qui, depuis neuf ans, inlassablement, avec l'appui financier des pouvoirs publics, et sous la présidence de MM. le docteur Roux, Paul Painlevé et Camille Chautemps, poursuit son but : l'extinction de la syphilis.

Grâce à cette action, trente-et-une villes de France sont maintenant pourvues d'un bureau prophylactique où les malades sont soumis gratuitement à un contrôle sérologique précis. Les bienfaits de l'Institut s'étendent également à l'étranger.

A Paris, les dispensaires créés ont

enregistré 127.125 séances de traitement au cours de l'année dernière. De jeunes médecins viennent dans ces centres se familiariser avec les méthodes nouvelles que l'on applique et vont ensuite les propager dans des organisations qui, nées souvent de l'initiative privée, tendent devant les résultats obtenus par la force même des choses et avec le concours de l'administration, à prendre le caractère régional. Ces visites, si utiles pour le développement et la compréhension de l'œuvre, sont de plus en plus nombreuses. Mais un ne relève pas seulement au dispensaire principal la présence de praticiens qui veulent se spécialiser. Le général commandant l'École Polytechnique y est venu, et aussi M. Louis Nicolle, député du Nord, qui dirige dans son département les efforts des industriels contre la syphilis, le directeur de l'École Centrale, et Monseigneur Baudrillart, qui a exprimé le désir de pouvoir faire bénéficier les étudiants en médecine catholiques d'un stage à l'Institut prophylactique.

Personne ne doit se désintéresser de cette question vitale. Et s'il m'arrive de quitter le ton de la satire et de l'humour pour parler sérieusement de la syphilis, c'est, on le comprendra en faveur de l'intérêt général. Ne faites donc pas votre petite moue dégoûtée, chère madame, en vous écriant :

— Encore cette maladie honteuse !

La syphilis n'est pas une maladie honteuse. Ce qui est honteux, c'est de la laisser se propager...

Gabriel Bauer.

MAIRIE DE BASTIA

CLASSE 1927

Les jeunes gens nés du 1er janvier au 31 décembre 1907 qui auraient leur domicile fixé dans la commune, sont priés de se présenter à la mairie (bureau militaire) pour y faire établir une notice individuelle.

A TRAVERS LA CORSE

PORTICCIOLO. — Nécrologie. — Vient de mourir une vénérable centenaire en la personne de Mme Romani, décédée dans le village : Marie-Madeleine Romani est morte ! C'était un coup de foudre dans un ciel serein qui imprimait sur tous les visages un profond sentiment de tristesse. Cette femme, excellemment bonne, qui disparaît en pleine grabuge.

Marie laisse deux fils et deux filles. Le premier, Antoine Romani, adjudant-chef aux chasseurs d'Afrique, en retraite, Marie Madeleine Pigri semblait appelée à une vie heureuse. Hélas ! les desseins de Dieu sont impénétrables : alors que tout semblait sourire au jeune ménage, le sort brisa à jamais...

Dimanche dernier, sitôt l'office paroissial fini, Antoine amena un bien grand jeune, est en train d'improviser funérailles au milieu d'un immense concours de parents, d'amis, de collègues venus du Fiumorbo, de Venzolasca, de Bastia pour apporter aux familles Romani et Pieri leur tribut de douleur et de larmes.

Sur la place de l'église, trop petite pour contenir la foule des assistants, Mme Germani, institutrice à Ghisoni, membre du Conseil départemental, a fait un vibrant éloge funèbre de la défunte, en son nom et au nom de l'administration académique, de la grande famille enseignante dont elle était un des plus beaux fleurons.

Puis le cortège s'est dirigé vers le cimetière de la famille Pieri où a eu lieu l'inhumation.

Le deuil était conduit par le neveu, M. Napoléon Romani, officier de cavalerie en retraite, et par ses cousins, le docteur Ch. Martinelli, conseiller général de Ghisoni, et Mathieu Lucciardi.

Les parents éloignés, alliés, amis maîtres. Nous n'essaierons même pas d'atténuer la leur avec des mots vides de sens. Seul le temps, ce grand guérisseur, saura verser l'oubli nécessaire dans ces amers remèdes.

Que, du moins, les nôtres reçoivent qu'ils aient manifestés par cette douleur trop lourde, adoucissent la souffrance de tous ceux qui pleurent la chère disparue. — J. M.

Discours prononcé par Mme Giacomoni

Mesdames, Messieurs,

Vendredi à deux heures on répandait longuement une bien triste nouvelle : celle de la mort soudaine et prématurée de notre chère Marie Romani.

L'annonce tombait dans les cœurs, la consternation se peignait sur les visages, stupeur, désespoir, cris et sanglots on la gravité même de cet événement, que nous avions peine à croire vrai tant il était grand.

Qui, d'ailleurs, n'connaissait, ne l'eût aimée ?

Mes dames, depuis je ne vis, je ne saluais par le chemin quelconque qui ne songeait en elle à cette amabilité proverbiale. Elle savait, pour ainsi dire, deviner les désirs de chacun, avec une délicatesse, une discrétion qui ne trouvait à leur égal que la bonté de son cœur.

Toujours souriante, son visage était le reflet de son âme, toujours prête à rendre service, elle était un ange de bonté.

Hélas ! cette bonté, que n'avez-vous donc changé à vous-même ? Vous auriez vu, vous auriez pu, à son chevet, à son agonie, à ses derniers moments, vous auriez compté les heures, les minutes, les secondes à vos côtés, auprès de celle qui vous aimait tant.

Mais, vous parents et amis qui, d'une manière ou d'une autre, aujourd'hui, votre cœur saigne, vous ne pouvez pas vous en plaindre. Car, si cet événement douloureux, qui plonge dans le désespoir votre famille, vos amis, vos connaissances, vous a privés de votre chère Marie, il vous a épargné la douleur de la voir souffrir, de la voir mourir.

Elle est morte, elle est morte comme elle a vécu, en sainte, en chrétienne, en femme de bien.

Elle est morte, elle est morte, mais elle vivra toujours dans votre cœur, dans votre souvenir, dans votre mémoire.

Au nom des maîtres et maîtresses de l'école publique, au nom de tous ceux qui ont connu et apprécié Marie Romani, je vous adresse un dernier et suprême adieu.

Gabrielle Tortoni.

NÉCROLOGIE

Mlle ROSE MARIE TORTONI

Jeudi dernier s'éteignait à l'âge de 36 ans, après une courte maladie, Mlle Rose Marie Tortoni, fille de M. Jean-Pierre Tortoni, capitaine en retraite.

Après la mort de sa mère, Mlle Tortoni se consacra à son rôle de maîtresse de maison. Elle entoura de soins constants son frère, le regretté juge de paix du 2me canton qui décédait, il y a quelques mois, après une longue et cruelle maladie. Ces deuils successifs affectèrent profondément sa santé et un mal implacable se déclarait qui l'enleva rapidement, malgré l'intervention des principales sommités médicales.

Les obsèques ont été célébrées hier matin en présence d'une affluence considérable. Le deuil était conduit par le père de la défunte et par ses frères, MM. Jean Tortoni, receveur des Domaines, et Joseph Tortoni, avocat. De magnifiques gerbes de fleurs naturelles recouvraient le cercueil. L'absoute fut donnée en l'église Saint Jean Baptiste par Mgr Sisco, curé-archiprêtre de la paroisse.

Nous présentons à MM. Jean-Pierre, Jean et Joseph Tortoni, nos condoléances sincères.

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui : Dimanche 13 juin 1926. Vingt-quatrième semaine : 165e jour de l'année ; 201 à venir.

Soleil : lever, 4 h. 43 ; coucher, 7 h. 58.

Aujourd'hui : Saint Antoine de Padoue. Demain : Saint Basile.

La température d'hier à Bastia. — Thermomètre : à 9 h. : 19°5 ; à 12 h., 20°5 ; à 18 h., 17°. 5. Maxima, 21° ; minima, 17°.

Etat du ciel : nuageux ; vents : du calme au variable ; mer : assez belle.

CARNET ROSE

Les amis de notre excellent camarade Antoine Chevalier seront heureux d'apprendre que Mme Marie Chevalier, née Nicoli, a mis au monde un joli bébé qui a reçu les prénoms de Hippolyte-Albert-Olivier. Bébé et sa maman se portent à merveille.

Nos meilleurs compliments aux heureux parents et prompt rétablissement à la mère.

POSTES ET TELEGRAPHES

Les postulants dont les noms suivent, ont été nommés surnuméraires à l'essai de surveillants de postes, télégraphes et téléphones, à la date du concours de Septembre 1925 :

Mlle Pozzi P., à Paris ; M. Tosi, à Gap ; M. Pozzo, à Constantine ; M. Michelet, à Bastia ; M. Lora, à Oran ; M. Mannoni, à Marseille ; M. Marini, à Constantine.

INFANTERIE COLONIALE

Une fort promise au grade de chef de bataillon a été donnée au capitaine Augeard, du 23e rég. d'infanterie coloniale.

M. Demarcia Auguste, capitaine breveté au 23e rég. d'infanterie coloniale.

M. Grimaldi Amédée-Marie-Jean-Marie, capitaine au 23e rég. de tirailleurs sénégalais.

M. Martelli Charles-François-Marie, capitaine au 23e rég. d'infanterie coloniale.

M. Perusat Louis, capitaine au 2e rég. d'infanterie coloniale.

FRANCHISE DE GARE

M. Mondoloni, Place de l'Hôtel de Ville.

« LES ANNALES »

Un fort curieux article sur les « Jumeaux », leurs particularités physiques et morales, leur vie, leurs romans, dans les **Annales**, sous la signature du docteur Raoul Brunet. Dans le même numéro, il est question, en un remarquable article de Wilbur, du théâtre français en Angleterre et de vingt autres articles illustrés de textes par Yvonne Sarcey, Jeanne Loup, G. de Pawlowski, André Pératé, Roxane Debevan, Jean Bastia, etc., etc.

Le numéro, richement illustré, en vente partout : 1 franc.

GENIE

L'adjudant Michel Marie-Ange, du 21e bataillon, a été nommé à l'emploi d'adjudant-chef en service spécial.

AU PORT

Espérey : Le brick goélette **Oscare Agustin**, venant de Barcelone est venu s'échouer au Port à 250 mètres de distance pour Barcelone ; le remorqueur **Tenace**, de Livourne, est venu à son secours. **Leste**, ce remorqueur, est tout à fait remorquer le chaland **Umbria** à Livourne avec 200 tonnes de lest d'Ajaccio. Le **Nuria**, de Liverpool est parti, dès qu'arrêté l'ouverture de bois.

Sartène : Le voilier français **Quartz**, pour Cette avec 400 tonnes de pierres de fer pour Cette.

Allemite : **La Douce France**, voilier à misaine parti d'Alger pour Brelle avec un plein chargement d'essences et pétrole, pour le compte de la Compagnie Italo-américaine.

ECRIVAINS CORSES

La direction de l'**Anou Corsu** prie les collaborateurs anciens et nouveaux de la Revue d'envoyer au plus tôt (dernier délai : 15 juillet), les manuscrits destinés à l'Album de 1927.

Elle leur rappelle aussi qu'ils doivent tenir compte des règles voté à ce sujet de l'orthographe et de la grammaire.

Adresser les manuscrits : **Anou Corsu**, 3, Rue de Lyon, Nice.

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge
Ets DAMIANI & Cie, 30, Boulevard Paoli

MUSIQUE

DU 173e REGIMENT D'INFANTERIE

PROGRAMME
DU DIMANCHE 13 JUIN 1926
Place Saint-Nicolas, à 18 heures

La 32e Division (Wolff)..... Achille.
Brillant Lodois (marche)..... Walelle.
Pierrette (mazurka)..... F. Popy.
La Cocarde de Mimi-Pinson ... H. Gautier.
Sphinx (valse lente)..... Popy.
Marche du 173e (Sitzi)..... Leroy.

Le Chef de Musique :
J. MICHEL.

TARIF DES INSERTIONS

Avis de Décès	10.00
Avis de Transfert	30.00
Avis de Remerciements	30.00
Avis de Messe	30.00
Avis de Messe et de Remerciements	35.00
Annonce Financières (Cte Locale)	20.00
Avis du Destin (2 insertions)	20.00
Annonce Naissances	30.00
Discours d'Obsèques la ligne	1.50
Petites Annonces la ligne	1.50

N. B. — Les ordres d'insertions doivent être obligatoirement accompagnés de leur montant.

On nous communique

FEDERATION DU NORD DE L'ILE

L. Comet) d'administration convoque ses délégués en Assemblée générale dimanche 13 courant à 10 h. 30 du matin, salle de l'Ancienne Mairie, rue de l'Opéra.

Ordre du jour : Compte-rendu moral et financier ; Devant l'Assemblée générale, le Bureau proposera sa candidature au poste de représentation au Comité Fédéral ; Questions diverses.

Le Président :
Dr FOURTEAU

ALLIANCE NATIONALE DES FAMILLES NOMBREUSES

Réunion dimanche 13 juin à 11 heures, 14, rue du Mât. Paiement des cotisations et timbres. Questions diverses.

SOCIETE SAINTE-DEVOTE

Les membres participants sont avisés que la perception du mois de mai, aura lieu, dimanche 13 juin, au sortir actuel, 21, rue Napoléon, de 9 à 11 heures.

SOCIETE DES ANCIENS SOUS-OFFICIERS ET ASSIMILES DE LA CORSE

Les membres de la dite société sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu dimanche 13 courant, à 10 h. 30 du matin, dans la salle de l'Assistance Publique.

Ordre du jour : Paiement des cotisations, admission de nouveaux membres.

CHAPELLE SAINT-ANTOINE

Dimanche, 13 courant, sera célébré solennellement la fête de Saint-Antoine de Padoue. Messe, première messe à 5 h. 30. A 6 h. 30, messe des communions générales avec allocution. Messes à toutes les heures : 10 heures, grand'messe, exécutée par la Chorale du Patronat Jeanne-d'Arc ; 11 heures, dernière messe.

Sur : 5 h. Vêpres - Panégyrique du Saint par le R. P. Barthélemy de Nice, l'éminent prédicateur de la Toussaint. Salut. A 8 h. 30 Office du **Te Deum**. Vénération de la Sainte-Relique.

Les fidèles remarqueront qu'à certains jours de la semaine, entre les messes qui se succèdent, on prêchera un petit sermon.

Les dames remercient ceux qui n'auront pas reçu de lettre, pour une cause quelconque, pourront se présenter quand même pour demander leur petit exemplaire.

L. DORIAT AUTOMOBILES
Agence exclusive et directe pour la Corse de la Pompe MOUVEX
Aspiration atteinte 10m 20. Elévation totale de 45 et 50 mètres
Tous types — Tous débits
RUE DE L'OPÉRA BASTIA

ASSOCIATION DES PERES DE FAMILLE CHRETIENS

Dimanche 13 courant à 10 h. du l'église Saint-Jean, messe mensuelle pour MM. les membres de l'Association des pères de famille chrétiens.

A 16 heures et demie, réunion chez de local habituel, impasse Saint-Jean, Conférence.

PAROISSE DE SAINTE MARIE

Le Saint Sacrement sera processionnellement de l'église paroissiale dimanche prochain, 13 courant, à 5 h. 30 du soir et parcourra l'itinéraire suivant : Rue de la Paroisse, place d'Armes, rue Colonna, et Cathédrale, rue Droite, Boulevard Auguste Gavini et rue Notre Dame.

Les communautés religieuses, les associations pieuses, la garde d'honneur et les sociétés de la paroisse sont priées d'y assister.

M. l'archiprêtre compte sur la piété de la foi et comptes de ses paroissiens pour voir la Divin Prisonnier de nos autels sorti pour les bénir, honoré et consolé en ce jour de Saint-Sacrement.

SOCIETE DES CUIRS SECS

Les membres de la société sont convoqués invités à l'apéritif d'honneur offert par le Trésorier à l'occasion de la Sainte-Antoine, Boulevard Paoli à 11 heures précises, au café du Kiosque.

SOCIETE DES CŒURS JOYEUX

Les membres de la dite société et les personnes d'honneur invitées sont priés de bien vouloir assister à l'apéritif d'honneur qui leur sera offert ce matin à 10 heures au Bar Bapiste, Nouveau-Port.

LES ADRESSES DES LETTRES

Au cours de l'année 1925, 2.300.000 lettres ou cartes postales n'ont pu être remises à leurs destinataires ou retour de l'expéditeur des adresses ; 1.500.000 de ces correspondances n'ont pu être restituées aux expéditeurs parce qu'elles ne portaient aucune indication permettant d'en trouver l'adresse.

Cette constatation amène l'Administration des Postes à recommander instamment aux expéditeurs :

1° - de libeller lisiblement et très explicitement la inscription des envois.

2° - de porter à l'extérieur des envois postaux leur nom et adresse, de façon à éviter l'ouverture des plis et permettre leur retour immédiat si la distribution n'a pu en être faite pour un motif quelconque.

SYNDICAT NATIONAL DES INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES

Section de la Corse

L'assemblée générale ordinaire se tiendra à Bastia, le 16 juillet, dans la salle des examens de l'école du Bd de Castille.

Réunion à 8 heures.

Ordre du jour : 1° Situation financière (rapporteur : MIle Mariani) ; 2° Rapport sur le baroud (Finelli) ; 3° Groupements régionaux (Mistral) ; 4° Ratification de la délégation d'un délégué au Congrès de Strasbourg ; 5° Propositions du Syndicat national et vœux du Conseil d'Administration (Nonnez) ; 6° Vœux divers apportés par leurs auteurs qui devront en donner connaissance au secrétaire 15 jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Zevaco, le 6 juin 1926.

Pour le Conseil Syndical,
Le Secrétaire : L. BENUCCI

PASSEPORTS POUR L'ARGENTINE

La police est informé qu'en plus de passeport régulièrement visé, les autorités argentines exigent :

1°) Pour les étrangers ayant déjà vécu en Argentine et retournant dans ce pays :

a) La cédule d'identité en usage dans la République et un certificat de bonne conduite délivré par une autorité policière argentine et ne datant pas de trois mois avant la date d'embarquement ;

b) A défaut des pièces indiquées ci-dessus, un permis de débarquement délivré par la Direction Générale de l'Immigration et revêtu d'une photographie dûment visée.

2°) Pour les étrangers venant en Argentine pour la première fois :

Un certificat des autorités policières ou judiciaires de leur pays, indiquant que le titulaire n'a encouru aucune condamnation pour délit de droit commun portant les 5 années immédiatement antérieures à son départ.

3°) Pour les étrangers âgés de moins de 15 ans :

a) Un acte de naissance avec photographie ;

b) A défaut de cet acte, un permis spécial de débarquement valable pour plus tard.

Les femmes argentines accompagnées d'enfants de moins de 15 ans ne sont autorisées à entrer en Argentine que si elles présentent de nouveaux documents établissant leur qualité de mère argentine.

AUX LOUEURS D'AUTOMOBILES CORSES

La chambre syndicale automobile corse est heureuse de faire connaître aux intéressés qu'après de multiples efforts, la Fédération des Chambres syndicales a obtenu de la Chambre et du Sénat le vote de la loi de protection des bandes d'entraînement de pneus.

Les anciens pneus, qui échappaient jusqu'ici à toute taxe, seront maintenant passibles d'une somme de 6 francs à 3 mois de prison et d'une amende de 16 à 1000 francs.

Le défi de « gréviculture » est donc retombé en matière de location automobile.

P. la Chambre syndicale Corse,
Le Président : L. AGOSTINI

Vous trouverez tout ce qui concerne la **T. S. F.** Aux Grands Magasins Louis MAUREL
Appareils éprouvés des meilleures marques. Toutes fournitures et accessoires. Installation et mise au point assurées. Nombreuses références. Facilités de payement.

Nos Spectacles

FEMINA CINEMA. — Matinée à 2 h. et à 4 h. Soirée à 8 h. 45 : Gaumont-Métro présente **La Taverne Verte**, comédie dramatique avec Pauline Pollaire ; **L'Amazone du Rancl**, deuxième épisode ; **La Nuit tragique.**

Demain : Lundi en soirée : comique en 2 parties ; Les Dalred Actist présentent Douglas Fairbanks dans **Le Signe de Zorro**, grand film d'aventures en 8 parties.

Prochainement : **Les Deux Méthodes**, avec Conrad Sagel.

REGENT CINEMA. — Aujourd'hui : en matinée, une seule séance à 2 heures. En soirée à 8 h. 45 : **Régent-Journal** (Les actualités du monde entier) ; **N'oublie ne ton parisonnerre !...**, Comique en 2 parties ; Gaumont-Métro présente Pauline Frédérick dans **Duel de Femmes**, comédie dramatique en 7 parties.

En Soirée : Orchestre.

Demain lundi : **Du sang sur le sable**, grand film d'aventures en 7 parties ; **Désir de femme**, quatrième chapitre.

Prochainement : un grand film français : **Jocaste**, d'après l'œuvre célèbre d'Armand France.

TELEPHONE 0.09
GRANDS MAGASINS
Louis Maurel
3, Boul. du Palais, BASTIA
Succursales : Place de l'Hôtel de Ville et Rue Napoléon
Nouveautés, Bonnenerie, Lainages, Soieries, Lingerie, Bonneterie, Confection pour hommes et pour dames, Meubles et Ameublements, Quincaillerie, Faïences et Porcelaines, Articles de Paris.
APPAREILLAGE DE T.S.F.
Grand assortiments à tous les Rayons.
Des ailleurs pour hommes et pour dames sont attachés à la Maison.
FACILITÉS DE PAIEMENT

YEUX NEZ-GORGE-OREILLES
Le cabinet du Docteur FOURTEAU est ouvert tous les jours (dimanche excepté) au 19, boulevard Paoli. Consultations de 2 heures à 4 heures et sur rendez-vous.

Machines à Coudre
SINGER
LES MEILLEURES
LES PLUS ROBUSTES
LES MOINS CHÈRES
-:- FACILITÉS DE PAIEMENT -:-
RÉPARATIONS - ACCESSOIRES - ACCESSOIRES
BASTIA : 2, Boulevard du Palais, 2 — AJACCIO : 12, Cours Napoléon, 12

HARMONIE DES "NAS"
PROGRAMME DU DIMANCHE
1° Marche : Pierre-Napoléon ; 2. Marche : Pierre-Napoléon ; 3. La Traviata (Fantaisie 1re et 2e parties). Verdi ; 4. Les Noces au Bois (Fox-trot), H. de Bois ; 5. La Poupée de Nuremberg (Fantaisie), Adam ; 6. Chants Marins (Valses), G. Allier ; 7. Rigoletto (Quatuor du 3e acte), Verdi ; 8. Napolita (Marche), Fr. Page.
Le Président : SANELL.

LES BIJOUX "ORIA"
PLAQUÉ OR INALTÉRABLE
SONT RACHETÉS APRÈS USAGE 2f50 kgr.
POUR LES TRANSACTIONS CONFIANTES
Honnêteté en Publicité, L'Exacte en Affaires.

CHOCOLAT D'ANNECY
AU LAIT PUR DES MONTAGNES DE SAVOIE
« FRIANDISE APPRÉCIÉE »

L'AUTOMOBILE EN CORSE

Nous avons le plaisir d'annoncer à notre clientèle que les **Usines Citroën** vont sortir très prochainement un châssis 1000 kilos, avec de freins sur roues avant, débrayage, démarrage électrique, qui vaudra, nous en sommes persuadés, toutes les qualités de robustesse, d'économie, de souplesse qui font l'admiration de tous les propriétaires et usagers des voitures de cette marque.

Ce châssis sera d'un prix défiant tout réel absolument sans concurrence possible, vente sous toutes facilités de payement.

MM. Agents et Rôles, 28, Boulevard Paoli, se tiennent à la disposition des acheteurs éventuels pour tous renseignements complémentaires.

PONTS ET CHAUSSEES

GOUDRONNAGE DES TRAVERSES DE BASTIA

Par suite de l'adjudication de goudronnage des chaussées dans l'avenue Garnett, le Boulevard Paoli et le Boulevard du Prince Impérial Napoléon N° 193), la route, depuis la Gare des Voyageurs de la gare de Bastia jusqu'à l'intersection de l'avenue de Vignale, sera barrée à partir du 14 du courant, dans l'intervalle compris entre deux rues transversales consécutives, ou l'un et à mesure de l'avancement des travaux.

La circulation empruntera les rues parallèles aux sections barrées.

BAINS DE PUZZICHELO
ETABLISSEMENT REMIS A NEUF
OUVERTURE LE PREMIER MAI
Pour tous renseignements, s'adresser à Mlle Salles, Gérante des Bains de Puzzichelo, par Aghione.
LA MAISON SE CHARGE DES RÉPARATIONS

CORSIKO "Un Apéritif" Soleil de Cap Corse
Comptoir Corse du Commerce et d'Industrie
2, Rue Roche - BASTIA

NOEL SANTANDREA
BASTIA
Un bon vin Corse à votre table fait honneur à votre pays.
BLANC PATRIMONIO WHITE-TOP 00279 PATRIMONIO RED-TOP ROSÉ

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

A SAGONE

DRAME CONJUGAL

Sagone, 12 juin

Hier, à Sagone, le nommé Ginardi Pascal a tiré trois coups de revolver sur sa femme.

L'état de la victime est grave.

LA CONSTITUTION D'UN CABINET NATIONAL

LES COMMENTAIRES DE LA PRESSE

Paris, 12 juin

L'Echo de Paris écrit :

« Malgré les appréhensions et les doutes formulés par M. Briand, celui-ci approuve la façon de voir de M. Franklin-Bouillon et s'emploierait peut-être même à la réaliser ».

Le Figaro se prononce pour la réalisation immédiate du ministère d'union nationale, après consultation des chefs de parti.

L'Avenir partage la même opinion et demande la constitution du ministère d'union nationale sous peine des pires catastrophes.

Il ajoute que M. Briand n'a pas renoncé à former un grand ministère d'union nationale.

La Volonté exprime l'avis qu'un ministère d'union sacrée ne résoudrait pas le problème financier.

« Ce qu'il faut, dit-elle, c'est l'unité de commandement nécessaire et une action prompte et vigoureuse.

Le Journal écrit :

« De la déclaration de M. Briand, il ressort que le Président du Conseil refuse tout débat, mais qu'il se déclare partisan d'un gouvernement d'union puisqu'il invite implicitement les groupes à se mettre d'accord sur cette idée, tout en émettant un doute sur sa possibilité de réussite ».

A l'"Officiel"

LEGION D'HONNEUR

Paris, 12 juin

Un décret paru au *Journal Officiel* de ce matin porte les nominations suivantes dans l'ordre national de la Légion d'Honneur :

Est élevé à la dignité de grand-croix, le général Boichut.

Sont élevés à la dignité de grand officier, les généraux de division Marty et Duffieux.

Sont promus au grade de commandeur : le général de brigade Dosse ; le colonel Corap ; les colonels d'artillerie Sulenave et Pousse ; le colonel de l'aéronautique Armengaud.

L'AFFAIRE MAROCAINE

LES NEGOCIATIONS FRANCO-ESPAGNOLES

Paris, 12 juin

Le général Jordana, accompagné des membres de la délégation espagnole, est arrivé à Paris où les négociations pour le règlement de l'affaire marocaine commenceront lundi. Elles seront conduites, du côté français, par le général Simon et M. Ponsot.

NOUVELLES MILITAIRES

LA REVUE DU 14 JUILLET

Paris, 12 juin

Par mesure d'économie, le Gouvernement a abandonné le projet de reconstituer à Longchamp la revue du 14 juillet à l'occasion du voyage du Sultan du Maroc. Il y aura simplement une prise d'armes.

M. Painlevé a suggéré d'y faire figurer l'équivalent d'un bataillon prélevé dans les corps de troupes victorieux du Rif avec leurs drapeaux.

AU MAROC

DES TRIBUS MALTRAITEES PAR LES RIFFAINS SE VENGENT

Tétouan, 12 juin

Les tribus Akmes maltraitées par les Riffains lorsque les espagnols abandonnèrent Chechaouen, viennent de se venger. Elles ont décapité tous les caïds nommés par Abd el Krim. Les cadavres ont été jetés aux ordures et les têtes promenées dans les souks.

Les chefs Akmes ont ordonné de tuer tous les riffains et ghomaras qui se trouveraient encore chez les Djeballas.

Un contrôleur riffain nommé par Abd el Krim, a été arrêté et tué au moment où il tentait de s'enfuir avec 3000 douros vers Tanger.

A RAMBOUILLET

LES DETENUS EVADES SONT CAPTURES

Paris, 12 juin

Les bandits se sont poursuivies toute la nuit dans la forêt de Rambouillet pour découvrir les trois détenus qui se sont évadés hier. Les gendarmes ont tiré sur les fuyards qui se sont emparés de bicyclettes à Bouvelles. A Montfort, ils ont pu les capturer.

LA MEDAILLE PENITENCIAIRE A LA VICTIME DES BANDITS

Paris, 12 juin

Le garde des Sceaux a décerné la médaille pénitentiaire. Il a accordé à la veuve un secours important.

à Marseille

DRAME PASSIONNEL

Marseille, 12 juin

Ce matin, M. André Emile Marius, âgé de 40 ans, originaire du Gard, conducteur de train au P. L. M., demeurant 10, rue du Progrès, marié, père de trois enfants, a tiré deux coups de revolver sur sa belle-sœur Marie Sevenier, 25 ans, et s'est tué ensuite. M. Marius s'était épris de la victime, lorsqu'elle vint habiter chez eux, il y a quelques années. Le conducteur fit une cour assidue mais la jeune fille le repoussa et se plaça comme domestique Bd Madeleine. Marius découvrit son adresse et la conjura de revenir au foyer. Il insista et essuya un refus. Déçu, il guetta Marie Sevenier au coin du Bd Madeleine et de la rue des Abeilles, la somma de le suivre, puis tira. La victime est blessée au côté droit. Sa blessure est sans gravité.

AVIATION

LE RAID DE PELLETIER DOISY

Paris, 12 juin

Le capitaine Pelletier Doisy est reparti hier de Villacoublay sur un nouvel appareil pour effectuer le raid Paris-Tokio.

Il a atterri hier soir à 16 h. 45 à Varsovie.

On mande de Varsovie que Pelletier Doisy et Carol sont partis ce matin à 7 h. 15 par un temps pluvieux pour Moscou.

UNE INVENTION SENSATIONNELLE

Vienne, 12 juin

Un ingénieur autrichien a conçu un nouvel aéroplane sans hélice qui, nous dont les ailes mesurent 70 mètres et dont les moteurs sont mus par de la vapeur de naphtaline comprimée à cent atmosphères. Cet avion volera entre 10.000 et 12.000 mètres d'altitude, bénéficiant ainsi de la faible résistance due à la raréfaction de l'air. Il est pourvu de compartiments contenant de l'air respirable.

L'ingénieur dit qu'il compte commencer prochainement ses essais de vol et qu'il espère aller de Londres à New-York en dix heures.

A GENEVE

VIOLENTE BAGARRE ENTRE FASCISTES ET COMMUNISTES

Genève, 12 juin

Hier soir une violente bagarre entre les communistes et des groupes de membres du faisceau italien de Genève a éclaté au cours d'une réunion organisée par le parti socialiste genevois et le groupe socialiste italien de Genève pour commémorer l'anniversaire de la mort du député socialiste unitaire italien Matteotti, assassiné par les fascistes.

Les antagonistes échangèrent des horions puis des coups de revolver. Il y eut plusieurs blessés.

M. DE JUSTH SERA JUGE PAR LA JUSTICE FEDERALE

Genève, 12 juin

Les autorités judiciaires, après délibérations, ont estimé que l'acte de violence commis par le hongrois de Justh qui a giflé le comte Bethlem, président du Conseil hongrois, tombe sous le coup des dispositions du Code Pénal Fédéral.

La justice fédérale va donc être saisie de l'affaire.

LES SPORTS

TENNIS

UNE VICTOIRE DE Mlle LENGLEN

Paris, 12 juin

Le championnat international de tennis se poursuit. En finale du simple dames, Mlle Suzanne Lenglen a battu l'américaine Miss Browne par six-un et six-zéro.

CYCLISME

LE TOUR DU SUD-EST

Nice, 12 juin

L'avant-dernière étape du Tour du Sud-Est courue sur le parcours Digne-Nice, a été gagnée par Hillarion devant Fabre, Pelletier, Lamponi Amédurri et Cartier en 6 h. 48' 36" devant Abissel en 6 h. 49' 43" ; Calliazzo, Tavelli, Piccardo.

PLUS DE **HERNIE!...**
HERNIEUX, la fin de vos souffrances et de vos dépenses inutiles qui vous soulagera et vous assurera définitivement de la façon la plus infaillible par les **nouveaux Appareils brevetés de**
A. CLAVERIE
de Paris, la dernière révélation de l'art herniaire.
Votre achat est à effectuer que et ne remettez pas à plus tard.
Les Spécialistes mandés et **installés** aux **Etablissements**
A. CLAVERIE
vous offrent, de 9 h. à 4 h. dans les villes suivantes :
Ghisonaccia-Gare, Dimanche 13 (de 8 h. à 4 h.) et lundi 14 (jusqu'à midi), **Hôtel Continental**
BASTIA, Mardi 15, Mercredi 16 et jeudi 17, **Hôtel de France.**
CEINTURES PERFECTIONNEES
contre les **Affections de la matrice et de l'utérus, Reins mobile, Ptose abdominale, Obésité, etc.**, des plus efficaces, les plus légères, les plus agréables à porter.
MODELES NOUVEAUX ET EXCLUSIFS
des Etablissements
A. CLAVERIE
234, Faubourg Saint-Martin, Paris.

FOLELLI
LE DOCTEUR SEMEDEI A L'HONNEUR D'INFORMER QU'IL OUVRIRA SON CABINET A FOLELLI (EN FACE L'USINE), A PARTIR DE JEUDI 17 COURANT.
CONSULTATIONS TOUS LES JOURS DE 8 H. A 11 H., EXCEPTÉ LE MERCREDI.

REMERCIEMENTS ET AVIS DE MESSE
Le soussigné Giuli, sa fille et toute sa famille se trouvant dans l'impossibilité de répondre individuellement à toutes les marques de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion du deuil cruel qui vient de les frapper en la personne de la regrettée
Madame E. GIULI
Née MUSMEUX
adressent toutes sincères remerciements aux nombreux parents, amis et connaissances qui ont pris part à leur douleur.
Une messe de sortie du deuil sera dite à Saint Jean le mardi 15 juin à 9 heures du matin pour le repos de l'âme de la défunte.

AVIS DE DÉCÈS
Mme et M. Charles Guadagnini-Valery et leurs enfants ; M. et Mme Louis Valery-Lababa et leur fille ; Mme Vve Pierre-Noël Valery, ses enfants et petits enfants ; Mme Vve Louis Alessi-Gozzani, ses enfants et petits-enfants ; Mme Vve Sampiero Alessi et ses enfants ; M. et Mme Hector Gollio-Alessi, leurs enfants et petits enfants ;
Les familles Valery, Finochietti, Amati, Barlari, Cuneyo, Carbuccia, Fantino, Gasparelli, Martinelli, Casta, Lota, Lonata et Ortoncelli et les familles Leschi ;
Ont la douleur de vous faire part du décès de
Monsieur AUGUSTIN VALERY
Ancien Négociant
Conseiller Municipal
leur père, beau-père, grand père, beau-frère, oncle, cousin germain et allié, décédé le 12 juin, muni des sacrements de l'Eglise à l'âge de 84 ans. Les obsèques auront lieu aujourd'hui dimanche 13 du courant à 14 heures.
Maison mortuaire : 12, rue Sainte Elisabeth.

GRANDS MAGASINS
LOUIS MAUREL
BASTIA
A partir du 15 juin, les Magasins Louis Maurel seront ouverts jusqu'à 6 h. 30 du soir et le samedi jusqu'à midi, ensoleillement de la semaine anglaise.

MALADIES DES VOIES URINAIRES
de SANG, de la PEAU et de CUIR CHEVELU
MALADIES DE LA FEMME
DOCTEUR SPÉCIALISTE Hôpitaux de Paris
Traitements Dermatologiques Modernes des Tumeurs, Anthrax, Furonculose, Eczéma, Prurits (démangeaisons), Aone, Psoriasis, Ulcères de Jambe ; Pelade, Séborrhée, etc.
Haute fréquence ; Ionisation ; Electrolyse
Hémothérapie ; Neige carbonique ; Air chaud.
20, BOULEVARD PAOLI — BASTIA
Consultations de 2 à 6 heures

SAMEDI 6 JUIN
OUVERTURE DES MAGASINS
LOUIS ROGLIANO
23, Bd Paoli, 23 — BASTIA
(Télép. : 142)
FOURNITURES GENERALES ET TRAVAUX D'INSTALLATIONS
ELECTRIQUES - GAZ - SANITAIRES
Salle d'exposition de lustrerie — Baignoires — Chauffe-bains — Lavabos et tout matériel de Salles de Bains — Articles d'éclairage et de chauffage, à l'essence et au pétrole.

Petites Annonces Economiques
AVIS DE DETTES. — Mme Grimaldi, née Savary Bl

PRIME AUX LECTEURS

DÉPÊCHES

RHUM FOX-LAND
Grand Marnier

les Motos 2 3 4 HP

Monet
très Souples et Résistantes

Goyon
Economiques et très Rapides

TRIOMPHATRICES DE TOUTES LES GRANDES ÉPREUVES 1924
répondent à tous les besoins

AGENCE EXCLUSIVE : JOSEPH ROMAGNOLI
40, Boulevard Paoli - BASTIA
(Envoi franco des catalogues et tarifs sur demande)

MAISONS
Pour Tous
LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER
Edition exceptionnelle de Jardins et Buons-Coins
UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr. — Le Fascicule : 1 fr. 25.
HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

COMMUNE DE BASTIA
CONSTRUCTION D'UN NOUVEL HOPITAL
EXPROPRIATION CONDITIONNELLE

LOCATAIRE DU TERRAIN A EXPROPRIER
M. MARC ANTONI

DÉPARTEMENT DE LA CORSE
VILLE DE BASTIA
Commune de Bastia
Notification d'Offres légales
Art. 23 de la loi du 3 Mai 1841)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CONSTRUCTION D'UN NOUVEL HOPITAL
EXPROPRIATION CONDITIONNELLE

CADASTRE Section	N°	Lieux dits	Nature des propriétés	Contenance à exproprier	Cause des indemnités	Parcelle	TOTAL	OBSERVATIONS
C	138	TOGA	Terrains vagues	2262 m2	Droit de hostion	1680	1680	

Ajaccio, le 29 Mai 1926. LE PREFET,
Signé : MARLIER

Médaille d'or — GRAND PRIX — HORS CONCOURS — Membre du Jury
CAP CORSE
DAMIANI
JUGEMENT ET ARRÊT DE BASTIA 1903 ET 1904

1480-1880
La Vérité Historique dégagée de toute influence, de toutes tendances
L'Histoire, la Vie, les Mœurs et la Curiosité
Le Revers de la Médaille des grands hommes, rois et aventuriers...

ANNONCES :
Article 1er. — Les hommes à tout pour toutes demandes à M. Paul Antonini, notaire à Bastia, pour la cession de l'exploitation d'un nouvel hôtel à Bastia, devant être entièrement à l'état neuf.
Article 2. — Ces offres seront enregistrées à Bastia, conformément à la loi du 22 frimaire an VII, dans le délai de quinze jours à compter de la dernière insertion du présent.
Article 3. — Les offres seront adressées à M. Paul Antonini, notaire à Bastia, qui en donnera récépissé.
Pour faire insérer dans le journal d'annonces légales de la Corse, le Petit Bastiais, qu'il paraîtra à Bastia, le 22 mai 1926.
Paul Antonini, notaire.

CABINET NATIONAL
DE CORRESPONDANCES
Fait à Clermont-Ferrand, le 22 mai 1926.
Le Préfet,
Signé : MARLIER.

BOTTIN COMMERCIAL
POUR 1927
BOTTIN MONDAIN 1927
SONT EN PRÉPARATION
SOUSCRIPTIONS ET ANNONCES SERONT REÇUES JUSQU'AU 15 JUILLET.
Pour tous renseignements, s'adresser à M. Paul Vallet, Agent Général pour la Corse, 19, Cours Grandval, 19, Ajaccio.

BANQUE DE LA CORSE
ALTIERI & NAPOLEONI
15, pl. St-Nicolas et 41 bis, bd Paoli à BASTIA
Principales Opérations de la Banque
Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc....

LOCATION DE COFFRE-FORTS
Compartiments depuis 20 fr. par an

VIEUX JOURNAUX
TRÈS PROPRES POUR PLIAGE ET EMBALLAGE
S'adresser à la Papeterie du « PETIT BASTIAIS »

Imp. E. CORDIER & FILS, 3, bd du Palais
Le Directeur-Gérant : Lucien CORDIER

REGINA

LA REINE DES CIGARETTES

N° 141. — Feuilleton du PETIT BASTIAIS

JEAN MISÈRE

par LOUIS LETANG

— Allons, fit-il ensuite, après avoir rassuré d'une étreinte et d'un regard la craintive enfant tout effrayée, allons, monsieur l'exempt Chaponot, finissons-en, je vous prie. C'en est assez de vos réticences et de vos dénégations mystérieuses. Parlez franchement.

— Je ne demande pas mieux, monsieur le vicomte, fit Chaponot en étayant hargneusement d'avant ses yeux le papier qu'il tenait à la main — comme s'il ne connaissait qu'imparfaitement les noms que nous lui avons vu consigner sur la table du cabaret des *Trois-Cochons*, — je suis même soulagé d'un grand poids, car...

Le vicomte Henri frappa du pied avec impatience.

Alors, de sa belle voix claire, de sa voix d'exempt, Chaponot fit la déclaration suivante :

— J'ai ordre d'arrêter et de conduire à la Bastille madame Athanase-Jean-Joseph Brisaille, née Marie-Rose-Amélie Durivier.

— Mon Dieu ! je suis perdue ! s'écria la jeune femme en sanglotant.

— Et c'est ce vieux crocodile de monsieur Durivier qui vous a donné cette belle commission ? demanda Henri, qui faisait de violents efforts pour contenir sa colère.

— Je n'ai pas l'honneur de connaître ce respectable monsieur, déclara Chaponot.

— Mais alors, qui donc a sollicité et obtenu la lettre de cachet que vous avez entre les mains, car c'est purement et simplement une lettre de cachet, n'est-ce pas ?

— Purement et simplement.

— Et celui qui est assez lâche, assez ignoble, pour employer de pareils moyens contre une pauvre femme presque une enfant, s'appelle ?

— Athanase-Jean-Joseph Brisaille le légitime époux de madame !...

— Sang de tonnerre ! jura le vicomte en assénant sur la table un coup de poing qui fit sauter les coupes et faillir la vaisselle. Corbleu ! morbleu ! sambleu ! Quoi, c'est ce ruffian, cet âne, ce bellître, cet imbécile fieffé, qui marche sur les traces de Durivier et qui nous joue des tours semblables ! Et moi qui le plaignais, qui versais presque un pleur sur sa triste infortune et qui avais des scrupules sur sa pendaison imminente ! Ah ! bien oui, des scrupules ! Allons, mon ami Brisaille, attends !... Je jure sur le Styx, — comme les dieux, — je jure de lancer sur les traces de ce misérable tout ce qu'il peut y avoir de coupe-jarrets, de malandrins, de bandits de sac et de corde dans la bonne ville de Paris; ils le déterreront, fût-ce aux Antipodes, et ils me l'amèneront. Alors je lui couperai les oreilles moi-même, je lui arracherai les yeux moi-même, je lui rognerai le nez et la langue moi-même, puis je ferai dresser un grand pieu au sommet des Buttes-Montmartres et on le pendra par une patte, tout là-haut, afin que tout Paris puisse le voir ! J'ai l'habitude de tenir mes propos, et vous, l'exempt, si vous avez la malchance d'être en relations avec ce Brisaille de malheur, vous pouvez lui annoncer ici cérémonial de ses funérailles. Les corbeaux de la plaine Saint-Denis peuvent aiguiser leurs becs d'avance. Avant huit jours ils auront à déchiqueter la proie que je leur promets solennellement.

Hélas ! Chaponot n'avait pas besoin de rapporter ces horribles menaces à son ami Brisaille. Le malheureux ne les entendait que trop. De l'embrasure de la fenêtre où il s'était retiré, il avait assisté avec une satisfaction orgueilleuse à la scène précédente. Mais aux premiers éclats de la colère du vicomte, il avait pâli ; à son premier serment de vengeance, il avait tremblé ; à l'annonce du supplice atroce qu'on lui promettait, il avait défailli, et, lorsqu'il vit flotter devant ses yeux l'image lugubre du gibet enveloppé d'un tourbillonnement d'oiseaux noirs et croassants, il crut que son âme allait abandonner son pauvre corps agité de frissons convulsifs.

Cet affaissement dura une bonne minute.

Puis l'instinct de la conservation s'éveilla en lui. Rester si près du danger était redoutable.

Alors, faisant appel à toutes ses forces, il se glissa le long des murailles en s'aidant des fenêtres et réussit à gagner la porte du salon. L'instant était trop grave pour que Jean fît attention à un laquais. Aussi Brisaille put-il opérer sa retraite sans être remarqué.

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec MM. Calmann-Lévy, Editeurs, à Paris.

34e ANNÉE. — N° 867
LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE
LUNDI 14 ET MARDI 15 JUIN 1926

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c.
JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE
Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE :
Albert CHESNEAU, 3, Boulevard Montmartre, 3 — PARIS (2e)
Téléphone : GUTENBERG 14-64
La publicité extra-locale est également reçue à l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris et dans ses succursales de France et Etranger.

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION :
8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA
Téléphone : 0-02
Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-50

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Corse	13 fr.	25 fr.	48 fr.
Autres Départ. Français et Colonies	15 fr.	27 fr.	50 fr.
Etranger (Union Postale)		Le Port en Sus	

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.
Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

Les Petits Ports et les Grands

L'interview donnée, à la suite de son voyage en Corse, par M. Mario Roustan, au *Journal de la Marine Marchande*, et reproduite dans les colonnes du *Petit Bastiais* (n° du 8 juin) est en faveur des petits ports corses marchands et de pêche. Il avait effectivement semblé que M. Mario Roustan s'intéressait beaucoup à ces petits ports, non seulement en raison de leurs possibilités au point de vue du ravitaillement des régions dont ils constituent les débouchés naturels, à celui des facilités d'écoulement des produits tirés de ces régions, mais encore dans l'éventualité du développement de l'industrie de la pêche.

Pour le moment, il s'agit surtout, par l'aménagement des petits ports, d'atténuer les conséquences de la crise des transports terrestres, à l'importation comme à l'exportation. D'une part, cet aménagement augmentera le nombre des voiliers de tout tonnage fréquentant les petits ports ou même y étant spécialement attachés ; d'autre part il donnera sa pleine utilité au cabotage que nous apportera la prochaine convention.

Deux ports paraissent principalement devoir bénéficier des aménagements qu'on leur promet : Macinaggio et Sagone. Les autres auront leur tour, notamment Saint-Florent. C'est même leur mise en état qui provoquera le réveil de cette demi-douzaine de ports naturels qui, sur les deux côtes de l'Ile étaient encore si animés il y a environ un siècle. C'est grâce à leur chapelet qu'il existait, à ce moment-là, en Corse, une marine marchande, puissante par le nombre de ses unités, le total de son tonnage même, et surtout le mouvement dont ils faisaient bénéficier les différentes régions maritimes et intérieures de la Corse. Cet armement assurait en quelque sorte l'indépendance de l'Ile : il rayonnait, toutes proportions gardées, dans la Méditerranée occidentale, gagnait les ports français, italiens et africains.

Nous ne désespérons pas de voir revenir cette période d'activité disparue mais nécessaire à l'économie d'un pays que son isolement insulaire doit inciter à ne négliger aucune occasion de vivre pour et par lui-même, en développant, avec sa production, ses moyens de transports, en tempérant sa sujétion aux grands centres de distribution et aux grandes compagnies qui échappent à notre influence.

Il est possible que quelques négociants ne voient pas sans inquiétude l'effort tenté en faveur des petits ports. Il en est ainsi à Ajaccio, où quelques transitaires craignent un manque à gagner du fait de l'aménagement de Sagone, débouché de plusieurs cantons de la montagne. En supposant même que ces négociants aient, chose très contestable, une vision exacte de leur intérêt, celui du chef-lieu n'est pas lié au leur, au contraire ! Ils ne seraient toujours pas assez nombreux pour que le centre d'affaires eût sérieusement à souffrir d'une diminution de leurs recettes particulières.

Tout autre serait le cas si l'on voulait artificiellement détourner la masse des voyageurs au profit de ports dont l'outillage réceptif ne pourrait être porté à la hauteur de la mission qu'ils ambitionnent sans des dépenses auxquelles il est préférable de ne pas songer, et qui, en réalité, pour une moindre traversée, éloigneraient davantage les voyageurs de leurs destinations. On n'y songe du reste pas. Mais l'aménagement des petits ports proportionnés à leurs ambitions raisonnables et mises à la collectivité est tout autre chose.

Nous ne voyons pas, nous ne devons pas voir avec déplaisir cet aménagement qui loin de détourner les ports « exotiques », Bastia et Ajaccio en l'espèce, augmenterait leur plus value. C'est, d'abord, avec les grands ports que les petits entreraient, seuls une mesquine, une sordide question de manipulation, en relation, grâce à leur développement causé par leur mise en état. Que de richesses marchandes et industrielles se perdent (leur exploitation n'étant pas entreprise ou envisagée, du fait de leur abandon par la navigation ! Et puis, nous le répétons, la prospérité d'un arrière pays, la prospérité générale de l'Ile rejaillit surtout : sur les deux pôles marchands de la Corse. Multiplier ces centres d'attraction et de réception est impossible. C'est déjà presque trop de deux : sans cela nous aurions, avec un port principal unique de soixante ou quatre-vingt mille habitants, le quotidien de luxe et à grande vitesse. C'est que si la position de la Corse se prête à l'existence de deux ports principaux, dont l'un n'est déjà pas brillant, elle est trop petite pour qu'il soit possible d'aller plus loin. De cette impossibilité se dégage tout le sens qu'il faut attacher au développement des petits ports par leur aménagement en vue de leur permettre d'écourter les distances dans la mesure où elles sont une cause de prohibition d'activité.

De cette prohibition d'activité, de ce dépeuplement, c'est la ville, c'est le grand port, c'est le centre inchangeable et invariable par sa situation géographique comme par les capacités territoriales limitées du pays, qui en supporterait les conséquences.

Les petits ports sont les satellites, les servants des grands. Voilà de quoi rassurer les petits et les grands.

ARISTARQUE.

RESTRICTIONS

Comme les comités d'experts, choisis en dehors du Parlement, risquent, selon certains députés, de mettre la République en péril, nos ministres ont décidé de choisir ce coup-ci, leurs experts, dans le cabinet même.

Quatre ministres forment, depuis hier, le « Comité des restrictions ». Ce sont ceux de l'Intérieur, des Travaux publics, du Commerce et de l'Agriculture. C'est-à-dire ceux qui président à notre sécurité intérieure et à nos besoins matériels. Ce comité est chargé d'étudier les mesures dont l'application pourrait diminuer la consommation et l'importation coûteuse — cause d'enchérissement — et apporter des économies au Trésor.

« La France doit se suffire à elle-même », répète-t-on. Mais, pour ne faire de peine à personne (!), on autorise toutes les exportations et les importations — sûr moyen d'aggraver les difficultés alimentaires et de faire monter les prix des produits manufacturés, les matières premières venant le plus souvent des pays à change élevé.

Tout ce que nous n'avons pas en France, nous pourrions le tirer de notre magnifique empire colonial. Certains y travaillent ; mais de plan d'ensemble il n'existe que sur le papier, et encore. Restreindre n'est pas une solution, c'est un expédient. Nous y sommes réduits parce que le temps presse et qu'il faut, à tout prix, défendre notre franc. Mais, en même temps, le devoir du gouvernement est de tourner notre commerce et notre industrie vers nos colonies qui peuvent les alimenter. Le temps des discours est passé, il faut en appliquer la leçon.

Le nouveau Comité ministériel est nous n'en doutons pas, plein de bonne volonté ; mais nous ne pourrons juger si ses membres sont véritablement experts qu'aux résultats obtenus. Ils ont un si beau champ d'action : la restriction des lois malthusiennes, des spéculations, des gaspillages, des vols au détriment de l'Etat ; car c'est cela, surtout qui fait monter notre pain quotidien.

R. B.



Un Comité des restrictions, composé de MM. de Monzie, Nimet, Daniel-Vincent et Durand, a été formé cette semaine, en vue de prendre des mesures pour la limitation de certaines importations et la compression des dépenses.

Chaud + Collas Paris +

Billet du Jour

« Hélas ! dans vingt ans, dans dix ans, peut-être, où serons-nous, pauvre Arivadé ? Couchés en terre, deux débris ignorés, des centaines de lieues sans doute séparent nos tombes, et qui se souviendra encore que nous nous sommes aimés ? Un jour viendra où nous serons perdus tous deux dans la nuit profonde, où rien ne survivra de nous-mêmes, où tout s'effacera, tout, jusqu'à nos noms écrits sur nos pierres... »

Pierre Loti écrivait ces lignes un soir de mélancolie. Il eut le temps de les regretter. La veille de sa mort un groupe d'amis Turcs lui apportaient, par lettre, cette consolation de savoir qu'ils étaient allés déposer quelques fleurs sur la tombe d'Arivadé, la petite esclave circassienne.

« Vous pouvez compter sur notre éternel dévouement, disaient les Turcs, la chère tombe sera toujours entretenue par vos fidèles serviteurs. Le corps d'Arivadé n'est aujourd'hui que poussière. Mais le nom est passé à la postérité, et ce tombeau solitaire symbolise les liens d'amitié qui nous unissent à vous, illustre ami, et à la République Française ».

A la missive de ces trois amis était joint un billet de Claude Farrère qui contenait trois fleurettes cueillies sur le tertre qui recouvre les restes d'Arivadé.

Pierre Loti, très affaibli, parut revenir à la vie pendant cette lecture. Un témoin nous conte que son teint s'anima, sa physionomie se rasséréna et qu'il s'abandonna aux larmes. C'était donc vrai ! Elle était sauvée, la chère tombe d'Arivadé, la petite fille dont l'image se tenait obstinément présente à sa mémoire, calmant ses plus cruelles heures d'angoisse !

Pierre Loti mourut content.

Et depuis, le pieux pèlerinage au cimetière de Top-Kapou s'est renouvelé tous les ans, le 17 juin, presque en même temps qu'un autre pèlerinage anniversaire, dans le jardin de Thumbilo dogorne de l'Ile d'Oléron où repose celui qui fut le grand enchanteur de notre jeunesse. Touchantes manifestations du souvenir qui se déroulent sans apprêt, sans bruit, presque avec mystère, pour ne pas troubler le dernier sommeil de deux êtres qui se sont aimés, et dont les âmes, dans la troublante énigme de l'au-delà, se cherchèrent peut-être pendant des siècles sans jamais se rencontrer !

Gabriel Bacul.

Pour une Politique du Blé

Notre production nationale du blé son développement, la nécessité d'une constante progression, les méthodes capables de la soumettre à un régime intensif, ont donné lieu, encore tout récemment, à d'intéressantes observations.

Le problème du blé est un de ceux auxquels l'attention doit particulièrement s'attacher. Les efforts ne seront jamais vains qui seront accomplis en vue d'une solution conforme aux besoins de notre population.

Un important et déjà satisfaisant résultat a suivi la propagande exercée en faveur d'une production croisante des céréales.

Deux buts immédiats avaient été envisagés : extension des superficies ensemencées ; augmentation du rendement moyen.

La guerre avait condamné à l'abandon une grande partie du champ français. Le départ aux armées des jeunes agriculteurs avait laissé le soin des cultures aux vieillards et aux femmes. Quel qu'ait pu être l'incontestable et immense dévouement de la population agricole laissée sur place, la terre, évidemment, devait souvent demeurer en friche.

La cessation des hostilités n'a pas rendu à l'agriculture tous les bras qui lui avaient été enlevés. Le paysan français a laissé trop des siens sur les champs de bataille pour que les disponibilités ne sont maintenus qu'il a fallu combler avec des immigrants.

Néanmoins, nos agriculteurs se sont courageusement mis à l'œuvre. Sur 24 millions d'hectares livrés aux cultures diverses en 1925, 5 millions 500.000 ont reçu des semences de froment et ont produit les 90 millions de quintaux indispensables à la nourriture du pays et aux ensemencements de la campagne suivante. Le rendement moyen fut de 16 quintaux par hectare.

L'énoncé de ces faits prouve que nous pouvons, si nous le voulons produire le blé qui nous est nécessaire d'une année à l'autre, sans qu'il soit besoin de recourir aux réserves de l'étranger. Une certaine marge est cependant indispensable afin de désormais éviter les mécomptes de l'an dernier, où la « soudure » fut quelque peu retardée par des intempéries imprévues. Tous les agronomes sont d'accord pour déclarer que le rendement moyen doit être augmenté et peut atteindre facilement les 20 quintaux auxquels parviennent aisément les agriculteurs étrangers. Notre pays produit les trois grandes catégories d'engrais, azote, phosphore, potasse dont le maniement judicieux nous permettrait d'exporter 20 millions de quintaux, soit, au cours mondial actuel du blé, 4 milliards de recettes nouvelles.

Il serait sans doute possible d'étendre encore la culture du blé et de lui rendre une part des 6 millions de prairies actuellement existantes, qui ne sont devenues des pâturages que faute de bras pour les cultiver. Mais nous touchons ici le point névralgique de la question. Nous manquons de cultivateurs et notre blé n'a pu être récolté que grâce à la coopération étrangère.

On connaît la cause du mal. Les jeunes paysans sont attirés à la ville par l'appât de salaires plus élevés, par l'attrait de la « place », où l'on est régulièrement payé et doté de retraites pour les vieux jours. Le gain moyen du travailleur des champs se maintient aux environs de 3.500 francs, de 3.000 à 3.500 dans le Midi, de 5 à 6.000 dans les régions du Nord.

Le remède est dans l'élévation des prix des produits agricoles. Difficile à appliquer sous l'influence d'une politique économique que l'on assure nécessaire à la paix sociale. Admettons dès que l'on envisage l'accroissement du rendement de ces mêmes produits.

Un rendement supérieur dépend en très grande partie du perfectionnement des méthodes culturales et ceci est surtout fonction du développement de l'enseignement agricole. Or, on peut affirmer que ce dernier, trop parcimonieusement donné et destiné à une trop rare élite, ne pénètre pas la masse de nos 8 millions de travailleurs agricoles. Les principes de la culture scientifique devraient être vulgarisés, accrochés dans les esprits par la répétition du précepte et la force de l'exemple. Rien à cet égard ne vaudrait l'action de l'instituteur, à qui une éducation technique, puisée dans nos écoles spéciales, donnerait l'autorité et le savoir qui l'imposeraient au paysan. Des essais probants ont été faits dans la Haute-Garonne, qui attestent l'excellence d'un enseignement agricole, élémentaire et pratique, dispensé au village par un instituteur compétent.

Malgré tout, le paysan français a répondu à l'appel du Pays et lui a donné son pain quotidien. Encore un effort, soutenu par une politique apaisante, et il deviendra exportateur. Pour simplifié qu'il soit, un plan d'action coûte de l'argent et doit figurer honorablement dans les prévisions budgétaires. Or, sur 36 milliards que la France dépense annuellement, l'agriculture prélève environ 208 millions, soit 0,75 0/0 à peine des ressources générales du pays.

Mais le temps n'est pas à la dépense et notre politique du blé reste malheureusement sous la dépendance d'une situation financière instable.

Le paysan français, tenace et patient, profondément patriote, sait mettre exact de l'intérêt national, la force de poursuivre son dur labeur. Il compte néanmoins, dès que les circonstances le permettront sur la mise en œuvre d'une politique économique qui rendra la prospérité à laquelle a droit le nourricier de son pays.

J. GASSER, *Sénateur*.

Les Evénements et les Hommes

L'œuvre d'apaisement en Tunisie

La commission parlementaire de l'Algérie, des colonies et protectorats vient de voter, par 28 voix sur 34, un ordre du jour qui commente élogieusement l'action très heureuse de M. Lucien Saint, qu'elle a entendu vendredi soir.

Elle « constate avec satisfaction l'apaisement réalisé dans les esprits et exprime l'espoir d'un rapprochement de plus en plus étroit entre les divers éléments de la population dans la régence.

« Elle remarque également l'heureux développement donné aux œuvres d'assistance et d'hygiène, et émet le vœu que cette politique humanitaire soit poursuivie avec ténacité. »

C'est certainement là le compliment le plus caractéristique que pouvait recevoir notre Résident général en Tunisie.

La commission parlementaire comprend, en effet, quelques extrémistes qui n'ont pas dû lui ménager les critiques qu'ils ont coutume de formuler sur toute œuvre française.

Les colères du sénateur Borah.

Le sénateur Borah ne peut plus conserver sa réserve d'indignation pour la France seule. Le voilà obligé d'user une partie de ses foudres contre l'Angleterre.

Le sénateur Borah doit avoir besoin — pour se bien porter — de lancer l'anathème ou de menacer quelqu'un. Peut-être est-ce là, un des résultats de la sécheresse américaine ?

Les Anglais ont, paraît-il, annexé les rives du Canal de Panama ! Trois de leurs firmes y ont obtenu la concession de tous les terrains pouvant être utilisés pour des plantations de caoutchouc. Un succès pour Albion dans la guerre du caoutchouc !

M. Borah, qui entend que le Yan-

SITUATION

kée soit seul maître dans la République de Panama, réclame enquête et sanctions. Mais ne croyez pas que M. Borah soit impérialiste !

Trop de zèle.

A peine M. Mellon a-t-il entériné B. Bérenger dans un accord impossible, qu'on annonce son arrivée à Berlin pour le 15 juillet. Il s'agit de modifications à apporter au plan Dawes. Et voilà !

Nous devons payer des milliards à nos alliés, mais l'ennemi commun cause de nos dettes, continuera à être exonéré.

Notre Parlement est, semble-t-il comblé d'avertissements.

LA SOIREE SANTU CASANOVA

Toujours réussies à merveille, les manifestations organisées par la Société Salvator Viale savent attirer tout Bastia, ville intellectuelle où le sentiment artistique est si développé et où nul ne reste indifférent aux progrès des arts ou des lettres.

Un millier d'auditeurs, l'élite de la population, emplissait donc la vaste salle du Théâtre Municipal samedi dernier pour assister à la soirée donnée en l'honneur du poète corse Santu Casanova.

Cette soirée, organisée à l'intention tout particulièrement de quiconque s'intéresse aux belles lettres, à la poésie, de même qu'au régionalisme, atteignit pleinement son but. Elle débuta par quelques vers inédits sur Santu Casanova, déclamés par leur auteur, le poète Luciardi ; puis un autre poète, notre excellent confrère M. Guitet-Vaugnelin, rédacteur en chef du *Battia-Journal*, en sa qualité de secrétaire général de la Société Salvator Viale, présenta à l'auditoire M. Franceschi, membre du conseil général de la Corse, qui allait faire une conférence sur son grand ami Santu Casanova.

Avec une conviction profonde et avec beaucoup d'esprit, le conférencier retraça la vie littéraire du poète qu'il admire et qu'il aime ; il cita les plus beaux passages de l'œuvre de Santu Casanova ; il montra toute la poésie et tout l'amour insulaire se dégageant de l'œuvre de cet homme si fortement épris de son rocher natal et de la forte race de montagnards le peuplant ; il dit combien inépuisable œuvres le poète qui avait si bien su comprendre la beauté incomparable de leurs âmes encore neuves et qui, aux yeux de tous, avait su faire ressortir cette beauté.

La belle tenue littéraire de cette conférence fut très appréciée des intellectuels qui, en si grand nombre, étaient venus l'entendre.

Un chœur de jeunes filles aux voix adorables chanta ensuite l'auditoire par divers chants corses : lamentis berceuses, voceri, etc...

On applaudit bien fort aussi Mlle Leschi et M. Romani qui chantèrent avec un réel talent de très jolis solos.

En troisième partie, M. Villa, le populaire « Canta Canzò », enthousiasma l'auditoire par ses complaintes et ses romances chantées avec une incomparable maestria.

Puis, pour clôturer, César Vezzani tant aimé du public bastiais, chanta pour la première fois devant lui des chants satyriques corses auxquels il sut donner la plus belle intonation couleur locale.

La soirée Santu Casanova laisse à ceux qui y assistèrent le plus agréable souvenir. Nous devons nos plus vives félicitations à la Société Salvator Viale, ainsi qu'à tous les artisans du succès de cette magnifique fête. — X...

Vous trouverez tout ce qui concerne la **T. S. F.**
Aux Grands Magasins Louis MAUREL
Appareils éprouvés des meilleures marques. Toutes fournitures et accessoires. Installation et mise au point soignées. Nombreuses références. Facilités de payement.

TARIF DES INSERTIONS

Avis du Décès	30,00
Avis de Transfert	30,00
Avis de Remerciements	30,00
Avis de Mariage	30,00
Avis de Messes et de Remerciements	15,00
Annonces Financières (Cie, Locale)	10,00
Avis de Bourse (3 insertions)	10,00
Annonces Nationales	10,00
Déclarations d'Hôtelage le ligne	1,50
Petites Annonces Bourses, la ligne	1,50

N. B. — Les ordres d'insertion doivent être obligatoirement accompagnés de leur montant.

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

A AJACCIO

BIXE SANGLANTE

Ajaccio, 14 juin

Samedi soir, vers 17 heures, à Saint-Joseph, près d'Ajaccio, une dispute éclata entre les nommés Zonza Jean Dominique, 42 ans, d'Ajaccio ; Casanova Toussaint, de Bastelica et Giacomoni François, d'Alata.

Les antagonistes échangèrent des mots aigres-doux, puis les pistolets entrèrent en action et les trois hommes se blessèrent réciproquement.

LA CRISE DU FRANC

UNE INTERPELLATION COMMUNISTE

Paris, 14 juin.

M. Cachin demandera demain à interpeller le Gouvernement sur la hausse des changes.

M. Briand s'opposera à la discussion immédiate de l'interpellation du député communiste mais un court délai aura lieu sur la fixation de la date.

L'AFFAIRE MAROCAINE

M. BRIAND OFFRE UN DEJEUNER A LA DELEGATION ESPAGNOLE

Paris, 14 juin.

M. Briand a offert ce matin un déjeuner en l'honneur de la délégation espagnole.

Les travaux ont commencé cet après-midi.

LE MECONTENTEMENT DES FONCTIONNAIRES

REVOCATION DU SECRETAIRE DU SYNDICAT DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES

Paris, 14 juin.

Le Conseil de Discipline, réuni au ministère des Finances, a révoqué M. Piquemal, secrétaire général du syndicat des agents des Contributions indirectes. Ce fonctionnaire avait adressé aux adhérents du groupement une circulaire pour préparer la grève générale.

A la sortie, de nombreux collègues attendaient les résultats. Dès que la nouvelle fut connue, une manifestation se produisit ; il y eut une bousculade au cours de laquelle huit manifestants furent arrêtés dont M. Piquemal.

UNE MANIFESTATION DEVANT LA CHAMBRE

Paris, 14 juin.

Demain, à la sortie des bureaux, les divers cartels de fonctionnaires, malgré l'interdiction du Gouvernement, doivent manifester devant la Chambre des Députés et l'Hôtel de Ville afin d'obtenir l'allocation d'attente de 150 frs mensuellement.

Informations Parlementaires

M. RAYNALDY, ANCIEN MINISTRE EST GRAVEMENT MALADE

Rodez, 14 juin

M. Eugène Raynaldy, député de l'Aveyron, ancien ministre du Commerce, est gravement malade. Il est atteint d'une pneumonie avec troubles cardiaques.

LE MAUVAIS TEMPS

UN OURAGAN DEVASTE LE CHAROLLAIS

Paris, 14 juin.

Un violent ouragan accompagné de pluie, s'est abattu dans la région du Charollais cette nuit, causant dans les campagnes des dégâts importants. A Charolles, les quartiers bas ont été envahis par les eaux.

UNE TORNADE EN SUISSE

Genève, 14 juin

Une tornade s'est abattue samedi sur la Chaux-de-Fond et a détruit complètement une magnifique forêt de sapins. Sur une largeur de mille mètres, les arbres sont couchés les uns sur les autres. Une centaine de familles sont sans abri. Plus de 25 fermes ont été détruites.

LE MOUVEMENT AUTONOMISTE ALSACIEN-LORRAIN

M. PIERRE LAVAL PRENDRA DES SANCTIONS

Paris, 14 juin

Le directeur des Cultes d'Alsace-Lorraine, les évêques de Metz et de Strasbourg, le président du Conseil-lère ont été convoqués d'urgence au ministère de la Justice.

Une conférence déterminera les sanctions qui seront prises à l'égard des prêtres et des pasteurs ayant signé le manifeste autonomiste.

ELECTIONS CANTONALES

SUCCES CARTELLISTE A BOURG-EN-VISA...

Montauban, 14 juin

Une élection au Conseil Général a eu lieu hier dans le canton de Bourg-de-Visa (Tarn-et-Garonne).

M. Robert Latapie, conseiller municipal, cartelliste, a été élu par 140 voix de majorité sur son concurrent M. Labeille, candidat d'union nationale, notaire.

... ET SOCIALISTE A MONTCHANIN-LES-MINES

Macon, 14 juin

On votait hier dans le canton de Montchanin-les-Mines (Saône et Loire) pour l'élection d'un conseiller général.

M. Gillot, maire, socialiste, a été élu par 1183 voix contre 619 à M. Perzet de Corval, conservateur.

M. DAUDET VEUT DEVENIR SENATEUR

IL SERAIT CANDIDAT EN VENDEE

Paris, 14 juin

L'Ouest-Eclair de ce matin annonce que M. Léon Daudet, co-directeur de l'*Action Française*, inspire à un siège au Sénat.

Pour lui permettre d'y accéder les réactionnaires de la Vendée militaire leur sénateur actuel, M. Henri de Lavrignais, dans l'obligation de démissionner. M. Daudet poserait alors sa candidature au siège devenu vacant.

BAGARRE ENTRE CATHOLIQUES ET LIBRE-PENSEURS

IL Y A PLUSIEURS BLESSES

Lille, 14 juin

A Lommé, malgré un arrêté municipal, une procession était célébrée. Au même moment, la section de la « Libre Pensée » tenait une réunion. A la sortie, les membres de ce groupement se heurtèrent aux catholiques. Un conseiller municipal socialiste fut blessé d'un coup de canne ; une bagarre éclata. Les gendarmes chargèrent. Il y eut une douzaine de blessés.

A Paris

LE NOUVEAU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Paris, 14 juin.

Le Conseil Municipal de Paris a procédé à l'élection de son nouveau bureau.

Au druxième tour de scrutin, par 41 voix contre 36, M. Pierre Godin a été élu Président. Le successeur de M. Quentin représente le quartier Saint Georges. Ancien chef de Cabinet de M. Clémenceau, il est conseiller-maître à la Cour des Comptes. Il est âgé de 54 ans, né à Frans (Gironde).

MM. de Castellane et Emile Faure ont été élus vice-présidents ; MM. Brcombe, Raymond Laurent, Buccaille, Copignenaux, secrétaires ; M. Aucoc, syndic.

LES VOLEURS DE FOURRURES

Paris, 14 juin.

Des perceurs de murailles ont pénétré dans des magasins de fourrures sis au numéro 45 de la Rue Lafayette.

800.000 francs de marchandises ont été enlevées.

A LA S. D. N.

A LA COMMISSION DES MANDATS

Genève, 14 juin

M. Marchand, haut-commissaire de la République Française au Cameroun a fait à la Commission des Mandats l'exposé du mandat français au Cameroun. Il a démontré les améliorations apportées par notre administration pour la santé des indigènes. Il a montré que des routes, des voies ferrées ont été construites avec nos seules ressources. Le rapport de M. Marchant a produit une excellente impression sur la Commission.

A TOULON

UN TIRAILLEUR SENEGALAIS TUE DEUX PERSONNES

Toulon, 14 juin

Hier matin, à la lecture du rapport, le tirailleur sénégalais Yesina du 4e régiment de tirailleurs coloniaux, engagé volontaire, âgé de 23 ans, n'était pas encore remis d'une cuite de la veille. Il crut entendre son chef lire qu'il était condamné à mort. Il quitta précipitamment les rangs en s'écriant : « Je ne veux pas mourir seul ». Il courut au poste de garde du fort Lamalgue où il s'empara d'un fusil ; puis, il fit feu et blessa légèrement deux tirailleurs.

Un agent de police et des tirailleurs poursuivirent le forcené mais celui-ci continuant à faire usage de son arme, abattit M. Arnoux, agent d'assurances, ancien conseiller municipal, capitaine pendant la guerre, chevalier de la Légion d'Honneur, titulaire de la Croix de Guerre et Mme Delvaux, femme d'un entrepreneur-constructeur. Il s'enfuit vers le Mourillon où il fut cerné en haut de la côte : blessé au bras et au côté, il s'affaissa ; on le capture et on le transporta à l'hôpital Saint Anne où il a été mis à la disposition de la justice militaire.

AVIATION

HORRIBLE ACCIDENT

Rochefort, 14 juin

Un terrible accident qui a coûté la vie à un de nos meilleurs aviateurs de l'aéronautique maritime, s'est déroulé à Rochefort.

Samedi matin, le lieutenant de vaisseau aviateur Thouvenin, dont la famille habite Marseille, appartenant au centre de Cuers, montait à bord de son avion lorsque, soudain, il glissa dans un trou d'eau.

Le malheureux officier heurta l'hélice qui tournait à plein régime ; il eut la tête arrachée.

La famille de la victime a été prévenue avec ménagements.

LES SPORTS

FOOT-BALL

Matches Internationaux

NOUVELLE VICTOIRE DE L'EQUIPE DE FRANCE

Paris, 14 juin

L'équipe de France rencontrait hier au Stade de Colombes l'équipe de Tongo-Slavie. Une affluence considérable garnissait les enceintes du Stade Olympique.

Les joueurs français qui ont réalisé cette saison de magnifiques performances paraient favoris. Leur victoire fut cependant plus nette que l'on ne prévoyait. C'est, en effet, par quatre buts à un que, après une partie intéressante, ils vinrent à bout de leurs adversaires.

Le public, à la fin du match, fit une ovation aux équipiers tricolores qui ont remporté cette saison quatre victoires et n'ont subi qu'une défaite.

— Suède et Tchécoslovaquie font match nul ; chaque équipe marquant deux buts.

— Danemark bat Hollande quatre à un.

CYCLISME

LE TOUR DU SUD-EST

Le Tour du Sud-Est, organisé par le *Petit Marseillais* a pris fin hier. L'étape Nice-Marseille a été gagnée par Roux, de Salon, devant Hillarion, à une demi-longueur, Ceccione, à une longueur, Ameduri à une longueur, en 8 h. 20' 41" ; Pellelier (8 h. 26' 44") ; Lamponi, Callizano, Tramier, Fabre, Piccardo.

Le classement général est le suivant : José Pellelier se classe premier en 54 h. 50' 39" ; Tramier, deuxième en 54 h. 57' 20" ; Hillarion, troisième en 54 h. 57' 22" ; Lamponi, quatrième en 55 h. 32' 55".

Viennent ensuite Roux, Ameduri, Callizanno.

LES ETOILES CYCLISTES

Paris, 14 juin

La finale des « Etoiles de France », organisées par le *Matin*, a été disputée hier et a donné les résultats suivants :

1er : Mauclair (Reims) ; 2me Brossy (Paris) ; 3me Aurerle (Paris) ; 4me Merviel (Paris) ; 5me Buttafochi (Lyon).

PARIS-LA GUERCHE

Paris, 14 juin

La course cycliste Paris-La Guerche a été gagnée par le belge Van Slembrouck battant Van de Castelle, Dejonghe, Gobillot, Pafileu, Gréau, Bellanger, etc...

LE CRITERIUM DES VIEILLES GLOIRES

Paris, 14 juin

Le Critérium des Vieilles Gloires organisé tous les ans par l'*Echo des Sports* a été gagné par l'anglais Cooper devant Bouhours, vainqueur l'année dernière ; Riviere, Jules Dubois, etc...

LA BOURSE

Paris, 14 juin

COURS DES VALEURS	cours précéd.	dernier cours
Rente 3 0/0	46.70	46.45
— 3 0/0 1912	54.40	51.60
— 4 0/0 1917	42.85	42.70
— 4 0/0 1918	43.80	43.90
— 5 0/0 1920	73.05	73.15
— 5 0/0 1920	64.85	60
— 4 0/0 1925	93.30	92.75
Buenos Ayres 4 1/2 0/0 1909-1949	9000	7300
Japon 4 0/0 1905	414	445
Rosario 1922 4 0/0	545	550
Société Générale	847	841
Banque Union Parisienne	810	820
Banque Paris Pays-Bas	1250	1265
Rente Foncière	4610	4700
Banque Ottomane	1305	1280
Rente 3% Hongrie Argent	775	810
Crédit Foncier Egyptien	1650	1150
Crédit Lyonnais	1630	1680
Crédit Foncier Colonial	551	551
Crédit Fonc Argentin ord	182	180
Banq Fr. Rio de la Plata	1442	1495
Nord	1115	1105
Victoire de Paris	920	915
Wagons Lits ordinaires	1185	1185
Suez Capital	14850	14700
Suez Part	11450	11800
Suez Société Civile 1/5	2900	-
Transatlantique ordinaire	134	110
Transports Mar vapeurs	837	815
Lebon Capital	780	800
Thomson Houston	330	328
Aciéries	350	-
Say Sucre Paris	3725	3700
Penarroya	725	750
Kuhl Frères	580	560
Ris Tinto	6610	6780
Suez Dem	95	-
Métallurgique, B. Unis	173	-
Montecatini Unit	389	-
Comptoir ordinaire T. op 25	347	360
Mines et Charbon	504	-

Pickwickiens	365	374
Banque Ant Jack	75	-
Océana	45	-
Houillères Saint-Etienne	1 300	-
Bresse de Confolentine	340	340
Tramways	451	450
Rand Mines	476	500
Jagers Fontein	570	-
Schneider et Cie Creusot	1050	1051
Russo Four Domain Asiat	1550	1560
Dolomites	194	191
Métallurgique Arriège	170	170
Cimente Boulonnais	690	690
Saint-Gobain	3750	3770
Phosphates Gafsa	970	970
Lodgars Nitrate Unit	730	740
1/10 Royal Dutch	5732	5695
Roumanie Belge Pétrolifère	167	-
Phosphates M'Zaita	777	-
Mexican Eagle pétroles	224	226
Pétrole Industrie Paris	4300	1415
Shell	795	800
Raffineries Say	1190	1200
Pétrol continu Joulesonor	536	526
Sucreries Coloniales B.	340	330
Actions Saint-Raphaël	1210	2100
Deng Tires	1795	1750
Hévéa la Grosse	140	144
Raffineries Français	198	201
Rizeries Indo-Chinoises	300	300
Caoutchouc Rosier de Tlac	384	-
Lastoray	463	-
La Suze	719	710
Bor	132	125
Bobin	1000	1050
Crédit National 1919	340	343
Paris Canut Combelibe	24300	27050
Sofindu Canut Combelibe	365	-

COURS DES CHANGES

Livre	108.10	108.60
Dollar	24.37	25.17
100 livres	124.80	124.70
100 pesetas	120	255.50
100 Or ptg	1.50	1.50
100 Dollar	1277.50	1282

LE CIRCUIT DU CANTAL

Paris, 14 juin

Le Circuit du Cantal s'est terminé hier par la victoire de Pétouille devant Robert et Bouffiet.

TENNIS

LA FINALE DU « SIMPLE-MESSIEURS »

Paris, 14 juin

Le championnat international qui se dispute à Paris a été marqué aujourd'hui par la finale du simple-messieurs. Cochet a battu Lacoste par 6-2, 6-1, 6-3.

AUTOMOBILISME

LE GRAND PRIX D'ENDURANCE

Le Mans, 14 juin

Le Grand Prix d'endurance des 24 heures organisé par l'A. C. de l'Ouest a été couru hier sur le circuit du Mans.

L'équipe Rice-Rossignol, sur *Lorraine-Dietrich*, s'est classée première, accomplissant dans les 24 heures 2593 kms. Après elle, se sont classées les équipes Courcelles-Mougin sur *Lorraine-Dietrich* (2533 kms) ; Stalter-Brisson, sur *Lorraine-Dietrich* (2460 kms) ; Minoia-Fornati (2327 kms) ; Dainelli frères (2292 kms) ; David-Benjafield, sur *Bentley* (2067 kms) ; Tabourier-Lefranc, sur *Schneider* (3037 kms) ; Stenier-Chalamel sur *Rolland-Pilain* (2028 kms).

A RAMBOUILLET

LES OBSEQUES DU GARDIEN LENORMAND

Paris, 14 juin

Aujourd'hui, à Rambouillet, les obsèques du gardien de prison Lenormand ont été célébrées en présence de M. Bonnefoy-Sibour, préfet, qui a exalté le sacrifice et le dévouement de la victime des détenus évadés.

EN RUSSIE

ON S'EMEUT des PROTESTATIONS ANGLAISES

Moscou, 14 juin

Les milieux gouvernementaux envisagent avec émotion la campagne menée dans la presse anglaise au sujet du renvoi de Londres de l'ambassadeur des Soviets à la suite de l'appui donné aux grévistes.

On sait que le Gouvernement anglais a adressé une note protestant contre les subventions accordées aux mineurs par les Soviets et qualifie cette attitude « d'immixtion injustifiable ».

en Italie

MISS GIBSON, QUI VOULAIT TUER MUSSOLINI, TENTE DE SE SUICIDER.

Rome, 14 juin

Miss Gibson qui, on s'en souvient, tira un coup de revolver sur M. Mussolini et le blessa au nez, a tenté de se suicider. Travaillant aux ateliers de la prison, à la confection de fleurs artificielles, elle se procura un marteau et se donna un coup violent à la tête. Sa blessure est assez grave.

MAIRIE DE BASTIA

CLASSE 1927

Les jeunes gens nés du 1er janvier au 31 décembre 1907 qui auraient leur domicile légal dans la commune, sont priés de se présenter à la mairie (bureau militaire) pour y faire établir une notice individuelle.

Nos Spectacles

REGENT CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : Au programme : Du sang sur la neige, superproduction dramatique en 7 parties : **Deux de Femme**, quatrième chapitre.

Au gracieux programme : Un grand film Drôlique de Pathé Consortium Cinéma : **Jocaste**, d'après l'œuvre d'Armand Fraysse.

Très prochainement : **La dernière du Tsar**, Pathé-journal, les autres programmes : Mêlé, Rose **Les Trois Agent**, superbes comédies en 3 parties ; Phantin Soviet dans **Une femme très sport**, comédie sportive en 3 parties.

***

THEATRE MUNICIPAL. — Jeudi 17 juin, à 9 heures : Début de Gilbert Gil, ténor du grand ténor **V. Granby**, et sa **femme**.

M. Granby prendra ce jour congé de son public après avoir gracieusement accepté des leurs vaillantes emplois engagés par MM. les Directeurs sont particulièrement priés de vouloir bien assister à toutes les dispositions afin de contrôler les frais.

Prix des Places : Premier rang de fauteuils, balcons, fauteuils : 6 frs ; Stalles : 5 frs ; Deuxième rang de fauteuils : 3,50 ; Parterre : 2,50 ; Galerie : 1,50.

Le bureau est ouvert.

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge
Maison DAMIANI & Cie, 22, Boulevard Paoli

ECRIVAINS CORSES

La direction de l'Agence Corse prie les collaborateurs littéraires qui souhaitent de la lecture d'envoyer un choix (dernier délai : 15 juillet), les manuscrits destinés à l'édition de 1927.

Elle leur rappelle aussi qu'ils doivent tenir compte des règles déjà établies au sujet de l'orthographe et de la grammaire.

Adresser les manuscrits : **Agence Corse**, 3 Rue du Lycée, Nice.

On nous communique

UNION LOCALE

Les membres désignés des syndicats unitaires sont convoqués pour le mardi à 21 heures, salle de l'Assistance Publique.

SOCIETE NATIONALE DES MEDAILLES MILITAIRES

72me Section de Bastia

Réunion extraordinaire d'urgence le dimanche à 9 heures et demie, dans la salle de l'Assistance Publique, de tous les médaillés militaires faisant partie ou non de la société.

Ordre du jour : Propositions à prendre au cas de la remise du drapeau de la section par M. le Général Gouverneur à la revue du 14 juillet.

Présence indispensable.

LES ADRESSES DES LETTRES

Au cours de l'année 1925, 3.200 colis postaux ou cartes postales n'ont pu être remises à leurs destinataires en raison de l'insuffisance ou de l'inexactitude des adresses. Il est recommandé aux expéditeurs toutes qu'elles ne portent aucune indication provisoire d'où devront être éliminées.

Cette constatation amène l'Administration des Postes à recommander instamment une expédition :

1° - de libeller lisiblement et très explicitement la description des envois ;

2° - de porter à l'extérieur des colis postaux leur nom et adresse, de façon à faciliter l'expédition des plis et particulière leur remise immédiat et la distribution s'il ne en était fait à pour un motif quelconque.

AUX LOUEURS D'AUTOMOBILES CORSES

La chambre syndicale automobile assez est heureuse de faire connaître aux loueurs qu'après de multiples efforts, la Fédération des Chambres syndicales a obtenu de la Chambre et du Sénat le vote de la loi de protection des travaux d'automobiles en place.

Les Ministres auprès, qui échappaient à toute sanction pénale, seront maintenant passibles d'une peine de 6 jours à 3 mois de prison et d'une amende de 16 à 1000 francs.

Le défi de « gratuité » est donc remplacé en matière de location automobile.

P. la Chambre syndicale Corse,
Le Président : L. AGOSTINI

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui : Mardi 15 juin 1926. Vingt-cinquième semaine : 167e jour de l'année : 199e restant.

Soleil : lever, à 4 h. 45 ; coucher, 11 h. 59.

Aujourd'hui : Saint Modeste.

Demain : Saint Cyr.

La température d'hier à Bastia. — Thermomètre : à 8 h., 19° ; à 12 h., 19°5 ; à 18 h., 17° Maxima, 20° ; minima, 17°.

Etat du ciel : couvert ; vents : du Sud Ouest (force 3 et 4) ; mer forte ; baromètre : assez bonne.

LES CONCERTS

Les « Nos » qui agrémentaient, samedi soir, leurs nombreux auditeurs d'une musique pimentée qui a remporté un succès des plus mérités. Le public a vivement goûté l'ouverture de la célèbre fantaisie sur la **Traviata** et du quatuor du troisième acte de **Rigoletto** et dès ces morceaux ont donné aux « compagnons » occasion : MM. Monichetti, Nesa, Alessi et Galli. Le concert débutait par un très musical pas ailé « Borelli » de notre jeune et distingué compatriote, le député compositeur François Monichetti, auteur d'autres compositions qui auguraient d'un brillant avenir.

A tous, nos meilleures félicitations.

LE CINEMA EN CORSE

Nous apprenons que le grand réalisateur français Henry Roussel, qui a tourné sur Romagarte un film intitulé « Destinée », séjourne ayant reçu un accueil favorable, vient de choisir un décor de notre pays qui leur son prochain film. Le titre sera « L'Ile Enchantée ».

M. Henry Roussel et sa troupe arrivent aujourd'hui vers la fin du mois d'août.

La Corse sera heureuse et fière de recevoir M. Henry Roussel qui a su, par des images grandioses et passionnantes, évoquer son immortel héros national : Napoléon Bonaparte.

Nous tiendrons les lecteurs au courant de la réalisation de « L'Ile Enchantée », titre qui symbolise si bien notre beau pays.

AU PORT

Entrées : **La Lisonne**, de Marseille, avec 191 tonnes de marchandises ; **Le Corse II**, de Nice, avec 167 passagers et 17 tonnes de marchandises ; **La gentille Madame de Montevergne**, de Tropeau, sur lest ; **La gentille Antonelli**, de Tropeau, sur lest ; **Le Capitri**, courrier Ajaccio, de La Maddalena, avec 11 passagers.

Le vent 163 passagers et 164 tonnes de marchandises.

— Sortie : le vapeur **Corse II** pour Marseille et escales.

EXAMEN DE PASSAGE

Le jeune Jean Pietri, fils de notre excellent ami Pietri, vient de subir avec succès l'examen de passage de la 6e à la 5e du Collège de Bastia.

Nos félicitations.

SYNDICAT NATIONAL DES INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES

Section de la Corse

L'assemblée générale ordinaire se tiendra à Bastia, le 18 juin, dans la salle des séances du Conseil du Bar de Cette.

Ordre du jour :

1° Situation financière (rapporteur : Mlle Mazzarelli) ; 2° Rapport sur le bulletin (Feuille) ; 3° Compte-rendu mi-moral (Bastia) ; 4° Nomination de la commission d'un délégué au Congrès de Strasbourg ; 5° Propositions du Syndicat national et vœux du Conseil d'administration (Bernard) ; 6° Vœux divers exposés par leurs auteurs qui devront en donner connaissance au secrétaire 15 jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Ajaccio, le 6 juin 1926.

Pour le Conseil syndical,
Le Secrétaire : L. RENUCCI

PENSIONS MILITAIRES DE LA MARINE

Les marins ou autres dont les services militaires ou civils ont ouvert droit à pension, peuvent demander, à dater de la dernière échéance payée par leur autorisation provisoire, l'attribution d'une pension définitive suivant les nouveaux tarifs de guerre accordée à partir du 1er janvier 1925.

Les mêmes marins ou autres ayant obtenu l'agrément après la date susindiquée, ou les veuves et orphelins de ces marins, en possession d'un livret de pension, pourront demander la révision de leur pension sur les bases résultant des nouveaux tarifs de solde, et, le cas échéant, la période des indemnités pour charges de famille, d'après les éléments résultant des Circulaires 187 de la 3e des finances du 13 juillet 1922.

Les demandes devront être adressées par les intéressés ou chef du bureau des pensions militaires de la marine du port qui leur a remis soit un livret de pension, soit une autorisation provisoire d'avances.

Il faut bien se rendre à l'évidence des faits.



M. Edouard Bally.

M. Edouard Bally, ex-boulanger à Vieux-Moulin, à Corbeilles (Basses-Alpes), assez mécontent malade depuis quelque temps, en vouloit à ses médecins, qui les Pilules Pink tenue par ce qu'il considérait être et parce personnel retardait son état de santé. A la longue, cependant, son scepticisme en faisait un qu'il finit par les Pilules Pink. M. Bally, qui est un homme de bon sens, le reconnaît lui-même aujourd'hui. Il a même bien voulu ajouter foi aux déclarations des personnes qui ont fait usage des

La Cire d'Abeilles est achetée depuis trente ans comptant par la FRANCE COMMERCIALE, 57, Rue Pelleport, BORDEAUX. APICULTEURS, choisissez votre acheteur par la qualité et prix.

REPRESENTANTS pour diverses parties d'Europe
SOTO : 38, Rue Pétitbelle — Paris.

COMPAGNIE FRAISSINET

Horaires du mois de Juin 1926

DEPARTS DE CORSE POUR LE CONTINENT

Mardi 15 - d'Ajaccio pour Marseille à 19 h.
Mardi 15 - de Bastia pour Livourne à 23 h.
Mercredi 16 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Mercredi 16 - de Calvi pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Jeudi 17 - de Bastia pour Nice à 21 heures.
Vendredi 18 - de Bastia p. Marseille à 18 h.
Samedi 19 - d'Ajaccio pour Marseille à 19 h.
Dimanche 20 - d'Ile-Rousse p. Nice à 20 h.
Lundi 21 - de Bastia pour Marseille à 14 h.
Mardi 22 - d'Ajaccio pour Marseille à 17 h.
Mardi 22 - de Bastia pour Livourne à 22 h.
Mercredi 23 - d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 23 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Vendredi 25 - de Bastia p. Marseille à 12 h.
Jeudi 24 - de Bastia pour Nice à 21 heures.
Samedi 26 - d'Ajaccio pour Marseille à 19 h.
Dimanche 27 - de Calvi pour Nice à 20 h.
Lundi 28 - de Bastia pour Marseille à 14 h.
Mardi 29 - de Bastia pour Livourne à 22 h.
Mardi 29 - d'Ajaccio pour Marseille à 13 h.
Mercredi 30 - de Calvi pour Toulon et Marseille à 19 heures.
Mercredi 30 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.

Horaires du mois de Juin 1926

DEPARTS DU CONTINENT POUR LA CORSE

Mardi 15 - de Nice p. Ile-Rousse, à 21 h. 30.
Mercredi 16 - de Marseille p. Bastia à 12 h.
Jeudi 17 - de Marseille pour Ajaccio à 12 h.
Jeudi 17 - de Livourne pour Bastia à 12 h.
Vendredi 18 - de Nice pour Ajaccio à 9 h.
Samedi 19 - de Nice pour Bastia à 9 heures.
Samedi 19 - de Toulon pour Calvi à 18 h.
Dimanche 20 - de Marseille p. Bastia à 10 h.
Lundi 21 - de Marseille pour Ajaccio à 15 h.
Mardi 22 - de Nice pour Calvi à 21 h. 30.
Mercredi 23 - de Marseille p. Bastia à 12 h.
Jeudi 24 - de Marseille pour Ajaccio à 12 h.
Jeudi 24 - de Livourne pour Bastia à 12 h.
Vendredi 25 - de Nice pour Ajaccio à 9 h.
Samedi 26 - de Nice pour Bastia à 9 heures.
Samedi 26 - de Toulon p. Ile-Rousse à 18 h.
Dimanche 27 - de Marseille p. Bastia à 10 h.
Lundi 28 - de Marseille pour Ajaccio à 15 h.
Mardi 29 - de Nice p. Ile-Rousse à 21 h. 30.
Mercredi 30 - de Marseille p. Bastia à 12 h.

BANQUE DE LA CORSE
ALTIERI & NAPOLEONI
13, pl. St-Nicolas et 61 bis, bd Paoli à BASTIA
Principales Opérations de la Banque
Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes-courants, chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc.
LOCATION DE COFFRE-FORTS
Compartiments depuis 20 fr. par an

RHUM FOX-LAND
Grande Marque

EXIGEZ LA MARQUE
J. VIDAL
CIGARETTES NATIONALES
SE MEFIER DES CONTREFACONS

L'ESSENCE "STELLINE" EST INCOMPARABLE
(En caisses d'origine ou en cylindres de 200 litres)
PÉTROLE "CRISTAL" LE PLUS RÉPUTÉ
(En bidons de 50 litres ou en cylindres de 200 litres)
HUILE "D" EST INIMITABLE
(En bidons d'origine de 2 litres)
Simon DAMIANI & C^ie, Importateurs exclusifs pour la Corse.
— LA MAISON A UN DEPOT A AJACCIO —


MAISONS Pour Tous
LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER
Editée exceptionnellement de Jardins et Bonne-Cour
Malgré la hausse du prix du papier et les nouvelles taxes, notre revue n'aura pas d'augmentation
UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr. — Le Fascicule : 1 fr. 25.
HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

LIBRAIRIE DU "PETIT BASTIAIS"
VIENT DE PARAITRE :
MANUELETTU
DI A
STORIA DI A CORSICA
Par J.-P. LUCCIARDI
Elégante plaquette in-8° de 24 pages, sous belle couverture cartonnée.
Prix : 1 fr. 25 (Franco : 1 fr. 50)
ROGLIANO
ETUDE MONOGRAPHIQUE RÉGIONALE
PAR D. FUMAROLI
PRIX : 2 fr. (Franco : 2 fr. 25)
MONACO, LA CORSE ET SAINTE-DEVOTE
PAR M. DE TRENQUALEON
Ouvrage de 300 pages, orné de six hors-textes en sépia
Prix : 5 fr. — Franco : 5 fr. 50

DIDOT BOTTIN COMMERCIAL POUR 1927
BOTTIN MONDAIN 1927
SONT EN PRÉPARATION
SOUSCRIPTIONS ET ANNONCES SERONT REÇUES JUSQU'AU 15 JUILLET.
Pour tous renseignements, s'adresser à M. Paul Vidal, Agent Général pour la Corse, 19, Cours Grandval, 19, Ajaccio.

LES DECLARATIONS DE DOMICILE

Aux termes de l'article 55 de la loi du 1er avril 1923, « tout homme ancré sur le registre matricule est astreint à faire connaître ses changements de domicile et de résidence ».

Cette disposition s'applique aux réformés définitivement et aux exemptés comme à tous les autres réservistes.

Ils restent, en effet, dans cette position, inscrits au registre matricule et d'autre part, la connaissance de leur domicile ou résidence est nécessaire au service du recrutement en cas de mise des listes périodiques auxquelles les astreint l'article 20 de la loi du 1er avril 1923.

Les déclarations de changement de domicile ou de résidence sont reçues dans les brigades de gendarmerie, les mairies et, dans les grandes villes, les Commissariats de police.

PASSEPORTS POUR L'ARGENTINE

Le public est informé qu'en plus de passeport régulièrement visé, les autorités argentines exigent :

1°) Pour les étrangers ayant déjà vécu en Argentine et retournant dans ce pays :

a) La remise d'attestation ou usage dans la République, et, en certificat de bonne conduite établi par une autorité policière argentine au cours deux mois avant le départ (renseignements) ;

b) A défaut des pièces indiquées ci-dessus, un permis de débarquement délivré par la Direction Générale de l'Immigration et revêtu d'une photographie dûment timbrée.

2°) Pour les étrangers venant en Argentine pour la première fois :

a) Un certificat des autorités policières ou judiciaires de leur pays indiquant que la future n'a encore aucune condamnation pour délit de droit commun pendant les 5 années immédiatement antérieures à son départ ;

b) Un acte de naissance avec photographie ;

c) A défaut de cet document le permis de débarquement visé plus haut.

Les femmes étrangères accompagnées d'enfants de moins de 15 ans ne sont autorisées à entrer en Argentine que si elles disposent de ressources personnelles suffisantes pour l'entretien de leur famille.

Les étrangers âgés de moins de 15 ans :

a) Un acte de naissance avec photographie ;

b) A défaut de ce document le permis de débarquement visé plus haut.

Les femmes étrangères accompagnées d'enfants de moins de 15 ans ne sont autorisées à entrer en Argentine que si elles disposent de ressources personnelles suffisantes pour l'entretien de leur famille.

RECRUTEMENT DES EMPLOYES RETRAITES

1°) Le recrutement des employés retraités qui a été suspendu par décision N° 177/40 P. M. 2 du 4 juillet 1921, sera repris à partir du 1er juillet prochain.

2°) Par modification aux articles 681 et suivants du Tarif du 30 juillet 1910 au service courant des douanes de la Seine, les dispositions ci-après seront appliquées jusqu'à nouvel ordre en ce qui concerne le recrutement, l'affectation et le fonctionnement des employés retraités.

3°) Une liste des demandes d'emplois est tenue dans chaque préfecture maritime.

Les candidats doivent être âgés de moins de 55 ans avoir une bonne conduite et, posséder l'aptitude physique et professionnelle voulue pour remplir un bon service ; ils sont classés par la date dans l'ordre ci-après :

a) Officiers-mariniers retraités d'offices par opérations des dispositions de la circulaire du 4 mai 1921 (B. O. P. 448).

b) Officiers-mariniers volontairement admis à la retraite dans cette spécialité antérieurement à la promulgation de la loi du 14 avril 1924 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires et retraites pour ancienneté de services ainsi que le décret du 18 février 1926, dans ces divers postes, réunion générale de la marine des marins des différentes catégories.

c) Officiers-mariniers ne remplissant pas dans l'une des catégories précédentes et quartiers-maîtres et matelots retraités pour ancienneté de services.

d) Officiers-mariniers, quartiers-maîtres et matelots libérables d'une pension proportionnelle. La préférence sera donnée à ceux possédant des spécialités militaires, à raison de leur peu de débouchés dans la vie civile.

4°) Les emplois retraités sont demandés par le Préfet Maritime qui observant rigoureusement l'ordre des catégories, c'est-à-dire en épuisant complètement une catégorie avant de procéder dans la suivante, à moins qu'aucun des candidats ne présente absolument les conditions requises pour le remploi. A ce dernier point de vue, le chois peut être exercé par le Préfet Maritime entre un nombre de huit d'une même catégorie, suivant la nature de l'emploi à pourvoir.

Les candidats aux vacances de la nouvelle réduction envisagée des traitements civils, aux emplois retraités à recruter doivent être inscrits dans la classe de l'Etat (3e classe).

5°) Pour les étrangers venant en Argentine pour la première fois :

a) Un certificat des autorités policières ou judiciaires de leur pays indiquant que la future n'a encore aucune condamnation pour délit de droit commun pendant les 5 années immédiatement antérieures à son départ.

b) Un acte de naissance avec photographie ;

c) A défaut de ce document le permis de débarquement visé plus haut.

Les femmes étrangères accompagnées d'enfants de moins de 15 ans ne sont autorisées à entrer en Argentine que si elles disposent de ressources personnelles suffisantes pour l'entretien de leur famille.

Les étrangers âgés de moins de 15 ans :

a) Un acte de naissance avec photographie ;

b) A défaut de ce document le permis de débarquement visé plus haut.

Les femmes étrangères accompagnées d'enfants de moins de 15 ans ne sont autorisées à entrer en Argentine que si elles disposent de ressources personnelles suffisantes pour l'entretien de leur famille.

Le Gérant : LEYGUES

P. C. C. le Secrétaire le valeureux Mercadier, Adjoint au commandant de la marine en Corse :

MERCADIER

Imp. E. CORDIER & FILS, 8, bd du Palais

Le Directeur-Gérant : Lucien CORDIER

REGINA
LA REINE DES CIGARETTES

N° 142. — Feuilleton du PETIT BASTIAIS

JEAN MISÈRE

par LOUIS LETANG

Une fois hors du petit salon, il se sentit plus léger et il sortit de la petite maison en courant. Il traversa le jardin et ne pressa à son aise qu'au milieu de la vieille rue du Temple.

— C'est égal, se dit-il à lui-même, je l'ai échappé belle. Ce maudit vieux comte est d'une férocité de cannibale. Il n'épargne rien : les oreilles, le nez, la langue, les yeux... pendu par une patte, et mangé par les corbeaux !... Berr !... Merci !...

Comme Brisaille n'était pas un homme à impressions durables, il ne fut pas longtemps à envoyer au diable les violentes terreurs qui l'avaient fait détaler comme un lièvre.

— Bah ! se dit-il en se donnant un coup de poing sur le front pour faire déguerpir ce que sa cervelle pouvait contenir d'appréhensions et de craintes. Bah ! le pesle regarde maintenant Chaponot. Il a voulu être exempt qu'il fasse son métier. D'ailleurs, il remplit ses fonctions avec un aplomb superbe. Je suis content de lui. C'est un gaillard qui réussira. Donc, je vais attendre madame Brisaille à l'endroit convenu et demain je file, on plutôt nous filons sur le Gâtinais. Ce serait un vrai miracle si ce démon de vicomte, malgré ses menaces et ses serments par le Styx, n'avisait de nous y poursuivre.

Réconforté par l'élaboration de ce plan d'avenir, Brisaille, après avoir regardé tout autour de lui et s'être bien assuré que personne n'était à ses trousses, prit, sans plus tarder, le chemin de son logis.

Pendant que le Gâtinais s'échappait prudemment et discrètement, la scène continuait entre l'exempt Chaponot qui venait emmener l'épouse légitime de Brisaille, et Henri de Kergari qui n'entendait pas du tout abandonner sa maîtresse.

Les amis du vicomte observaient entièrement. Leur attitude était un peu railleuse.

Le vicomte semblait parfaitement que sa situation était ridicule, ce qui augmentait sa colère. Qu'un gentilhomme pût la peine de berner un simple notaut, un homme sans nom ni Brisaille, c'était sacrilège et c'était pire. Il n'avait qu'à approuver. Mais que le notaut, le lourdaud, le fils, on plutôt nous filons sur le Gâtinais. Ce serait un vrai miracle si ce démon de vicomte, malgré ses menaces et ses serments par le Styx, n'avisait de nous y poursuivre.

Laisser partir Rose ! Alors c'était un aveu d'impuissance, c'était proclamer sa défaite, faire du mépris la Brisaille au vainqueur, un héros !

Un simple Gâtinais mettrait un magnifique seigneur, un orgueilleux gentilhomme, dans cet embarras ! Henri de Kergari céderait à un manant ! Allons donc !... Un château, une terre, une somme d'argent, passe encore. Mais une maîtresse adorée, une douce et blonde enfant qu'il aimait avec passion et qui, de son côté, l'adorait comme un dieu ! Il faudrait laisser cette chère mignonne à la merci de ce grossier personnage, de ce paysan, de ce garçon du commun, qui avait nom Athanase-Jean-Joseph Brisaille ! Non, mille fois non !

Comment faire, pourtant ?

Etre pris à son propre piège, c'est enrageant et c'est humiliant. La revanche était bien combinée. Elle éclatait devant ses amis et devant elle. L'instant ne pouvait être mieux choisi. L'exempt était entré juste à point. Pas une minute trop tôt, pas une minute trop tard.

A mesure que ces réflexions se pressaient dans la pensée du vicomte de Henri, son visage s'empourprait et ses sourcils se fronçaient :

— Enfin, dit-il avec un geste brusque, en s'adressant à Chaponot, enfin, que prétendez-vous faire ?

La question était naïve.

L'exempt regarda le vicomte d'un air étonné.

— Mais, répondit-il le plus doucement qu'il lui fut possible, j'ai mission de conduire madame à la Bastille et de la remettre entre les mains du gouverneur ; l'ordre dont je suis porteur est en règle, donc...

— Moins vite, s'il vous plaît, monsieur l'exempt ! Si votre mission semblait par trop intolérable et que nous résistassions à l'ordre dont vous êtes porteur, que feriez-vous ?

— Ce serait nous réduire à de fâcheuses extrémités, monsieur le vicomte !...

— Enfin !

(A suivre)

54e ANNEE. — N° 208

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

MERCREDI 16 JUIN 1926

00282

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c.

JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION
POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE

Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE : Albert CHESNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (2e) Téléphone : GUTENBERG 56-64

La publicité extra-locale est également reçue à l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris et dans ses succursales de France et d'Etranger.

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION : 8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA
Téléphone : 0-03
Compte de Chèques-Postaux : Marseille 64-50

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Corse	23 fr.	45 fr.	88 fr.
Autres Départ. Français et Colonies	25 fr.	47 fr.	90 fr.
Etranger (Union Postale)			120 fr.

(Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.)

LE PORT EN SUS

Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

Les forces politiques de la France

LA CORSE

L'Ile qui est entrée à la fin du XVIIIe siècle dans la nationalité française est un prolongement de la Provence. Elle n'en a pas les traditions historiques. Les faits économiques ne l'ont point marquée de la même empreinte. Elle en a du moins le caractère, la formation, les lointaines origines classiques.

Kallisté. La plus belle. L'Ile dont les rivages de porphyre et d'or scintillent au bord de la mer bleue et que couronnent des forêts frissonnantes, est bien d'une incomparable beauté. Cette beauté a été longtemps sa principale richesse, puisque, isolée, de communications difficiles, elle n'est point sur la grande voie des échanges. Beaucoup de ses richesses naturelles sont inexploitées, faute de main d'œuvre, et l'œuvre d'assainissement même n'est pas encore complète. Nous verrons aussi que la Corse, qui possède peut-être le plus beau réseau routier de tous les départements français, souffre d'un particularisme peut-être excessif et que la politique a pu paralyser parfois le perfectionnement de son outillage et l'essor de sa prospérité. Le problème de la mise en valeur de la Corse s'est posé dès l'ancien régime. Il ne cesse de se poser depuis. Il n'a pas été résolu. En ce moment encore, une Commission d'enquête s'attache à sa solution, et les plus nettes de ses conclusions seront sans doute celles qui auront trait à l'amélioration des transports et des relations touristiques et commerciales avec la France. On sait que, par la voie des airs, la Corse devient l'escale du transit avec la Tunisie.

Beaucoup des difficultés de la mise en valeur tiennent à la population. Il serait long et délicat d'en indiquer les raisons dans le détail. Ainsi bien, le génie corse est-il très personnel et peu souple. Il faut le prendre tel qu'il est, avec ses qualités et ses défauts, les qualités l'emportant sur les défauts, et les défauts mêmes étant peut-être encore des qualités.

La population corse est une des plus intelligentes qui soient. L'esprit du Corse est très ouvert, accessible immédiatement à toutes les nuances de la pensée, à toutes les allusions légères. Tradition latine ? Sans doute. Mais latinisme fortement hellénisé, comme celui de toute la population maritime de la Méditerranée. Par là se prêche l'apparentement, avec des traits particuliers que nous allons dire, à nos populations de Provence, qui sont tellement fines, compréhensives et subtiles, et tellement amoureuses du verbe et de la couleur. Tellement éprises, elles aussi, de politique, et tellement particularistes encore, à ce point qu'il faut bien prendre garde au sens local des vocables et des formules, à leur portée et à leur origine, et ne transporter ces formules, ces expressions dans la politique générale de la Provence, qu'avec prudence, sous peine des plus graves mécomptes. Mais cet amour passionné de la politique, dans le Midi, est, en dépit de vieilles habitudes municipales, déterminé, orienté par de grands courants généraux, de grandes raisons historiques que nous avons rappelées.

En Corse, prenons garde à deux particularités essentielles.

D'abord, unité absolue, politique morale et religieuse. Aucun problème politique ni religieux ne divise les Corses. Tous les Corses sont démocrates et autoritaires, et tous les Corses avec ce côté superficiel que cette formule comporte, le sentiment religieux dans le Midi, sont attachés à la tradition et au culte catholiques.

Pas de luttes séculaires contre une monarchie centralisatrice, et pas de souvenir lancé des guerres de religion.

Si rien ne divise les Corses politiquement et religieusement, rien ne les divise non plus économiquement. Il n'y a pas de prolétariat en Corse. Cela est un fait capital. Les intendants de l'ancien régime avaient aperçu cette particularité, et proposé avec une implacable logique, de créer ce prolétariat. La royauté s'y était refusée, ne voulant pas retirer la propriété aux mains riches pour en faire des salariés et des ouvriers agricoles. Tous les Corses sont égaux. Point d'aristocratie de droit, et point de prolétariat.

Dans ces conditions, la lutte politique ne peut avoir qu'un aliment : la dispute des mandats municipaux. Les cantons corses sont tous des réalités géographiques. Dans le cadre du canton, la commune fortement agglomérée, sans hameaux, sans fermes isolées (l'histoire l'explique suffisamment), est une unité puissante. Cette commune est habitée par des familles égales, éprises passionnément de leurs libertés et de leur égalité, des familles qui ont une vieille tradition municipale, comme toutes les populations latines. Que se passe-t-il donc ? Rivalité d'influence, et création de clientèle. Clientèle dans le sens le plus large, le plus classique du mot. Une famille illustre et riche a des parents des amis. Elles les trouve tous au jour du scrutin. Voilà l'explication de la politique corse. Et cette politique corse, profondément, essentiellement municipale, s'étend aux luttes cantonales lorsqu'il s'agit de nommer un député. Que veut-on, maintenant, que le mot réactionnaire, le mot radical, le mot socialiste puisse signifier en Corse ? Il y a des colonies de Corses puissantes à Paris, à Marseille, dans les Alpes-Maritimes, etc. Les Corses venus sur le continent et y apportant leur passion et leur intelligence politiques, embrassent une opinion avec leur sens profond de l'association, ils jouent même souvent un rôle prépondérant dans des organisations corporatives militantes ; ce rôle est absolument nul quant à ses réactions sur la politique corse et le Corse, même rapatrié, ayant milité Marseille où il était radical Toulon où il était communiste, Paris où il était socialiste, se retrouve dans son village, dans son canton dans son cadre familial, ayant oublié totalement des vocables faits pour des questions sociales ou religieuses qui ne se posent pas, qui ne se poseront jamais en Corse. Cette politique strictement locale, la Corse évidemment, la fait avec passion parce que son tempérament est passionné, et avec continuité parce qu'il est habitué à s'occuper des affaires publiques, des affaires de la commune, qu'il se meut dans une vie locale intense, et qu'il n'est distrait de cette vie politique ni par de grandes occupations urbaines ni par des intérêts corporatifs dans ce pays sans grand commerce, sans industrie centralisée et sans usines, sans grandes propriétés et sans grandes exploitations agricoles.

***

Il a bien fallu, cependant, la Corse étant un département français, faire arriver les députés corses dans les statistiques implacables du ministère de l'Intérieur. On les y a fait rentrer. Un peu arbitrairement, nous l'avons vu Mais on a réussi à faire cette définition arbitraire, grâce à l'existence des partis corses.

Presque toute la Corse a été bonapartiste, ce qui se conçoit fort bien d'abord, tradition sentimentale, orgueil légitime d'avoir été le berceau d'un des plus grands hommes de l'histoire. Puis, goût inné des gouvernements forts et de l'autorité, surtout de l'autorité fondée sur la gloire et la puissance des faits. Enfin, propension méridionale à se rapprocher du pouvoir. Le Méridional aime le pouvoir fort, je l'ai dit, et il conçoit la défense énergique de ses libertés avec l'amour de l'autorité centrale. C'est encore ici un point essentiel que nous expliquerons l'évolution nationale des départements du Midi. En Corse, l'intérêt du pays, pays pauvre, exportant beaucoup de fonctionnaires d'une part, ayant besoin d'autre part, pour vivre, de continuelles subventions, était indiscutablement du côté du pouvoir. Donc, ces trois éléments avaient fait la Corse bonapartiste. Mais d'un bonapartisme démocratique très conciliable avec la République, ou du moins avec le principe fondamental de la République, de la République démocratique et autoritaire. Les Corses, en majorité, se rallièrent donc à la République lorsque Arène pour cet impitoyablement démontré que, sans abdiquer leurs affections sentimentales pour les souverains impérissables de l'Empire, ils devaient aimer la République d'un amour profond et définitif, comme une mère nourricière et une raison d'être.

Il est permis de dire qu'aujourd'hui tous les Corses, gardant pour le souvenir de l'empereur un culte ému et sentimental, sont républicains et démocrates, et de tradition catholique encore que de sentiment religieux superficiel.

Cela ne saurait suffire à classer les partis. Mais enfin, il faut bien que l'administration classe des élus. C'est ici qu'intervient le jeu des partis corses. Il peut arriver qu'un chef de famille ancienne, qu'un descendant d'une famille, d'une *gens* illustre par les services rendus, ayant de nombreuses ramifications dans le pays par ses parents et ses amis, dépasse l'action politique d'une commune ou d'un canton et devienne le chef d'un parti. Etre le chef d'un parti : c'est une chose que tout Corse influent, énergique, de famille connue et respectée, souhaite passionnément, et c'est d'ailleurs une chose très désintéressée et très noble qui les conduit à la ruine impitoyablement. Les rivalités de ces différents partis constituent donc la vie politique de la Corse. Des politiciens en rapports plus ou moins directs avec l'administration départementale ou cantonale et pourvus par elle d'une étiquette politique qui n'a d'ailleurs, en Corse, aucun sens, sont encouragés, ou même investis par les chefs du parti. Voilà notre classification possible. Il existait sous l'Empire, en Corse, un petit noyau républicain de principe, sous l'« influence de la famille Casabianca. Les Gavini furent ensuite les paladins d'une foule d'élus municipaux cantonaux et même législatifs. Mais veut-on un exemple de l'incertitude des concordances de nos étiquettes politiques avec les partis corses ? Les Bonapartistes d'Ajaccio étaient devenus sympathiques au parti Gavini. Ceux de Bastia, groupés sous l'influence de M. Gandin, leur devinrent hostiles à la suite de circonstances politiques très délicates à raconter et lorsque le neveu d'Arène, considéré comme un ami politique de M. Gavini, eut été élu à Bastia contre la famille Gandin. Pareillement, un chef de famille influente de Sartène, Rocca-Serra, de Porto-Vecchio, se classa par le jeu des luttes locales et contre des adversaires qui se relevaient des Gavini, hostile à ceux-ci. On voit ce qu'il faut penser des étiquettes que la préfecture applique, bon gré mal gré, à tous ces élus. D'autant qu'il se produit, dans les clientèles, des défections, des modifications, des remous. Telle personnalité entrant en scène trouve des appuis et des concours que n'avait pas tel de ses prédécesseurs, et *vice-versa*. Ce serait une erreur de croire que les partis corses sont immuables : ce qui crient, meurent, se recréent, au gré des personnalités qui groupent leurs amis et leurs parents, et qui ont assez d'autorité et assez d'argent pour cette générosité et difficile entreprise. M. Landry a constitué en Corse un parti démocratique, fondé sur les principes sur un programme minimum de principes, tout au moins, et dont l'idée maîtresse était d'arracher la Corse à cette politique de clientèle, de la rapprocher peu à peu de la politique d'idées et de doctrines. Entreprise généreuse, intéressante, qui a semblé réussir, et qui groupa en tout cas la majorité présente. Encore faut-il faire trois remarques : la première c'est que cette politique d'idées a triomphé grâce à l'appui de certaines fractions des anciens partis. La seconde, c'est que certains des partisans puissants qui font le jeu du parti démocratique peuvent un jour faire défection, non pour un parti adverse, mais pour un nouveau parti, ou même de nouveaux partis. La troisième, qui est plus générale, est qu'il est difficile d'arracher la Corse à la politique de clientèle, parce que la politique de clientèle, dans tout le Midi, n'est autre chose, à bien regarder, qu'une politique de clientèle, clientèle de préfecture, clientèle de grandes directions quelconques, clientèle de grands journaux régionaux, clientèle bien tenue en main, bien disciplinée, bien organisée. Dans ces conditions, la politique corse apparaît comme dirigée par les mêmes grandes directions que toute la politique du Midi que toute la politique telle que l'entendaient, avec plus ou moins de finesse et de passion, les populations latines, de culture classique et méditerranéenne.

Elle est simplement plus nette, plus franche, plus pittoresque que la politique des départements français parce qu'elle ignore le sectarisme déplaisant et les moyens obliques. Elle est plus vivante, plus généreuse, parce que désintéressée, et que les vaincus y renaissent sans cesse de leurs cendres. Comme elle exprime le mouvement essentiel de l'âme corse, elle est, comme cette âme subtile, compréhensive et fluide. Elle est violente et passionnée, mais désintéressée, c'est à dire très noble. Noble et belle, comme l'île merveilleuse, Kallisté, qui scintille au milieu de la mer et qui n'est entrée dans le patrimoine de la France, semble-t-il, que pour, après lui avoir donné un héritage immortel de gloire, lui rappeler par sa seule existence l'éternelle leçon de la beauté.

TRYOEE.

(L'Opinion)

Billet du Jour

Le département de la Seine a l'heur d'être administré par un fonctionnaire qui taquine la muse. M. Bouju, tout comme le sous-préfet d'Alphonse Daudet, fait des vers et les fait bien. Personne ne l'égale pour trousser le couplet, et ses à-propos rimés sont toujours pleins d'esprit et de meilleur.

Il est donc naturel que la Société des Poètes français, que dirige M. Sébastien-Charles Leconte, ait offert au préfet de la Seine la présidence de son banquet annuel, le 24 juin. Les invités attendent fébrilement ce jour béni de Calliope et se promettent de se délecter au discours du préfet-auteur de lettres.

Le rêve de M. Bouju était d'être un professionnel de l'hémistiche, et rien ne l'eût rendu heureux comme de vivre de sa plume. Il dit assez souvent :

— J'ai raté ma vocation...

Hélas ! combien de poètes, qui eut rêvé d'être préfet de la Seine — et, à la rigueur, de la Corse — permettraient avec M. Bouju, lequel ignore sans doute que la carrière d'un écrivain, qu'il s'exprime en vers ou en prose, est semée d'embûches de toutes sortes...

Notre aimable confrère Jean-Jacques Brousson le sait mieux que quiconque, lui qu'un châtiment terrible menace en ce moment. Pour s'être aventuré à écrire que Brillat-Savarin, tout gastronome qu'il était, ne savait pas manger et qu'il préparait le turbot comme un dégustant, il a été déclaré hérétique par de plus grand cuisinier de France et de Navarre, l'illustre Montagné, et condamné par un tribunal secret à abjurer son hérésie de gré ou de force. Une nuit, un groupe de fanatiques doit l'enlever en automobile et le conduire dans la forêt de Fontainebleau. Là, dans un décor druidique, un autel sera élevé sur lequel le grand prêtre préparera le turbot à la brillat-Savarin. Jean-Jacques Brousson tiendra non seulement à goûter, mais avaler le plat en entier et déclarer ensuite, solennellement, qu'il n'a jamais rien mangé d'aussi fameux. Faute de quoi, le malheureux sera ramené à Paris par la route, pieds nus, en chemise et la turbotière pendue au cou.

Croyez-moi, M. Bouju, tant qu'il y aura des cuisiniers de cette trempe, plutôt que littérateur indépendant, il vaudra mieux être préfet de la Seine en attendant l'ambassade extraordinaire...

Gabriel BARON.

Lettre à M. Marcaggi

Nous publions ci-dessous la lettre que M. Fumaroli adresse à M. J.-B. Marcaggi et qui servera de point final à la polémique relative au crâne de Cauro.

Monsieur Marcaggi,

J'avais l'intention de ne plus revenir sur le crâne de Sampiero, mais vous m'y obligez aujourd'hui en m'assurant de « falsifier les textes au profit de ma thèse ».

Et d'abord, je vous fais observer que certains mots à effet, comme tromperie de génie, démonstrateur, falsification, lettre anonyme, confondre autour avec stupéfaction, etc., n'ont rien à faire dans une discussion sérieuse sur le point d'histoire qui nous préoccupe. Ce ne sont pas des arguments de contre-identité.

En plus, je n'ai pas la prétention d'imiter ces vols sur l'examen cranioscopique : il faut des spécialistes ; mais ces spécialistes ne sauraient oublier la question des temps et des lieux, comme nous obligent les premiers crânes « avec l'histoire inédite à trois dimensions ».

Enfin, je constate, une fois de plus, que vous n'avez réfuté aucune de mes propositions.

Voyons ensuite, ce qu'il faut penser de cette prétendue « falsification de textes ».

Vous dites :

« M. Fumaroli vient encore de publier de longs et fastidieux commentaires sur le crâne de Sampiero. Un seul exemple me suffira à caractériser ses procédés de démonstration : la lettre du 28 février 1569, du Gouverneur général à l'Evêque de Sagone, est connue, dit-il, en ces termes : Vous remettrez la tête et les jambes de Sampiero à un parent ou ami d'Alphonse. »

« Or, voici le texte exact de ce passage : Che fatti dare la testa et gambe del Sampiero al clero à ciò à la fatei seppellire ; petit je désire savoir où cette audace « d'Alphonse attribuée une requête d'exhumation ».

— RÉPONSE :

Premiers du dernière partie du texte précité, la seule que j'ai traduite : « Sampiero » che qualche amico o parente degli ultimi Alfonsi » piacesse, gli se fosse restituita ». J'ai traduit : Vous remettrez la tête et la jambe du colonel Sampiero à un parent ou ami d'Alphonse.

Où est ici la falsification du texte ? — Elle est aux deux phrases n'exprimant qu'une même idée ? — Qu'importe la forme quand le fond y est ? — Mettons ces deux phrases à la fortune et nous retrouvons les mêmes résultat : « Vous remettrez » la tête et la jambe du colonel Sampiero à » un parent ou ami d'Alphonse, s'il me désire » me bien entendu. ».

Et s'il vous plaît, M. Marcaggi, suivez attentivement mon « procédé de discussion » qui sera le plus « fastidieux et le plus démonstrant » de tous.

L'auteur prétend que la traduction que vous avez donnée dans notre avant-dernier article : « Vous remettrez la tête et la jambe du colonel Sampiero dans une église, à moins qu'un parent ou ami d'Alphonse ne les réclame ».

Il est certain qu'en traduisant ainsi, vous avez raison. C'eût été calomnier d'Alphonse que lui prêter les arguments de contre-identité.

Mais, si on traduit : « Vous remettrez la tête et la jambe du colonel Sampiero à un parent ou ami d'Alphonse, à moins qu'un parent ou ami d'Alphonse ne les réclame ».

Où est la falsification du texte ? — Elle est encore

patriote ; Jamais le Correspondant d'Ajaccio aurait envoyé « ces sentiments » si loin, quand il avait une église à protéger ; mais sachez, ne vous pas dire à moins que, mort à la condition, si toutefois, dans le cas

Dans notre tradition, la tête et le jambon de Sanglier doivent être enrouillés dans une église ; dans le mêtre, elles doivent rester sur la banque de la ville, si les carnivores n'abhorrent ne pénétraient pas leur ce quote.

Vous êtes affirmatif, je suis conditionnel : sempre vrai dire toujours, à la condition, dans le cas, et non à moins que.

Ce que vous dites est donc une simple interprétation, non une falsification de textes. Ceux qui ont quelque connaissance de la langue italienne reconnaîtront l'erreur.

Ce n'est pas difficile.

Et je termine : ce n'est, je crois, le seul exemple de ce mot que j'ai pu citer encore hésiter à reconnaître le crâne de Sampiero dans celui qu'on se découvrit à Cauro, quand ce même crâne porte trois blessures historiques, qu'il mesure 0 m. 52 de tour après une dessication de 359 ans et que la tradition n'a jamais démentie ; je reste confondu quand on veut mettre à sa place une tête de femme aux mâchoires et crânes de blessures historiques ; que dans la nature, il y a une foule de têtes de femmes qui ressemblent des têtes d'hommes et réciproquement, qu'on ne sait pas si Sampiero avait une tête grosse ou petite ; que Voltaire avait une tête minuscule ; que la célèbre tableau de Rivoire comporte des exceptions ; qu'une tête mâle dans une église ne peut être que celle d'un personnage et qu'enfin on peut conclure que cette histoire fabuleuse (1) que, pour mon compte, je réprouve formellement.

Berlin, le 14 juin 1926.

D. FUMAROLI.

(1) Ceci ne regarde pas M. Marongy.

A TRAVERS LA CORSE

VICO. — M. Dubuisel, lieutenant de gendarmerie à Vico, a été mis hors cadres et détaché pour la mission de réorganisation de la gendarmerie syrienne.

***

LA PORTA. — M. Mas, receveur de 5e classe de l'enregistrement, à la Porta, a été nommé receveur de 4e classe à Sallapiccine.

***

PRUNELLI DI FIUMORBO. — M. Pédinielli, lieutenant de gendarmerie à Prunelli-di-Fiumorbo, a été mis hors cadres et détaché comme trésorier de la mission de réorganisation de la gendarmerie syrienne.

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui : Morcerat, 16 juin 1926. Vingt-septième semaine : 167e jour de l'année : 199 à venir.

Saint : Lutter, 1 h. 45 ; courber, 20 h.

Aujourd'hui : Saint Cyr.

Demain : Sainte Aline.

***

ORDONNANCE

Par ordonnance de M. Martin, Premier Président de la Cour d'Appel de Bastia, Chevalier de la Légion d'Honneur, les assises du département de la Corse, pour le premier trimestre 1926, s'ouvriront à Bastia, le jeudi 15 juillet 1926 à huit heures du matin, sous la présidence de M. Dumeaux, Conseiller à la Cour d'Appel de Bastia, assisté de MM. les Conseillers Martini et Ajacco.

***

M. HENRY ROUSSEL EN CORSE

Henry Roussel a commencé la distribution de son film « L'Enchaînée ».

Parmi les engagements connus, citons celui de la société musicale qui sera l'excellent artiste Jean Angelo (salle de Bastiglie) ; celui du grand semaine d'essai Paul Berge, dont on se souvient l'admirable création de « Miarka » ; celui de Jaque Catelain, et enfin celui de Vital Geymond, l'inoubliable Carlo de « Destinée » que apparaîtra en grand détail de composition au service d'un rôle épisodique et fort impressionnant.

Il est question d'un autre engagement sensationnel, il s'agit d'une vedette masculine qui n'habite dans aucune de créations cinématographiques et jouera dans « L'Enchaînée », un rôle qui le fera connaître sous un aspect tout à fait nouveau.

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge Seul DAMIANI & Cie, 30, Boulevard Paul

GENIE

Ont été nommés adjudants-chefs d'administration :

L'adjudant Fregoni, à la direction de Kaiserslautern.

L'adjudant Battini, à la direction de Paris-Nord.

— M. Vincenti, adjudant-chef d'administration à la direction de Bastia, a été mis à la disposition du général commandant le génie de la 15e région à Nancy.

— M. Castellini, adjudant-chef d'administration à la direction de Thionville, a été mis à la disposition du général commandant le génie du gouvernement militaire de Paris.

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

Le Ministère Briand démissionne

LA CONSTITUTION D'UN CABINET NATIONAL

IL EST ENCORE TEMPS MAIS TOUT JUSTE

Paris, 15 juin

Dans le *Figaro*, M. Lucien Romier écrit :

« Des raisons politiques s'opposent au changement : Ce n'est pas certain. Au Parlement même, la politique a perdu toute son arrogance. La Chambre est un lieu où il ne se passe plus rien. L'ennui et une morne inquiétude y recouvrent les passions. Comment faire de la politique quand on voit l'Etat défaillir. Il est temps d'agir encore. Il est encore temps, mais tout juste. Messieurs les responsables, entendre ce leit-motif vous exaspère ; être obligé de le répéter nous exaspère bien plus ».

LA CRISE DU FRANC

LE GOUVERNEMENT AURA-T-IL RECOURS AU PLAFOND MOBILE

Paris, 15 juin

L'Echo de Paris dit :

« Dans les couloirs, l'opinion qui dominait hier est qu'il serait difficile à M. Briand de refuser sans explication une nouvelle interpellation sur la crise des changes. En tout cas, les membres du Gouvernement se réunissent ce matin sous la présidence de M. Doumergue pour examiner la question.

« Il est possible que M. Briand sera amené à faire à ce sujet une déclaration pour préciser et expliquer l'attitude du Gouvernement. Selon lui, une des raisons du nouveau bond des changes a été hier le bruit répandu en Bourse de l'intention du Gouvernement de préparer un projet de plafond unique, projet préconisé par M. Caillaux donnant aux bons la valeur du billet de banque et considéré comme une menace d'inflation avec tous les inconvénients.

« Il est probable que le Gouvernement devra sans retard dire s'il songe à cette mesure que l'on n'a pas osé tenter jusqu'à présent ».

CONSEIL DE CABINET

M. PERET DONNE SA DEMISSION

Paris, 15 juin

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin à 10 heures au quai d'Orsay, en Conseil de Cabinet, sous la présidence de M. Briand.

M. Raoul Péret a annoncé à ses collègues que devant la baisse des devises étrangères, l'absence de certains concours essentiels sur lesquels le Gouvernement était en droit de compter ne lui permettait pas de remplir effieacement son plein devoir.

Le ministre des Finances a ajouté qu'il lui apparaissait nécessaire de rendre possible une formation parlementaire politique correspondante aux vœux de l'opinion qui exige un effort de concorde devant le danger commun.

Après cette déclaration, M. Raoul Péret a remis sa démission à M. Briand.

Le Président du Conseil et les ministres ont vivement insisté auprès de M. Péret pour le faire revenir sur sa décision, mais le ministre des Finances a déclaré qu'elle était irrévocable.

Le Conseil a alors exprimé ses regrets à M. Péret et ses hommages pour l'œuvre accomplie, rappelant que sous son ministère l'équilibre budgétaire, l'échéance du 20 mai et la rentrée des impôts avaient été réalisés.

LES AFFAIRES COURANTES

Le reste de la séance a été consacré à l'expédition des affaires courantes.

Puis, le Conseil a décidé de tenir une nouvelle séance à 18 heures.

DECLARATION DE M. DANIELOU

LA DISCUSSION DES INTERPELLATIONS SUR LES CHANGES

Paris, 15 juin

A la sortie du Conseil de Cabinet M. Danielou, sous-secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil, a déclaré que le Gouvernement demanderait l'ajournement des interpellations de MM. Cachin et Deyris sur la crise des changes.

« Le Gouvernement, a-t-il ajouté espère que le nouveau ministre des Finances sera nommé dans les quarante-huit heures. La discussion viendrait alors devant la Chambre.

« Dans le cas où M. Briand échouerait dans ses démarches pour remplacer M. Péret, le Cabinet serait démissionnaire ».

A L'ELYSEE

AVANT LE CONSEIL MM. DOUMERGUE, BRIAND ET PERET AVAIENT CONFERE

Paris, 15 juin

Ce matin, avant la réunion du Conseil de Cabinet, MM. Briand et Péret se sont rendus à l'Elysée où ils ont été reçus immédiatement par M. Doumergue avec lequel ils ont longuement conféré.

CE QUE DISENT LES MINISTRES

ET QUAND MEME M. PERET RESTE OPTIMISTE

Paris, 15 juin

M. Raoul Péret, que les journalistes entouraient, a déclaré :

« Je n'ai absolument rien à ajouter à la déclaration de M. Danielou.

« En tout état de cause, je suis persuadé que tout s'arrangera ».

M. BRIAND TOUJOURS SARCASTIQUE

Paris, 15 juin

M. Briand que l'on interrogeait sur le règlement immédiat du remplacement de M. Péret, a répondu : « Vous allez vite : vous faites du cent vingt kilomètres à l'heure ».

LA DEMISSION DU CABINET

Paris, 15 juin

M. Danielou auquel on demandait des précisions sur la démission totale du ministère se borna à dire, sans rien vouloir ajouter, que la question serait examinée par le Conseil de Cabinet de ce soir.

AU PARLEMENT

L'EMOTION EST GRANDE

Paris, 15 juin

La démission de M. Raoul Péret que l'on avait pourtant envisagée un moment, a causé une profonde surprise et une vive émotion, car on savait que le ministre des Finances avait fait approuver par le Conseil des Ministres diverses mesures.

A la Chambre

SEANCE DU 15 JUIN

M. Herriot ouvre la séance à 15 heures 10.

Les tribunes sont absolument combles. La plupart des députés sont également présents.

LES INTERPELLATIONS SUR LA CRISE DES CHANGES

Le Président donne lecture des demandes d'interpellation déposées par MM. Marcel Cachin, député communiste de la Seine ; Pierre Deyris, député radical des Landes, et Vincent Auriol, député socialiste de la Haute Garonne sur la hausse de la livre, sur la démission de M. Raoul Péret et sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour mettre un terme aux manœuvres spéculatives des financiers.

M. *Franklin-Bouillon*, député radical socialiste de Seine-et-Oise, demande à interpeller le Gouvernement sur la formation d'un ministère d'union nationale.

M. *Marcel Cachin* monte à la tribune. Il demande au Gouvernement comment il envisage la situation actuelle.

Le député communiste de la Seine montre que la politique de M. Raoul Péret a fait faillite de façon lamentable. On a donné au ministre des Finances depuis son accession au pouvoir dix milliards et demi de ressources nouvelles, soit trois milliards d'impôts nouveaux et sept milliards et demi d'inflation. Or, huit milliards ont disparu dans le gouffre de la vie courante.

L'orateur dit ensuite que la Chambre ne peut pas accepter non plus le délai demandé par le Comité des Experts à la veille des vacances.

M. *Pierre Dreyfus* succède à la tribune à M. Cachin.

Le député des Landes s'applique surtout à défendre les prérogatives du Parlement qui a le droit d'exiger des éclaircissements.

M. *Vincent Auriol* prend ensuite la parole. Il constate que M. Raoul Péret s'en va surtout parce que la livre monte alors que son devoir était de la faire baisser.

Le ministre des Finances a déclaré qu'il n'a pas obtenu les concours sur lesquels le Gouvernement était en droit de compter. Le député socialiste demande quels sont ces concours.

Il suppose qu'il y a eu des désaccords au sein du Cabinet.

L'orateur passe en revue les causes que l'on pourrait envisager de la démission du ministre des Finances. Aucune, affirme-t-il, n'est valable.

Il souligne que M. Raoul Péret s'est toujours montré optimiste et qu'il a eu tous les concours.

En terminant, M. Auriol demande au Gouvernement de faire enfin connaître ses projets d'assainissement financier.

M. Franklin-Bouillon déclare que à la suite de la démission de M. Raoul Péret, l'urgence de la discussion de son interpellation devient plus immédiate.

M. *Briand* monte à la tribune. Au milieu de l'attention générale, il prend la parole.

Le Président du Conseil répond aux interpellateurs qu'il n'est pas excessif de demander un délai de quarante-huit heures pour apporter à la Chambre les explications qu'elle demande.

Il expose que la situation critique de notre monnaie tient à des causes multiples et profondes. Le Gouvernement veut la combattre par une action efficace, par l'établissement d'un plan d'ensemble complet.

M. Briand fait confiance au Comité des Experts et en donne les raisons.

Il déclare ensuite que M. Péret n'a pas donné sa démission pour des commodités personnelles. Il rend hommage à l'œuvre du ministre des Finances qui a notamment su faire face à l'échéance formidable du 20 mai et a été aux prises avec une situation extrêmement difficile qui a nécessité de sa part d'incessants efforts.

Le Président du Conseil demande l'ajournement des interpellations. Il ajoute que la Chambre sera appelée à se prononcer jeudi.

La demande d'ajournement est mise aux voix. Elle est adoptée par 309 voix contre 195.

La Chambre décide également de renvoyer à jeudi la suite de la discussion du projet de loi ayant trait à la revision des baux à longue durée.

LES PRONOSTICS

QUELQUES NOMS SONT MIS EN AVANT

Paris, 15 juin

Les pronostics vont déjà leur train dans les milieux politiques.

Parmi les noms cités, reviennent plus souvent ceux de MM. Caillaux, Poincaré, Tardieu et de Monzie.

LE CABINET DEMISSIONNE

LA DECISION EST PRISE A L'UNANIMITE

Paris, 15 juin

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont de nouveau réunis à 18 heures en Conseil de Cabinet.

A l'unanimité, le Conseil a estimé qu'il n'était pas possible de procéder à un simple remaniement et qu'il y avait lieu, par une démission collective de laisser au chef de l'Etat toute liberté d'interpréter la situation.

M. BRIAND SE REND A L'ELYSEE

Paris, 15 juin

A 18 h. 50, à l'issue du Conseil de Cabinet, M. Briand est parti à l'Elysée pour remettre au Président de la République la démission collective du ministère.

AU CONSEIL D'ETAT

REJET ET ADMISSION DE REQUETES

Paris, 15 juin

Le Conseil d'Etat a rejeté les requêtes de M. Barlani pour les élections municipales d'Aghione ; de M. Vincenti, de Bastelicaccia ; de M. Protantoni, de Mausoleo, de MM. Panceari et Casanova, de Sollacaro ; de MM. Sambriconni et autres de Novale.

Il a annulé l'arrêté concernant M. Ceccaldi pour les élections municipales de Partinello, mais il a déclaré les opérations électorales valables.

Il a annulé l'arrêt du Conseil de Préfecture au sujet des élections d'Azione et d'Ampaza sur la requête de M. Foata.

LE MECONTENTEMENT DES FONCTIONNAIRES

DE VIOLENTES MANIFESTATIONS ONT EU LIEU A PARIS

Paris, 15 juin

Le syndicat unitaire des fonctionnaires s'est tenu hier soir, entre 18 h. 30 et 19 h. 15 à une manifestation, Rue Saint-Germain. Les manifestants réclamaient sur l'air des « Lampions », l'indemnité d'attente de cent sous par jour. Le cortège qui marchait vers le Palais Bourbon a été dispersé par des barrages. Vingt arrestations ont été opérées.

A la même heure, le Cartel unitaire des services publics tenait de gagner l'Hôtel de Ville, mais la police et la garde républicaine dirigées par M. Guichard, directeur de la police municipale, canalisèrent les manifestants qui se dirigèrent sous la pluie en chantant « L'Internationale » et en réclamant l'échelle mobile.

Sur une cinquantaine d'arrestations opérées, deux seules ont été maintenues.

CHEZ LES AGENTS DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES

Paris, 15 juin

Le Conseil syndical des agents des Contributions indirectes a adressé une note à la presse dans laquelle il flétrit l'attitude du directeur général M. de Margerie. Il a renouvelé son mandat à M. Paquemal qui a fait l'objet d'une mesure de révocation sur la demande de M. de Margerie. Il a décidé, en principe, la démission en masse des délégués au conseil de discipline et à la commission tripartite.

Une réunion simultanée dans toute la France de toutes les sections affiliées aura lieu le 27 juin pour réclamer l'ajustement du rendement au salaire.

AU PALAIS BOURBON

SEANCE DU MATIN

L'IMPORTATION DES BLES EXOTIQUES

La Chambre a tenu ce matin une séance sous la présidence de M. Bret.

Elle a adopté un projet de loi portant en substance que jusqu'au 31 juillet 1926, le Gouvernement pourra suspendre par décret la perception de la totalité ou d'une partie seulement des droits de douane sur des quantités déterminées de blé tendre destiné à la boulangerie.

On a abordé la suite de la discussion générale du projet sur les baux de longue durée qui a été renvoyée à cet après-midi.

Au Sénat

SEANCE DU 15 JUIN

Le Sénat, réuni aujourd'hui sous la présidence de M. de Selves, a adopté un grand nombre d'articles du projet de loi portant révision du code de justice militaire.

A LA BOURSE DE COMMERCE

FERMETURE ANNUELLE

Paris, 15 juin

M. François Binet, ministre de l'Agriculture, envisage la fermeture annuelle de la Bourse de Commerce.

à Marseille

EXPLOITS DE CAMBRIOLEURS

Marseille, 15 juin

Des cambrioleurs ont visité la nuit dernière, rue Fargès, les appartements de M. Martinez, consul de la République Argentine et ceux de deux attachés au consulat de Turquie.

Le montant du vol est élevé.

FAUSSE-MONNAIE

UN AVIS DE LA LEGATION SERBE

Paris, 15 juin

La légation serbe prévient le public que de faux billets de mille dinars ont été mis en circulation.

Une instruction ouverte à Metz a permis d'arrêter à Thionville un ouvrier qui avait échangé deux billets dans une banque locale.

aux États-Unis

IMPOSANTE MANIFESTATION RELIGIEUSE

Paris, 15 juin

On mande de New-York que cinq cents mille catholiques ont fait la haie dans les principales rues pour recevoir la bénédiction du cardinal Bonzano, président perpétuel des Congrès eucharistiques qui se rend à Chicago. Des milliers de fidèles s'agenouillaient lorsque le cardinal passait en auto.

Huit cardinaux, trente archevêques, des évêques et des prélats, portant tous le costume de leur dignité ou l'ordre des Chevaliers de Colomb, ont accompagné le légat pontifical à la cathédrale Saint Patrick où 7.000 personnes avaient pris place. Le service dura trois heures.

LE MAUVAIS TEMPS

VIOLENTS ORAGES

Paris, 15 juin

On télégraphie de New-York que de violents orages accompagnés de pluies diluviennes ont dévasté le centre des Etats-Unis.

à Paris

NOMINATION D'UN MAIRE

Paris, 15 juin

M. Alexandre Strauss est nommé maire du 2me arrondissement en remplacement de M. Lavanoux, démissionnaire. M. Verani est nommé adjoint.

TIRAGES FINANCIERS

VILLE DE PARIS 1865

Paris, 15 juin

L'obligation portant le numéro 450.945 sera remboursée par 250.000 francs.

L'obligation portant le numéro 356.244 sera remboursée par 50.000 francs.

AVIATION

PELLETIER DOISY ARRIVE EN SIBERIE...

Paris, 15 juin

Le Sous-secrétariat de l'Aéronautique a reçu un télégramme annonçant que Pelletier Doisy est arrivé à Krasnojarsk (Sibérie), hier à 18 heures. Avant son arrivée à Moscou, au moment où il franchissait la frontière polonaise, l'avion essuya le feu d'une sentinelle rouge. Pelletier Doisy prit de la hauteur, puis survola le poste et repartit.

Le Soviet local a fait des excuses.

Pelletier Doisy est parti ce matin à 6 heures de Krasnoiarsk pour Irkoust.

... MAIS IL RENONCERAIT A GAGNER TOKIO

Paris, 15 juin

Le *Daily Herald* annonce que le célèbre aviateur français renoncerait à gagner Tokio en raison des conditions météorologiques.

NÉCROLOGIE

M. AUGUSTIN VALERY

La triste nouvelle se répandait soudainement en ville, vendredi soir, de la mort de M. Augustin Valery, ancien négociant, conseiller municipal, décédé après une courte maladie, malgré les soins qui lui furent prodigués.

Grands fut l'affliction, car le défunt jouissait de l'estime générale de tous nos concitoyens que sa longue vie de labeur et de loyauté lui avait value. En lui disparaît une des vieilles figures bastiaises les plus marquantes et les plus sympathiques.

M. Valery était âgé de 84 ans. Il était le doyen vénéré du Conseil Municipal dont il faisait partie depuis 27 ans.

Les obsèques du défunt ont eu lieu dimanche à 14 heures. Malgré le temps pluvieux, une foule considérable y assistait.

Le cortège, précédé de la *Lyre Bastiaise*, se rendit en l'église Sainte Marie où fut donnée l'absoute.

Le deuil était conduit par M. Louis Valery, fils du défunt, entouré de nombreux parents. Derrière eux, venaient les membres du Conseil Municipal. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Hyacinthe de Montera, premier adjoint, tfons de Maire ; Thiers, nouveau doyen du Conseil Municipal ; Franzini et Auguste Pozzi, conseillers municipaux.

Une belle couronne avait été offerte par le Conseil Municipal.

Après la cérémonie religieuse, le convoi funèbre gagna la place du Donjon où M. de Montera prononça le discours suivant :

DISCOURS DE M. DE MONTERA
Premier adjoint, Faire de Maire

Messieurs,

Le vénéré doyen de notre Assemblée communale n'est plus ! Sa robuste constitution prêchait cependant défier les années. Je le concentrais, il y a quelques jours à peine, alerte et vigoureux, toujours redressé des infirmités de notre cité et principalement de ce secteur de Terrenoni auquel il était passionnément attaché et je le félicitais avec enthousiasme de demeurer si jeune en dépit de ses 84 ans. Aussi, c'est avec un sentiment de douloureuse stupéfaction quand vendredi soir, notre collègue je docteur Quilici, qui pendant sa très courte maladie l'avait soigné avec un dévouement remarquable, m'apprenait brusquement que tout espoir était perdu.

J'accourus aussitôt à son chevet avec le docteur et notre collègue Agnese. Pauvre vieux bâtisse ! Le mort avait déjà accompli son œuvre et nous n'étions que la satisfaction de recueillir de ses lèvres une parole d'adieu.

Dans une minute de recueillement et avec l'émotion que vous pouvez comprendre, j'exprimais les sentiments qui nous entraînaient à lui !

Nous l'aimions, notre vénéré doyen ! Nous l'aimions pour la cordialité paternelle qu'il nous témoignait, pour son dévouement ; nous l'aimions à cause de son loyalisme qui n'a jamais connu une heure de défaillance ; nous l'aimions parce qu'il avait été le collaborateur de nos aînés et qu'il représentait parmi nous ces illustres devanciers dont notre œuvre de reconstruction nous est si chère ; nous l'aimions pour son esprit ouvert aux évolutions et des progrès qu'aimé bien au point de vue social qu'en matière administrative notre siècle réalise. Nous l'aimions parce que voyant un vieux bastiais plaçant ses espoirs de tout l'amour du encore vif où il était est, où il avait vécu son existence de 84 ans et à laquelle il consacrait son inlassable activité. Nous l'aimions parce qu'il était l'ami des familles.

Augustin Valery était un croyant sincère et un traditionaliste.

Il avait le culte de nos gloires nationales et principalement celui de Grand Empereur dont il honore notre île. Ainsi il cotisait aux souscriptions respectables entre tous avec l'amour du peuple auquel il était heureux et fier d'appartenir et son patriotisme marquait pour notre classe ouvrière et républicaine et libérale. C'était un vrai démocrate, mettant en pratique le divine républicaine de Liberté, Egalité, Fraternité.

Augustin Valery a apporté pendant 27 ans à l'Assemblée Communale où il est entré pour la première fois en 1892, le plus entier dévouement à la chose publique.

Il fut membre du Conseil des Directeurs de la Caisse d'Epargne, il remplissait ses fonctions avec une scrupuleuse honnêteté et un zèle inspiré d'un grand cœur.

Il a toujours été l'ami dévoué de tous les siens de notre assemblée et affectueux d'appui pour la science ; faire dans l'espace de quelques mots.

Adieu mon vénéré et cher doyen ! Adieu, vieil ami de toujours ! Devant votre cercueil, je salue l'interprète d'Un le Sart et de Vincent de Mons-Gindrel qui eut apprécié votre dévouement et que la mauvaise de votre mort attend dans les plus profonds sentiments de leur cœur.

J'apporte sur votre tombe l'expression des regrets douloureusement émus du Conseil Municipal, de toute notre ville et particulièrement de la section de Terrenoni qu'avez tant de fierté vous nommiez « notre Chapelle ».

Nous qui, après vos pères, fûmes et longtemps vos collaborateurs, garderons dirigeant votre souvenir. Ami, dont la vie peut se résumer d'un mot : « Fidélité ».

Le Petit Bastiais s'incline respectueusement devant la douleur de la famille Valery à laquelle il présente ses plus sincères condoléances.

On nous communique

ASILE DES VIEILLARDS

Les dames du Comité de l'Asile des Vieillards sont priées d'assister à la réunion qui aura lieu au local de la Croix Rouge, 24, rue de l'Opéra, le vendredi 18 à 16 heures.

LA CYRNEENNE PHILANTHROPIQUE

Jeudi 17 courant, réunion du Conseil d'administration. Dimanche 20 courant à 9 heures du soir, cène en générale.

CONCOURS DE STENO-DACTYLOGRAPHIE

La Société des Sténo-Dactylographes-Comptables de la Corse organise pour le dimanche 27 juin un concours départemental de sténo-dactylographie avec distribution de prix aux lauréats.

Afin de permettre aux professionnels du département de prendre part à ce concours, le Comité d'organisation a décidé qu'un centre spécial pourrait être ouvert à Bastia.

Tous ceux d'une manière ou d'une autre, désirant s'intéresser à cette manifestation sont priés de prendre connaissance des conditions du concours aux bureaux de la Cyrnéenne, 2, rue Colonel Feracci.

Les adhésions devront être envoyées avant le 20 juin au plus tard.

Le Comité d'organisation.

LA BOURSE

Paris, 15 juin

COURS DES VALEURS	ouvert précéd.	dernier cours
Rente 3 0/0	48.55	48.50
— 3 0/0 1915	50.60	51.25
— 4 0/0 1917	46.75	47
— 4 0/0 1918	42.90	42.90
— 5 0/0 1920	71.15	69.75
— 5 0/0 1920	69	69.05
— 4 0/0 1925	93.75	93.75
Buenos Ayres 4 1/2 Or 1909-1912	2290	2290
Japon 4 0/0 1905	615	600
Roumanie 1922 à 5 0/0	550	550
Société Générale	841	839
Banque Union Parisienne	850	845
Banque Paris Pays-Bas	1305	1305
Boulé Frontière	4700	4675
Banque Ingelr. Orientale	1383	1381
Banque Nationale Crédit	1410	1415
Crédit Foncier Egyptien	5150	5195
Crédit Lyonnais	1680	1695
Crédit Foncier Colonial	554	556
Crédit Foncier Algérien et	180	188
Banq. Fr. Rovale la Plata	1435	1545
Nord	1105	1100
Voitures de Paris	945	950
Wagons Lits-sociétaires	4150	4175
Suez Capital	14300	14500
Suez Part	11800	11900
Suez Société Civile 1/5	3990	4000
Transatlant que ordinaire	140	140
Transports Mar. capitaux	845	•
Lebon Capital	850	875
Thomson Houston	389	388
Jeumont	355	354
Sud Ouest Parts	3700	•
Pernodine	750	750
Salins Provos	500	490
Rio Tinto	6780	6875
Rues Deep	65	65
Mediterranéen R. Ordre	178	•
Nord-Sudist Ordre	200	•
Ouest-Etat ordinaire, op 25	360	366
Meyer et Charlier	394	397

Pleiades	574	•
Kramer And Zuck	75	75.50
Orléans	45	46.50
Houillères Saint Etienne	190	•
Bresse du Caoutchouc	249	250
Tramways	490	454
Bord Mines	570	580
Japon Foncier	670	•
Schneider et Cie Creusot	1020	•
Haute Pour Denain-Anzin	1350	1505
Bonnville	181	180
Chimie Rectonnaise	460	•
Métallurgie Longy	470	150
Saint-Gobain	3170	3200
Phosphates Gafsa	970	975
Lanière Nitrate Unis	740	749
3/10 Royal Dutch	5695	5920
Normano-Belge Pétrolier	147	•
Phosphates M'Dilla	177	•
Moroccan Engie pétrolière	228	230
Produits Pétrolifères Paris	1415	1500
Shell	809	808
Raffinerie Say	1900	1940
Penhoët cimbres Jouissance	326	340
Gouvernet Colombies R.	950	974
Ateliers Sautel-Raphaël	2260	2295
Dame Trieux	1350	1360
Port autonom. ref. Tayyin	1350	•
Biscuits Olibet	202	206
Grands travaux Marseille	340	•
Ormoll Nord	148	145
Raffineries Français	380	382
Ateliers Jules-Chantiers	351	381
Chalaud Bonnet de J.C.	483	•
Lumières	220	220
La Soie	430	430
Rolin	256	256
Crédit National 1919	343	350
Parts Crédit Commercial	27050	27100
Athènes Canal Commercial	585	•

COURS DES CHANGES		
Livre	172.80	175.45
Dollar	36.49	36.64
100 Lires	124.79	118.50
100 pesetas	500.50	500
100 fre suis	688	700
100 florins	1433	1444

Nos Spectacles

THEATRE MUNICIPAL. — Jeudi 17 juin, à 9 heures : Début du célèbre hypnotiseur le professeur **V. Granby**, et de Mlle Frida.

M. Granby prie de ne pas confondre ses expériences purement scientifiques avec des tours vulgaires employés aujourd'hui et MM. les Médecins sont particulièrement priés de vouloir bien assister à toutes les démonstrations afin de contrôler les faits.

Prix des Places : Premier rang de loges, balcons, fauteuils : 8 frs ; Stalles : 5 frs ; Deuxième rang de loges : 3.50 ; Parterre : 2.50 ; Galerie : 1.50.

La location est ouverte.

***

FEMINA CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : **Le Signe de Zorro**, avec Douglas Fairbanks.

***

REGENT CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : Au programme : **Du sang sur la Neige**, superproduction dramatique en 7 parties ; **Désir de Femme**, quatrième chapitre.

Au prochain programme : Un grand film français de Pathé Consortium Cinéma : **Jocaste**, d'après l'œuvre d'Anatole France.

Très prochainement, en même programme : Mâlor, dans **Les Trois Ages**, superfilm comique en 6 parties ; Blanche Sweet dans **Une femme très sport**, comédie sportive en 6 parties.

LA HERNIE

a commencé à faire moins de victimes en France, à partir de l'apparition du fameux **Bandage pneumatique sans Ressort** de

A. CLAVERIE

de Paris.

L'excellent Spécialiste des **Etablissements**

A. CLAVERIE

vous recevra de 9 h. à 4 h. dans les villes suivantes :

BASTIA, Mercredi 16, Mercredi 16 et Jeudi 17, **Hôtel de France.**

CEINTURES PERFECTIONNEES

contre les **Affections de la matrice et du Vagin, Rein mobile, Ptose abdominale, Obésité, etc.**, les plus efficaces, les plus légères, les plus agréables à porter.

MODELES NOUVEAUX ET EXCLUSIFS des Etablissements

A. CLAVERIE

234, faubourg Saint-Martin, Paris.

T. S. F.

Les Appareils des Premières Marques, les meilleures luxuriaires se trouvent Aux Grands Magasins LOUIS MAUREL

Installations Complètes — Facilités de Payement.

La Force Motrice économique par les

MOTEURS BERNARD

à essence de 3 à 40 CV. Demandez prix, notices à l'Agent Général dépositaire : Paul DEVEZE, Rue des Vignerons, Marseille.

ADMINISTRATION DES DOMAINES

Le Jeudi 21 juin 1926 à 9 heures du matin sur la place Saint Nicolas, il sera procédé par les soins du receveur des Domaines soussigné à la vente publique aux enchères de neuf chevaux réformés provenant du 173e Régiment d'infanterie et du 94e régiment d'artillerie de montagne.

Bastia, le 14 juin 1926.

Le Receveur des Domaines :
P. de ROCCA-SERRA

FOLELLI

Le Docteur Semidei a l'honneur d'informer qu'il ouvrira son Cabinet à Folelli (en face l'usine), à partir de Jeudi 17 courant.

Consultations tous les jours de 8 h. à 11 h., excepté le Mercredi.

GRANDS MAGASINS

LOUIS MAUREL

BASTIA

A partir du 14 juin, les Magasins Louis Maurel seront ouverts jusqu'à 6 h. 30 du soir et le samedi jusqu'à midi, encueillement de la semaine anglaise.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

LAURENT COLOMBANI

6 bis, Rue de l'Opéra — BASTIA

Chaux — Ciments — Plâtres Tuiles - Briques - Carreaux Tuyaux — Fers — Couleurs Planches, etc.

PRIX RÉDUITS

S. de C. Bastia n° 670 — Téléphone : 6-70

AVIS DE DÉCÈS

M. et Mme Etienne Lucca, nés Bianchi, et leurs enfants ; M. et Mme Battista Antolini et leurs enfants ; M. et Mme Barbanna et leur enfant, de Marseille ; M. Blasini Gabriele, de Marseille ; M. et Mlle Bianchi ; M. Blasini Louis et ses enfants ; M. et Mme Blasini Philippe ; M. et Mme Bianchi Clément ; Mme Vve Antonelli Caroline et ses enfants, de Marseille ; Mme Vve Louis Acquaviva ; M. Louis Louis et ses enfants ; M. et Mme Casaroli et leur fille ; M. et Mme Andreani et leurs enfants, de Marseille ; M. et Mme Reynaudi Paul, et leur enfant, de Marseille ; M. et Mme Louis Joseph et leurs enfants, de Marseille ; M. et Mme Sarah Sorveur ; M. et Mme Poloni et leurs enfants de Marseille ; M. et Mme Pinel Emile ; M. et Mme Lando Michel et leurs enfants ; M. et Mme Carboni Jacques et leur enfant ; M. et Mme Bianchi Dumbert et leurs enfants, de Marseille ;

Les familles Bianchi, Louis, Giusti, Tedeschi ; Parente ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur BIANCHI EUGENE

leur père, beau-père, frère, beau-frère, oncle et allié, décédé pieusement le 15 juin à l'âge de 67 ans.

L'enterrement aura lieu le 16 courant à une heure de relevée.

Maison mortuaire : 27, rue du Lycée.

OREZZA LES EAUX

M. Jean Paul **Marcelli** a l'honneur de porter à la connaissance des familles établies aux bonnes eaux et au doux climat du San Petrone qu'il ajoute à son service Ponte-Leccia, un service Folelli-Orezza vraiment régulier et rapide reliant Pietrosce et Stazzona à la côte orientale.

Le service Folelli-Orezza sera assuré définitivement, en toutes saisons, grâce aux voitures puissantes qui y seront attachées.

L'Entreprise **Marcelli** est recommandée à MM. les voyageurs par les hôtels **Filippi et Tuffelli**, les pensions de famille : Dona mona Paul Tomasini ; Mlle Bethuel ; Pieri, « Caffé du Commerce », à Prunelicce ; par les hôtels Alési, successeur Mattei ; Filippini ; Villa, à Stazzona, ainsi que par les pensions de famille :

SITUATION

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

Les Établissements S. [illegible] & Cie - Bastia

PAR leurs Spécialités [illegible] et réputées :
« Cap Corse Damiani » « Hors Concours, Membre du Jury » « Nectar Cédrat » « Myrte » « Mandarine » Marque déposée.

PAR la chaîne incomparable de liqueurs :
Rhums, Amers, Vermouths, Champagnes, Mousseux, Vins de toutes Marques que l'on est sûr d'y trouver.

PAR l'autorisation [illegible] de leur rayon de :
Tabacs, Cigarettes, Cigares locaux et étrangers.

PAR leurs prix minutieusement étudiés

OFFRENT les meilleures garanties d'achat
ASSUREZ-VOUS EN !!

Abonnements
AU
Petit Bastiais
Journal Quotidien à grand Tirage

Tarif des Abonnements :

CORSE			AUTRES DÉPARTEMENTS		
un an	six mois	trois mois	un an	six mois	trois mois
48 fr.	26 fr.	13 fr.	60 fr.	27 fr.	15 fr.

Pour les changements d'adresses, envoyer 0.75 au bureau du journal

BULLETIN D'ABONNEMENT

M. _____
demeurant à _____ déclare souscrire un abonnement de _____ au "PETIT BASTIAIS" à partir du _____
Signature de l'Abonné :

Les Abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.

Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. CORDIER, Directeur du "PETIT BASTIAIS" à Bastia, avec le montant de l'abonnement en un mandat-Poste ou un chèque postal Marseille 64-56.

FEDERATION OUVRIERE ET PAYSANNE DES MUTILES ET REFORMES

Le droit à pension des anciens combattants et emplois

La Fédération ouvrière et paysanne des Mutilés nous communique la note suivante exposée :

A l'unanimité des 250 délégués représentant plus de 400 sections de la Fédération ouvrière et paysanne des Mutilés, il a été voté au Congrès National de Saint-Etienne qui s'est tenu du 23 au 25 mai 1926, la motion suivante :

Considérant que de nombreux anciens combattants qui ont été blessés ou malades sous les drapeaux, se trouvent dans une misère noire par leur ignorance de la loi du 31 mars 1919, qui leur accorde droit à pension. Demande au Gouvernement de faire afficher dans toutes les communes de France comme il l'a fait pour celui affiché le 2 août 1914 l'ordre de mobilisation : 1° la loi du 31 mars 1919 ; 2° la loi du 9 janvier 1926 qui prorogea jusqu'au 31 décembre 1928 les délais pour demander, au titre de la loi du 31 mars 1919, une pension.

Cela afin de permettre à ceux qui ont fait leur devoir de réclamer leur droit le 31 décembre 1928, date à laquelle les anciens mobilisés n'auront plus la possibilité de demander une pension.

La Fédération ouvrière et paysanne des Mutilés, rappelle aux anciens militaires que, pour avoir droit à pension, il faut avoir été mobilisé ou blessé en service, pour les années 19 et suivantes, une présence au corps de 90 jours est nécessaire.

Peut-on penser que plus de cent mille blessés ou malades n'ont pas de pension par leur faute. Pourquoi ne demandent-ils pas à la Fédération ouvrière et paysanne, 12, Place aux Herbes, à Orange (Vaucluse), les renseignements dont ils ont besoin ? Une pension n'est pas refusée par une attendue ; c'est un droit qu'un mobilisé doit profondément et respecté, car toutes les maladies ou blessures contractées en service, ouvrent droit à pension.

AVIS DE CONCOURS

Un concours pour l'admission à l'emploi de sous-employés des Postes, Télégraphes et Téléphones dans les régions de Paris, Lille et Châlons-sur-Marne, sera ouvert, en chef-lieu de chaque département les 28 et 29 juillet 1926.

Nombre maximum des admissions. — Le nombre maximum des admissions est fixé comme suit : 1200 pour la région de Paris ; 400 pour la région de Lille ; 200 pour la région de Châlons-sur-Marne.

Clôture de la liste d'inscription de candidatures. — La clôture de la liste d'inscription des candidatures est fixée au 29 juin 1926.

Conditions générales de candidature. — Les candidates ne pourront être autorisées à concourir que si elles remplissent les conditions d'âge et d'aptitude énoncées à l'article 2, titre II de l'arrêté du 4 août 1911, 1921, modifié par l'arrêté du 1er juillet 1925 (Bull. 324-1925, page 493). Aucune demande ne sera prise en considération.

Conditions particulières de candidature suivant la résidence des postulantes. — Les postulantes domiciliées dans l'une des régions de Paris, Lille et Châlons-sur-Marne ne pourront concourir que pour leur région.

Les postulantes devront, obligatoirement, avant leur admission au concours, se mettre à la disposition de l'administration pour les trois régions précitées et choisir ces trois régions par ordre de préférence.

Elles devront prendre, par écrit, l'engagement de démissionner, en cas de succès, 5 ans au moins dans la région où elles seront affectées avant de solliciter leur mutation pour une autre région.

Les candidates qui n'auront pas souscrit cet engagement ne pourront pas être autorisées à concourir.

Position de la Nation. — Les pièces fournies par les Papilles de la Nation sont exemptées du droit de timbre par application des dispositions de l'article 31 de la loi du 27 juillet 1917.

COMPAGNIE
FRAISSINET

Horaires du mois de Juin 1926

DEPARTS DE CORSE POUR LE CONTINENT

Mardi 15 - de Bastia pour Livourne à 23 h.
Mercredi 16 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Mercredi 16 - de Calvi pour Toulon et Marseille à 13 heures.
Jeudi 17 - de Bastia pour Nice à 21 heures.
Vendredi 18 - de Bastia p. Marseille à 12 h.
Samedi 19 - d'Ajaccio pour Marseille à 19 h.
Dimanche 20 - d'Ile-Rousse p. Nice à 20 h.
Lundi 21 - de Bastia pour Marseille à 14 h.
Mardi 22 - d'Ajaccio pour Marseille à 13 h.
Mardi 22 - de Bastia pour Livourne à 23 h.
Mercredi 23 - d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille à 13 heures.
Mercredi 23 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Vendredi 25 - de Bastia p. Marseille à 12 h.
Jeudi 24 - de Bastia pour Nice à 21 heures.
Samedi 26 - d'Ajaccio pour Marseille à 19 h.
Dimanche 27 - de Calvi pour Nice à 20 h.
Lundi 28 - de Bastia pour Marseille à 14 h.
Mardi 29 - de Bastia pour Livourne à 23 h.
Mardi 29 - d'Ajaccio pour Marseille à 13 h.
Mercredi 30 - de Calvi pour Toulon et Marseille à 19 heures.
Mercredi 30 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.

Horaires du mois de Juin 1926

DEPARTS DU CONTINENT POUR LA CORSE

Mercredi 16 - de Marseille p. Bastia à 12 h.
Jeudi 17 - de Marseille pour Ajaccio à 12 h.
Jeudi 17 - de Livourne pour Bastia à 12 h.
Vendredi 18 - de Nice pour Ajaccio à 9 h.
Samedi 19 - de Nice pour Bastia à 9 heures.
Samedi 19 - de Toulon pour Calvi à 18 h.
Dimanche 20 - de Marseille p. Bastia à 10 h.
Lundi 21 - de Marseille pour Ajaccio à 15 h.
Mardi 22 - de Nice pour Calvi à 21 h. 30.
Mercredi 23 - de Marseille p. Bastia à 12 h.
Jeudi 24 - de Marseille pour Ajaccio à 12 h.
Jeudi 24 - de Livourne pour Bastia à 12 h.
Vendredi 25 - de Nice pour Ajaccio à 9 h.
Samedi 26 - de Nice pour Bastia à 9 heures.
Samedi 26 - de Toulon p. Ile-Rousse à 18 h.
Dimanche 27 - de Marseille p. Bastia à 10 h.
Lundi 28 - de Marseille pour Ajaccio à 15 h.
Mardi 29 - de Nice p. Ile-Rousse à 21 h. 30.
Mercredi 30 - de Marseille p. Bastia à 12 h.

VIEUX JOURNAUX
Très Propres pour Pliage et Emballage
S'adresser à la Papeterie du « PETIT BASTIAIS »


MAISONS Pour Tous
LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER
Edition exceptionnelle de Justice et Beaux-Cours.
Multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, même si vous n'avez pas l'argent.
UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr.
Le Fascicule : 1 fr. 25.
HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

LIBRAIRIE
DU "PETIT BASTIAIS"

VIENT DE PARAITRE :

MANUELETTU
DI A
STORIA DI A CORSICA
Par J.-P. LUCCIARDI
Elégante plaquette in-8° de 24 pages, sous belle couverture cartonnée.
Prix : 1 fr. 25 (France : 1 fr. 50)

ROGLIANO
ETUDE MONOGRAPHIQUE RÉGIONALE
PAR D. FUMAROLI
PRIX : 2 fr. (Franco : 2 fr. 25)

—(o)—

MONACO, LA CORSE
ET SAINTE-DEVOTE
PAR M. DE TRENQUALBON
Ouvrage de 300 pages, orné de six hors-textes en sépia
Prix : 5 fr. — France : 5 fr. 50

FEDERATION GENERALE
des Associations départementales des Pupilles de l'Ecole Publique, Orphelins et Victimes de la Guerre

La Fédération des Pupilles de l'Ecole publique a ouvert en novembre 1924, à Odeillo, dans les Pyrénées-Orientales, le premier sanatorium français en haute altitude (1.800 mètres). Elle l'a ouvert et aménagé avec tout le perfectionnement de la technique moderne, et l'a pourvu d'un personnel instruit à Berck et à Leysin.

Cette création comble, en France, une lacune car, et depuis longtemps, les bienfaits de l'héliothérapie ont fait leurs preuves en différentes localités maritimes, le cure de l'héliothérapie à l'altitude n'avait pu être appliquée chez nous, faute d'un établissement approprié. Le sanatorium d'Odeillo offre donc actuellement toutes les possibilités de traitement pour soigner les localisations non pulmonaires de la tuberculose. Créé par les pupilles de l'école publique grâce au don généreux d'un million que leur a fait Mme Kreuz-Stern, grâce aux subventions de l'Etat, de l'Office National des Pupilles de la Nation et grâce aux collections variées dans les écoles de tous les degrés par les élèves, les maîtres et les amis de l'Enseignement public, Odeillo est destiné aux Pupilles de la Nation des deux sexes âgés de 6 à 21 ans, avec priorité pour les Pupilles de l'Ecole.

Il contient 150 lits et dans la mesure des places disponibles, il est ouvert aux non pupilles, aux malades de l'Assistance médicale gratuite et des mutualités scolaires.

173 malades ont déjà été hospitalisés à Odeillo ; 77 en sont sortis guéris et très améliorés et des résultats remarquables ont été constatés par les professeurs et docteurs Léon Bernard, Armand-Delille, Brennaud, J. Broussier, Dufestel, Mouriquand, Ombrédanne, Jules-Renault et Rist, qui composent le conseil médical.

Les demandes d'admission peuvent être adressées, 41, rue Guy-Lussac, Paris (5e), au siège de la Fédération des Pupilles de l'Ecole et tous renseignements sont donnés, 110, rue de Grenelle, escalier B, 2e étage, le Mercredi de 15 à 17 heures, au bureau de la Fédération.

Imp. E. CORDIER & FILS, 8, bd du Palais

Le Directeur-Gérant : Lucien CORDIER

REGINA
LA REINE DES CIGARETTES

N° 143. — Feuilleton du PETIT BASTIAIS

JEAN MISÈRE

par LOUIS LETANG

— Eh bien, j'aurais l'extrême douleur de céder la place aux braves gens qui m'accompagnent. C'est leur métier d'agir plus ou moins brutalement, et je vous assure qu'ils ne perdraient pas leur temps en paroles...

— Eh ! morbleu ! s'écria Henri avec humeur, nous pourrions, mes amis et moi, recevoir vos scolytes à la pointe de nos épées !

— Le mort d'un homme est chose grave, ill sentencierait Chaponil, surtout lorsque cet homme est officier du roi ou soldat de la maréchaussée !... Et puis, continua-t-il, à deux cents pas d'ici, dans la vieille rue du Temple, il y a, comme vous le savez, une caserne de mousquetaires noirs, où je puis demander du secours, ce que je m'empresserais de faire, si vous aviez, monsieur le vicomte, la mauvaise inspiration d'engager la bataille.

— Pardieu ! dit le chevalier d'Almador en revenant vers Henri, qui maugréait tout bas, furieux et perplexe — il se tenait depuis quelques minutes accoudés sur l'appui de la fenêtre et il avait promené du regard les derrières de la petite maison, — pardieu ! mon cher vicomte, ce digne exempt me paraît raisonner comme la sagesse elle-même. Nous battre contre la maréchaussée, qui représente l'autorité royale, serait une insigne folie. Je suis d'avis que vous devez céder en point, quitte à engager la lutte sur un autre terrain.

Et pendant que Chaponot s'inclinait en signe d'approbation et que le vicomte jurait comme un diable et lançait des regards courroucés à l'auteur de cette proposition pacifique, d'Almador glissait à voix basse ces quelques mots dans l'oreille d'Henri de Kergael :

— Nous allons faire boire l'exempt et sa suite. La maison n'est pas cernée. Foyez par les derrières avec vos gens. Qu'a vaut mieux que de s'exposer aux coups de pistolet contre des corps de mousquet, ce qui amènerait tout le quartier et nous mettrait toute la caserne des mousquetaires sur le dos.

— C'est fort humiliant de fuir devant de pareils oiseaux, fit Henri avec une moue de dépit.

— Ce n'est guère le moment de se montrer dédaigneux sur le choix des moyens.

— Soit. Je me rends. Mais, où diable vais-je conduire ma chère petite Rose, à cette heure de la nuit ? Oh ! monsieur Brisaille, comme je pourrai sur ton dos tous ces ennuis accumulés !...

— Je pourrais vous céder, mon cher Henri, fit de Pont-Scorff avec empressement, le pavillon que j'habite dans le parc de l'hôtel Kergael. Vous y resteriez en grande sûreté toute la journée de demain et, le soir, nous conduirions cette chère malade Brisaille dans le nouveau nid que tu auras découvert.

— Allons, puisqu'il le faut, j'accepte ce projet. Merci, Pont-Scorff, mon ami.

— Il s'agit maintenant, reprit d'Almador, de mettre l'exempt et ses acolytes hors d'état de nous nuire. Préparons les voies ! Attention, je commence.

Et le chevalier d'Almador, souriant de son plus gai sourire, s'approcha de Chaponot.

— Eh bien, monsieur l'exempt, dit-il, votre éloquence d'abord et les forces imposantes dont vous disposez, jointes à nos sages conseils ensuite, ont triomphé des résistances désespérées de notre pauvre ami le vicomte. Il cède enfin et, dans quelques minutes, madame sera votre prisonnière. Nous nous chargeons d'ailleurs, dès demain, de faire annuler la lettre de cachet, bien certainement surprise à la bonne foi des ministres de Sa Majesté, et de faire rendre la liberté à notre charmante amie. Cela étant bien entendu, je n'ai plus qu'à vous féliciter de la façon très ferme sans rudesse, rigide et pourtant courtoise, avec laquelle vous remplissez les missions que l'on vous confie.

Vous me combler, Monseigneur ! fit Chaponot, rouge d'orgueil, en effectuant un profond salut.

Vous nous combler, Monseigneur ! répéta derrière lui Jérôme Panuffe en saluant de même.

— Mais... reprit le vicomte, mais pour être exempt, vous n'en êtes pas moins un homme...

— Nous n'en sommes pas moins des hommes ! répéta Panuffe.

(A suivre)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec MM. Calmann-Lévy, Editeurs, à Paris.

54 ANNEE. — N° 200

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

JEUDI 17 JUIN 1926

00284

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c.

JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION
POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE

Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE :
Henri CHERAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (2e)
Téléphone : GUTENBERG 74-64

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION :
8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA
Téléphone : 0-02
Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-50

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Corse	13 fr.	25 fr.	48 fr.
Autres Départ. français et Colonies	15 fr.	27 fr.	50 fr.
Etranger (Union Postale)			75 fr.

LA POSTE EN SUS

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

Où en est notre Aéronautique ?

Un grand débat s'est institué à la Chambre ces jours derniers au sujet des marchés de guerre de l'aviation. Sans doute cette discussion n'a pas passionné l'opinion publique, parce qu'elle n'avait pas un caractère nettement politique. Il n'en est pas moins intéressant de savoir ce que vaut l'organisation actuelle des services de l'aéronautique, si la France a obtenu des résultats correspondant à son effort financier et quelles mesures il conviendrait de prendre pour améliorer l'organisation actuelle.

L'aviation militaire a-t-elle le matériel qu'elle mérite ? Nos M. P. E. Flandin, qui a été sous-secrétaire d'Etat à l'Aéronautique, l'a déclaré formellement.

Nous avons encore des avions de chasse du type 1918 ; mais les appareils de combat font défaut. Quant à l'aviation de reconnaissance, à côté de l'excellent Breguet, du type 1919, elle utilise souvent encore des avions d'un modèle ancien. Pour l'aviation de bombardement de nuit, nous avons des appareils gros porteurs qui peuvent suffire, bien que la vitesse n'en soit pas grande.

La situation est encore moins satisfaisante pour l'aviation navale. Nous n'avons pas d'hydravions susceptibles de rivaliser avec les modèles anglais et italiens. Et pour les transports maritimes, nous ne disposons pas d'appareils comparables à celui qui a effectué la traversée du Sud-Atlantique.

Pourquoi, après tant de sacrifices consentis, l'aviation française n'est-elle pas plus prospère, s'est demandé M. P. E. Flandin ?

Parce que, fréquemment, le matériel n'est mis en service que trop tard. Il est déjà dépassé par de nouvelles inventions lorsque l'administration de la guerre se décide à le commander.

Tel type d'avion présenté en 1921 n'a été accepté et commandé qu'en 1923. Or, la valeur du matériel est temporaire : si l'on perd un ou deux ans, on dissipe en pure perte les crédits de l'Etat à commander ensuite ce matériel déjà périmé.

Nos constructeurs valent ceux de nos voisins ; leur supériorité s'est affirmée maintes fois. Mais les programmes du ministère de la guerre sont mal définis.

Pour la puissance, aucun pays ne dispose d'une gamme de moteurs comparable à celle dont nous disposons. Un effort remarquable a été accompli dans ce sens par nos constructeurs. Nos moteurs égalent et même dépassent ceux que l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie peuvent mettre en ligne. Mais encore une fois nos programmes sont mauvais : il n'y a pas de liaison suffisante entre les différents services et il n'y en a pas davantage entre ces services et l'industrie.

La commission d'examen chargée d'examiner les types nouveaux invitent pour dire si les appareils présentés sont conformes au programme du service utilisateur. C'est le contrôleur qui devrait exister. Le programme des performances ne devrait être dressé que d'après la capacité des nouveaux types présentés à l'examen. Une concordance devrait être établie à cet effet. Les programmes devraient être dressés conformément aux vues d'ailleurs de tous les services intéressés, par une Conférence que présiderait un ministre responsable, un ministre de l'aéronautique.

Or, nous n'avons plus de ministre de l'aéronautique. Nous n'avons qu'un sous-secrétaire d'Etat qui n'est parfois qu'un haut commissaire, sorte de caprice du cabinet qui prend le pouvoir.

On en arrive, faute de liaison, faute d'autorité responsable, à faire établir des prototypes d'appareils qui sont de véritables monstres. On veut qu'ils aient toutes les qualités. Les inventeurs font ce qu'ils peuvent pour se conformer à ces programmes théoriques, à ces exigences qui parfois se contredisent. C'est une mauvaise méthode. Les prototypes ainsi réalisés ne sont pas exécutables en série. Les études des services de la guerre devraient être plus coordonnées, plus pratiques, plus définitives aussi. On veut un appareil qui réponde à telle ou telles directives, qui réalise tels et tels perfectionnements. Soit, qu'on le dise. Mais une fois cet appareil construit, il ne faut pas dire : « Ce n'est plus cela que nous voulons ! »

La mise au point d'un prototype, a expliqué M. P. E. Flandin, coûte très cher à établir ; il arrive que le constructeur présente quatre ou cinq prototypes répondant bien aux conditions exigées, mais aussitôt ces conditions changent et l'Etat, en conséquence, ne passe aucune commande en série. Les constructeurs se découragent ; ils ne peuvent continuer à subir de tels sacrifices et leur effort technique s'en ressent. Ayons moins de programmes, mais des programmes s'étendant sur une plus longue durée, de telle façon que des pilotes n'aient pas à utiliser un matériel condamné.

Enfin, si l'on veut avoir de bons appareils, il faut que les maisons aptes à les construire puissent travailler régulièrement. On crée tel ou tel moteur, pendant la guerre, pour lequel toutes sortes avions par mois. Aujourd'hui l'Etat ne lui commande plus rien. Elle sera obligée, le mois prochain, de cesser son industrie et de fermer ses portes. Soutenons les usines destinées à assurer la défense nationale par une répartition équitable des commandes, donnons-leur un travail régulier qui leur permette d'employer toute l'année un personnel stable. Telle maison passe, dans la même année, d'un effectif de cent ouvriers à mille pour redescendre à cent. Tous les techniciens s'en vont. Vienne une nouvelle commande urgente et c'est un personnel de fortune qu'il faudra embaucher pour l'exécution. La qualité du travail s'en ressent. Le problème de l'aéronautique est compliqué. Ne le traitons pas sans esprit de méthode, sans quoi nous serions vite en pleine décadence et nous ne méririons pas cela, après avoir tant fait pour notre suprématie aérienne.

François BERTHER.

Pour en sortir

Il est évident que le gouvernement se trouve, par sa constitution même, paralysé dans l'exécution du programme financier qu'il a eu le courage d'annoncer.

Certains de ses membres se feraient un devoir, par fidélité cartelliste, d'entraver l'œuvre d'assainissement qui, seule, peut sauver le pays d'une terrible catastrophe financière. Cependant, le silence caractéristique de leurs grands chefs de clan devrait leur faire comprendre la gravité de la situation. Leur zèle est inopportun et dangereux.

Malgré son optimisme acharné, M. Raoul Péret se rend si bien compte de la quasi impossibilité où il se trouve de réaliser les mesures qu'il préconise — dans la position actuelle du ministère — qu'il réclame, sans arrêt, un cabinet d'union nationale.

La nécessité d'une telle combinaison s'impose depuis plusieurs mois. On a tardé par une coupable timidité. Mais la situation aussi bien politique que financière prend une telle acuité qu'il n'est plus permis d'hésiter.

M. Raoul Péret, lui-même, malgré sa bonne volonté affirmée, perdrait rapidement tout crédit si son autorité continuait à subir ces assauts ridicules devant lesquels il ne cesse de reculer.

Il y a d'énormes responsabilités gouvernementales à encourir. Pour cela il faut un gouvernement muni de pleins pouvoirs et auquel importe non point l'approbation de certains groupes parlementaires mais celle de tous les citoyens intelligents.

R. B.

Les Evénements et les Hommes

A Genève. - L'exécution du comte Bethlen

Les délégués à la Société des Nations, ne pouvant résoudre les difficultés qui les préoccupent, se sont offert la distraction de retourner sur le gril le comte Bethlen.

Le premier ministre hongrois, malgré l'appui de sir Austen Chamberlain, n'a pu obtenir satisfaction pour aucune de ses demandes. Il n'aura pas la disposition des 85 millions de couronnes-or qui restent de l'emprunt international et le contrôle financier, sur les revenus gagnant cet emprunt, subsistera. Les délégués de la Petite Entente l'ont, donc, emporté.

Mais l'Assemblée ne se tient pas pour satisfaite par cette exécution et la voilà qui, à la demande de M. Briand, étudie les moyens d'empêcher les entreprises de faux-monnayage comme celles qui ont été pratiquées, en Hongrie, avec la complicité gouvernementale.

Le ministère hongrois démissionne et espagnole.

Il se confirme que le Brésil serait décidé à démissionner officiellement de la S.D.N. M. Mello Franco, son délégué, s'est abstenu de paraître au Palais des Nations. Quant au chargé d'affaires espagnol il s'est confiné dans un mutisme obstiné. On espère que tout s'arrangera — à la satisfaction de l'Allemagne (!) — à la réunion que tiendra le Conseil en juillet. Il faut bien sauver Locarno !

Une entente franco-italo-belge

La situation également fâcheuse de leur change a rapproché les délégués français, italiens et belges. Les uns et les autres ont reconnu que leurs pays ne pouvaient rien gagner à l'isolement financier et qu'il convenait d'établir une collaboration étroite entre eux. Les francs français, belge et italien, par une telle alliance, pourraient arriver à parer les attaques, à condition qu'une égale stabilité dans la politique financière régnât dans les trois pays.

M. Carde à Paris

M. Carde, à peine arrivé à Paris, a dû consacrer une bonne partie de son temps aux réceptions, visites et festins.

Le Gouverneur général de l'A.O.F. est un grand administrateur, doué d'intelligence féconde et d'énergie. Son activité féconde, des mesures importantes dont les résultats s'affirment le plus heureusement. Tant au point de vue de l'agriculture, du commerce, de l'industrie que des grands travaux, il a fait réaliser, à la grande colonie, des progrès considérables. Mais il s'attache, particulièrement, à instaurer une politique indigène qui défende physiquement et moralement les populations. Nourrir, abriter, soigner, instruire — civiliser ceux-ci en un mot — est son plus vif souci. Il faut qu'un peuple soit bien portant et heureux, ainsi-t-il à répéter pour fournir le travail qui fait la prospérité d'un pays.

M. Carde pratique un communisme que les adversaires des colonies et leurs amis bolcheviks devraient bien prendre comme modèle. Et il n'est peut-être pas inutile que le Gouverneur général de l'A.O.F., soit obligé de multiplier les discours et les déclarations. C'est semer le bon grain.

Billet du Jour

L'Hôtel des Ventes a eu les honneurs de la chronique. Après des vacations Duclats, qui atteignirent le joli total de 17 millions — on gagne tout de même de l'argent, dans la diplomatie... — vint la journée napoléonienne.

Les commissaires-priseurs offraient, en deux lots, l'un des légendes authentiques de l'Empereur et la blouse maculée de plâtre qui dégisait le prince Louis-Napoléon, lorsqu'il s'évada de Ham.

Il y a de par le monde pas mal de chapeaux du petit caporal, mais il n'existe qu'une blouse de Ham. Les collectionneurs ont donc dédaigné presque le bicorne pour entrer en ardente compétition autour de la défroque de Badinguet.

J'ai dit : Badinguet.

Pourquoi Badinguet ? D'où vient ce sobriquet ? Son origine est encore obscure. On prétend que la blouse de l'évasion avait été procurée au prince par un maçon complaisant qui portait ce nom. Erreur, puisque la blouse a été achetée neuve par le fidèle Thélin, avec d'autres accessoires, chez Flore Barbillon, pour le prix de 25 francs 25. On suppose, d'autre part, qu'au sortir de la prison, le prince avait été pris par un groupe d'ouvrières pour l'un des leurs du nom de Badinguet. Les ouvrières crurent, en effet, reconnaître un compagnon, mais en s'écriant :

« Tiens, v'là Berthond ! »

Georges Montorgueil avance avec quelque apparence de raison que le surnom de Badinguet, qui ne fut appliqué à Napoléon III qu'après son mariage, est tiré d'une légende d'un dessin de Gavarni publié en 1840, et très populaire encore au Quartier latin quinze ans plus tard. Ce dessin représente un carabin effrayant une grisette avec le squelette suspendu dans sa chambre. « Tu ne la reconnais pas ? dit-il à la jeune fille, c'est Eugénie, l'ancienne à Badinguet, une belle blonde qui aimait tant les meringues et qui faisait tant la fête... »

Quand l'empereur épousa Eugénie une belle blonde, le rapprochement fut facile pour ceux qui se souvenaient du dessin de Gavarni. Cette origine du surnom est donc vraisemblable. Considérons-la comme exacte jusqu'à plus ample informé, et personne pour certain que Badinguet ne nous contredira pas...

Gabriel Bucol.

QUESTIONS ÉCONOMIQUES

LES AMANDES

Voici l'époque de l'exportation des amandes vertes.

La récolte sera très bonne cette année. Le fruit est même plus gros que d'habitude, en raison des pluies abondantes que nous avons eues à la fin de l'hiver et au printemps.

Les premières expéditions, qui n'ont fait que le tour de Nice à ou bien le 7 juin. Les expéditeurs ont tout tout dans la suite à effectuer ouvrir. Le prix de détail qui était à Marseille sur ces trois de 400 francs les 100 kilos, est descendu jusqu'à 175 francs, à mesure que les arrivages étaient plus abondants sur ce marché.

Ce qui d'ailleurs n'empêche trop bien à la [illegible] du producteur, n'est le transport, et la commission des maisons, auxquelles on est forcé absolument d'adresser les produits de notre sol, sans compter des frais [illegible] qu'on nous qui prennent quelquefois [illegible] les petites expéditions.

Prenez donc, le fait est de 16 francs les 100 kilos, [illegible] de commission sont de 6 francs [illegible], [illegible] à Nice d'autre part, [illegible] 50 francs les 100 kilos. Nous ne parlons pas du détail du [illegible] qui portent sur [illegible], en raison de temps que les amandes mettent à passer de [illegible] producteurs jusqu'au moment de leur vente. On peut estimer les déchets en moyenne à 8 pour cent des noix, parfois 10 francs de perte par sac [illegible].

Telles sont les conditions dans lesquelles nos amandes viennent concurrencer les [illegible] sur les marchés français.

Nous espérons que nous aurons bientôt des renseignements sur les cours pratiqués dans les différentes places françaises.

VARIETES

Le Pygmalion Frédéric Mistral

Pygmalion, c'est entendre la beauté pour la rêver ou sculpter encore de l'ombelle.

« L'artiste, a dit Miss Schwerkenbe, ne pouvait donner à la belle la vérité de la vie, je traduisons du cœur, la grâce de la nature y supplée par un autre genre de perfection, en donnant trop d'une part, il donne assez ».

Il les biographes de Mistral déclarent que l'inventeur de son génie venait en parlant de ce qui, n'était rien que par le beau. Il aimait le dévouer jusque dans les natures les plus disgraciées.

N'est-ce pas ainsi parce que Frédéric Mistral goûtait au délicieux la joie des cœurs blessés et des routes cruellement de la Provence qu'il a su si bien en faire exprimer à son génie l'exquise douceur ? Ce dévouement d'une famille primesaute, est aussi de Mistral à nouveau [illegible] d'autres du grand poète. Il a vu l'honneur de fonder à Paris avec Paris de Chronique la Société Nationale des Beaux-Arts et chaque année ses œuvres exposées par lui y [illegible] concurrentes de succès. Il aimait à [illegible] admirablement la chaume des vignes aux [illegible] des [illegible] d'où [illegible] et de la lumière intense qui [illegible] les [illegible]. Jusqu'au dernier soir [illegible] Provence [illegible] et chez [illegible] Vaucluse, la Chapelle Saint-Gabriel [illegible] pèlerinages, les glaneuses en [illegible] de Marie-Madeleine. Il [illegible] [illegible] son génie [illegible] [illegible] [illegible]

A SANTU CASANOVA

(Posì'lu lue par l'Autour, le 12 juin, à la Sujèa Santu Casanova).

I

Stasera, un rimpiantu tamanu
Mi vultita da tutt'e parte di Bastia :
« Chi d'anochie ci pigghia, mi dissi,
Di canali Petronella di u lu santu,
E d'esse cum soldati accolta e mutu,
Senza risposta pè u cchiù salutu.

2

« Pigghia sa vetta, e s'una punta nova,
In Piazza d'Spuvrina stampata,
Accorda li tu più bellu sunata,
In onore di Santu Casanova.
E suppia chi stantia li prepara
Una festa sulenne, stupenda, e rara.

3

« Tutti stiparu, i posti riservati,
E li scrittori Corsi più distinti,
Da u mestu di tu Bastia ad esordisti,
Il d'esse ! Ma scrittori ni vorrati.
Sulu chi ha statu a Corsu sua fervente,
E un tempu, e ad ossa, e fia ad ore.

4

« Ha trova a lingua corsa abundanta,
Chiara e munita, e ignurata da tutti.
Un retturu spagliatu, e senza fruttu,
Un lu vurgugnu tutta, a pricurata.
E studia, e scapigliati, ed esercita !
Pe li veghiuli cursi sempre urrenta.

5

« A si rigiuru cumpe una fiddola :
Ma pocu fattu avia, a currunculu.
A trova difficili, luntanu, e scuffia,
A si sbrigliò a lu core, e la cannula.
A fora, a vesta, spiglia i so capelli,
E adorna pe so fronte di giuglioli.

6

« Eppò la Bata. D'ozzu attendi a Dante,
Quand'ebbe ricantatu a Beatrice,
Di serenta in Ghiosolie, ell'è delice...
E dinendi all'inmanie tu so amante.
Sacrificatu ! Tha'lu so ripensu,
Ma pura sentatu vchiava, un fu ghiuleau

7

« Avale a Lingua Corsa è una Signora !
Amata, rispettata, e riverita.
Un si trova una lingua più cumpita,
Più Viola, più vuave, e più sunora.
Dapertutta ha pigliatu la so lesa,
Da tanti chi'l furia e amarezzas.

8

A dove pò a sia Santa : ci g'inchina,
A vesta cu je sete più cuntente :
Ch'ai so portata ottiary scarata e jenie,
E pella Patta di r' Lazaru, fu Regina,
L'ha stanca la d'una cosa atrigia e suna,
Ch'agnunu ha statu e studia : « A Tradutora. [mustana.

9

« Eppò ha scritu u so sa lingua apare sare ;
Tradutturi, cumpne, e scrittori :
Rimettanu, e mandi insurati
Pensi a scrivella, instruttiva e chiare.
Parmi più sublime mai si vide ;
Si qualchi pocu giuvachi e spassu ride.

10

« Un orechi pè chi Cursu, cum dicevu,
Pianu pagh ou debitu tantantu.
E'ssera, ah un g'inquetta da ou Santu
Domatte ni farae, e mentu d'oru.
A mia resurgenza ch'ella tarae,
E'stà s'abbia pè ennora per ota Mamma.

11

« O Corsu ha i so difetti, ma un'è tu- [gratu ;
E riconnosce a chi li fice amore.
Dumanu si fiuri un diverte a corre
A lu chiama di u nostru Cumbatu
Per festighià un Santu ci curria.
Chi Corsu, a schiavu, sputtanì in Bastia.

12

« Nustru marchesi, Spera, e la chiama
Ch'hanna datta Prumarchi, vuse de Mari,
E Versini, e Guasti... ch'altri cori,
Fetenti ci a guel'h'un e mi ricordi Mamma.
Tutti si jungharanu, « la Lucchesi,
Cum'è vist'andà bastia ? [illegible]

13

Spenta da tu to amore, « Angelu Corsu,
E pe, l'affettu che porta a stu Santu,
Affitta ancappiata in fronte a tenia rastu,
Mi'n vuoni, in Bastia lu d'ista corsu.
Cuntenta di purtà una parte d'onore,
Au tempu di a to Corsu, « Cunchetta !

J.-P. LUNGIARDI.

12 Juginu 1926.

CHEZ LES CORSES DE PARIS

LES « VAGABONDI »

Samedi soir, au Buffet de la Gare de Lyon a eu lieu un dîner des « Vagabondi ». Malgré la saison déjà avancée, une quarantaine de convives y assistaient.

Citons Mme et M. Adolphe Landry ; M. le Général Graziani ; Mme et M. J. Canioni, industriel et leur fille Mme Delaftra ; Mme et M. Poggi ; Mme et M. le Docteur Lanfranchi ; MM. Paul Feuhaus, Lorenzi de Bendi ; le commandant Landri, grand officier de la Légion d'Honneur ; Me Antoine Arrighi, membre du Conseil de l'Ordre des Avocats du Barreau de Paris ; Carazza ; d'Ornano ; Pantaloni ; Colonna ; Albertini ; Jean Quenza ; J. Monti, de l'Information ; Scaglioli ; Franceschi, sous-directeur au ministère des Colonies ; Henri Quenza ; Maroni ; J. Franceschini ; Noël Pinelli ; Pietri ; le commandant Gabrielli ; Battestini ; N. Versini, pharmacien ; le docteur Versini, etc...

Parmi les habitués de ces réunions qui, ne pouvant venir, avaient envoyé des lettres d'excuses, MM. le Docteur Emily, inspecteur général du Service de Santé ; P. de Casabianca, conseiller à la Cour de Cassation ; Emile Sarl, sénateur, maire de Bastia ; François Pietri, député ; A. Ambrosi, professeur au Lycée Louis-le-Grand ; le colonel Peraldi ; B. Seta ; Jean Fantana ; le colonel Fontana ; E. Franceschini, directeur à la Préfecture de la Seine ; Paul Leca, ingénieur ; Campinchi, avoué à la Cour d'Appel ; Fr. Ceccaldi, Préfet de la Seine-Inférieure etc., etc...

Le dîner a été soigné comme de coutume ; dès après le dîner, la soirée s'est poursuivie en agréables conversations qui se sont prolongées jusqu'après minuit. — P.

CHRONIQUE des TRIBUNAUX

CHAMBRE CORRECTIONNELLE

AUDIENCE DU 16 JUIN 1926

Présidence de M. ERSA,
Conseiller Doyen

Le sanlo Solgui ayant appris que son compatriote Pasquali, gra de boisson, avait, dans les escaliers, bousculé son fils, alla au devant de Pasquali et lui reprocha sa conduite. Des bagarre s'ensuivit au cours de laquelle Solgui porta des coups à Pasquali qui, en échange, distribua à Solgui des coups de couteau sur le visage. Les blessures ne furent point graves.

Le Tribunal de Bastia avait condamné Pasquali à un mois de prison et Solgui à 6 jours de prison avec sursis.

Sur appel, la Cour, après rapport de M. le Conseiller Poupies, réquisitoire de M. l'Avocat général Granger et plaidoirie de Me de Montera pour Solgui a réduit à 2 jours la peine prononcée contre celui-ci en lui maintenant le bénéfice de la loi de sursis. En ce qui concerne Pasquali qui fait défaut, la Cour élève la peine à 6 mois de prison.

x x x

Un Italien répondant au prénom d'Amédée a déjà un passé de vie judiciaire, accompli dans son pays une belle carrière. De 1914, vingt-cinq condamnations furent déjà à son casier judiciaire et lorsque sa carrière s'est continuée dans d'aussi brillantes proportions. Devenu fou à fait intéressant en Italie, il émigra chez nous et de belle façon à s'y distinguer.

Ayant pénétré dans un bar où manifestement il y avait trouvé une petite fille seule, il se livra à des actes que notre pudeur nous garde bien de décrire ici et qui lui ont valu des poursuites pour outrages publics à la pudeur.

Le Tribunal lui vient infligé 6 mois de prison.

Sur appel du ministère public et du prévenu, la Cour, après rapport de M. le Conseiller Antoine Marchi, réquisitoire de M. l'Avocat général Granger et plaidoirie de Me de Montera élève la peine à trois mois de prison.

x x x

Aujourd'hui, dans le cadre où quelque peu fermé, est encore pourvu pour détention de récoltes. Il a, cette fois, fait entrer son champ de blé par son troupeau de moutons.

Le tribunal de Calvi l'avait condamné à 3 jours de prison.

Sur appel, la Cour après rapport de M. le conseiller Agnesi, réquisitoire de M. l'avocat général Granger et plaidoirie de Me de Montera, l'a condamné à 15 jours de prison.

x x x

Le chauffeur d'automobile Grimaldi, à la suite d'un accident survenu devant le lycée et au cours duquel un enfant fut blessé, a été, par le Tribunal, condamné à 500 francs d'amende et 1000 francs de dommages-intérêts.

Sur appel la Cour, après rapport de M. le conseiller Costa, plaidoirie de Me Bianchi pour la partie civile, réquisitoire de M. l'avocat général Granger et plaidoirie de Me Jullien pour le prévenu, a confirmé le jugement en accordant au prévenu le bénéfice de la loi de sursis.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

AUDIENCE DU 16 JUIN 1926

Présidence de M. le Juge Grimaldi

Voyant son frère Jean donner une gifle à leur petite Pierre, Paul et Jean-Marie s'étaient d'un bond et en frappa son frère Jean dans la rue. Celui-ci est porté de sa blessure et Jean-Marie Poggioli est obligé pour cause de blessures volontaires au Tribunal Correctionnel qui, après plaidoirie de Me de Montera, son défenseur, le condamne à deux mois de prison avec sursis.

x x x

Jean Antoine Louis de Philippi, le nommé Spadini remontrent Bastiani, lui coupa dehors et le frappa sans brutalité. Spadini n'a cependant conservé un bras raide.

Le Tribunal, après plaidoirie de Me Colonna, son défenseur, le condamne à 3 mois de prison avec sursis, 100 fcs d'amende et 500 fcs de dommages-intérêts en faveur de la partie civile représentée par Me de Montera.

x x x

Pour vente d'alcool tiré audessus de 22 degrés et défaut de déclaration d'ouverture d'un débit de boisson à Piedicroce, Bartoli est condamné à 50 francs d'amende. Le Tribunal ordonne la fermeture de l'établissement.

x x x

Dans un de nos nombreux bars sanitaires qu'on appelle une « vitis » et qui sont trop malheureusement le théâtre de scènes de désordre, le jeune Giacomi invite une demoiselle à danser. Elle refuse. Furieux, Giacomi lui donne un soufflet.

Déféré au Tribunal pour violences, il est après plaidoirie de Me de Cavalla, son défenseur, condamné à 15 jours de prison avec sursis.

Une affaire de diffamation de révolte plaidée par Me Ottenbach, est remise en continuation pour supplément d'enquête.

Un appel de flagrant de paix, plaidé par Me de Montera, est également renvoyé, le prévenu ayant été cité pour une autre audience.

Dans toutes ces affaires, M. Angeli, substitut du Procureur de la République, occupait le siège du ministère public.

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui : Jeudi 17 juin 1926. Vingt-cinquième semaine ; 168e jour de l'année ; 197 à venir.

Soleil : lever, 4 h. 45 ; coucher, 20 h.

Aujourd'hui : Sainte Alice.

Demain : Saint Amant.

MEDAILLES D'HONNEUR

La médaille d'honneur en vermeil des chemins de fer a été décernée à :

M. Cardi François, inspecteur divisionnaire des chemins de fer algériens de l'Etat, à Alger : 40 ans de services.

M. Raimondi Joseph, inspecteur des chemins de fer algériens de l'Etat, à Alger : 40 ans de services.

DONNET-ZEDEL

Donnet-Zedel informe sa clientèle que le prix du moteur citadin 1000 kgs, 11 chevaux, est de francs 18.750, livré sans garantie sur de francs 23.000. Ce tarif comprend toute transports, transit, assurances et frais accessoires.

Livraisons immédiates. Stock de pièces détachées. Ateliers de mécanique et de carrosserie. Agence : 33, Bd Paul, Bastia.

DANS L'ARMEE

M. le chef de bataillon Nicolai, du 15e régt. de d'infanterie, a été affecté au 14e régt. d'infanterie.

— M. le capitaine Franceschetti, du 141e régt. d'infanterie, a été affecté au dépôt des isolés de Marseille.

— M. le capitaine Cherardi, du 21e régt. de tirailleurs, a été affecté au 1er régt. de même arme.

— M. le capitaine Leca, du 19e régt. de tirailleurs, a été affecté au 3e régt. de zouaves.

— M. le lieutenant Orsoni, hors cadres, juge militaire, commandant le dépôt d'exdits de Mostaganem, a été affecté au 8e régt. de zouaves.

NOUVELLES COLONIALES

M. Garbesi, juge de paix à compétence étendue de Kouloukk, a été nommé procureur de la République à Cayenne.

— M. Scipion, adjoint des services civils de l'Afrique Occidentale Française, a été nommé juge suppléant dans le ressort de la Cour d'Appel de cette colonie.

— M. Paganelli Jean-Martin, ex-chef de brigade de la force publique au Maroc, contrôleur de la zone municipale à Casablanca, a été nommé commissaire de police de 4e classe à Oued-Zem.

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge
Signe DAMIANI & Cie, 29, Boulevard Pasteur

TARIF DES INSERTIONS

Avis de Décès	30.00
Avis de Transfert	30.00
Avis de Remerciements	30.00
Avis de Messe	20.00
Avis de Messe et de Remerciements	20.00
Annonce Financière (Cie Locale)	50.00
Annonce Maisons	20.00
Discours d'Ouverture ou Clôture	1.50
Publics Annonces Locaux, la ligne	1.50

N. B. — Les ordres d'insertion doivent être obligatoirement accompagnés de leur montant.

L. DORIAT — AUTOMOBILES
Agence C. A. M.
Stock complet de roulements et buées à billes R. B. F.
Dépôt des garnitures de freins ATLAS
RUE DE L'OPÉRA — BASTIA

MAIRIE DE BASTIA

CLASSE 1927

Les jeunes gens nés du 1er janvier au 31 décembre 1907 qui auraient leur domicile légal dans la commune, sont priés de se présenter à la mairie (bureau militaire) pour y faire établir une notice individuelle.

Vous trouverez tout ce qui concerne la T. S. F.
Aux Grands Magasins Louis MAUREL
Appareils éprouvés des meilleures marques. Toutes fournitures et accessoires. Installation et mise au point assurées. Nombreuses références. Facilités de payement.

MUSIQUE

DU 173e REGIMENT D'INFANTERIE

PROGRAMME
DU JEUDI 17 JUIN 1926
Place Saint-Nicolas, à 18 heures

La 52e Division (Défilé).....	Artillo.
Brillant Lindois (marche).....	Watelle.
Phrynette (mazurka).....	F. Popy.
La Cocarde de Mimi-Pinson ...	H. Goublier.
Sphinx (valse lente).....	Popy.
Marche du 173e (défilé).....	Leroy.

Le Chef de Musique :
J. MICHEL

LE PLUS SUR DES PLACEMENTS

Vous voulez que votre argent vous rapporte, et qu'il ne coure aucun risque ? Achetez des **Bons de la Défense Nationale**, émis par l'Etat **gérant sur le revenu et de tous autres impôts.**

PRIX NET des BONS de la DÉFENSE NATIONALE

MONTANT DES BONS	SOMME A PAYER POUR AVOIR UN BON REMBOURSABLE DANS			
A l'Echéance	1 MOIS	3 MOIS	6 MOIS	1 AN
5 fr.	—	—	—	5 »
25 »	—	—	—	25 »
100 »	99 70	99 »	97 75	95 »
500 »	498 50	495 »	488 75	475 »
1.000 »	997 »	990 »	977 50	950 »
10.000 »	9.970 »	9.900 »	9.775 »	9.500 »

On trouve les Bons de la Défense Nationale partout : Agents du Trésor, Percepteurs, Bureaux de Poste, Banques de France, Banques et Sociétés de crédit, chez les Notaires, etc.

On nous communique

ASILE DES VIEILLARDS

Les dames du Comité de l'Asile des Vieillards sont priées d'assister à la réunion qui aura lieu au local de la Croix Rouge, 24, rue de l'Opéra, le vendredi 18 à 16 heures.

SYNDICAT DES CHAUFFEURS

Les chauffeurs d'taxis sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu ce soir à 21 h. 30 dans la salle de l'Assistance Publique.

Ordre du jour : Compte-rendu : élections dernière séance. Décisions extraordinaires à prendre. Présence indispensable.

SYNDICAT GAZ, ELECTRICITE ET SERVICE CONCEDE

Réunion ce soir, 17 courant, à 20 h. 30, salle de l'Assistance Publique. Discussion sur la vie chère. Présence indispensable.

SOCIETE DES RETRAITES CIVIL ET MILITAIRES

MM. les membres sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu dimanche 20 courant, à la mairie (salle des délibérations du Conseil Municipal) à 10 heures du matin.

Ordre du jour : Election d'un secrétaire-adjoint. Payement des cotisations en retard. Démarches à faire pour la défense des intérêts des retraités civils et militaires. Questions diverses.

LA CYRNEENNE PHILANTHROPIQUE

Jeudi 17 courant, réunion du Conseil d'administration, Dimanche 20 courant à 9 heures du soir, assemblée générale.

CONCOURS DE STENO-DACTYLOGRAPHIE

La Section des Sténo-Dactylographes-Comptables de la Corse organise pour le dimanche 27 juin un concours départemental de sténo-dactylographie avec distribution de prix aux lauréats.

Afin de permettre aux professionnels du département de prendre part à ce concours, le Comité d'organisation a décidé qu'un prix spécial serait décerné au premier lauréat de chaque concours devant avoir lieu à Corte.

Trois prix d'une valeur d'un cent francs seront accordés aux candidats classés premiers aux épreuves de :

1re) Vitesse sténographique ; 2e) Vitesse dactylographique ; 3e) Courrier parlé.

Les autres membres classés dans de bonnes conditions recevront des prix ou objets variant entre 50 et 200 francs.

Prière d'envoyer les adhésions au Comité d'organisation, 4 bis, rue de l'Opéra, Bastia.

Nos Spectacles

THEATRE MUNICIPAL. — On note jeudi 17 juin à 9 heures : Debeylis du célèbre hypnotiseur **M. Grumby** qui n'a pas cessé de vivre dans toute l'Europe, donnera une série d'étonnantes représentations scientifiques qui n'ont aucun rapport avec l'enseignement et la jongleries que l'on donne habituellement.

Les représentations sont strictement scientifiques avec influence basée sur le magnétisme personnel. M. Grumby invite les docteurs en médecine à assister aux séances.

Le célèbre jeune illusionniste **Tamara Grumby** dans des danses réglées par l'artiste E. V. Kramovsky, du Grand Théâtre de Moscou.

Mlle Marie, la fameuse médium apporte son concours à M. Grumby. Quiconque souhaitera acquérir un spiritisé content est cordialement invité à assister Miss Mary.

Prix des places : Premier rang de loges, baignoires, fauteuils : 8 francs ; stalles : 5 fcs ; Deuxième rang de loges : 3.50 ; Parterre : 2.50 ; Galerie : 1.50.

La location est ouverte chez M. Poggi.

Spectacle complet sans film.

REGENT CINEMA. — En matinée à 3 h. : *Au programme* : **Du sang sur la Table,** superproduction dramatique en 7 parties ; **Dieu de Femme,** quatrième chapitre.

En soirée à 8 h. 45 : Gala cinématographique avec orchestre. Au programme : **Regent-Journal ; Page de roman,** roman en 2 parties, avec Monty Banks. Les Films de France présentent : **Jocaste,** d'après le roman d'Amédée France interprété par Socrate Milowanoff et Gabriel Signoret.

Au prochain programme : **La Danseuse du Feu.**

FEMINA CINEMA. — Aujourd'hui : en matinée à 2 heures : **Le signe de Zorro,** grand film 3ème série interprété par Douglas Fairbanks.

En soirée : une superproduction de la G. M. G. : **Les deux méthodes,** comédie dramatique avec Marguerite de La Motte, Conrad Nagel et Lewis Stone ; en supplément : **L'Amazone du Ranch,** troisième épisode : L'Amazone.

Prochainement : Marion David dans **Jarbas Majestin.**



La nouvelle Cigarette
MARYLAND
ALBAN
S.C
«paquet vert»
Un Délice!

PATRIMONIO WHITE-TOP BLANC
NOEL SANTANDREA
BASTIA
Un bon vin Corsé à votre table fait honneur à votre pays.
PATRIMONIO RED-TOP ROSÉ
00285

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

La Crise Ministérielle

M. PERET MET EN CAUSE LA BANQUE DE FRANCE

ELLE LUI AURAIT REFUSE SON APPUI

Paris, 16 juin.

Au cours de la séance du Cabinet, hier matin, M. Péret annonça qu'il se retirait. Il exposa que dans la crise actuelle, il n'avait pas trouvé les appuis qu'il avait escomptés. Et là, M. Péret mit en cause la Banque de France.

Le ministre des Finances ajouta que l'heure et les décisions qu'elle comporte, lui commandaient de passer la main à un grand ministère d'union nationale.

QUI VOUDRA LE PORTEFEUILLE DES FINANCES ?

Paris, 16 juin.

L'Excelsior fait résaudir que la difficulté résidera dans l'attribution du portefeuille des Finances. Les noms cités sont ceux de MM. Caillaux, Poincaré, Bokanowski et Chéron. Déjà, on affirmait que M. Caillaux s'était entretenu hier après-midi avec M. Laval et avait fait connaître qu'il accepterait le portefeuille des Finances à la condition d'être armé de pouvoirs étendus afin de prendre les mesures rigoureuses que la situation exige.

On ne connaissait pas les intentions de MM. Poincaré et Chéron qui avaient quitté le Luxembourg de bonne heure.

M. Bokanowsky collaborerait à un Cabinet de large concentration ou d'union nationale.

Une autre combinaison, Herriot, Bokanowsky, de Mouzie serait également bien accueillie.

UNE POLITIQUE FINANCIERE ENERGIQUE EST INDISPENSABLE

Paris, 16 juin.

Les journaux sont unanimes à réclamer une politique financière énergique, faute de quoi le régime pourrait subir une crise.

L'Œuvre déclare que la seule question est de savoir quel sera le plan financier du Cabinet et les moyens par lesquels il les réalisera. Elle estime que M. Briand n'est plus qualifié pour former la nouvelle combinaison, mais que si les radicaux-socialistes voulaient absolument la Présidence du Conseil, M. Herriot ferait le même ministère que celui que formerait M. Briand, soit un grand ministère de gauche.

LES CONSULTATIONS DE M. DOUMERGUE

LE CHEF DE L'ETAT REÇOIT MM. DE SELVES ET HERRIOT

Paris, 16 juin

M. Gaston Doumergue a reçu ce matin à 9 h. 30 M. de Selves. Après une demi-heure d'entretien, en sortant, le Président du Sénat a déclaré : « Il n'y a rien pour le moment ».

A 10 heures, M. Herriot accompagné de M. Brisal, est entré à l'Elysée.

LES CONSULTATIONS SE SUCCEDENT

Paris 16, juin

A 10 h. 25, M. Millies-Lacroix s'est rendu à l'Elysée, suivi de M. Léon Perrier, lequel a déclaré que, se trouvant à Bordeaux, à l'inauguration de la foire commerciale, il vient remettre sa démission à M. Doumergue.

A 10 h. 45, M. Henry Simon, avant d'être reçu par le Président, fait connaître que son sentiment est de faire appel à M. Briand.

M. Millies-Lacroix, à sa sortie, dit qu'il recommande M. Briand comme le plus qualifié pour constituer le nouveau ministère si les hommes politiques acceptent de faire abstraction de la politique pour s'attacher à la question financière.

M. Henry Simon, à sa sortie, affirme que M. Doumergue compte avoir terminé ses consultations ce soir à 18 heures. Il ne pense pas que la crise puisse être terminée cette nuit, car si M. Briand veut un grand ministère, avec des hommes de premier plan, il est à présumer que chacun d'eux fera des réserves personnelles et il faudra se mettre d'accord au préalable sur le programme. On ne réunit pas sans des conversations préalables des hommes tels que Herriot et Poincaré.

M. Chastis, consulté par M. Doumergue, répond aux journalistes avant d'entrer, qu'il ne sait pas si un grand ministère allant jusqu'à M. Marin est possible ; il ne voit que deux noms : Herriot et Briand. A sa sortie, il confirme sa première opinion en ajoutant que l'heure n'est plus à la politique. Le pays doit passer avant tout.

Pénètrent ensuite, MM. Camille Chautemps, Chéron, Poincaré, Reibel, Louis Marin, de Chappedelaine, Franklin-Bouillon, Victor Borel.

La plupart des parlementaires désignent M. Briand comme seul susceptible de réaliser la constitution du ministère.

Les consultations se sont poursuivies dans la soirée.

AU LUXEMBOURG

LA LOI EMILE SARI CONTRE LA HAUSSE ILLICITE SUR LES DENREES

Paris, 16 juin

La Commission de législation du Sénat a entrepris l'examen de la proposition de loi déposée par M. Emile Sari, Sénateur de la Corse, en vue des mesures à prendre contre la hausse illicite sur les denrées alimentaires.

M. Dovile, président de la Commission, a exposé les grandes lignes du projet.

La Commission a décidé d'entendre M. Emile Sari à sa prochaine séance au cours de laquelle elle désignera un rapporteur.

VOYAGE PRESIDENTIEL

M. DOUMERGUE A LONDRES

Paris, 16 juin

Les gouvernements français et anglais sont d'accord pour remettre à un moment plus favorable la visite de M. Doumergue à Londres.

AU CONGRES SOCIALISTE

Paris, 16 juin.

Le petit Congrès Socialiste s'est réuni cet après-midi.

M. Herriot, bien que contraint à la réserve, a tenu à apporter l'assurance de sa vieille et persistante fidélité aux doctrines du parti. Il rend hommage à la mémoire de M. Bouffandeau et recommande la discipline et la dignité.

Le Congrès vote à l'unanimité la réintégration de M. Maurice Sarraut, exclu le 5 mars 1924 à la suite de son vote des décrets-lois.

Celui-ci remercie et rappelle que sa famille lutte depuis 60 ans pour la République.

On soumet au Congrès les vœux adoptés par la conférence des municipalités radicales-socialistes. La plupart sont renvoyés au Congrès de Bordeaux.

On adopte celui interdisant aux instituteurs de se livrer à une propagande anti-républicaine ou communiste et celui relatif à l'application des lois laïques en Alsace, et à la solidarité avec les régions libérées.

Le Congrès aborde ensuite les accords de Washington.

A l'"Officiel"

ADMINISTRATION de la MARINE

Paris, 16 juin

Par décret paru au *Journal Officiel* de ce matin, le syndic des gens de mer singulare Lanzalavi, de service à Calvi, est titularisé dans son emploi.

A Nice

SUICIDE D'UN ALIENE

Nice, 16 juin

M. Eugène Foray, âgé de 70 ans, 219, Bd Montboron, Villa Foray, rentier, né à Rouen, installé dans le pays depuis longtemps, se livrait à des recherches scientifiques. Il passait son temps dans son laboratoire où il fit des découvertes intéressant les parfums et les produits pharmaceutiques, découvertes qu'il ne voulut jamais exploiter.

Atteint d'une congestion cérébrale, rétabli mais souffrant de troubles mentaux, il tenta hier après-midi de tirer sur son beau-frère qui lui conseillait à la maison le repos et le calme.

Son beau-frère le quitta avec un ami pour arrêter des dispositions pour un séjour dans une clinique, le confiant à la garde de deux domestiques. Peu après son départ, trois coups de feu retentirent.

M. Foray avait tiré sur sa femme, âgée de 50 ans, la blessant en cinq endroits différents, mais non mortellement, puis s'était tué.

A MACAO

DESTRUCTION DE PIRATES

Paris, 16 juin

On mande de Macao qu'un détachement de troupes portugaises a attaqué près de Chunlon une bande de pirates chinois dont 300 furent tués et 150 blessés.

en Italie

LE TRANSFERT DU CORPS DE MOHAMED VI

Rome, 16 juin

Le corps de Mohamed VI est parti hier de San Remo pour Trieste. Il a été accompagné à la gare par un cortège très modeste.

LA BOURSE

Paris, 16 juin

COURS DES VALEURS

	cours précéd.	dernier cours
Rente 3 0/0	48.50	48
— 5 0/0 1915	51.25	51.50
— 4 0/0 1917	47	47.45
— 4 0/0 1918	47.20	47.45
— 5 0/0 1920	69.75	69.88
— 4 0/0 1920	48.05	48.80
— 4 0/0 1925	90.75	92.90
Obligations Ayres 4 1/2 Or		
1909-1915	2900	2150
Japon 4 0/0 1905	630	630
Roumanie 1922 4 0/0	560	560
Société Générale	829	842
Banque Union Parisien.	845	850
Banque Paris Pays-Bas	1365	1319
Thom. Fourier	4670	4655
Banque Ind. ottomane	1361	1370
Suisse Et Rogat Anp.	815	820
Crédit Foncier Egyptien	5190	5150
Crédit Lyonnais	1695	1705
Crédit Foncier Colonial	550	»
Crédit Fonc Argent. ord	186	184
Rapid. Fr. Rio de Plata	1545	1560
Nord	1100	»
Voitures de Paris	950	»
Wagons Lits ordinaires	1475	1360
Suez Capital	14500	14500
Suez Part	11900	11800
Suez Société Civile 1/5	4050	4000
Transatlantique ordin.	140	118
Transports m. vapeurs	815	»
Lebon Capital	673	700
Thomson Houston	378	370
Jeumont	251	250
Sois Great Porte	3700	»
Penarroya	750	750
Saint Peters	490	490
Rio Tinto	6005	6010
Rand Dorp	65	»
Mokta-Azkour B. Unite	170	169
Mokta-Azkour Dpts	740	»
Omnibus ordinal. ap 25	248	240
Meyer et Charton	589	»
Pinkabtine	274	282
Tramw Aut Jack	39.50	»
Bovina	44.50	»
Houillères St Etienne	100	100
Tangagnka	151	148
Rand Mines	308	400
Japon Fonciers	470	»
Schneider et Cie Creusot	1055	1050
Rio Four Dreams Amin	1305	1305
Deauville	180	175
Metallurgie Arrige	170	170
Ciments Boulonnais	620	610
Saint-Gobain	3900	3915
Phosphates Gafsa	975	1035
Lanière Schiaie Thiel	749	749
1910 Royal Dutch	5990	5740
Nouveau Salpe pétrole	167	»
Phosphates M'Zaita	177	174
Mexican Eagle pétrole	230	237.50
Franco Polonaise Parts	1300	1305
Shell	900	795
Pathé cinéma parisien	540	555
Raffineries Say	1980	2000
Sucreries Colonialles B.	574	800
Anciens Sulfat-Raphaël	2705	2700
Dong Trieu	1960	1980
Port suez, ref. Egypte	1950	»
Bonnets Offord	890	900
Ords Tramw Marseille	340	340
Comité Bark	142	140
Raffineries Francais	290	272
Rizeries Indo-Chinoises	501	460
Chaux, ciment, de Tl-C.	432	450
Linoleum	289	256
La Bus	420	410
Bellio	260	250
Crédit National 1916	320	321
Porte Ouest, Cambodge	27100	27500
Action canal Cambodge	385	387

COURS DES CHANGES

Livre	176.15	671.92
Dollar	35.64	35.38
100 lires	138.50	137
100 pesetas	562	578
100 drs suis	700	686
100 florins	1434	1429

NOUVELLES JUDICIAIRES

UNE AFFAIRE DE PRESSE

Paris, 16 juin

Le Tribunal correctionnel a condamné M. Joseph Marguillan, rédacteur général du journal socialiste le *Travailleur des Alpes*, à 200 frs d'amende et 1000 francs de dommages-intérêts et à l'insertion in-extenso du jugement en première page du *Travailleur des Alpes* et, en cas de non-insertion à 50 francs d'amende pour chaque numéro de retard, pendant trois mois. Il le condamne, en outre, à l'insertion du jugement dans deux journaux départementaux.

M. Marguillan avait accusé M. Jacques Stern, ancien député, conseiller général du canton d'Annot, de spéculation sur le franc. Celui-ci réclamait 50.000 francs de dommages-intérêts et l'insertion dans tous les journaux locaux.

AU MAROC

Paris, 16 juin

On mande de Rabat que des dissentiments politiques ayant éclaté entre les Beni-Kjaddal et les Beni-Nukla, les premiers ont attaqué les seconds dans la région de Fez.

Les troupes régulières sont prêtes à intervenir dans le secteur de Taza.

Le fils du chef dissident Mohamed Sedkik s'est soumis.

Dans le cercle sud, un avion rentrant de mission, a été détruit par une bombe non éclatée.

Le sous-officier Pénète est tué et l'officier observateur blessé.

AVIATION

LE RAID DE PELLETIER DOISY

Paris, 16 juin

Pelletier Doisy est arrivé à Irkoust hier soir à 16 h. 15.

LE RAID DU LIEUTENANT THORET

Paris, 16 juin

Le lieutenant Thoret est parti ce matin de Milan à 5 h. 35. Il est arrivé à Longwic, près de Dijon, à 16 h. 15 après un voyage excellent.

FOLELLI

LE DOCTEUR SEMEDEI A L'HONNEUR D'INFORMER QU'IL OUVRIRA SON CABINET A FOLELLI (EN FACE L'USINE), A PARTIR DE JEUDI 17 COURANT.

CONSULTATIONS TOUS LES JOURS DE 8 H. A 11 H., EXCEPTÉ LE MERCREDI.

GRANDS MAGASINS
LOUIS MAUREL
BASTIA

A partir du 14 juin, les Magasins Louis Maurel seront ouverts jusqu'à 6 h. 30 du soir et le samedi jusqu'à minuit, ensoulèlement de la semaine anglaise.

AVIS DE DÉCÈS

M. et Mme Pierre Giudi et leurs enfants ; Mme Vve Jean-Baptiste Giudi et ses enfants ; Les familles Lota, Pietri, Alfonsi, Acquaviva, Grégory, Mattei, Filippi, Morgenti, Romanetti, Canavaggio, Chiarini, Marcelli ;

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Vve CAMILLE BERGER
Née GIUSTI

leur sœur, belle-sœur, tante et cousine, décédée à Bastia le 13 juin et munie des Saints Sacrements de l'Eglise.

L'enterrement a eu lieu le 14, à 16 h. 30.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

OREZZA LES EAUX

M. Jean Paul **Marcelli** a l'honneur de porter à la connaissance des familles établies aux bouches aux et aux deux littoral du San Petronio qu'il ajoute à son service Ponte-Leccia, un service Poletti-Orezza vraiment régulier et rapide reliant Pietranera et Bastia à la côte orientale.

Le service Poletti-Orezza sera assuré définitivement, en toutes saisons, grâce aux voitures puissantes qui y seront attachées.

L'Entreprise **Marcelli** est recommandée à MM. les voyageurs par les hôtels **Filippi et Tuffelli,** les pensions de famille : Dieu-moni Paul Tommasini ; Mlle Brisbuti ; Pietri, « Corte des Ormeaux », à Piedicroce ; par les hôtels Alisi, successeur Mattei ; Filippini ; Villa, à Stazzona, situé que par les pensions de famille : Benedetti Marie Françoise ; Vve Lucchini ; Degiovanni Eleuino ; Stefani Antoinette Marie ; Vve Pietri-Raffalli ; Pietri François ; Vve Pietri Joséphine et Angelina, de la même localité.

Les directeurs de ces hôtels et de ces pensions recommandent aux voyageurs de s'adresser en gares de Pon

COMPAGNIE
FRAISSINET

Horaires du mois de Juin 1928

DEPARTS DE CORSE POUR LE CONTINENT

Jeudi 17 - de Bastia pour Nice à 11 heures.
Vendredi 18 - de Bastia p. Marseille à 12 h.
Samedi 19 - d'Ajaccio pour Marseille à 19 h.
Dimanche 20 - d'Ile-Rousse p. Nice à 20 h.
Lundi 21 - de Bastia pour Marseille à 14 h.
Mardi 22 - d'Ajaccio pour Marseille à 13 h.
Mardi 22 - de Bastia pour Livourne à 23 h.
Mercredi 23 - d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille à 14 heures.
Mercredi 23 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Vendredi 25 - de Bastia p. Marseille à 12 h.
Jeudi 31 - de Bastia pour Nice à 11 heures.
Samedi 26 - d'Ajaccio pour Marseille à 19 h.
Dimanche 27 - de Calvi pour Nice à 20 h.
Lundi 28 - de Bastia pour Marseille à 14 h.
Mardi 29 - de Bastia pour Livourne à 23 h.
Mardi 29 - d'Ajaccio pour Marseille à 13 h.
Mercredi 30 - de Calvi pour Toulon et Marseille à 19 heures.
Mercredi 30 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.

Horaires du mois de Juin 1928

DEPARTS DU CONTINENT POUR LA CORSE

Jeudi 17 - de Marseille pour Ajaccio à 12 h.
Jeudi 17 - de Livourne pour Bastia à 12 h.
Vendredi 18 - de Nice pour Ajaccio à 9 h.
Samedi 19 - de Nice pour Bastia à 7 heures.
Samedi 19 - de Toulon pour Calvi à 18 h.
Dimanche 20 - de Marseille p. Bastia à 10 h.
Lundi 21 - de Marseille pour Ajaccio à 15 h.
Mardi 22 - de Nice pour Calvi à 24 h. 30.
Mercredi 23 - de Marseille p. Bastia à 12 h.
Jeudi 24 - de Marseille pour Ajaccio à 12 h.
Jeudi 24 - de Livourne pour Bastia à 12 h.
Vendredi 25 - de Nice pour Ajaccio à 9 h.
Samedi 26 - de Nice pour Bastia à 9 heures.
Samedi 26 - de Toulon p. Ile-Rousse à 14 h.
Dimanche 27 - de Marseille p. Bastia à 19 h.
Lundi 28 - de Marseille pour Ajaccio à 13 h.
Mardi 29 - de Nice p. Ile-Rousse à 21 h. 30.
Mercredi 30 - de Marseille p. Bastia à 12 h.

LIBRAIRIE
DU "PETIT BASTIAIS"

VIENT DE PARAITRE

MANUELETTU
DI A
STORIA DI A CORSICA
Par J.-P. LUCCIARDI

Elégante plaquette in-8° de 24 pages, sous belle couverture cartonnée.

Prix : 1 fr. 25 (Franco : 1 fr. 50)

ROGLIANO
ETUDE MONOGRAPHIQUE RÉGIONALE
PAR D. FUMAROLI
PRIX : 2 fr. (Franco : 2 fr. 25)

MONACO, LA CORSE
ET SAINTE-DEVOTE
PAR M. DE TRENQUALEON

Ouvrage de 300 pages, orné de six hors-textes en sépia
Prix : 5 fr. — Franco : 5 fr. 50

Imp. E. CORDIER & FILS, 8, bd du Palais

Le Directeur-Gérant : Lucien CORDIER

LES ADRESSES DES LETTRES

Au cours du Fascio 1923, 1.200 des lettres ou cartes postales n'ont pu être remises à leurs destinataires en raison de l'insuffisance des adresses ; 1.500 de ces correspondances n'ont pas été réclamées aux expéditeurs parce qu'elles ne portaient aucune indication permettant d'en trouver l'adresse.

Cette constatation amène l'Administration des Postes à recommander instamment aux expéditeurs :

1° - de libeller très exactement et très explicitement la suscription des envois ;

2° - de porter à l'intérieur des envois portant une date et adressés, de façon à éviter l'ouverture des plis et permettre leur retour immédiat si la distribution n'a pu en être faite pour un motif quelconque.

PASSEPORTS POUR L'ARGENTINE

Le public est informé qu'au plus de passeport régulièrement visé, les autorités argentines exigent :

1°) Pour les étrangers ayant déjà vécu en Argentine ou retournant dans ce pays :

a) La délivrance d'identité en usage dans la République et un certificat de bonne conduite établi par les autorités policières argentine un mois deux mois avant la date d'embarquement ;

b) A défaut des pièces indiquées ci-dessus, un permis de débarquement délivré par la Direction Générale de l'Immigration et revêtu d'une photographie récente ;

3°) Pour les étrangers voulant se rendre pour la première fois :

Un certificat des autorités judiciaires ou policières de leur pays indiquant que le titulaire n'a encouru aucune condamnation pour délit de droit commun pendant les 5 années immédiatement antérieures à son départ.

2°) Pour les étrangers âgés de moins de 18 ans :

a) Un acte de naissance avec photographie ;

b) A défaut de ce document le permis de débarquement prévu plus haut.

Les femmes étrangères accompagnées d'enfants de moins de 18 ans ne sont autorisées à entrer en Argentine que si elles disposent de ressources personnelles suffisantes pour l'entretien de leur famille.

POUR LES ŒUVRES D'ENTR'AIDE COLONIALE

La Souscription Tombola du Comité Colonial de Marseille

Ce comité de bienfaisance, bien connu des milieux coloniaux et des sympathisants de la cause coloniale, groupe l'association des Anciens Marsouins et Coloniaux, le Foyer Colonial et le Syndicat de la Presse Coloniale.

Sa souscription actuelle au bénéfice de ses œuvres d'entr'aide, offre pour 1928, une série de lots des plus intéressants : Portefeuilles d'obligations à lots des valeurs de 20.000 frs, 15.000 frs, 10.000 frs, 5.000 frs, etc., et plus de mille lots présentant des Colonies, Pays de Protectorat, des grandes firmes et sociétés Coloniales, etc...

Ces portefeuilles d'obligations composés des meilleures valeurs françaises participent à 34 tirages annuels pour un total de plus de trente-trois millions de lots. Ce sont 34 chances de EUR gagnantes qui valent à la Tombola Coloniale la faveur des souscripteurs désireux d'effectuer un bon placement et accomplissant en outre un geste généreux.

L'Association des Anciens Marsouins et Coloniaux de Marseille, comme le Foyer Colonial font bénéficier de leurs avantages tous ceux qui, à un titre quelconque séjourneront ou ont séjourné Outre-Mer, Afrique du Nord comprise.

Il est donc un devoir de tout colonial de faire la fête d'particulier autour.

Le billet de souscription : 2 Francs, franco contre mandat et timbres pour réponse adressés au Trésorier du Comité Colonial, 13, rue Sénac, Marseille.

Nous publierons la liste des numéros gagnants.

AVIS DE CONCOURS

Un concours pour le recrutement de 1000 commissionnaires des P. T. T. aura lieu, au chef-lieu de chaque département, les 21 et 22 juillet 1928.

La liste d'inscription des candidatures sera close le 27 juin 1928 au soir.

Les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins le dernier jour du concours et de 25 ans au plus le premier jour du concours.

Pour exemption, la limite d'âge est reculée jusqu'à 30 ans pour les candidats pouvant d'un emploi de titulaire dans l'Administration des P. T. T.

Les candidats présents sous les drapeaux ne pourront être autorisés à subir les épreuves que s'ils doivent être libérés dans les six mois qui suivront la date du concours.

Aucune demande ne sera prise en considération.

RECRUTEMENT DES EMPLOYES RETRAITES

1°) Le recrutement des employés retraités qui a été suspendu par décision N° 177/10 P. M. 2 du 4 juillet 1921, sera repris à partir du 1er juillet prochain.

2°) Par modification aux articles 484 et suivants de l'arrêté du 30 juillet 1919 sur le service intérieur des services de la Seine, les dispositions ci-après seront appliquées jusqu'à nouvel ordre en ce qui concerne le recrutement, l'admission et le fonctionnement des employés retraités.

3°) Une liste des demandes d'emplois est tenue dans chaque préfecture maritime.

Les candidats doivent être âgés de moins de 55 ans, avoir une bonne conduite et, posséder l'aptitude physique et professionnelle voulue pour remplir un long service ; ils sont classés sur la liste dans l'ordre ci-après :

a) Officiers-mariniers, retraités d'office par application des dispositions de la circulaire du 6 mai 1921 (B. O. P. 418).

b) Officiers-mariniers volontaires admissibles dans cette spécialité antérieurement à la promulgation de la loi du 14 avril 1924 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires et retraités pour ancienneté de services (sous la loi du 18 février 1926, dite du cliquet portant réforme générale de la solde des gradés des équipages).

c) Officiers-mariniers ne remplissant pas dans l'une des catégories précédentes et quelques-uns et matelots retraités pour ancienneté de services.

d) Officiers-mariniers, quartiers-maîtres et matelots titulaires d'une pension proportionnelle, la préférence étant donnée à ceux possédant des spécialités militaires, à raison de leur peu de ressources dans la vie civile.

4°) Les employés retraités sont nommés par le Préfet Maritime en observant rigoureusement l'ordre des catégories, c'est-à-dire en épuisant complètement une catégorie avant de prendre dans la suivante, à moins qu'aucun des candidats n'accepte l'emploi offert, ou en prononce les conditions d'appointements proposés pour le remplir. A ce dernier point de vue, le chef du service désigné par le Préfet Maritime entre les candidats d'une même catégorie, suivant la nature de l'emploi à pourvoir.

En attendant les résultats de la nouvelle situation ouverte aux intéressés cités, les employés retraités à recruter doivent être avertis dans la classe de rétrer. (2e classe).

5°) Les employés retraités pourront être licenciés par les préfets maritimes pour cause d'incapacité professionnelle, d'insuffisance de rendement, d'inconduite ou de malhonnêteté, sur demande motivée des chefs de services ; ils pourront être déchus également par voie de suppression d'emploi.

Le licenciement est accompagné d'une note d'un préavis de 15 jours et n'entraîne aucune indemnité.

Les demandes des candidats doivent être adressées au Préfet Maritime du 5e arrondissement. (P. 56, 2), Toulon (Var).

Signé : LEYGUES.

P. C. C., le Secrétaire de valeurs Mercadier, Adjoint au commandant de la marine en Corse :

MERCADIER

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

EXIGEZ LA MARQUE
J. VIDAL



SE MEFIER DES CONTREFACONS

L'ESSENCE "STELLINE" EST INCOMPARABLE
(En caisses d'origine ou en cylindres de 200 litres)

PÉTROLE "CRISTAL" LE PLUS RÉPUTÉ
(En bidons de 50 litres ou en cylindres de 200 litres)

HUILE "D" EST INIMITABLE
(En bidons d'origine de 2 litres)

Simon DAMIANI & C^ie, importateurs exclusifs pour la Corse.

— LA MAISON A UN DÉPOT A AJACCIO —



MAISONS
Pour Tous
LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER
Edition exceptionnelle de Jardins et Rosiers-Cours

UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr. — Le Fascicule : 1 fr. 25.
HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

51e ANNEE. — N° 210

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

VENDREDI 18 JUIN 1928

00286

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c.

JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION
POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE

Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE :
Albert CHESNEAU, 3, Boulevard Montmartre, 3 — PARIS (2e)
Téléphone : GUTENBERG 14-64

La publicité extra-locale est également reçue à l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris et dans ses succursales de France et Etranger.

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION :
8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA
Téléphone : 0-03
Compte Chèques-Postaux : Marseille 94-50

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Corse	13 fr.	25 fr.	48 fr.
Autres Départ. Français et Colonies	15 fr.	27 fr.	50 fr.
Etranger (Union Postale)			

Les Abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance.

Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

La Proposition de loi Emile Sari contre la Vie Chère

Nous reproduisons ci-après un article paru dans « l'Impartial Français » au sujet de la proposition de loi déposée par M. Emile Sari, et que le Sénateur de la Corse a eu la satisfaction de voir contresignée par plusieurs de ses collègues de la Haute Assemblée.

LUTTONS CONTRE LA VIE CHERE ET FIXONS UN BÉNÉFICE BRUT, S'ÉCRIENT M. SARI ET PLUSIEURS DE SES COLLÈGUES.

Parmi les documents parlementaires intéressants récemment distribués au Sénat, outre le rapport de M. Labrousse sur les accords de Locarno, relatifs à y a quelques jours par la Haute Assemblée, mentionnons une proposition de loi déposée par MM. Emile Sari, Gras, Camille Bebeul, Beaumont et plusieurs de leurs collègues. Elle a pour objet de réprimer la hausse illicite des denrées alimentaires, et de résoudre, dans une certaine mesure, le douloureux problème de la vie chère.

Très sobrement, à la manière sénatoriale, les signataires, dans leur exposé des motifs, étudient le jeu de l'offre et de la demande en période normale et les conditions indispensables pour que cette loi bienfaisante fasse sentir ses effets.

Puis, analysant les causes de la vie chère, ils énumèrent les causes qui, depuis 1914, ont aggravé nos difficultés : dépréciation du signe monétaire, hausse des changes, hausse des traitements et salaires, hausse des frais de transport, augmentation de la demande, sous-production et augmentation des impôts. Mais, quoi, ils signalent l'intervention du Cartel des gauches dans la détermination des prix et comment la seule annonce d'une augmentation de charges suffit, *par avance*, à déclancher des hausses parfois énormes.

Comment réprimer la hausse illicite ? Dans l'arsenal des lois, il n'y avait, jusqu'en 1910, que les articles 419 et 420 du Code pénal visant *les coalitions et les moyens frauduleux*. La loi — de guerre — de 1916 permet de réprimer les prix exagérés par détermination du préfet ; nocturne, elle a été abrogée en 1922 ; on est revenu à la simple législation d'avant-guerre, et la montée des prix a coïncidé presque jour par jour avec cette abrogation.

Le gouvernement a bien déposé un projet visant les coalitions, mais il a omis d'envisager la fixation du « prix licite », qu'il propose de laisser à l'arbitraire du juge.

M. Sari et ses collègues pensent qu'il faut prendre des mesures de deux sortes : 1° prévoir des sanctions énergiques contre les coalitions (trusts, cartels, pools, etc.) ; 2° créer le délit de « bénéfice exagéré ».

Ils demandent donc que le bénéfice brut de chaque entreprise de commerce en gros soit fixé, dans chacune des sept régions économiques, par une commission de sept membres, présidée par un haut fonctionnaire désigné par le ministre du Commerce, et composée par moitié d'élus des consommateurs et des producteurs et de représentants de groupements de consommateurs. Le bénéfice brut serait déterminé par un pourcentage du prix d'achat, de telle sorte que, net, il ne dépasse jamais 15 0/0. Cette réglementation s'accompagnerait qu'aux produits nécessaires à l'existence et non aux dépenses somptuaires. Tenant compte des frais généraux et de la valeur du renouvellement des produits, le bénéfice pourrait être, soit brut, soit relevé, en cas de brusque variation de ces éléments ou des changes. Autrement, il vaudrait pour un an. Appel des décisions de la commission régionale serait autorisé devant une commission centrale siégeant à Paris, composée de 9 membres : un conseiller d'Etat, président, deux hauts fonctionnaires, trois représentants du commerce, trois délégués des consommateurs.

Pour les commerçants de *détail*, même procédure, les décisions étant prises par des commissions départementales ou communales, les prix déterminés ainsi devant être affichés et des sanctions intervenant en cas d'infraction à cette sorte de taxation à l'amiable.

M. Sari et ses collègues invoquent les précédents des législations tunisienne, italienne, britannique, australienne, américaine et norvégienne. Comme sanction, ils prévoient une amende de 16 à 2.000 francs et un emprisonnement de six jours à deux mois pour les délinquants.

Leur proposition — est-il besoin de l'ajouter ? — mériterait d'être examinée et discutée rapidement. Mais aura-t-elle jamais des honneurs de la mise à l'ordre du jour et du Sénat aura-t-il le courage — que n'a pas encore montré la Chambre au 14 mai — d'affronter les « grands intérêts » ?

***

Contrairement aux craintes exprimées par l'auteur de l'article, nous sommes en mesure d'ajouter que le Sénat a pris en considération la proposition de loi de M. Emile Sari, et que la Commission de législation en entreprendra l'examen.

Les Accords de Washington

Nous ne voulons pas laisser commettre la grande injustice

Le montant de notre dette aux Etats-Unis, arrêté par la Trésorerie Américaine, atteint un peu plus de 4 milliards de dollars, soit, au taux de 20 francs le dollar, 120 milliards de francs.

Sur ce montant aucune réduction ne nous a été accordée ; mais les Etats-Unis ont consenti à ne nous faire payer jusqu'au règlement final, que des taux réduits pour les intérêts. Ces taux seraient :

2 0/0 de 1923 à 1926.
Aucun intérêt de 1927 à 1930.
1 0/0 de 1930 à 1940.
2 0/0 de 1940 à 1950.
2 1/2 0/0 de 1950 à 1958.
3 0/0 de 1958 à 1965.
3 1/2 0/0 de 1965 à 1987.

Les annuités mises à notre charge augmentent d'année en année. Elles commencent à 30 millions de dollars (soit plus de 900 millions de francs au cours actuel) pour s'élever progressivement jusqu'à 125 millions de dollars environ (3 milliards de frs.).

Voilà donc les sommes que nous devrons payer aux Américains chaque année pendant soixante deux ans, si l'accord de Washington est ratifié. C'est déjà difficile à admettre avec la clause de sauvegarde, mais inadmissible si la clause de sauvegarde n'existe pas.

Avec ces annuités variant de 900 millions à 3 milliards, nous pourrions *payer comptant des millions pour refaire nos enfants des bébés et constituer l'outillage dont notre sol est si profondément besoin ; ces dépenses seraient d'ailleurs des dépenses productives*, et l'outillage de nos colonies nous libérerait en partie des achats de matières premières onéreux pour notre change, que nous sommes obligés de faire à l'étranger. Si nous payons ces annuités à l'Amérique, nous serons fort gênés, et vraisemblablement nos colonies continueront, comme depuis la guerre, à ne constituer leur outillage que lentement et péniblement, ou bien... autre hypothèse :

L'argent des paiements faits à l'Amérique reste en France et les Américains nous prêtent cet argent que nous leur donnons ; ils l'investissent en totalité ou en partie dans des entreprises relatives à nos progrès coloniaux ; chemins de fer, ports, mines, entreprises industrielles ou commerciales, si bien qu'au bout de quelques temps de ce régime, nos colonies sont passées économiquement aux mains des Américains sans que ceux-ci aient eu à faire un effort ni à débourser un centime et nous sommes exproprié de nos propres territoires.

Si pour une raison ou une autre, nous ne payons pas les annuités que nous devons à l'Amérique, alors celle-ci fera sur nous une pression d'autant plus forte qu'elle sera en présence d'un titre de créance plus précis et plus solennel : cette pression risquera de nous arracher des concessions désavantageuses pour l'avenir de notre empire colonial et même pour l'indépendance économique et politique de la Métropole.

Si la clause de sauvegarde existe, la vente, celle qui est fondée, non sur une capacité financière toujours incommode à déterminer, mais sur un fait certain, le montant des sommes à recevoir de l'Allemagne, cette main mise des Anglo-Saxons sur nos moyens de production et sur nos sources de matières premières, est beaucoup moins à craindre, car nous ne payerons que dans la mesure où nous serons payés nous-mêmes ; nous pourrons donc garder entièrement pour nous les fruits de notre travail ; et c'est avec les fruits de ce travail que nous pourrons mettre en valeur nos colonies pour éviter la tutelle anglo-saxonne dont la menace est évidente depuis la guerre.

Et mettons nous bien dans la tête qu'on ne se libère pas d'un créancier en lui abandonnant ses éléments de production.

Comme conclusion, nous dirons : Impossible pour nous d'accepter sans clause de sauvegarde un accord qui, qu'il soit ; ce serait nous livrer définitivement à la tutelle anglo-saxonne, et si nous respectons les anglo-saxons, nous entendons être respectés d'eux ; ils ne respecteraient pas ceux qui feraient preuve de faiblesse.

Le Comité d'entente des grandes Associations d'anciens combattants organise une grande manifestation de protestation, dans les rues de Paris, le 4 juillet, contre les accords de Washington.

Les anciens combattants corses habitant le département de la Seine, répondront : « Présents ».

ALBERTINI,
Président des Combattants et Mutilés Corses.

Billet du Jour

On se doute peu, en général, combien les articles qui nous amusent sur les trétaux et qui ont l'air si simple, si bon enfant devant les vaudevilles, sont parfois inquiétants dans la vie privée. Infinies de leur habit, dupeurs, moroses, chargés de ties, ils emplissent leur entourage. Souvent même, ils arrivent jusqu'à la scène, mais derrière les portants, la bonne de leurs petits débuts. Et c'est une loi commune aux conditions que plus leur notoriété s'élargit, plus ils deviennent insupportables pour ceux les approche, le public étant toujours excepté, parce que le public n'a les ennuis et les dégoûts à sa guise, puissante société anonyme où personne ne touche de dividende, mais dont les décisions permettent, à qui sait se les rendre favorables, de payer de gros cachets...

Oui, je connais plus d'un directeur qui n'arrête que de grandir des étoiles de toutes grandeurs. Ah ! si elles ne faisaient pas recette !... La rédaction des contrats est, notamment, une chose épique. Maurice Chevalier, par exemple, encore qu'il soit le plus sympathique de nos fantaisistes, a fixé à quatre-vingt mille francs l'indemnité que M. Volterra devra lui verser s'il s'enrhume dans un courant d'air des coulisses.

Le populaire Maurice a d'autres exigences non moins excessives. Son engagement stipule : 1° que son entrée en scène n'aura pas lieu avant dix heures et demie ; 2° qu'avant son entrée il n'y aura pas eu de projections sur le rideau ; pas d'airs à timbres à l'orchestre ; 3° qu'à la sortie, d'orchestre exécutera un tintamarre et que les phares donneront à plein ; 4° qu'aucun artiste ne sera autorisé à porter un chapeau de paille et à avoir un stic à la main ; 5° Mais il y en a trop... A toi point que l'on se demande où Maurice Chevalier s'arrêtera. Et ce n'est pas une indiscrétion de dire que M. Volterra foudroie chaque soir que son pensionnaire ne lui déclare : « Mon petit, la tête ne me plaît pas... Passe la toi coupe !... »

Gabriel Bacou.

Nouvelles Parlementaires

L'INDEMNITE PARLEMENTAIRE PAYEE PAR JETONS DE PRESENCE

Au moment où la question du relèvement de l'indemnité parlementaire vient d'être soulevée, M. Poilou-Duplessy, député de la Charente a publié qu'il comptait déposer une proposition qui aurait pour objet de remplacer par des jetons de présence l'indemnité parlementaire.

Les arguments que le député de la Charente développait à l'époque, bien d'autres, selon lui, portés de leur valeur en cet autre grand. M. Poilou-Duplessy écrivait :

« La diversité des problèmes qui se posent devant les représentants du pays, l'ampleur de leurs répercussions, l'urgence des solutions à y apporter, l'obligation enfin, pour tous ceux qui ont l'honneur de siéger sur ces bancs, d'assurer un haut accroissement de notre outillage économique, font plus que jamais apparaître la nécessité d'une méthode de travail basée sur la ponctualité la plus stricte, l'assiduité la plus soutenue ».

Dans son exposé des motifs, le député de la Charente met aux collègues en garde contre la campagne de dénigrement contre les institutions parlementaires. Elle ne trouverait-il, de trop d'éléments dans la critique sévère de notre action politique et législative. Il estime aussi que le parc dans ses rangs certains membres, tant parmi les députés que parmi les sénateurs, est absolument de plus en plus en un représentation. Le Parlement gagnerait en tout à nous bien parer les temps : il vit parfois, et ces sacrifices ne seraient sentis par la cafe de certaines affaires. M. M. Poilou-Duplessy poursuit :

« Le principe même de l'indemnité parlementaire est bien discutable. Il est admis qu'aucun des ministères successifs qui se sont succédés depuis 1871 n'a osé le remettre en question. Il ne saurait être question de revenir à la tradition ancienne de la gratuité. Les électeurs admettent pourvoir leur élu, chez une fois élu, ensuite les pays modestes, sans qu'ils ont-ils se voient dans l'obligation de refuser leurs suffrages faute de pouvoir faire face aux charges de leur mandat. Ce n'est pas un moment où ce principe est à qui près universellement admis en Europe, que nous nous y exposons. Déjà pour de nombreux pays sur Budapest, comme l'Angleterre en 1911, l'Allemagne en 1919, M'a est venu pour nous avec le retour de la gratuité, une véritable désertion électorale. Aussi, à la Chambre des Communes, ignore-t-on qu'ils existent à la moitié du nombre de ceux qui sont pourtant rémunérés. Dans ces pays, le système d'indemnité parlementaire est à peu près inconnu. Il n'est pas de pays où les députés ne touchent pas d'indemnité, sauf la Suisse, la Belgique, la Hollande, la Grèce, la Turquie, la Perse, la Chine, le Japon, le Siam, le Mexique, le Brésil, le Chili, le Pérou, la Bolivie, l'Equateur, le Paraguay, le Guatemala, le Salvador, le Honduras, le Nicaragua, le Costa-Rica, Haïti, la République Dominicaine, le Libéria, le Transvaal, l'Etat Libre d'Orange, le Natal, le Cap, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Commonwealth d'Australie, la Tasmanie, la Nouvelle-Galles du Sud, le Queensland, l'Australie occidentale, l'Australie méridionale, la Victoria, la Nouvelle-Zélande, le Dominion de Terre-Neuve, le Dominion du Canada, le Dominion de Terre-Neuve, le Dominion du Canada, le Dominion de Terre-Neuve, le Dominion du Canada

« Tripolisation ? »

C'est le terme qu'emploient les Tunisiens et les Français établis en Tunisie pour désigner les prétentions fascistes ; et ils ne manifestent aucun désir de se voir « tripoliser ».

Le Comité « Tunisie-Algérie-Maroc » a protesté contre la propagande fasciste en Tunisie, qui paraît tendre surtout à créer un incident. On sait que M. Mussolini n'hésite pas, en telle occasion, à formuler ses revendications suivant la manière forte. Le souvenir du bombardement de Corfou n'est pas éteint.

Il faut, ici, toute la diplomatie, tout le doigté d'une administration française qui a fait ses preuves, il n'y a pas si longtemps, en se tirant avec une véritable élégance d'une situation fort difficile, quand on a su éviter des troubles révolutionnaires et mettre fin aux entreprises d'une association nationaliste-bolcheviste on doit avoir raison d'une agitation fasciste qui n'atteint qu'une partie de la population italienne. Les israélites tivournais, qui tiennent tout le commerce tunisien, bien que très attachés à leurs origines italiennes, sont des adversaires déclarés de ce mouvement, entretenu et développé par des « missionnaires » exaltés.

L'équipée du ministre Balbo, descendu du ciel pour évangéliser ses compatriotes et feignant d'ignorer l'autorité française, a causé une vive indignation dans tous les milieux européens et indigènes. Ce sous-secrétaire d'Etat, grisé par l'encens de M. Mussolini parachuté en Afrique, a cru, sans doute, que « c'était arrivé », que l'Empire romain reconstitué reprenait le cours de ses conquêtes ? Les Italiens revendiquent, là, un bien gros héritage et dont ils ne sont pas les seuls héritiers — ils ont tort de l'oublier.

Mais ne convient-il pas de voir, surtout, dans ces manifestations tapageuses, une tentative d' « explication » ? La louve romaine ne voudrait-elle pas jouer les *Panther* ?

Le gouvernement de Rome rêve de renouveler la Convention de 1896 faisant aux Italiens nés en Tunisie leur nationalité. Cette convention, dénoncée en son temps, se renouvelle par tacite reconduction de trois en trois mois. La France ne peut reconnaître des droits particuliers aux Italiens, sans paraître offrir une satisfaction à leurs prétentions sur la Tunisie — prétentions qui font bon marché de la vérité historique et des événements.

Le noble désir de paix montré par la France, sa complaisance diplomatique envers certains impérialismes n'ont-ils point laisser croire qu'on pouvait avoir bon marché de ses répugnances, avec un bluff guerrier, un léger parfum de poudre et un chœur d'acières ? Nous avons d'assez bonnes raisons de le penser.

M. Briand vient d'assurer que son amour des forces morales ne lui faisait pas perdre de vue les nécessités de prudence. Les fascismes en Tunisie aura fait beaucoup de bruit pour rien. — R.

A TRAVERS LA CORSE

FIGARI. — Nécrologie. — Le 27 octobre, dernièrement, à Figari, une des plus sympathiques, des plus nobles, des plus intéressantes figures de la région, Mlle Natali Lorenzo, institutrice à Pietrapertosa, Taverne en pleine jeunesse, au début de sa courte carrière, trop courte, hélas ! car Mlle Natali s'annonçait comme une éducatrice intelligente et dévouée.

Profitant toute la journée du 28, où la mort allait enlever à l'affection de la jeunesse de la commune, venue apporter ses couronnes et des bouquets à celle qui avait été leur amie, et, pour quelques-uns, leur institutrice ; touchant et sublime témoignage qui honore et aux vivants la pleure morte ! !

L'affliction fut bien la bienvenue [illegible] dans le cœur de la famille, à côté d'une douleur de ce grand autre vivante, près de laquelle, à ses dernières moments, elle avait vivement restitué une place ! Pauvre et chère jeunesse qui n'a eu avec vous d'égale que vous-même ! Vous nous manquez, hélas ! sans si douloureusement effacé.

Sa bière, recouverte d'une voile blanc, disparaissait sous les couronnes de fleurs naturelles et artificielles, au milieu d'une profusion de verdure et de cierges.

Les cordons du poêle étaient tenus par quatre membres de l'enseignement, précédés du quatre demoiselles, vêtues de blanc, en bleu de deuil.

Au seuil du temple, deux discours ont été prononcés : l'un par M. Batteali, instituteur à Figari, l'autre par M. Vincenti Simone, instituteur en retraite, au milieu d'un [illegible] suivants, vous dus effigy ce

[illegible] sait qui des sentiments des enfants de Monseglia et de Pietrocone. Ces deux hameaux, où les langue diamant et élevé, ont eux un relief des rares dépendances de la chère défunte, aussi élèvent sur d'une secondaires, où elle brilla toujours au premier rang, et où elle compta très elle ses diplômes universitaires ; puis ses qualités professionnelles qui lui valurent l'affection de ses élèves, la confiance des parents de famille et l'estime de ses chefs, car Mlle Natali avait déjà donné de remarquables preuves de zèle et de dévouement, plutôt où la confiance de l'Administration l'avait appelée à exercer ses aptitudes et délicates fonctions.

Elle n'en va jeune encore, à l'âge où les plus beaux espoirs sont permis, en laissant des inconsolables regrets.

Nous remercions à offrir nos condoléances affligées aux membres de sa famille, plus particulièrement à sa mère si douloureusement éprouvée, à M. Natali, instituteur en retraite, ses parents désolés ; à M. Charles Natali, retraité de la guerre, et à M. le Docteur Natali, ses deux frères, les consolateurs les plus aimables et les plus chers. — Des amis.

LE PRIX DES FARINES

Par arrêté préfectoral du 16 juin 1926, les prix limites de la taxe de farine de 120 kgs ont été fixés, à par tir du 17 juin 1926 :

1° - à 291 frs 60 prise à quai et rendue chambre boulangerie ;

2° - à 300 frs 45 livrée par les grossistes.

A partir du 30 juin 1926 :

4° - à 300 frs 95 prise à quai et rendue chambre boulangerie ;

2° - à 309 frs. 70, livrée par les grossistes.

Les factures délivrées devront porter la mention suivante :

« Farine de consommation courante composée de 92 0/0 de farine extraite exclusivement de blés français et de 8 0/0 de farine de seigle ».

Chronique Mondaine

Dans la chapelle familiale de la Villa Miramar a été célébré samedi le mariage de Mlle Donia Ottavy, la charmante fille de Mme Ottavy et du distingué Procureur de la République de Bastia, avec M. François Bronzini, fils de Mme et du regretté Barthélemy Bronzini, architecte de la ville.

La bénédiction nuptiale leur a été donnée par M. l'Archiprêtre Moracani qui dans un discours d'une belle tenue littéraire et religieuse a rappelé les devoirs du mariage et appelé sur les époux les bienfaits du Ciel.

Pendant la messe, M. Regiensi, maître de chapelle, a exécuté aux orgues l'*Ave Maria* de Gounod et la *Méditation de Thaïs*.

Les témoins du marié étaient : M. Paul Bronzini, avocat à la Cour, Docteur en Droit, son oncle et M. J. B. de Caraffa, notaire.

La mariée était assistée par son cousin M. Casanatta, inspecteur de l'Enregistrement, et par M. Costa, Conseiller à la Cour d'Appel.

Sous la vaste véranda de la villa Miramar, face à la mer et dominant la ville, un menu exquis fut servi aux invités. Au champagne, M. Sébastien de Caraffa, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats, adressa en termes éloquents et émus ses vœux de bonheur aux jeunes mariés.

Malgré le caractère intime de la cérémonie, quelques amis avaient tenu à venir féliciter les jeunes époux.

Ce mariage qui unit deux familles en vue de notre ville ne présente que les meilleurs auspices.

Aux jeunes mariés, nous adressons nos vœux de bonheur affectueux et nos félicitations aux familles Ottavy et Bronzini.

MISTER TOMBA A BASTIA

GRAND SUCCES

Nous apprenons avec joie à Bastia, où ce dernier voyant qui nous arrive après une brillante tournée en Italie, Belgique, Angleterre, Belgique.

Considérations de 10 h. à midi et de 2 h. à 8 h., 23 Bd Paoli, premier étage.

MAIRIE DE BASTIA

CLASSE 1927

Les jeunes gens, nés du 1er janvier au 31 décembre 1907 qui seraient leur deuxième appel dans la commune, sont priés de se présenter à la mairie (bureau militaire) pour y faire établir une notice individuelle.

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui : Ventredi 18 juin 1926. Vingt-cinquième semaine ; 169e jour de l'année ; 196 à venir.

Aujourd'hui : Saint Amand.

Demain : Saint Germain.

FIANÇAILLES

Nous apprenons avec plaisir les fiançailles de M. Martin Vincentelli, de Casiffon, avec Mlle Gisèle Grossetti d'Ortra.

Toutes nos félicitations.

INTENDANCE MILITAIRE

M. Andreoli, officier d'administration de 1re classe, du service de l'habillement, à la 14e région, a été affecté aux troupes du Levant.

NOUVELLES COLONIALES

M. Bruni, juge de paix à compétence étendue de Tuléar (Madagascar), a été nommé juge de paix à compétence étendue de Baria (Indochine).

DONNET-ZEDEL

Donnet-Zedel informe sa clientèle que le prix du nouveau obusier 1000 kgs, 11 chevaux, est de francs 18.750, livré sans pneumatiques et pris aux usines de Nouilly-sur-Seine.

Le prix de ce chassis, avec 5 roues Michelin garnies de cinq pneumatiques établis de 825/125, livré francs quai Bastia est de francs 15.900. Ce tarif comprend tous transports, transit, assurances et frais afférents.

Livraisons immédiates. Stock de pièces détachées. Ateliers de mécanique et de carrosserie. Agence : 23, Bd Paoli, Bastia.

MEDAILLE MILITAIRE

La médaille militaire a été conférée à titre posthume, à M. Pietri François-Marie, soldat au 4e rég. de tirailleurs tunisiens ; chef de section d'une bravoure et d'un sang-froid remarquables. A brillamment entraîné et maintenu sur ses positions, le 18 août 1925, au lieu de l'ennemi, une section de jeunes tirailleurs. Tombé glorieusement frappé d'une balle à la tête au moment où, debout, il organisait le décrochage de sa section. A été cité.

JUSTICE MILITAIRE

M. Crestri, sergent surveillant à la prison militaire de Metz, passe au présidence militaire de Marseille.

— M. Debernardi, sergent surveillant au pénitencier militaire de Tobrouk, passe à la prison militaire de Mélade.

EAUX ET FORETS

M. Zampolo Paul, ex-soldat du 4e rég. d'infanterie coloniale, a été nommé garde forestier stagiaire au poste de Sainte-Marie-d'Alésani.

— M. Gonzalvi, commis principal de 4e classe, à Bonifacio, est proposé pour la 3e classe.

— M. Cristofini, commis principal de 3e classe, à Bonifacio, est proposé pour la 4e classe.

AU PORT

Le vapeur **Corte II** est arrivé de Marseille avec 102 passagers et 300 tonnes de marchandises.

— Le vapeur **Liamone** est arrivé de Livourne avec 47 passagers et 2 tonnes de marchandises.

— Le vapeur **Corte II** est parti pour Nice avec 50 passagers et 196 tonnes de marchandises.

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge
Sieur DAMIANI & Cie, 33, Boulevard Paoli

« LES ANNALES »

Un dernier tirage académiques de Mlle Albert Boutard et Louis Barthou, les **Annales** publient, cette semaine de fort curieux articles de Roger Baptist de Monval sur l'architecture universitaire ; d'André Rouyard sur le Louvre, année commun ; et des pages fort vivantes signées Emile Bocquet, Henry Bidou, Annie Fribourg, Gérard Bauër, G. de Pawlowski, etc.

Le numéro est en vente partout au prix de 1 franc.

BIBLIOGRAPHIE

Armée et Marine, la grande revue bimensuelle illustrée fondée en 1899 pour la vulgarisation des questions militaires, maritimes, et coloniales, a repris sa publication. Un effort avait été tenté. Générale qu'elle n'est réussite.

Armée et Marine, ainsi reconstituée se heurtait à des difficultés de gouvernage prévues par le présente au public sous les auspices d'un nouveau Fond.

Elle paraît le deuxième et le quatrième dimanche de chaque mois.

Conditions de 10 fr. à mois et de 3 fr. à 6 fr., 23 Bd Paoli, premier étage.

TARIF DES INSERTIONS

Avis du Décès	20.00
Avis de Transfert	20.00
Avis de Remerciements	20.00
Avis de Messe	20.00
Avis de Messe et de Remerciements	20.00
Annonce Financière (Cte. Locale)	20.00
Avis du Destins (3 insertions)	30.00
Annonces Nationales	30.00
Discours d'Obsèques la ligne	1.50
Petites Annonces Bureau, la ligne	1.50

N. B. — Les ordres d'insertions doivent être obligatoirement accompagnés de leur montant.

On nous communique

SOCIETE « A PEDRA »

Les membres de la dite société sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu au siège social, 18 juin à 8 h. 30 précises au local habituel.

Ordre du jour : Décisions à prendre.

N. B. — Les membres absents non excusés seront pénalisés par l'article 8.

ASILE DES VIEILLARDS

Les dames du Comité de l'Asile des Vieillards sont priées d'assister à la réunion qui aura lieu au local de la Croix Rouge, 24, rue de l'Opéra, le vendredi 18 à 16 heures.

SOCIETE DES RETRAITES CIVIL ET MILITAIRES

MM. les membres sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu dimanche 20 courant, à la mairie (salle des délibérations du Conseil Municipal) à 10 heures du matin.

Ordre du jour : Election d'un secrétaire-adjoint. Payement des cotisations en retard. Démarches à faire pour la défense des intérêts des retraités civils et militaires. Questions diverses.

ECOLE D'INGÉNIEURS DE MARSEILLE

Examens d'admission (Session de juillet)

Les examens d'admission en première année normale et en année préparatoire commenceront le mercredi 21 juillet.

Pour les inscriptions, demander le programme et renseignements, s'adresser à l'Ecole, 72, rue Reinard.

AVIS DE CONCOURS

Un concours pour deux emplois de **dactylographes auxiliaires temporaires** à la Préfecture et dans les sous-Préfectures sera ouvert le 24 juillet à 8 heures.

Les candidats admises à ce concours **seront nommés à titre temporaire pour une période de six mois.** Leur nomination pourra devenir définitive à l'expiration de cette période, si toutefois satisfaite donnée n'a été désignée par le ministère de l'Intérieur pour occuper l'emploi dont il s'agit, en exécution de l'article 5 de la loi du 30 janvier 1923.

L'accès de ce concours est exclusivement réservé aux personnes visées par l'article 9 de la loi du 30 janvier 1923, c'est-à-dire aux veuves de guerre non remariées, aux veuves de guerre remariées ayant un enfant ou un jugement définitif fixé de mariés ou dits-huit ans, ou plus âgés, mais infirmes et à leur charge, issus de leur mariage avec un militaire « Mort pour la France », aux mères ou remariées ayant un ou plusieurs enfants nés de mères dix-huit ans, ou plus âgés, mais infirmes et à leur charge, enfants reconnus d'un militaire « Mort pour la France ».

Les demandes d'admission devront parvenir à la Préfecture au plus tard le 5 juillet 1926.

Le programme des épreuves et la nomenclature des pièces à produire sont déposées à la Préfecture (Sous-Direction), où les intéressés pourront en prendre connaissance tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés de 9 à 10 heures et de 15 à 16 heures.

CONCOURS DE STENO-DACTYLOGRAPHIE

La Société des Sténo-Dactylographes-Comptables de la Corse organise pour le dimanche 27 juin un concours départemental de sténo-dactylographie avec distribution de prix aux lauréats.

Afin de permettre aux professionnels du département de prendre part à ce concours, le Comité d'organisation a décidé qu'un principe ne concours devrait avoir lieu à Corte.

Trois prix d'une valeur de cinq cents francs seront attribués aux candidats classés premiers aux épreuves de :

1°) Vitesse sténographique ; 2°) Vitesse dactylographique ; 3°) Courrier parlé.

Les autres candidats classés dans de bonnes conditions recevront des prix ou objets variant entre 50 et 300 francs.

Prière d'envoyer les adhésions au Comité d'organisation, 6 bis, rue de l'Opéra, Bastia.

DES EMPLOYES RETRAITES

1°) Le recrutement des employés retraités est réglementé par dépêche N° 177/10 P. M. 2 du 1 juillet 1921, sera copie à partir du 1er juillet prochain.

2°) Par modification aux articles 644 et suivants de l'arrêté du 20 juillet 1916 sur le service général des applages de la Suite, les dispositions ci-après seront appliquées **jusqu'à nouvel ordre** en ce qui concerne le recrutement, l'utilisation et le licenciement des employés retraités.

3°) Une liste des demandes d'emplois est tenue dans chaque préfecture maritime.

Les candidats doivent être âgés de moins de 55 ans, avoir une bonne conduite et posséder l'aptitude physique et professionnelle voulue pour tenir un bon emploi ; 2° avoir obtenu sur la dite liste dans l'ordre ci-après :

a) Officiers-mariniers retraités d'office par application des dispositions de la circulaire du 6 mai 1921 (B. O. P. 448) ;

b) Officiers-mariniers concernés actuellement à la gendarmerie du fait du 14 avril 1924 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires et remplies pour accomplir de services avant le 14 février 1916, date où aurait partant réclame pensions de la solde des cadres des équipages.

c) Officiers-mariniers au contraire, par dans l'une des catégories précédentes et quartiers-maîtres et matelots rengagés pour un nouveau de services.

d) Officiers-mariniers, quartiers-maîtres et matelots titulaires d'une pension proportionnelle. La proportion sera donnée à cette jouissant des applicables militaires, à raison de leur pension déterminée dans la vie civile.

4°) Les emplois retraités sont accordés par le Préfet Maritime en observant rigoureusement l'ordre des catégories, c'est-à-dire en épuisant complètement une catégorie avant de prendre dans la suivante, à moins qu'aucun des candidats, en présence n'accepte le emploi offert, ou en résultent les conditions d'aptitude requises pour le remplir. A ce dernier point de vue, le chef peut être autorisé par le Préfet Maritime entre les candidats d'une même catégorie, suivant la nature de l'emploi à pourvoir.

Ils attestent les résultats de la nouvelle répartition envisagée des traitements civils, les emplois retraités à recevoir doivent être classés dans la classe de début (3e classe).

5°) Les employés retraités peuvent être licenciés par les préfets maritimes pour cause d'incapacité professionnelle, d'insuffisance de rendement, d'inconduite ou de maladie prolongée, sur demande motivée des chefs de services ; ils peuvent être également mis en suppression d'emploi.

Le licenciement est accompagné dans tous les cas d'un préavis de 15 jours et s'entend l'allocation d'usage intervenu.

Les titulaires des emplois devront être astreints au Préfet Maritime du 1er arrondissement (P. M. 2), Toulon (Var).

Signé : LEYGUES

P. O. C., le Secrétaire de vaisseau Abrardelier, Adjoint au commandant de la marine en Corse :

MERCADIER

Nos Spectacles

REGENT CINEMA. — *Ce soir à 8 h. 45 :* Gala cinématographique avec orchestre : **Patché Revue ; Page de Roman,** comique en deux parties ; **Les Filles de France** présentent **Josette,** superproduction dramatique en 7 parties, d'après le roman d'Anatole France, avec Sandra Milowanoff et Signoret.

Au prochain programme : **La Danseuse du Feu.**

FEMINA CINEMA

En soirée : une superproduction de la G. M. G. : **Les deux méthodes,** comédie dramatique avec Marguerite de La Motte, Conrad Nagel et Lewis Stone ; en supplément : **L'Amazone du Ranch,** troisième épisode : L'Evasion.

Prochainement : Marion David dans **Jardins Mystiques.**

T. S. F.
Les Appareils des Premières Marques, les meilleures fournitures se trouvent Aux Grands Magasins LOUIS MAUREL
Installations Complètes — Facilités de Payement.

OREZZA LES EAUX

La Direction du « Grand Hôtel de Stazzona » a l'honneur d'informer le public de l'ouverture de l'Etablissement.

Arrangements pour familles. Cuisine bourgeoise, bonne cave. Confort moderne. Parc ombragé.

N. B. — *L'emplacement de l'hôtel permet de rêver avec facilité les cures d'air et de repos.*

Beaucoup de tabac
Peu de papier
Un arôme exquis
Une présentation luxueuse
Un prix modique
voilà ce que vous trouverez dans les Cigarettes
MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR
(paquet blanc)

YEUX-NEZ-GORGE-OREILLES
Le cabinet du Docteur FOURTEAU est ouvert tous les jours (dimanche excepté) au 19, boulevard Paoli. Consultations de 2 heures à 4 heures et sur rendez-vous.

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

La Crise Ministérielle

M. Briand accepte de former le Ministère

Paris, 17 juin

M. Briand a été mandé à l'Elysée ce soir à 19 h. 10.

A sa sortie, Cancien président a déclaré que M. Gaston Doumergue, ayant terminé ses consultations, lui avait fait l'honneur de le charger de constituer le cabinet dans les conditions présentes qui ne sont pas faciles. « J'ai répondu que je croyais mon devoir de ne pas me refuser à faire cette tentative. J'ai fait connaître au Président que j'essaierai l'expérience dans la plus large union des groupes politiques et demandant à leurs représentants les plus qualifiés, étant donné la gravité des événements, d'oublier leurs querelles particulières, de se placer au seul point de vue de l'intérêt national et de faire tous leurs efforts pour redresser la situation financière ».

M. Flandin, député du Calvados, appelé à son tour, a déclaré qu'il était aujourd'hui rechercher plus encore un accord sur le programme d'action que la collaboration de personnes si représentatives soient-elles, et qu'il faut faire table rase du passé pour remédier à la crise sous laquelle se débattre parlementaire.

M. Darlac sort à 18 h. 10 de l'Elysée et montre son optimisme sur le mouvement. Le député de l'Orne a la certitude qu'un cabinet de large concentration pourra être réalisé.

Après lui, M. Le Trocquer sort, mais demeure silencieux. Il indique cependant qu'un ministère Briand élargi semble possible.

M. Bokanowsky traite la question au point de vue technique : « Grouper des hommes décidés à réaliser en France les capitaux dont a fuite a vidé la substance du franc, la crise des changes est conjurée ; objectivité technique par le choix des moyens, une volonté énergique des problèmes budgétaires et de trésorerie seront aisément résolus. Dans l'exécution, voilà ce que commandent les circonstances au Gouvernement de demain ».

M. Maurice Sarraut a évité toute déclaration précise.

M. Briand a, d'autre part, déclaré : J'ai l'intention de former un cabinet très large et de demander aux groupes politiques de faire sur eux-mêmes un grand effort d'abnégation et de sacrifice pour réaliser l'union dans l'intérêt supérieur du pays et faisant abstraction de tout souvenir des querelles d'hier pour se consacrer, par l'intermédiaire de personnalités les plus représentatives et les mieux qualifiées, à l'effort de redressement financier que le crois sinon facile, du moins possible. J'envisage donc, si je trouve le concours qui m'est indispensable un ministère large qui puiserait sa force et son autorité dans les personnalités que le composeraient et le crédit que leur pourrait faire le Parlement, crédit qui assurerait une majorité solide sans laquelle je considère que toute entreprise sérieuse en vue du redressement du franc est impossible ».

M. Briand s'est entretenu une demi-heure avec M. Poincaré. Celui-ci a déclaré qu'il avait étudié la situation et qu'il reviendrait dans l'après-midi.

M. Briand s'est ensuite rendu au ministère des Finances, où il a conféré avec MM. Raoul Péret et Marin, puis avec Palé-Boncour. Enfin, MM. Blum, Renaudel, Vincent Auriol et Locquin ont été introduits.

A 13 heures, M. Briand a fait à la presse des déclarations.

Il a confirmé qu'il avait examiné amicalement la situation et envisagé les différents problèmes à résoudre. Les socialistes doivent rendre compte de cette conversation au cours d'une réunion prochaine. Il a ajouté que ce n'est pas une question de personnes mais une question de programme qui se pose. Le temps et la réflexion sont nécessaires : « Je ne veux pas un Cabinet qui, immédiatement après sa formation se trouverait aux prises avec des difficultés qu'on aurait feint d'ignorer auparavant. Il faut réaliser un accord aussi bien sur le programme que sur les personnes ».

Le président a offert un déjeuner aux membres démissionnaires du Cabinet.

AU GROUPE RADICAL - SOCIALISTE

Paris, 17 juin

Le groupe socialiste s'est réuni ce matin.

MMM. Blum et Renaudel ont rendu compte de leur entretien avec M. Herriot au sujet de la collaboration éventuelle des radicaux-socialistes à un ministère Briand dans les conditions portant stricte limitation des formations politiques appelées à être représentées au sein du Gouvernement et l'établissement préalable d'un programme financier bien défini.

Le groupe a chargé ses délégués de maintenir le point de vue exposé par M. Vincent Auriol à la Chambre, au cours de la dernière séance, subordonné au programme financier que le Gouvernement entend appliquer et qui sera tout à la fois celui du ministre des Finances, du Président du Conseil et du Ministre tout entier.

Au Sénat

SÉANCE DU 17 JUIN

Le Sénat a tenu une courte séance au cours de laquelle a été adopté le rapport de M. Guillier concluant à la non-recevabilité de la demande de poursuite de M. Judet contre M. Poincaré.

La séance a été renvoyée à mardi.

à Marseille

CAMBRIOLAGE D'UNE TANNERIE

Marseille, 17 juin

Des cambrioleurs se sont emparés de 50.000 francs dans une tannerie de la rue Julien.

La police a arrêté trois des auteurs présumés et deux de leurs complices, les nommés Joseph Paziale, 54 ans, et Joseph Berti, 23 ans.

PONTS ET CHAUSSEES

GOUDRONNAGE DES CHAUSSEES DES TRAVERSES DE BASTIA

OUVERTURE DES OFFRES DE PRIX

Un emploi de **Conducteur** des Ponts et Chaussées est vacant au service de Bastia.

Les candidats devront être âgés de 25 ans au moins et de 35 ans au plus au 1er janvier 1926, et être pourvus du diplôme d'ingénieur ou du certificat d'aptitude aux fonctions de conducteur.

Les demandes, accompagnées des pièces à l'appui, devront parvenir à la Préfecture (Service des Ponts et Chaussées) avant le 1er juillet prochain.

Le traitement est de 3.000 francs à l'entrée, avec augmentation de 300 francs tous les deux ans jusqu'à 4.500 francs.

Le conducteur est astreint à résider à Bastia.

ETUDE

DE

Me J.-B. DE CARAFFA

LICENCIE EN DROIT

NOTAIRE A BASTIA

VENTE VOLONTAIRE DE MEUBLES

Le mardi 22 juin 1926, à 14 heures, dans un magasin sis à Bastia, Boulevard du Centre, N° 1, il sera procédé par Me de Caraffa, notaire, à la vente aux enchères de divers objets mobiliers et meubles meublants.

La vente se fera au comptant. Il sera perçu, en sus du prix et pour les frais, 10 0/0.

FOLELLI

LE DOCTEUR SEMIDEI A L'HONNEUR D'INFORMER QU'IL OUVRIRA SON CABINET A FOLELLI (EN FACE L'USINE), A PARTIR DE JEUDI 17 COURANT.

CONSULTATIONS TOUS LES JOURS DE 8 H. A 11 H., EXCEPTÉ LE MERCREDI.

MARFISI
Apéritif au Quinquina
UN NECTAR ! LE PLUS ESTIMÉ

Nouvelles Parlementaires

M. ADOLPHE LANDRY ET LA CRISE DU LOGEMENT

Paris, 17 juin

Ce matin, le Comité parlementaire du Commerce s'est réuni sous la présidence de M. Chaumet pour entendre le rapport de M. Adolphe Landry sur la crise du logement.

M. Landry a traité la question des habitations à bon marché et des habitations des classes moyennes.

Le rapporteur a insisté sur l'urgence des mesures législatives à prendre afin de privoir de nouveaux crédits pour les habitations à bon marché, toutes disponibilités étant épuisées.

AU CONGRES SOCIALISTE

Paris, 17 juin

Le petit Congrès radical-socialiste, au cours de sa séance de nuit, a adopté un ordre du jour de M. Camille Chautemps se prononçant contre un ministère d'union ouverte, défendu par M. Franklin-Boullon.

A l'"Officiel"

PONTS ET CHAUSSEES

Paris, 17 juin

M. Oliva, adjoint technique des Ponts et Chaussées, a été nommé, après examen professionnel, au grade d'ingénieur-adjoint des Travaux Publics.

COURS PROFESSIONNELS

Paris, 17 juin

La création de cours professionnels obligatoires a été reconnue nécessaire dans la commune de Calvi.

à Paris

UN VOL AUDACIEUX

Paris, 17 juin

Deux individus parlant russe se présentaient ce matin chez M. Jacques Blitck, horloger, 44, rue Pierre Nys, et offraient de lui vendre deux montres allemandes.

Après leur départ, le bijoutier constatait la disparition d'un portefeuille contenant 21.000 francs, lequel était placé dans le tiroir de la caisse.

LA BOURSE

Paris, 17 juin

COURS DES VALEURS	cours précéd.	dernier cours
Rente 3 0/0	56	56.25
— 5 0/0 1915	51.60	51.70
— 4 0/0 1917	62.45	62.90
— 4 0/0 1918	57.45	57.75
— 5 0/0 1920	69.80	70.90
— 5 0/0 1920	69.80	91
— 4 0/0 1925	92.90	92.40
Buenos Ayres 4 1/2 Or 1909-1913	3130	3130
Japon 4 0/0 1905	850	844
Roumanie 1922 4 0/0	560	585
Sucres Générale	840	845
Rampur Union Parisien	850	880
Rampur Paris Pays-Bas	1310	1335
Rente Foncière	4725	4725
Rampur Rep. (Rhumerie	1370	1390
Banque El Bayar Argent	970	980
Crédit Foncier Egyptien	3130	3355
Crédit Lyonnais	1705	1700
Crédit Foncier Colonial	350	350
Crédit Franc Argent. ord	484	-
Banq. Pr. Rio de Paris	1500	1480
Nord	1100	1120
Voitures de Paris	950	1040
Wagons Lits ordinaires	6320	1360
Sucs Capital	14500	14500
Suez Part	11400	11650
Suez Nouvel Cielle 1/5	4000	3900
Transatlantique ordin	515	520
Transports Mar. ordinaire	845	850
Lebon Capital	790	778
Thomson Houston	320	330
Jeumont	750	760
Sala Givet Paris	3700	3685
Penarroya	755	760
Suez Privat	495	500
Rio Tinto	4640	4660
Suez Dorp	95	-
Métallurgique B. Unité	180	-
Mokta-el-Hadid Unité	880	-
Goldfields ordin. cp 95	250	240
Mines et Charbons	360	360

Phosphates	282	280
Rimmer Aust Jack	15.50	-
Orénie	46.50	45
Houillères St Etienne	100	-
Douves Ste Cochinchine	351	352
Tabacoppa	448	455
Rand Mines	495	492
Jagues Perkins	572	-
Schneider et Cl Creusot	1030	1051
Ste Fces Delsale Anciz	1505	1509
Forcandes	175	175
Mediterranée Arrigo	170	178
Charbs Bonbonnes	440	434
Saint-Gobain	3075	3090
Phosphates Gafsa	1035	1030
Lautaro Nitrate Unité	740	800
1/10 Royal Dutch	3760	3808
Roumanie Rchps pétrole	167	172
Phosphates Méditerr	174	-
Mexican Eagle petrolem	237.50	234
Franco Belgique Parts	1585	1573
Shell	795	791
Raffineries Say	2080	2010
Pathé cinéma Jeunesse	555	560
Sucreries Colonieles B.	890	894
Anton Saint Raphaël	2240	2225
Dong Trieu	1980	2000
Port Said. cal. Egypte	1950	-
Diamond Mines	202	207
Grds Travaux Marseille	510	508
Ossuit Bank	140	134
Rizerie Indochinoise	480	-
Raffineries Français	275	288
Chalaud Ases. de T.C.	450	454
Lemaire	256	277
La Suie	140	138
Bidels	250	250
Parts ouest Canadien	27400	28500
Crédit National 1920	381	384
Action canali Cambodge	397	635

COURS DES CHANGES

Livre	171.82	170.85
Dollar	35.08	35.19
100 Lires	137	136.90
100 pesetas	570	566
100 drs suis	680	687.50
100 Marks	1420	1408

GRANDS MAGASINS
LOUIS MAUREL
BASTIA

A partir du 14 juin, les Magasins Louis Maurel seront ouverts jusqu'à 6 h. 30 du soir et le samedi jusqu'à midi, ininterrellement de la semaine anglaise.

BAINS DE PUZZICHELO
ETABLISSEMENT REMIS A NEUF
OUVERTURE LE PREMIER MAI

Pour tous renseignements, s'adresser à Mlle Sallei, Gérante des Bains de Puzzichelo, par Ajaccio.

OREZZA LES EAUX

M. Jean Paul **Marcelli** a l'honneur de porter à la connaissance des familles établies aux bonnes eaux et au doux climat de San Polzone qu'il ajoute à son service Poste-Lonzia, un service Fiadi'-Orezza vraiment régulier et rapide reliant Prodiaroce et Sisanone à la côte orientale.

Le service Fiadi-Orezza sera assuré définitivement, en toutes saisons, grâce aux voitures puissantes qui y seront attelées.

L'Entreprise **Marcelli** est recommandée à MM. les voyageurs par les hôtels **Filippi et Tuffelli,** les pensions de famille : Donsenari Paul-Toussaint ; Mlle Brikhalt ; Pietri, « Caffé des Orangers », à Piedicroce ; par les hôtels Alibi, successeur Mattei ; Filippini ; Villa, à Sisanone, ainsi que par les pensions de famille : Bonelli Marie-Françoise ; Vve Lucchini ; Draginami Etienne ; Stefani Antoinette Marie ; Vve Pietri-Raffalli ; Pietri François ; Vve Pietri Joséphine et Angelin, du même localité.

Les directeurs de ces hôtels et de ces pensions recommandent aux voyageurs de s'adresser en gares de Ponte-Leccia et de Poretti à M. Marcelli pour la sécurité du transport, pour l'amabilité, la persévérance et la sensibilité de cet entrepreneur et de ses employés.

Machines à Coudre
SINGER
LES MEILLEURES
LES PLUS SOLIDES
LES MOINS CHÈRES
Facilités de Payement
RÉPARATIONS - ACCESSOIRES - OCCASIONS
BASTIA : 4, Boulevard de Paoli
AJACCIO : 15, Cours Napoléon, 15

DIDOT BOTTIN COMMERCIAL POUR 1927
BOTTIN MONDAIN 1927
SONT EN PRÉPARATION

SOUSCRIPTIONS ET ANNONCES SERONT REÇUES JUSQU'AU 15 JUILLET.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Paul Valle, Agent Général pour la Corse, 19, Cours Grandval, 19, Ajaccio.

TÉLÉPHONE 0.93
GRANDS MAGASINS
Louis Maurel
3, Boul. du Palais, BASTIA
Succursales :
Place de l'Hôtel de Ville et Rue Napoléon

Nouveautés, Rouennerie, Lainages, Soieries, Lingerie, Bonneterie, Confection pour hommes et pour dames, Meubles et Ameublements, Quincaillerie, Faïences et Porcelaines, Articles de Paris.

APPAREILLAGE DE T.S.F.

Grand assortiments à tous les Rayons.
Des ralâbrus pour hommes et pour dames sont attachés à la Maison.

FACILITÉS DE PAIEMENT

REGENT CINEMA
Ce soir à 8 h. 45 :
*

AVIS DE CONCOURS

Un concours pour l'admission à l'emploi de dame employée des Postes, Télégraphes et Téléphones dans les régions de Paris, Lille et Châlons-sur-Marne, sera ouvert au chef-lieu de chaque département, le 28 et 29 juillet 1926.

Nombre maximum des admissions. — Le nombre maximum des admissions est fixé comme suit : 1300 pour la région de Paris ; 400 pour la région de Lille ; 200 pour la région de Châlons-sur-Marne.

Clôture de la liste d'inscription des candidatures. — La clôture de la liste d'inscription des candidatures est fixée au 29 juin 1926.

Conditions générales du candidature. — Les candidates ne pourront être admises à concourir que si elles remplissent les conditions d'âge et d'aptitude énumérées à l'article 2, titre II de l'arrêté du 4 août 1921, 1904, modifié par l'arrêté du 1er juillet 1925 (Bull. 30-1925, page 480). Autres conditions de diplôme ne sera prise en considération.

Conditions particulières de candidature selon la résidence des postulantes. — Les postulantes domiciliées dans l'une des régions de Paris, Lille et Châlons-sur-Marne ne pourront concourir que pour leur région.

Les postulantes devront, obligatoirement, avant inscription de leur candidature, se mettre à la disposition de l'Administration pour les trois régions précitées et donner celle-ci la région de préférence.

Elles devront prendre, par écrit, l'engagement de démissionner, en cas de succès, 5 ans au moins dans la région où elles seront affectées avant de solliciter leur mutation pour une autre région.

Les candidates qui n'auront pas souscrit cet engagement ne pourront pas être autorisées à concourir.

Pupilles de la Nation. — Les pièces fournies par les Pupilles de la Nation sont exemptées du droit de timbre par application des dispositions de l'article 31 de la loi du 27 juillet 1917.

LE COURRIER DE LA PRESSE
"LIT TOUT"
«RENSEIGNE SUR TOUT»
se qui est publié dans les Journaux, Revues et Publications de toute nature
PARAISSANT EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER
et en fournit les extraits sur tous sujets et personnalités
Circulaires explicatives et Tarifs envoyés francs
Ch. DEMOGEOT, *Directeur*, 31, boulevard Montmartre, Paris (2e)

BANQUE DE LA CORSE
ALTIERI & NAPOLEONI
15, pl. St-Nicolas et 41 bis, bd Paoli à BASTIA
Principales Opérations de la Banque
Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc.
LOCATION DE COFFRE-FORTS
Compartiments depuis 20 fr. par an

SYNDICAT NATIONAL DES INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES

Section de la Corse

L'assemblée générale ordinaire se tiendra à Bastia, le 14 juillet, dans la salle des réunions de l'école du Rêve Castle.

Ordre du jour : 1° Situation financière (rapporteur : Mlle Manarini) ; 2° Rapport sur le Congrès de Strasbourg ; 3° Propositions du Syndicat national et vœux du Conseil d'Administration (Rousset) ; 4° Vœux divers rapportés par leurs auteurs qui devront en donner connaissance au secrétaire 15 jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Corte, le 4 juin 1926.

Pour le Conseil Syndical,
Le Secrétaire : L. BENUCCI

PENSIONS MILITAIRES DE LA MARINE

Les marins ou autres dont les services ont pris fin après le 31 décembre 1924, ou les veuves et orphelins de ces marins, actuellement titulaires d'une allocation d'ayantes aux pensions, peuvent demander, à titre de la dernière échéance payée sur leur autorisation provisoire, l'attribution d'une annuité viagère suivant les nouveaux tarifs de cette accordée à partir du 1er janvier 1925.

Les mêmes marins ou autres ayant cessé l'activité après le date susindiquée, ou les veuves et orphelins de ces marins, en possession d'un livret de pension, pourront, demander la révision de leur pension sur les bases résultant des nouveaux tarifs de solde, et, le cas échéant, la création des indemnités pour charges de famille, d'après les allocations résultant de l'article 147 de la loi des finances du 13 juillet 1925.

Les demandes devront être adressées par les intéressés au chef du bureau des pensions militaires de la marine du port qui leur a remis soit un livret de pension, soit une autorisation provisoire d'avances.

FÉDÉRATION OUVRIÈRE ET PAYSANNE DES MUTILÉS ET RÉFORMÉS

Le droit à pension des anciens combattants et mutilés

La Fédération ouvrière et paysanne des Mutilés nous communique la note suivante :

A l'unanimité des 250 délégués représentant plus de 400 sections de la Fédération ouvrière et paysanne des Mutilés, il a été voté au Congrès National de Saint-Etienne qui s'est tenu du 23 au 25 mai 1926, la motion suivante :

Considérant que de nombreux anciens combattants qui ont été blessés ou malades sous les drapeaux, se trouvent dans une misère extrême par leur ignorance de la loi du 31 mars 1919, qui leur accorde droit à pension. Demande au Gouvernement de faire afficher dans toutes les communes de France comme à celle du 2 août 1914 l'ordre de mobilisation : 1° la loi du 31 mars 1919 ; 2° la loi du 9 janvier 1926 qui prorroge jusqu'au 31 décembre 1928 les délais pour demander, au titre de la loi du 31 mars 1919, une pension.

Cela afin de permettre à ceux qui ont fait leur devoir de sollicater leur droit le 31 décembre 1928, date à laquelle les anciens militants n'auront plus la possibilité de demander une pension.

La Fédération ouvrière et paysanne des Mutilés, rappelle aux anciens militaires qui, pour avoir servi à patrie, n'ont pas droit à la pension, à faire valoir des renseignements chez de ses bureaux, 7 Du Temple n'est pas une aumône : c'est un droit, qu'en cas malades fois prudhomal et reconnu, sur toutes les maladies ou blessures contractées en service, ouvrant droit à pension.

COMPAGNIE FRAISSINET

Horaires du mois de Juin 1926

DÉPARTS DE CORSE POUR LE CONTINENT

Vendredi 18 - de Bastia p. Marseille à 12 h.
Samedi 19 - d'Ajaccio pour Marseille à 19 h.
Dimanche 20 - d'Ile-Rousse p. Nice à 20 h.
Lundi 21 - de Bastia pour Marseille à 14 h.
Mardi 22 - d'Ajaccio pour Marseille à 13 h.
Mardi 22 - de Bastia pour Livourne à 23 h.
Mercredi 23 - d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 23 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Vendredi 25 - de Bastia p. Marseille à 12 h.
Jeudi 24 - de Bastia pour Nice à 21 heures.
Samedi 26 - d'Ajaccio pour Marseille à 19 h.
Dimanche 27 - de Calvi pour Nice à 20 h.
Lundi 28 - de Bastia pour Marseille à 14 h.
Mardi 29 - de Bastia pour Livourne à 22 h.
Mardi 29 - d'Ajaccio pour Marseille à 13 h.
Mercredi 30 - de Calvi pour Toulon et Marseille à 19 heures.
Mercredi 30 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.

Horaires du mois de Juin 1926

DÉPARTS DU CONTINENT POUR LA CORSE

Vendredi 18 - de Nice pour Ajaccio à 9 h.
Samedi 19 - de Nice pour Bastia à 9 heures.
Samedi 19 - de Toulon pour Calvi à 18 h.
Dimanche 20 - de Marseille p. Bastia à 10 h.
Lundi 21 - de Marseille pour Ajaccio à 15 h.
Mardi 22 - de Nice pour Calvi à 24 h. 30.
Mercredi 23 - de Marseille p. Bastia à 12 h.
Jeudi 24 - de Marseille pour Ajaccio à 12 h.
Jeudi 24 - de Livourne pour Bastia à 12 h.
Vendredi 25 - de Nice pour Ajaccio à 9 h.
Samedi 26 - de Nice pour Bastia à 9 heures.
Samedi 26 - de Toulon p. Ile-Rousse à 16 h.
Dimanche 27 - de Marseille p. Bastia à 10 h.
Lundi 28 - de Marseille pour Ajaccio à 15 h.
Mardi 29 - de Nice p. Ile-Rousse à 21 h. 30.
Mercredi 30 - de Marseille p. Bastia à 12 h.

LIBRAIRIE DU "PETIT BASTIAIS"

VIENT DE PARAITRE :

MANUELETTU
DI A
STORIA DI A CORSICA
Par J.-P. LUCCIARDI
Elégante plaquette in-8° de 24 pages, sous belle couverture artistique.
Prix : 1 fr. 25 (Franco : 1 fr. 50)

ROGLIANO
ÉTUDE MONOGRAPHIQUE RÉGIONALE
PAR D. FUMAROLI
——(o)——
MONACO, LA CORSE ET SAINTE-DEVOTE
PAR M. DE TRENQUALEON
Ouvrage de 200 pages, orné de six hors-textes en sépia
Prix : 5 fr. — Franco : 6 fr. 50

Imp. E. CORDIER & FILS, 8, bd du Palais

Le Directeur-Gérant : Lucien CORDIER

RHUM FOX-LAND
Grande Marque

L'ESSENCE "STELLINE" EST INCOMPARABLE
(En caisses d'origine ou en cylindres de 200 litres)
PÉTROLE "CRISTAL" LE PLUS RÉPUTÉ
(En bidons de 50 litres ou en cylindres de 200 litres)
HUILE "D" EST INIMITABLE
(En bidons d'origine de 2 litres)
Simon DAMIANI & Cie, Importateurs exclusifs pour la Corse.
— LA MAISON A UN DÉPOT A AJACCIO —

Publications de Modes
GASTON DROUET, Éditeur
29, RUE DE LA SOURDIÈRE, PARIS-1er



PARIS-ÉLÉGANT
PARIS-MODE
PARIS CHAPEAUX
PARIS-TAILLEUR
TOUTE LA MODE
En vente dans les principales Librairies
Pour ses adresses, prix spéciaux pour Librairies Dépositaires Timbre.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES MÉDAILLES MILITAIRES
79me Section de Bastia

Réunion extraordinaire dimanche 20 courant à 9 heures et demie, dans la salle de l'Assistance Publique, de tous les médaillés militaires faisant partie ou non de la société.

Ordre du jour : Dispositions à prendre au sujet de la remise du drapeau de la section par M. le Général Gouverneur à la revue du 14 juillet.

Présence indispensable.

LISEZ
Jardins & Basses-Cours
Le plus de Conseils Pratiques Pour le moins d'Argent Dépensé
1 AN, 24 NUMÉROS, 12 fr. SEULEMENT
ENVOI GRATUIT DES NOTICES EXPLICATIVES
HACHETTE, 79, Bd St-Germain PARIS (6e)

REGINA
LA REINE DES CIGARETTES

N° 145. — Feuilleton du *PETIT BASTIAIS*

JEAN MISÈRE
par LOUIS LETANG

Mais notre attitude momentanément engagée ne nous empêchait pas de reconnaître que nous vous devions pour notre heureuse intervention dans notre lutte de la rue Saint-Antoine. Nous vous avons fait des promesses, soyez assurés que nous les tiendrons.

Et, sur ces bonnes paroles, les quatre gentilshommes s'éloignèrent.

— Mon Dieu ! mon Dieu ! murmurait Chaponal avec désespoir, que va dire Brissac ?...

— C'est égal, fit Pauuffe en vidant sa coupe encore à demi pleine, c'est égal, nous avons bien bu !

Après quelques minutes d'abattement, l'escamp se leva et, appuyé sur son secrétaire, il sortit du grand salon.

La marchande, ivre plus d'aux trois quarts, se mit à sa suite et, lorsque avoir abandonné la petite maison, les gendarmes reconnurent la vieille rue du Temple, diabolisant de la tête et... tenant toute la largeur de la rue.

XXVII

FIL-A-PLOMB

Jean Misère, ou le chevalier de Pont-Scoff, en offrant spontanément aux infortunés amoureux, Henri et de Kergadec, Rose — de par la loi, madame Brissac, — de leur donner ainsi dans ses appartements de l'Hôtel Kergadec, avait eu une arrière-pensée.

Il lui fallait un prétexte pour échapper à la surveillance des quatre gentilshommes, ses rivaux. Ce prétexte, il l'avait saisi au vol.

La situation devenait très critique. Il avait eu plus vite à réparer l'échec malheureux de Pomassier. Malgré la résolution qu'avaient prise les gentilshommes de ne rien lui laisser pressentir de leurs sentiments intérieurs, Jean Misère avait l'œil trop perçant pour ne pas reconnaître dans leur attitude une défiance cachée, un mépris latent. La lutte était dans sa première phase. Il était indispensable de la maintenir dans l'ombre, car, si elle éclatait au grand jour, la catastrophe deviendrait irréparable. Un coup d'audace était nécessaire. Dans la pensée de Jean Misère, le quadruple meurtre de Croixmare, de Rieux, d'Albérac et d'Almador était décidé. Une première tentative avait avorté. Il fallait prendre toutes les précautions nécessaires pour que la seconde réussît.

Mais avant tout, il fallait absolument qu'il empêchât ses adversaires de pénétrer le dualisme mystérieux ! et criminel de sa vie.

Jean Misère, le bandit, et le chevalier de Pont-Scoff, le gentilhomme, n'était qu'un seul et même homme ! Secret redoutable !...

Clef de voûte de la situation ?

C'était ce mystère qu'il fallait défendre.

Là était le danger.

Pendant toute la durée du petit souper, Jean Misère souriant, joyeux, spirituel, tout à son rôle de chevalier de Pont-Scoff en apparence, mais ayant au fond de lui-même un inquiet, un bouillonnement de pensées étranges, Jean Misère avait arrêté les grands traits de la partie suprême qu'il allait engager.

D'abord, avant que le jour parût, faire quitter à la Marion la maison du quai des Grands-Augustins et lui choisir une autre retraite. Cela fait, ses rivaux ayant perdu toute trace, il restait maître des événements, pouvait les provoquer, ou les arrêter à son gré, et choisir l'heure et les moyens du nouveau crime qu'il avait résolu.

Un point était faible. Un assassinat en appelle d'autres. Après le chevalier de Pont-Scoff, les quatre jeunes seigneurs. L'attraction du gouffre est irrésistible.

Donc, Jean Misère s'était offert ou devenir aux deux amoureux poursuivis par la vengeance de Brissac.

Rose, toute troublante, appuyée au bras de son amant, était passée dans son boudoir. Le chevalier de Pont-Scoff suivait.

— Hâtons-nous, dit-il. Ne laissons pas à ce grand diable d'exempt le temps de se reconnaître.

Rose prit une mante sur ses épaules, enfouit sa blonde tête sous les plis du capuchon, et, reprenant le bras du vicomte :

— Henri, dit-elle, partons vite. Je meurs de frayeur.

[A suivre]

Le Petit Bastiais

51e ANNÉE. — N° 211 — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — SAMEDI 19 JUIN 1926

00286

Le Numéro 20 c. — JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE — Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE : Albert CHESNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (2e) — Téléphone : GUTENBERG 14-64

La publicité extra-locale est également reçue à l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris et dans ses succursales de France et Etranger.

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION : 8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA — Téléphone : 0-03 — Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-80

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Corse	13 fr.	25 fr.	48 fr.
Autres Départ. limitrophes de la Corse	15 fr.	27 fr.	50 fr.
Etranger (Union Postale)		Le Pays en Sus	

Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus.

Avec la Commission Parlementaire

La commission de la Corse à laquelle s'étaient joints MM. de Monzie, ministre des travaux publics, et Mario Roustan, sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande, vient d'effectuer un voyage d'études à travers la Corse.

Débarqués à Ajaccio, les deux ministres et les membres de la commission furent d'abord reçus en une séance extraordinaire par le conseil général de la Corse, puis ils se mirent en route pour parcourir les arrondissements d'Ajaccio, de Sartène, de Bastia, de Corte et de Calvi. J'imagine qu'un bon nombre de personnes devaient ignorer en France que la Corse jouissait, seule parmi nos quatre-vingt-trois départements, du privilège d'avoir, à la Chambre, une commission spéciale chargée de veiller à la défense de ses intérêts généraux. Aussi, la nouvelle qu'une commission spéciale, conduite par un président, M. Ferdinand Bouisson, venait s'enquérir de long des côtes de la Corse sur les besoins de cette île, a dû surprendre pas mal de monde.

La Corse elle-même était en grand émoi. Désireuse de recevoir dignement ses visiteurs et leur faire toucher du doigt en même temps les maux dont elle souffre, elle avait envoyé au devant d'eux ses parlementaires, son préfet, ses maires, ses innombrables juges et chaussées et un grand nombre de délégations de toutes sortes. On se mit aussitôt d'accord pour parler net et les ministres donnèrent l'exemple en prêchant dès le début le but et la portée du voyage.

Peut-il en donner une explication ? Elle est fort simple. Puisqu'il existe à la Chambre une commission de la Corse il est logique, il est indispensable que cette commission puisse délibérer et agir en parfaite connaissance de cause. Il n'y a pas bien entendu à la commission de la Corse que des députés de la Corse. S'il en était ainsi, si même la Corse avait, au sein de la commission, la majorité ou tout au moins une influence prépondérante, cette commission risquerait d'être inutile car des parlementaires de Corse n'ont pas besoin de se rendre sur d'autres du sein de s occuper des intérêts dont ils sont chargés.

En fait, la commission de la Corse comprend des députés de toutes les régions de France, même des plus lointaines, même de départements qui sont, géographiquement et économiquement, des plus éloignés de l'île. Beaucoup d'entre eux avaient la légitime curiosité de connaître et de juger, par une étude sur place, les vrais besoins du pays.

Quant à la création de cette commission spéciale dont le rôle est d'examiner les projets et les propositions de loi relatifs à la mise en valeur du département de la Corse, elle répondait à des circonstances d'un caractère exceptionnel que la Chambre a reconnu et dont ce voyage nous a parfaitement convaincus.

Tous nos départements méritent d'intéresser également le parlement. Théoriquement, on ne saurait faire de différence entre eux sans porter atteinte au sonné d'égalité qui est dans nos traditions.

Il n'en est pas moins vrai que l'obligation aveugle d'un principe risque dans LE CAS UNIQUE DE LA CORSE d'aller précisément à l'encontre de ces excellents scrupules.

La Corse, séparée par la mer du reste du pays, vit, du fait même de son isolement dans des conditions économiques qui ne sont pas les mêmes que celles où se trouvent nos autres départements.

Comme je l'ai dit dans mon rapport sur la proposition de résolution de M. Calluccli, demandant la nomination de cette commission, « si les liens moraux que créent plus de cent cinquante années de mutuel attachement pouvaient suppléer les distances qui séparent la Corse de la France continentale, aucun problème ne se poserait aujourd'hui à propos de la Corse ».

En dépit de certaines campagnes dont l'origine ne peut être recherchée en Corse et dont les Corses n'ont même pas à s'irriter puisqu'il leur suffit d'en rire, le cœur du peuple corse est profondément français.

Mais les besoins du pays ne sont pas satisfaits.

Nous avons eu sous des yeux le tableau de la situation de la Corse : c'est l'insalubrité de certaines régions de l'île, plus particulièrement de la côte orientale, c'est l'influence néfaste des marais au point de vue démographique et économique, la production agricole se limitant, dans ces contrées déshéritées, aux strictes exigences de la consommation ; c'est l'insuffisance du réseau routier et des voies de communication ferroviaires qui paralysent les échanges ; c'est le trop petit nombre d'écoles, c'est l'outillage insuffisant des ports, du matériel télégraphique et téléphonique, et c'est enfin l'insuffisance des services qui servent les relations maritimes de la Corse.

La Corse est pourtant un merveilleux pays qui sollicite et captive. Il est évident qu'elle ne peut cependant, par ses propres moyens, se suffire à elle-même ni rattraper l'avance prise par les départements métropolitains, dans l'organisation de leurs moyens de production et d'échange.

Certaines régions du pays sont inaccessibles ; par suite du relief accidenté, il ne sera jamais possible de faire lever des moissons sur ce sol aride ni même de cultiver la vigne ou l'olivier. Mais à côté de ces régions chaotiques et déshéritées, d'autres s'offrent qui paieraient largement le travail et qui sont d'une fécilité certaine. Et quelles merveilleuses ressources la Corse ne peut-elle tirer de ses beautés naturelles !

Dans ce domaine on pourrait faire merveille.

Des services maritimes rapides, de beaux hôtels à Bastia et à Ajaccio, un réseau routier bien entretenu qui rende plus agréable la circulation automobile, quelques bonnes hôtelleries enfin, aménagées dans le cadre des habitudes locales, mais propres et bien tenues et la Corse verra venir à elle l'afflux des touristes étrangers qui la sortira de son isolement et lui apportera sa richesse.

La Corse pour sortir du marasme et reprendre confiance, a besoin d'un secours particulier. C'est le lui voir. Le peuple vient à un ressort merveilleux. Le problème de la mise en valeur du pays est mûr. On peut dire que depuis une quinzaine d'années le pays a fait déjà d'appréciables et visibles progrès pour son relèvement matériel et moral.

La mise en valeur de la Corse est avant tout une question de compréhension et ensuite de volonté et je ne craindrais pas de dire que parmi les facteurs du relèvement de la Corse, le facteur moral compte beaucoup. Je n'en ai pas parlé, d'ailleurs, d'accord avec un grand nombre de Corses et c'est ce qui me donne confiance.

M. de Monzie — dont l'intelligence rapide et pénétrante a vite compris l'âme corse et des besoins du peuple corse — a eu l'occasion d'exprimer devant des Corses, avec une franchise dont ceux-ci lui auront gré, la manière dont il comprenait le problème : on pourrait la résumer ainsi :

« Pas de phrases... pas de vaines promesses qui ne seront jamais tenues parce que, trop belles, elles ne pourraient d'être... un programme à court terme... des réalisations pratiques qui tiendront compte de nos moyens... la mise en valeur du pays corse d'après des méthodes qui soient à la mesure, au moins financièrement, calquées sur nos méthodes de mise en valeur coloniales. Pas de visées trop hautes, mais un acte de volonté qui nous fasse retrousser nos manches et nous mettre, dès aujourd'hui, à la tâche ».

A ce programme, les Corses ont chaleureusement applaudi...

C'est bon signe. Ils ont le droit de compter sur nous et nous pourrons aussi compter sur eux.

Léon BARETY,
Député,
Rapporteur général de la commission de la Corse.

Jean Aicard Rimailleur

Décidément Jean Aicard n'a pas de chance. Voilà qu'on continue à le criffler d'ironie, même après sa mort. On l'aurait laissé, sans doute à son dernier sommeil, si, un médiocre instituteur varois n'avait eu la malencontreuse idée de proposer aux toulonnais de donner au lycée de Toulon le nom de Jean Aicard. On ne dessert pas mieux la mémoire de ses amis. Il est vrai que Jean Aicard s'en croisait à foison à Toulon et ne s'entourait que de pipes-assiettes dont il ne put jamais se défendre. Pour servir la mémoire du grand homme toulonnais on ne trouve pas mieux que de renouveler sur la bombe les jugements pleins d'ineptie auxquels fut toujours en butte l'auteur de *Maurin des Maures*, élu par le plus grand des lauréats académicien.

Je ne me suis jamais mêlé de la malveillance littéraire qui attaqua toujours Jean Aicard car je n'eus jamais de sympathie pour ce médiocre écrivain. Je l'ai au contraire fort goûtée et, découverte, en égard du bâton, assez douce encore car Jean Aicard est demeuré surfait à Toulon seulement où on ne le connaissait que pour l'entendre déblatérer sur la scène du Grand Théâtre où, il faut l'avouer, il jouait sa comédie. Il faut qu'on se dise, en Corse, une fois pour toutes que l'auteur du *Père Lebonnard* et de tant de poésies mièvres, sans style et sans beauté pour l'enfance eut le génie de la médiocrité. Je me suis toujours demandé ce que l'on admirait tant chez ce poète autre que sa remarquable persévérance à se dispenser d'être intéressant. Jean Aicard apportait à écrire en vers une maladresse si rare que l'on ne peut lire trois strophes de suite sans ressentir une surprise voisine de l'indignation. En voulez-vous un exemple. Voici une strophe de notre auteur, tirée de son livre de poésies : *Hollande, Algérie.*

La neige, sous un vent glacé s'égrenait qui
[tombe,
Du jasmin,
Nouvelle harmonie, et mise jeune au monde
[plaine
Si en n'était à deux pas, au versant du talus,
Un mouton, qui s'offre, *Publicité de la*
[*journée.*

Loin de moi d'expliquer ce texte étonnant... mais je voudrais bien que le président des Amis de *Maurin des Maures* me le commente. Quant à moi je me contente d'en détacher les quatre dernier mots sur lesquels peut s'exercer le sens critique de mes lecteurs du *Petit Bastiais*.

Jean Aicard avait aussi le culte de l'imperpétité. Il tombait à côté de ce qu'il voulait sans doute dire avec une rafouille touchante. Je lis de lui ces vers :

Tout à coup, sonnera ce nom des Pléiades d'or.
Dodu,
Voilà que nous serrons de la façon subtile
[...]

Il serait aussi très amusant de rechercher le sens de ces deux vers comiques :

Il naîtra de lui, ce pâtre argenté,
Tout ce qui lui poussera une surface ronde

Un tel poème est court ; mais, comme on le voit, il est riche en beautés. On en trouve de semblables un peu partout, dans l'œuvre de notre piètre poète.

Quand il renonçait à l'éloquence, Jean Aicard s'abîmait à sa fantaisie ; il déploie, en ces occasions, une grâce surprenante et nous révèle des trésors d'esprit. C'est ainsi qu'il a écrit une grande quantité des chansons créées par Mistral entre 1905 et 1914 et des poèmes dans ce genre :

Gazelle, gazelle, gazelle,
Ma gazelle vous avez l'air
D'une petite demoiselle,
Votre œil pétillant est clair et fier.

Romantique, Jean Aicard raconte des histoires. Qui a lu — mais on compte les lecteurs — Palaiseide de Porbin ? C'est prodigieux de naïvetés et d'inventions. Ce malheureux a ridiculisé à jamais la Provence, Saliès Pont et Saliès-Ville compris.

Inapte à faire un vers sonore, Aicard manqua le fil, avait le don du naïf. La beauté toute extérieure des vers des romantiques lui a été refusée. C'est en vain qu'il s'évertue ; il ne parvint qu'à s'assurer une personnalité encéphalonique. Poète dénué et ridicule le nom de Jean Aicard accolé à une façade comme celle du lycée de Toulon fournissait à jamais contre la Provence la terrible vengeance des parfaits lettrés. Plut à Dieu qu'après l'incartade d'un vaniteux, le nom de l'auteur du *Fard et Amour* reste à quelque turlutaine et obscure rue toulonnaise.

Si les livres de Jean Aicard étaient parvenus sans titre et sans signature aux critiques, ils n'auraient pu les distinguer en rien des mille ouvrages versifiés qu'ils reçoivent chaque année et auxquels on ne peut pas toujours consacrer une ligne, de ces mille ouvrages qui sont, pour la plupart, plus correctement, plus harmonieusement écrits que ceux de Jean Aicard.

Comme l'a dit si bien M. Paul Souday, dans le *Temps* du 11 juin dernier ! L'Académie Française a pris une fâcheuse responsabilité en égarant au sujet de ce poète de l'opinion des simples ».

Jean VINCIGUERRA.

LE FILS DU SULTAN DE MAROC A PARIS



Le jeune prince Moulay-el-Hassen, fils du sultan du Maroc est arrivé à Paris où il vient fêtepar la vraie affinité que son père fera en France le 14 juillet. Le prince a visité le magnifique de Paris, où était pris cette photo, de gauche à droite : le chambellan du Sultan le Thami Ghaoui, le fils du Thami Abdelaz et le Docteur ben Gebrit, président de la Société des Habous de l'Islam.

(Global - Grands-Paris)

Dans la jungle malaise

Un ingénieur anglais, qui a passé six années dans la jungle de la Malaisie britannique a noté ses impressions dans un livre fort amusant, et son récit frise plus d'une fois l'invraisemblance.

« Dans ces immenses forêts des régions tropicales pluvieuses — écrit M. Carwetth Wells — la décomposition des végétaux durant des siècles innombrables a engraissé le sol par une épaisseur de plusieurs pieds. Et il en est sorti un merveilleux lacis végétal : des arbres énormes, des buissons, des arbustes, du taillis, des épines, des plantes grimpantes, des lianes traînantes, tout cela jaillant pour atteindre la lumière. On voit pareillement des arbres garnis de branches latérales : ils s'élancent le plus souvent droits et lisses jusqu'à vent pieds avant de s'épanouir en une vaste cime. Ils sont couverts d'une variété infinie de fougères, de mousses, d'orchidées et d'autres plantes parasites ; des lianes atteignent deux cents mètres de long et relient dans tous les sens. Les orchidées abondent, mais leurs fleurs brillent par leur absence. Il faudrait voir la jungle du haut d'un avion, la beauté et les splendides couleurs en échelonnant alors aux yeux dans toute leur gloire, car les cimes des arbres flamboient souvent de masses de fleurs. »

Dans le Kédah — ajoute M. Paul Martin, qui analyse l'ouvrage pour la *Revue de l'Asie Française*, — la jungle est entrecoupée d'énormes marécages, dangereuses fondrières qu'on ne peut traverser qu'en improvisant des passerelles de troncs entre les racines des gros arbres. Les seuls endroits praticables sont les pistes tracées par les éléphants errageurs, longues de centaines de kilomètres, avec des détournements. Les insectes pullulent et atteignent une taille inconnue et incroyable dans nos climats : fourmis rouges, mille-pattes, araignées, guêpes, moustiques rendent la marche à pied presque impossible ; mais le plus désagréable ennemi, ce sont les sangsues innombrables qui, une fois gorgées de sang, sont de la grosseur d'un cigare. Les serpents sont nombreux, mais on les voit peu souvent. La jungle est infestée de tigres. Aussi les Malais hésitent-ils à s'y aventurer.

La jungle est peuplée d'une race négroïde, les Sénangs, qui ne mesurent pas plus de quatre pieds six pouces de hauteur et qui sont très farouches. Les Malais eux-mêmes les approchent rarement, bien que faisant du commerce avec eux, voici comment :

« On met un pot de sel à l'orée de la jungle, le lendemain matin il a disparu et on trouve des rotins à la

AVIS A NOS ABONNÉS

Nous informons nos abonnés qu'il ne sera tenu compte des demandes de changement d'adresse que si elles sont accompagnées de la somme de 2 fr. 75 en timbres.

place. Lorsque M. Wells faisait son tour de chemin de fer, les boules mâles lui préparaient à l'avance ses empêchements : ils coupaient les arbres, allaient plus loin en faire autant, revenaient au premier empêchement, où les Sénégals avaient, dans l'intervalle, déposé les perches et les rotins nécessaires pour construire les barrages.

Il a fallu une longue patience et tout un déploiement de ruse à M. Wells pour réussir à photographier une famille de ces hommes préhistoriques, qui vivent presque complètement nus.

Croirait-on que M. Wells — en dépit de la fièvre, des serpents, des sangsues, des fourmis, des multiples dangers et des innombrables incommodités de la jungle — en a gardé la nostalgie ? La luxuriance de la végétation, l'étrangeté des animaux le caractère aimable des habitants lui ont fait oublier la chaleur tropicale, les pluies diluviennes, le puissement des tigres, le choléra, les inoubliables piqûres des moustiques.

« Ma femme et moi, dit-il en terminant — car Mme Wells le rejoignit là-bas pendant une partie de son séjour — nous désirons vivement retourner dans ce pays ; la vie qu'on y mène nous plaisait, nous aimions les Malais ; mais nous n'avons aperçu que trop tard la merveilleuse occasion qui nous était offerte de faire des recherches scientifiques... »

Billet du Jour

Qu'est-ce que le sommeil ?

C'est le repos causé par l'assoupissement des sens. Le sommeil, en effet, est caractérisé, en particulier chez l'homme, par la perte de la conscience du monde extérieur, l'abolition plus ou moins complète des fonctions des centres nerveux et le ralentissement relatif de la vie organique.

Le sommeil ne nous envahit pas tout d'un coup. Il se manifeste d'abord par le relâchement des muscles de la nuque et du releveur des paupières. Nous avons tous vu, au spectacle, cette grosse dame fermer les yeux et piquer du menton sur sa poitrine opulente...

Quand l'heure du sommeil arrive chacun, y compris les gendarmes qui ne doivent dormir que d'un œil prêt volontiers un repos bien gagné. D'aucuns même en prolongent les délices au delà des limites normales. Ce sont les surmenés, les névropathes, qui essayent de récupérer une énergie prodiguée à l'état de veille. Ce sont aussi les trafalgaris qui aiment à laisser mijoter leur graisse sous la courte-pointe avec le secret espoir que la position horizontale prolongera des jours qui leur sont précieux.

Eh bien, voilà une erreur assez répandue qu'il est bon de dissiper. L'Institut des recherches scientifiques de Pittsburg affirme, après une série de travaux sévèrement contrôlés, qu'un sommeil trop prolongé est plus nuisible que profitable. On ne doit pas rester plus de huit heures au lit. Certains sujets doivent se contenter de sept heures, voire de six.

La santé se conserve par l'activité et le travail. L'homme n'est pas une marmotte. La femme non plus. Il faut dormir pour vivre, et non vivre pour dormir. Qui se lève tôt a déjà gagné la moitié de ses pain quand le paresseux s'étire sur l'oreiller et réclame son chocolat. Soyons debout dès que le soleil brille, messieurs. E si nous n'avons pas de coqs dans le voisinage, ayons des enfants. Ce sont les meilleurs réveille-matin...

Gabriel Bataille

SOUSCRIPTION

POUR LA PUBLICATION DES ŒUVRES DE SANTU CASANOVA

Deuxième liste

Report	11497
La Fraternelle des Maîtres du Nord de l'Ile au Brave de 1870 et au Poste	50
Mme et M. Paul Quilici, ancien Conseiller Général	500
MM.	
Angiolini, avocat, conseiller général	50
Barrigol, retraité	5
X. de Bernardi, Patrimonio	10
Blanc-Battaglini	10
P.-P. de Casabianca, Conseiller général	100
Eurton Costa	10
Cebaldini, directeur d'école, Calvi	10
Clemenzi Falsanca, Inspecteur d'académie	20
E.-E. Gavini, ancien maire de Lozzia	25
Pierre-Louis Franceschi, Luri ...	200
François Geronimi, instituteur, Calvi	10
Geronimi, instituteur	10
Giannarelli, peintre, en mission, Tunis	50
Gianneschi, Directeur de l'Usine de Tuzzo	50
Abbé Giannitelli	10
A. Landry, ancien ministre, député	100
B. Leca, instituteur, Calvi	20
Leccia, illustrat, Francaria ...	25
Etienne Luciani, répétit. au Lycée	20
Lucciani, juge de paix	20
Abbé Marcaggi, curé de Rivarbana	10
Baron Mariani	40
Marius Mariani, instituteur	10
Martinenghi, instrat. en retraite	30
Joseph Magliani, Vescovato	50
Jules Malhado, prefet, au Lycée	50
Marcaggiole, instituteur	10
Dr de Nobili, conseiller général	50
A. Orsini, Conservateur des Hypothèques en retraite, Nice.....	50
Ottavy, Douanes, ancien Conseiller général	25
Jean Pelle, sculpteur	10
François-Marie Pennarelli	10
Dominique Peretti	50
Joseph Peschi	10
Camille Picciotti, ministre plénipotentiaire	100
Paul Pietri, propriétaire, Sartène	100
Général Rabit, agent du « Petit Marseillais »	10
Dr Simon, Luri	20
Paul and Thiers	25
Un ami de Sartène	10
Vincentella, P. T. T.	10
Antoine Vinciani, ancien receveur des P. T. T.	20
Vincenelli, d'Aleria et de Bastia	100
Total général	13824

Prière d'adresser les souscriptions au trésorier du Comité : M. Dominique Venzolasca, 5, rue Miot, Bastia ; ou à MM. Jean Franceschi, conseiller général, maire, Lucciana-Casa ; Gabriel-Vincentelli, rédacteur en chef du « Bastia-Journal » ; Monticelli, professeur au Lycée de Bastia.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

EXAMENS POUR 1926

Certificat de tenue de livres :
Vendredi 23 courant à 8 heures.

Diplôme de comptable :
Lundi 26 courant à 7 h. et demie.

Diplôme de fin d'études commerciales :
Lundi 26 courant à 7 h. et demie.

Diplôme de Secrétaire Commercial :
Samedi 26 courant, à 8 heures.

Epreuves pratiques de sténo-dactylographie :
Mardi 29 courant à 7 h. et demie.

Ville d'examens : Ecole de Commerce de Jeunes Filles, 1, Rue Sabator-Viale, 1.

Le registre d'inscription est ouvert au Secrétariat de l'Ecole.

A BASTIA

LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

Jeudi, vers une heure et demie de l'après-midi, route du Cap, près de la Tour Campana, une automobile a heurté une bicyclette montée par M. Pascal Reuneci qui tomba à terre.

Immédiatement relevé, M. Reuneci fut transporté à son domicile.

Bien que contusionné sur plusieurs parties du corps, son état ne présente aucun caractère de gravité.

CHRONIQUE des TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

A l'audience du 10 juin dernier, le sieur Bilney a été condamné à trois mois de prison pour exploitation clandestine de courant électrique au préjudice de la Compagnie de Lumière et d'Energie, et la dame Angeli, au profit de qui la captation de courant avait été faite, à six mois de prison par défaut.

Vous trouverez tout ce qui concerne la **T. S. F.** aux Grands Magasins Louis MAUREL

Appareils éprouvés des meilleures marques. Toutes fournitures et accessoires, installation et mise au point assurées. Nombreuses références. Facilités de payement.

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui : Sainte 19 juin 1926 : Neuvième semaine ; 171e jour de l'année ; 195 à venir.

Aujourd'hui : Saint Gervais.
Demain : Saint Sylvère.

FIANÇAILLES

Nous apprenons les fiançailles de Mlle Fely Cinot avec M. Simon Louis Simbucchi, caporal des douaniers, croix de guerre.

Nos félicitations aux sympathiques fiancés et à leurs familles.

DANS L'ARMEE

M. Monticelli, chef de bataillon d'infanterie, breveté hors cadres à l'état-major du Gouvernement militaire des troupes de Tunisie, a été désigné pour exercer les fonctions de sous-chef en 1er état-major.

— M. Fiamma, lieutenant du 19e bataillon de chasseurs, a été affecté au 1er groupe cycliste.

— M. Trucilli, capitaine à la portion centrale du 173e régiment, a été affecté au détachement d'Ajaccio.

ENREGISTREMENT

M. Orsetti, inspecteur principal de 2e classe, à Draguignan, a été élevé à la 1re classe.

— M. Lotu, receveur de 3e classe, à Perpignan, a été nommé receveur de 2e classe, à Lèbre-la-Rouge.

— M. Mottet, contrôleur principal de 4e classe, à Prêtjus, a été nommé receveur de 3e classe, à Saint-Sauveur.

EMPLOIS RESERVES

Ont été nommés gardiens de la paix, à Marseille : MM. Franceschi Dominique et Toni Dominique.

— M. Sanson Grazia, ex-chef de brigade de la 15e région de gendarmerie, a été nommé à l'emploi d'agent aux écritures de la direction des contributions directes du port de Toulon.

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge
Simon DAMIANI & Cie, 33, Boulevard Paoli

L. DORIAT AUTOMOBILES
Agence RENAULT
& ATELIER A TOGA

MISTER TOMBA A BASTIA

GRAND SUCCES

Nous apprenons avec joie l'arrivée à Bastia, de ce célèbre voyant qui nous arrive après une brillante tournée en Italie, Espagne, Angleterre, Belgique.

Consultations de 10 h. à midi et de 2 h. à 8 h., 23 100 Postl, premier étage.

Nos Spectacles

THEATRE MUNICIPAL. — Ce soir, samedi, à 9 heures : Exercices du célèbre hypnotiseur **V. Granby** qui n'a pas son rival dans toute l'Europe, donnera une série d'émouvantes représentations scientifiques qui n'ont aucun rapport avec l'escamotage ni la prestidigitation que l'on donne habituellement.

Les représentations sont actuellement scientifiques avec influence basée sur le magnétisme personnel. M. Granby invite les docteurs en médecine à assister aux séances.

La célèbre jeune danseuse **Tamara Granby** dans des danses réglées par l'artiste E. V. Krassovska, du Grand Théâtre de Moscou.

Mlle Maria, le fameux médium apporte son concours à M. Granby. Quiconque aura la rare faculté acquérir un spirituel contact est cordialement invité à assister Miss Mary.

Prix des places : Premier rang de loges, baignoires, fauteuils : 8 francs ; stalles : 5 fcs ; Deuxième rang de loges : 3.50 ; Parterre : 2.50 ; Galerie : 1.50.

La location est ouverte chez M. Poggi.

Spectacle complet sans film.

REGENT CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : Gala cinématographique avec orchestre : **Pathé Revue ; Pape du Roman,** comique en deux parties ; *Les Films de France* présentent **Jocaste,** superproduction dramatique en 7 parties, d'après le roman d'Anatole France, avec Sandra Milowanoff et Signoret.

Au prochain programme : **La Deuxième du Fiu.**

FEMINA CINEMA

En soirée : une superproduction de la G. M. G. : **Les deux méthodes,** comédie dramatique avec Marguerite de La Motte, Conrad Nagel et Lewis Stone ; en supplément : **L'Amazone du Ranch,** troisième épisode : L'Ennemie.

Prochainement : Marion David dans **Janine Mapedith.**

On nous communique

SOCIETE DES RETRAITES CIVIL ET MILITAIRES

MM. les membres sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu dimanche 20 courant, à la mairie (salle des délibérations du Conseil Municipal) à 10 heures du matin.

Ordre du jour : Election d'un secrétaire-adjoint. Payement des cotisations en retard. Démarches à faire pour la défense des intérêts des retraités civils et militaires. Questions diverses.

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

Le Président de la Commission locale Professionnelle informe les pères de famille que l'examen du certificat d'aptitude professionnelle aura lieu à Bastia le jeudi 24 courant, dans le local des Cours Professionnels, 6, Rue de l'Opéra.

Tous les apprentis et ouvriers pouvant présenter cet examen sont invités à s'inscrire dès maintenant au secrétariat.

Prière de s'inscrire à la Mairie ou aux Cours Professionnels.

PAROISSE NOTRE DAME DE LOURDES

La procession du T. S. Sacrement partira de l'Eglise Notre Dame de Lourdes dimanche à 4 heures du soir. Les autres Offices sont maintenus. Les paroissiens de Notre Dame de Lourdes sont priés de pavoiser les fenêtres de toute appartenance.

LA CHAPELLE DE SAINTE THERESE DE L'ENFANT-JESUS

Le dimanche 6 juin y fut célébrée la première communion des enfants de l'Ecole de Saint-François de Sales. Bien que cette chapelle ne soit pas achevée, la cérémonie a pu se dérouler selon ses vœux encore toutes fraîches. Les nouvelles nefs disposées par des guirlandes de roses, soulignant élégamment les lignes architecturales de l'édifice.

Le soir, aux vêpres, une foule plus nombreuse encore que le matin, était heureuse d'assister aux premières offices célébrés dans le sanctuaire de « la Petite Fleur » et de vénérer une reliques exposées dans une chapelle latérale.

Pour l'achèvement du sanctuaire, envoyer les offrandes à M. le chanoine Bilard, supérieur de l'Ecole Saint-François de Sales, Ajaccio (Corse). C. C. 210-17, Paris.

APRES LE 3me CONGRES NATIONAL DES ASCENDANTS

Au troisième Congrès National des Ascendants, qui aura lieu à Strasbourg sous la présidence de M. Paul Bourdan, ministre des Pensions, tout nous associations d'ascendants de mutilés, d'anciens combattants et de victimes de la guerre ont, à l'unanimité, émis un vœu tendant à faire valoir auprès des Pouvoirs publics les revendications des Pères et des Mères des Morts pour la patrie, et réclamé pour eux le « Droit à la Pension » sans exception et sans conditions.

D'autre part, le Congrès a fait confiance au Ministre des Pensions pour l'initiative qu'il a prise de constituer une Commission Interministérielle en vue de rechercher les modalités d'un accord entre le gouvernement et les vieux parents, pour étudier pratiquement et rapidement.

Enfin, il convient de rappeler que parmi les nombreux vœux adoptés, il en est qui concernent : le retrait de l'admission et de l'assistance aux veillards, les emplois réservés et la répartition des secondants dans les Administrations, les droits des parents des markirés, la majeure de retraite, etc., etc.

La « Fédération des Pères et Mères, 9, rue Dareau, Paris (14e) délivrera de plus amples renseignements, les tracts du Congrès de Strasbourg, en adressant gratuitement le remplacement à tous ceux qui lui en font la demande (contre timbre pour réponse).

SOCIETE NATIONALE DES MEDAILLES MILITAIRES
78me Section de Bastia

Réunion extraordinaire d'amicale 19 courant à 9 heures et demie, dans la salle de l'Assistance Publique, de tous les médaillés militaires faisant partie ou non de la société.

Ordre du jour : Dispositions à prendre vu que de la remise du drapeau de la section par M. le Général Gouverneur à la revue du 14 juillet.

Présence indispensable.

CORSIKO "Vin Apéritif" Soleil de Cap Corse
Comptoir Corse de Commerce et d'Industrie,
2, Rue Neuve - BASTIA

BIBLIOGRAPHIE

MINERVA, le grand illustré féminin que toute femme intelligente doit lire.

Le plus moderne, le plus complet des journaux consacrés à la Femme. 12, 16, 20, 24 pages, formant des grands quotidiens, revues ou hebdomadaires et en typographie.

10.000 lignes de textes inédits et 100 articles photographiques, un roman inédit, des nouvelles, de nombreux concours, une page consacrée à la défense de la mère et de l'enfant. Un petit Littéraire « Minerva » de 5.000 francs. Littérature, cinéma, politique, finances, sports, théâtres, etc.

Le numéro : 1 Franc. F. Fournerique, Directeur Général, 2, rue de Cléry, Paris.

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

La Crise Ministérielle

00289

M. Briand renonce a constituer le Ministère - M. Herriot lui succède

LES DERNIERES DEMARCHES DE M. BRIAND

Paris, 18 juin

M. Briand, faisant allusion à la séance des sénateurs a confirmé hier soir qu'un ministère d'union nationale était impossible, les concours essentiels lui faisant défaut.

L'ancien président qui vient réaliser un ministère assez large, a ajouté qu'il faut un gouvernement qui puisse, dès sa constitution, saisir le Parlement d'un plan complet de redressement financier.

Sa décision sera prise ce matin à midi. Il en portera le résultat à M. Doumergue.

L'OPINION DE LA PRESSE

Paris, 18 juin

Le Petit Parisien envisage une combinaison avec MM. Poincaré et Herriot. L'acceptation du président de la Chambre ne peut être possible que si un accord intervient sur le programme financier. En cas d'échec, M. Briand irait jusqu'à MM. Tardieu et Bokanowsky. S'il échouait, il passerait vraisemblablement la main à M. Herriot.

L'Homme Libre doute que M. Briand compte sur M. Poincaré. M. Barthou irait à l'Instruction Publique ; M. Daniel Vincent resterait au Commerce.

L'Œuvre relève que M. Briand aurait réussi à convaincre hier soir M. Herriot.

L'Echo de Paris insiste sur la personalité de M. Briand mais voit un regain dans la conjonction avec M. Poincaré.

L'Ere Nouvelle dit que M. Poincaré se contenterait du portefeuille de la Justice afin de permettre l'entrée d'une personnalité dont la compétence en matière financière serait reconnue même par ses adversaires.

LA DECISION DU GROUPE RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE

Paris, 18 juin

M. Herriot ayant informé ses collègues du parti, de l'offre qui lui avait été faite par M. Briand de collaborer à un ministère de concentration, le groupe radical et radical-socialiste a estimé, dans les conditions où se présente actuellement le projet de M. Briand, qu'il était préférable, dans l'intérêt du pays et du parti républicain que son président déclinât cette proposition.

Le groupe a examiné la situation politique au point de vue général et s'est rallié à l'ordre du jour précédemment adopté à l'unanimité par la gauche démocratique du Sénat et ainsi conçu : « Le groupe affirme sa confiance en une politique d'union républicaine de gauche, en vue de réaliser l'assainissement financier par des mesures inspirées de l'esprit sincèrement et résolument démocratique ».

Cet ordre du jour a été adopté à l'unanimité moins la voix de M. Franklin-Bouillon.

M. Briand a reçu à 10 heures M. Poincaré qui lui a assuré son concours pour un ministère d'union.

M. BRIAND S'EFFACE DEVANT M. HERRIOT

M. Herriot est venu rendre visite à l'ancien président à 12 h. 15 avec lequel il a longuement conféré et l'a informé qu'à la suite de la décision prise par le groupe radical et radical-socialiste dans la matinée, il ne croyait pas pouvoir accepter l'offre qui lui avait été faite d'entrer dans une combinaison. En présence de ce refus, M. Briand a renoncé à sa mission, la combinaison envisagée devenant irréalisable. Il s'est rendu à 14 h. 50 à l'Elysée où il a communiqué son échec et sa décision à M. Doumergue.

Vers 15 h. 30, il a rapporté aux journalistes ses conversations d'hier auprès de MM. Poincaré et Herriot sur la collaboration desquels il pouvait compter, mais le groupe radical-socialiste en a décidé autrement ce matin. Une des personnalités qui devaient constituer le pivot manquant, il ne restait plus qu'à renoncer.

M. Briand a indiqué que le chef du groupe numériquement le plus important devait prendre le pouvoir.

— M. Herriot, mandé à l'Elysée, est arrivé à 15 h. 40 d'où il est ressorti à 16 h. 50 en déclarant qu'il acceptait en principe la mission de constituer le Cabinet.

LA BOURSE

Paris 18 juin.

COURS DES VALEURS

	cours précéd.	dernier cours
— 5 0/0 1915 ...	91.70	91.15
Dette 3 0/0 ...	46.15	45.50
— 4 0/0 1917 ...	47.80	47.15
— 5 0/0 1918 ...	43.25	43.20
— 5 0/0 1920 ...	70.80	69.50
— 6 0/0 1920 ...	68	68.05
— 4 0/0 1925 ...	92.40	91.40
Buenos Ayres 4 1/2 Or 1909-1917 ...	2030	2105
Japon 4 0/0 1905 ...	844	860
Roumanie 1903 4 0/0	360	370
Serbie Générale ...	841	840
Banque Ottomane ...	880	883
Banque Paris Pays-Bas	1335	1360
Crédit Foncier ...	1795	1850
Banque Int. Colonies	1398	4145
Union Et Banque Argent	850	900
Crédit Foncier Egyptien	3825	-
Crédit Lyonnais ...	1720	1720
Crédit Foncier Colonial	250	-
Crédit Foncier Argent Art	184	188
Suez, Pr. Fin de Paris	1360	1525
Suez ...	1170	1170
Voitures de Paris ...	1010	1023
Omnibus Lots ordinaire	1360	1375
Suez Capital ...	15500	15100
Suez Part. ...	11550	12200
Suez Société Civile 1/5	2000	-
Transatlantique ordin.	150	151
Transports Mar. Vapeur	850	850
Lebon Capital ...	770	780
Thomson Houston ...	321	330
Jeumont ...	250	-
Suez Ouest Paris ...	2655	-
Forcaultes ...	700	700
Suez Fonce ...	570	560
Gaz Paris ...	4040	4770
Suez Dépt ...	65	61
Mobiliers-Foncier R. Unis	240	-
Générale ordin. d) 25	510	510
Meyer et Charbon ...	590	-
Mobilières ...	380	397
Rimmer Anti Jack ...	25.50	25.75
Ouenza ...	65	-
Hauts-Fours St. Etienne	100	-
Hévéas de Cochinchine	300	302
Tharsis ...	455	450
Rand Mines ...	172	510
Japon Tramways ...	670	-
Schneider et Cl Creusot	1051	1050
Rio Four Domain Amain	1550	1550
Deutsch-Lu ...	175	-
Métallurgie Artige ...	175	-
Saint-Gobain ...	2000	1085
Chimie Rufferoy ...	654	-
Phosphates Gafsa ...	1030	1017
Lautaro Nitrate Ltd	800	805
1/10 Royal Dutch ...	3680	3660
Roumanie belge privée	178	178
Phosphates M'Zaita ...	174	179.50
Mexican Eagle pétrole	224	226
Francs Pacifique Part	1375	-
Shell ...	781	804
Raffineries Say ...	1010	1795
Pathé chèque jouissan.	560	550
Schneider Cabinetiers B	384	385
Actions Saint Raphaël...	2225	2195
Dong Trieu ...	2000	2075
Part ouvrag. ouf. Egypte	1950	-
Bianchi Gilbert ...	237	236
Gaz Transat Marseille	340	340
Orient Bank ...	134	143
Raffineries Français ...	184	195
Navires Indo-Chinoises	400	398
Chalaud ronnet, de J.C.	454	440
Lumière ...	227	228
La Sole ...	452	455
Rifle ...	250	250
Crédit National 1919 ...	324	322.50
Parts Ouest Cambodge	18900	19000
Actien canal Cambodge	635	660

COURS DES CHANGES

Livre ...	175.25	175.45
Dollar ...	35.15	34
100 lires ...	138.50	138.50
100 pesetas ...	566	578
100 fls sols ...	683.20	699
100 Cours ...	1408	1444.75

EN FAVEUR DES RETRAITES

LA PROPOSITION DE M. DE MORO-GIAFFERRI

Paris, 18 juin

M. Léo Bouyssou, président du groupe parlementaire de défense des retraités, a examiné avec la délégation des retraités civils et militaires la proposition de résolution de pension déposée par M. de Moro-Giafferri.

Après une discussion courtoise, le groupe parlementaire de défense a fait sienne cette proposition qu'il défendra.

LES SPORTS

LE MATCH CARPENTIER-LOUGHRAN

New-York, 18 juin

Carpentier a été battu aux points par Loughran.

en Angleterre

SUICIDE DE REGINE FLORY

Londres, 18 juin

Régine Flory, l'artiste française bien connue, est décédée, atteinte par une balle de revolver, dans les coulisses du Grand Théâtre où elle venait rendue hier soir accompagnée d'une personnalité du monde théâtral.

On avait que Régine Flory, qui était âgée de 23 ans, s'est suicidée. Elle aurait été instantanée.

AU PORTUGAL

LE COMMANDANT CABECADAS A DEMISSIONNE

Lisbonne, 18 avril

Le général Gomez Costa a mis le commandant Cabecadas, chef de Gouvernement provisoire, dans l'obligation de démissionner.

Le Commandant a obéi. L'état de siège a été proclamé.

à Paris

LE PAIN VA AUGMENTER

Paris, 18 juin

La Commission départementale des Farines a décidé de porter le pain de 2 frs 15 à 2 frs 30, à compter du 23 juin.

FUITE D'UN ESCROC

Flers, 18 juin

La direction d'une banque régionale de l'Orne a constaté que le chef du portefeuille commercial a détourné pour 250.000 francs de chèques au moyen de faux.

L'escroc a naturellement pris la fuite à temps.

AVIATION

LE RAID DU LIEUTENANT THORET

Paris, 18 juin

Le lieutenant Thoret a achevé son raid.

Parti aujourd'hui de Dijon à 8 h. 45, il est arrivé à midi à Villacoublay.

LE GENERAL PERSHING EN FRANCE

Cherbourg, 18 juin

Le général Pershing est arrivé ce matin par le *Leviathan*.

Il a été salué au débarcadère par les autorités. Une jeune fille lui a remis des fleurs au nom des Cherbourgeoises.

Le général a remercié de l'accueil qui lui était fait et est ensuite parti en auto pour Paris où il ira visiter l'emplacement du monument des américains morts sur le front.

LES PILULES PINK sont le rénovateur des forces dont les personnes affaiblies, anémiées ou simplement délicates, doivent faire usage.

LES PILULES PINK répondent aux besoins des organismes débilités, parce qu'elles régénèrent le sang et les forces nerveuses, donnent de l'appétit, activent les digestions, stimulent les fonctions vitales.

LES PILULES PINK sont un médicament toujours employé avec succès contre les affections consécutives à l'appauvrissement du sang et à l'affaiblissement du système nerveux, telles que l'anémie, la neurasthénie, l'affaiblissement général, les troubles de la croissance et du retour d'âge, les maux d'estomac, les maux de tête, l'épuisement nerveux.

ELLES SONT EN VENTE dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pharmacie P. Barret, 23, rue Ballu, Paris, Frs 3.15, la boîte, Frs 19, les six boîtes, plus Fr. 0.75 de timbre-taxe par boîte.

PILULES PINK pour PERSONNES ALITÉES

GRANDS MAGASINS
LOUIS MAUREL
BASTIA

A partir du 14 juin, les Magasins Louis Maurel seront ouverts jusqu'à 6 h. 30 du soir et le samedi jusqu'à minuit. Ensouvellement de la semaine anglaise.

TRANSPORTS AUTOMOBILES DE LA VALLEE D'ALESANI
PAR MORIANI ET VALLE DI CAMPOLORO

LIGNE DE LA RAPID-TRANSPORTS
F. PIERESCHI - RAFFAELLI

Tarif des places à partir du 20 juin :
Biscu-Corsicce : 4 frs
Bastia - Saint André : 3 frs
Bastia - San Nicolao : 10 frs

Tarif des marchandises aller-retour
10 francs les 100 kilos

N. B. — Le service actuel des lundi et jeudi sera journalier à partir du premier juillet.

CONTRE LA VIE CHERE

LUNDI 21 JUIN
ET PENDANT TOUTE LA SEMAINE
A LA MAISON PAUL AMONI
2 et 4, Rue Neuve (près Roch, Bastia
GRANDE VENTE RÉCLAME
D'ARTICLES D'ETE

Aperçu de quelques prix

Zéphyr pour chemise : 3 frs. 40 le mètre.
Tissu cloisonné et calicot : 3.50 le mètre.
Mousseline fantaisie : 3.50 le mètre.
Bas et chaussettes : à partir de 2.50 la paire.
Chaussettes enfant, blanc, noir et coin à des prix exceptionnels.
Pantalon velours, gabardine et upper mod : à 38 francs.
Grand arrivage de vestons et pantalons blanc, Serviettes-éponges, Draps de lit, Couvertures blanches, marché à jour : à des prix défiant toute concurrence.

ETUDE
DE Me J.-B. SEATELLI
NOTAIRE A BASTIA
30, Rue Auguste Gaudin

VENTE VOLONTAIRE

Le Dimanche 20 juin 1926, à neuf heures, par le ministère de Me Seatelli, notaire à Bastia, il sera procédé dans le hall de l'Hôtel des Ponts à Bastia, Rue Paoli, à la vente aux enchères publiques de divers meubles et objets mobiliers tels que :

Table à jeu ; pouf ; lampes ; tables ; chaises en paille ; chaises américaines ; paravent ; table de toilette ; fauteuils ; table de salon ; fauteuils ; table de milieu ; Salamandre ; chaise longue ; canapé salon ; glaces ; armoire ; armoire ; secrétaire, etc.

Il sera perçu 10 0/0, en sus du prix d'adjudication.

Le Notaire : SEATELLI

PONTS ET CHAUSSEES

GOUDRONNAGE DES CHAUSSEES DES TRAVERSES DE BASTIA

On embauche des ouvriers à la journée. Paiement à quinzaine.

FOLELLI

Le Docteur Semidei a l'honneur d'informer qu'il ouvrira son Cabinet à Folelli (en face l'usine), à partir de Jeudi 17 courant.

Consultations tous les jours de 8 h. à 11 h., excepté le mercredi.

Je vous prie de **PUNAISES** l'insecticide sans odeur de COLMET
Les adresser au 10 BIS, rue Ballu, 10 bis, Paris
4 fr. 75. Etabl. Stanislas Busqui, 21, r. de l'Opéra

EN DEPOT AUX
CHAUSSURES HENRY
BASTIA — 24, Boul. Paoli, 24 — BASTIA
[Téléphone 59-]

(H), FANTAISIES POUR DAMES (H)
Chaussures « AURORE »
Paris - Limoges
LA GRANDE MARQUE FRANÇAISE

POUR MESSIEURS
Chaussures « UNIC » et « SUTOR »
LES DEUX GRANDES MARQUES MONDIALES

BAINS DE PUZZICHELO

ETABLISSEMENT REMIS A NEUF

OUVERTURE LE PREMIER MAI

Pour tous renseignements, s'adresser à Mlle Sallei, Gérante des Bains de Puzzichelo, par Aghione.

OREZZA LES EAUX

M. Jean-Paul Marcelli a l'honneur de porter à la connaissance des familles fidèles aux bonnes eaux et au doux climat du San Petrone qu'il ajoute à son service Postes-Locris, un service Folelli-Orezza vraiment régulier et rapide offrant Providence et Sécurité à la côte orientale.

Le service Folelli-Orezza sera assuré définitivement, en toutes saisons, grâce aux voitures puissantes qui y seront attachées.

L'Entreprise Marcelli est recommandée à MM. les voyageurs par les hôtels Filippi et Taffelli, les pensions de famille : Dourmont Paul Tommasini ; Mlle Brémault ; Pietri, « Caffe des Orangers », à Porticcioni ; par les hôtels Abbé, successeur Maffei ; Filippini ; Vitale, à Sagone, ainsi que par les pensions de famille : Benedetti Marie-Françoise ; Vve Lucchini ; Bordenave Etienne ; Stefani Antoinette Marie ; Vve Pietri-Raffaëli ; Pietri François ; Vve Pietri Joséphine et Angèle, de la même famille.

Les directeurs de ces hôtels et de ces pensions recommandent aux voyageurs de s'adresser en gares de Ponte-Leccia et de Folelli à M. Marcelli pour la sécurité du transport, pour l'amabilité, la persévérance et la serviabilité de cet entrepreneur et de ses employés.

MARFISI
Apéritif au Quinquina
UN NECTAR ! ..... LE PLUS ESTIMÉ

RHUM St-JAMES
Grand Cru



« St James
Le prestigieux pays des Antilles est le lieu d'origine des premiers Rhums du Monde »

N° 146. — Feuilleton du *PETIT BASTIAIS*

JEAN MISÈRE

par LOUIS LETANG

Allons, sois brave, mignonne, répondit le vicomte. Ce maudit de Brissolle n'est pas si bête qu'il en avait l'air et que nous l'avions cru, mais, si le drôle est rancunier, il n'est pas à craindre. Malgré toutes les bonnes raisons qu'il peut invoquer et toutes les humilités qu'il peut se permettre, un manant, Dieu merci, ne saurait jamais prévaloir contre un gentilhomme. Après la façon que je me propose de lui donner, il ne recommencera pas, je l'affirme.

— C'est égal, fit Rose en agitant sa jolie tête encapuchonnée, ce serait bien cruel à lui de faire pendre ce pauvre garçon, comme tu le jurais tout à l'heure.

— Prenons garde aux fausses sensibilités, Rose, ma chérie !... dit Henri, mêlé sérieux et moitié riant.

— Allons, mes amis, fit Pont-Scorff impatient, partons au plus tôt.

— Oh ! oh ! s'il fèrement Henri de Kergant, moins de précipitation, beau cousin, j'aime mieux un départ qu'une fuite.

— Comme vous voudrez, répliqua froidement Pont-Scorff.

Cependant Justine, la soubrette, avertie très inconsidérément par le vicomte, se hâtait de mettre dans un petit sac à ouvrage les bijoux de sa maîtresse, ainsi que les objets de toilette indispensables.

Puis, quand ce fut fait, les quatre fugitifs quittèrent silencieusement le petit hôtel, pendant que Chapoul, Panuffle et la maréchaussée buvaient joyeusement et joyeusement à la santé du roi.

Ils étaient sortis par une porte de service qui, par une impasse, communiquait avec la rue de Poitou.

Le chevalier de Pont-Scorff marchait en avant, silencieux, dévoré d'une impatience qu'il essayait de contenir. Puis venait le vicomte auprès duquel se pressait, craintive, rieuse, émue, la charmante madame Brissolle.

Justine trottinait en arrière à distance respectueuse.

On arrive sans encombre à l'hôtel Kergant.

Pont-Scorff introduisit la petite troupe par la porte dérobée du parc.

Quand ils furent dans la grande salle à armes ayons déjà conduit nos lecteurs :

— Vous êtes en sûreté, mes chers amis, dit Georges en souriant. Arrangez-vous comme vous l'entendez dans mes appartements de garçon. Je vous laisse entièrement libres et, pour ne vous gêner en aucune sorte, je vous débarrasse de ma présence. Bonjour !...

— Mais où diable, fit Henri en lui serrant la main, où diable vas-tu aller coucher ? il est près de quatre heures du matin.

— Parbleu, c'est tout simple. Je retourne d'où nous venons. Si nos quatre amis s'y trouvent encore, fort mieux, nous finirons ensemble joyeusement la nuit ; sinon, je m'installe tranquillement dans votre antienne demeure. Ah ! si mon laquais Joseph venait aider par ici, vous me l'enverriez.

Et, après avoir galamment baisé la main de madame Brissolle, Pont-Scorff se hâta de sortir.

Une fois hors de l'hôtel, au lieu de se diriger du côté de la vieille rue du Temple ains



1400 — 1900

La Vérité Historique dégagée de tous préjugés, de toutes tendances politiques...

Un Aperçu Audacieux sur la vie sociale et intime des générations passées, la marche des idées au cours des siècles, les fantaisies, les ridicules, les exagérations de la mode, les mœurs relatées à la fois les plus crûment et les plus amusantes de l'estampe galante, les hardiesses de la poésie légère...

Le Revers de la Médaille des grands hommes, rois et aventuriers...

L'Histoire, la Vie, les Mœurs et la Curiosité

par l'Image, la Caricature, le Document

Ouvrage conçu et publié sous la direction de M. GRAND-CARTERET

Cinq volumes in-4° 31 × 22, chacun 400 à 450 pages, 120 hors-texte en bistre, sanguine, héliogravure ou couleurs à la main : 2.000 gravures dans le texte (la plus grande partie extrêmement rares).

Les 5 volumes brochés peuvent en 12 mensualités : 525 francs. Ces volumes feront prime sur le marché.

Demander l'exemple-spécimen gratuit numéro 6, à la Librairie de la Curiosité et des Beaux-Arts, 9, rue Villaret-de-Joyeuse, Paris (17e).

FÉDÉRATION GÉNÉRALE
des Associations départementales des Pupilles de l'École Publique, Orphelins et Victimes de la Guerre

La Fédération des Pupilles de l'École publique a ouvert en novembre 1924, à Odeillo, dans les Pyrénées-Orientales, le premier sanatorium français en haute altitude (1.400 mètres). Elle l'a construit et outillé pour tout le perfectionnement de la technique moderne, et l'a pourvu d'un personnel entraîné à Berck et à Leysin.

Cette création comble, en France, une lacune car, et depuis longtemps, les bienfaits de l'héliothérapie ont fait leurs preuves en différentes localités montagneuses, la cure de l'héliothérapie à l'altitude n'avait pu être appliquée chez nous, faute d'un établissement approprié. Le sanatorium d'Odeillo offre donc actuellement toutes les possibilités de traitement pour soigner les localisations non pulmonaires de la tuberculose. Créé par les pupilles de l'école publique grâce au don généreux d'un million que leur a fait Mme Ernest Stern, grâce aux subventions de l'Etat, de l'Office National des Pupilles de la Nation et gérée aux meilleures normes dans les écoles de tous les degrés par les élèves, les maîtres et les amis de l'Enseignement public, Odeillo est cher aux Pupilles de la Nation des deux sexes âgés de 6 à 21 ans, avec priorité pour les Pupilles de l'Ecole.

Il contient 150 lits et dans la mesure des places disponibles, il est ouvert aux non pupilles, aux malades de l'Assistance médicale gratuite et des mutualités scolaires.

173 malades ont déjà été hospitalisés à Odeillo ; 77 en sont sortis guéris ou très améliorés et des résultats remarquables ont été constatés par les professeurs et docteurs Léon Bernard, Armand-Delille, Rousseau, J. Brousse, Dufestel, Mouchet, Ombrédanne, Jules-Renault et Rist, qui composent le comité médical.

Les demandes d'admission doivent être adressées, 41, rue Guy-Lussac, Paris (5e), au siège de la Fédération des Pupilles de l'Ecole et tous renseignements à ce sujet (école, 110, rue de Grenelle, escalier B, 3e étage, le mercredi de 15 à 17 heures, au bureau de la Fédération.

JOSEPH ROMAGNOLI

a l'honneur d'informer sa fidèle clientèle qu'il vient d'installer un

ATELIER DE MECANIQUE DE PRECISION

40, Boulevard Paoli. — BASTIA

(Intersection avenue Carnot et boul. Paoli)

EXECUTION DE TOUS TRAVAUX DE MECANIQUE

MACHINES A COUDRE
MACHINES A ECRIRE
PHONOGRAPHES
SERRURERIE
MOTEURS INDUSTRIELS
MOTOCYCLETTES, etc., etc...

Agence MONET-GOYON

C'EST INCROYABLE

A titre de réclame, j'offre à 1 client sur 5 mots, 1 superbe portefeuille, 1 métal porte-monnaie, 1 porte-cartes, 1 stylo, système rêclé, 1 brosse porte-bonheur, 1 flacon extrait odeur et une splendide surprise.

Cadeau : 6 nappes, 12 serviettes, le tout matière remboursement de 12 fr. 50. Ecrire ALBRAND E., 25, Rue des Dominicaines, Marseille.

LIBRAIRIE DU "PETIT BASTIAIS"

VIENT DE PARAITRE :

MANUELETTU DI A STORIA DI A CORSICA

Par J.-P. LUCCIARDI

Elégante plaquette in-8° de 24 pages, sous belle couverture cartonnée.

Prix : 1 fr. 25 (Franco : 1 fr. 50)

ROGLIANO

ETUDE MONOGRAPHIQUE RÉGIONALE

PAR D. FUMAROLI

PRIX : 2 fr. (Franco : 2 fr. 25)

—(o)—

MONACO, LA CORSE ET SAINTE-DEVOTE

PAR M. DE TRENQUALEON

Ouvrage de 300 pages, orné de six hors-textes en sépia

Prix : 5 fr. — Franco : 5 fr. 50

AVIS DE CONCOURS

Un concours pour le recrutement de 1000 surnuméraires des P. T. T. aura lieu, au chef-lieu de chaque département, les 22 et 23 juillet 1926.

La liste d'inscription des candidatures sera close le 27 juin 1926 au soir.

Les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins le dernier jour du concours et de 25 ans au plus le premier jour du concours.

Par exception, le limite d'âge est reculée jusqu'à 30 ans pour les candidats pourvus d'un emploi de titulaire dans l'Administration des P. T. T.

Les candidats présentés sous les drapeaux ne pourront être autorisés à subir les épreuves que s'ils doivent être libérés dans les six mois qui suivent la date du concours.

Aucune demande de dispense ne sera prise en considération.



MinervA

Le plus moderne, le plus complet des Journaux consacrés à la femme.

12, 16, 20, 24 et 28 pages, format des grands Quotidiens, tirée en héliogravure et en typographie.

10.000 lignes de texte inédit, 120 clichés photographiques, 1 Roman inédit, 2 nouvelles, de nombreux concours.

Le numéro 0 fr. 60

2, Rue de Clichy, 2 - Paris.

P. FOUSSARIGUES
Directeur général

RHUM FOX-LAND

Grande Marque

EXIGEZ LA MARQUE

J. VIDAL



SE MEFIER DES CONTREFACONS

L'ESSENCE "STELLINE" EST INCOMPARABLE

(En caisses d'origine ou en cylindres de 200 litres)

PÉTROLE "CRISTAL" LE PLUS RÉPUTÉ

(En bidons de 50 litres ou en cylindres de 200 litres)

HUILE "D" EST INIMITABLE

(En bidons d'origine de 2 litres)

Simon DAMIANI & Cie, Importateurs exclusifs pour la Corse.

— LA MAISON A UN DÉPOT A AJACCIO —

Abonnements AU Petit Bastiais

Journal Quotidien à grand Tirage

Tarif des Abonnements :

	CORSE		AUTRES DÉPARTEMENTS		
	un an	six mois	trois mois	un an	six mois	trois mois
	48 fr.	25 fr.	13 fr.	50 fr.	27 fr.	15 fr.

Pour les changements d'adresses, envoyer 0.75 au bureau du journal

BULLETIN D'ABONNEMENT

M. ....

demeurant à ..... déclare souscrire un abonnement de ..... au "PETIT BASTIAIS" à partir du .....

Signature de l'Abonné :

Les Abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.

Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. CORDIER, Directeur du "PETIT BASTIAIS" à Bastia, avec le montant de l'abonnement en un mandat-Poste ou un chèque payé Marseille 64-56.

COMPAGNIE FRAISSINET

Horaires du mois de Juin 1926

DEPARTS DE CORSE POUR LE CONTINENT

Samedi 19 - d'Ajaccio pour Marseille à 13 h.
Dimanche 20 - d'Ile-Rousse p. Nice à 20 h.
Lundi 21 - de Bastia pour Marseille à 14 h.
Mardi 22 - d'Ajaccio pour Marseille à 13 h.
Mardi 22 - de Bastia pour Livourne à 22 h.
Mercredi 23 - d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 23 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Vendredi 25 - de Bastia p. Marseille à 12 h.
Jeudi 24 - de Bastia pour Nice à 21 heures.
Samedi 26 - d'Ajaccio pour Marseille à 19 h.
Dimanche 27 - de Calvi pour Nice à 20 h.
Lundi 28 - de Bastia pour Marseille à 14 h.
Mardi 29 - de Bastia pour Livourne à 22 h.
Mardi 29 - d'Ajaccio pour Marseille à 13 h.
Mercredi 30 - de Calvi pour Toulon et Marseille à 19 heures.
Mercredi 30 - d'Ajaccio pour Nice à 22 h.

Horaires du mois de Juin 1926

DEPARTS DU CONTINENT POUR LA CORSE

Samedi 19 - de Nice pour Bastia à 9 heures.
Samedi 19 - de Toulon pour Calvi à 18 h.
Dimanche 20 - de Marseille p. Bastia à 10 h.
Lundi 21 - de Marseille pour Ajaccio à 13 h.
Mardi 22 - de Nice pour Calvi à 21 h. 30.
Mercredi 23 - de Marseille p. Bastia à 12 h.
Jeudi 24 - de Marseille pour Ajaccio à 17 h.
Jeudi 24 - de Livourne pour Bastia à 12 h.
Vendredi 25 - de Nice pour Ajaccio à 9 h.
Samedi 26 - de Nice pour Bastia à 9 heures.
Samedi 26 - de Toulon p. Ile-Rousse à 18 h.
Dimanche 27 - de Marseille p. Bastia à 10 h.
Lundi 28 - de Marseille pour Ajaccio à 15 h.
Mardi 29 - de Nice p. Ile-Rousse à 21 h. 30.
Mercredi 30 - de Marseille p. Bastia à 12 h.

AVIS DE CONCOURS

Un concours pour l'admission à l'emploi de dame employée des Postes, Télégraphes et Téléphones dans les régions de Paris, Lille et Châlons-sur-Marne, sera ouvert au chef-lieu de chaque département les 21 et 22 juillet 1926.

Nombre maximum des admissions. — Le nombre maximum des admissions est fixé comme suit : 1200 pour la région de Paris ; 400 pour la région de Lille ; 200 pour la région de Châlons-sur-Marne.

Clôture de la liste d'inscription des candidatures. — La clôture de la liste d'inscription des candidatures est fixée au 29 juin 1926.

Conditions générales de candidature. — Les candidates ne pourront être autorisées à concourir que si elles remplissent les conditions d'âge et d'aptitude énumérées à l'article 2, titre II de l'arrêté du 4 août 1921, modifié par l'arrêté du 1er juillet 1911 (tout 20-1926, page 1491). Aucune dispense de diplôme ne sera prise en considération.

Conditions particulières de candidature suivant la résidence des postulantes. — Les postulantes domiciliées dans l'une des régions de Paris, Lille et Châlons-sur-Marne ne pourront concourir que pour leur région.

Les postulantes devront, obligatoirement, avant la clôture de leur candidature, se mettre à la disposition de l'Administration pour les trois régions précitées et choisir une autre région par ordre de préférences.

Elles devront prendre, par écrit, l'engagement de demeurer, en cas de succès, 3 ans au moins dans la région où elles seront affectées avant de solliciter leur mutation pour une autre région.

Les candidates qui n'auront pas souscrit cet engagement ne pourront pas être autorisées à concourir.

Pupilles de la Nation. — Les pièces fournies par les Pupilles de la Nation sont exemptées du droit de timbre par application des dispositions de l'article 21 de la loi du 27 juillet 1917.

PENSIONS MILITAIRES DE LA MARINE

Les marins ou autres dont les services ont pris fin après le 31 décembre 1924, ou leurs veuves et orphelins de ces mêmes, actuellement titulaires d'une rémunération d'activité ou pension, pourront demander, à dater de la dernière échéance payée sur leur ancienne pension, l'attribution d'une autre définitive suivant les nouveaux tarifs et mise en application à partir du 1er janvier 1925.

Les mêmes marins ou autres ayant cessé l'activité après la date susindiquée, ou les veuves et orphelins de ces mêmes, en possession d'un livret de pension, pourront demander la révision de leur pension sur les bases résultant des nouveaux tarifs de solde, et, le cas échéant, la création des traitements pour charges de famille, d'après les allocations résultant de l'article 187 de la loi des finances du 13 juillet 1925.

Les demandes devront être adressées par les intéressés ou chef du bureau des pensions militaires de la marine du port qui leur a remis soit un livret de pension, soit une notification provisoire d'avances.

VIEUX JOURNAUX

TRÈS PROPRES POUR PLIAGE ET EMBALLAGE

S'adresser à la Papeterie du "PETIT BASTIAIS"

Imp. E. CORDIER & FILS, 8, bd du Palais

Le Directeur-Gérant : Lucien CORDIER

51e ANNÉE. — N° 242

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

DIMANCHE 20 JUIN 1926

00290

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c.

JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION
POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE

Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE :
Albert CHESNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (9e)
Téléphone : GUTENBERG 14-64

La publicité extra-locale est également reçue à l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris et dans les succursales de France et Etranger.

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION :
8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA
Téléphone : 0-03
Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-80

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Corse	13 fr.	25 fr.	48 fr.
Autres Départ. Français et Colonies	25 fr.	37 fr.	50 fr.
Etranger (Union Postale)		La Poste ne Sus	

Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

La Quinzaine Diplomatique

Une session du Conseil de la Société des Nations a été ouverte à Genève ; elle a occupé la plus grande partie de la quinzaine ; elle a pris d'importantes décisions ; elle en a ajourné quelques autres. Par malheur, sur la question de sa propre composition, qui ne peut être décidée que par l'Assemblée générale qui aura lieu en septembre, il semble qu'elle ne se soit pas rapprochée de la solution.

L'affaire hongroise est celle qui a occupé le plus grand nombre de séances. Il n'y avait pas d'ailleurs une affaire hongroise, mais deux, d'un caractère tout à fait différent et qui n'ont été confondues que parce qu'elles sont venues en discussion au même moment. Elles auraient pu être séparées sans aucun inconvénient, et même avec avantage.

On sait que la Hongrie comme la République d'Autriche sont anciennes ennemies, a été mise, sur sa demande pour la future économique de la Société des Nations. Les deux expériences, d'Autrichienne et la Hongroise, sont fort bien réussi. Cela signifie que les deux gouvernements sont demeurés extrêmement libres d'agir comme il leur plaisait en toutes matières politiques, mais qu'ils ont été aussi déchargés de toute espèce de dépense financière, lesquelles ont été remises à des délégués de la Société des Nations.

Voilà deux bons exemples de cette séparation, de cette distinction économique dont on parle tant.

Dans ces deux pays petits à la vérité, un dictateur, venu de l'extérieur a été établi avec tous les pouvoirs financiers et économiques. Il a pris dans l'un et l'autre pays une quinzaine de décisions souveraines. C'est lui qui a fixé, par exemple, les traitements des fonctionnaires, qui a déterminé les travaux publics : amélioration de l'outillage national, entreprises neuves de tout ordre, qu'il a été possible d'exécuter pendant les années de son gouvernement financier. Nous serions gorgés à conclure : c'est ce dictateur qui était le véritable maître où les pouvoirs politiques gouvernementaux ou parlementaires n'étaient plus qu'une fibre, toute la substance politique étant concentrée en celui qui tenait les clefs de la bourse.

Du double expérience austro-hongroise prouve que cette idée très généralement répandue n'est ni dont à fait vraie, ni tout à fait fausse. On ne peut pas dire que la vie politique ait disparu dans ces temps de dictature économique entièrement suspendue en Autriche et en Hongrie. Les partis politiques ont trouvé des aliments indépendants de l'économique, pour continuer leurs discussions et leurs luttes. La dictature économique n'a pas parlementé arrêté la vie politique, ni par conséquent l'indépendance du pays ; elle les a sérieusement limitées.

Quoiqu'il en soit de cette observation, le travail de restitution financière a été fort bien conduit en Autriche et en Hongrie et la Société des Nations a pu d'abord terminée son œuvre de redressement économique dans ces deux pays danubiens.

Avec une différence toutefois. A la proclamation des résultats, l'Autriche a reçu en plus de sa libération un satisfait d'assez qu'on n'a pas accordé à sa voisine. La Hongrie en effet a bien observé les obligations financières auxquelles elle consentit tout ensemble, mais on a jugé aujourd'hui de lui laisser la disposition des emprunts qu'on avait contractés pour elle et des gages qu'elle avait fournis.

C'est ici qu'intervient, en effet, la 2e affaire hongroise. Si, comme l'a conclu sir Austen Chamberlain, il était impossible de ne pas reconnaître que la Hongrie remplissait les conditions techniques qui lui avaient été prescrites, le jugement moral porté sur la conduite de son gouvernement, ne pouvait être que sévère. Par son obéissance aux directions de ses conseils financiers, le gouvernement magyar faisait d'assez bonnes finances pour lui-même ; mais il en faisait de déplorables pour les autres, puisqu'il n'a pas hésité à fabriquer de la fausse monnaie, ou du moins à protéger et à peu près absoudre les hongrois qui se sont rendus coupables de ce crime.

Pour affaiblir, politiquement, la République Tchécoslovaque d'abord puis la République Française, des Hongrois très haut placés n'avaient rien imaginé de mieux que de fabriquer des faux billets de banque tolérant et la justice indulgente pour ces deux gays. Leur gouvernement, qui n'ignorait rien, leur fut C'est pourquoi M. Briand a demandé à la Société des Nations d'examiner s'il ne serait pas possible de traduire devant une justice internationale le gouvernement qui serait reconnu en même que complice, coupable d'un semblable crime. Le Conseil de Genève a accueilli cette suggestion d'une manière qui a été telle était une condamnation pour le gouvernement du comte Bethlen, président du Conseil hongrois.

***

On s'est beaucoup occupé de l'affaire du désarmement. Mais ce fut pour reconnaître en dernière analyse que l'on était loin d'être d'accord, que la solution n'était pas prête et qu'il fallait la prochaine réunion. Toutefois, M. Paul-Boncour, qui représentait la France, a demandé qu'il fut posé que cet ajournement a été provoqué à la demande de l'Angleterre. Observation qui n'était ni sans malice, ni sans raison.

La thèse française, constante depuis que l'on examine cette difficile affaire, a toujours été : 1° que le désarmement ne devait être examiné qu'après que les questions de sécurité seraient définitivement tranchées ; 2° que pour déterminer le point de désarmement, actuel ou désirable, de chaque peuple, il fallait tenir compte non pas seulement du nombre d'hommes sous les armes, mais aussi des facilités de fabrication des engins, du moral de chaque nation et même du nombre des bateaux et des avions. Le désarmement ne saurait être une mesure réservée aux peuples continentaux, ni une simple suppression d'effectifs. On peut dire que cette thèse est aujourd'hui celle de tous les états du continent qui ont pris part à la guerre du côté des alliés.

***

Enfin, la question qui avait connu si dramatique la dernière Assemblée générale de la Société des Nations, celle de l'entrée de nouveaux états et du nombre des sièges au Conseil, ne pouvait pas être tranchée par le Conseil lui-même puisqu'elle dépend de l'Assemblée générale. Elle n'est donc pas tranchée, mais elle n'a pas avancé : au contraire.

On sait qu'à la dernière Assemblée, tout le monde était d'accord pour admettre l'Allemagne et pour lui réserver l'un des sièges permanents au Conseil, de la S.D.N. Mais d'autres Etats prétendaient pour eux-mêmes ce droit à un siège permanent. L'Allemagne se fâcha d'abord et refusa croire que c'était là une conspiration contre elle. Les événements qui se sont déroulés depuis ont prouvé qu'il n'y avait rien en cette affaire qui ressemblât à une querelle à l'Allemagne, mais seulement des revendications propres de certains pays.

Ces pays sont tous aujourd'hui de même race, ce sont des pays latins : l'Espagne et le Brésil. L'Espagne désire simplement que si la liste des puissances qui ont siège permanent au Conseil correspond à la liste des grands Etats, elle doit en être. Le Brésil, pays de langue portugaise, réclame un siège comme représentant des républiques de l'Amérique latine ; à la différence de l'Espagne, il

La Crise Ministérielle



La crise ministérielle prend un pouvoir stable. M. BRIAND (notre photo) la remanie et à former le Cabinet, M. HERRIOT fut succès.

(Cliché « Cachou-Perla »)

a même annoncé qu'il se référait de la Société des Nations.

L'affaire marche lentement, paraît-il, mais on voit qu'en avançant elle ne s'est pas éclaircie.

Etienne FOURNOL.

La Guerre à l'Epargne

En notre époque si troublée et qui nous prépare malheureusement un avenir redoutable, certains politiciens à courte vue travaillent avec un aveugle acharnement à détruire des éléments vitaux qui ont fait la force incomparable de ce pays. Ils ont traqué l'épargne sous toutes ses formes. Aussi ont-ils aujourd'hui ouvert à l'Etat à la crise la plus aiguë que nos finances publiques aient connue.

Dans leur embarras d'en sortir, c'est encore à des amputations nouvelles de l'épargne, à la suréléva[tion] des droits déjà exorbitants sur les successions, qu'ils pensent recourir, comme si la suppression de l'héritage, cette sauvegarde de la famille était un but sans péril.

De vrai embarras, le ministre des Finances faisait, il y a quelque temps, à la Chambre, cet étrange aveu : « La surtaxe des droits de succession qu'on nous propose serait très lourde pour les gros, impopulaire pour les moyens, insignifiante pour les petits : mais c'est indiscutablement un procédé pour faire appel au capital ».

Ainsi c'est l'Etat lui-même qui avoue qu'il a fini par s'aliéner la confiance et le concours du capital.

Chaque jour en effet, et de plus en plus s'affirme la séparation entre les compartiments des grandes valeurs françaises garanties directement ou indirectement par l'Etat et les autres, c'est-à-dire les valeurs industrielles et les fonds d'Etat étrangers.

Et pourquoi ? C'est que la nobile naturel qui fait agir l'épargne en quête de placement, c'est l'intérêt, cet intérêt exige deux conditions : la sécurité et le rendement. Leur réunion fait le placement idéal. C'était le cas autrefois pour la rente et les titres de nos grandes compagnies de chemins de fer.

Est-il besoin de démontrer, comme si c'était une chose ignorée, qu'il n'en est plus ainsi aujourd'hui ?

La politique actuellement aux traditions de propriété et de justice et peu à peu détruit en France ce qui constituait le crédit de l'Etat. Qui aurait pu prévoir, il y a cinquante ans, alors que l'épargne nationale souscrivait à l'envi aux emprunts de libération du territoire, dont les conversions successives ont si rapidement fait, elles, que cette même épargne se découvrent un jour, par la faute des pouvoirs publics et sans la moindre faillibilité de personne autre, des grands placements de tout repos qu'avaient créés et fortifiés le respect des engagements et le patriotisme avisé des anciens pouvoirs dirigeants ?

Et cependant si la République a pris si profondément racine en France, elle le doit à la politique financière prudente et sage suivie après la guerre de 1870-71, pendant les plus belles années du régime. Point d'emprunts alors, point de cet[te] budgétaire bonne celle que nous traversons et dont l'acuité semble encore devoir augmenter. On franchissait l'épargne, on l'encourageait dans la voie française. Après avoir établi près de 700 millions d'impôts pour parer aux conséquences de nos désastres, le Parlement s'appliqua à pratiquer une politique constante de dégrèvement d'impôts. Aujourd'hui, la charge du contribuable français est telle que nul contribuable au monde n'en supporte une pareille. Les milliards s'ajoutent aux milliards dans les dépenses budgétaires. On fait argent de tout, on gaspille l'épargne partout où on la rencontre, on fait bon marché de tout.

Si un industriel, après avoir à grand' peine enrichi d'un outillage perfectionné son usine, s'aviserait de le briser et d'en disperser les morceaux, chacun le jugerait fou et on se hâterait de lui donner un conseil judiciaire, de lui enlever la direction de ses affaires. Or, l'Etat n'est pas aujourd'hui frappé d'un moindre vertige lorsqu'il ne s'inspire pas comme ceux qui veulent détruire une partie du capital qu'ont créé le labeur et l'esprit d'épargne des générations passées. Ce capital est la force vive qui alimente le travail présent. Si les représentants du pays étaient conscients des conditions essentielles du progrès moderne, ils s'ingénieraient, comme leurs devanciers, à favoriser la prévoyance, ils stimuleraient le développement de l'épargne, ils mettraient tous leurs soins à respecter les ressources léguées aux générations nouvelles.

Et, ces ressources, l'Etat les trouverait, de lui-même, à son échéance, à sa disposition : l'épargne répondrait avec confiance à son appel, et l'on n'entendrait plus un ministre des Finances avouer du haut de la tribune française qu'il n'est plus à même de faire un appel direct au capital national.

Au contraire, la sécurité cessant pour elle, l'épargne émigre devant la révolution économique : délaissée de ce qu'elle avait aimé, elle ne tente la fortune là où un plus large revenu lui est offert avec de grandes démonstrations de sécurité ou tout au moins de séduction. Elle pourra quelque-fois s'en repentir, mais pourquoi l'a-t-on mise dans cette alternative ?

Mise à l'intérieur et au dehors, c'est né d'irrésistible mouvement de capitaux vers les placements d'outre-frontières. L'épargne émigre avoir trouvé dans ces placements un détournement à ses inquiétudes d'ordre social, fiscal et politique et de là cette relative indifférence du public à l'égard du progrès du socialisme qui, l'aveuglement des partis au pouvoir aidant, gagne de plus en plus les racines de la vieille société.

L.-D. ARNOTTO.

Billet du Jour

Il est une génération qu'il importe de prendre maintenant avant de sortir de chez soi. Moi, je la prends. On dira ce qu'on voudra, je la prends. Et je la prendrai tant qu'il sera nécessaire.

Me voilà donc prêt à mettre le pied dehors. Minute, s'il vous plaît, l'appelle ma maîtl, la femme de ménage, et la concierge, quand elle patine sur le palier avec la petite bonne du vétérinaire. Puis, me sentant défaillant la vieille psyché que m'a légué ma tante de Valence, je m'écrie :

— Me reconnaissez-vous ?,

Ma moitié. — Oui, c'est bien toi.

La Femme de ménage. — C'est bien vous.

La Concierge. — C'est bien lui.

Moi. — Ai-je le teint olivâtre, l'œil de jais et le regard fatal ?

Le Chœur. — Non !

Moi. — Ai-je les cheveux crépus et les maxillaires proéminents ,

Le Chœur. — Non !.

Moi. — Peut-on me prendre pour un Géorgien, un Polonais, un Turc ?

Le Chœur. — Non !.

Moi. — Je n'ai donc pas lieu de craindre une méprise et d'être assommé au prochain carrefour, par un malfaiteur fantaisie ?

Le Chœur. — Non !.

Moi. — Alors, je peux sortir.

Le Chœur. — Oui.

Et je sors. Mais je ne suis pas encore qu'à moitié. Il ne fait pas bon être pris pour un autre, en ces temps de représailles sanglantes.

— En tu, Nicolas Pétrolsky ?

Et pan ! pan ! avant que l'interpellé ait le temps de répondre, un coup de Tiffis ou d'ailleurs, le emmène à bout portant. Parce que vient le champ clos où des adversaires implacables accourus du fond de l'Europe, entendent vider leurs vieilles querelles sur la voie publique. C'est bien de l'honneur qu'il nous font. Mais quelle sécurité aurons-nous désormais, dans la rue, nous, paisibles citoyens d'une grande ville policée ?

Gabriel Bacud.

A LINGUA CORSA

L'OSTRICE E I LETIGHENTI

Vantu batt'cca marina
Dui herbui'in pelegrina,
Truvanu fresca, fresca
Un ostrice. A la mutesca
Ha si mus'ronu, e poi :
« Sarà per mè o per boi ? »
Pensonu l'unu e l'altru.
Serà pe u più sgualtru.
« Quellu chi peina l'ha bista
Ne farà so pruvista :
Ha si manghierà.
E l'altru guarderà,
Disse Minghinella,
E ha sapeie ! ughiu vochiu d'ucellu.
— Eh so disse Minutu
L'aghiu taimendu acutu .
Chi beva ane'una puca.
A noi'e e senza luce
Ch'ho perfa vistu ! mi pudèti creie.
Prima che mè na l'avete paduta vede!
— Avete vist'u so culore ? ;
Eh so n'aghiu inteu l'odore : »
Di ghiustu in su momentu,
Trinnighendusi e cuntendu
Passava u solu Pedrinu ,
A spasen pe u mulinu.
« U solu Pedrinu ghiustighera
Quel'è chi l'ha da manghià »
Pedrinu li fèca u dente.
Serà cume un Presidente,
Si la scarca e poi dice :
« Eo un bi voglu aff'ce,
Pighiate ognunu sta nichiulella
E andate in pace in Padulella.
Senza spese l'aghiu arrangiatu ;
U ghiudizu b'ha contentatu ? »
Per anda mi tribunali,
Ci vole a cose ciernavali.
Ghindici e avucati
Si sò sempre ingrassati
Lescendu i letighenti.
Ou a fame santu i denti.

L. Ot.

REGINA

LA REINE DES CIGARETTES

SITUATION

ouvelles Parlementaires

LE SENAT DISCUTE LES ASSURANCES SOCIALES

La commission d'hygiène, d'assistance, d'assurance et de prévoyance sociales a soumis les dernières modifications dont le projet a été saisie, relativement au projet de loi sur les assurances sociales. Elle a entendu le rapport supplémentaire du docteur Bonnevay sur ces diverses modifications.

Nous avons déjà exposé, ces jours-ci, le détail des points principaux qui ont fait l'objet des débats approfondis de tout le Sénat. Nous rappelons que M. Bonnevay, docteur, député du Rhône, remplaçait M. Strauss, ministre du Travail, démissionnaire, dans la discussion générale. Nous avons vu que MM. Bonnevay, docteur, Iron, Clément Martin, Dézarnaux, Françoise Buisson, Thiriet, Breger de la Ville-Moysan et Lafont, ont successivement pris la parole. Les solutions suivantes ont finalement été arrêtées :

Le chiffre limite pour l'assurance obligatoire a été maintenu à 15.000 francs, surtout en raison de ce que le maximum de retraite prévu à 14.000, 16.000, 18.000 et même davantage, selon le nombre des enfants à la charge de l'assuré.

Les mineurs bénéficient dans l'assurance-invalidité : le délai de carence n'a pas été modifié ; les soins médicaux et pharmaceutiques aux membres pourront être continués au-delà de cinq ans.

L'assurance-chômage est renfermée dans ses principes, plus nettement séparée des autres risques quant aux ressources et aux charges et établie dans une sous-section spéciale au Conseil supérieur des assurances sociales.

Les dispositions relatives aux caisses primaires ont été, sur certains points, signalées par la mutualité et rendues plus précises.

L'assurance accidents reste le domaine exclusif des caisses départementales et d'assurance vieillesse et décès, le champ possible d'activité des caisses autonomes, notamment des caisses mutualistes, caisses autonomes mutualistes, caisses de retraites ouvrières, etc.

Un représentant des sociétés de secours mutuels est adjoint à la section permanente du Conseil supérieur.

Les mutualistes retraités peuvent faire grief, par les caisses départementales fusionnées, de perdre une ancienne vieillesse, mais pour compenser des retraites supérieures, la commission n'a pu admettre la compensation qui lui était demandée entre les années de versement aux mutualités assistées et celui des années ouvrant droit à pension autonome. Le texte, objet du premier rapport, a été précisé sur certains autres points.

Quant aux dispositions des groupements mutualistes d'assurés de la commission qu'elle n'ait effacée de leur donner la plus large satisfaction possible.

Un rapport annexe : Notre pays se relève, certes, au milieu de difficultés financières ; mais les millions d'ouvriers et d'employés qui paient chaque jour leur prime d'une dignité dans le labeur qui le régénérera ne saurait plus longtemps s'abstenir d'encourager.

POUR SUPPRIMER CE CRIME : LA GUERRE

Supprimer la guerre ! Empêcher à tout jamais ce redoutable fléau de reparaître ! Permettre au progrès, à la science de poursuivre en toute sérénité leur bienfaisante évolution ! Donner la quiétude aux familles, la sécurité au travail ! Quel serait l'être humain qui ne se verrait soudain, captivé, enthousiasmé par un tel programme.

Et ce programme est nettement un cas d'idéalisme. Il suffit pour le réaliser que tout producteur la seule Société générale des Nations reconnaissant le droit des peuples et proclamant à sa haute juridiction tous les litiges qu'ils et graves.

Or, une seule Société Générale des Nations ne peut être fondée que par le groupement direct et simultané de tous les hommes de bonne volonté, sans distinction de politique et de confession. Le moyen consiste d'un tel groupement existe et se développe chaque jour. Il est fondé par l'Association démocratique pour une République Fédérative et Universelle des Nations Unies, dont le président d'honneur est M. Henri Brunet, député à la Cour d'Appel de Paris. « Pour supprimer un crime : La Guerre », il suffirait déjà un groupe parlementaire très important, un comité directeur fini plus actifs, de nombreux comités départementaux et surtout des nouvelles adhésions. Son siège social est à Paris, 110, Rue de Rennes.

La Cause ne restera pas en échec d'une si généreuse initiative et il ne sera pas le premier à applaudir aux collaborations à vaincre qui peut devenir une source de bienfaits et dont les conditions ont été posées dès 1918. Un pressant appel est fait à tous ceux-ci en vue de la formation immédiate d'un Comité départemental.

Nous voulons croire que cet appel sera entendu et compris.

Il s'agit d'un effort vers un idéal qui est entièrement accessible, qui assure l'amour de la Patrie et le bonheur de l'humanité. La Guerre devenue impossible ! Quel rêve divin, après un pareil cataclysme !

P. S. — Les personnes qui s'intéressent à cette œuvre pacifique et réformatrice, n'ont qu'à demander tous renseignements utiles au siège, 130, Rue de Rennes, Paris (6e), qui leur adressera tous imprimés de propagande.

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui : dimanche, 20 juin. Vingt-cinquième semaine ; 171e jours de l'année ; 194 à venir.

Aujourd'hui : Saint-Sylvestre.

Demain : Saint-Raoul.

ÉPHÉMÉRIDE

1916. Deux pièces françaises jettent des bombes sur les gares d'Armentière et de Metz.

BUREAU DE BIENFAISANCE

Le paiement des allocations allouées aux femmes en couche et aux pères de famille nombreuse pour le deuxième trimestre 1926 aura lieu à la Recette Municipale à partir de mardi 22 du courant.

Le livret de famille sera vigoureusement exigé.

* * *

M. le capitaine de vaisseau Cour Antoine-Marius, du grade Lieutenant, a été nommé au commandement du secteur maritime et de la marine au Chili, à Ajaccio.

* * *

ECOLE NORMALE SUPERIEURE

Sont autorisés à prendre part, en juillet 1926, au concours pour l'admission à l'école normale supérieure et d'admission aux bourses de licence, les jeunes gens dont les noms suivent :

Section des lettres. — Académie d'Aix : Groupe I, M. Pompei. — Académie d'Alger : Groupe I, M. Tinet. — Académie de Bordeaux : Groupe I, M. Batreau.

* * *

SURETE GENERALE

M. Nicolas Pierre-Marie, commissaire spécial de police hors classe, 1re échelon, sur les chemins de fer de P.-L.M., à la résidence de Montpellier, a été admis, en sa même qualité et sur la même ligne, à la résidence de Draguignan.

— M. Pinatel Jean-Laurent-Raoul, commissaire de police de 2e classe à Londres, a été nommé, en la même qualité, à Cette.

— M. Grandjean Antoine, commissaire de police hors classe, 1re échelon, à Pau, a été nommé, sur place, commissaire central de police hors classe, 2e échelon.

PHARMACIE DE GARDE

M. Morucci, Boulevard Paoli.

* * *

AVIATION

M. Millard Gabriel-Louis, chef de bataillon, commandant de groupe d'aviation d'Afrique et admis depuis en détachement en Maroc, a été affecté au 38e rég. d'aviation.

M. Finelli Jean-Toussaint, capitaine du 38e rég. d'aviation, a été affecté au 6e groupe d'aviation d'aérostation.

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge
Maison DAMIANI & Cie, 33, Boulevard Paoli

MAIRIE DE BASTIA

AVIS

Pour cause de décès, la vente aux enchères publiques du mobilier garnissant un appartement situé au 2e étage de la maison n° 1, Rue Notre-Dame, à Bastia, aura lieu le mardi 22 juin courant, à 14 heures.

Cette vente sera faite au comptant et publique.

Bastia, le 19 juin 1926.

Le Maire : Jean ZUCCARELLI.

MUSIQUE

DU 173e REGIMENT D'INFANTERIE

PROGRAMME DU DIMANCHE 20 JUIN 1926 Place Saint-Nicolas, à 18 heures

Salut au 88e (défilé)	F. Petit.
Le Tic-Tac du Moulin (polka)	N. Blum.
La Voix des Cloches (rêverie)	A. Luigini.
Lakmé (sélection)	L. Delibes.
Elvia (valse roumaine)	J. Kosteis.
Salut à Toi (défilé)	J. Bouchut

Le Chef de Musique :
J. MICHEL.

On nous communique

PAROISSE NOTRE DAME DE LOURDES

La procession du T. S. Sacrement sortira de l'Eglise Notre Dame de Lourdes dimanche à 6 heures du soir. Elle suivra l'itinéraire accoutumé. Les paroissiens de Notre Dame de Lourdes sont priés de paroisser les fenêtres de toute appartenance.

LIGUE CORSE D'ATHLETISME

Mardi 22 juin, à 21 heures, réunion du Bureau au local habituel.

Ordre du jour : Immatriculation des résultats des championnats régionaux, participation du 14 Juillet.

COMITE DEPARTEMENTAL D'EDUCATION PHYSIQUE ET DE P. M.

Mardi 22 juin, à 21 heures, réunion du Bureau au local habituel.

Ordre du jour : Lettres de Vilain, Chevalier vainqueur, Organisation du concours du tranchée transalp 1926.

FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS MILITAIRES DES ARMEES DE TERRE ET DE MER

Paris, 183, Rue Saint-Honoré
Place du Théâtre-Français

Congrès de 1926

Le Congrès de la Fédération aura lieu le Dimanche 27 juin, à 9 heures du matin.

L'ordre du jour est le suivant :

1° Questions relatives au recrutement de la loi du 14 août 1924 et adjonctions des pensions aux deux nouveaux tournements. Conseil.

2° Mesures à prendre pour faire aboutir les revendications des anciens militaires et organisations des Comités en vue des élections législatives de 1928.

3° Quest ions diverses ou chères de la loi du premier...

ORDRE DES TRAVAUX

A 9 heures :

Exposé des questions à traiter et désignation des Commissions chargées de les étudier. Travail de ces Commissions.

A midi :

Déjeuner au Grand Hôtellerie (Prix : 25 francs, service non compris). Les adhérents à ce déjeuner sont priés d'envoyer leur adhésion au Trésorier de la Fédération, avant le 15 juin.

A 15 heures :

Discussion en séance plénière des rapports des Commissions. Vote de clôture du jour.

Nos Spectacles

THEATRE MUNICIPAL. — Ce soir, dimanche à 9 heures : Exercices du célèbre hypnotiseur **V. Granby** qui n'a pas eu rival dans toute l'Europe, donnera une série d'expériences représentations scientifiques qui n'ont aucun rapport avec l'escamotage et la jongleurie que l'on donne habituellement.

Les représentations sont littéralement révoltantes avec influence hantée sur le magnétisme personnel. M. Granby invite les docteurs en médecine à assister aux séances.

La célèbre jeune danseuse **Tamara Granby** dans des danses réglées par l'artiste E. V. Krassowska, du Grand Théâtre de Moscou.

Mlle Maria, la fameuse médium apportera son concours à M. Granby. Quiconque sera heureux acquérir un spirituel contact est vivement invité à assister Miss Mary.

Prix des places : Premier rang de loges, baignoires, fauteuils : 8 francs ; stalles : 7 francs ; 2e rang de loges : 3.50 ; [illegible] ; La location est ouverte chez M. Poggi. Spectacle complet sans film.

* * *

REGENT CINEMA. — En matinée, une seule séance à 3 heures, en soirée à 9 h. 45 : au programme : **Pathé Revue ; Page de raison,** comique en 2 parties. Les films de France présentent **Sandra Milowanoff** et G. Signoret dans : **Jocaste** (superproduction dramatique en 9 parties tirée du roman célèbre d'Ernest...

Ajourd'hui : **La Danseuse du Rêve,** grand film dramatique ; **Dicky de Femme,** comique. Chapitre.

Très prochainement : Mardi dans : **Les Trois Âges,** super-comique en 6 Parties ; Mercredi, Grand Gala : **Une Femme trop Sage.**

* * *

FEMINA CINEMA. — Aujourd'hui : en matinée à 2 heures et à 4 heures : Une superproduction de la G. M. G. : **Les deux mères,** comédie dramatique avec Mary Marquet de la Scala, Colonel Nagel et Louis Sloux.

En soirée : en supplément **l'Amazone du Rosch,** aventure épouvante : L'Hécate.

Lundi : **Plus de Femmes,** comédie dramatique avec Madge Bellamy. Comédie en deux parties.

Jeudi : Marion Davies dans **Janine Maréchal,** [illegible]

TARIF DES INSERTIONS

Avis du Décès	30.00
Avis de Transfert	30.00
Avis de Remerciements	30.00
Avis de Messe	30.00
Avis de Messe et de Remerciements	30.00
Annonce Fiançailles (Chr. Locale)	30.00
Avis du Décès (2 insertions)	50.00
Annonce Naissance	50.00
Discours d'Obsèques la ligne	1.50
Petites Annonces Economie, la ligne	1.50

N. B. — Les prières d'insertions doivent être obligatoirement accompagnées de leur montant.

MAIRIE DE BASTIA

CLASSE 1927

Les jeunes gens nés du 1er janvier au 31 décembre 1907 qui auraient leur domicile légal dans la commune, sont priés de se présenter à la mairie (bureau militaire) pour y faire établir une notice individuelle.

Vous trouverez tout ce qui concerne la T. S. F. Aux Grands Magasins Louis MAUREL
Appareils éprouvés des meilleures marques. Toutes fournitures et accessoires. Installation et mise au point assurées. Nombreuses références. Facilités de payement.

CONTRE LA VIE CHERE

LUNDI 21 JUIN
ET PENDANT TOUTE LA SEMAINE
A LA MAISON PAUL AMONI
2 et 4, Rue Neuve Saint-Roch, Bastia
GRANDE VENTE RÉCLAME D'ARTICLES D'ÉTÉ

Aperçu de quelques prix

Zéphir pour chemise : 2 frs. 80 le mètre. Tissu chemise et calegon : 3.60 le mètre. Mousseline fantaisie : 3.50 le mètre. Bas et chaussettes : à partir de 2.50 la paire.

Chaussettes enfant, blanc, noir et couleur à des prix exceptionnels ;

Pantalon velours, gabardine et cupper sont : à 38 francs.

Grand arrivage de vestons et pantalons, Serviettes-éponges, Draps de lit Couverture fantaisie, rideaux à jour ; à des prix défiant toute concurrence.

ETUDE

DE
Me J.-B. DE CARAFFA
LICENCIE EN DROIT
NOTAIRE A BASTIA

VENTE VOLONTAIRE DE MEUBLES

Le mardi 22 juin 1926, à 14 heures, place au marché aux Bastia, Boulevard de Corse, 30, il sera procédé par Me de Caraffa, notaire, à la vente aux enchères de divers objets mobiliers et meubles meublants.

La vente se fera au comptant. Il en sera perçu, en sus du prix et pour les frais, 10 0/0.

FOLELLI

LE DOCTEUR SERSERI A L'HONNEUR D'INFORMER QU'IL OUVRIRA SON CABINET A FOLELLI (EN FACE L'USINE), A PARTIR DE JEUDI 17 COURANT.

CONSULTATIONS TOUS LES JOURS DE 8 H. A 11 H., EXCEPTÉ LE MERCREDI.

CHOCOLAT D'ANNECY
CELUI QUI S'EST IMPOSÉ A TOUS PAR SES QUALITÉS EXTRA

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

EXAMENS POUR 1926

Certificat de tenue de livres :
[illegible] 23 courant à 8 heures.

Diplôme de comptable :
[illegible] 23 courant à 7 h. et demie.

Diplôme de fin d'études commerciales :
[illegible] 24 courant à 7 h. et demie.

Diplôme de Secrétaire Commercial :
[illegible] 25 courant à 8 heures.

Epreuves générales du sténo-dactylographe :
[illegible] 29 courant à 7 h. et demie.

Pour tous renseignements s'adresser au Secrétariat de l'Ecole de Commerce de Bastia Palace, 1, Rue Salvador-Viale, 1.

Le registre d'inscription est ouvert au Secrétariat de l'Ecole.

LES BIJOUX "ORIA"
PLAQUÉ OR INALTÉRABLE
SONT RACHETÉS APRÈS USAGE 2f50 kg.

CENTRE TECHNIQUE DE DESINSECTISATION

Désinfection et Épuration
[illegible] Rue du Jeune Anacharsis, Marseille.

AVIS AU PUBLIC

Pour détruire : Punaises, Puces, Cafards, Mites, Charançons et insectes de toutes espèces, propriétaires de pensionnats meublés, [illegible] Tuberculose », Typhoïde, etc... etc. [illegible] la destruction de tous Insectes dangereux par l'agriculture et les récoltes, s'adresser aux GAZ SANOS, leur emploi est [illegible] permis par le Ministère de l'Hygiène, [illegible] Préfectorale et du Conseil d'Hygiène [illegible] du 10 mai 1926.

Les Gaz Sanos répondent aux demandes de toute la Corse, d'adresser à M. Jean [illegible], Agent général, 18, Rue Paoli.

TRANSPORTS AUTOMOBILES DE LA VALLEE D'ALESANI
Moriani et Vallée du Campoloro

LIGNE DE LA RAPID-TRANSPORTS
P. PIERSONI - RAFFAELLI

Tarif des places à partir du 20 juin :
Bastia-Corte : 6 fcs
Bastia - Saint André : 9 fcs
Bastia - San Nicolao : 12 fcs

Tarif des marchandises alimentaires :
10 francs les 100 Kilos

N. B. — Le service actuel des bacs et [illegible] sera journalier à partir du premier [illegible]

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

La Crise Ministérielle

On prévoit l'échec de M. Herriot

DÉCLARATION DE M. HERRIOT

Paris, 17 juin.

A 22 heures, M. Herriot a fait des déclaration disant notamment :

« J'ai reçu des visites personnelles. Ce que je peux dire c'est que je prends pour point de départ de mon effort de la formation du ministère l'ordre du jour de l'union républicaine du Sénat.

« Ma volonté est d'abord de m'occuper des choses avant d'étudier les questions de personnes.

« Je quitte la présidence de la Chambre non sans regret, pour m'efforcer d'être utile à mon pays. »

LES POURPARLERS DE M. HERRIOT

Paris 19 juin.

Après s'être entretenu avec MM. Canals, Bulin, Charles Lambert, Mauguin, Jean Bosc et Chauvin, M. Herriot a reçu hier soir, à 21 heures 15 M. de Monzie, puis MM. Renoult, Maurice Sarraut, Malvy et Nogaro.

A 22 h. 30 M. de Monzie a quitté la présidence de la Chambre. M. Caillaux est arrivé peu après et a quitté M. Herriot à 23 h. 30. Il a dit : « J'ai eu une conversation très intéressante avec M. Herriot sur la situation générale ».

VERS UN MINISTERE DE CONCENTRATION

Des déclaration de M. Herriot il ressort que le président de la Chambre entend constituer un Cabinet duquel on seraient pas exclus les éléments modérés du parti républicain et qu'il veut se documenter à fond sur l'ensemble du problème financier et des solutions qu'il comporte.

Les journaux soulignent la déclaration de M. Herriot qui marque que la situation présente commande une politique d'ensemble et d'union et annonce que son gouvernement sera l'émanation d'une large concentration républicaine.

Les journaux ratifiéistes ne doutent pas du succès.

L'Ere Nouvelle trace un programme de stabilisation progressive du cours du franc par la consolidation ou la conversation des bons de rente, l'amortissement des dettes interalliées, la liberté de circulation des capitaux et des devises et l'établissement d'une politique économique générale du pays.

L'Oeuvre écrit que pour faire un Cabinet solide, M. Herriot ne devra pas s'embarrasser de questions sentimentales.

Selon *le Matin*, M. Herriot constituera un ministère au moins aussi large que celui envisagé par M. Briand.

M. Herriot aurait aimé voir M. Briand garder le portefeuille des affaires étrangères ; mais Puncion président du Conseil s'y montre peu disposé.

L'Echo de Paris voit des difficultés et émet des doutes.

Le Figaro écrit : « M. Briand reconnaît provisoirement à former le cabinet mais ses amis comptent sur son retour prochain.

L'OPINION A L'ETRANGER

Paris 19 juin.

A Londres, l'hypothèse d'un cabinet Herriot est très mal accueillie, MM. de Monzie et Loucheur sont considérés comme des inflationnistes dangereux.

A Berlin, on se montrerait satisfait d'un ministère d'union nationale avec M. Poincaré aux finances car on prête grand intérêt à la stabilisation prochaine du franc : mais la perspective d'un cabinet Herriot est considérée comme un encouragement pour la spéculation internationale qui s'emploiera à la baisse du franc.

IMPRESSION EN ALSACE

Paris 19 juin.

Les grands centres alsaciens et les milieux ecclésiastiques expriment leur mécontentement défavorable au ministère Herriot.

SI M. HERRIOT ECHOUAIT

Paris, 19 juin.

On a l'impression que M. Herriot échouera en raison des appétits personnels qui se manifestent.

M. Doumergue aujourd'hui allors M. Berthou qui conférait le ministère des affaires étrangères à M. Briand et celui des finances à M. Poincaré.

A l'"Officiel"

PONTS ET CHAUSSEES

Paris, 19 juin.

Un décret paru au *Journal officiel* de ce matin porte les nominations suivantes dans l'administration des Ponts et Chaussées :

M. Tessarech, est nommé adjoint technique ingénieur à Bastia à la suite du concours de 1926.

M. Georges Ghiponi est nommé adjoint technique ingénieur et passe de la Meuse en Corse.

LES DETTES INTERALLIEES

LA RATIFICATION DE L'ACCORD DE WASHINGTON

Paris 19 juin.

Le *Daily Telegraph* de New-York écrit que si le gouvernement français n'a pas accepté d'ici le 3 juillet les termes de l'accord de Washington pour le règlement de la dette, les nations américaines ne ces accord, ne garantissent plus aux-mêmes la calitération par le congrès.

LES REPARATIONS

LE RAPPORT DE M. PARKER

Paris, 19 juin.

M. Gilbert Parker, agent général des paiements des réparations à soumis à la Commission des réparations son rapport disant il résulte que pendant les neufs premiers mois de la seconde année d'application l'Allemagne a exécuté ses obligations de façon satisfaisante.

LE MECONTENTEMENT DES FONCTIONNAIRES

L'EXCLUSION DE M. PIQUEMAL

Paris, 19 juin.

Le Ministre des Finances a pris un arrêté excluant M. Piquemal de la Commission des traitements.

Le syndicat des contributions directes ayant maintenu ses marchés à M. Piquemal, celui-ci s'est présenté aujourd'hui à la Commission qui a refusé de l'admettre.

Par solidarité, les délégués du personnel se sont retirés.

AU MAROC

LES PRISONNIERS A MEKNES

Meknès 19 juin.

Trente-cinq prisonniers et treize Israélites revenant du Rif sont arrivés à Meknès où ils ont été l'objet d'une réception grandiose que les autorités civiles et militaires.

Les hôtels racontent qu'ils avaient pour toute nourriture du pain et de l'orge et quelques haricots. Les Israélites étaient soignés avec un peu de beurre sur les plaies.

OCCUPATION DU PAYS ROUNA

Rabat 19 juin.

La 129e division a occupé hier la région comprise au nord d'Ouezzan jusqu'à Loukkas occupant tout le pays Rouna, soit 15 kilomètres en profondeur sans combat.

Nous centrons donc en possession de la frontière établie par le traité.

Le tâche Rouna, partie en décembre l'année dernière est terminée de centre en sud.

Les Beni-Mesiara auraient demandé la soumission des Djebalias mais aucune réaction ne s'est manifestée.

LES ACCORDS COMMERCIAUX

LES NEGOCIATIONS FRANCO-ALLEMANDES

Berlin, 19 Juin.

Le Cabinet du Reich a approuvé des jugements des réparations a soumission d'un accord partiel intéressant certaines catégories de produits agricoles et industriels.

En raison des prochaines vacances parlementaires des négociations seront poursuivies avec célérité.

LES SPORTS

CYCLISME

LE TOUR DE FRANCE

Paris, 19 juin.

Dans quelques heures, et à Evian-les-Bains, cette année, sera donné le départ du Tour de France. La grande épreuve se disputera en effet, du 20 juin au 18 juillet.

Pendant quatre semaines, la France entière et toutes les nations sportives du monde se passionneront aux exploits des champions de la route qui se lanceront dans cette formidable aventure de 6.000 km.

Pour la vingtième fois, tous les sportsmen suivront les émouvantes péripéties de la plus grande épreuve sportive mondiale, qui cette année encore trouvera les plus fines pédales du moment.

Disons pour aujourd'hui, que le Tour de France 1926, comportera dix-sept étapes et que le départ sera donné à Evian.

LES ETAPES

1re étape	Evian - Les-Bains - Belfort	(373 k.)
2e —	Belfort-Metz	(316 k.)
3e —	Metz-Dunkerque	(433 k.)
4e —	Dunkerque-Le Havre	(355 k.)
5e —	Le Havre-Cherbourg	(333 k.)
6e —	Cherbourg-Brest	(405 k.)
7e —	Brest-Les Sables d'Olonne	(415 km.)
8e —	Les Sables d'Olonne-Bordeaux	(237 k.)
9e —	Bordeaux-Bayonne	(189 k.)
10e —	Bayonne-Luchon	(326 k.)
11e —	Luchon-Perpignan	(383 k.)
12e —	Perpignan-Toulon	(402 k.)
13e —	Toulon-Nice	(274 k.)
14e —	Nice-Briançon	(274 k.)
15e —	Briançon-Evian	(297) k.
16e —	Evian-Dijon	(320 k.)
17e —	Dijon-Paris	(325 k.)

TELEPHONE 0.50
GRANDS MAGASINS
Louis Maurel
3, Boul. du Palais, BASTIA
Succursales :
Place de l'Hôtel de Ville et Rue Napoléon
Nouveautés, Bonneterie, Lainages, Soieries, Lingerie, Bonneterie, Confection pour hommes et pour dames, Meubles et Ameublements, Quincaillerie, Faïences et Porcelaines, Articles de Paris.
APPAREILLAGE DE T.S.F.
Grand assortiments à tous les Rayons.
Des tailleurs pour hommes et pour dames sont attachés à la Maison.
FACILITÉS DE PAIEMENT



POMPES & MOTEURS
PAUL DEVEZE
3 à 9, Rue des Vignerons, MARSEILLE

AVIS DE DÉCÈS

Mme Vve Emile Plach, née Tomasini ; Mlle Etienne Plach ; M. Louis Plach, Substitut du Procureur de la République à Paris, Mme Lolita Plach et leur fils ; M. Henri Plach, Receveur des Finances à Orange, Mme Henri Plach et leur fille ; M. Georges Adam-Plach ; Mme Vve Costa, née Plach ; Mme Vve Louis Plach, née Confiscon ; Mme Vve Régisseur de Bagnaja, née Tommasi ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR EMILE PLACH
Premier Président Honoraire
à la Cour d'Appel de Caen
Ancien ministre d'Etat à Monaco
Officier de la Légion d'Honneur
Officier d'Académie

leur époux, père, grand-père, frère, beau-frère, et les prient d'assister à son absolute qui aura lieu à Bastia, le dimanche 20 juin, à 9 heures du matin.

Maison mortuaire : 1, rue Saint-Angelo.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

M. et Mme Pucetti Joseph et leurs enfants ; M. et Mme Gilliard Jean, née Pucetti, et leurs enfants ; M. et Mme Pucetti Etienne ; M. et Mme Leca Pierre, née Pucetti, et leurs enfants ; M. et Mme Casanova Antoine et leurs enfants ; Mlle Pucetti Thérèse ;

Les familles Santoni Horace, Gélabert, Sansonetti, Luigi, Giovanoni, Casoni, Lorenzoni, Antonini, Bernardi, Liparelli ;

Ont la douleur de vous faire part, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver, en la personne de

PUCCETTI ANTOINE

leur fils, frère, beau-frère, oncle et cousin décédé le 19 Juin 1926.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui, 20 courant à 1 heure 30 de relevée.

Maison mortuaire, rue du Postello, n° 2.

Mme Vve Jean-Baptiste Calisti, et ses enfants ; M. et Mme Léon Agnani et leur fille ; Mme Vve Dominique Calisti ; M. et Mme Ange-Marie Calisti et leur fils, de Marseille ; M. et Mme Jean Calisti, entrepreneur des constructions de cette à Tunis ; M. Gisi Lorenzi, retraité, employé d'octroi ; Mme Vve Carrel et ses enfants de Tunis ; M. et Mme Jean-Marie Carrel de Lyon ;

Les familles Calisti, Orti, Cadenetti, Rinzo, Cappara, Gentil, Lota, Clément, Bernardi, Berghaus, Casanovetti, Filippi, Mastranni, Lorenzini, Vve Bellotti, Vve Morelli de Nice, Pucciarini, Vve Murzilly de Marseille, Giorgi, Campanelli, Gualtella, Santucciotti de Tunis, Walter d'Orsa ;

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. JEAN BAPTISTE CALISTI

leur époux, père, grand-père, frère, beau-frère, oncle et cousin décédé le 19 courant, à l'âge de 61 ans et les prient d'assister à son enterrement qui aura lieu demain, 21 courant, à 1 heure.

Maison mortuaire, 16, Rue Colonella.

GRANDS MAGASINS
LOUIS MAUREL
BASTIA
A partir du 15 juin, les Magasins Louis Maurel seront ouverts jusqu'à 6 h. 30 du soir et le samedi jusqu'à minuit, exceptionnellement de la semaine anglaise.

MALADIES DES VOIES URINAIRES
de SANG, de la PEAU et de CON. CHEVEUX
MALADIES DE LA FEMME
DOCTEUR SPÉCIALISTE Hôpitaux de Paris
Guérison rapide par l'ELECTROLYSE
des RETRECISSEMENTS même filiformes sans intervention sanglante
Uréthroscopie — Examens cystoscopiques.
20, BOULEVARD PAOLI — BASTIA
Consultations de 2 à 6 h.

MARFISI
Apéritif au Quinquina
UN NECTAR ! LE PLUS ESTIMÉ

N° 147. — Feuilleton du PETIT BASTIAIS

JEAN MISÈRE

par LOUIS LETANG

Poussier baissa la tête sous cette vérité réprimande où il obéit à l'ordre que Jean Misère lui donnait sans vouloir d'abîmer son échec par quelques mots d'explication.

Jean Misère continua sa route, grimpa vivement les marches de l'escalier et pénétra dans l'enchambre de Marion.

Elle attendait, impatiente, anxieuse, petite depuis longtemps.

En le voyant entrer, elle s'élança au-devant de lui.

— Te voici, dit-elle. Donc nous sommes menacés. Il faut partir.

— Encore une fois, répondit-il, sa méfiance n'est pas directe. C'est une manière de précaution. Pas de craintes puérile.

Elle eut un sourire d'orgueil.

— Que dois-je craindre, quand je veille. Je n'aurais pas peur de damné mais près de toi, avec toi, murmura-t-elle je craindre un danger incertain. ?

— Comme tu es brave et résolue, Marion ; serait-ce cet habit de cavalier qui, en te rendant si jolie, te donne cette assurance intrépide ?

— Mon amour, n'est-ce pas assez ?

Elle fit cette question d'un ton farouche avec un éclair dans les yeux.

— Merci, répliqua Jean Misère, en brûlant d'un baiser les lèvres frémissantes de sa maîtresse.

— Quand partons-nous ? Et elle on le regardant de son grand regard doux et profond.

— Tout de suite.

— Où allons-nous ?

— Hors Paris.

— Je suis prête.

Alors viens, mon heure et beau ravalier.

Si Jean Misère, qui se montrait ordinairement très sobre de compliments, absorbé qu'il était par de graves et puissantes pensées, si Jean Misère avait dit par deux fois à Marion qu'elle était jolie, c'est que son costume de cavalier lui seyait à ravir et l'ornait à sa beauté un caractère étrange et saisissant. Son justaucorps de satin blanc, par l'échancrure duquel sortaient de gros bouillons de dentelle qui se parvenaient pas à cacher la saillie de la poitrine, son gilet orné de velours noir à paremants rouge et or, ses chaussures fleuries qui accusaient le développement des hanches, ses bottes molles et montantes qui dessinaient la petitesse du pied et le modelé de la jambe, tout est ensemble, ajusté avec cette coquetterie féminine, garnissante même dans les circonstances les plus graves, révélait la Marion dans toute la pureté et dans toute la perfection de ses formes.

Elle avait tordu ses longs cheveux noirs en une énorme natte relevée plusieurs fois par elle-même rejetée en arrière. Des nuages de poudre diaminuaient leur noirceur brillante. Son grand front droit, d'une blancheur marmoréenne, que surcreusaient çà et là des réalles de petites veines bleues et rose, apparaissait dans toute sa hauteur, dominant aux traits de son visage l'expression altière des plaines grecques.

Jean Misère avait enlacé sa taille de son bras et il l'entraînait doucement.

— Me questionnerez-tu, ma belle dame, lui demanda-t-il, en clignant gaîment de l'œil.

Elle eut un petit geste d'impatience.

— C'est que, reprit-il, il va nous falloir aussi à cheval deux bonnes lieues.

Mais elle ne l'écoutait pas. Au fond d'elle-même, une pensée l'absorbait.

— Combien de temps, demanda-t-elle tout à coup, combien de temps me laisseras-tu seule ici-bas ?

— Pourquoi cette question ? fit-il surpris.

— Je ne sais, elle est venue l'effleurer sur mes lèvres. Partir n'est rien : rester seule est tout.

— Eh bien, si je le jurais que cette sorte d'exil commandé par l'impérieuses raisons, ne dépassera pas huit jours !

— Alors je partirais sans autre regret que celui d'être séparée de toi... si longtemps.

— Mais si je te jurais encore, reprit-il en souriant, que pendant ces huit grands jours, je vénérai au moins quatre fois de dire : Marion, mon amour, si gentille, je t'aime !

— Merci ! s'écria-t-elle à son tour, en rendant enfin à Jean Misère le baiser qu'elle avait gardé sur sa lèvre craintive. Et maintenant partons joyeusement.

(A suivre)

EUGÈNE CHANDON A EPERNAY

Vient, hors rapport, ajouté déjà clientèle champagne et monstrueux Fortes commandes.

TACHES de ROUSSEUR

Religieuse dame serait pour gérer pipi en fs et bâtiments. Maison BUROT, à Rouen.

"Ils sont faits l'un pour l'autre."



Etudie spécialement pour la commande des bandes marbines de la ferme, les

LES MOTEURS DEVILLE

à marche lente

s'accommodant jamais de complications dans les transmissions quelconque sur la machine à entraîner. Munis de tous les perfectionnements modernes, les moteurs DEVILLE se font en toutes puissances :

1 1/2 ch, 2 1/2-3 ch, 4 ch, 6 ch, 8 ch, 12-14 ch.

Fonctionnent à l'essence, au kerosil, ou pétrole.

DEVILLE, Charleville (Ardennes)

COMPAGNIE FRAISSINET

Horaires du mois de Juin 1926

DEPARTS DE CORSE POUR LE CONTINENT

Dimanche 20 - d'Ile-Rousse p. Nice à 20 h.
Lundi 21 - de Bastia pour Marseille à 14 h.
Mardi 22 - d'Ajaccio pour Marseille à 12 h.
Mardi 22 - de Bastia pour Livourne à 23 h.
Mercredi 23 - d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 23 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Vendredi 25 - de Bastia p. Marseille à 12 h.
Jeudi 24 - de Bastia pour Nice à 21 heures.
Samedi 26 - d'Ajaccio pour Marseille à 19 h.
Dimanche 27 - de Calvi pour Nice à 20 h.
Lundi 28 - de Bastia pour Marseille à 14 h.
Mardi 29 - de Bastia pour Livourne à 13 h.
Mercredi 30 - de Calvi pour Toulon et Marseille à 19 heures.
Mercredi 30 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.

Horaires du mois de Juin 1926

DEPARTS DU CONTINENT POUR LA CORSE

Dimanche 20 - de Marseille p. Bastia à 10 h.
Lundi 21 - de Marseille pour Ajaccio à 15 h.
Mardi 22 - de Nice pour Calvi à 21 h. 30.
Mercredi 23 - de Marseille p. Bastia à 12 h.
Jeudi 24 - de Marseille pour Ajaccio à 12 h.
Jeudi 24 - de Livourne pour Bastia à 12 h.
Vendredi 25 - de Nice pour Ajaccio à 9 h.
Samedi 26 - de Nice pour Bastia à 9 heures.
Samedi 26 - de Toulon p. Ile-Rousse à 18 h.
Dimanche 27 - de Marseille p. Bastia à 10 h.
Lundi 28 - de Marseille pour Ajaccio à 15 h.
Mardi 29 - de Nice p. Ile-Rousse à 21 h. 30.
Mercredi 30 - de Marseille p. Bastia à 12 h.

PASSEPORTS POUR L'ARGENTINE

La police est informé qu'un plus de passeport régulièrement visé les autorités argentines exigent :

1°) Pour les étrangers ayant déjà visé en Argentine et retournant dans ce pays :

a) La déclaré d'identité en usage dans la République, et un certificat de bonne conduite établi par une autorité policière argentine ou encore deux mois avant la date d'embarquement ;

b) A défaut des pièces indiquées ci-dessus, un permis de débarquement délivré par la Direction Générale de l'Immigration et revêtu d'une photographie (dimens. 4 cm/3 cm).

2°) Pour les étrangers venant de France pour la première fois :

Un certificat des autorités policières ou judiciaires de leur pays indiquant que rien n'est à signaler durant les trois années précédentes, légalisé par le consul argentin compétent, enfin les 3 pièces mentionnées ci-dessus, référence à ces départ.

3°) Pour les étrangers âgés de moins de 18 ans :

a) Une acte de naissance avec photographie ;

b) A défaut de ce document, le permis de débarquement devra être basé.

Les femmes étrangères accompagnées d'enfants de moins de 18 ans ne sont autorisées à entrer en Argentine que si elles disposent de ressources personnelles suffisantes pour l'entretien de leur famille.

RHUM FOX-LAND Grande Marque

EXIGEZ LA MARQUE J. VIDAL



SE MEFIER DES CONTREFACONS

Les Établissements S. DAMIANI & Cie - Bastia

PAR leurs Spécialités exquises et réputées :
« Cap Corse Damiani » Hors Concours, Membre du Jury « Nectar Cédrat » « Myrta » « Mandarina » Marque déposée.

PAR le choix incomparable de liqueurs :
Rhums, Amers, Vermouths, Champagnes, Mousseux, Vins de toutes Marques que l'on est sûr d'y trouver.

PAR l'assortiment unique de leur rayon de :
Tabacs, Cigarettes, Cigares locaux et étrangers.

PAR leurs prix minutieusement étudiés

OFFRENT les meilleures garanties d'achat
ASSUREZ-VOUS EN !!

les Motos 2,3,4 HP



Monet très Souples et Résistantes — Goyon Economiques et très Rapides

TRIOMPHATRICES DE TOUTES LES GRANDES EPREUVES 1924
répondent à tous les besoins

AGENCE EXCLUSIVE : JOSEPH ROMAGNOLI
40, Boulevard Paoli - BASTIA
(Envoi franco des catalogues et tarifs sur demande)



MAISONS Pour Tous
LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER
Edition exceptionnelle de Janvier et Beaux-Cours
Modèle de maison de plus cinquante et les conseils pour la construire, vous y sont donnés par l'expert.

UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr. — Le Fascicule : 1 fr. 25.
HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

ECOLE D'INGENIEURS DE MARSEILLE

Examen d'admission (Session de Juillet)

Les épreuves d'admission en première année auront lieu à Marseille et en quatre principaux centres universitaires de province le 11 juillet.

Pour les renseignements, demandes de programmes et renseignements, s'adresser à Mr. Gouin, 12, rue Bernard.

AVIS DE CONCOURS

Un concours pour deux emplois de dactylographes auxiliaires temporaires à la Préfecture et dans les Sous-Préfectures sera ouvert le 16 juillet à Bastia.

Les candidates admises à ce concours seront nommées à titre temporaire pour une période de six mois. Leur traitement journalier a été fixé à 10 francs.

Aucune condition de nationalité française n'est exigée pour l'emploi dont il s'agit, en application de l'article 5 de la loi du 30 janvier 1923.

L'admission de ces dernières est entièrement réservée aux personnes visées par l'article 9 de la loi du 29 janvier 1923, c'est-à-dire aux veuves de guerre non remariées, aux veuves de guerre remariées ayant un enfant ou plusieurs enfants issus de leurs six-huit ans, ou plus âgés, mais infirmes et à leur charge, issus de leur mariage avec un militaire « Mort pour la France ». aux mères non remariées ayant eu un ou plusieurs enfants issus de leurs six-huit ans, ou plus âgés, mais infirmes et à leur charge, enfants reconnus d'un fait « Mort pour la France ».

Les demandes d'admission devront parvenir à la Préfecture au plus tard le 5 juillet 1926.

Le programme des épreuves et la nomenclature des pièces à produire sont données à la Préfecture (2me division), où les intéressés pourront en prendre connaissance tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés de 9 à 10 heures et de 15 à 16 heures.

CONCOURS DE STENO-DACTYLOGRAPHIE

La Société des Sténo-Dactylographes-Comptables de la Corse organise pour le dimanche 27 juin un concours départemental de sténo-dactylographie avec distribution de prix aux lauréats.

Afin de permettre aux professionnels du département de prendre part à ce concours, le Comité d'organisation a décidé qu'en principe ce concours devrait avoir lieu à Corte.

Trois prix d'une valeur de cinq cents francs seront attribués aux candidats classés premiers aux épreuves de :

1°) Vitesse sténographique ; 2°) Vitesse dactylographique ; 3°) Ouvrier parfait.

Les autres candidats classés dans de bonnes conditions recevront des prix en espèces variant entre 50 et 200 francs.

Prière d'envoyer les adhésions au Comité d'organisation, 6 bis, rue de l'Opéra, Bastia.

BANQUE DE LA CORSE

ALTIERI & NAPOLEONI

15, pl. St-Nicolas et 41 bis, Jet Paoli à BASTIA

Principales Opérations de la Banque

Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc.

LOCATION DE COFFRE-FORTS
Compartiments depuis 20 fr. par an

DIMANCHE-ILLUSTRÉ

Magazine illustré en couleurs pour les grands et les petits. 40 cent.
Amusant et instructif - 16 PAGES
Le plus complet pour le prix le plus modique

TOUS LES SAMEDIS : 2.000 LIGNES DE TEXTE 20 PHOTOGRAPHIES ET DESSINS EN NOIR ET EN COULEURS

Tous les événements de la semaine qui vient de s'écouler ; le calendrier de la semaine prochaine ; la Semaine comptée contée et décrite par nos collaborateurs ; les mots croisés ; les problèmes en jeux divers d'observation.

Plusieurs pages en couleurs pour les enfants : RICOT, LA FAMILLE MERLITON, ZIG ET PUCE

SPÉCIMEN FRANCO SUR DEMANDE

Abonnements à DIMANCHE-ILLUSTRÉ, 29, rue d'Enghien, Paris
France, Colonies... — — 1 an : 24 fr. — 6 mois : 12 fr.

VIEUX JOURNAUX
TRÈS PROPRES POUR PLIAGE ET EMBALLAGE
S'adresser à la Papeterie du « PETIT BASTIAIS »

DIDOT BOTTIN COMMERCIAL POUR 1927
BOTTIN MONDAIN 1927
SONT EN PRÉPARATION

SOUSCRIPTIONS ET ANNONCES SERONT REÇUES JUSQU'AU 15 JUILLET.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Paul Valot, Agent Général pour la Corse, 19, Cours Grandval, 19, Ajaccio.

LES ADRESSES DES LETTRES

Au cours de l'année 1925, 2.500.000 lettres ou cartes postales n'ont pu être remises à leurs destinataires en raison de l'insuffisance ou inexactitude : 1.500.000 de ces correspondances n'ont pu être restituées aux expéditeurs parce qu'elles ne portaient aucune indication permettant d'en assurer l'attribution.

Cette constatation amène l'Administration des Postes à recommander instamment aux expéditeurs :

1° - de libeller lisiblement et très explicitement la suscription des enveloppes ;

2° - de porter à l'extérieur des cartes postales leur nom et adresse, de façon à éviter l'ouverture des plis et permettre leur renvoi immédiat si la distribution n'a pu en être faite pour un motif quelconque.

SYNDICAT NATIONAL DES INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES

Section de la Corse

L'assemblée générale ordinaire se tiendra à Bastia, le 16 juillet, dans la salle des examens de l'école du Jardin Carlo.

Admission à 8 heures.

Ordre du jour : 1° Situation financière (rapporteur : Mlle Manarini) ; 2° Propositions réglementaires (Mlle Manarini) ; 3° Groupements régionaux (Mlle Manarini) ; 4° Ratification de la cooptation d'une délégué au Congrès de Strasbourg ; 5° Propositions du Syndicat national et vœux du Conseil d'Administration (Rousseau) ; 6° Vœux divers rapportés par leurs auteurs qui devront en donner connaissance au secrétariat 15 jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Zicavo, le 6 juin 1926.

Pour le Conseil Syndical,
Le Secrétaire : L. RENUCCI

LIBRAIRIE DU "PETIT BASTIAIS"

VIENT DE PARAITRE :

MANUELETTU DI A STORIA DI A CORSICA

Par J.-P. LUCCIARDI

Elégante plaquette in-8° de 24 pages, sous belle couverture cartonnée.

Prix : 1 fr. 25 (franco : 1 fr. 50)

ROGLIANO

ETUDE MONOGRAPHIQUE RÉGIONALE PAR D. FUMAROLI

PRIX : 2 fr. (Franco : 2 fr. 25)

—(o)—

MONACO, LA CORSE ET SAINTE-DEVOTE

PAR M. DE TRENQUALEON

Ouvrage de 300 pages, orné de six hors-textes en sépia

Prix : 5 fr. — Franco : 5 fr. 50

PENSIONS MILITAIRES DE LA MARINE

Les marins ou autres dont les services ont pris fin après le 31 décembre 1924, ou les veuves et orphelins de ces marins, actuellement titulaires d'une allocation d'attente ou pension, pourront demander, à dater de la première échéance après leur inscription provisoire, l'attribution d'une autre déterminée suivant les nouveaux tarifs et selon conditions à partir du 1er janvier 1925.

Les mêmes marins ou mêmes ayant cause l'auront, après la date susindiquée, ou les veuves et orphelins de ces marins, en possession d'un livret de pension, pourront demander la révision de leur pension sur les bases résultant des nouveaux tarifs de solde, tel que définis, la création des indemnités pour charges de famille, d'après les attributions résultant du Décret du 17 décembre 1924 et de la Instruction du 13 juillet 1925.

Les demandes devront être adressées par les intéressés au chef du bureau des pensions militaires de la marine du port qui leur a remis soit un livret de pension, soit une attestation provisoire d'attente.

Imp. E. CORDIER & FILS, 8, bis du Palais

Le Directeur-Gérant : Lucien CORDIER

54e ANNÉE. — N° 213

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

LUNDI 21 ET MARDI 22 JUIN 1926

00292

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c.

JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION
POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE

Le Numéro 20 c.

RÉDACTION-PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE :
Albert CHESNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (2e)
Téléphone : GUTENBERG 14-64

Le public est averti que cette Agence n'a aucun rapport avec l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris et dans ses succursales de France et Etranger.

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION :
8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA
Téléphone : 0-03
Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-50

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Corse	13 fr.	25 fr.	48 fr.
Autres Départ. français et Colonies	15 fr.	27 fr.	50 fr.
Etranger (Union Postale)		Le Port en Sus	

Les changements d'adresse — et 25 c. en timbres-poste pour les changements de domicile — sont gratuits.

Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus.

LETTRE DE PARIS

Le 15 juin 1926.

Les membres de la Conférence franco-espagnole chargée du règlement des affaires marocaines viennent, comme on sait, d'envisager l'exil d'Abd el Krim soit en Corse, soit à Madagascar. Délicieuses alternatives ! Plaidoyer pour nous, en tous cas. Le très distingué membre de la conférence, auteur de cette idée admet sans doute peu de différence entre les Corses et les Betsileo. Ce doit être un Espagnol — nous nous gênons du moins à le croire — nous le remercions. — *caramba !* — d'avoir eu cette bonne pensée.

Au fond, la Corse ne serait pas déshonorée si elle servait de terre d'asile à Abd el Krim. Cet homme a rêvé des quelques exceptionnelles et bien qu'il ait été notre adversaire, nous n'avons pas autant de raisons que l'Espagne de le haïr. S'il rappelle à l'Espagne Annual et d'autres sanglants revers, il est surtout pour nous le témoin d'une rapide victoire et un rebelle, entre les mains du Commandant français prouve que l'esprit chevaleresque n'est pas encore un vain mot de ce côté des Pyrénées, soit dit sans offrir de froisser nos amis Espagnols qui n'ont pas abdiqué eux-mêmes les vertus qu'on leur reconnaît depuis des siècles.

Au surplus, je crois qu'au point de vue du tourisme l'internement d'Abd el Krim en Corse serait une fameuse affaire. Puisqu'il paraît qu'à cet égard nous avons beaucoup perdu en perdant Romanelli, Abd el Krim ne remplacerait-il pas avantageusement le bandit disparu ? Songez aux Américains, aux Anglais, aux Allemands mêmes qui viendraient visiter notre... hôte (j'allais écrire notre prisonnier) en nous faisant quelques-uns de ces devises à change élevé dont on semble avoir perdu en France le gabarit quitqu'on ne sait plus en fabriquer. Et ça mettrait un peu de beurre dans nos épinards. Ainsi, Abd el Krim qui a tant contribué au Maroc, à faire pousser la graine d'épinards viendrait assainonner nos nôtres.

J'en connais qui auraient d'autres raisons de se délecter de la présence du Rogbi en Corse : M. Fr. Piétri, par exemple. Il s'ennuierait moins chez nous pendant les vacances ; avec Abd el Krim, ils parleraient de ce bon vieux Maroc, du « bassani » que nous avons, à défaut de dollars, du bassani au lieu de francs-papier, de Moulay-Youssef le victorieux qui fut, sur les pressants conseils de M. Briand, plus magnanime que Moulay-Hafid laquel fit mourir sans pitié le rogbi Ben-Azzou en le faisant, dit-la légende, dans du sucre aux fours... mais il paraît que la légende est menteuse et que Ben-Azzou fut simplement étouffé... on serait encore là en vaste sujet de conversation...

Tout en badinant, il me vient une idée : Shuffer de la proposition relative à l'exil d'Abd el Krim en Corse ou à Madagascar n'est tout simplement rappelé le double exil de Napoléon. Il faut bien une fois souvenirs historiques servent à quelque chose et Abd el Krim doit être flatté de savoir que ses mânes errants évoquent aussi si grande ombre. Comme on ne peut exiler Abd el Krim à l'île d'Elbe, qui appartient à Mussolini en vertu de la Triple, on pourrait le reléguer en Corse, qu'on dit Sainte-Hélène dont on a l'air en France de ne pas se disposer. Il est simplement question de Madagascar ; c'est affaire de latitude. Vous voyez le mécanisme de l'idée, une de ces idées très simples qui peuvent aussi bien vous venir en dormant... Et surtout, pour ménager notre modestie, n'abusons pas trop notre puissance de création.

Il faut avouer qu'Abd el Krim serait moins bien à Madagascar qu'en Corse si l'on se décide à l'envoyer si loin. D'abord, je n'irais pas

Le 15 juin 1926.

jusqu'à dire qu'il ne trouverait point là-bas, auprès de quelques Français, maintes consolations ; les colonisateurs sont des hommes charmants qui, généreusement, versent aux petits soins pour ce vaincu de marque. Le gouverneur lui-même M. Marcel Olivier, un ancien combattant et qui se connaît en courage, serait pour son hôte plein de sollicitude.

M. Marcel Olivier est un de ces hauts fonctionnaires coloniaux qui à la mobilisation quittèrent leurs gros emplois pour concourir, dans le rang, à la défense de la Patrie et ce n'est pas sa faute si, Français de vieille souche, il ne subit pas le sort du gouverneur général Van-Vollenhoven, français de fraîche date, tué à Longpont en 1918.

Abd el Krim n'aurait qu'à se louer, certes, d'être gardé sous la garde d'un tel homme si représentatif des vertus françaises.

C'est probablement cette seconde solution qui va être adoptée et nous ne verrons pas en Corse la « djellaba » brune d'Abd el Krim. Ce sera pour nous une perte sérieuse. Nous comptions d'en porter gaiement le deuil.

GEX.

Bulletin Politique

Les petits papiers d'Abd-el-Krim

Abd el Krim est au secret. Le livrera-t-on au Sultan ? Nous ne le pensons pas. La cage du roghi l'attendra en vain et les tigres de Sa Majesté chérifienne n'en dégusteront pas les morceaux. Abd el Krim a fait avoir les honneurs de la guerre — fête de civils agréablement surpris du rapide succès de nos armes et pleins de reconnaissance envers un ennemi résigné à se rendre. On n'a eu le bon goût de ne le traiter qu'en prisonnier... politique. C'est suffisant.

Abd el Krim ne tenait pas les cerises. Il n'a pas à l'aire une partie de ses archives — celles qu'il connaît de soustraire à la curiosité de l'adversaire — il a laissé saisir un lot important de papiers de la « République du Rif » ! Il y a, là, des pièces fort curieuses et des indications très précises sur les concours de ses complices de France et de l'étranger.

« Les noms, les noms ! » réclament quelques journaux.

Depuis quand livre-t-on des secrets qui pourraient compromettre des hommes politiques et des amis de l'extérieur ? Les malins voudraient qu'on ne révélât qu'une partie de ces relations d'amitié... et d'affaires. Les uns pensent que le fascisme italien est compromis ; d'autres voient une main anglaise fraternellement ouverte, une main allemande tendue pleine de marks ou une griffe ouverte de Moscou offrant de *Per vuli*.

Il y a de tout cela ; cependant, ce qui importe le plus, peut-être, ce n'est pas le secret des ambitions, des haines, de la rapacité étrangères mais celui des trahisons. Les meilleures troupes d'Abd el Krim, a-t-on dit, se trouvaient à Paris. Nous demandons seulement qu'on en désigne les chefs — mais sans espoir !

Les petits papiers d'Abd el Krim serviront à un autre usage. Weitz qu'on l'croit pas hantise. Combinaisons politiques inavouables : voilà qui est vraiment utile. — R. B.

Les Evénements et les Hommes

Le retour de M. Albert Sarraut.

M. Albert Sarraut, ambassadeur à Angora, est arrivé à Paris, après un séjour de treize mois en Turquie. Il a gardé, à M. Briand, le texte du traité turco-syrien négocié par lui en accord avec M. de Jouvenel.

A ce sujet, l'ambassadeur a fait, à la presse la déclaration suivante :

« Cette nouvelle convention va définitivement mettre un terme aux incidents de frontière. Nous allons enfin pouvoir songer à la Syrie une protection efficace contre les ambitions des bandes et développer réellement, cette fois, nos relations de bon voisinage. Il est de mon devoir de rendre hommage à l'esprit de conciliation de nos amis turcs, qui n'ont pas hésité à tenir compte des directives de notre politique générale. Le rapprochement entre l'Occident et l'Orient est désormais en bonne voie ».

Les deux manières.

De bonne volonté lorsque n'est peut-être mieux affirmée, encore, dans l'accord avec l'Angleterre pour Mossoul. Les Anglais, qui n'ont pas manifesté au gouvernement d'Angora la sympathie que lui a prodiguée la France, ont bien fait leurs affaires. Ils ont résisté à tous les bluffs et poursuivi leurs desseins. Ils ont, ainsi, obtenu, de Rouchdy-bey, tout ce qu'il leur refusait si brutalement à Genève, contre quelques concessions économiques.

Nécessité oblige ! C'est par nécessité que le gouvernement de Mustapha Kemal abandonne un nationalisme intransigeant qui achevait de ruiner son pays. L'Angleterre en a su profiter.

Notre chevalerie ne nous fait-elle pas dupes ?

Le matin des Soviets.

Le procès des jeunes nationalistes géorgiens, accusés d'avoir frappé des agents bolchevicks, et les coups de revolver, qui ont tué l'un de ceux-ci à la sortie du Palais, prouvent que les Soviets poursuivent, chez nous, avec une audace insaisissable, leur lutte contre leurs adversaires politiques. L'assassinat du général Petlura, *sur lequel la justice polonaise ne refusait à faire la lumière*, est un pressant avertissement. L'ambassade de la rue de Grenelle apparaît comme un nid d'espions et un repaire de bandits. Quelles nouvelles tentatives criminelles faut-il, donc, pour que le Gouvernement se décide à expulser les agents provocateurs, les fauxsigres et les assassins professionnels qui s'abritent sous l'aile de M. Rakowski. La complicité des néo-socialistes devrait suffire à mesurer le mépris du gouvernement des Soviets pour la République française.

Zaghloul pacha.

Zaghloul pacha a été nommé président de la Chambre égyptienne.

Le premier ministre, Adly pacha, a publié, dans son discours d'ouverture, les grandes lignes de la politique intérieure de son cabinet qui sera « une politique constructive et modernisée ».

En ce qui concerne les affaires étrangères, le président du Conseil a déclaré que ses collègues et lui s'efforceraient tout particulièrement à établir de bonnes relations avec le gouvernement britannique.

En terminant, l'orateur a annoncé que le gouvernement prendrait des mesures nécessaires en vue de l'entrée de l'Egypte dans la Société des Nations.

Puisse ce beau temps durer.

Le statut territorial du Maroc.

Les suggestions d'internationalisation du problème arabe, dit *la Nation*, renouvellent les polémiques de 1905 qui aboutirent, après la démission de Delcassé à la Conférence d'Algésiras. On oublie que les facteurs du problème sont complètement modifiés.

Nous avons payé notre liberté d'action au Maroc, vis-à-vis de l'Angleterre par la renonciation à nos droits sur l'Egypte dans le traité du 8 avril 1904.

L'Italie s'est désintéressée du Maroc en 1902 contre promesse du désintéressement de la France dans sa future conquête de Libye.

Aucun de ces Etats, ayant acquis la possession des territoires sur lesquels la France consentait à jeter son hypothèque, ne peut légitimement revendiquer à nouveau une intervention au Maroc.

Le statut territorial du Maroc relève uniquement de la France et de l'Espagne. La France a établi son protectorat sur le Maroc par le traité de Fez du 30 mars 1912 et a obtenu en compensation du gouvernement espagnol la zone du Rif par traité du 27 novembre 1912. Seul, l'accord franco-espagnol peut en modifier les limites.

Un nouvel argument se fait jour pour justifier la réapparition des puissances étrangères : l'intervention comme successeurs des droits auxquels l'Allemagne a renoncé sur le Maroc par l'article 141 du traité de Versailles. L'interprétation n'a aucun fondement. La renonciation allemande sporte, d'une part, sur les intérêts des 9 février 1909 et 4 novembre 1911, et, d'autre part, sur l'acte d'Algésiras du 7 avril 1906. Or, les deux premiers ont pour objet l'abolition des prétentions allemandes sur le Maroc contre cession d'une partie du Congo français. Aucun droit ne peut naître de leur abrogation au profit des signataires du traité de Versailles. Quant à l'acte d'Algésiras, si une interprétation malveillante pouvait empêcher la France de bénéficier seule de l'exclusion allemande, l'intervention des signataires ne pourrait porter que sur l'organisation de la police et de la banque et les concessions de travaux publics, seuls visés par l'acte du 7 avril 1906.

Le statut territorial du Maroc est donc une question que la France et l'Espagne ont seules compétence pour maintenir ou modifier.

Le Carburant National et nos Colonies

Les circonstances nous obligent à réduire nos exportations afin d'éviter, pour le paiement de nos achats à l'étranger, une demande toujours plus importante de devises étrangères.

Le Gouvernement vient à juste raison, de demander aux forces vives du Pays de diriger les efforts vers cette politique de restrictions.

Parmi les matières premières qui se placent au premier rang, parmi celles qui nous imposent une forte exportation de capitaux, figurent les dérivés du pétrole et les huiles de graissage.

Nos achats dépassent deux milliards par an !

Nous pouvons non pas nous libérer complètement du tribut que nous payons aux anglo-saxons, mais développer dans une certaine mesure la production de l'alcool industriel qui remplirons utilement l'essence de pétrole.

Le carburant national a définitivement triomphé de ses adversaires. L'Office National des Combustibles Liquides, au cours de sa période pionnier, de le proclamer sans qu'il s'élève la moindre réserve.

M. Simon, le directeur général de l'Office dans son rapport a été catégorique.

« La question de l'alcool carburant — écrit-il — peut être considérée comme définitivement réglée. La pratique a, d'ailleurs, depuis trois ans, confirmé ces résultats, aujourd'hui incontestables. Aucune critique n'est plus à l'heure actuelle, sérieusement formulée à l'encontre de son emploi dans les moteurs. La seule question qui se pose est de savoir si l'alcool peut être à l'avenir généralisé dans des conditions de quantités et de prix qui permettent, au même titre que celui de ses qualités techniques, de soutenir la concurrence avec les carburants d'importation ».

La consommation de l'alcool pour les moteurs n'a cessé d'augmenter mais, hélas ! on ne peut répondre aux nombreuses demandes des usagers qui, ayant constaté des qualités du carburant national, le préfèrent à l'essence. J'ai à ce sujet dans mes dossiers quelques centaines de lettres.

En 1921, le moteur automobile avait consommé 21.000 hectolitres ; en 1925, 147.000 hectolitres pour passer à 217.000 en 1924, et enfin à 300.000 en 1925. Il y a encore progrès sensible pour les sept premiers mois de la campagne 1926, parce que si en 1925 il a été employé 122.000 hectolitres, nous avons atteint, cette année, depuis le 1er octobre 168.000 hectolitres.

La loi du 28 février 1923, nous permet d'écouler de 5 à 6 millions d'hectolitres d'alcool. On voit que nous pouvons sans crainte de gêner la production des régions betteravières, développer la production de l'alcool industriel.

C'est pour ces motifs que le 31 décembre 1925, avec deux cents de mes collègues, j'avais déposé un propositon de loi pour organiser méthodiquement la production de l'alcool.

Il faut avoir recours à toutes les sources, qu'elles soient métropolitaines, algériennes ou coloniales.

L'Office National des Combustibles Liquides vient de donner son adhésion au programme que j'avais proposé à mes collègues. Il vient de voter 300.000 francs pour permettre à la mission Foulque de continuer ses recherches en Algérie et dans l'Afrique Occidentale française. Les sources inexplorées nous pouvons demander de l'alcool à des prix de revient permettant de remplacer les hydrocarbures d'importation sont nombreuses.

Il y a d'abord la betterave qui traitée dans certaines conditions peut donner du carburant. M. Morel, le dévoué chef du service des alcools a indiqué que la question était bien près d'être au point. Des milliers de tonnes de matières cellulosiques, comme les mout de raisin désséchés, les brindilles de nos forêts, la sciure de bois se perdent tous les ans. Cela pourrait procurer une véritable richesse au Pays.

En Algérie et dans nos Colonies, il y a la culture de l'agave. Cette plante peut donner double source de revenus. D'abord, le textile que nos archéions pour une somme de cent millions à l'étranger et des déchets de vo premier traitement industriel à 6,0/0 d'alcool en moyenne comme l'a démontré M. Fouque.

Il y a ensuite la culture de la betterave qui, si j'en crois les travaux de M. Vermeuil, peut donner des rendements très satisfaisants.

Et aux Colonies ? Les plantes qui peuvent donner de l'alcool foisonnent. Le rapport de MM. Regismanset et Exposé, déposé le 7 juin, montre d'utilité que nous pouvons en retirer. En plus de l'agave, il y a le mil, le sorgho, la patate, le manioc, la bagane, etc., sont susceptibles de permettre l'installation de véritables usines.

Dans une communication que m'adressait M. Antonetti, le Gouverneur de l'A.O.F. que Epinal-ville, il m'était indiqué ce que l'on pourrait espérer si une action méthodique était entreprise :

« En dehors de la répercussion que pourra avoir, sur le développement économique de la Métropole, et de nos possessions africaines, m'écrivait ce haut fonctionnaire, l'a-

REGINA
LA REINE DES CIGARETTES

doption de l'alcool carburant colonial. On ne doit pas perdre de vue qu'elle en aura une bien plus grande encore au point de vue humanitaire dans certaines de nos Colonies.

« Ce sera, à brève échéance, la suppression complète du portage qui tue seulement, éloigne des villages la partie la plus saine de la population, mais encore, étoile la production du fait de la diminution de la main-d'œuvre indigène pourtant déjà si réduite dans nos possessions africaines.

« Pour ne rappeler que les principaux produits susceptibles de donner de l'alcool, je citerai : la banane le mil, le sorgho, le maïs, l'ananas la mangue, la cocotier et tous les palmiers, en général, sans oublier le manioc et la patate, de culture facile et qui, eux aussi, peuvent être utilisés pour cette fabrication.

« Au Tchad, pa exemple, 300.000 hectares sont actuellement ensemencés en mil, 180.000 hectares produisent du sorgho. Dans le Moyen-Congo, il y a 12.000 hectares de maïs et les bananiers occupent 48.000 hectares.

« Le manioc et la patate se rencontrent partout car ils constituent le fond de l'alimentation indigène au Gabon, au Moyen-Congo et dans l'Oubangui-Charo. Toutes ces cultures pourront être développées presque indéfiniment, le jour où la fabrication de l'alcool industriel, organisée en grand, leur fournira des débouchés ».

M. Loucheur, pour résumer le débat, qui s'était largement engagé, disait à la réunion de l'Office National des Combustibles : « Il faut organiser notre production, parce que une nation qui importe à l'excès travaille à son appauvrissement définitif ».

Il ne faut donc pas perdre du temps. Les raisons sont impérieuses. Nous devons trouver sur notre sol et dans nos Colonies la part la plus large pour nos besoins en carburants.

E. BARTHE, *Député*.

CHRONIQUE des TRIBUNAUX

CHAMBRE CORRECTIONNELLE

Présidence de M. ERSA,
Conseiller Doyen

Le jeune Polonini vient de subir une peine sévère. Mais je n'entends ni lui faire grâce ni l'absoudre car le jour même où il aurait à subir sa peine, il récommencera. Rentré en Corse, sa famille dira : il fait le déserteur, il commettait cela et cela deux condamnations importantes avec 19 mentions d'un habitué de la place remboursement.

Le Tribunal l'avait entendu à la suite de preuves qu'il a faites. M. le Procureur de la République avait interjeté l'appel.

La Cour, après rapport de M. le Conseiller Fougère, réquisitoire de M. l'avocat général Gaspar et plaidoirie de Me de Montera, a confirmé sa précédente valeur à deux mois de prison.

x x x

Arrêté à la suite d'un vol qu'il venait de commettre, Polonini est déféré à la plainte de détenu de la brigade de Bon. Cette chambre est bonne pour les habitués de Bar. Polonini réussit à les tenter et la gendarmerie a pu intervenir au moment où il n'était bruyante la chef des champs.

Le Tribunal l'avait, pour vols de voiture et tentative d'évasion, condamné à 15 jours de prison.

La Cour, après rapport de M. le Conseiller Fougère, réquisitoire de M. l'avocat général Gaspar et plaidoirie de Me de Montera, a confirmé la peine prononcée par le Tribunal.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Présidence de M. le Président LECA

Pour vilenies, la dame Gazzoli, ménagère quelques de Me de Montera, épouse de la garde civile et de Me de Gandit, gendarmerie, condamnée à 25 fcs d'amende.

x x x

Le Tribunal d'abord a connu d'une affaire électorale. Me de Montera, défenseur de divers prévenus, dépose des conclusions tendant à la nullité de la procédure et à ce que le petit gars soit déféré présent.

L'affaire sera examinée plus prochain au Tribunal de Bastia avec les témoins de vient accusés par Me de Montera.

Dans une affaire, M. Angeli, substitut du Procureur de la République, occupait la place Albelli, jeune fille de Martin et Marie ; M. de ses antécédents publics.

MAIRIE DE BASTIA

AVIS

Publication des immeubles devant contre quelconque sera reçue jusqu'au dépôt du cahier des charges pendant [illegible] publics.

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

La Crise Ministérielle

M. Herriot ayant également échoué on rappelle M. Briand

LA NUIT DE SAMEDI
A DIMANCHE

Paris 21 juin

Samedi soir, la réussite de M. Herriot paraissait assurée.

A 23 heures, on indiquait comme faisant partie de la combinaison : MM. Renoult (Justice) ; Chautemps (Intérieur) ; Dumesnil (Marine) ; de Monzie (Travaux Publics) ; Perrier (Colonies) ; Durafour (Travail) ; Queuille (Agriculture) et M. Lucien Romier, directeur du *Figaro* (Ministère du Commerce).

A 23 h. 30, le Président de la Chambre s'entretenait avec ces personnalités ainsi qu'avec MM. Malvy, Bokanowsky, de Moro-Giafferri et Pietri.

Les premières éditions des journaux parisiens donnaient la composition probable du ministère.

L'Œuvre indiquait MM. Herriot (Présidence du Conseil et Affaires Etrangères) ; Pietri (Finances) ; Renoult (Justice) ; Chautemps (Intérieur) ; Painlevé ou Daladier (Guerre) ; Dumesnil (Marine) ; de Monzie (Travaux Publics) ; Queuille (Agriculture) ; Colrat (Instruction Publique) ; Daniel Vincent ou Romier (Commerce) ; Durafour (Travail) ; Perrier (Colonies) ; Pasquet (Postes).

Le Journal donnait : « Finances : M. de Monzie ; Guerre : M. Painlevé ou M. Daladier ; Instruction Publique : M. Daladier ou M. Painlevé ; Marine : M. Dumesnil ou M. Leygues ; Pensions : M. Anterion ; Travail : M. Jouhaux ou M. Durafour ; Travaux Publics : M. de Monzie ou M. Le Troequer ; Agriculture : M. Dariac ; Commerce : M. Loucheur ou M. Romier. Sous-secrétaires d'Etat : Affaires Etrangères : M. Millerand ; Finances : M. Pietri ; Régions libérées : M. Chauvin ; Aéronautique : M. Eynac ou M. Planpin ; Instruction Publique : M. de Moro-Giafferri ; Marine marchande : M. Léon Meyer.

A 1 h. 15, M. Herriot insista auprès de M. Painlevé pour qu'il prenne le ministère des Finances.

A 3 heures, on disait que M. Herriot avait attribué les Finances à M. Lucien Romier. On indiquait que M. Champetier de Ribes faisait partie de la combinaison.

A 6 h. 45, un tour de théâtre les produisait. MM. Pietri, Champetier de Ribes et Lucien Romier descendaient, de la Présidence de la Chambre annonçait que M. Herriot, en présence des difficultés qu'il rencontrait, renonçait à former le cabinet.

A 7 h. 25, M. Herriot sortait à son tour ; il se rendait à l'Elysée où il annonçait son échec à M. Doumergue.

Le Président de la République faisait aussitôt appeler M. Briand qui acceptait la mission de former le ministère.

LE REFUS DE M. CHAMPETIER DE RIBES PROVOQUA L'ECHEC DE M. HERRIOT

Paris, 21 juin

Au cours de la nuit de samedi, M. Bokanowsky déclina l'offre d'entrer dans la combinaison Herriot n'admettant pas à la partie du programme qui comportait la contribution sur la fortune acquise et le droit de succession. M. Herriot appela alors MM. Painlevé et Jouhaux qui tout en l'assurant de leur dévouement, refusèrent. Le Président de la Chambre manda MM. Ramier et Pietri qui lui recommandèrent M. de Monzie comme le plus qualifié pour le portefeuille des Finances. M. de Monzie accepta.

MM. Romier et Pietri, pour ne pas mettre d'obstacle à la formation du Cabinet, acceptèrent d'en faire partie tout en faisant remarquer la part réduite réservée aux groupes modérés de la majorité républicaine de Gauche. M. Herriot trouva l'observation juste et décida de s'adjoindre M. Champetier de Ribes, démocrate, modéré, auquel il aurait confié le ministère des Pensions. M. Champetier de Ribes, tout en restant homogène à l'effort de M. Herriot remarqua que la combinaison ministérielle ne produirait pas répondre au désir d'union encore très sincèrement par M. Herriot et unanimement souhaité par le pays. Il annonça qu'il n'acceptait pas et persista dans sa décision, malgré la nouvelle insistance de M. Herriot, pour les mêmes motifs que MM. Romier et Pietri.

M. Herriot, dans ces conditions jugea la tâche impossible.

DECLARATIONS DE M. BRIAND

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL
S'INSPIRERA DES MAJORITÉS
QUI L'ONT SOUTENU

Paris, 21 juin

Hier matin, à 10 h. 30, en quittant l'Elysée, M. Briand a fait d'importantes déclarations.

Il a rappelé ses premiers efforts en vue de constituer un ministère d'union nationale et a indiqué qu'il avait fait alors appel à MM. Poincaré et Herriot comme représentants dans l'opinion républicaine les deux grâces qui s'étaient affrontés.

Le Président du Conseil a ajouté : « Pour la troisième tentative, je vais maintenant m'inspirer des majorités qui se sont formées et qui, après tout, m'ont soutenu. Comme je vois que M. Herriot lui-même a envisagé une formule de concentration républicaine très large, cela facilitera beaucoup ma tâche.

« Je crois donc pouvoir réussir après deux entrevues ».

LA SITUATION FINANCIERE
COMMANDERA
L'ORIENTATION DU CABINET

Paris, 21 juin

Ce matin, avant de déjeuner, M. Briand a fait des déclarations à la presse. Il a déclaré qu'il a fait le tour de tous les problèmes qui méritent d'être examinés. Il a confirmé que M. Poincaré était toujours disposé à collaborer.

Il a dit : « Mes idées n'ont pas varié : je veux faire un cabinet de concentration républicaine réunissant des personnalités susceptibles de montrer au pays que les questions politiques passent à l'arrière-plan et qu'on peut former un gouvernement avec des républicains de nuances diverses mais qui n'en sont pas moins fermement républicains pour cela. Je ne pense pas que l'on puisse contester cette qualité à M. Poincaré ».

Le Président du Conseil estime que la situation difficile n'est pas insoluble à condition de ne pas l'empoisonner par des considérations de pure politique. Il a ajouté : « Je considère quand il y a un petit commencement d'incendie dans une maison que l'on habite en commun, que tous les locataires doivent quitter leurs petites querelles de voisinage pour se mettre à la pompe. Les choses une fois remises en état, chacun pourra reprendre sa liberté. Pour le moment présent, la situation financière domine tout. C'est elle qui commandera l'orientation de mon Cabinet, jusqu'au bout et je ne me départirai pas de cette manière de voir ».

Après le départ de M. Poincaré, M. Laval est venu chez M. Briand. Puis MM. Durand, Perrier, et Levasseur.

Le Président du Conseil a retenu à déjeuner MM. Leygues, Perrier Lavil, Danielou, Durand et Painlevé.

A 15 heures, M. Poincaré est retourné au Quai d'Orsay. Toujours peu bavarde. D'est reparti à 18 h. 20. M. Doumer a été alors appelé et est arrivé à 16 h. 45. M. Urval est sorti à 16 h. 50. A 17 h. 45, M. Painlevé est arrivé puis est sorti à 18 h. 5. « Je reviendrai après dîner, dit-il, je reste toujours à la disposition de M. Briand ».

Cette entrevue laisse supposer que M. Poincaré conférerait au autre portefeuille que celui des Finances.

A 18 h. 30, M. Briand n'est rendu à l'Elysée. Il a dit qu'il comptait terminer la formation dans la soirée et après une entrevue avec M. Poincaré vers 21 heures ; si quelque retard se produisait, il terminerait demain matin.

LES CONSULTATIONS DE M. BRIAND

LA PARTICIPATION
DE M. POINCARÉ EST INCERTAINE

Paris, 21 juin

Aujourd'hui, M. Poincaré a conféré une heure et demie avec M. Briand.

L'ancien président de la République a ensuite consulté MM. Péret et Sergent.

AU CONGRES DE LA PROPRIETE BATIE

POUR LE VOTE DE LA LOI SARI SUR LES IMPOTS MUNICIPAUX ET DEPARTEMENTAUX.

Paris, 21 juin

Le quinzième congrès de la Propriété bâtie de France réuni à Paris, a adopté le rapport Pons demandant le vote par le Parlement de la proposition de loi *Emile Sari* tendant à la réforme des impôts municipaux et départementaux.

Cette délibération est conforme aux vœux émis par un grand nombre de Conseils Généraux.

L'ECOLE PROFESSIONNELLE DE BASTIA

LA SUBVENTION EST ATTRIBUEE

Paris, 21 juin

Le sous-secrétaire d'Etat de l'Enseignement Technique a informé par lettre en date du 17 juin, M. Emile Sari, sénateur-maire de Bastia, que la Commission Ministérielle a décidé l'attribution d'une subvention de 270.000 francs à la Ville de Bastia pour la construction de l'Ecole Pratique d'Industrie.

LE PORT D'AJACCIO

UNE LETTRE DE M. DE MONZIE
A M. EMILE SARI

Paris, 21 juin

M. Emile Sari a reçu de M. de Monzie, ce 15 courant, l'informant qu'après la prise en considération des divers travaux d'aménagement du port d'Ajaccio et des demandes de la Chambre de Commerce pour y pourvoir, une enquête d'utilité publique est en cours sur le nouveau tarif de pilage et sur le projet des concessions.

Dès que le dossier de cette instruction sera parvenu à l'administration, des mesures seront prises en vue de l'homologation de la combinaison financière par le ministère du Commerce. Le sous-secrétaire de la marine marchande s'étant de son côté sur le projet des travaux et la concession de l'outillage sollicitée par la Chambre de Commerce.

M. HERRIOT EXPOSE SES DEMARCHES AU GROUPE RADICAL-SOCIALISTE

Paris, 21 juin

M. Herriot fit dans l'après-midi l'exposé de ses démarches devant son groupe et conclu à l'impossibilité de réaliser un ministère de concentration.

Une discussion vive s'engagea sur l'attitude à observer. Finalement, chacun fut laissé libre d'agir.

M. Deyris manifesta des critiques du fait que M. Herriot ait songé à M. Changeotine de Ribes, démocrate chrétien.

M. Herriot répondit que ce choix avait été guidé par le souci de répondre aux attaques injustifiées de extrême portées contre le parti.

LA PRESSE
COMMENTE FAVORABLEMENT
LE RAPPEL DE M. BRIAND

Paris, 21 juin

Le Journal assure qu'après les expériences récentes, une majorité compacte s'est formée à la Chambre et au Sénat. M. Briand pourra, sans doute, obtenir d'elle, sans demander des pouvoirs spéciaux, le vote des mesures de salut public que réclame le pays.

Il rappelle que plusieurs solutions socialistes insistèrent pour que M. Herriot constitue un ministère radical socialiste, mais que le Président de la Chambre refusa, envisageant l'échec certain.

L'Echo de Paris croit que la collaboration de M. Poincaré sera acquise mais que le Sénateur de la Meuse tient à consulter auparavant les dirigeants de la Banque de France et le Président du Comité des Experts.

Le Petit Parisien, au sujet de la participation de MM. Caillaux et Poincaré se réfère aux déclarations faites hier dans la Sarthe par M. de Montigny qui se prononça contre la présence de M. Poincaré, déclarations auxquelles s'associa M. Caillaux.

Le Figaro, le *Gaulois* et *l'Avenir* estiment que M. Briand a la partie belle.

L'Humanité Libre écrit : « L'opinion républicaine ne peut que souhaiter le succès de toute tentative sincère et réaliste ».

L'Ere Nouvelle dit : « Après l'échec de M. Herriot on a le droit d'estimer qu'il n'est pas absolument indispensable de renouveler les expériences de cette nature ».

L'Œuvre dit qu'il n'est pas certain que M. Poincaré prenne les finances.

LA BOURSE

Paris, 21 juin

COURS DES VALEURS

	cours précéd.	dernier cours
Rente 3 0/0	45.50	46.30
— 5 0/0 1915	56.15	52
— 4 0/0 1917	48.15	43.85
— 4 0/0 1918	42.30	43.35
— 5 0/0 1920	69.50	70
— 6 0/0 1920	66.05	61
— 4 0/0 1925	51.40	51
Bons Aruba 4 1/2 Or 1909-1915	2105	2105
Japon 4 0/0 1905	660	647
Roumanie 1922 4 0/0	570	»
Société Générale	842	845
Banque Union Parisien	869	875
Banque Paris Pays-Bas	1200	1227
Banque Française	4500	4500
Banque Rép. Ottomane	1445	1431
Banque El Henri Agricol	900	800
Crédit Foncier Egyptien	5325	5400
Crédit Lyonnais	1700	1713
Crédit Foncier Colonial	550	554
Crédit Fonc Argent art	1200	1214
Banq. de Rio de Plata	1525	1525
Thalès	1110	»
Voitures de Paris	1025	1030
Wagons Lits actions	1575	1570
Suez Capital	15160	14500
Suez Part	15300	15150
Suez Intérêt Créé 1/5	3900	3895
Transatlantique ordinaire	151	154
Transports Mar. ordinaire	450	»
Lebon Capital	780	800
Tramways Maghrib	320	322
Jeumont	720	700
Suez Civil Parts	2685	»
Penarroya	766	790
Kouk Phénix	500	510
Ble Thés	6770	6550
Rose Dragi	64	»
Métallurgique B. Unis	180	»
Mokta-el-Hadid	780	»
Omnium actions, ex 20	256	256
Meyer et Charbon	530	535
Pinbothers	297	»
Kramer Abel	63.75	»
Océana	45	45
Houillères St Etienne	100	»
Bureau de Contentieux	332	354
Tramways	456	427
Huil Mines	510	494
Jujuy Fonture	670	680
Schneider et Cie Creusot	1050	1595
Bonquette	175	»
Métallurgie Artige	175	»
Chemin Boulonnais	451	660
Saint-Gobain	4395	4350
Espagne Gafsa	1017	1015
Boudins Nitrate Unité	895	780
1/10 Royal Dutch	5300	5380
Roumanie Belge Pétrole	178	176
Phosphates M'Zella	179.50	»
Mexican Eagle pétrole	720	732
Franco Polonaise Forts	1575	1570
Shell	804	774
Raffineries Say	1795	1910
Pathé chemin, jouissan	560	550
Sucreries Colonières B	565	550
Nation Saint-Raphaël	2195	2190
Dong Tréa	1075	1210
Rizeries Odiet	506	500
Port autor. ref. Egypte	1500	»
Gaz travaux Marseille	510	»
Ottoman Bank	143	144
Raffineries Français	295	304
Rizeries Indo-Chinoise	970	»
Chalan. navar. de N.C.	440	450
La Soie	455	450
Lorraine	258	279
Pathé	218	240
Mutu navig. Commerce	33500	33500
Crédit National 1920	332.50	334
Jutten Wood Cambodge	665	660

COURS DES CHANGES

Livre	175.45	175.45
Dollar	36	3475
100 Lires	172.80	172.80
100 pesetas	573	573.50
100 Yen nom	380	374
100 Francs	144.75	144.75

UN DISCOURS DE M. CAILLAUX

LA SITUATION FINANCIERE
ET LA CRISE MINISTERIELLE

Paris, 21 juin

Au Pressoir (Sarthe), M. Caillaux a prononcé un long discours sur la situation financière.

L'ancien ministre des Finances a stigmatisé d'abord nos fautes : « Trop de dépenses, trop de gaspillages, a-t-il dit, l'exemple a été donné par les gouvernements d'après-guerre ».

Après un examen de conscience, il a constaté que les illusions subsistent. On croit que la chute de la monnaie exprime un embarras passager des affaires de la nation. Or, nous avons perdu un tiers de notre richesse acquise. Il faut travailler davantage, restreindre les dépenses.

M. Caillaux ne croit pas la mal irréparable. Il dit : « Mais la France peut espérer ; à condition qu'elle s'attelle à la tâche du redressement et à produire davantage. Nous devons aussi consommer moins de produits achetés à l'étranger. Une politique de restriction s'imposera ; elle sera d'ailleurs imposée si on ne se décide à la pratiquer volontairement. Il faut surtout en arriver à la cessation des emprunts.

« Puis, le fonds de la question est la restauration monétaire ; la seule méthode est de réaliser la stabilisation de la monnaie que l'on ne peut sans doute opérer du jour au lendemain, qu'il faut préparer mais à laquelle il convient de parvenir aussitôt que possible ».

Le sénateur de la Sarthe parle des Etats-Unis d'Europe pour arriver au redressement et a passé en revue les réformes qui s'imposent et des devoirs gouvernementaux.

« Il faut, a-t-il ajouté, transformer notamment nos méthodes de travail, collaborer sans arrière-pensée à l'œuvre entreprise par ceux qui gouvernement demain ou après-demain à conditions qu'ils appuient un programme positif et pratique, adapté aux exigences de la réalité.

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER

LE RAPIDE BORDEAUX-PARIS
DÉRAILLE

Paris, 21 juin

Hier, le train rapide n° 11, qui quitte Paris à midi à destination de Bordeaux, a déraillé vers 15 h. entre Nôtre et Vernon, près de Vouvray. La locomotive, le tender, les fourgons et deux voitures se sont renversés sur la voie, les trois voitures suivantes ont déraillé.

Il y a eu six morts et trente blessés.

Le train allait à une vitesse de 80 kms à l'heure au moment de la catastrophe. Les wagons de troisième classe ont été les plus éprouvés.

LES CAUSES DE L'ACCIDENT

Tours, 21 juin

Selon les premières constatations, l'accident de Vouvray serait dû à la rupture du fusseau avant du boggie de la locomotive, rupture consécutive au chauffage. Toutefois, cette cause ne pourra être retenue définitivement qu'après le déblaiement et la visite du matériel.

Parmi les morts figurent deux femmes non identifiées.

NOUVELLES JUDICIAIRES

LES FRAUDES
SUR LES DOMMAGES DE GUERRE

Paris, 21 juin

La onzième correctionnelle a condamné à 15 jours de prison et 200 francs d'amende un industriel de Quiévrechain (Nord), le sieur Ernest Lecluz, qui avait offert sous une enveloppe de 10.000 frs à un fonctionnaire du Comité central de préconstitution au ministère des régions libérées pour qu'il intervienne favorablement dans une instance en revision. Ce fonctionnaire, déjà présenté, avisa aussitôt la Sûreté ; deux inspecteurs s'étaient cachés dans un placard et confondirent l'industriel au moment de la remise de l'enveloppe.

TIRAGES FINANCIERS

VILLE DE PARIS 1919

Paris, 21 juin

L'obligation portant le numéro 287.780 sera remboursée par 200.000 francs.

LES SPORTS

LE TOUR DE FRANCE

JULES BUYSSE, VAINQUEUR
DE LA PREMIÈRE ÉTAPE

Paris 21 juin

Le Tour de France a commencé hier matin. Le départ fut donné à Evreux aux vent-quatre coureurs engagés.

La première étape comportait un parcours de 373 kms. Elle fut marquée par la fuite de Jules Buysse qui termina en 14 h. 42' 04" devant Van de Castelle, Parmentier, Debruschère, Cuvelier, Adelin Benoît, Casdermann, Tailleu, Faure, Van Slembrouck, tous en 14 h. 59' 01" ; Dejonghe en 14 h. 26' 49" ; Pé en 14 h. 30' 29" ; Martinelle, en 14 h. 31' 05" ; Decorte, en 14 h. 33' 11" ; Lucien Buysse et Rottrelin en 14 h. 46' 21" ; Seltier en 14 h. 50' 32" ; Bidal en 15 h. 01' 18", etc.

Demain matin, aura lieu l'étape Mathouse-Metz (316 kms).

PARIS-REIMS

Paris 21 juin

La course Paris-Reims a été gagnée par Aumerle, devant Robert et Galloni.

FOOT-BALL

FRANCE ET BELGIQUE : 2 A 2

Paris, 21 juin

Hier, à Bruxelles, l'équipe de France rencontrait l'équipe de Belgique en un match comptant pour la saison prochaine.

Le sélectionneur de la Sarthe parle des Etats-Unis d'Europe pour arriver au redressement et a passé en revue les réformes qui s'imposent et des devoirs gouvernementaires.

« Il faut, a-t-il ajouté, transformer notamment nos méthodes de travail, collaborer sans arrière-pensée à l'œuvre entreprise par ceux qui gouvernement demain ou après-demain à conditions qu'ils appuient un programme positif et pratique, adapté aux exigences de la réalité.

en Allemagne

LES BIENS DES ANCIENNES
FAMILLES REGNANTES

Berlin, 21 juin

Hier, le peuple allemand était appelé à se prononcer sur l'expropriation des anciennes familles régnantes.

14.409.618 personnes ont voté pour ; 583.354 contre et 558.259 bulletins ont été déclarés nuls.

L'expropriation n'est cependant pas acquise. Il aurait fallu que 19.780.000 personnes votent.

Au cours des opérations de vote, des manifestations se sont produites dans plusieurs villes, notamment à Halle, Allenstadt, Ostendorf, etc. On compte 8 tués et 30 blessés. A Berlin, la police a opéré 200 arrestations.

CONTRE
LES FLUCTUATIONS DU CHANGE

LES BONS " CITROEN "

La vente des voitures Citroën à l'étranger allait fort importante, est à la veille d'une extension considérable, du fait que l'organisation des Sociétés filiales arrive seulement au point. Ces ventes qui s'effectuent surtout en devises appréciées, apportent dans le chiffre d'affaires un précieux élément de stabilité, soustrait aux incertitudes du change.

Le revenu complémentaire des bons, soit 20 francs par bon et par milliard d'affaires, est dans lui-même à l'abri de toute dépréciation et est inaliénable à une valeur-or.

Ce revenu complémentaire s'ajoute d'ailleurs, on le sait, à un intérêt fixe de 7 1/2 0/0.

Les versements de souscription — soit 500 francs par bon — sont reçus : dans les banques, établissements de crédits de la Corse, leurs succursales et succursales, pour le compte de la Société André Citroen. Pour tous renseignements complémentaires s'adresser chez MM. Agostini Frères, 38, Bd Paoli, à Bastia.

L'émission sera close le samedi 26 juin.

T. S. F.
Les Appareils des Premières Marques, les meilleures fournitures se trouvent Aux Grands Magasins LOUIS MAUREL
Installations Complètes — Facilités de Paiement.

A TRAVERS LA CORSE

BONIFACIO. — M. Silvani, maire de Bonifacio, vient d'être nommé commissaire de police, son garant, a été mis à l'abri de l'assemblée des suffrages.

Chronique Locale

HENRY ROUSSEL EN CORSE

Henry Roussel est parti dimanche soir à destination de la Corse pour rejoindre les lieux où seront tournés les extérieurs de son film « L'Ile Enchantée ».

Les scènes d'intérieur — car on sait qu'il y en aura d'importantes dans le film — se tourneront à Nice, dans les studios de la Victorine, admirablement outillés pour ce genre de travail.

Le film sera présenté à Paris, dans le courant de décembre prochain.

Nous souhaitons à notre éminent compatriote un plein succès dans cette nouvelle entreprise.

LES BALS

Le bal Sauri organisé samedi par la direction de l'Impérial Palace, a obtenu le plus grand succès de la saison.

Une assistance élégante avait envahi la superbe terrasse brillamment éclairée. L'orchestre des Rio Grandes y mêlait les danses entre toutes les chansonnettes du jour vous répétaient. La Nuit qu'on Pas un grand jour.

Nos félicitations à chaleureuse attention de notre grand hôtel qui réalise pour notre jolie ville un meilleur goût.

ERRATUM

Nous avons relaté dans notre numéro du vendredi un fait commis à Calvi-ville dans une bijouterie. Nous avions annoncé l'arrestation d'une nommée Boyd-Joseph, d'où Boyd-Joseph qu'il fallait lire.

AU PORT

Entrée : Le vapeur **Corte II**, de Nice, avec 103 passagers et 50 tonnes de marchandises ; Le vapeur **Lhomme**, de Marseille, avec 216 passagers et 325 tonnes de marchandises ; **La Corsicaise**, de Porto Vecchio ; Le vapeur **Ajaccio**, de Marseille, avec 147 passagers et 75 tonnes de marchandises.

Sortie : Le vapeur **Corte II**, pour Marseille avec 147 passagers et 75 tonnes de marchandises.

BUREAU DE BIENFAISANCE

Le paiement des allocations aux femmes en couche et aux pères de famille nombreuse pour le deuxième trimestre 1926 aura lieu à la Recette Municipale à partir de mardi 22 du courant.

Le tarif de famille sera rigoureusement exigé.

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge
Seuls DAMIANI & Cie, 20, Boulevard Paoli

On nous communique

SYNDICAT GAZ ELECTRICITE ET SERVICES CONCEDES

Réunion urgente ce soir à 8 h. et demie pour les dernières dispositions à prendre.

A MONSERRATO

La recrudescence de S. D. de la Visitation s'observera demain, 23 courant. Tous les cantins, à 6 heures : messe, prière, bénédiction de la relique.

LIGUE CORSE D'ATHLETISME

Mardi 22 juin, à 21 heures, réunion du Bureau au local habituel.

Ordre du jour : Homologation des résultats des championnats régionaux, participation des athlètes régionaux aux interrégionaux du Béziers.

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

Le Président de la Commission locale Professionnelle informe les parents de familles que l'examen du certificat d'aptitude professionnelle aura lieu à Bastia le jeudi 24 courant, dans le local des Cours Professionnels, 6, Rue de l'Opéra.

Tous les apprentis et ouvriers peuvent s'inscrire cet examen chez le chef de leur métier de membres assistants.

Prière de s'inscrire à la Mairie ou aux Cours Professionnels.

COMITE DEPARTEMENTAL D'EDUCATION PHYSIQUE ET DE P. M.

Mardi 22 juin, à 21 heures, réunion du bureau au local habituel.

Ordre du jour : Lettre de l'Union Corporative valentine, Organisation du concours du troisième trimestre 1926.

AVIS AUX CANDIDATS A L'EMPLOI DE CONTROLEUR DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Un concours d'admission au surnumérariat donnant accès aux fonctions de contrôleur des Contributions directes sera ouvert au mois de septembre 1926.

Conditions d'admission. — Les candidats devront être pourvus du diplôme complet de bachelier et être âgés entre le 21e juillet 1906 et le 20 juin 1908.

Le diplôme complet de bachelier n'est pas exigé des candidats qui justifient de leur admissibilité aux épreuves orales du concours d'accès de l'une des écoles suivantes : Ecole polytechnique (épreuves du 2e degré), Ecole militaire supérieure (Saint-Cyr (coupe préparatoire), Ecole militaire (Saint-Maixent, Ecole spéciale militaire, Ecole navale, Institut agronomique, Ecole nationale des Mines de Saint-Etienne, Ecole spéciale militaire, Ecole navale, Institut agronomique).

Sont dispensés de subir les épreuves de notations et peuvent présenter leur candidature à toute épreuve de France, les jeunes gens qui ont satisfait aux examens d'admission aux écoles ci-dessus énumérées, ainsi que l'élève normalien supérieure ou de l'Ecole centrale des Arts et Manufactures, ainsi que ceux qui sont pourvus d'un diplôme de docteur ou de licencié en droit ou ès-lettres ou ès-sciences, ou admission prononcée lors aux cadets, s'adresser au Directeur des Contributions directes, au Sous-Préfet de l'arrondissement ; les candidats habitant le département de la Seine devront s'adresser aux bureaux de la Direction départementale, située à Paris, quai de la Tournelle, n° 27 (5e arrondissement).

Le registre d'inscription des candidatures au concours sera irrévocablement clos le 31 juillet 1926.

00293

Nos Spectacles

FEMINA CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : **Malec**, comique en 2 parties ; **Plus de l'amour**, comédie dramatique interprétée par Madge Bellamy.

Jeudi : un grand film sera mis avec Marcel Dalio dans **Junior Mercédès**.

REGENT CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : Au programme : **Bill-basket, garçon d'hôtel**, comique en deux parties ; **La Darpeuse du Feu**, grand drame en 6 parties ; **Désir de Femme**, comédie élégante.

Au prochain programme : Malec dans **Les Trois Aces**, super-comique en 4 parties ; Blanche Sweet dans **Une Femme très Sport**, comédie en 6 parties.

Très prochainement : **Malec**, grand drame en 6 parties.

Au nom du roi, superproduction en 6 parties.

GRANDS MAGASINS
LOUIS MAUREL
BASTIA

A partir du 14 juin, les Magasins Louis Maurel seront ouverts jusqu'à 6 h. 30 du soir et le samedi jusqu'à minuit, encouragement de la semaine anglaise.

FOLELLI

Le Docteur Semidei a l'honneur d'informer qu'il ouvrira son Cabinet a Folelli (en face l'usine), a partir de Jeudi 17 courant.

Consultations tous les jours de 8 h. a 11 h., excepté le mercredi.

MALADIES DES VOIES URINAIRES
de SANG, de la PEAU et du CUIR CHEVELU
MALADIES DE LA FEMME
DOCTEUR SPECIALISTE Hôpitaux de Paris
Traitements Dermatologiques modernes des Tumeurs, Anthrax, Furonculoses, Eczéma, Prurits (démangeaisons), Acné, Psoriasis Ulcères de Jambe ; Pelade, Séborrhée, etc.
Haute fréquence ; Ionisation ; Electrolyse
Hémothérapie ; Neige carbonique ; Air chaud.
20, BOULEVARD PAOLI — BASTIA
Consultations de 2 à 6 heures

VOULEZ-VOUS AVOIR DU CHIC
en tous articles de
Haute Nouveauté
Faites une visite à
LILAS BLANC
Aux 100.000 Chemises
20, Boulevard Paoli - BASTIA
CHEMISES grand arrivage, haute nouveauté, CRAVATES, Bretelles, supports chaussettes, Chapeaux etc..

Maison vendant bon marché
Envoi contre remboursement

YEUX - NEZ - GORGE - OREILLES
Le cabinet du Docteur TOURTEAU est ouvert tous les jours (dimanche excepté) au 19, boulevard Paoli. Consultations de 2 heures à 4 heures et sur rendez-vous.

CARTE AVIS DE DÉCÈS

M. Vincent Giacperini, négociant, et Mme, née Olivelli, leurs filles Marthe et Mary ; M. Thimote Luca, fiancé en mémoire ; Mme Vve Marie Olivelli, née Luca ; Le capitaine et Mme Simoni, née Giacperini, et leurs enfants ; Mme et M. J. B. Luca, conseiller municipal, et leurs enfants ;

Ont la grande douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur JEAN GASPARINI
Elève de première au Lycée de Bastia

décédé à Bastia le 19 juin à l'âge de 17 ans.

La levée du corps aura lieu, 18, rue de l'Opéra, le mardi 22 juin, à 10 h. 30 de relevée.

Priez pour Lui !

Les membres du « Sporting Club Bastiais » sont priés d'assister aux obsèques de leur regretté camarade

JEAN GASPARINI
Membre JEAN GASPARINI
Equipe première

PINO
MARINE RESTAURANT
SERVICE SOIGNE
SPÉCIALITÉS MARINES
BANQUETS — CAMPING
MANAGER TORRE

DE SAINT-MARCEAUX
Reims

OREZZA LES EAUX
M. Jean Paul Marcelli a l'honneur de porter à la connaissance des familles fidèles aux bonnes eaux et au doux climat du San Petrone qu'il ajoute à son service Ponte-Leccia, un service Folelli-Orezza vraiment régulier et rapide reliant Pietranera et Bastia à la cité orientale.

Le service Folelli-Orezza sera assuré directement, en autos salons, grâce aux voitures puissantes qui y seront affectées.

L'Entrepreneur Marcelli est recommandé à MM. les voyageurs par les hôtels **Filippi et Tuffelli**, les pensions de famille : Dominoni Paul Toussaint ; Mlle Brunelli ; Pietri, « Cerf-

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

EXIGEZ LA MARQUE
J. VIDAL
CIGARETTES NATIONALES
SE MEFIER DES CONTREFACONS

L'ESSENCE "STELLINE" EST INCOMPARABLE
(En caisses d'origine ou en cylindres de 200 litres)

PÉTROLE "CRISTAL" LE PLUS RÉPUTÉ
(En bidons de 50 litres ou en cylindres de 200 litres)

HUILE "D" EST INIMITABLE
(En bidons d'origine de 2 litres)

Simon DAMIANI & Cie, Importateurs exclusifs pour la Corse.

— LA MAISON A UN DÉPOT A AJACCIO —

Abonnements
AU
Petit Bastiais
Journal Quotidien à grand Tirage
Tarif des Abonnements :

CORSE			AUTRES DÉPARTEMENTS		
un an	six mois	trois mois	un an	six mois	trois mois
48 fr.	25 fr.	13 fr.	60 fr.	27 fr.	12 fr.

Pour les changements d'adresse, envoyer 0.75 en timbres de journal

BULLETIN D'ABONNEMENT
M.....
demeurant à.....
souscrire un abonnement d'.....
au "PETIT BASTIAIS" à partir du.....
(Signature de l'Abonné)
Les Abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.

Découper ce Bulletin et l'adresser à M. CORDIER, Directeur du "PETIT BASTIAIS" à Bastia, avec le mandat du Abonnement ou un mandat-poste ou un chèque postal Marseille 64-50.

COMPAGNIE FRAISSINET

Horaires du mois de Juin 1926

DEPARTS DE CORSE POUR LE CONTINENT

Mardi 22 – d'Ajaccio pour Marseille à 13 h.
Mardi 22 – de Bastia pour Livourne à 23 h.
Mercredi 23 – d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 23 – d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Vendredi 25 – de Bastia p. Marseille à 13 h.
Jeudi 24 – de Bastia pour Nice à 21 heures.
Samedi 26 – d'Ajaccio pour Marseille à 19 h.
Dimanche 27 – de Calvi pour Nice à 23 h.
Lundi 28 – de Bastia pour Marseille à 14 h.
Mardi 29 – de Bastia pour Livourne à 20 h.
Mardi 29 – d'Ajaccio pour Marseille à 13 h.
Mercredi 30 – de Calvi pour Nice à 20 h.

Horaires du Mois de Juin 1926

DEPARTS DU CONTINENT POUR LA CORSE

Mardi 22 – de Nice pour Calvi à 21 h. 30.
Mercredi 23 – de Marseille p. Bastia à 12 h.
Jeudi 24 – de Marseille pour Ajaccio à 12 h.
Jeudi 24 – de L'Ouatre pour Bastia à 12 h.
Vendredi 25 – de Nice pour Ajaccio à 9 h.
Samedi 26 – de Nice pour Bastia à 9 heures.
Samedi 26 – de Toulon p. Ile-Rousse à 18 h.
Dimanche 27 – de Marseille p. Bastia à 19 h.
Lundi 28 – de Marseille pour Ajaccio à 15 h.
Mardi 29 – de Nice p. Ile-Rousse à 21 h. 30.
Mercredi 30 – de Marseille p. Bastia à 13 h.

FEDERATION OUVRIERE ET PAYSANNE DES MUTILES ET REFORMES

Le droit à pension des anciens combattants et mobilisés

La Fédération ouvrière et paysanne des Mutilés nous communique la note insérée ci-après :

A l'occasion des 150 décisions rapidement plus de 400 nouvelles de la Fédération ouvrière et paysanne des Mutilés, il a été volé au Congrès National de Saint-Etienne qui s'est tenu du 13 au 20 mai 1926, la motion suivante :

Considérant que de nombreux anciens combattants qui ont été blessés ou malades sous les drapeaux, ne trouvent dans une misère extrême par leur ignorance de la loi du 31 mars 1919, qui leur accorde droit à pension. Demande au Gouvernement de faire afficher dans toutes les communes de France comme il a d'ailleurs été affiché le 2 août 1914 l'ordre de mobilisation : 1° la loi du 31 mars 1919 ; 2° la loi du 2 janvier 1926 qui prorogé jusqu'au 31 décembre 1928 les délais pour demander, au titre de la loi du 31 mars 1919, une pension.

Cela afin de permettre à ceux qui ont fait leur devoir de réclamer leur droit le 31 décembre 1928, date à laquelle les anciens mobilisés n'auront plus la possibilité de demander une pension.

La Fédération ouvrière et paysanne des Mutilés, rappelle aux anciens militaires qui, pour avoir droit à pension, il faut avoir été malade ou blessé en service, pour les chasseurs 19 et suivants, une présence au corps de 90 jours et subsidiairement.

Pour ce premier que plus de cent infirmités ou maladies n'ont pas été prises par leur fiche. Pourquoi ne demandent-ils pas à la Fédération ouvrière et paysanne, 17, Place aux Herbes, à Orange (Vaucluse), les renseignements dont ils ont besoin ? Une première n'est pas une surdité ; c'est un droit quiys des maladies très profond et reconnu, sur toutes les maladies ou blessures constatées en service, ouvrant droit à pension.

APRES LE 20me CONGRES NATIONAL DES ASCENDANTS

Au troisième Congrès National des Ascendants, qui s'est tenu à Strasbourg sous la présidence de M. Paul Jourdier, ministre des Pensions, sont saisir associations d'ascendants de mutilés, d'anciens combattants et de victimes de la guerre ont, à l'unanimité, donné un droit de priorité aux revendications des Pères et des Mères des Morts pour la paix, et réclamé pour eux le « Droit à la Pension » sans exception et sans conditions.

D'autre part, le Congrès a fait appel au Ministre des Pensions pour l'habiliter qu'il a prise de constituer une Commission interministérielle en vue de rechercher les modalités d'un accord entre le gouvernement et les divers parents, pour aboutir promptement et rapidement.

Enfin, il convient de rappeler que parmi les nombreux vœux adoptés, il en est qui concernent : 1° le statut de l'Education et de Rééducation aux veuves, les orphelins recevoir et la distribution des secondaires dans les Administrations, les droits des pupilles et des mutilés, les mutuels de retraite, etc., etc.

La « Fédération des Pères et Mères », rue Dufaur, Par » (17e) délibérant de faire connaître aux ascendants, les travaux du Congrès de Strasbourg, en adressa gratuitement le compte-rendu à tous ceux qui lui en font la demande (mettre timbre pour réponse).

Imp. E. CORDIER & FILS, 9, bd du Palais

Le Directeur-Gérant : Lucien CORDIER

LA CHAPELLE DE SAINTE THERESE DE L'ENFANT-JESUS

Le vénérable évêque de Bayeux et Lisieux, le premier successeur des enfants de Thérèse de Notre-Françoise des Saints, Mgr Lemonnyer, se sont fait une obligation, la cérémonie à un en consacrer sous ses vieilles voûtes basiliques Sainte. Les touristes non-nombreux de nous offrir cette occasion d'admirer quelques-uns des vitraux de cette chapelle intérieur de l'édifice.

Le sur, aux vêpres, une foule plus nombreuse encore que le matin, était accourue d'assister aux premières offices célébrés dans le sanctuaire de « la Petite Fleur » et de vénérer ses reliques exposées dans une chapelle latérale.

Pour l'achèvement du sanctuaire, engagez les offrandes à M. le chanoine Rideau, supérieur de l'Ecole Saint-François de Sales, Alençon (Orne). C. C. 210.17, Paris.

LIBRAIRIE DU "PETIT BASTIAIS"

VIENT DE PARAITRE :

MANUELETTU
DI A
STORIA DI A CORSICA
Par J.-P. LUCCIARDI
Elégante plaquette in-8° de 24 pages, sous belle couverture cartonnée.
Prix : 5 fr. 25 (franco : 5 fr. 50)

ROGLIANO
ETUDE MONOGRAPHIQUE RÉGIONALE
PAR D. FUMAROLI
PRIX : 2 fr. (franco : 2 fr. 25)

MONACO, LA CORSE ET SAINTE-DEVOTE
PAR M. DE TRENQUALEON
Ouvrage de 300 pages, orné de six hors-textes en sépia
Prix : 5 fr. — Franco : 5 fr. 50

AVIS DE CONCOURS

Un concours pour le recrutement de 1005 commissaires des P. T. T. aura lieu, un chef-lieu de chaque département les 12 et 13 juillet 1926.

La date d'inscription des candidatures sera close le 27 juin 1926 au soir.

Les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins le dernier jour du concours et de 25 ans au plus le premier jour du concours.

Par exception, la limite d'âge est reculée jusqu'à 30 ans pour les candidats pourvus d'un emploi de titulaire dans l'Administration des P. T. T.

Les candidats présentés sous les drapeaux ne pourront être autorisés à subir les épreuves que s'ils doivent être libérés dans les six mois qui suivront la date des concours.

Aucune demande ne dispense ses avis prise en considération.

PASSEPORTS POUR L'ARGENTINE

Le public est informé qu'en vue de passeport régulièrement visé, les autorités argentines exigent :

1°) Pour les étrangers ayant déjà vécu en Argentine et retournant dans ce pays :

a) La cédule d'identité en usage dans la République et un certificat de bonne conduite établi par une autorité policière argentine en moins deux mois avant la date d'embarquement ;

b) A défaut des pièces indiquées ci-dessus, un permis de débarquement délivré par la Direction Générale de l'Immigration et revêtu d'une photographie dûment timbrée.

2°) Pour les étrangers venant en Argentine pour la première fois :

Un certificat des autorités policières ou judiciaires de leur pays indiquant que le titulaire n'a encouru aucune condamnation pour délit de droit commun pendant les 5 années immédiatement antérieures à son départ.

3°) Pour les étrangers âgés de moins de 15 ans :

a) Un acte de naissance avec photographie ;

b) A défaut de ce document le permis de débarquement prévu plus haut.

Les femmes étrangères accompagnées d'enfants de moins de 15 ans ne sont autorisées à entrer en Argentine que si elles disposent de ressources personnelles suffisantes pour l'entretien de leur famille.

VIEUX JOURNAUX
TRÈS PROPRES POUR PLIAGE
ET EMBALLAGE
S'adresser à la Papeterie de « PETIT BASTIAIS »

POUR LES OEUVRES D'ENTR'AIDE COLONIALE

La Souscription Tentata du Comité Colonial de Marseille

Ce comité de bienfaisance, bien connu des milieux coloniaux et des sympathisants de la cause coloniale, groupe l'association des Anciens Marsouins et Coloniaux, le Foyer Colonial et le Syndicat de la Presse Coloniale.

Sa souscription annuelle au bénéfice de ses œuvres d'entr'aide, offre pour 1926, une série de lots des plus intéressants : Portefeuilles d'obligations à lots des valeurs de 20.000 frs, 15.000 frs, 10.000 frs, 5.000 frs, etc., et plus de mille lots provenant des Colonies, Pays de Protectorat, des grandes firmes et Sociétés Coloniales, etc...

Ces portefeuilles d'obligations composés des meilleures valeurs françaises participent à 24 tirages annuels pour un total de plus de trente-trois millions de lots. Ce sont là des chances de gains multiples qui valent à la Tombola Coloniale la faveur des souscripteurs désireux d'obtenir un bon placement tout en accomplissant un geste généreux.

L'Association des Anciens Marsouins et Coloniaux de Marseille, comme le Foyer Colonial font solliciter de leurs amitiés tous ceux qui, à un titre quelconque séjournent ou ont séjourné Outre-Mer, Afrique du Nord comprise.

Il est donc du devoir de tous de collaborer à la belle œuvre coloniale.

Le billet de souscription : 2 francs. Envoi contre mandat et timbres pour réponse, adressés au Trésorier de Comité Colonial, 13, rue Sénac, Marseille.

Nous publierons la liste des sommes encaissées.

KODAKS
Fournitures Générales pour la Photographie
Développements, Impressions, Agrandissements, Jumelles diverses.
SPORTS
Articles de Foot-Ball, Tennis, etc.
Insignes divers
M. Silvestri, 26, Bd Paoli

JOSEPH ROMAGNOLI
a l'honneur d'informer sa fidèle clientèle qu'il vient d'installer un
ATELIER DE MECANIQUE DE PRECISION
40, Boulevard Paoli. — BASTIA
(Intersection avenue Carnot et boul. Paoli)
EXECUTION DE TOUS TRAVAUX DE MECANIQUE
MACHINES A COUDRE :: :: ::
MACHINES A ECRIRE :: :: ::
PHONOGRAPHES :: SERRURERIE
MOTEURS INDUSTRIELS :: ::
MOTOCYCLETTES, etc., etc... ::
Agence MONET-GOYON

Publications de Modes
GASTON DROUET, Editeur
29, RUE DE LA SORBONNE, PARIS

PARIS-ÉLÉGANT
SPÉCIAL POUR MODÈLES FAMILLES
Le N° 2 fr.
PARIS-MODE
SPÉCIAL POUR MODÈLES SIMPLES
Le N° 1 fr. 50
PARIS-CHAPEAUX
Le N° 1 fr.
PARIS-TAILLEUR
PATRON COUPÉ POUR HUIT AN
Le N° 12 fr.
TOUTE LA MODE
TOUT CE QUI SE FAIT EN MODE
Le N° 2 fr. 50
En vente dans les principales Librairies
Pour tous patrons, prix spéciaux pour Abonnés
Demander Tarif.
S. C. Seine 6.172

REGINA
LA REINE DES CIGARETTES

54e ANNEE. — N° 214

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

MERCREDI 23 JUIN 1926

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c.

JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION
POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE

Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE :
Albert CHESNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (2e)
Téléphone : GUTENBERG 74-64
La publicité extra-locale est également reçue à l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris et dans ses succursales de France et Etranger.

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION :
8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA
Téléphone : 0-03
Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-50

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Corse	13 fr.	25 fr.	48 fr.
Autres Départ. Français et Colonies	15 fr.	27 fr.	50 fr.
Etranger (Zone postale)	Le Port en Sus		

Les abonnements partent des 1er et 15 de chaque mois et sont payables d'avance.
Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

L'ARTICLE DE TRYGÉE

I

Sous le titre « Les Forces politiques de la France : La Corse », une revue éphémère, *L'Opinion*, a publié un article reproduisant lui-même, avec son esprit d'analyse aussi pénétrant que son style Trygée dans ce jour-nal donne une réelle valeur. Nous ne devions pas le laisser passer sans le retenir un instant.

Voici la fin du récent voyage dans l'île de la commission parlementaire un de ses participants, que le point de vue politique (dans le sens du mot) n'avait pas laissé indifférent, et c'était légitime en marge de la fonction de la commission qui était d'étudier la question économique, fit cette réflexion :

« Je ne suis pas encore arrivé à comprendre la politique corse ; j'y renonce ».

C'est qu'il s'était, jusque-là, attaché à juger cet aspect de la Corse d'après ce qu'il savait des autres départements. Physique, plus intelligent et plus averti, a changé des ressemblances de la Corse avec d'autres régions, ses particularités ; cela fait, il n'a eu besoin ni d'approuver ni de désapprouver : il est des ordres de choses qu'on ne juge pas, leur constatation suffisant, comme pour les phénomènes de la nature.

La Corse est restée un phénomène de la nature, et tout ce qu'on remarque en elle de distinctif découle de sa Trygée en appelle à la démonstration.

***

Il y a, entre la Corse et la Provence, une certaine communauté d'origine qui a créé des ressemblances dans le domine des images politiques.

« La population corse est une des plus intelligentes qui soient. L'esprit du Corse est très ouvert, accessible immédiatement à toutes les nuances de la pensée, à toutes les finesses légères. Tradition latine ? Sans doute. Mais latinisme fortement hellénisé, comme celui de toute la population maritime de la Méditerranée. Par là, se précise l'apparentement, avec des traits particuliers que nous allons dire, à nos populations de Provence, qui sont légèrement floue, compréhensives et subtiles, et tellement amoureuses du verbe et de la couleur. Tellement ouvertes, elles aussi, de politique, et tellement particularistes encore, à ce point qu'il faut bien prendre garde au ressentiment des Arlésiens et des Tarasques, à leur parler et à leur origine, et se transporter aux formules, ces expressions dans la politique générale de la Provence, qu'avec prudence, pour peine des plus graves méconnaissances. Mais est amour passionné de la politique, dans le Midi, est, un plaisir de vieilles habitudes municipales déterminé, orienté par de grands courants généraux, de grandes raisons historiques que nous avons rappelés. »

C'est exact.

Mais, avec, en plus, quelques traits communs dans le domaine physique (une lumière d'aspect sur les côtes d'Ajaccio leurs environs, dûes au même climat), la ressemblance s'arrête là. Elle ne se retrouve plus que dans la mesure où la Provence pratique la politique de clientèle, « parce que la politique, dans tout le Midi, n'est autre chose, à bien regarder, qu'une politique de clientèle bien tenue en main, bien aménagée, bien organisée. Dans ces conditions, la politique corse apparaît comme dirigée par les mêmes grandes directives que toute la politique du Midi, que toute la politique telle que l'entendaient, avec plus ou moins de finesse et de passion, les politiciens latins, de culture classique et méditerranéenne ».

***

Elle est seulement en Corse, ajoute Trygée, « plus nette, plus tranchée, plus différenciée que la politique des départements français, parce qu'elle ignore le secrétisme déformant et les moyens obliques. Elle est plus vivante, plus généreuse, parce que plus périlleuse, et que les valeurs y remuent sans cesse du leurs centres. Comme elle exprime le mouvement essentiel de l'âme Corse, elle est, comme cette âme, subtile, compréhensive et fine. Elle est violente et passionnée, mais désintéressée, c'est à dire très noble. Noble et belle, comme d'ile merveilleuse, Kallisté, qui scintille au milieu de la mer et qui n'est entrée dans le patrimoine de la France, semble-t-il, que pour, après lui avoir donné un héritage immortel de gloire, lui rappeler par sa seule existence l'éternelle leçon de la beauté ».

Cette conclusion de Trygée est une concession au goût littéraire du lecteur. Il faut maintenant indiquer pourquoi le politicien a eu dans la politique corse plus de netteté, de franchise, de pénétration que dans la politique provençale, et la politique continentale en général. C'est une appréciation que Trygée donne à la formule politique en usages en Corse. Que cette appréciation tacite soit justifiée ou non, il faut d'abord l'expliquer mieux qu'il ne l'a fait, expliquer les particularités de la politique corse, qui la distingue de la politique provençale et surtout de celle des autres parties du territoire français. Le reste n'est que conséquences. Mais les causes ?

Les conséquences sont l'unité absolue, politique et religieuse, le démocratisme et l'autoritarisme des Corses, l'attachement à la tradition et au culte catholiques comme l'indépendance des Corses vis à vis du clergé. Ce sont toujours les conséquences.

Mais les causes ?

Un seul mot de Trygée l'a presque mis sur la voie : les cantons de la Corse sont tous des réalités géographiques. Ajoutez à cela que la Corse est une île, et vous aurez l'explication qui a été donnée au membre de la commission parlementaire qui déclarait qu'il n'était pas encore arrivé à comprendre la politique corse.

ARISTARQUE.


Amiral de vaisseau à retraite M. Marchal, M. Hardel s'était longuement entretenu avec M. Bonnaure (entre photo) Gouverneur de la Banque de France.

La mise en valeur des Colonies françaises

BASTIA MUNICIPALE

« Il faut à la France une politique nationale : il n'est de l'avenir même de la patrie.

Jules FERRY.

« Nous devons à l'obligeance de notre distinguée confrère M. Emile Arène, conseiller du commerce extérieur de France, de pouvoir publier une série de très intéressants articles sur la mise en valeur de nos colonies.

« Nos lecteur lirant avec intérêt cette remarquable étude due à une personnalité dont la compétence en matière coloniale fait autorité ».

Il a fallu l'enseignement sévère de la grande guerre pour faire apparaître à beaucoup d'esprits l'importance prépondérante de notre domaine colonial.

Certains publicistes avaient agencé depuis longtemps, il est vrai, que la colonisation est une forme indispensable de la production contemporaine, parce qu'elle perpétue, procure à notre commerce et à notre industrie les marchés et les débouchés qui leur sont indispensables.

Il faut cependant convenir que beaucoup de Français attardés dans des discussions philosophiques ou humanitaires raillaient notre intervention dans la politique indigène et s'imaginaient que les terres lointaines constituaient pour nous un luxe coûteux et inutile.

Mais, dès le début des hostilités, bien des assertions jusque là contestées apparurent dans leur vérité tragique aux yeux des moins clairvoyants.

L'évidence même des faits montra que la liberté politique d'un pays dépendait, dans une mesure appréciable, de sa liberté économique, c'est à dire de son aptitude à se suffire à soi-même par le moyen de ses industries maîtresses par la diversité et la différenciation de sa production, par le développement de son territoire et le prolongement de la mère-patrie au delà des mers. En même temps qu'elles nous apportaient leurs hommes à un moment où la France devait opposer le nombre à la masse, nos colonies, nous fournissaient de divers produits que nous allions auparavant chercher à l'étranger. Le problème des approches prenait un accent plus grave encore depuis cette époque, la politique économique ne consiste pas uniquement à rechercher des acheteurs, mais encore nous pourrions dire et surtout à assurer l'approvisionnement des usines en produits de matières premières. Les Etats puissants en matières premières exercent naturellement sur les autres une sorte de souveraineté qui trouve son expression la plus saisissante dans cette emploi par les anglo-saxons, de « contrôle » (domination) des matières premières.

Pour nous relever de la situation financière critique dans laquelle nous a laissés la guerre, il convient d'intensifier la production nationale et de nous assurer que nos ressources ne sont pas gaspillées au minimum les charges que nous impose l'achat en monnaie dépréciée des matières premières et des denrées de consommation indispensables à nos besoins, que si, en d'autres termes, « nous mobilisons notre production coloniale ».

On a encore tendance, faute d'en avoir fait avec soin l'inventaire, à sous-estimer les ressources pour ainsi dire inépuisables que contiennent en puissance nos possessions lointaines.

Sait-on que nos colonies — et par ce terme nous entendons que les territoires rassemblant du ministère des Colonies, en excluant à dessein l'Afrique du Nord — peuvent produire, en plus de leurs besoins, près de 2 millions de tonnes de produits alimentaires : céréales, sucre, riz, café, etc...; plus de 400.000 tonnes de matières grasses ; 50.000 tonnes de matières nécessaires à l'industrie telles que : caoutchouc, peaux, textiles, enfin un million de tonnes de produits miniers, sans parler des possibilités illimitées de nos forêts coloniales ? Au total, d'après les chiffres apportés par M. Albert Sarraut à la tribune du Sénat, en 1920, la France pourrait tirer de ses colonies plus de 6 millions de tonnes de marchandises.

Mais il ne suffit pas d'énoncer ces chiffres prodigieux qui ne représenteraient rien s'il ne s'agissait pour nous que de possibilités à longue échéance. Ce qui importe avant tout, c'est de tirer, dès maintenant, des immenses réserves de produits de toutes sortes, le maximum de marchandises immédiatement consommables et utilisables dans la métropole, tout en sauvegardant l'avenir. Pour hâter ces forces latentes, il faut développer rationnellement, scientifiquement même, dans chacune de nos possessions, les productions pour lesquelles elle est le mieux douée, il faut créer ou perfectionner les voies d'accès et les moyens d'évacuation, aménager la main-d'œuvre indigène (Aujourd'hui la question du pays et c'est dans ainsi une infinité de problèmes touchant à la fois aux travaux publics, à la technique agricole et industrielle, aux voies de communication, à l'enseignement, à la sociologie et à l'hygiène qui ne peuvent aux pouvoirs publics et que synthétise cette formule : « La mise en valeur de notre domaine colonial. » Ainsi, les questions purement économiques se trouvent, par la force des choses, imprégnées de préoccupations d'ordre moral et humanitaire, car le génie colonisateur de la France ne sépare pas les exigences matérielles de la production et de l'outillage, de la nécessité d'améliorer le plus possible la condition de ses peuples. « Tous ceux qui touchent notre pavillon, disait Brazza, sont libres, car nous ne reconnaissons à personne le droit de retenir un homme comme esclave ».

Il ne faut pas oublier d'ailleurs que ces problèmes sont étudiés à grande, dans une certaine mesure, un caractère international, parce que, depuis le traité de Versailles, la Société des Nations, qui contrôle déjà l'administration de pays à mandats a de plus en plus tendance à contrôler les Etats comme comptables entre l'intérêt général des richesses qui leur ont été confiées. « Le temps » est proche, écrivait récemment M. » de Monzie (Revue Politique et parlementaire, 10 octobre 1924) où les » peuples riches s'interpréteront regrettablement par les plus grandes de n'avoir annexés sans les valoriser, d'avoir soustrait à la consommation générale ce qu'ils n'emploient pas à leur profit propre, où sur l'ensemble des continents, on reconnaîtra les gisements non prospectés, les hectares non ensemencés pour demander compte aux propriétaires, fussent-ils des tribus, de leur abstentionnisme ou de leur routine... L'opinion mondiale se soucie de plus en plus de contrôler la gestion financière chaque Etat, à la façon dont l'Etat fait même, aux » périodes financières, surveille pour l'empêcher, le gaspillage du » pain dans l'intérieur de chaque » ménage. »

(Emile ARENE.
Conseiller du Commerce Extérieur de la France.

(A suivre)

Pour les Fonctionnaires Coloniaux

« Notre éminent représentant, M. Joseph Gleddan, était intervenu au sujet de la solde des fonctionnaires indochinois, a reçu de M. le Gouverneur général de l'Indo-Chine la lettre suivante : »

Monsieur le Sénateur,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur les conséquences des projets de modifications des soldes et accessoires de solde des fonctionnaires indochinois, à reçu de M. le Gouverneur général de l'Indo-Chine la lettre suivante : »

Monsieur le Sénateur,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur les conséquences des projets de modifications des soldes et accessoires de solde des fonctionnaires indochinois à reçu de M. le Gouverneur général de l'Indo-Chine la lettre suivante : »

— Mais, mon cher collègue, c'est le Barbitraire. »

— Nous avons le droit d'exiger une heure d'écoute de qui nous sert à table.

— Les cheveux courts n'ont rien qui puisse choquer la décence.

— Rappelez-vous que j'aurai le dernier mot...

Ce colloque était tout, courtoisement d'ailleurs, entre deux députés, l'un de gauche, l'autre de droite. C'est le conservateur qui, fidèle à ses principes, prétendait obliger les convives du restaurant du Palais-Bourbon à laisser pousser leurs cheveux, que ces jeunes femmes, exilées de la mode portent courts. On ne voit pas bien en quoi la politique vient faire dans cette question capillaire. Toujours est-il que le conservateur exigeait ses amis à protester avec lui, si qu'on dis de compte le geront du grief contre particulier fut invité d'adresser à ses empêchés de porter le chignon dans la plus brève délai.

Or, sur l'affaire de vingt-quatre heures. Et le tendrement, le gracieux voyant que tout le personnel féminin arborait un chignon étoffé frôlait les sourcils.

— Etes-vous sûr, demanda-t-il un gérant, que ces chignons ne sont pas postiches ?

— Dame, répondit celui-ci, il est difficile de penser que des cheveux de ces demoiselles ont poussé de cinquante centimètres pendant la nuit.

A quelque temps de là, la femme et la fille du député de droite vinrent le chercher à la Chambre. Elles avaient toutes deux les cheveux courts et le

Billet du Jour

— Il faut qu'elles laissent pousser leurs cheveux.

— Mais, mon cher collègue, c'est le Barbitraire. »

— Nous avons le droit d'exiger une heure d'écoute de qui nous sert à table.

— Les cheveux courts n'ont rien qui puisse choquer la décence.

— Rappelez-vous que j'aurai le dernier mot...

Ce colloque était tout, courtoisement d'ailleurs, entre deux députés, l'un de gauche, l'autre de droite. C'est le conservateur qui, fidèle à ses principes, prétendait obliger les convives du restaurant du Palais-Bourbon à laisser pousser leurs cheveux, que ces jeunes femmes, exilées de la mode portent courts. On ne voit pas bien en quoi la politique vient faire dans cette question capillaire. Toujours est-il que le conservateur exigeait ses amis à protester avec lui, si qu'on dis de compte le geront du grief contre particulier fut invité d'adresser à ses empêchés de porter le chignon dans la plus brève délai.

Or, sur l'affaire de vingt-quatre heures. Et le tendrement, le gracieux voyant que tout le personnel féminin arborait un chignon étoffé frôlait les sourcils.

— Etes-vous sûr, demanda-t-il un gérant, que ces chignons ne sont pas postiches ?

— Dame, répondit celui-ci, il est difficile de penser que des cheveux de ces demoiselles ont poussé de cinquante centimètres pendant la nuit.

A quelque temps de là, la femme et la fille du député de droite vinrent le chercher à la Chambre. Elles avaient toutes deux les cheveux courts et le

unique cause. Cette particularité n'échappera point au député de gauche qui se contente de penser tout bas que certains hommes sont d'une intransigeance exagérée à l'extérieur, parce qu'ils veulent, à tout prix, cacher une volonté qui ne pèse pas lourd dans leur foyer...

Gabriel Bazal.

AU THEATRE

L'AUDITION DES ELEVES DE Mme LARTIGUE

Dimanche dernier a eu lieu au Théâtre municipal l'audition des élèves de Mme Lartigue, pour la diversion fois à Bastia.

Dès trois heures et demie, la foule se pressait aux abords de l'Opéra et à quatre heures précises, la salle était au complet ; le rideau se levait. Les traditionnels plantes décoraient ; nous nous sommes félicités à la hauteur de leur tâche et ont été récompensés par de chaleureux applaudissements.

La première partie, très variée, gaie, claire, alerte, fut très bien exécutée, aucune défaillance, aussi les applaudissements nourris montrèrent aux exécutants que ses efforts étaient bien mérités.

Deux pièces « Le Prince de la mode » et « Le Petit Pâtissier » furent jouées gentiment par les petits. Vous nos compliments.

Dans la deuxième partie, les grands airs d'Opéra et d'Opéra-Comique furent interprétés par de futurs artistes. La salle entière leur fit une ovation justement méritée.

Nous tenons à faire remarquer que pendant les quelques secondes d'obscurité régnait, malgré une affluence inusitée.

Nos plus vives sympathies et remerciements vont à Mme Lartigue, qui récolte le fruit de son dévouement à l'art musical dont elle est l'incarnation parfaite et à ses élèves bastiais qui lui ont révélé, en l'applaudissant, une volonté qui ne pèse pas lourd dans leur foyer...

Gabriel Bazal.



Au coups de la nuit de samedi à dimanche, M. Herriot offrit le portefeuille des Finances à M. de Monzie (notre cliché), qui refusa.

(Cliché « Ceffon-Paris »)

MAIRIE DE BASTIA

CLASSE 1927

Les jeunes gens nés du 1er janvier au 31 décembre 1907 qui auraient leur domicile légal dans la commune, sont priés de se présenter à la mairie (bureau militaire) pour y faire établir une fiche individuelle.

NÉCROLOGIE

M. EMILE FLACH

Dans la nuit de jeudi à vendredi une cruelle maladie emportait subitement M. le Premier Président Emile Flach. La nouvelle du décès de cet homme particulièrement aimé produisit en ville une douloureuse émotion.

M. Flach appartenait à une vieille famille corse. Il débuta dans la magistrature à l'âge de 25 ans comme juge suppléant au tribunal de Bastia.

Il remplissait peu après les fonctions de substitut du Procureur de la République puis était nommé successivement substitut à Quimper, procureur de la République à Draguignan, substitut du procureur général à Nîmes, substitut à Paris, directeur du personnel au ministère de la Justice et Procureur général près la Cour d'Appel de Caen.

Durant sa longue et brillante carrière judiciaire, M. Emile Flach s'attira par sa haute intégrité à laquelle il savait allier une exquise urbanité, l'estime de tous ceux qui le connurent : chefs ou justiciables.

En 1911, M. Emile Flach quittait la magistrature. Il était nommé premier président honoraire et ministre d'Etat de la Principauté de Monaco. Dans ses nouvelles fonctions, il fit preuve des plus brillantes qualités d'administrateur et apporta d'heureuses réformes à la constitution monégasque.

Profondément affecté par la perte de son gendre, mort pour la France, et par celle de sa fille, il se retirait, il y a quelques années, dans sa ville natale, après trente années de fonctions publiques.

***

Les obsèques de M. Emile Flach ont été célébrées dimanche matin. Une foule considérable y assistait.

Les deux fils du défunt, MM. Louis Flach, substitut du Procureur de la République à Paris, et M. Henri Flach, conseiller des Finances à Orange et son petit-fils M. Georges Adam, consolaient le deuil.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. le Premier Président Martin, le Procureur Général Dorosse, le Président Gavini, l'avocat général Gauger.

L'absoute fut donnée en l'église Sainte Marie par M. le chanoine Mancuzzani, curé archiprêtre, puis l'inhumation eut lieu dans le caveau de la famille.

Nous présentons à Mme Flach et à sa famille nos bien vives condoléances.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

EXAMENS POUR 1926

Certificat de teneur de livres :
Vendredi 25 courant à 8 heures.

Diplôme de comptable :
Lundi 28 courant à 7 h. et demie.

Diplôme de fin d'études commerciales :
Lundi 28 courant à 7 h. et demie.

Diplôme de Secrétaire Commercial :
Samedi 26 courant à 8 heures.

Epreuves générales de sténo-dactylographie :
Mardi 29 courant à 7 h. et demie.

Salle d'examens : Ecole de Commerce de Jeunes Filles, 1, Rue Salvator-Viale, 1.

Le registre d'inscription est ouvert au Secrétariat de l'Ecole.

Chronique Sportive

Dimanche prochain, un Cadre Olympique, à partir de 13 heures, aura lieu la remarquable série d'épreuves suivantes : 100 mètres, 1.500 mètres, 5.000 mètres, 10.000 mètres, 110 mètres haies, 400 mètres haies, 3.000 mètres steeple, 4 fois 100 mètres, 4 fois 400 mètres, saut en hauteur, saut en longueur, saut à la perche, lancement du poids, lancement du disque, lancement du javelot, lancement du marteau, concours de marche, concours de lancers.

Les inscriptions seront reçues jusqu'à 11 heures du matin, le jour même, au Stade Municipal.

Le Comité Directeur.

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui : Mercredi 23 juin. Vingt-cinquième semaine : 174e jour de l'année : 191 à venir.

Aujourd'hui : Saint Jacob.

Demain : Saint Jean Baptiste.

La température d'hier à Bastia. — Thermomètre : à 9 h. 54° ; à 18 h. 21°,5 ; à 18 h., 17°,5. Maxima, 22° ; minima, 17°.

Etat du ciel : quelques nuages ; vents : du variable au calme ; mer : assez belle.

***

DE PASSAGE

M. Loubarresse, des Cigares Français - Lyon.

***

BUREAU DE BIENFAISANCE

Le paiement des allocations aux femmes en couches et aux chefs de famille nombreuses pour le deuxième trimestre 1926 aura lieu à la Recette Municipale à partir de mardi 22 du courant.

Le livret de famille sera vigoureusement exigé.

***

AU PORT

Entrées : Le pétrolier français **Cyrus**, de Porto-Vendres, avec 60 tonnes d'essence, et pétrole pour le compte de Comptoir Commercial de notre ville. Ce navire a été spécialement aménagé en vue du ravitaillement en pétrole.

Le vapeur **La Corse**, de Marseille, avec 181 tonnes de marchandises dont 43 tonnes d'essence et pétrole.

— Sorties : Le **Cyrus** avec un plein chargement d'embarquer pour Bône.

— Marseille, le 24 : Le cargo anglais **Pavia**.

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge
Seuls DAMIANI & Cie, 39, Boulevard Paoli

MAIRIE DE BASTIA

AVIS

Primo-arrivé sera immédiatement dressé contre quiconque sera surpris urinant ou déposant des ordures autour d'un urinoir public.

L. DORIAT — **AUTOMOBILES**
Agence C. A. M.
Stock complet de roulements et butées à billes R. B. F.
Dépôt des garnitures de freins ATLAS
RUE DE L'OPÉRA — BASTIA

CONTRE LES FLUCTUATIONS DU CHANGE

LES BONS " CITROEN "

La vente des voitures Citroën à l'étranger a été très importante, est à la veille d'une extension considérable, du fait que l'organisation des Sociétés Citroën arrive seulement au point. Ces ventes qui s'effectuent surtout en devises appréciées, apportent dans le chiffre d'affaires un précieux élément de stabilité, soustrait aux incertitudes du change.

Le revenu complémentaire des bons, taxé 20 francs par bon et par millard d'affaires, est donc lui-même à l'abri de toute dépréciation et est assimilable à une valeur-or.

Ce revenu complémentaire s'ajoute d'ailleurs, on le sait, à un intérêt fixe de 7 1/2 0/0.

Les versements de souscription — soit 500 francs par bon — sont reçus : dans les banques, établissements de crédits de la Corse, leurs agences et succursales, pour le compte de la Société André Citroën. Pour tous renseignements complémentaires s'adresser chez MM. Agostini Frères, 38, Bd Paoli, à Bastia.

L'émission sera close le samedi 26 juin.

On nous communique

PAROISSE St JEAN BAPTISTE

Demain, en raison solennellement la Nativité de Saint Jean Baptiste, on fête primitivement de la ville de Bastia et particulière de la magnifique et grande église qui porte son nom bien.

Tout bastiais a le devoir de fêter pareil jour. Mais les paroissiens de Saint Jean y sont, treize. Ils auront à cœur de remplir les magasins comme pour les dimanches.

Un rafraîchissement de toute qualité sera offert aux officiers religieux avec leur petit bonheur.

Messes à toutes les demies-heures, à partir de 5 h. 30 jusqu'à midi.

A 11 heures, messe solennelle chantée par le T. R. P. Guillaume, provincial des Capucins de la Corse. A 5 heures de relevée, vêpres solennelles suivies du panégyrique de Saint Précurseur.

C'est le R. P. Lascombes des Dominicains de Marseille, qui prêchera cette Pentecôte et le savoir qu'il a distingué.

A 8 heures et demie : prédication de la Sainte Bénédiction.

A MONSERRATO

La messe de N. D. de la Visitation commencera aujourd'hui 23 crt. Tous les matins, à 6 heures : messe, prière, bénédiction du Saint-Sacrement.

AMICALE DES RETRAITES CIVILS ET MILITAIRES

Le 20 juin 1926, à 20 heures, l'assemblée générale de l'Amicale des retraités civils et militaires de Bastia, s'est réunie à la mairie, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Arnaud. Une centaine de sociétaires avaient répondu à l'appel du bureau.

L'ordre du jour comportait l'élection d'un secrétaire adjoint, M. Rullet, démissionnaire démissionnaire, a été élu à l'unanimité et il a immédiatement pris place au bureau. Remarqué que nombreux assistent profité de la présence amicale du Trésorier dans la salle pour régler leurs cotisations.

M. Vincenti, vice-président, fait un exposé très clair de tous les problèmes qui intéressent collectivités de retraités. Il y a certainement un groupe parlementaire ou ministériel qui, pour le bien public, voudra bien s'occuper de nos revendications légitimes. Il faut que nous soyons tous unis, groupés et agissants pour que nos justes revendications aboutissent.

Il donne part, ensuite, du bureau d'assistance aux veuves et orphelins de retraités. Il y a certainement de nombreuses veuves qui ignorent leurs droits et qui ne touchent pas ce qui leur est dû. Il faut que le bureau d'assistance soit mis au courant de ces cas douloureux afin qu'il puisse y remédier.

Il donne ensuite connaissance d'une lettre de M. Gazelle, trésorier, qui, pour raison de santé, ne peut continuer à remplir ses fonctions. Il est remplacé par M. Rullet, qui est nommé trésorier à l'unanimité.

Le président remercie M. Gazelle pour le dévouement qu'il a toujours montré à la cause des retraités et le félicite de sa nomination de trésorier honoraire

La Cire d'Abeilles est achetée depuis cette 10 kilos par la FRANCE COMMERCIALE, 52, Cours Judaïques, BORDEAUX. APICULTEURS, offres-lui votre qualité et prix.

JEUNE HOMME de nationalité Française, Allemand, Anglais, versé dans la correspondance, sachant rédiger, traduire et dirigeant une expédition quelconque cherche place pour le 1er juillet. Répondre à : Ch. FREDERIC, 6, rue du Temple Neuf Strasbourg (Alsace).

COMPAGNIE FRAISSINET

Horaires du mois de Juin 1926

DEPARTS DE CORSE POUR LE CONTINENT

Mercredi 23 - d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille à 18 heures.
Mercredi 23 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Vendredi 25 - de Bastia p. Marseille à 12 h.
Jeudi 24 - de Bastia pour Nice à 21 heures.
Samedi 26 - d'Ajaccio pour Marseille à 19 h.
Dimanche 27 - de Calvi pour Nice à 06 h.
Lundi 28 - de Bastia pour Marseille à 14 h.
Mardi 29 - de Bastia pour Livourne à 23 h.
Mardi 29 - d'Ajaccio pour Marseille à 13 h.
Mercredi 30 - de Calvi pour Toulon et Marseille à 19 heures.
Mercredi 30 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.

Horaires du mois de Juin 1926

DEPARTS DU CONTINENT POUR LA CORSE

Mercredi 23 - de Marseille p. Bastia à 12 h.
Jeudi 24 - de Marseille pour Ajaccio à 12 h.
Jeudi 24 - de Livourne pour Bastia à 12 h.
Vendredi 25 - de Nice pour Ajaccio à 9 h.
Samedi 26 - de Nice pour Bastia à 9 heures.
Samedi 26 - de Toulon p. Ile-Rousse à 18 h.
Dimanche 27 - de Marseille p. Bastia à 10 h.
Lundi 28 - de Marseille pour Ajaccio à 15 h.
Mardi 29 - de Nice p. Ile-Rousse à 21 h. 30.
Mercredi 30 - de Marseille p. Bastia à 12 h.

LIBRAIRIE DU "PETIT BASTIAIS"

VIENT DE PARAITRE :

MANUELETTU DI A STORIA DI A CORSICA

Par J.-P. LUCCIARDI

Elégante plaquette in-8° de 24 pages, sous belle couverture cartonnée.

Prix : 1 fr. 25 (Franco : 1 fr. 50)

ROGLIANO

ETUDE MONOGRAPHIQUE RÉGIONALE PAR D. FUMAROLI

PRIX : 2 fr. (Franco : 2 fr. 25)

(o)

MONACO, LA CORSE ET SAINTE-DEVOTE

PAR M. DE TRENQUALEON

Ouvrage de 300 pages, orné de six hors-textes en sépia

Prix : 5 fr. — Franco : 5 fr. 50

BANQUE DE LA CORSE

ALTIERI & NAPOLEONI

15, pl. St-Nicolas et 41 bis, b^d Paoli à BASTIA

Principales Opérations de la Banque

Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification des tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc.

LOCATION DE COFFRE-FORTS
Compartiments depuis 20 fr. par an

Imp. E. CORDIER & FILS, 8, bd de Paoli

Le Directeur-Gérant : Lucien CORDIER

PENSIONS MILITAIRES DE LA MARINE

Les marins ou autres dont les services ont pris fin après le 31 décembre 1924, ou ses veuves et orphelins de ces marins, actuellement titulaires d'une inscription d'avances sur pension, pourront demander, à dater de la dernière échéance payée sur leur autorisation provisoire, l'attribution d'avances définitives en adressant les nouveaux brefs de ville accordés à partir du 1er janvier 1925.

Les mêmes marins ou autres ayant reçu l'autorité après la date susindiquée, ou les veuves et orphelins de ces marins, en possession d'un brevet de pension, pourront demander la révision de leur pension sur les bases résultant des nouveaux tarifs de solde, et, le cas échéant, la révision des indemnités pour charges de famille, d'après les allocations résultant de l'article 187 de la loi des finances du 13 juillet 1925.

Les demandes devront être adressées par les intéressés, ou chef du bureau des pensions militaires de la marine du port qui leur a remis soit un livret de pension, soit une autorisation provisoire d'avances.

LA CHAPELLE DE SAINTE THERESE DE L'ENFANT-JESUS

Le dimanche 6 juin y fut célébrée la première communion des enfants de l'Ecole de Ste-Françoise du Saint. Rien que cette école ait subi pas orfaveté, la cérémonie a pu se dérouler sous nos vieilles armes bâties. Les murailles non renouvelées de jours entiers avaient été décemment décorées par des guirlandes de roses, soulignant discrètement les lignes architecturales de l'édifice.

Le soir, aux vêpres, une foule plus nombreuse encore que le matin, était heureuse d'entendre plus grandes offices célébrés dans le sanctuaire de « la Petite Fleur » et de vénérer une magnifique exposition dans une chapelle latérale.

Pour l'achèvement de sanctuaire, envoyer les offrandes à M. le chanoine Bidard, supérieur de l'Ecole Saint-Françoise de Sainte Alençon (Orne). C. C. 216.17, Paris.

CONCOURS DE STENO-DACTYLOGRAPHIE

La Société des Sténo-Dactylographes-Comptables de la Corse organise pour le dimanche 27 juin un concours départemental de sténo-dactylographie avec distribution de prix aux lauréats.

Afin de permettre aux professionnels du département de prendre part à ce concours, le Comité d'organisation a décidé qu'en principe ce concours devrait avoir lieu à Corte.

Trois prix d'une valeur de cinq cents francs seront attribués aux candidats classés premiers aux épreuves de :

1°) Vitesse sténographique ; 2°) Vitesse dactylographique ; 3°) Correspondance parfait.

Les autres candidats classés dans de bonnes conditions recevront des prix en espèces variant entre 50 et 300 francs.

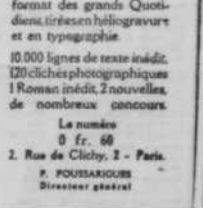
Prière d'envoyer les adhésions au Comité d'organisation, 6 bis, rue de l'Opéra, Bastia.

ECOLE D'INGENIEURS DE MARSEILLE

Examens d'admission (Session de juillet)

Les examens d'admission au premier année normale et en année préparatoire commenceront le mercredi 21 juillet.

Pour les inscriptions, demandes de programmes et renseignements, s'adresser à l'Ecole, 72, rue Roland.



MinervA

Le plus moderne, le plus complet des journaux consacrés à la femme.

12, 16, 20, 24 et 28 pages, format des grands Quotidiens tirés en héliogravure et en typographie.

10.000 lignes de texte inédit. 120 clichés photographiques 1 Roman inédit, 2 nouvelles, de nombreux concours.

Le numéro
0 fr. 60
2, Rue de Clichy, 2 - Paris.

P. FOUSSARIOUBE
Directeur général

POUR LES OEUVRES D'ENTR'AIDE COLONIALE

La Souscription Tombola du Comité Colonial de Marseille

Un comité de bienfaiteurs, bien connu des milieux coloniaux et des sympathisants de la cause coloniale, groupé l'association des dames Marseillaises et Coloniales, le Foyer Colonial et le Syndicat de la Presse Coloniale.

Sa souscription annuelle au bénéfice de ses œuvres d'entr'aide, offre pour 1926, une série de lots des plus séduisants : Portefeuilles d'obligations à lots des valeurs de 20.000 fcs, 15.000 fcs, 10.000 fcs, 5.000 fcs, etc., et plus de cinq lots gros comme des Colonies, Pays de Protectorat, des grandes firmes et Sociétés Coloniales, etc.

Ces portefeuilles d'obligations composés des meilleures valeurs françaises participent à 54 tirages annuels pour un total de plus de trente-trois millions de lots. Ce sont là des chances de gain multiples qui valent à la Tombola Coloniale la faveur des souscripteurs désireux d'effectuer un bon placement tout en accomplissant un geste généreux.

L'Association des Anciens Marseillais et Coloniaux de Marseille, comme le Foyer Colonial font bénéficier de leurs avantages tous ceux qui, à un titre quelconque séjournent ou ont séjourné Outre-Mer, Afrique du Nord comprise.

Il est donc du devoir de tous de collaborer à la Tombola d'entr'aide commune.

Le billet de souscription : 2 francs. Envoi contre mandat et timbres pour réponse, adressés au Trésorier du Comité Colonial, 13 rue Sénac, Marseille.

Nous publierons la liste des numéros gagnants.

AVIS DE CONCOURS

Un concours pour le recrutement de 1000 commissaires des P. T. T. aura lieu, au chef-lieu de chaque département les 22 et 23 juillet 1926.

La liste d'inscription des candidatures sera close le 27 juin 1926 au soir.

Les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins le dernier jour du concours et de 25 ans au plus le premier jour du concours.

Par exception, la limite d'âge est reculée jusqu'à 30 ans pour les candidats pourvus d'un emploi de titulaire dans l'Administration des P. T. T.

Les candidats présentés sous les drapeaux ne pourront être autorisés à subir les épreuves que s'ils doivent être libérés dans les six mois qui suivront la date du concours.

Aucune demande de dispense ne sera prise en considération.

PASSEPORTS POUR L'ARGENTINE

Le public est informé qu'en plus de passeport régulièrement visé, les autorités argentines exigent :

1°) Pour les étrangers ayant déjà vécu en Argentine et retournant dans ce pays :

a) Le certificat d'identité en usage dans la République et un certificat de bonne conduite délivré par une autorité judiciaire argentine ou encore deux mois avant la date d'embarquement ;

b) A défaut des pièces indiquées ci-dessus, un permis de débarquement délivré par la Direction Générale de l'Immigration et recueilli d'une photographie récente timbrée.

2°) Pour les étrangers venant en Argentine pour la première fois :

Un certificat des autorités judiciaires ou judiciaires de leur pays indiquant que le titulaire n'a encouru aucune condamnation pour délit de droit commun pendant les 5 années immédiatement antérieures à son départ.

3°) Pour les étrangers âgés de moins de 45 ans :

a) Un acte de naissance avec photographie ;

b) A défaut de ce document le permis de débarquement prévu plus haut.

Les femmes étrangères accompagnées d'enfants de moins de 15 ans ne sont autorisées à entrer en Argentine que si elles disposent de ressources personnelles suffisantes pour l'entretien de leur famille.

APRES LE 3me CONGRES NATIONAL DES ASCENDANTS

Au troisième Congrès National des Ascendants, qui s'est tenu à Strasbourg sous la présidence de M. Paul Jourdain, membre des Pensions, neuf vœux concernant l'assistance aux familles, d'anciens combattants et de victimes de la guerre ont, à l'unanimité, obtenu un droit de priorité aux recommandations des Pères et des Mères des Morts pour la gare, et réclamé pour eux le « Droit à la Pension » sans exception et sans condition.

D'autre part, le Congrès a fait confiance au Ministre des Pensions pour l'utilisation qu'il a prise de consulter aux Commissions administratives ou sein de toutes les mesures de d'ou aurait surgi entre le gouvernement et les vieux parents, pour aboutir promptement et rapidement.

Enfin, il a tenu à rappeler que parmi les nombreux vœux adoptés, il en est qui concernent : la remise de l'allocation et de l'hébergement aux veillards, les emplois réservés et les majorations des ascendants dans les Administrations, les droits des propriétaires et des métayers, les mutations de retraite, etc., etc.....

La « Fédération des Pères et Mères, 9, rue Duroc, Paris (VII^e) demande de faire connaître aux ascendants, les travaux du Congrès de Strasbourg, en adressant gratuitement le compte-rendu à tous ceux qui lui en font la demande (joindre timbre pour réponse).

RHUM FOX-LAND

Grande Marque

Les Établissements S. DAMIANI & C^ie - Bastia

PAR leurs Spécialités exquises et réputées :
« Cap Corse Damiani » Hors Concours. Membre du Jury « Nectar Cédrat » « Myrta » « Mandarina » Marque déposée.

PAR le choix incomparable de liqueurs :
Rhums, Amers, Vermouths, Champagnes, Mousseux, Vins de toutes Marques, que l'on est sûr d'y trouver.

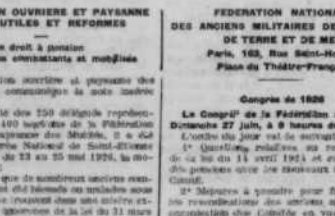
PAR l'assortiment unique de leur rayon de :
Tabacs, Cigarettes, Cigares locaux et étrangers.

PAR leurs prix minutieusement étudiés

OFFRENT les meilleures garanties d'achat
ASSUREZ-VOUS EN ! !

EXIGEZ LA MARQUE

J. VIDAL



SE MEFIER DES CONTREFACONS

FEDERATION OUVRIERE ET PAYSANNE DES MUTILES ET REFORMES

Le droit à pension des anciens combattants et mutilés

La Fédération ouvrière et paysanne des Mutilés nous communique la note suivante :

A l'assemblée des 250 délégués régulièrement élus de 400 bataillons de la Fédération ouvrière et paysanne des Mutilés, il a été voté au Congrès National de Saint-Etienne qui s'est tenu du 23 au 25 mai 1926, la motion suivante :

Considérant que de nombreux anciens combattants qui ont été blessés ou malades sous les drapeaux, se trouvent dans une misère extrême par leur ignorance de la loi du 31 mars 1919, qui leur accorde droit à pension. Demande au Gouvernement de faire afficher dans toutes les communes de France comme « Bulletin » a été affiché le 2 août 1914 (loi de mobilisation) : 1° la loi du 31 mars 1919 ; 2° la loi du 9 janvier 1924 qui prorogea jusqu'au 31 décembre 1926 les délais pour demander, en titre de la loi du 31 mars 1919, une pension.

Cela afin de permettre à ceux qui ont fait leur devoir de réclamer leur droit le 31 décembre 1926, délai auquel les anciens mobilisés n'auront plus la possibilité de demander une pension.

La Fédération ouvrière et paysanne des Mutilés, rappelle aux anciens militaires que, pour avoir droit à pension, il faut avoir été soignés ou réformé ou réformé, pour les classes 19 et suivantes, une présence au corps de 90 jours est nécessaire.

Pour en obtenir que plus de cent mille blessés ou malades n'ont pas fait de pension par leur faute. Pourquoi ne demandent-ils pas à la Fédération ouvrière et paysanne, 12, Place aux Herbes, à Orange (Vaucluse), les renseignements dont ils ont besoin ? Une pension n'est pas une aumône ; c'est un droit qu'un soldat malade ou blessé pendant et reconnu, sur toutes les maladies ou blessures constatées ou survenu, ouvrant droit à pension.

FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS MILITAIRES DES ARMEES DE TERRE ET DE MER

Paris, 163, Rue Saint-Honoré
Place du Théâtre-Français

Congrès de 1926

Le Congrès de la Fédération aura lieu le Dimanche 27 juin, à 9 heures du matin.

L'ordre du jour est le suivant :

1° Questions relatives au recrutement de la loi du 14 avril 1924 et adjonctions des pensions entre les anciens régiments. Canal.

2° Moyens à prendre pour faire aboutir les revendications des anciens militaires et organisation des Comités en vue des élections législatives de 1928.

3° Questions diverses en dehors de la loi des pensions.

ORDRE DES TRAVAUX

A 9 heures :

Exposé des questions à traiter et élection des Commissions chargées de les étudier. Travail de ces Commissions.

A midi :

Déjeuner au Cercle Militaire (Prix : 25 francs, service non compris). Les adhérents à ce déjeuner sont priés d'envoyer leur adhésion au Trésorier de la Fédération, avant le 15 juin.

A 15 heures :

Discussion en séance plénière des rapports des Commissions. Vote de l'ordre du jour.

VIEUX JOURNAUX

TRÈS PROPRES POUR PLIAGE ET EMBALLAGE

S'adresser à la Papeterie du « PETIT BASTIAIS »

REGINA

LA REINE DES CIGARETTES

51e ANNEE. — N° 215

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

JEUDI 24 JUIN 1926

00297

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c.

JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION
POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE

Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE :
Albert CHESNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (2e)
Téléphone : GUTENBERG 32-64

La publicité extra-locale est également reçue à l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris et dans ses succursales de France et Étranger.

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION :
8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA
Téléphone : 0-03
Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-50

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Corse	13 fr.	25 fr.	48 fr.
Autres Bureaux Français et Colonies	15 fr.	27 fr.	50 fr.
Journal Seul Parisien		LE PORT EN SUS	

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance.

Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus.

BIBLIOTECA MUNICIPALE BASTIA

POLITIQUE GÉNÉRALE

La Politique de la Grande-Bretagne et les Etats du Levant

La politique de la Grande-Bretagne, avec son Cabinet conservateur, semblait remarquablement à l'abri du monde entier s'est réjoui de la surprenante vigueur par laquelle le pays tout entier a réagi contre la grève générale brusquement déclenchée par le Conseil des Trades Unions : jamais une armée de volontaires décidés à assurer les services publics n'aurait pu se constituer aussi rapidement sans un courant d'opinion, entraînant la volonté de toutes les classes moyennes qui ne peuvent se passer un seul jour de l'ordre dans la rue ni d'approvisionnements régulier.

Mais voyez combien il y a d'humour dans les décisions gouvernementales : la grève des mineurs continue, le nombre des chômeurs anglais atteint près de 2 millions, quelle somme, des subventions alimentaires 1.200 livres sterling ont été prodiguées. Russie, alors que, dans le même temps, les mineurs allemands se proposaient en envoyer que 5.000 les mineurs américains 10.000 ; c'est de toute évidence dans des fonds politiques provenant du gouvernement soviétique, car les mineurs russes sont loin d'être assez prospères pour consentir de pareilles largesses.

De naïfs correspondants s'étonnent que le gouvernement anglais tolère de semblables subventions et cela se comprend pourtant fort bien. Les mineurs anglais, depuis un an, ont touché du budget anglais un sursalaire que le Parlement ne semble pas disposé à renouveler; des parvenus, bénévoles ajournent le moment où les mineurs se trouveraient en face de la réalité des faits économiques: un salaire correspondant à un prix de revient, et celui-ci correspondant à un prix de vente du charbon, selon les cours internationaux d'Europe. Pourquoi désobliger tout à la fois les mineurs et les bons Russes qui restituent, par un événement aussi imprévu, un peu des fonds qu'ils empruntèrent autrefois au Czar : qu'ils versent vîtement et librement : leurs envois de fonds n'iront pas baisser la livre ni la bonne humeur des Anglais qui recommenceront ensuite, entre eux, de million millième quand elle aura vi.

***

gardons maintenant du côté du ... tout n'y passe comme il ... Stresemann guidait les événements, combinait les Etats, trouvait dans les incidents imprévisibles une force nouvelle pour inciter gouvernements vers une solution favorable à un même dessein. ... donc, pourrions-nous dire Chamberlain connu Jacques ... à son maître, que la Bretagne s'achemine aussi ... à la gloire d'une do... certaine, mais discrète du ... européen, qu'une boule qui ... consistance d'elle-même ... perds d'une montagne ? ... bien, car l'enchaînement ... et des effets est trop évident ... ce cas obtenir l'attention ... Grande-Bretagne, qui ne passe ... heures sans penser aux Indes, aux voies qui y aboutissent, ... rapprochée avec les Turcs la ... de Mossoul : on se rappelle ... Société des Nations, n'a ... mencer la Turquie à se ... son arbitrage, avait, dans ... du 15 décembre 1925, fixé ... un mois de négociations ... serait le différend exis... la Turquie et la Grande-... ce vote est accompli et sir ... ain a pu, à la séance de la ... 7 juin, annoncer que l'ac...

chant l'attribution à l'Irak du territoire de Mossoul était réalisé et signé à Angora.

Que s'est-il donc passé, quand on se rappelle la furieuse colère de Mustapha Kemal en décembre et janvier derniers : ne préparait-il pas la mobilisation de certaines classes, ne détruirait-il pas que Mossoul demeurerait, avec ses richesses pétrolifères, territoire turc. Et Mossoul attribué par la S.D.N. à l'Irak, protégé pour 25 ans par la Grande-Bretagne, lui est reconnu maintenant par la Turquie qui recevra de l'Irak une dîme d'un dixième exactement sur toutes les revenances qui reviennent.

Il saturvive que la Turquie a compris que, de deux côtés, une pression puissante pourrait être exercée sur elle si elle ne s'soulvait pas pacifiquement ce litige : à l'Orient, elle ut se créer sur les ruines de la dynastie lamentable des Kadjars une nouvelle dynastie qui s'établissait sur le trône de Darius avec le consentement unanime de la nation persane, tandis que le gouvernement d'Angora espérait une révolution qui se produisait à Téhéran, en novembre dernier, aboutirait à la proclamation d'une nouvelle République. C'était le moment où la question de Mossoul était à la phase critique, et une restauration monarchique d'ordre militaire plus que parlementaire en Perse fut, en Turquie, considérée comme une victoire de l'influence britannique.

En Méditerranée, deux puissances ont les yeux tournés vers l'Asie Mineure ; souvenirs de leur lointaine enfance ou plutôt regrets de déceptions récentes et d'occasions manquées. La Grèce, où la subtilité de l'esprit atteint une finesse partout inégalée, rend les partis politiques tellement mobiles qu'aucun gouvernement parlementaire ne peut faire œuvre durable : la Grèce s'est lassée de ses politiciens et, que un plébiscite, a consacré le coup d'Etat du général Pangalos, devenu le président fou de la République grecque ; ce président compte maintenir le régime parlementaire, mais imérer dans la Constitution ce principe qu'un gouvernement, une fois ratifié par un vote de confiance, ne sera plus soumis au danger d'être renversé pendant une période déterminée, d'un an par exemple, de façon à pouvoir faire œuvre utile au pays.

L'Italie, par les manifestations oratoires de son premier ministre, par le voyage plein d'apparat de M. Mussolini en Tripolitaine, a vers les côtes asiatiques bien des espérances d'activité et une base de départ avec les îles du Dodécanèse.

Le gouvernement d'Angora n'avait pu vaincre sans une grande attention à l'orientation nouvelle que, d'un moment à l'autre, la puissance navale qui est maîtresse de la Méditerranée pouvait donner ou tolérer à Rome ou à Athènes ; il convenait donc de laisser tomber toute nouvelle humeur, d'accepter la frontière de l'Irak telle que la Société des Nations l'a établie, en attribuant le vilayet turc de Mossoul au gouvernement de l'Irak que contrôle la Grande-Bretagne, et Mustapha Kemal l'a compris.

Avec un sens très complet des nécessités de la jeune République turque, il vient de conclure une série de traités qui mettent ses frontières à l'abri des invasions guerrières d'autres Etats. Par un traité turco-russe, une neutralité réciproque était établie promise de part et d'autre, tort de l'attaque d'un des deux par l'un d'eux ; un traité turco-persan vient d'être signé qui [illegible] ce pacte il est prévu que cette neutralité de chaque Etat contractant sera défendue par les armes, et la Perse et la Turquie prendront toutes mesures pour interdire aux tribus, sans doute Kurdes, de créer des troubles le long de leur frontière commune.

Haut-Commissaire français en ..., M. de Jouvenel, qui a su si ...sement restaurer l'ordre dans ..., a également signé avec le ...rement d'Angora une convention de bon voisinage, et celle qui ne le litige de Mossoul achève ...anir à la Turquie la sécurité ... frontières. Derrière ces pactes assurent la paix, les nouveaux gouvernements orientaux ... maintenant découvrir d'autres méthodes de s'organiser en plein ...ment les bienfaits de la civilisation occidentale ? C'est douteux, ... c'est déjà un premier bienfait ... voir disparaître l'antagonisme ... séculaire des Turcs unifiés et des Persans chiites. D'espérer que leur activité va se tourner vers des ... aux productifs, car ce sont des producteurs de matières premières : céréales et soie, précieuses pour les industries d'Europe.

Pendant que cette coordination de la paix s'accomplit dans le Levant, en Egypte l'heureux effet de notre victoire dans le Riff se fait également sentir pour le plus grand bien de la paix et de la culture du coton.

Des élections législatives générales viennent d'y donner une forte majorité au parti nationaliste de Zaghloul pacha. Celui-ci a compris qu'il convient de vivre en bonne intelligence avec la Grande-Bretagne, qui entend consolider la déclaration d'indépendance de l'Egypte de 1922 avec le respect de la sauvegarde du canal de Suez, la protection des étrangers, la défense de l'Egypte et le maintien du Soudan égyptien sous la protection anglaise.

Zaghloul pacha sera président de la Chambre égyptienne et la politique de la Grande-Bretagne continuera de veiller à l'ordre en Egypte.

***

Le Sénat français a ratifié le 5 juin par 272 voix contre 6 le traité de Locarno ; c'est, dit M. Gauvain dans les « Débats », un acte d'espérance plutôt que de foi dans son efficacité à maintenir la paix.

Du point de vue anglais, c'est un nouveau succès, puisqu'aux garanties expresses que le traité de Versailles donnait à la France d'intervention britannique en cas d'invasion de notre frontière, la Grande-Bretagne se réserve désormais le droit de décider elle-même, en chaque occasion, si elle doit intervenir ou non dans un conflit.

En paix britannique s'organise en Europe comme dans les Etats du Levant.

Henri PENSA.



M. BRIAND a eu hier des entretiens répétés avec M. R. POINCARE (à gauche) qui a refusé de participer au ministère, et avec M. HERRIOT (à droite) dont l'acceptation est considérée comme possible. Probablement prise au (Ministère des Affaires Etrangères.

(Cliché « Cellos-Paris »)

La mise en valeur des Colonies françaises

« Il faut à la France une politique coloniale : « il n'est pas d'avenir autrement que par la guerre.

Jules PERRY.

(SUITE)

Que nous le voulions ou non, la question de la mise en valeur de notre empire colonial constitue donc une des préoccupations les plus urgentes qui s'imposent à l'attention de nos gouvernants. C'est afin de la résoudre au plus tôt que M. Albert Sarraut, lors de son passage au ministère des Colonies, en 1921, a déposé, après une longue et minutieuse étude, un projet de loi tendant à valoriser les travaux publics et intéressant spécialement à la mise en valeur de cet immense domaine. Le projet, très étudié et fort complet, est précédé d'un remarquable exposé des motifs dans lequel l'auteur examine, dans le style brillant et persuasif qui lui est familier, non seulement la question de l'outillage, mais celles de la démocratisation administrative, de l'autonomie locale, du statut des indigènes, de la condition des étrangers.

On s'étonnera sans doute que, depuis 5 ans, ce projet n'ait pas été [illegible] des procédures parlementaires.

« Pérégrant les colonies plutôt que s'innover : c'est une véritable « crime contre l'intérêt national qui « se commet, à l'ombre des cartons « verts sous la protection de règlements archaïques... M. Angoulvant ».

Il faut dire cependant, à la décharge de nos assemblées, que le problème est infiniment complexe et multiforme, qu'une foule de questions adjacentes viennent se greffer sur l'étude entreprise ; enfin, que les difficultés financières du moment font hésiter les plus convaincus, eux-mêmes, à imposer à la métropole de trop lourds sacrifices budgétaires.

Toutes ces conditions ne manquent pas de force et nous croyons, pour notre part, « qu'il ne servirait à rien de vouloir traiter d'emblée l'ensemble du problème ». C'est une grande erreur, à notre avis, de vouloir, comme notre regretté prédécesseur M. de Lamothe, procéder à l'organisation, d'un seul coup, de trop grands territoires à peine connus et dont les solutions nécessaires pour des cas [illegible] diffèrent. Les différentes [illegible] entre [illegible] ...

toutes les études touchant aux colonies, l'attitude la plus sage « est de spécialiser et d'introduire les questions pour chaque territoire », en d'autres termes, afin d'éviter des vues trop générales et par là même forcément inexactes et de rechercher la personnalité des problèmes posés pour les diverses parties de notre domaine d'outre-mer.

Sans avoir la prétention d'examiner à fond, pour chaque colonie, cette question de la mise en valeur des terres et du matériel, nous allons essayer de noter que, malgré l'inertie apparente du Parlement des efforts plus ou moins considérables selon les pays, ont déjà été accomplis depuis 1911. Nous montrerons aussi ce qui reste à faire, et avec quelles chances de succès on espère réaliser et parachever l'œuvre déjà ébauchée.

Le commerce entre la France et ses colonies progresse lentement : en 1925, nous avons acheté à nos colonies (y compris l'Afrique du Nord), pour 3 milliards 500 de marchandises, soit 9, 5 0/0 de nos importations totales ; nous leur avons vendu pour 6 milliards 500 de produits, soit 13,8 0/0 de nos expéditions à l'extérieur.

La quasi-totalité des poivres, rhums et phosphates importés en France provient de nos colonies ; 95 0/0 de nos vanilles, 93 et 72 0/0 des bestiaux et des vins achetés hors de France ; 85 0/0 des riz ont la même origine. La moitié des arachides, copras, graphites, huiles végétales, bois exotiques que nous achetons sont tirés de notre domaine colonial.

Mais, par contre, le pourcentage tombe à 13 0/0 pour le blé, à 33 0/0 pour les céréales, à 15 0/0 pour les tapiocas et fécules, à 7 0/0 pour les laines, 3 0/0 pour le café, 1 0/0 pour les bois ordinaires, 1 0/0 pour le coton, 0,4 0/0 pour les soies. Ces chiffres demandent à être médités. Il est bien certain que nous pourrions accroître les envois de taxes de notre colonie de l'A.O.F., alors que les possessions anglaises de l'Afrique Occidentale nous ont fourni, en 1925, plus de 250.000 quintaux de ce produit ; que nos achats de coton à l'étranger, qui atteignent quatre milliards par an, pourraient être diminués si l'apport colonial prenait une plus grande importance ; que la production des pays indo-chinois, des états malgaches, des sucres des Antilles, des cacaos de l'Afrique et de nouvelles colonies d'Amérique, quoique en voie de progrès, est loin d'avoir atteint son plein développement. Il est indéniable que la France d'outre-mer n'est pas encore en mesure de fournir à la métropole des matières premières les plus essentielles pour nos industries ; textiles, bois, caoutchouc.

Emile ARENE,
Conseiller du Commerce Extérieur de la France.

(A suivre)

Billet du Jour

Si je n'étais journaliste, je voudrais être officier de marine, uniquement pour avoir la satisfaction de fermer de soirée dans, M. Georges Leygues avant de quitter la rue Royale, a dû les grades des corps navigants.

A diverses reprises, les autorités maritimes et diplomatiques avaient signalé au ministre l'urgence de donner à nos officiers de vaisseau la possibilité de parfaire leur éducation dans les cérémonies officielles et les réceptions où ils se trouvent en contact avec les représentants des marines étrangères. La sobre distinction de leur uniforme ne [illegible] pas à [illegible] ...

mi les chamarrures éclatantes des officiers de salon.

Le nouvelle tenue de soirée comporte un habit ouvert sur gilet blanc et un pantalon à bandes d'or. En y ajoutant les divers accessoires obligés, écharpe, sabre, boutonnières diamétrales et toute l'orfèvrerie des décorations, on obtient un ensemble assez voyant qui doit faire son petit effet aux lumières.

Il ne reste plus aux officiers de marine qu'à se conformer au décret de ce bon M. Leygues. Je ne dis pas, par exemple, qu'ils s'exécuteront de gaîté de cœur. On les veut beaux et séduisants dans leur uniforme, mais on ne leur a pas demandé si leur modeste bourse pouvait supporter des frais d'une création vestimentaire dispendieuse. Pour dix officiers de marine qui auront l'occasion de briller dans les ambassades et qui en ont les moyens, il y en a cent qui laisseront leur habit, leur gilet blanc et leur pantalon à bandes d'or s'imbiber lentement de naphtaline au fond d'un placard. Mais ils les enfileront de temps à temps, chez eux, histoire de leur faire prendre l'air, et ils penseront mélancoliquement que les avantages qu'ils en retirent sont bien minces en regard du sacrifice qu'ils leur ont coûté.

Gabriel Bavoil.

Cour d'Assises

LISTE DES JURES QUI DOIVENT FAIRE LE SERVICE DES ASSISES A LA SESSION DU 3e TRIMESTRE DE CETTE ANNEE QUI DOIT S'OUVRIR A BASTIA LE JEUDI 15 JUILLET 1920 A 8 HEURES DU MATIN SOUS LA PRESIDENCE DE M. DUMOULIN, CONSEILLER A LA COUR D'APPEL DE BASTIA.

JURES TITULAIRES

Leca Jean-Baptiste, propriétaire, Ville di-Venaco.
Croc Albert, retraité de perception, Lucciana.
Abbatucci Nicolas, maire, Piève.
Lecchi Jacques Dominique, propriétaire, Galeria.
Lentrodet Antoine, capitaine en retraite, Ste Marie-d'Ampugnani.
Simon Tilon, maire, Quenchette.
Tattini Paul, propriétaire, Corbara.
Pinel Jules, employé de commerce, Ajaccio.
Martinetti Jean-Philippe, retraité des douanes, Porto-Vecchio.
Arnaud Pascal, propriétaire à Vero.
Trani Pierre, conseiller général, Bastia.
Bernardini J. B., officier de police, Bastia.
Poli Dominique, adjoint au maire, Sisco.
Albertini Antoine, retraité, Albertacce.
Valentini Antoine, chirurgien, Bastia.
Ghilardi Jean-Marie, lieutenant en retraite, Borgo.
Trojani François-Marie, propriétaire, Marsolio.
Bonnejoute Firmin, professeur, Bastia.
Cesari Philippe Marie, commerçant, Bastia.
Gualtieri Paul, propriétaire, Monticello.
Antoni Joseph, propriétaire, Ajaccio.
Rossi Vincent, négociant, Ajaccio.
Lombardi Antoine, pharmacien, Ajaccio.
Antonetti Jean, propriétaire, Speloncato.
Mattei Marques Joseph Marie, rentier, Bastia.
Pompiani Jacques, pharmacien, Ajaccio.
Simonetti Jean, retraité, Moca-Croce.
Battaglini Charles, propriétaire, Moita.
Giorgi Charles-Antoine, employé des postes, Ajaccio.
Guerrini Bernardin, retraité, Calvi.
Paoli Ange Michel, retraité, Omessa.
Lanfranchi Michel, négociant, Calvi.
Martini Di Mathieu, chevalier, Bastia.
Costa Jacques, négociant, Ajaccio.
De Casabianca Louis, chef de bataillon en retraite, Bastia.
Pasquali Vincent, adjoint au maire, Oletta.

JURES SUPPLEMENTAIRES

Vanchieri François, commerçant, Bastia.
Marchetti César, entrepôt de tabacs, Bastia.
Giansanti Alexandre, chef de section, Bastia.
Parodi Baptiste, représentant de commerce, Bastia.

TENTATIVE DE MEURTRE

Hier, vers 16 heures, la dame Zoccoli Anna, née en septembre 1896 à Ventaloron, ménagère à Bastia, 8, Bd Auguste Gaudin, a tiré 4 ou 5 coups de pistolet automatique sur son gendre, le nommé Dominici Paul Achille, 29 ans, journalier, 6, Place d'Armes.

Fort heureusement, un seul projectile porta qui atteignit Dominici au poignet gauche.

La femme Zoccoli a été arrêtée par la gendarmerie et écrouée.

De l'enquête à laquelle il procède que

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

La Crise Ministérielle

La fin de la Crise : M. Caillaux accepte le Ministère des Finances

LES CONSULTATIONS DE M. BRIAND

LA SOIREE DE MARDI AU QUAI D'ORSAY

Paris, 23 juin

Après avoir tenu une conférence hier soir à 21 h. 30, MM. Poincaré, Doumer, Durand, Painlevé, Laval, Leygues et Danielou ont quitté le Quai d'Orsay et ont annoncé qu'ils se réuniraient à nouveau ce matin à 9 h. 30.

M. Caillaux est venu à 23 h. 05. Son entretien avec M. Briand a duré dix minutes. En sortant, le sénateur de la Sarthe a dit : « M. Briand m'avait demandé un renseignement, je suis venu le lui donner.

Peu après le départ de M. Caillaux, M. Briand a annoncé à la presse que la situation serait réglée ce matin.

LE JEU DES PRONOSTICS

Paris, 23 juin

A 23 h. 15, hier, on donnait comme probable la combinaison suivante : M. Briand (Présidence et Affaires étrangères) ; Caillaux (Finances et Vice-présidence du Conseil) ; M. Laval (Justice) ; M. Durand (Intérieur) ; M. Leygues (Marine) ; M. Doumer, (Colonies) ; M. Jourdain (Pensions) ; M. Dumafour (Travail) ; M. Binet (Agriculture) ; M. Herriot (Instruction publique) ; général Targe (Guerre) ; M. Danielou (Sous-Secrétaire d'Etat à la Présidence).

UN INCIDENT CAILLAUX-DOUMER

Paris, 23 juin

On rapporte que M. Doumer croisant dans la salle des conférences M. Caillaux qui conversait avec M. Charles Dumont, lui dit : « Vous savez, il n'y a rien de fait ». A quoi M. Caillaux répondit : « Mais je ne vous ai rien demandé ». « Mais moi je vous le dis », répondit cette fois sur un ton très sec M. Doumer.

M. CAILLAUX ACCEPTE LES FINANCES

Paris, 23 juin

M. Painlevé, après la réunion de ce matin, a annoncé aux journalistes qu'il reviendrait dans l'après-midi.

M. Briand, dès son retour de l'Elysée, a appelé M. Caillaux auquel il a offert le portefeuille des Finances. Le sénateur de la Sarthe a accepté.

La conversation s'est poursuivie au cours d'un déjeuner auquel assistaient, en outre de M. Caillaux, MM. Laval, Durand, Maurice Sarraut, Pietri et Danielou.

MM. BRIAND ET POINCARE S'EXPLIQUENT

Paris, 23 juin

Peu après le déjeuner, M. Briand a fait à la presse l'historique des négociations. Il a rappelé l'entêtement de M. Poincaré à ne pas accepter les Finances, sa renonciation définitive motivée par des raisons parfaitement légitimes et justifiées, interprétées à tort comme une manifestation d'hostilité en face du redressement de la situation financière. La combinaison était alors désarticulée ; sur l'insistance de M. Doumergue, M. Briand a cherché à la dénouer à nouveau. Il a fait appel à M. Caillaux qui a répondu.

Le Président du Conseil a ajouté : « Il a été entendu que nous formerons un Cabinet d'union républicaine, mais en introduisant un certain nombre d'éléments nouveaux. J'espère qu'il sera formé ce soir ».

M. Poincaré de son côté a rendu hommage à l'amitié témoignée par M. Briand en qui il voit le seul homme capable de résoudre la situation.

L'ancien Président de la République a déclaré : « Pour accepter les Finances, je me serais trouvé dans l'obligation d'exiger une nouvelle combinaison ministérielle et un vote de confiance. Cela ne me l'a pas demandé, car je me le proposais même pas ».

Le Journal écrit que pour conjurer la crise, MM. Poincaré et Caillaux réclament également pleins pouvoirs et refusent de collaborer l'un avec l'autre.

L'Oeuvre soulève la même objection ; or, M. Briand n'entend pas être président du Conseil sur le papier seulement. Le journal radical-socialiste voit M. Briand chercher vers la gauche sa combinaison en raison de l'opposition qui se manifeste contre MM. Doumer et Poincaré.

Le Petit Parisien envisageant le désaccord entre MM. Briand et Caillaux reflète la suggestion émise par plusieurs collaborateurs de M. Briand : celui-ci démissionnerait quitterait les Affaires étrangères, prendrait les finances avec MM. Sergent et Pietri et les Affaires étrangères reviendrait à M. Herriot ou M. Barthou.

L'Echo de Paris pense que M. Briand va encore insister auprès de M. Poincaré. Si sa nouvelle démarche ne donnait aucun résultat, il désignerait à M. Doumergue M. Caillaux.

Mais, ajoute l'organe du bloc national, M. Caillaux a donné à M. Briand une réponse négative car il veut être maître de la guerre et de l'intérieur. S'il demande cela, c'est qu'au moment où il va essayer d'arriver à la stabilisation du franc, il faudra procéder à des règlements de salaires et par conséquents ; cela n'ira pas sans quelques troubles et des grèves. Il ne veut pas de moindre désordre. Donc il veut être sûr des commandants de corps d'armée et du ministre de l'Intérieur.

M. Poincaré aurait également demandé pleins pouvoirs. Interrogé il collaborerait avec M. Caillaux, il a dit : « Cela ne me l'a pas demandé, car je ne me le proposerais même pas ».

Le Journal écrit que pour conjurer la crise, MM. Poincaré et Caillaux réclament également pleins pouvoirs et refusent de collaborer l'un avec l'autre.

(Suite en 4e page.)

A l'"Officiel"

DANS LES P. T. T.

Paris, 23 juin

Par décret paru au *Journal Officiel* de ce jour, est promu directeur des Services extérieurs des Postes à Ajaccio, M. Marcantetti, commis principal à Marseille.

LE MECONTENTEMENT DES FONCTIONNAIRES

CHEZ LES AGENTS DES INDIRECTES

Paris, 23 juin

Le Conseil d'Administration de la Fédération des agents des Contributions Indirectes annonce qu'il a nommé M. Piquemal, secrétaire de la Fédération. Les sections préparent une manifestation dimanche dans tous les départements.

A LA S. D. N.

LES ENGAGEMENTS DES MARINS

Paris, 23 juin

La Conférence maritime réunie à Genève a adopté ce matin par 78 voix contre 42 le projet de convention fixant les règles essentielles du contrat d'engagement des marins.

à Marseille

DRAME DE L'ALCOOLISME

Marseille, 23 juin

Hier à Saint-Henri, au cours d'une crise de délirium tremens un charretier, le sieur Maurice Joseph Semino, 55 ans, chassa sa femme et ses cinq enfants, puis s'enferma et menaçant de son fusil tous ceux qui s'approchaient. Néanmoins, on parvint à pénétrer dans la maison et à maîtriser le forcené.

à Nice

UN SUICIDE DANS UNE BOITE DE NUIT

Nice, 23 juin

Ce matin vers 3 heures, au moment de la fermeture d'un établissement de nuit, un consommateur demeurait devant deux bouteilles de champagne qu'il avait vidées ; un garçon alla lui présenter la note lorsque l'homme se logea deux balles de revolver dans la tête. Transporté à l'hôpital, le désespéré succomba dès son arrivée. On ne trouva sur lui aucun papier ; il avait 11 francs, paraissait âgé de 25 à 30 ans et portait un costume sortant des Galeries Lafayette et un chapeau provenant de Toulon. On croit qu'il serait d'un allemand ou d'un hollandais.

AU MAROC

UN SUCCES DE LA 128e DIVISION

Fez, 23 juin

Ce matin à l'aube, la 128e division a attaqué à l'est d'Ouezzan, en pays ghomara. Les deux colonnes ont atteint leurs objectifs à 7 h. 30 : Hadjoua et le Djebel Mouley Abd el Kader à 8 kms de leur point de départ.

LA BOURSE

Paris, 23 juin

COURS DES VALEURS	cours précéd.	dernier cours
Rente 3 0/0	58.50	58.25
— 5 0/0 1915	91.65	91.85
— 4 0/0 1917	53.40	53.40
— 4 0/0 1918	53.50	53.50
— 5 0/0 1920	72.30	73.75
— 6 0/0 1920	60.15	60.60
— 4 0/0 1925	90.15	90.85
Buenos Ayres 1 2/2 Or 1909-1911	2135	2130
Japon, 4 0/0 1905	600.50	610
Prohodite 1922 4 0/0	580	580
Crédit Général	841	842
Banque Union Parisien	870	875
Banque Paris Pays-Bas	1222	1224
Suez Fondateur	5498	4500
Banque Ind. Ottomane	1175	1200
Banque Nationale	935	790
Crédit Foncier Egyptien	5540	5600
Crédit Lyonnais	1720	1720
Crédit Foncier Colonial	540	560
Crédit Foncier Algérien	180	180
Banq Fr. Rio de Prata	1530	1540
Nord	1130	1140
Voitures de Paris	100	995
Wagons Lits ordinaires	1515	1505
Suez Capital	14200	14650
Suez Fort	12480	12750
Suez Société Civile 1/5	3925	3960
Transatlantique ordin.	155	158
Transports Mar. vapeur	350	-
Lebon Comité	600	615
Tramways Madrilène	332	333
Lyonnais	743	757
Rio Tinto Parts	3650	3560
Penarroya	1220	870
Boléo Parts	340	370
Mokta	6450	6200
Blanc Bessy	64	64
Métallurgique B. Unies	194	-
Mokta Dividende	376	-
Thomson-Houston	585	-
Schneider	583	-
Pinkerhoffs	220	225
Nouvelle Soc. Lille	25 25	24.75
Ordana	45	47
Houillères St Etienne	100	100
Houillères de Commentry	355	356
Tamaguelo	430	435
Bank Mines	430	-
Aciéries Longwy	580	-
Schneider et Cie Creusot	1045	1050
Rio Tinto Dividende Actifs	1595	1599
Dividende	175	-
Métallurgique Arbiez	150	175
Chemins Bosniaques	660	-
Saint-Gobain	1750	2930
Prolongation Gafsa	1005	1001
Lusitano Nitrate Dist.	780	775
1/10 Gafsa Dutch	2600	5625
Ronneaux Belge Privilégiés	176	-
Phosphates N'Gafsa	179.50	-
Mokta Eaux privilégiés	227	225
Fraissinet Paquebots Paris	1515	-
Shell	798	775
Raffineries Say	6819	2900
Pathé Frères	520	525
Sucreries Colonies B.	560	54
Aciéries Saint-Raphaël	2700	2745
Dunlop	2985	2940
Part. anc. ryf. Bergale	1350	-
Bicycle Gilbert	705	705
Cycle Gladiator Marseille	505	500
Diamant Rudge	145	145
Raffineries Français	950	950
Electric Indo-Chinoise	399	-
Lanadoux	320	779
Chatillon Comm de Tréf.	450	440
La Soie	450	450
Buffalo	745	745
Crédit National 1919	327	322
Parts Comm. Caoutchouc	32000	32500
Actions parts Caoutchouc	450	450

COURS DES CHANGES

Livre	172.12	171
Dollar	35.61	35
100 Lires	128.10	126
Suisse	670 25	662
Espagne	478.50	472
Belgique	4458	4450

EN BULGARIE

EXPLOIT DE BANDITS

Paris, 23 juin

Une bande de bandits commandée par Vassil Sanyarroff ont attaqué une poste entre Troyan et Lovetch. Ils ont tué trois gendarmes, se sont emparés d'un million de leva et ont disparu dans les montagnes.

EN TURQUIE

ARRESTATION DE GENERAUX CONSPIRATEURS

Paris, 23 juin

On mande de Constantinople que l'on a arrêté les généraux Nouredin et Tachar impliqués dans le complot contre Moustapha Kemal. On a saisi au port un navire chargé d'armes et de munitions pour les conspirateurs.

LES SPORTS

LE TOUR DE FRANCE

JULES BUYSSE RESTE LEADER DU CLASSEMENT

Paris, 23 juin

Les vingt-cinq premiers coureurs arrivés hier à Metz ont accompli les 316 kilomètres du parcours dans le même temps, c'est-à-dire en 12 heures 0' 46".

Bottecchia n'est classé 29me en 13 heures 24' 05".

Jules Buysse, vainqueur de la première étape et qui, hier, s'est classé sixième, reste en tête du classement général, en 27 h. 21' 20". Le retard de Bottecchia sur le premier est de près d'une heure.

Demain se disputera l'étape Metz-Dunkerque.

LE NOUVEL HORAIRE DES TRAINS

Nos lecteurs trouveront en quatrième page le nouvel horaire des trains.

Les principales modifications apportées à l'horaire actuel, en vue de tenir compte des désidérata exprimés par le public, comportent :

1° - L'arrêt du train 3 à Vivario pour le déjeuner des voyageurs à une heure plus convenable ;

2° - Le départ du train 9 de Corte à 6 h. 20 pour arriver à 9 h. 30 à Bastia, soit 45 minutes plus tôt ;

3° - Le départ de Bastia du train 9 à 7 h. 50 au lieu de 8 h. 20 afin de prolonger le séjour sur la côte orientale ;

4° - Le départ du train 10 de Ghisonaccia à 5 h. et le départ du train 11 de Bastia à 14 h. 25.

La durée du séjour dans cette ville est ainsi augmentée de 1 h. 35.

MUSIQUE

DU 173e REGIMENT D'INFANTERIE

PROGRAMME DU JEUDI 24 JUIN 1920

Place Saint-Nicolas, à 18 heures

Salut au 23e (Gerbé) ..... P. Petit
Le Tic-Tac du Moulin (polka) ..... N. Rhen.
La Voix des Cloches (rêverie) ..... A. Lotzel.
Lasma (sélection) ..... L. Delibes.
Ella (valse roumaine) ..... J. Kosselz.
Salut à Tel (quick) ..... J. Bouchet

Le Chef de Musique :
J. MICHEL

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui : Jeudi 24 juin 1920. Vingt-cinquième semaine : 175e jour du calendrier. 190 à venir.

Aujourd'hui : **Nat. de Saint Jean-Baptiste**
Demain : Saint Prosper.

AU LYCEE

La distribution solennelle des prix aux élèves du Lycée de Bastia aura lieu le dimanche 11 juillet à deux heures du matin au Théâtre Municipal sous la présidence de M. le Vice-Recteur de la Corse.

AVIS DE TIR

La section I. P. ul'Ouvra le champ de tir de l'Arinella le 27 courant pour un concours de tir.

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge
Chez DAMIANI & Cie, 39, Boulevard Paoli

Chronique Sportive

Pour la manifestation de dimanche prochain qui constituera une revanche des championnats de Corse d'athlétisme, de nombreux engagements sont déjà parvenus.

Parmi les engagés spéciaux, nous relevons les noms de Tavery (100 m.) ; Marchetti A. (200 m.) ; Martinetti J. B. (5000 m.) ; Rossi (disque). Ces excellents athlètes se mesureront aux Cadières, Barello, Arrighi, Berti, Arnaldi, Guerrini, etc., de Bastia.

L'autre Jeunesse Olympique Bastiaise, entièrement entraînée, alignera ses meilleurs coureurs.

A l'issue des épreuves d'athlétisme, l'équipe de Basket bat de 22 à 7. F. essayera de prendre sa revanche sur celle de la J. O. B. Celle-ci, après une première nette victoire par les Bastiais, confirmera probablement sa supériorité témoignée précédemment au Sporting Club Bastiais.

Toutefois, la lutte sera ardente. La partie sera arbitrée par M. Poyodebarigo. — Ghilini.

Prix des places : Tribunes : 2 fr. ; Pelouse : 1.50 ; Enfants et militaires : 1 fr.

Nos Spectacles

FEMINA CINEMA. — Ce soir à 8 h. : Une superproduction de la G. M. G. : **Les mains Morelli**, roman dramatique tiré de Marion Davies. En supplément : **L'Amazone du Rarah**, spirituelle episode : **La Ruée**.

Lundi : **L'esprit de la clocharde.**

REGENT CINEMA. — Ce soir à 8 h. : **Bill-boxeur, garçon d'hôtel**, comique en deux parties ; **La Danseuse du Ciel**, film dramatique en 7 parties ; **Désir de Femme**, cinquième chapitre.

Ce matin, à 9 h. 45 : Gala cinématographique avec orchestre. Au programme : Buster Keaton (Môme), le roi du rire dans **Les Trois Ages**, super-comique en 6 parties ; Rianitza Sweet dans **Une femme très sport**, comédie sportive en 6 parties.

Au prochain programme : **Lys de Patti** dans **Maïva**, superproduction en 7 parties ; **Désir de Femme**, 6e acte et dernier chapitre.

MAIRIE DE BASTIA

CLASSE 1921

Les jeunes gens, nés du 1er janvier au 31 décembre 1901 qui voudront leur domicile légal dans la commune, sont priés de se présenter à la mairie (bureau militaire) pour y faire établir une notice individuelle.

On nous communique

PAROISSE St JEAN BAPTISTE

Demain, en célébrant solennellement la Nativité de Saint Jean Baptiste, un très grand pèlerinage de la ville au Rosaire aura lieu. Les magasins seront fermés comme pour les dimanches.

Pour faciliter à la foule entière le devoir pieux, Mgr Rigo, archiprêtre de la cathédrale, a décidé que les messes seront célébrées à 6 heures, 7 heures, 8 heures, 9 heures, 10 heures, 11 heures, midi et 18 heures.

Les premières messes seront dites par le R. P. Guillaume, provincial des Capucins de la Corse. A 5 heures de relevée, vêpres solennelles suivies du panégyrique de Saint Prétextat.

C'est le R. P. Lucchesini des Dominicains de Marseille, qui prêchera avec l'éloquence et le savoir que le distinguent.

A 8 heures et demie : adoration de la Sainte Relique.

SOCIETE A PEDRA

Les membres de la dite société sont cordialement invités à l'apéritif d'honneur qui leur sera offert aujourd'hui 24 courant, à 7 heures du soir, à l'occasion de la fête de son distingué président, Rendez-vous au siège : Rue du Cain de l'Ormeau.

T. S. F.

Les Appareils des Premières Marques, les meilleures Inventions se trouvent
Aux Grands Magasins LOUIS MAUREL
Installations Complètes — Facilités de Payement.

MAIRIE DE BASTIA

AVIS

Procès-verbal sera immédiatement dressé contre quiconque sera surpris urinant ou déposant des ordures autour d'un arbre public.

TARIF DES INSERTIONS

Avis du Décès	30.00
Avis de Translert	30.00
Avis de Remerciements	30.00
Avis de Messe	30.00
Avis de Messe et de Remerciements	35.00
Annonce Théâtrales (Chr. Locale)	20.00
Avis du Destin (3 insertions)	25.00
Annonce Nécrologie	20.00
Discours d'Obsèques la ligne	1.50
Petites Annonces Economie, la ligne	1.50

N. B. — Les ordres d'insertions doivent être obligatoirement accompagnés de leur montant.

Suivant que vous serez prévoyante ou négligente.

Ce n'est pas du tout une gentille commère qui dit ce qu'elle veut sur la santé des autres. C'est une femme de médecin, très bien vue dans le monde, qui voit les malades qui souffrent, les malades qui se meurent. Quelques lignes de Pilules Pink suffisent généralement à les éloigner. Généralement, en effet, les malheureux qui nous entourent ont quelque chose de particulier, une altération de la pauvre chère sang, une dépression du système nerveux. C'est là à quoi remédient les Pilules Pink. Les Pilules Pink font, par exemple, du sang riche et pur, et, par conséquent, de la force, de la santé, de la gaîté. Les Pilules Pink font aussi disparaître les migraines, les névralgies, les douleurs de dos, les étourdissements qui font l'ingénieuse et aimable compagnie des femmes. Les Pilules Pink font tout cela, parce qu'elles font du bon sang.



Mme M. Florigny

« Depuis je suis de retour — écrit Mme Marguerite Florigny, demeurant à Pommeuse, par Lizy-sur-Ourcq (Aisne) — je souffrais de violentes douleurs dans la tête. J'avais acheté de bien douloureux quinze de pilules. Et puis, je n'avais plus d'appétit. J'ai pris des Pilules Pink et je me sens tout neuf de corps et beaucoup mieux. Tous mes maux ont disparu et j'ai, à nouveau, très bon appétit ».

Les Pilules Pink sont aussi efficaces contre l'anémie, la chlorose, la neurasthénie, l'affaiblissement général, les troubles de la croissance et du retour d'âge, les maux d'estomac, maux de tête, refroidissements.

En vente dans toutes les pharmacies. Dépôt : Pharmacie P. Barret, 23, rue Bolta, Paris. 3 fr. 15 la boîte. 19 fr. les 6 boîtes, plus 0 fr. 75 de timbre-taxe par boîte.

GRANDS MAGASINS
LOUIS MAUREL
BASTIA

A partir du 14 juin, les Magasins Louis Maurel seront ouverts jusqu'à 6 h. 30 du soir et le samedi jusqu'à minuit, ensuivant la semaine anglaise.

MALADIES DES VOIES URINAIRES
de la PEAU et du CUIR CHEVELU
MALADIES DE LA FEMME
DOCTEUR SPECIALISTE Hôpitaux de Paris
Guérison rapide par l'ELECTROLYSE des RETRECISSEMENTS même Rifformes sans intervention sanglante
Uréthroscopie — Examens cystoscopiques
20, BOULEVARD PAOLI - BASTIA
Consultations de 2 à 6 h.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
LAURENT COLOMBANI
6 bis, Rue de l'Opéra — BASTIA
Chaux — Ciments — Plâtres
Tuiles - Briques - Carreaux
Tuyaux — Fers — Couleurs
Planches, etc.
PRIX RÉDUITS
R. du C. Bastia n° 670 Téléphone : 6-79

Petites Annonces Economiques

ON DEMANDE une bonne sachant faire cuisine, pour un mois, à la campagne. S'adresser aux bureaux du « Petit Bastiais ».

EMBAUCHE D'OUVRIERS pris à l'heure, à Nattuccia, d'une pâtisserie. Capabilités de chauffeur-dresseur. — S'adresser à M. Tommaseo Marcelli - Brando.

TRANSPORTS AUTOMOBILES DE LA VALLEE D'ALESANI
PAR MARIANI ET VALLE DI CAMPOLORO

LIGNE DE LA RAPID-TRANSPORTS
F. PIERESCHI - RAFFAELLI

Tarif des places à partir de ce jour :
Moncale-Corscione : 6 fr.
Bastia - Saint André : 3 fr.
Bastia - San Nicolao : 10 fr.
Tarif des marchandises alimentaires
10 francs les 100 kilogs

N. B. — Le service actuel des mardi et jeudi sera journalier à partir du premier juillet.

VOULEZ-VOUS AVOIR DU CHIC
en tous articles de
Haute Nouveauté
Faites une visite à
LILAS BLANC
Aux 100.000 Chemises
39, Boulevard Paoli - BASTIA

CHEMISES grand arrivage, haute nouveauté
CRAVATES
Bretelles, supports chaussettes, Chapeaux etc..
Maison vendant bon marché
Envoi contre remboursement

CORSIKO "Vin Apéritif" Soleil de Cap Corse
Exemption Corse de Commerce et d'Industrie,
2, Rue Neuve - BASTIA

OREZZA LES EAUX

M. Jean Paul Marcelli a l'honneur de porter à la connaissance des familles établies aux bouches-du-rhône et au deux-Alpes que Son Potrone qu'il ajoute à son service Ponte-Leccia, un service Folelli-Orezza, vraiment régulier et rapide relient Pénitence et Stazzona à la côte orientale.

Le service Folelli-Orezza sera assuré définitivement, en toutes saisons, grâce aux voitures puissantes qui y seront affectées.

L'Entreprise Marcelli est recommandée à MM. les voyageurs par les hôtels **Pigoni et Tuffelli**, les pensions de famille : **Dominici**, Paoli-Tommasini ; Mlle Brinkoff ; Pietri, « Casa dei Forestieri », à Pénitence ; par les hôtels ABEL, successeur Maltei ; Filippini Villa, à Stazzona, ainsi que par les pensions de famille : Bonelli Marie Françoise ; Vve Lonchini ; Dogliemi Etienne ; Stefani Antoinette Marie ; Vve Pietri-Raffali ; Pietri François ; Vve Pietri Joséphine et Angelina, de la même localité.

Les directeurs de ces hôtels et de ces pensions recommandent aux voyageurs de s'adresser au garage de Ponte-Leccia et de Folelli à M. Marcelli pour la sécurité du transport, pour l'amabilité, la ponctualité et la serviabilité de cet entrepreneur et de ses employés.

N° 149. — Feuilleton du *PETIT BASTIAIS*

JEAN MISÈRE

par LOUIS LETANG

Ainsi que nos lecteurs le savent déjà, le petit homme chétif que maîtres Barry vient de nommer Fil-à-Plomb était un espion d'une habileté reconnue, au service ordinaire d'Antonio Dolucci et au service extraordinaire de tous ceux qui le payaient. Actuellement il avait ordre de surveiller les agissements de Georges de Peri-Secolf pour le compte du chevalier d'Alméras.

Comme il était bien payé, il faisait son métier avec conscience.

Avant qu'il ne fût écoulé deux minutes, maître Barry amenait en courant, tout seul et tout troublé, le cheval que l'espion lui avait demandé.

D'un saut, Fil-à-Plomb fut établi sur le dos de l'animal qu'un valet de basse-cour tenait à la bride.

— Il est capable d'éreinter mon pauvre Sultan, murmura le loueur de chevaux en suivant des yeux la course folle de l'espion. Ça m'est égal, au fond, espérait-il aussitôt, car il payera plus que son prix... tout naturellement.

Cependant Fil-à-Plomb s'était élancé sur la piste des trois cavaliers.

— Pourvu qu'ils n'aient pas changé de direction !... se disait-il, tout en excitant son cheval des pieds et des mains.

Deux milliers de pas plus loin — à la hauteur actuelle du quai de Javel — il fut tiré de son incertitude. Au sommet d'un petit monticule il venait d'apercevoir ceux qu'il poursuivait.

Fil-à-Plomb eut un signe de satisfaction et il ralentit l'allure de son cheval.

Un Marion, pleinement rassuré par les explications de Jean Misère, marchait aux côtés de son amant, courageux et résolu. Lhir vit du matin faisait apparaître sur la blancheur mate de son visage de légères colorations roses. Ce départ précipité, cette course à cheval, l'influence des événements dramatiques qui s'agglutinent autour d'elle et qu'elle sentait vaguement se préparer, toutes ces impressions se heurtaient dans son âme ardente, avide d'émotions, et, de leur choc, résultait pour elle une sorte d'ivresse voluptueuse qui allait la griser.

Par instant, Jean Misère lui parlait plutôt pour la calmer que pour l'encourager, puis il avait de longues rêveries silencieuses.

Pommesier suivait par derrière, tête baissée et grommelant sur le cou de son cheval une longue suite de jurons les plus variés, les plus inattendus, les plus drôles, les plus incroyables, les plus extraordinaires, les plus abracadabrants, les plus ahurissants, les plus stupéfiants, les plus renversants, les plus époustouflants, les plus ébouriffants, les plus sensationnels, les plus effarants, les plus effrayants, les plus épouvantables, les plus terrifiants, les plus épatants, les plus formidables, les plus monstrueux, les plus inouïs, les plus fantastiques, les plus impossibles, les plus invraisemblables, les plus inimaginables, les plus inconcevables

Réseau de la Corse

CHEMINS DE FER DÉPARTEMENTAUX

MARCHE DES TRAINS — SERVICE AU 1er JUILLET 1926

LIGNE DE BASTIA A AJACCIO

LIGNE DE CASAMOZZA A GHISONACCIA

LIGNE DE PONTE-LECCIA A CALVI

Train venant de Ghisonaccia

Train venant de Ghisonaccia

Train allant à Ghisonaccia

Train allant à Ghisonaccia

(1) Aux arrêts, le service des voyageurs, des bagages, des chiens accompagnés est assuré par le chef de train des voyageurs doivent aider au chargement et au déchargement de leurs colis.

GARE DE VIZZAVONA — Facultatif d'arrêt. Les voyageurs passant à Vizzavona sont la faculté de s'arrêter dans cette gare sous la condition d'y faire viser leur billet par le chef de station aussitôt leur arrivée. Ils devront prendre, pour continuer leur voyage, un train de même sens qui puisse les faire arriver à destination dans les délais accordés par les billets dont ils sont munis.

Un chiffre impressionnant qui doit fixer votre choix : 3.000.000 de machines

"Typen" journellement l'effort du Monde entier

UNDERWOOD

CORDIER & FILS, Agents Exclusifs pour la Corse, 8, Boulevard du Palais - BASTIA

Avant de faire un achat consulter

Médaille d'or — GRAND PRIX — Membre du Jury — HORS CONCOURS

CAP CORSE DAMIANI

JUGEMENT ET ARRÊT DE BASTIA 1903 ET 1904

MAISONS Pour Tous

LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER

Édition exceptionnelle de Jardins et Bosses-Cours

Publiée la matière de plus richement et en couleurs sur l'habitation, publiée en vue d'aider sur l'épargne.

Le Fascicule Albums : 7 fr. — Le Fascicule : 1 fr. 25.

HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

COMPAGNIE FRAISSINET

Horaires du mois de Juin 1926

DEPARTS DE CORSE POUR LE CONTINENT

Jeudi 24 - de Bastia pour Nice à 21 heures
Vendredi 25 - de Bastia p. Marseille à 13 h.
Samedi 26 - d'Ajaccio pour Marseille à 13 h.
Dimanche 27 - de Calvi pour Nice à 4-0 h.
Lundi 28 - de Bastia pour Marseille à 14 h.
Mardi 29 - de Bastia pour Livourne à 22 h.
Mardi 29 - d'Ajaccio pour Marseille à 13 h.
Mercredi 30 - de Calvi pour Toulon et Marseille à 15 heures.
Mercredi 30 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.

Horaires du mois de Juin 1926

DEPARTS DU CONTINENT POUR LA CORSE

Jeudi 24 - de Marseille pour Ajaccio à 12 h.
Jeudi 24 - de Livourne pour Bastia à 12 h.
Vendredi 25 - de Nice pour Ajaccio à 9 h.
Samedi 26 - de Nice pour Bastia à 9 heures.
Samedi 26 - de Toulon p. Ile-Rousse à 18 h.
Dimanche 27 - de Marseille p. Bastia à 10 h.
Lundi 28 - de Marseille pour Ajaccio à 15 h.
Mardi 29 - de Nice p. Ile-Rousse à 21 h. 30.
Mercredi 30 - de Marseille p. Bastia à 12 h.

LIBRAIRIE DU "PETIT BASTIAIS"

VIENT DE PARAITRE :

MANUELETTU DI A STORIA DI A CORSICA

Par J.-P. LUCCIARDI

Elégante plaquette in-8° de 24 pages, sous belle couverture cartonnée.

Prix : 1 fr. 50 (franco : 1 fr. 80)

(o)

MONACO, LA CORSE ET SAINTE-DEVOTE

PAR M. DE TRENQUALEON

Ouvrage de 300 pages, orné de six hors-textes en sépia

Prix : 8 fr. — Franco : 9 fr. 50

Imp. E. CORDIER & FILS, 8, bd du Palais

Le Directeur-Gérant : Lucien CORDIER

ÉCOLE D'INGÉNIEURS DE MARSEILLE

Examens d'admission (Session de juillet)

Les examens d'admission en première année scolaire et en année préparatoire commenceront le mercredi 21 juillet.

Pour les renseignements, demander le programme et renseignements, s'adresser à l'École, 72, rue Reinard.

PENSIONS MILITAIRES DE LA MARINE

Les marins ou autres dont les services ont pris fin après le 31 décembre 1924, ou les veuves et orphelins de ces marins, actuellement titulaires d'une allocation d'avances aux pensions, peuvent demander, à dater de la dernière échéance payée par leur autorité principale, l'attribution d'une pension définitive suivant les nouveaux tarifs en cette accordée à partir du 1er janvier 1925.

Les mêmes marins ou autres ayant cessé l'service après la date susmentionnée, ou les veuves et orphelins de ces marins, en possession d'un brevet de pension, pourront demander la révision de leur pension sur les bases résultant des nouveaux tarifs de solde, si, de leur défunt, la révision des intéressés pour charges de famille, d'après les allocations résultant du Tarif de 1887 de la loi des finances du 13 juillet 1925.

Les demandes devront être adressées par les intéressés ou chef du Bureau des pensions militaires de la marine du port qui leur a remis soit un livret de pension, soit une allocation provisoire d'avances.

34e ANNÉE — N° 216

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

VENDREDI 25 JUIN 1926

06299

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c.

JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE

Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE : Alfort CHESNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (IIe) Téléphone : GUTENBERG 14-64

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION : 8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA Téléphone : 9-03 Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-50

ABONNEMENTS

Trois mois | Six mois | Un an
Corse, Algérie, Tunisie et Colonies : 15 fr. | 25 fr. | 48 fr.
Autres pays : 15 fr. | 27 fr. | 50 fr.

Le Petit Bastiais en Sus

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

L'ARTICLE DE TRYGÉE

II

Pour continuer et terminer le commentaire de l'article de Trygée dans *l'Opinion*, rappelons qu'après avoir marqué les ressemblances de la politique corse avec la politique provençale, il en marque les discordances.

« En Corse, prenons garde à deux particularités essentielles.

» D'abord, unité absolue, politique, morale et religieuse. Aucun problème politique ni religieux ne divise les Corses. Tous les Corses sont démocrates et autoritaires, et tous les Corses, avec ce côté superficiel que revêt toujours le sentiment religieux dans le Midi, sont attachés à la tradition et au culte catholiques.

» Pas de luttes séculaires contre une monarchie centralisatrice, et pas de souvenir lenace des guerres de religion.

» Si rien ne divise les Corses politiquement et religieusement, rien ne les divise non plus économiquement. Il n'y a pas de prolétariat en Corse. Cela est un fait capital. Les intendants de l'ancien régime avaient aperçu cette particularité, et proposé avec une impeccable logique, de créer ce prolétariat. La royauté s'y était refusée, ne voulant pas retirer la propriété au moins riches pour en faire des salariés et des ouvriers agricoles. Tous les Corses sont égaux. Point d'aristocratie de droit, ni point de prolétariat ».

En conclusion, les Corses font une politique individualiste, de citoyens s'élargissant naturellement en cercles de plus en plus vastes jusqu'à devenir imperceptibles : la citoyenneté familiale stricte, d'abord, celle de pays ensuite, qui englobe déjà le canton, s'associe intellectuellement enfin dans les limites de l'arrondissement, du département. Mais elle n'arrive pas à atteindre les formules générales dont vivent les partis.

« Dans ces conditions, la lutte politique ne peut avoir qu'un aliment : la dispute des mandats municipaux. Les cantons corses sont tous des réalités géographiques. Dans le cadre du canton, la commune fortement agglomérée, sans hameaux, sans fermes isolées (l'histoire l'explique suffisamment) (1) : est une unité puissante. Cette commune est habitée par des familles égales, d'abord passionnément de leurs libertés et de leur égalité, des familles qui ont une vieille tradition municipale comme toutes les populations latines. Que se passe-t-il donc ? Rivalité d'influence, et création de clientèle. Clientèle dans le sens le plus large, le plus classique du mot. Une famille d'autre et riche a des parents, des amis. Elles les trouve tous au jour du scrutin. Voilà l'explication de la politique corse. Et cette politique corse, profondément, essentiellement municipale, s'étend aux luttes cantonales lorsqu'il s'agit de nommer un député. Que veut-on, maintenant, que le mot réactionnaire, le mot radical, le mot socialiste puisse signifier en Corse ? Il y a des comités de Corses puissants à Paris à Marseille, dans les Alpes-Maritimes, etc. Les Corses versus sur le continent et y arrondissent leur pension et font intelligence politiques, embrassent une opinion avec leur sens profond de l'association, ils jouent même souvent un rôle prépondérant dans des organisations corporatives militantes ; ce rôle est absolument nul quant à ses résultats sur le politique corse, et le Corse, même radical, ayant quitté Marseille où il était radical, Toulon où il était communiste, Paris, où il était socialiste se retrouve dans son village, dans son canton, dans son cadre familial ayant oublié totalement des vocables faits pour des questions sociales ou religieuses qui ne se posent pas, qui ne se poseront jamais en Corse. Cette politique strictement locale, le Corse, évidemment, la fait avec passion, parce que son tempérament est passionné, et avec continuité parce qu'il est habitué à s'occuper des affaires de la commune, qu'il se meut dans une vie locale intense, et qu'il n'est distrait de cette vie politique ni par de grandes occupations urbaines ni par des intérêts corporatifs dans ce pays sans grand commerce, sans industrie centralisée et sans usines, sans grandes propriétés et sans grandes exploitations agricoles ».

Mais, encore une fois, d'où tout cela provient-il ?

Trygée l'a dit : les cantons corses sont des réalités géographiques. Mais c'est idée là qu'il fallait davantage mettre en relief, et y ajouter celle-ci : cet isolement physique des agglomérations se complique de l'isolement insulaire.

Ainsi s'est créée une vie ruralequi, à la faveur du complet isolement montagneux aggravé par l'insulement insulaire, est d'une puissance souveraine.

Preuves :

Trygée apporte celle des Corses des colonies métropolitaines qui, aussitôt rendus dans l'ambiance locale, s'y soumettent presque sans lutte.

Autre preuve, que nous réfléchions : les travailleurs italiens, les immigrants français de quelque situation qu'ils soient, sont, au bout à peine de la seconde génération, totalement assimilés par les autochtones.

Nous avons vu que Trygée, malgré sa formation continentale, a presque approuvé la tendance particulariste des Corses dans la politique. C'est qu'il a constaté que cette tendance est un peu celle des régions du Midi, et, si l'on y regarde de très près, même, par certains côtés, du morale politique en général, où les étiquettes sont des enseignes, des paravents derrière lesquels les hommes politiques font leurs jeux particuliers et recherchent la clientèle propice à leurs projets. Alors, Trygée a été séduit par la netteté, la franchise de la formule corse, qui est, elle, dépourvue d'hypocrisie.

Reste à savoir si Trygée a eu raison de s'être laissé séduire. La question pourrait être posée sous une autre forme : pour conserver à la Corse ces aspects particularistes en politique, il faudrait la toujours laisser dans son isolement, réduire au minimum ses relations maritimes, maintenir les cloisons étanches des cantons, s'abstenir de provoquer une colonisation, une mise en valeur qui opéreraient entre la Corse et le Continent une fusion économique et même, à la longue, démographique en levant à elle ses caractères propres.

Nous ne nous contenterons pas de dire que personne ne le désire ici.

Trop de contacts se sont établis entre la Corse et le monde extérieur pour qu'il soit possible, sans risque d'engraver un malaise qui est venu à son heure, de continuer à pratiquer la politique de l'isolement, qui peut avoir sa vertu telle que l'a définie Trygée dans le domaine qu'il a abordé, mais dont l'anachronisme dans tous les autres est devenu intolérable à nous tous.

Et puis que Trygée ne s'inquiète pas : les progrès de la science ne permettront pas encore de raser les montagnes et de combler la mer. La Corse ne cessera pas d'être la Corse en devenant plus riche, ou moins pauvre.

ARISTARQUE.

(1) Ici, Trygée a tort. Les hameaux et les fermes isolées se multiplient parce que les circonstances historiques auxquelles il fait justement allusion n'existent. Mais cette erreur n'altère pas la thèse générale.

Une Page d'Anthologie

L'URTICELLU

Tocca sti tempi, mi vene in core
l'urticellu di zia Lucia, una vecchia
di u me paese quandu era un zitellu.

Simule a l'eccliu chi torna sempre
a l'antica nidu ; tutti l'anni a mi
tocca vera quelli locchi duca mi
chiamanu tanta faccia care ch'è un
vegu più ca in sonniu e l'urticellu
chera pienu di tutte e grazie cume
quellu d'e fate.

Un malgranu carcu di fiori sfiammicanti, eppò di malgrane mature cu a bocc'abbarta 'piena di denti sanguinosi.

Da e rame d'un peru muscatellu pindianu e pere giacle cume cironi e si sintia u museu da luntanu.

Un chiarascin verde di fronde e rossu di fruiti, era sempre carcu d'acelli chi purtavanu u buccône a i figlioli in lu nidu.

I figli scritti, colli torti e pizzicati, mittianu u mêle in bocca a chi passava. Tutte sarratu di l'amachioni e cuizi di vigna, da a sape pindianu e caspe gialle e zeppe cume pignotti di ranone.

D'ente'un oliva vecchia c'era un carafone duva una capinera facia tutti l'anni u so nidu.

Zucche gialle, pumate rosse, fasceoli verdi e fiori cilesti pindianu da a cepe e facianu una curona di nozze a l'urticellu di zia Lucia.

D'inverun, l'arburi da fruiti eranu spugliati ma e piante salbatiche e più belle di a Corsica pareanu a la pascura di l'acelli.

Un'albitru, un lustrieu, una mortula e un'aliva invitavanu merule, tordubi, pinceloni e pettirossi a magnà i so fruiti savuriti.

U maritu di zia Lucia, cu e so manu d'oru, avia pianiatu sti poc'arburi in tu so chiocu ch'era largu quanta un linzolu di lettu.

Avà di l'urticellu un resta più nulla. Nimu pò crede chi nantu sta rantanicia carca di pruni e d'urticula ci sia statu tante grazie e tanta dulcezza.

Soli quelli ch'anu vistu si sonu rende contu cumu tutu cambia a stu mondu.

Zia Lucia e u maritu avianu sette figlioli tesaci. Tutti durmianu e magnavanu inl'una piazzetta chi lucia cume un specchiu e l'accordu più caru regnava in famiglia.

I cimque più majò s'eranu immaritati e un rislavanu più cha i doi chiunghi in casa. Questi partianu u stessu jornu a fà i suldati e i vecchj ristonu soli.

U più zitellu era statu un'annu in de l'Istituloro e i ginitori spiravanu ch'ellu jugnissi sargente.

Un bellu jornu scrisse ai parenti ch'ellera primu subbalu !

In tu l'anniglia cume in tutiu u paisolu fù una festa ginerale.

Zia Lucia, chi cridia ch'ellu fussi u primu di tutti i suldati, avia u scurrale piena di fiuri, di noce e di mêle e impia e mancu a tutti i zitelli.

U maritu avia un bullighone di vinu di u so orlu e u facia corre cume l'acqua.

Omi e donne sbraceiavanu i vecchj in la gioia, e u jornu dopu ci fù una sfrittinata chi ne magnonu tutti a crépera.

E frittelle eranu imbuffate di broccin frescu. Un certu Francescu, detu Frittillone, par un fa torto a u so nome ne mittia sette par manzella e l'inzullia cumu a jelline facenu a u ranone.

U maritu di zia Lucia, vecchiu e carcu di ramatismi, si ne muri a u capu di l'annu, allegru cume un cucu, cu u ritratu di u figliolu in braccin.

U guardia campestra, ch'era un pocu ignurante guardendu u ritratu disse : Cum'e ? E primu suldatu e un n'ha ca un galone ?

Ma u merru ch'era bellu struitu ti rispundi in francese.

Un n'ha ca unu ma un vedi cumdl'è rossu, invece quelli d'i sargenti e di l'ufficiali so gialli cume a frebba.

— Avete raghione rispose l'altru.

Zia Lucia sobu in tu so casarella cuminciò a dicilinà e a so vita si spigniu a poc'a poca cume una lumera sent'olliu ne stuppina.

In tutte e so prighere ch'ella facia a manu achiunde dicia a u Signore d'accurdalli a grazia di vede i figlioli prima di more.

Tutti l'altri figlioli a curavanu cum'ella miritava, ma par dalli l'ultima sunsudazione scrisseru si dui fratelli du jugne subitu s'elli vuliani vede a mamma sempre viva.

Otiu jorni dopu sbarcevanu in Ajaccio e a sera eranu in casa.

Zia Lucia in tu so lettu u cavalletti, nant'un sarcofagu pienu di vesti di ranone, infurnista da sette figlioli e da cinque nôre, un n'era più ca un pugnu d'osse sottu i so linzoli surtiti di a bucata e bianchi cume a neve.

Quand'elle vide l'ultimu figliolu dai so occhj mezzi spenti surtianu a fiumi lagrime di gioia.

Questi l'abbracciònu a tempu e longamente : ella, videndoli piegne desde a tutti a so santa binadizzione racumandanduli d'avè sempre in la strada di u Signore, eppò sarrò l'occhj par un spestì più.

Da a so fiocca ch'un c'era surtitu ella parolle di dulcezza e di consulazione d'ultime ch'ella prununciò fù nu queste : Addiu in Paradisu.

Così fini sta donna corsa chi ifurante a so longa vita fù un modellu di virtù e di core.

U lindumane dopu l'esequie tutti i paisani, masci e femne, l'accumagnònu a u campusantu e cumpusantu e lampò nantu a so fossa fiori bagnati di lagrime.

SANTU GASANOVA.

La mise en valeur des Colonies françaises

« Tout à la France sans politique coloniale ; il n'agit pas d'avoir même but de guerre.

Jules FERRY.

* (SUITE)

Nous ne saurions, évidemment, sans dépasser les cadres de cette modeste étude, examiner tour à tour, d'une manière minutieuse et complète, la situation de chacune de nos colonies. Il nous suffira pour nous former une idée de la question, d'indiquer brièvement ce qui a été fait ce qui est en cours d'exécution et ce que l'on compte faire dans les principales de nos possessions.

***

Parlons, d'abord, de cette terre africaine, où notre colonisation semble vouée à un avenir si favorable. On sait que, dans son livre édité pendant la guerre :

« Un grand destin commence », notre grand savant Onésime Reclus annonçait avec un talent prophétique que la France est appelée à réaliser en Afrique ce que la Rome antique avait su faire dans le monde entier, c'est à savoir, la mise en valeur rationnelle des richesses inexploitées par les indigènes et, en même temps, l'unification de la condition humaine et morale de ceux-ci. Par leur proximité de la métropole, par leur cohésion et leurs ressources naturelles, nos colonies d'Afrique paraissent, en effet, appelées à un développement considérable.

***

Nous ne parlerons que très sommairement de l'Afrique du Nord qui dans la terminologie administrative n'est pas considérée comme une colonie proprement dite. L'aménagement et la mise en valeur de l'Algérie étant pour ainsi dire achevés, il nous suffira de signaler quelques projets récents au Maroc et en Tunisie.

***

Au Maroc, dans les travaux de mise en valeur, routes, voies ferrées, sécurité, urbanisme, colonisation — ont été menés de front. Le développement du pays a été rapide, trop rapide, peut-être, car on sait que la hâte des spéculateurs et des agriculteurs à exploiter le sol, la disproportion entre le nombre des maisons de commerce et la capacité d'absorption du pays, la raréfaction soudaine des crédits ont entraîné une crise qui est, d'ailleurs, aujourd'hui résorbée. Ce sont maintenant les petits colons, qui, malgré la menace de la sécheresse et des sauterelles, cultivent courageusement la terre marocaine, particulièrement douce pour les céréales et les fruits. La production du phosphate ne cesse de se développer et, en raison de la haute teneur de ces produits, les usines locales sont appelées à un grand essor. Indépendamment des œufs et des céréales, le Maroc est en mesure de nous approvisionner en laines de bonne qualité, pourvu que les progrès techniques soient réalisés dans ce domaine : C'est à cette amélioration que s'efforce d'Union Ovine de l'Afrique du Nord, dont la création est toute récente.

Ajoutons que le réseau routier et ferroviaire du Maroc, exceptionnellement développé, sera complètement achevé dans cinq ou six ans (les lignes Casablanca-Rabat et Casablanca-Settah ont été ouvertes en 1925) et que des travaux importants d'hydraulique agricole sont actuellement en cours dans les régions de Fez, Meknès, Marrakech.

***

En *Tunisie*, la tâche qui s'impose à la France ne consiste pas tant dans des entreprises de travaux publics que dans la solution de délicats problèmes techniques ou sociaux.

Il convient avant tout d'accroître la peuplement français, car il n'y a dans la Régence que 55.000 français contre 100.000 italiens, maltais et 2 millions d'indigènes.

Il faut ensuite développer l'enseignement technique et rural dans les campagnes de manière à attacher les Tunisiens à la terre.

Enfin, il serait indispensable de réduire la superficie environ un quart des terres-colons par les « habous » incultes. Question délicate, car le problème agraire se double, ici, de scrupules touchant au respect des convictions religieuses des Tunisiens. Il est juste de dire que de 1920 à 1925 environ 120.000 hectares ont été livrés à la culture indigène. Les fonds ont été répartis entre près de 4.000 familles, ils sont payés en vingt annuités, ainsi que l'a réglé le décret du 8 janvier 1925.

La France a trouvé la Tunisie en pleine anarchie, elle a presque entièrement créé, dans ce pays, la culture de la vigne et de l'olivier. Mais d'autres productions pouvaient être intensifiées, par exemple, celle de l'alfa, qui est à peu près nulle, et celles du mûrier, du tabac et du coton. La qualité des laines tunisiennes pourrait être améliorée. Mais le développement agricole du pays est subordonné à une vaste politique de l'eau : il convient, à l'exemple de l'Algérie, d'irriguer abondamment ces terres pour les préserver de l'infécondité.

C'est à cette condition que l'on peut espérer le rétablissement de la balance commerciale de la Tunisie, actuellement déficitaire, l'exportation, au lieu de porter sur les phosphates dont la France et l'Italie sont

les plus forts acheteurs, sur les minerais de fer expédiés en Angleterre et sur les céréales, pourrait être à la fois plus variée et plus abondante, si l'on s'appliquait à perfectionner le développement du pays.

Emile ARENE
Conseiller du Commerce Extérieur de la France.

(A suivre)

BUREAU D'HYGIENE

PETROLAGE CONTRE LES MOUSTIQUES

Le Bureau d'hygiène fait procéder en toute saison mais spécialement en été au pétrolage des bassins, vasques, pulsards, mares ou flaques d'eau qui peuvent donner des moustiques à Bastia.

Cette opération est faite à l'aide du pulvérisateur Ideal.

Le 18 et le 19 courant ont été pétrolés :

Les quinze vasques ou pulsards qui se trouvent Bd de Cardo et Bd Lefebvre ; la flaque d'eau d'infiltration de la rue Porta Vecchia et celle de la promenade des Quais, le pulsard de la rue de l'Opéra, 22.

Il se peut que des points d'eau infestés de moustiques aient échappé aux minutieuses recherches des agents du bureau : c'est même probable étant donné l'abondance de l'eau dans le sous-sol bastiais.

Mais le bureau d'hygiène ne perd pas de vue cette question : il recevra d'ailleurs avec plaisir toutes les indications utiles qui pourront lui être données.

LES CORSES PARTOUT

ALGER

Le service d'été pour 1926 est organisé par la Compagnie Transatlantique qui effectuera le 10 juillet et le 10 du même mois, deux départs et deux retours les 10 et 24 septembre, avec un paquebot « L'Oranie ».

Grâce aux démarches de la Société « Les Corses d'Alger », la Compagnie Sibutéenne effectuera en octobre, novembre et décembre, trois voyages avec retour par trains de marchandises, d'Alger à Ajaccio et Bastia.

Les agriculteurs, commerçants insulaires viennent encourager ces essais qui ne peuvent qu'contribuer le sort de notre pays.

M. Giovanelli, l'infatigable homme connu sur la place d'Alger, a vu sa famille augmentée d'un petit-fils par la naissance d'un gros garçon.

La mère et l'enfant se portent bien. Nos félicitations aux parents et nos vœux de prospérité.

PUNCH AMICAL

A l'occasion de sa démobilisation au grade d'officier d'Académie, les amis de M. Pietrinotti, adjoint au maire du Havre, épicier-chef étagé, 8 rue Littré, des gerbes et Commissariat, lui offraient le 12 juin, salle de la rue Khleber, un punch qui groupa autour du nouveau décoré, Mme Pietrinotti et de M. Pietrinotti père, président honoraire du Tribunal civil, quelques cinq cent cinquante invités.

Ce punch fut bien organisé par un comité de membres du Dévouement, car moins bien servi par M. Cabard, gérant par M. Claude Le Grand, remplaçant le maître empêché, et où M. le maire-greffier Lebrault représentait à la fois le gouvernement et le greffe de la bonne-bâtonnière, M. Cabellut, ami personnel et allié de M. Pietrinotti et de sa famille, réunissait nombre de personnalités du monde politique, municipal, du corps enseignant, de la magistrature, du barreau, de l'armée et des multiples sociétés auxquelles le nouvel officier d'Académie appartient ou s'intéresse à divers titres.

Des toasts furent portés successivement par MM. Henry, au nom du comité organisateur, Claude Le Grand, au nom de la Municipalité, Lebrault, pour le gouvernement, Rivera, au nom du corps enseignant, Thiron, au nom de l'Union générale laïque, Dilard, au nom des Cadres et des Enfants de la Marche, Cabellut, pour le comité du 8e arrdt, Arnaud, pour les Associations Amicales des Anciens du Régiment des dames grenadines supérieures, Lopinot, le premier président auquel sont va officier honoré.

M. Pietrinotti décoré par M. Claude Le Grand et à qui de très jolis cadeaux variés avaient été offerts au même temps qu'une superbe corbeille de fleurs était remise à Mme Pietrinotti, remercia avec émotion tous ceux qui étaient venus lui apporter le témoignage de leur sympathie en cette soirée à laquelle l'Harmonie Municipale et son chef M. Lebrun, prêtèrent leur concours matinal.

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

La Crise Ministérielle

M. Briand a définitivement formé son dixième Ministère

LA CONSTITUTION DEFINITIVE DU MINISTERE

UN NOUVEAU TITULAIRE DU SOUS-SECRETARIAT DE LA GUERRE

Paris, 24 juin

Le nouveau ministère est définitivement constitué. Ainsi qu'on le verra plus loin une modification est survenue : le colonel Picot remplace M. Jacquier, au sous-secrétariat de la Guerre.

Présidence du Conseil et Affaires étrangères : M. Aristide Briand, député républicain socialiste de la Loire Inférieure.

Vice-Présidence du Conseil et Finances : M. Joseph Caillaux, sénateur radical socialiste de la Sarthe.

Justice : M. Pierre Laval, député socialiste, indépendant de la Seine.

Intérieur : M. Jean Durand, sénateur radical-socialiste de l'Aude.

Guerre : M. le général Guillaumat, membre du Conseil Supérieur de la Guerre.

Marine : M. Georges Leygues, député républicain de gauche du Lot et Garonne.

Instruction Publique : M. Pierre Nogaro, député radical socialiste des Hautes Pyrénées.

Commerce : M. Fernand Chapsal, sénateur de la Charente Inférieure (Gauche radicale).

Travaux Publics : M. Daniel-Vincent, député du Nord (Gauche radicale).

Agriculture : M. François Binet, député radical socialiste de la Creuse.

Pensions : M. Georges Jourdain, député de la Somme (Gauche radicale).

Colonies : M. Léon Perrier, sénateur radical-socialiste de l'Isère.

Travail : M. Antoine Durafour, député radical-socialiste de la Loire.

SOUS-SECRETARIATS D'ETAT

Présidence du Conseil : M. Charles Danielou, député du Finistère (Gauche radicale).

Budget : M. François Pietri, député républicain de gauche de la Corse.

Trésor : M. Jacques Dubois, député radical-socialiste de la Haute Savoie.

Guerre : Général Yves Picot, député de la Gironde (Gauche républicaine démocratique).

Aéronautique : M. Laurent Eynac, député de la Haute-Loire (Gauche radicale).

Enseignement Technique et Beaux Arts : M. Pierre Bamell, député républicain socialiste des Pyrénées Orientales.

Marine marchande : M. Pierre Julien Valluile, député radical-socialiste du Cher.

Postes : M. Marcel Astier, député de l'Ardèche (Gauche radicale).

Régions Libérées : M. Maurice Dutreil, député républicain de gauche de la Mayenne.

Haut Commissaire aux logements: M. Arthur Levasseur, député républicain socialiste de la Seine.

LES CARACTERISTIQUES DU NOUVEAU MINISTERE

Paris, 24 juin

Douze membres du nouveau ministère faisaient partie du Cabinet démissionnaire : MM. Briand, Pierre Laval, Jean Durand, Georges Leygues, Daniel-Vincent, François Binet, Georges Jourdain, Léon Perrier, Antoine Durafour, Charles Danielou, Laurent Eynac, Arthur Levasseur.

Parmi les cinq autres, M. Caillaux a déjà été président du Conseil : MM. Pierre Nogaro, le général Guillaumat, Fernand Chapsal, François Pietri, Jacques Dubois, Emile Picot, Pierre Bamell, Pierre Julien Valluile, Marcel Astier et Maurice Dutreil sont ministres pour la première fois.

Le Cabinet Briand comprend dix-huit députés et quatre sénateurs, soit : huit radicaux-socialistes, six membres du groupe de la gauche radicale, trois républicains de gauche, trois républicains socialistes, un socialiste indépendant, un membre de la gauche républicaine démocratique. Le nouveau ministre de la guerre, le général Guillaumat, n'appartient pas au Parlement.

L'IMPRESSION AU PALAIS BOURBON

ELLE EST FAVORABLE

Paris, 24 juin

Dans les couloirs du Palais-Bourbon, l'annonce de la constitution du nouveau ministère a produit une impression favorable.

On a fait un accueil sympathique au nouveau ministère.

AU LUXEMBOURG

AU SENAT ON FAIT QUELQUES RESTRICTIONS

Paris, 24 juin

L'impression au Sénat est plutôt favorable, mais certains sénateurs regrettent l'absence de MM. Poincaré et Doumer. D'autres, anciens membres de la Haute-Cour, estiment que l'attribution de la vice-présidence du Conseil à M. Caillaux est excessive, tout en reconnaissant les qualités du successeur de M. Péret.

La majorité se félicite que l'on ait donné la prépondérance à celui qui doit restaurer les Finances.

LES COMMENTAIRES DE LA PRESSE

Paris, 24 juin

Les journaux soulignent comme particulièrement significatif le fait que le nouveau Cabinet comprend, en outre de M. Caillaux, cinq techniciens financiers.

L'Echo de Paris écrit : « Nous avons un ministère ; nous ne tarderons pas à savoir si c'est un Gouvernement. Ce n'est pas nous qui nous plaindrons que le nouveau Cabinet donne son attention exclusive au problème financier en reléguant la politique à l'arrière-plan.

Le Journal relève le caractère nettement technique et de concentration républicaine orientée fortement à gauche du nouveau ministère.

L'Homme Libre dit que le nouveau cabinet est généralement bien accueilli.

L'Ere Nouvelle écrit : « Le pays attend M. Caillaux à l'œuvre. M. Caillaux revient au pouvoir avec une résolution farouche qui paraît s'être exaltée jusqu'au mysticisme ».

Selon la *Volonté*, le nouveau ministère possède des compétences qui s'imposent. Il peut agir et réussir.

Pour *l'Humanité*, le prolétariat n'a rien à espérer de la combinaison Briand-Caillaux.

AU GROUPE D'UNION REPUBLICAINE DEMOCRATIQUE

AUCUNE DECISION N'EST ENCORE PRISE

Paris, 24 juin

Le Groupe de l'Union républicaine démocratique n'a pas décidé encore sa position en face du nouveau Gouvernement. Il apparaît qu'il se mettra au-dessus des considérations de personnes.

Le groupe ne déterminera son attitude qu'en fonction du programme gouvernemental et en s'inspirant des intérêts supérieurs du pays.

LE PLAN DE M. CAILLAUX

SON EXECUTION PROVOQUERA DES REPERCUSSIONS ECONOMIQUES ET POLITIQUES

Paris, 24 juin

Selon *l'Echo de Paris* M. Caillaux compte entreprendre :

1° - La remise en ordre du ministère des Finances ;

2° - Une compression des dépenses extrêmement énergique ;

3° - La stabilisation du franc ;

4° - L'assainissement de la Trésorerie ;

5° - L'examen critique de l'accord de Washington. Au sujet de cet accord, M. Caillaux va conférer ce matin avec M. Berenger. Le nouveau ministre des Finances semble tenir pour la clause de sauvegarde ; il est hostile à l'article deux qui donnerait éventuellement au gouvernement américain le moyen de commercialiser la dette en émettant des obligations françaises sur tous les marchés mondiaux.

6° - La solidarité européenne.

M. Caillaux envisage, en outre, la refonte des accords commerciaux.

Dans le *Figaro*, M. Romier, au sujet des remèdes positifs préconisés par M. Caillaux ne fait aucune objection de principe, mais entrevoit des répercussions économiques et par contre-coup politiques.

La première partie que jouera le nouveau gouvernement s'il veut agir sera la partie politique. On prévoit qu'elle deviendra très dure : des ministres voudront passer des principes aux applications.

TRANSMISSION DE POUVOIRS

Paris, 24 juin

M. Joseph Caillaux, accompagné de MM. Pietri et Dubois, s'est rendu ce matin au ministère des Finances et a reçu des pouvoirs qui lui ont été transmis par son prédécesseur M. Péret qui lui a présenté les principaux chefs de services.

M. CAILLAUX VEUT DES ECONOMIES

Paris, 24 juin

Recevant la presse, le nouveau ministre des Finances a déclaré qu'il avait déjà procédé à un premier examen de la situation et qu'il avait rappelé par une lettre, ce jour, à ses collègues du Cabinet les dispositions impératives de la loi de juillet 1911 conçue par lui-même, prescrivant la limitation très stricte des membres des Cabinets ministériels.

LES INTERPELLATIONS

QUATRE DEMANDES SONT DEJA DEPOSEES

Paris, 24 juin

Le Gouvernement a été saisi de quatre demandes d'interpellations émanant de MM. Girod, député du Doubs, Emile Borel, député de l'Aveyron, Accambray, député de l'Aisne et Cachin, député de la Seine, réclamant la discussion immédiate.

On compte que la Chambre sera convoquée pour mardi 29 juin.

AU GROUPE SOCIALISTE

ON DECIDE D'INTERPELLER LE GOUVERNEMENT

Paris, 24 juin

Le groupe parlementaire socialiste a décidé aujourd'hui d'interpeller le Gouvernement sur : 1° - l'utilisation du fonds Morgan ; 2° - les conditions de stabilisation ; 3° - l'inflation que le groupe combattra de toute son énergie ; 4° - les crédits extérieurs dont il n'acceptera jamais les charges accrues et les conditions de servitude ; 5° - les accords de Washington auxquels il refusera son vote s'ils ne contiennent pas une clause de transfert ; 6° - sur la politique dite de restriction qu'il ne laissera pas peser sur la classe ouvrière et sur la classe moyenne et sur la production nationale.

Le groupe demandera la discussion immédiate après la déclaration ministérielle.

A L'ACADEMIE FRANÇAISE

DISTRIBUTION DES PRIX

Paris, 24 juin

L'Académie Française a procédé aujourd'hui à l'attribution de plusieurs prix. Elle a décerné le prix de roman de 5000 francs à M. François Maurine pour son roman le *Désert de l'Amour* ; le grand prix de littérature de 100.000 francs à M. Gilbert des Voisins pour l'ensemble de son œuvre ; le prix de l'Académie, de 15.000 francs à M. Georges Courteline pour l'ensemble de son œuvre ; le prix Thorrve à M. Georges Courteline ; le prix Emile Augier à M. Lucien Besnard ; le prix Hervieu à M. Jean Jacques Bernard.

AVIATION

LA COUPE MICHELIN

Paris, 24 juin

L'adjudant Duchange qui était parti hier matin à 5 h. 13 pour la Coupe Michelin est revenu ce matin à 2 h. 35 après un parcours autour de la France à la vitesse de 137 km. 253 à l'heure. Il devient détenteur provisoire de la Coupe.

LA BOURSE

Paris, 23 juin

COURS DES VALEURS	cours précéd.	dernier cours
	Paris, 24 juin	
Rente 3 0/0	46.75	47
— 5 0/0 1915	91.85	92.10
— 4 0/0 1917	43.40	43.60
— 5 0/0 1918	43.50	43.90
— 5 0/0 1920	69.75	70.20
— 6 0/0 1920	60.60	60.85
— 4 0/0 1925	90.85	91
Buenos Ayres 4 1/2 de 1909-1912	2338	»
Japon 4 0/0 1905	649	644.50
Roumanie 1922 4 0/0	389	389
Sibérie Générale	842	843
Banque Union Parisienne	875	873
Banque Paris Pays-Bas	1284	1285
Boulo Forestier	1500	1455
Banque Ind. Ottomane	1390	1405
Banque Nouvelle Argent	790	795
Crédit Foncier Egyptien	5320	5320
Crédit Lyonnais	1727	1727
Crédit Foncier Colonial	560	560
Crédit Fonc. Argent. ord.	180	179
Banq. Fr. Rio de Plata	1500	1500
Nord	1140	1130
Voitures de Paris	995	1030
Wagons Lits ordinaires	1505	1520
Suez Capital	14600	14495
Suez Part	13950	11900
Suez Société Civile 1/3	3960	3940
Transatlantique ordinal	150	155
Transports mar. vapeur	850	830
Lebon Capital	845	830
Tramways de Paris	995	1030
Thomson Houston	333	334
Pathénil	962	965
Suez Cinal Perts	3500	»
Parisiennes	870	841
Saint Frères	6300	6450
Suez Dem	64	»
Méditerranéenne B. Unité	184	»
Nouveau Bl Unité	276	»
Goldfields ordinal. ap 15	154	232
Meyer et Chartron	960	»
Pinkerton	885	»
Simmer Anti Jark	24.75	»
Ouvrie	47	»
Boulifeux St Etienne	490	»
Hydro de Constantine	2340	2357
Tanganika	455	445
Rand Mines	498	489
Jagers Fontein	680	682
Mines du roi Ct Chabrol	1050	1051
Ills Four Dennis Amain	1500	1600
Deconville	175	»
Metallurgie Argent	178	180
Chemins Transvaal	850	859
Saint-Gobain	3950	4150
Phosphates Gafsa	1001	1005
Lautaro Nitrate Unité	775	775
1/10 Royal Dutch	5625	5600
Roumano Belge Pétrole	178	178
Phosphates N'Gafsa	179.50	179
Mexican Eagle pétroles	220	227
Pneus Poinsolet Paris	1545	1505
Skoff	775	760
Bellinzona Sup	2600	2000
Pathé cinéma jouissa	365	345
Sidérurgie Côtières B.	380	385
Actions Rehu-Raphaël	2545	2275
Dong Trieu	2000	1960
Part. sucr. ral. Jacque	1200	»
Bourse Objet	294	294
Comptoir Rural	142	140
Gaz transport Marseille	501	505
Raffineries Français	392	392
Minerais indo-Chinoises	369	369
Chantiers navals de T.C.	440	»
Lemaire	719	720
La Soie	450	450
Bolida	145	200
Crédit National 1920	302	303
Paris Canal Caoutchouc	31200	30500
Actions Avenir Caoutchouc	656	660

COURS DES CHANGES

Livre	171.50	166.50
Dollar	35.30	34.42
100 livres	124.75	121.50
100 pesetas	370	365
100 fls suis	682.50	670
100 francs	4404.50	1393

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec MM. Hachette-Lévy, Editeurs, à Paris.

LES SPORTS

LE TOUR DE FRANCE

FAVEMBROECK VAINQUEUR A DUNKERQUE

Dunkerque, 24 juin

Aujourd'hui s'est disputée la troisième étape du Tour de France, une des plus pénibles et des plus monotones de Metz à Dunkerque (433 kilomètres).

Voici quelques détails sur la course :

Au contrôle de Lille, Van de Castele arrive au contrôle suivi à 50 secondes par Dejonghe, Huysse, Slembrouck, Decorte ; puis, à une minute du peloton, 20 coureurs parmi lesquels Dejagher, Benoit, Jules Buysse, Bottechia, Bellenger, Aymo.

A Valenciennes, passent à 12 h. 45, quarante coureurs parmi lesquels Bottechia, Van de Castecle, les frères Buysse, Bellanger.

A l'arrivée à Dunkerque, Van Slembrouck et Dejonghe se présentent ensemble ayant accompli le parcours en 17 h. 11' 14". Le premier nommé est vainqueur au sprint. Arrivent ensuite Benoit, Cuvelier, Beekman, Taillieu, Aymo, ensemble en 17 h. 21' 59", puis Van de Castecle, Franiz, Devos, Gobillot, Lucien Buysse, Bellenger en 17 h. 29' 36" ; Martinetto, en 17 h. 28' 19" ; Parmentier, en 17 h. 29' 19" ; Bottechia, Jules Buysse, en 17 h. 30' 37", etc.

TENNIS

UN PENIBLE INCIDENT A WIMBLEDON

Londres, 24 juin

La reine d'Angleterre s'était rendue hier à Wimbledon où se déroule le grand tournoi international de tennis pour assister aux matches de Mlle Lenglen qui devait jouer en simple et en double. Or, la championne souffrant de la gorge s'était attardée chez un spécialiste et ne paraissait pas ; les 15.000 spectateurs impatients manifestèrent. Enfin, Mlle Lenglen arriva. Prévenus qu'un changement avait été apporté au programme, elle réclama contre la décision qui lui voulait faire jouer le simple avant le double, ce qui constituait un sérieux handicap et elle refusa de jouer.

Toute la presse anglaise consacre des colonnes à cet incident et regrette le manque de politesse de la championne française.

Mlle LENGLEN BATTUE

Londres, 24 juin

Aujourd'hui, en match de double Miss Ryan et Miss Browne battent Mlles Lenglen et Vlasto par 9-7 et 6-2.

EN TCHECOSLOVAQUIE

LES FEMMES DEPUTES NE SONT PAS LES MOINS TURBULENTES

Paris, 24 juin

On mande de Prague que 27 députés dont 21 communistes et 6 socialistes nationaux où l'on voit encore trois femmes députés sont l'objet de poursuites pour violences publiques. Au cours des dernières séances de la Chambre, les incidents ont provoqué du désordre et on a tenté l'assaut du bureau.

A SAINT ETIENNE

POUR UNE FLEUR...

Saint Etienne, 24 juin

Rentrant après boire, le nommé Concorton, mineur, âgé de 23 ans, exigea des excuses de son camarade Pommier, âgé de 24 ans, qui avait reçu un bouquet à l'occasion de sa fête. Ayant essuyé un refus, il entreprit de corriger son interlocuteur. Au cours de la bataille, Pommier, blessé au front, sortit un revolver et abattit son agresseur.

A LA S. D. N.

LA CONFERENCE MARITIME A CLOTURE SES TRAVAUX

Genève, 24 juin

La Conférence maritime a terminé ses travaux aujourd'hui. Elle a voté le projet de convention concernant le contrat d'engagement des marins, mais a rejeté celui concernant les garanties à donner aux marins en cas de sanctions disciplinaires ou pénales.

en Italie

DECOUVERTE D'UN COMPLOT COMMUNISTE

Paris, 24 juin

La Sûreté a découvert en Toscane une vaste organisation secrète communiste recevant des subsides de l'étranger et destinée à s'insurger contre le régime fasciste. Parmi les conspirateurs arrêtés, figurent les nommés Vasco Capezzi, chef de l'organisation, chez qui on a trouvé la liste des adhérents ; Mario Terzani, Ernest Mori, Attilio Casagrin.

LE MAUVAIS TEMPS

PLUIES ET INONDATIONS

Rome, 24 juin

A la suite des pluies diluviennes de ces jours derniers, l'Elbe a débordé. De violents orages sévissent.

Il y a plusieurs tués.

L'ESPAGNE ET LA S. D. N.

ALPHONSE XIII VIENDRA A PARIS S'ENTRETENIR AVEC M. BRIAND

Paris, 24 juin

Le roi d'Espagne arrivera vendredi à Paris. Il y restera quelques jours et aura une entrevue avec M. Briand au sujet de la Société des Nations.

A TRAVERS LA CORSE

MORSAGLIA. — Fête religieuse. — Dimanche 27 courant, aura lieu à Morsaglia la célébration de la Saint Louis.

Une grande fête sera organisée par les soins de M. Louis Rist.

A cette heureuse : procession à travers le village avec le concours de la musique bastiaise.

Morsaglia présentera certainement un aspect très animé et nous ne saurions trop recommander aux personnes qui voudront passer une agréable journée, d'assister à cette belle fête.

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui : Vendredi 25 juin 1926 : Vingt-cinquième semaine ; 176e jour de l'année ; 189 à venir.

Aujourd'hui : Saint Prosper.

Demain : Saint Paulin.

La température d'hier à Bastia. — Thermomètre : à 9 h., 22° ; à 13 h., 23°,5 ; à 18 h., 18°. Maxima, 23° ; minima, 17°.

Mal du pied : peu inquiet ; voile : du variable au calme ; mer : dans boîte.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Les élèves de deuxième année de l'Ecole d'agriculture d'Ajaccio sont partis sur le Continent visiter diverses exploitations agricoles et horticoles de la région du Midi.

SURETE GENERALE

M. Armand Charles-Dominique, commissaire spécial de police hors classe, 2e échelon, sur les chemins de fer de P. L. M., à la subdivision de Gex, a été nommé, en la même qualité et sur la même ligne, à la résidence de Modane.

M. Sébastien Charles-Marie, commissaire spécial de police hors classe, exemptionnelle à la direction de la Sûreté Générale à Paris, a été nommé, en la même qualité, sur les chemins de fer du Paris-Orléans.

AVIS DE TIR

Le service I. P. ailleurs le champ de tir de l'Arinella le 27 courant pour un exercice de tir.

AU PORT

Entrées : le vapeur **Corse II**, de Marseille, avec 246 passagers et 291 tonnes de marchandises ; Le courrier italien **Cagliari**, de Livourne, avec 5 passagers ; Le vapeur anglais **Paris**, venant de Naples, en continuation de voyage.

— Sortis : Le vapeur **La Corse**, ayant pratiqué 184 tonnes de marchandises diverses et 40 tonnes d'essence et de pétrole pour le compte de M. H. Musso, est parti à midi, le 24, avec 240 tonnes de déverses marchandises, pour Marseille ; Le **San Tomaso**, pour Savone, avec 20 tonnes de sulfates ; L'**Ajo**, pour la Spezia, avec 70 tonnes de bois de peupliers ; L'**Adelina O.** pour Livourne, avec 40 tonnes de bois d'allée ; Le yacht italien **Mavy**, pour Naples ; Le vapeur **Livorno**, pour Livourne, avec 20 années de marchandises.

— En rélâche : **Attivia, Domenico, Rosaterezza.**

POL ROGER & Cie
EPERNAY
BRUT - 1915-1919

Vous trouverez tout ce qui concerne la T. S. F.
Aux Grands Magasins Louis MAUREL
Appareils éprouvés des meilleures marques. Toutes fournitures et accessoires. Installation et mise au point assurées. Nombreuses références. Facilités de payement.

Nos Spectacles

FEMINA CINEMA. — Ce soir à 9 h. : Une superproduction de la G. M. G. : **Denise Maredsa**, comédie dramatique avec Marion Davies. En supplément : **L'Amnésie du Ranch**, quatrième épisode : **La Ruée**. Comédie : **L'esprit de la chaudière.**

REGENT CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : Au programme : Matinée dansante. **Les Trois Ages**, super-comique en 6 parties ; Ronchi tiendra donc **Une femme très sport**, comédie dramatique en 7 parties.

Au prochain programme : **Maiva.**

Prochainement : Le championnat de France de foot-ball américain.

— **Au nom du Roi**, avec la vedette Lya de Putti.

L. DORIAT — AUTOMOBILES
Agence exclusive et dépôt pour la Corse de la Pompe MOUVEX
Aspiration obtenue 10m 50. Elévation totale de 40 et 50 mètres
Tous types - Tous débits
RUE DE L'OPÉRA — BASTIA

MAIRIE DE BASTIA

AVIS

Procès-verbal sera immédiatement dressé, contre quiconque sera surpris urinant ou déposant des ordures autour d'un urinoir public.

On nous communique

AVIS AUX COMMERCANTS EN PARFUMERIE

Les commerçants ne pouvant tenir parfumerie ou de toilette, produits chimi-pharmaceutiques et médicaments, doivent, dans un délai de 8 jours, à partir du 1er juillet 1926, déclarer au bureau des douanes de leur ressort les quantités en leur possession au milieu qui expédiées avant le 1er juillet, ou leur parviendront que postérieurement à cette date. Exception est faite pour les mêmes dont le prix de vente ne dépasse pas 2 fcs l'unité et les produits thérapiques.

Les saisies opérées par les douaniers pour être régulièrement employées dans leurs actions, n'ont pas à être déclarées, mais une déclaration devra être déposée ultérieurement sur quantités qu'ils destinent à la vente.

SYNDICAT NATIONAL DES INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES

Section de la Corse

L'assemblée générale ordinaire se tiendra à Bastia, le 16 juillet, dans la salle des examens de l'école du Bd de Cardo.

Réunion à 8 heures.

Ordre du jour : 1° Situation financière (rapporteur : Mlle Manzoni) ; 2° Rapport sur le bulletin (Frank) ; 3° Compte-rendu régional (Martini) ; 4° Ratification de la délégation d'un délégué au Congrès de Strasbourg ; 5° Propositions du Syndicat national et vœux du Conseil d'Administration (Nunzace) ; 6° Vœux divers rapportés par leurs auteurs qui devront en donner connaissance au secrétaire 15 jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Zuovo, le 6 juin 1926.

Pour le Conseil Syndical,
Le Secrétaire : L. BENUCCI

GRANDS MAGASINS
LOUIS MAUREL
BASTIA

A partir du 14 juin, les Magasins Louis Maurel seront ouverts jusqu'à 6 h. 30 du soir et le samedi jusqu'à minuit, ensouvellement de la semaine anglaise.

MARFISI
Apéritif au Quinquina
UN NECTAR ! ... LE PLUS ESTIMÉ

Machines à Coudre SINGER
LES MEILLEURES
LES PLUS ROBUSTES — LES MOINS CHÈRES
Facilités de Payement
RÉPARATIONS - MODILES - ACCESSOIRES
BASTIA 8, Boulevard du Palais — AJACCIO 15, Cours Napoléon

L. DORIAT — AUTOMOBILES
Agence exclusive et dépôt pour la Corse de la Pompe MOUVEX
Aspiration obtenue 10m 50. Elévation totale de 40 et 50 mètres
Tous types - Tous débits
RUE DE L'OPÉRA — BASTIA

TARIF DES INSERTIONS

Avis du Décès	10.0
Avis de Transfert	10.0
Avis de Remerciements	10.0
Avis de Messe	10.0
Avis de Messe et de Remerciements	15.0
Annonce Pharmacien (Chr. Locale)	10.0
Avis du Destin (2 insertions)	10.0
Annonce Naissance	10.0
Discours d'Obsèques la ligne	1.5
Petites Annonces Réclame la ligne	1.5

N. B. — Les ordres d'insertions doivent être obligatoirement accompagnés de leur montant.

Mlle CARMELIA

Vient chanter aux prochains concerts au théâtre de Bastia. Etant soliste et imprésario son genre, elle donnera satisfaction ! comptable par une science de physique amusante. Abonnements établis et comique.

Cette séance est à la portée de toutes les bourses, soit 2 francs et 3 francs et 1 franc pour les enfants.

Ouverture à 8 h. 45.

TELEPHONE 0.90
GRANDS MAGASINS
Louis Maurel
3, Boul. du Palais, BASTIA
Succursales :
Place de l'Hôtel de Ville
et Rue Napoléon

Nouveautés, Rouennerie, Lainages, Soieries, Lingerie, Bonneterie, Confection pour hommes et pour dames, Meubles et Ameublements, Quincaillerie, Faïences et Porcelaines, Articles de Paris.

APPAREILLAGE DE T.S.F.

Grand assortiments à tous les Rayons.
Des tailleurs pour hommes et pour dames sont attachés à la Maison.

FACILITÉS DE PAIEMENT

Petites Annonces Économiques

A VENDRE cinq pièces vides. S'adresser au bureau du « Petit Bastiais ».

ON DEMANDE une bonne cuisinière, faire cuisine, pour un mois, à la campagne. S'adresser au bureau du « Petit Bastiais ».

EMBAUCHE D'OUVRIERS pris à l'heure : situation d'une petite Capitalisation et (Rentière-Rentier). — S'adresser à M. Fromont Minardi - Brando.

N° 150. — Feuilleton du *PETIT BASTIAIS*

JEAN MISÈRE

par LOUIS LETANG

— C'est surtout moins fragile que ce papier à cigarettes blond qu'on se dispute avec tant d'acharnement, ajouta philosophiquement Pomassier.

— Le nom de ce grand seigneur ? demanda Jean Misère.

— Le duc de la Tremblaie.

— Oh ! je le connais, celui-là !... s'écria Jean Misère. Noblesse du sang royal. J'ai beaucoup entendu parler de ce noble duc : un nabab débarqué qui, après avoir gaspillé sa fortune que ses ancêtres avaient gagnée l'épée à la main sur les champs de bataille, veut maintenant la refaire en trafiquant sur les farines et sur les suifs. La nouvelle méthode est plus simple que l'ancienne.

Et un sourire plein d'ironie méprisante flotta sur les lèvres de Jean Misère.

Le juif-Manassé est au service de ce noble duc ? reprit-il tout aussitôt.

— Oui, depuis l'affaire de Saint-Christ.

— Il continue donc ses trafics, ses spéculations ?

— Plus que jamais.

— Ah ! fit Jean Misère pensif... ce duc de la Tremblaie n'a pas tenu compte de l'avertissement que je lui ai donné, la nuit où j'ai empêché nos coureurs d'écraser une pauvre femme. Moi, je tiendrai ma parole... et bientôt...

Quelques minutes, les trois cavaliers galopèrent silencieusement.

A un tournant de la route, le chef des faux-sauniers jeta un regard derrière lui pour juger l'espace déjà parcouru. Son œil perçant découvrit, à six cents pas de là, un cavalier qui suivait la même direction d'une allure copiée sur la leur.

— Cet homme nous espionnerait-il ? s'écria-t-il. Jean Misère, Assurons-nous-en.

Lorsque le coude que faisait la route fut dépassé, il fit ralentir la course des chevaux. Puis, tout en devisant avec Marion, qui se montrait toujours forte et vaillante, il eut l'œil sur le point de la route où devait apparaître le cavalier dont il se défiait si qui était d'ailleurs le maître espion *Pif-le-Plomb*.

Lorsque celui-ci arriva au tournant de la route et qu'il aperçut la petite troupe — qu'un pli de terrain lui cachait depuis quelques minutes — à une distance relativement faible, Pif-le-Plomb arrêta net son cheval, et fit semblant de rajuster quelque pièce de harnachement. Après avoir attendu le temps nécessaire pour que la distance entre lui et les trois cavaliers devint de nouveau assez considérable à son gré, il partit sur la piste, au petit trot cette fois.

Mais Jean Misère n'avait rien perdu des hésitations de l'espion. Il ne lui en fallait pas davantage pour que sa conviction fût faite.

On était sorti de Paris depuis une demi-heure à peu près on avait laissé à droite le petit village d'Ivry et les cavaliers se trouvaient au pied des ruines boisées du château de Châtillon.

Jean Misère s'approcha de Pomassier et lui dit à voix basse, pour ne pas inquiéter Marion :

— Nous sommes suivis.

— Pas possible.

— Ne te retourne pas. Tu donnerais l'éveil.

— Combien sont-ils ?

— Un seul.

— J'en fais mon affaire.

— Bien. Au premier carrefour nous nous arrêterons.

— Moi, je reste, si, caché par le feuillage, j'attends notre homme et je le tue.

Jean Misère ne répondit pas. Il laissait donc toute latitude à Pomassier.

— Je ne sais si je pourrai te rejoindre, reprit le jeune faux-saunier tout aussitôt, donc une dernière question !

— Fais vite.

— L'expédition de cette nuit tient-elle toujours ?

— Oui.

— Bon.

Un quart de lieue plus loin, Jean reconnaissant un de ces carrefours étoilés desquels rayonnent sept ou huit routes. Jean Misère fit un signe d'intelligence à Pomassier et, avec Marion qui ne soupçonnait rien, il s'élança dans une allée forestière qui grimpait en zigzag aux flancs du plateau.

En quelques secondes, ils disparurent dans l'épaisseur du bois.

(A suivre.)

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

EXIGEZ LA MARQUE
J. VIDAL



SE MEFIER DES CONTREFACONS

L'ESSENCE "STELLINE" EST INCOMPARABLE
(En caisses d'origine ou en cylindres de 200 litres)

PÉTROLE "CRISTAL" LE PLUS RÉPUTÉ
(En bidons de 50 litres ou en cylindres de 200 litres)

HUILE "D" EST INIMITABLE
(En bidons d'origine de 2 litres)

Simon DAMIANI & C^ie, Importateurs exclusifs pour la Corse.

— LA MAISON A UN DÉPOT A AJACCIO —

1400-1900
La Vérité Historique dégagée de toute préjugés, de toutes fondances politiques...
Un Aperçu Audacieux sur la vie sociale et intime des générations passées, la marche des idées au cours des siècles, les fantaisies, les ridicules, les exagérations de la mode, les sous-entendus à la fois les plus naïfs et les plus innocents de l'estampe galante, les hardiesses de la gravure légère...
Le Revers de la Médaille des grands hommes, rois et aventuriers...
L'Histoire, la Vie, les Mœurs et la Curiosité
par l'Image, la Caricature, le Document
Ouvrage conçu et publié sous la direction de
M. GRAND-CARTERET
Cinq volumes in-4° 31 × 23, chacun 400 à 450 pages, 2200 hors-texte en héliot, camaïeu, héliogravure ou aquarelle à la main : 2.500 gravures dans le texte (la plus grande partie extrêmement curieuse).
Les 5 volumes (prochain payables en 12 mensualités : 555 francs. Ces volumes seront primés sur le marché.
Demander littéraire-spécimen gratuit contre 0.1 le Librairie de la Curiosité et des Beaux-Arts, 9, rue Vivienne, Paris (7e).

ECOLE D'INGENIEURS DE MARSEILLE
Examens d'admission (Session de Juillet)
Les examens d'admission aux premières années normale et de stage préparatoire commencent le mercredi 21 juillet.
Pour les inscriptions, demander le programme et renseignements, s'adresser à l'Ecole, 12, rue Rennard.

DIDOT BOTTIN COMMERCIAL POUR 1927
BOTTIN MONDAIN 1927
SONT EN PRÉPARATION
SOUSCRIPTIONS ET ANNONCES SERONT REÇUES JUSQU'AU 15 JUILLET.
Pour tous renseignements, s'adresser à M. Paul Valot, Agent Général pour la Corse, 19, Cours Grandval, 19, Ajaccio.


MAISONS Pour Tous
LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER
Édition exceptionnelle de Juvisy et Buenos-Aires.
Médaille hors concours de jolies maisons et les conseils pour les construire, aider et vous n'une pas l'argent.
UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr.
Le Fascicule : 1 fr. 25.
HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

Imp. E. CORDIER & FILS, 8, bd du Palais
Le Directeur-Gérant : Lucien CORDIER

COMPAGNIE FRAISSINET

Horaires du mois de Juin 1926

DEPARTS DE CORSE POUR LE CONTINENT
Vendredi 25 - de Bastia p. Marseille à 12 h.
Samedi 26 - d'Ajaccio pour Marseille à 19 h.
Dimanche 27 - de Calvi pour Nice à 20 h.
Lundi 28 - de Bastia pour Marseille à 14 h.
Mardi 29 - de Bastia pour Livourne à 23 h.
Mardi 29 - d'Ajaccio pour Marseille à 13 h.
Mercredi 30 - de Calvi pour Toulon et Marseille à 13 heures.
Mercredi 30 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.

Horaires du mois de Juin 1926

DEPARTS DU CONTINENT POUR LA CORSE
Vendredi 25 - de Nice pour Ajaccio à 9 h.
Samedi 26 - de Nice pour Bastia à 9 heures.
Samedi 26 - de Toulon p. Ile-Rousse à 18 h.
Dimanche 27 - de Marseille p. Bastia à 10 h.
Lundi 28 - de Marseille pour Ajaccio à 15 h.
Mardi 29 - de Nice p. Ile-Rousse à 11 h. 30.
Mercredi 30 - de Marseille p. Bastia à 13 h.

LIBRAIRIE DU "PETIT BASTIAIS"
VIENT DE PARAITRE :
MANUELETTU
DI A
STORIA DI A CORSICA
Par J.-P. LUCCIARDI
Elégante plaquette in-8° de 24 pages, sous belle couverture cartonnée.
Prix : 1 fr. 25 (Franco : 1 fr. 50)

MONACO, LA CORSE ET SAINTE-DEVOTE
PAR M. DE TRENQUALEON
Ouvrage de 300 pages, orné de six hors-textes en sépia
Prix : 5 fr. — Franco : 5 fr. 50

ROGLIANO
ETUDE MONOGRAPHIQUE RÉGIONALE
PAR D. FUMAROLI
PRIX : 2 fr. (franco : 2 fr. 25)

LA CHAPELLE DE SAINTE THERESE DE L'ENFANT-JESUS
Le dimanche 6 juin y fut célébrée la première communion des enfants de l'école de la rue de l'Evêché de Bastia. Bien que cette chapelle ne soit pas ordinaire, la cérémonie n'en a pas différé sensiblement de celles qui se déroulent dans nos vieilles églises bastiaises. Les enfants nous nous-mêmes de jours entiers avaient été préparés par des catéchismes de valeur, soigneusement et rapidement aux leçons catéchétiques de l'Office.
Le soir, aux vêpres, une foule plus nombreuse encore que le matin, était heureuse d'assister aux premiers offices célébrés dans le sanctuaire de « la Petite Fleur » et de vénérer les reliques exposées dans une chapelle latérale.
Pour l'achèvement du sanctuaire, entrevoir les offrandes à M. le chanoine Rolland, supérieur de l'Ecole Saint-Pierre de Sales, Alençon (Orne). C. C. 216.17, Paris.

AVIS DE CONCOURS
Un concours pour deux emplois de dactylographes auxiliaires temporaires à la Préfecture et dans les Sous-Préfectures aura lieu le 26 juillet à 8 heures.
Les candidates admises à ce concours seront nommées à titre temporaire pour une période de six mois, leur nomination pourra être renouvelée à l'expiration de cette période, si comme candidate classée n'a été éliminée par le ministère de l'Intérieur pour occuper l'emploi dont il s'agit, en exécution de l'article 5 de la loi du 30 janvier 1923.
L'avis de ce concours est confidentiellement réservé aux personnes visées par l'article 9 de la loi du 30 janvier 1923, c'est-à-dire aux veuves de guerre non remariées, aux sœurs de guerre remariées ayant un enfant ou pensionnée, enfants de morts de cette guerre, ou plus spécialement aux pupilles de la Nation, aux orphelins de guerre ou de parents morts par suite de leur service militaire et à leur charge, ainsi qu'aux femmes de mobilisés ou de militaires en activité de service, ayant un enfant ou pensionnée, enfants reconnus d'un militaire « Mort pour la France ».
Les demandes d'admission devront parvenir à la Préfecture au plus tard le 5 juillet 1926.
Le programme des épreuves et la nomenclature des pièces à produire sont déposés à la Préfecture (bureau central), où les intéressées pourront en prendre connaissance ou se les faire parvenir sur demandes et jours (taxe de 0 à 10 degrés et de 15 à 16 heures.

AVIS AUX CANDIDATS A L'EMPLOI DE CONTROLEUR DES CONTRIBUTIONS DIRECTES
Un concours d'admission au surnumérariat donnant accès aux fonctions de contrôleur des Contributions directes sera ouvert au mois de septembre 1926.
Conditions d'admission. — Les candidats doivent être pourvus du diplôme complet de bachelier ès lettres ou ès sciences délivré par l'un des Facultés ou Universités de France ou d'Algérie, ou du diplôme supérieur de l'Ecole centrale des Arts et Manufactures, ainsi que ceux qui sont pourvus d'un diplôme du docteur ou de licencié en droit ou ont obtenu le diplôme de fin de stage de l'Ecole libre des Sciences politiques, soit de l'Ecole des Hautes Etudes commerciales.
Pour tous renseignements sur le programme du concours, les conditions d'admission, la situation pécuniaire faite aux agents, s'adresser au Directeur des Contributions directes, au chef-lieu de chaque département ou au Ministre des Finances (Direction générale des Contributions directes, 3e sous-direction, 1er bureau) ou à la Direction départementale, située à Paris, quai de la Tournelle, n° 27 (5e arrondissement).
Le registre d'inscription des candidatures au concours sera irrévocablement clos le 31 juillet 1926.

APRES LE 3me CONGRES NATIONAL DES ASCENDANTS
Au troisième Congrès National des Ascendants, qui s'est tenu à Strasbourg sous la présidence de M. Paul Jourdain, ministre des Pensions, vingt mille associations d'ascendants de mobilisés, d'ancien combattants et de victimes de la guerre ont, à l'unanimité, donné un droit de priorité aux revendications des Pères et des Mères des Morts pour la patrie, et réclamé pour eux le droit à la Pension « sans conditions et sans conditions ».
D'autre part, le Congrès a fait confiance au Ministre des Pensions pour l'initiative qu'il a prise de constituer une Commission interministérielle en vue de rechercher les moyens d'un accord entre le gouvernement et les vieux parents, pour aboutir promptement et équitablement.
Enfin, il convient de rappeler que parmi les nombreux vœux adoptés, il en est qui concernent : la remise de l'allocation et de l'allocation aux veuillards, les emplois réservés et la titularisation des ascendants dans les Administrations, les droits des parents et des mariées, les mêmes de retraite, etc., etc.
La « Fédération des Pères et Mères, 9, rue Dubois, Paris (14e) délégués de faire connaître aux ascendants, les travaux du Congrès de Strasbourg, en adressant gratuitement la somme-remise à tous ceux qui lui en font la demande (enveloppe timbre pour réponse).

CONCOURS DE STENO-DACTYLOGRAPHIE
La Société des Sténo-Dactylographes-Comptables de la Corse organise pour le dimanche 27 juin un concours départemental de sténo-dactylographie avec distribution de prix aux lauréats.
Afin de permettre aux professionnels du département de prendre part à ce concours, le Comité d'organisation a décidé qu'en principe ce concours devrait avoir lieu à Ghisonaccia.
Trois prix d'une valeur de cinq cents francs seront attribués aux candidats classés premier aux épreuves de :
1°) Vitesse sténographique ; 2°) Vitesse dactylographique ; 3°) Obtenir partie.
Les autres candidats classés dans de bonnes conditions recevront des prix en espèces variant entre 50 et 300 francs.
Prière d'envoyer les adhésions au Comité d'organisation, 8 bis, rue de l'Opéra, Bastia.

AVIS DE CONCOURS
Un concours pour le recrutement de 1004 surnuméraires des P. T. T. aura lieu, au chef-lieu de chaque département, les 22 et 23 juillet 1926.
La liste d'inscription des candidatures sera close le 27 juin 1926 au soir.
Les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins le dernier jour du concours et de 25 ans au plus le premier jour du concours.
Par exception, la limite d'âge est reculée jusqu'à 30 ans pour les candidats pouvant d'un emploi de l'Indo-Chine dans l'Administration des P. T. T.
Les candidats présents sous les drapeaux ne pourront être autorisés à subir les épreuves que s'ils doivent être libérés dans les six mois qui suivront la date du concours.
Aucune demande de dispense ne sera prise en considération.

POUR LES ŒUVRES D'ENTR'AIDE COLONIALE
La Souscription Tombola du Comité Colonial de Marseille
Ce comité de bienfaisance, très connu des milieux coloniaux et des sympathisants de la cause coloniale, groupe l'Association des Anciens Marsouins et Coloniaux, le Foyer Colonial et le Syndicat de la Presse Coloniale.
Sa souscription annuelle au bénéfice de ses œuvres d'entr'aide, ouverte pour 1926, des séries de lots des plus intéressants : Portefeuilles d'obligations à lots d'une valeur de 20.000 frs, 10.000 frs, 10.000 frs, 5.000 frs, etc., et plus de mille lots provenant des Colonies, Pays de Protectorat, des grandes firmes et Sociétés Coloniales, etc...
Ces portefeuilles d'obligations composés des meilleures valeurs françaises participent à 54 tirages annuels pour un total de plus de trente-trois millions de lots. Ce sont là des chances de gain multiples qui valent à la Tombola Coloniale la faveur des souscripteurs désireux d'effectuer un bon placement tout en accomplissant un geste généreux.
L'Association des Anciens Marsouins et Coloniaux de Marseille, sachant le Foyer Colonial fait bénéficier de leurs avantages tous ceux qui, à un titre quelconque appartenant ou ont appartenu Outre-Mer, Afrique du Nord comprise.
Il est donc du devoir de tous de collaborer à la belle œuvre coloniale commune.
Le billet de souscription : 2 francs, devra sous mandat et timbres pour réponse, adressés au Trésorier du Comité Colonial, 13, rue Sénac, Marseille.
Nous publierons la liste des numéros gagnants.

PASSEPORTS POUR L'ARGENTINE
Le public est informé qu'en plus de passeport régulièrement visé, les autorités argentines exigent :
1°) Pour les étrangers ayant déjà vécu en Argentine et retournant dans ce pays :
a) La cédule d'identité en usage dans la République et un certificat de bonne conduite établi par une autorité policière argentine un mois deux mois avant la date d'embarquement ;
b) A défaut des pièces indiquées ci-dessus, un permis de débarquement délivré par la Direction Générale de l'Immigration et revêtu d'une photographie dûment timbrée.
2°) Pour les étrangers venant en Argentine pour la première fois :
Un certificat des autorités policières ou judiciaires de leur pays indiquant que le titulaire n'a encouru aucune condamnation pour délit de droit commun pendant les 5 années immédiatement antérieures à son départ.
3°) Pour les étrangers âgés de moins de 15 ans :
a) Un acte de naissance avec photographie ;
b) A défaut de ce document le permis de débarquement pouvu plus haut.
Les femmes étrangères accompagnées d'enfants de moins de 15 ans ne sont autorisées à entrer en Argentine que si elles disposent de ressources personnelles suffisantes pour l'entretien de leur famille.

JOSEPH ROMAGNOLI
a l'honneur d'informer sa fidèle clientèle qu'il vient d'installer un
ATELIER DE MECANIQUE DE PRECISION
40, Boulevard Paoli. — BASTIA
(Intersection avenue Carnot et boul. Paoli)
EXECUTION DE TOUS TRAVAUX DE MECANIQUE
MACHINES A COUDRE :: :: ::
MACHINES A ECRIRE :: :: ::
PHONOGRAPHES :: SERRURERIE
MOTEURS INDUSTRIELS :: ::
MOTOCYCLETTES, etc., etc... ::
— Agence MONET-GOYON —

KODAKS
Fournitures Générales pour la Photographie
Développements, Impressions, Agrandissements, Jumelles diverses.
SPORTS
Articles de Foot-Ball, Tennis, etc.
Insignes divers
M. Silvestri, 26, Bd Paoli

34e ANNEE — N° 247
LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE
SAMEDI 26 JUIN 1926

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c.
JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE
Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE : Albert CHESNEAU, 1, Boulevard Montmartre, 3 — PARIS (9e)
Téléphone : GUTENBERG 14-64
La publicité extra-locale est également reçue à l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris et dans ses succursales de France et Etranger.

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION : 8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA
Téléphone : 0-03
Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-50

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Corse	12 fr.	23 fr.	42 fr.
Autres Départements et Colonies	15 fr.	27 fr.	50 fr.
Etranger (Union Postale)	LE PORT EN SUS		

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance.
Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

VERS LES RÉALISATIONS

On lira plus loin la lettre que M. de Monzie, ministre des Travaux Publics, m'a adressée à la date du 10 juin courant.

Ainsi, un programme des *travaux à entreprendre* en 1927 avec le concours des prestations en nature figurent :

a) Quatre centrales hydro-électriques d'une puissance de 1.000 C.V. chacune ;

b) L'outillage des ports d'Ajaccio et de Bastia ;

c) L'assainissement de la côte orientale.

Je sais que déjà excitera encore la verve spirituelle de certains journalistes difficiles à satisfaire. Mais les hommes raisonnables penseront comme moi que c'est là un commencement impressionnant et qui marque la volonté formelle du Gouvernement de réaliser sans tarder le programme de mise en valeur de la Corse. Tel qu'il a été adopté par le Conseil général.

Dès que le Sénat, — et j'espère que ce sera la semaine prochaine —, aura statué sur le projet voté par la Chambre, relevant la subvention cinquantenaire à 2 millions 500.000 frs, nous saisirons le Parlement de propositions définitives dont les grandes lignes ont été ébauchées au cours de la séance spéciale tenue par le Conseil général, le samedi 5 mars, à l'occasion de la réception par l'Assemblée départementale des Ministres des Travaux Publics, de la Marine Marchande et des Membres de la Commission de la Corse.

Je ne me dissimule pas les difficultés de la tâche que nous avons entreprise. Je sais que nous rencontrerons beaucoup d'obstacles, que nous aurons à réduire bien des hostilités et à triompher de beaucoup d'hésitations.

Nous y parviendrons si l'opinion publique veut nous prêter son concours unanime. Est-ce trop exiger de nos compatriotes ? Je ne le crois pas.

Allons-nous à la besogne d'un même cœur, d'une même foi ; le succès est au bout !

C. CAITUCOLI, *Député.*

LETTRE ADRESSEE PAR M. DE MONZIE A M. CAITUCOLI, DEPUTE.

Paris, le 10 juin 1926.

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu me demander où en était le programme de travaux publics dont j'ai reconnu la nécessité pendant mon voyage en Corse.

Une mission d'ingénieurs en point. J'envisage dès maintenant l'installation de quatre centrales hydro-électriques d'une puissance de 1000 C.V. (probablement : Bonifacio-Olmo-Corte-Scorbolano), le développement de l'outillage des ports, notamment Bastia et Ajaccio, l'assainissement de la côte orientale.

Ces divers travaux ont été incorporés au programme à entreprendre dès 1927 avec le concours des prestations en nature et selon les modalités dont l'étude est activement poursuivie par mes services.

Je ne manquerai pas de vous tenir au courant des diverses étapes de réalisation.

Veuillez agréer, etc...

Le Ministre des T. P.

Les Evénements et les Hommes

Jeu de massacre.

Nos gouverneurs coloniaux semblent chargés d'administrer, pour le bien et l'honneur de la France, nos territoires coloniaux ou de servir quelques puissants affairistes qui considèrent ces territoires comme des fiefs et leurs habitants comme des sujets.

Les campagnes menées, par certains « coloniaux » de Paris — ou pour leur compte — se multiplient. On conçoit qu'elles irritent le corps administratif de nos colonies exposé aux représailles de personnages puissants par l'argent et leurs relations politiques — dont ils usent et abusent pour faire déplacer les hauts fonctionnaires qui se refusent à satisfaire leur cupidité ou leur mégalomanie.

Nous avons vu, depuis quelque temps, plusieurs exemples de ces assauts haineux contre des gouverneurs de haute valeur. Rappelerons-nous l'excitation de M. Garbit, gouverneur général de Madagascar à la suite d'une enquête dont le caractère a été très discuté et qui avait été provoquée, a-t-on affirmé, par des jaloux et des ambitieux. Rappelerons-nous comment M. Martial Merlin, gouverneur général de l'Indochine, fut pris à partie par certains « Indochinois », de marque... commerciale et financière, qui voulaient « sa peau » et qui l'ont eue ; mais qui ont été, par la suite, assez désarçonnés d'avoir ouvert un voie à M. Alexandre Varenne. Ils ont combattu également ouvrant : ils paraissent, aujourd'hui, avoir fait la paix avec lui et assurent qu'avec les hommes politiques quels qu'ils soient, on finit toujours par s'entendre. Ils veulent dire, sans doute, que les politiciens sont moins avertis que les fonctionnaires, plus sensibles aux bluff de presse, et qu'il est aussi plus facile de leur tirer des carottes.

C'est au tour de M. Antonetti, gouverneur général de l'A. E. F., d'être attaqué. On a été jusqu'à annoncer, il y a quelques semaines, son remplacement. Serait-ce une gageure ? M. Antonetti, autant que l'on en peut juger par les *faits*, travaille, avec intelligence et bonheur, au développement d'une grande colonie, qu'on a souvent qualifiée de « pauvre pauvre ». Serait-ce, donc, une faute ?

Nous possédons quelques administrateurs remarquables. Ils sont à pied d'œuvre. Qu'on les laisse, donc besogner en paix. On a essayé de remplacer certains par des politiques pleins de bonne volonté, mais qui ont emporté avec eux leur fâcheux esprit de parlementaires. Le résultat a été désastreux.

M. Perrier est ministre des Colonies avant tout : il doit à nos colonies de défendre leurs bons serviteurs contre les mauvaises querelles.

Les S.D.N. n'ont pas trouvé parfait le général Sarrail.

Si M. Henry de Jouvenel a réussi, aussi vite qu'il était possible, la situation en Syrie, on ne peut oublier que l'on a accumulé tout ce qui devait faire la lumière sur les coupables agissements et les maladresses du général Sarrail, auteur du sanglant conflit. On s'est même refusé à publier le rapport du général Dupont.

Cependant, la Commission des Mandats à la S.D.N. ne semble pas avoir été mieux partagée que le public français. Après avoir protesté, dans un document du 8 mars dernier, contre les lacunes du rapport qui lui a été remis par le gouvernement français, elle a établi un réquisitoire très dur contre l'administration du général Sarrail.

Voilà qui a dû paraître assez pénible à M. Painlevé, dont la trop grande discrétion est, ainsi, vivement blâmée par la S.D.N. Mais ce n'est pas lui qui nous l'a fait savoir. Et le souverain du général Sarrail valait sans doute, cette blessure d'amour-propre ?

Les ministres républicains veulent-ils prendre l'habitude de distribuer des « indulgences plénières » à leurs amis ?

Les Polonais réforment les pénalités.

Les Polonais vont être dotés d'une Constitution qui ne laissera plus leur pays à la merci d'un Parlement plus soucieux, parfois, des questions de parti que des intérêts nationaux.

Les pouvoirs du président de la République seront très importants : il pourra dissoudre la Chambre, imposer son veto aux lois votées promulguer des décrets-lois lorsque la séance sera ajournée. *La Constitution* permettra, au gouvernement, de promulguer le budget par décret-loi au cas où il ne serait pas voté, par les Chambres, au cours de la session ordinaire.

La République polonaise montrera-t-elle, à la notre, la voie du salut national ?

L'ABONDANCE DES MATIÈRES NOUS OBLIGE A RENVOYER A DEMAIN LA SUITE DE LA PUBLICATION DE L'INTÉRESSANTE ÉTUDE DE NOTRE DISTINGUÉ COLLABORATEUR M. ÉMILE ARÉNE, SUR LA « MISE EN VALEUR DES COLONIES FRANÇAISES ».

Billet du Jour

La promenade sous les chauds rayons du soleil, à l'heure méridienne, n'est pas consignée sur les itinéraires de la carte du Tendre. Mais les roucoulements à deux sont de rigueur au clair de lune. Phœbé est indulgente aux amoureux, discrète, et des amants n'ayant pas à redouter l'insolation, peuvent se débarrasser de leur chapeau et laisser la brise nocturne rafraîchir leur front que brûlent toutes les fièvres de l'amour...

C'est du moins ce que l'on croyait jusqu'ici. En bien, il paraît que la douceur inoffensive de la lune est une dangereuse fiction. Les « coups de lune » seraient aussi redoutables que les coups de soleil, d'après la thèse que vient d'exposer un savant du Nouveau-Monde.

Je ne sais ce que nous avons fait aux Américains, mais on dirait qu'ils s'ingénient à détruire peu à peu toutes nos illusions. Avec quoi nous consolerons-nous d'être vaincueurs et ruinés ?

Bref, si nous ajoutons foi aux observations de ce citoyen implacable, gardons-nous des radiations lunaires qui auraient sur l'organisme mental de l'homme cet effet singulier de créer un état d'âme anémique pouvant conduire l'individu jusqu'au suicide par le chemin goudronneux de la neurasthénie.

Ne sentez-vous pas vos cheveux s'hérisser ? Qui n'a pas flirté jête nue, sentiment, à la française, avec la complicité passive de l'astre des nuits ? Qui n'a pas donné la sérénade à une belle indifférente qui, vraisemblablement, n'était pas seule chez elle ? La lune, à ce moment-là, devait sourire de notre folie. C'était le commencement... Et il suffit de croire que l'araignée s'est développée depuis lors, pour sentir ses pattes velues, lisses, sur le crâne, mais en dedans...

La salle Bête !

Excusez-moi de vous laisser en carte. Je vais prendre une douche...

Gabriel Bayol.

LES ABONNEMENTS DE VACANCES SONT REÇUS DES A PRESENT AUX BUREAUX DU « PETIT BASTIAIS ».

LETTRE DU MAROC

Après la soumission d'Abd-El-Krim

On nous écrit de Rabat, 18 juin :

Tandis qu'au mois de juin 1925, l'œuvre pacifique des Français établis ici était fortement ébranlée par la révolte, enflammée à la parole du Caïd d'Azjdir et stimulée par ses victoires, nous assistons donc mais après à la reprise normale de la vie dans une progression constante vers l'organisation meilleure du pays.

La conséquence première de la chute d'Abd-el-Krim a été le relèvement de notre prestige dans l'Islam. Ceci est d'importance au Maroc, où quelques bataillons devront assurer la police de districts vastes comme la France tout entière et habités par plus de six millions d'individus.

Or, il le faut bien dire, même chez les Marocains qui nous étaient demeurés fidèles, la réputation d'Abd-el-Krim était grande. C'était un des leurs, et qui tenait tête à deux puissances européennes. Aussi longtemps qu'il a pu jouer un rôle, il eut des sympathies agissantes dans tous les milieux musulmans du Maghreb. On croyait en lui : et on y a cru jusqu'au jour où, vaincu, il s'est soumis pour sauver son existence.

L'opinion s'est renversée. La force du rebelle n'était point telle qu'on l'avait supposée ; son âme musulmane n'allait point à la hauteur qu'on avait souhaité ; et il manquait de cette ardente foi des vieux chefs berbères de l'Atlas qui, comme Mohamed ou Amon, se firent tuer dans un ultime combat plutôt que de se rendre... Les tribus du Rif, qui viennent de rompre, après la défaite de Krim, le pacte d'alliance imposé, reprennent le chemin des marchés familiers : Ouezzan, Fez, Taza, et y disent leur joie de la paix recouvrée et de la récolte, cette année, sauvée.

Car cette fameuse unité créée autour des deux Abd-el-Krim : Si Mohamed et Si Mahmed, son frère, ne fut jamais qu'un concept européen inaccessible à l'esprit des rudes montagnards du Djebel ou du Riff.

Ils avaient simplement accepté, selon la tradition, la loi du plus fort ; celui-ci a pu la faire respecter par les moyens farouches que l'on connaît : pillages, assassinats, incendies, représailles atroces sur les femmes et les enfants.

Cette unité de fait ne correspondait nullement à un sentiment collectif, à une fraîcheur nationale ; et d'autre part, le lettré était devenu à supporter, qui en était la conséquence. Les fractions envisageaient tiffièrement une nouvelle année de discorde. Le « bloc » a été de toutes parts, parce que les Riffains ne voulaient plus abandonner leurs champs pour aller au combat, parce qu'ils voulaient, au moment des travaux agricoles, pouvoir émigrer vers le Sud et vers l'Algérie, où l'on peut gagner un complément de subsistance.

On s'explique ainsi que la Conférence d'Oudjda ait fait naître, en pays révolté, une immense joie. La rupture des pourparlers a causé une affreuse déception. Abd-el-Krim avait promis la paix, et il continuait la guerre. Déjà, cependant, bien des Riffains passaient la frontière à la faveur de l'armistice et s'en allaient vers l'Oranie, où s'avançait l'époque des moissons. D'autres s'appellaient à les suivre, qui demeurèrent sourds au nouvel appel aux armes du Beni-ghi.

On s'explique aussi la rapidité des opérations militaires qui, si elles ont été indispensables, ont trouvé, si l'on peut dire, des voies préparées. Et les faits obligent d'une singulière lumière prophétique les déclarations suivantes, que fit le général général à la sortie du ministère de la guerre, le 10 décembre 1925 :

« La situation militaire est bonne ; j'entends par là qu'elle permet à l'action politique de passer au premier plan. Mon programme tient dans une formule : « réparer la dissidence ». Je pense y réussir et, par là même, rendre inutile l'action militaire à la meilleure saison. C'est vous dire que je ne viens nullement à Paris pour demander des renforts, j'ai ce qu'il me faut. Déjà, j'ai obtenu des résultats très encourageants. Dans la dernière quinzaine nombreuses ont été les fractions de tribus qui se sont ralliées à nous ; je m'efforce de faire comprendre aux autres la vérité, qu'on pourra contrôler. Les tribus qui reviennent au Maghzen bénéficient d'un régime infiniment plus libéral que celui auquel les soumet Abd-el-Krim.

« Voyez-vous, il faut être généreux vis à vis de ces gens. Il ne faut pas punir à tort et à travers. Il ne faut pas brimer, ni opprimer. Il faut distinguer leurs torts, leurs excuses aussi exactement que possible.

« Les tribus sont parties en dissidence, les unes entraînées par la force, les autres indirectement, d'autres ayant eu la main forcée. Nous ne devons pas être faibles mais nous devons être bons.

« Telle est ma politique : elle exige une étroite collaboration entre les organismes militaires et les organismes civils du Maroc ; elle exige aussi du tact, de la patience, une rigoureuse méthode. Je le crois bonne.

« Je crois qu'elle nous évitera de vastes opérations militaires » ; et, en tout cas, je m'y tiendrai avec acharnement. »

L'enthousiasme de l'année passée était déjà remplacé en mai 1925, par une désaffection complète. Un succès militaire aurait pu redonner quelque lustre au Maghzen impopulaire ; mais la forte armée du général Boichut domina dès le premiers combats les frailleurs ennemis et rompit en quelques jours son front de bataille.

C'était, en vérité, la fin, qui vint consacrer la reddition du rebelle après quelques hésitations au cours desquelles il a surtout témoigné du souci de sauver sa vie et ses biens...

Dès la disparition d'Abd-el-Krim on a, dans le Riff, vidé les vieilles querelles. Dans ces pays berbères, le pouvoir est toujours l'occasion d'âpres et sanglantes luttes. La parti d'opposition, lorsqu'il croit l'heure propice, chasse avec quelque brutalité le parti en place.

Les Riffains avaient parfaitement mis quelques-uns tenlèrent de se maintenir établis à eux à la tête des tribus, qui ont été massacrés misérablement, comme chez les Ghmès de la région de Cherbaouen. D'autres ont groupé autour d'eux des irréductibles, et, comme chez les Beni-Khaled, les Ahcent sur nos partis sans, sur les soumis.

La lutte s'engage. Une unit, les villages flambent dans la montagne, dont les échos se réveillent aux hurlements des pillards, aux cris apeurés des femmes ; une vieille querelle se vide...

Les Franco-Espagnols s'appliquent à faire cesser cette anarchie, ils y parviendront lorsqu'ils auront terminé les pistes, les routes entreprises, lorsqu'ils auront posé le rail qui non seulement permet éventuellement les interventions rapides mais encore fixe la pénétration pacifique et véhicule la paix. Les Européens chasseront ces mœurs monyenageuses, dès qu'ils auront appliqué à ce pays une administration prudente, dont les cadres s'élaborent dans les études ethniques et sociologiques désormais entreprises.

Mais l'ordre ne pourra s'établir définitivement qu'après l'occupation complète des deux zones. Tant que les forces européennes n'ont pas pénétré dans un pays, on croit qu'elles n'y pénétreront jamais, que le pays

REGINA
LA REINE DES CIGARETTES

est « labou » ; une crise d'orgueil une superstition naît alors, et la fougue ancestrale se conserve et se transmet.

Enfin, on ne peut, dans ce pays, espérer des résultats définitifs avant longtemps, avant que le goût de la poudre et l'amour de la bataille, qui sont traditionnels, ne laissent place aux joies pacifiques du négoce et des labours... Aussi bien, devons-nous longtemps encore surveiller de façon attentive les marches de l'Ouergha ; cette surveillance agissante permettra seule d'éviter le retour d'incidents graves, et surtout d'assurer la protection des provinces du Nord de notre zone contre les tentatives toujours possibles des montagnards.

COMMISSION LOCALE PROFESSIONNELLE

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

Ont été définitivement admis :

AJUSTAGE :

Guerra Marius ; Pietri Matthieu ; Lorenzini René ; Pelli Dominique ; Claudi Xavier ; Semidei Ant. Nicolas ; Marcantetti Antoine.

FORGE :

Luigini Antoine Louis ; Cruciani Vincent ; Porcio Barthélemy.

Décorations décernées pour Cent Guitares, Fornito Paul ; Tremisi Xavier.

Le Président de la Commission : L. MARINI

Vous trouverez tout ce qui concerne la T. S. F. Aux Grands Magasins Louis MAUREL

Appareils éprouvés des meilleures marques. Toutes fournitures et accessoires. Installation et mise au point assurées. Nombreuses références. Facilités de payement.

Chronique Sportive

La manifestation sportive de dimanche prochain s'annonce sous les meilleurs auspices.

Un grand nombre d'athlètes ont fait parvenir leur engagement. Les organisateurs en sont certains, pour la direction générale de la réunion, le préfet des Pyrénées-Orientales, président de la Commission d'Athlétisme de l'Olympique de Paris.

PROGRAMME :

100 mètres : Thierry (A. C. A.), recordman de Corse (11 2/5) ; Pietri et Giroti (J. O. B.) ; Guerrini (C. A. B.) ; Abadie (E. F.).

200 mètres : Marchetti (A. C. A.), recordman ; Michel et Palomba (J. O. B.) ; Abadie (E. F.).

400 mètres : Savery, Ferrarini (J. O. B.) Arright (E. F.) champion de Corse.

800 mètres : Natali (J. O. B.) ; Orcherli recordman de Corse, et Teglia.

1500 mètres : Natali, Savery (J. O. B.) ; Orcherli, Teglia, Borelia, Rudnicka (E. F.)

5000 mètres : Natali, Savery (J. O. B.) ; Marchetti (A. C. A.) ; Teglia et Borelli (E. F.), champion de Corse.

Saut en hauteur : Ferrarini, Peletti, Pasquali, Michel (J. O. B.) ; Berti et Arrighi (E. F.) ; Schiano (A. C. A.) ; Colo (C. A. B.)

Saut en longueur : Savery et Michel (J. O. B.) ; Bosch (C. A. B.) ; Berti, champion de la Corse, et Arright (E. F.).

Saut à la perche : Gigon, Simonetti, Peletti, Bombardi (J. O. B.) ; Berti, champion de Corse, et Arright (E. F.).

100 mètres haies : Ferrarini, Peletti, Gigon (J. O. B.) ; Arright, Pierotteli (E. F.).

Poids : Peletti, Pasquali, Savery (J. O. B.) ; Arrighi, Pierotti (E. F.) ; Bonardi, recordman. (A. C. A.)

400 mètres haies : J. O. B. 1 (Ferrarini, Peletti, Pietri, Michel) ; J. O. B. 2 (Savery, Palomba, Gigon, Pasquali) ; E. F. (Arright, Arrighi, Berti, Colonna).

Relais 4x1 : J. O. B. (Pasquali, Marchetti, Ferrarini, Klein, Gigon) contre E. F. (Gigon, Grimaldi, Berti, Arrighi, Raffalli) Arbitres : M. Pujadebasque.

Les épreuves commenceront à 15 heures, précises, rigoureusement (les athlètes à 14 h. 30.

Prix des places : Tribune : 2 fr. ; Pesage : 1.50 ; militaires et enfants : 1 fr.

Primitives : 100 m. : Thierry ; 200 m. ; Marchetti ; 400 m. : Arrighi (Pierotti très près) ; 800 m. : Gilberti, suivi de Borelli, suivi de très près par Marchetti ; 1500 m. : Gilberti ; 5000 m. : Borelli, suivi de très près par Marchetti ; Saut en hauteur : Coco ; Saut en longueur : Berti ; Perche : Berti ; 400 m. haies : Arright ; Poids : Pasquali ou Pietri ; 100 relais : Equipe E. F. ; Ballon ball : J. O. B. (Gilberti).

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

LE PLAN DE M. CAILLAUX

LES COMMENTAIRES DE LA PRESSE

Paris, 25 juin

Le Petit Parisien, parlant des intentions de M. Caillaux, déclare que le ministre des Finances n'a nullement l'intention de réclamer le blanc-seing complet pour réaliser des réformes mais qu'il va procéder lui-même à leur étude et qu'il s'emploiera à les faire ratifier par le Parlement.

M. Caillaux a relevé dans le rapport de la Commission des économies des exemples typiques. Ainsi, 30.000 lits sont affectés aux hôpitaux militaires du territoire, or 7000 seulement occupés ; telle ville possède un collège avec un principal, un maître d'études, des professeurs, un économe, du personnel domestique pour 12 élèves ; telle autre a deux vastes casernes inoccupées ; un tribunal qui juge une vingtaine d'affaires dans l'année possède trois magistrats. Il serait simple de réserver dans tel hôpital civil une salle pour les militaires de toute la région.

Evidemment, il y a des lois multiples, des interventions probables, des députés intéressés. Mais M. Caillaux entend combattre la routine.

L'Echo de Paris écrit : « M. Caillaux entend s'inspirer et adapter les indications fournies par le plan des experts qui sera prêt dans une huitaine de jours et comportant un plan de stabilisation de la monnaie grâce au crédit à obtenir des Etats-Unis. Pour cela, il faut régler la dette de guerre envers l'Amérique.

LES TRAITEMENTS DES FONCTIONNAIRES

Paris, 25 juin

M. Caillaux n'est pas opposé à l'augmentation des traitements des fonctionnaires, mais il exigera des économies sévères de toutes les administrations et réduira le nombre des employés au minimum.

LA CONSTITUTION DU MINISTERE

DERNIERES MODIFICATIONS

Paris, 25 juin

Selon la *Volonté*, le haut-commissariat des économies sera confié à M. Labeyrie, ancien directeur du Cabinet de M. Caillaux en vue de mettre au point toutes les mesures de compression. Le haut-commissariat des sports serait confié à M. Henry Paté.

L'IMPRESSION A L'ETRANGER

EN AMERIQUE

Paris, 25 juin

Les milieux de l'administration américaine ont exprimé leur satisfaction de la tournure prise par les événements politiques en France.

AU MINISTERE DES FINANCES

LE CABINET DE M. CAILLAUX

Paris, 25 juin

La composition du Cabinet de M. Caillaux est la suivante : Direction des Services : M. Coggia, préfet ; chef du Cabinet : M. Lebourdais des Touches, conseiller référendaire à la Cour des Comptes ; Chefs adjoints : MM. Lorain, inspecteur des Finances ; Genez, sous-chef du bureau de l'Administration Centrale ; Chef du secrétariat particulier : M. Thiriet, conseiller référendaire à la Cour des Comptes ; Attachés : MM. André Berger, René Corbin et Georges Duzin.

TIRAGES FINANCIERS

VILLE DE PARIS 1899

L'obligation portant le numéro 216.312 sera remboursée par 100.000 francs.

AU GROUPE RADICAL - SOCIALISTE

L'EXAMEN DE LA SITUATION

Paris, 25 juin

Le groupe radical-socialiste a désigné M. Malvy comme membre de la Commission des Finances en remplacement de M. Nogaro.

Il a ensuite abordé la question des accords de Washington. Les avis sont assez partagés : certains se prononcent pour la ratification, notamment M. Henry Simon, d'autres ont soulevé, comme M. Franklin-Boullon, de nombreuses objections.

A LA COMMISSION DE L'ARMEE

IMPORTANTE REUNION

Paris, 25 juin

La Commission de l'Armée a procédé à divers travaux.

Elle a adopté la proposition de loi créant la croix des évadés. Elle a félicité le colonel Picot de sa nomination au Sous-Secrétariat de la Guerre. Elle a adopté le rapport de M. Jouffrault sur l'attribution de la Croix aux officiers honoraires et aux anciens soldats proposés pendant la guerre. Elle a en outre voté une motion réclamant le dépôt avant la clôture de la session parlementaire des projets de réorganisation de l'armée et a réclamé également les documents nécessaires à l'étude des lois, documents dont les rapporteurs n'ont jamais pu être en possession.

A l'"Officiel"

TRESORERIE GENERALE

Paris, 25 juin

Un décret paru au *Journal Officiel* de ce matin porte les nominations suivantes :

M. Casanova, commis détaché à l'Administration centrale, est nommé en Corse.

M. Casanova, adjudant-chef au 8e régiment de tirailleurs, est nommé commis ordinaire à la perception d'Olmeto.

M. Monari, ex-soldat au 2e régiment d'artillerie lourde, demeurant à Castifao, est nommé commis ordinaire à Villers-la-Montagne (Meurthe et Moselle.

à Paris

LE PRIX DU PAIN

Paris, 25 juin

A la suite de la nouvelle hausse des farines, le prix du pain est porté à 2 frs 45 le kilo à compter du premier juillet.

L'ARRIVEE DES SOUVERAINS ESPAGNOLS

Paris, 25 juin

Les souverains espagnols arriveront samedi soir à Paris. Après leur séjour, ils gagneront Londres où ils resteront jusque vers le 15 juillet.

UN ENCAISSEUR AGRESSE

Paris, 25 juin

M. Bannard, âgé de 41 ans, demeurant 1, rue Nouvelle, à Sceaux, garçon de recettes dans une banque de la rue de Châteaudun, a été attaqué par un italien dans un hôtel du N° 3 de la rue Pierre Chausson. Le meurtrier avait suivi l'encaisseur et au moment où celui-ci s'arrêtait devant une chambre, il lui asséna un coup de barre de fer qu'il portait dissimulée. Bannard s'affaissa perdant son sang par une blessure à la tête ; l'Italien descendit avec calme et s'enfuit à la caissière remarqua du sang sur les vêtements de son interlocuteur, elle appela au secours ; l'homme s'enfuit mais, poursuivi par des passants et des agents, il fut appréhendé.

Interrogé, l'agresseur déclara avoir agi sous l'empire de sans ressources. La sacoche de l'encaisseur contenait 4.000 francs. L'encaisseur est dans un état grave.

Nouvelles Parlementaires

LA LEGISLATION DES LOYERS

Paris, 25 juin

M. Pierre Laval, ministre de la Justice, va déposer un projet de loi ayant pour objet de proroger jusqu'au premier janvier 1927 les effets de la législation temporaire concernant les locaux à usage industriel et commercial qui expire le premier juillet.

LES SPORTS

LE TOUR DE FRANCE

LE CLASSEMENT GENERAL

Paris, 25 juin

Après la troisième étape, le classement général du Tour de France est le suivant : 1er Van Slembrocck, 45 h. 05' 40".

2me Dejonghe, 45 h. 06' 49".

3me Jules Buysse, 45 h. 14' 57".

4me ex-aequo : Benoit, Cuvelier, Tailleu, 45 h. 16' 25".

7me Van de Castrele ; 45 h 18' 02".

8me Parmentier, 45 h. 23' 45".

9me Lucien Buysse, 45 h. 28' 31".

10me Martinello, 45 h. 33' 29".

11me Botteechis, 45 h. 51' 03".

12me Casterman, 45 h. 52' 55".

14me Beeckman, 45 h. 53' 46".

13me Decorte, 45 h. 53' 30".

15me Seilier, 45 h. 54' 20".

16me Belenger, 45 h. 55' 23".

COMME BARBE-BLEUE

IL AVAIT ASSASSINE SES SEPT EPOUSES

Paris, 25 juin

A Alesina (Transylvanie), on a arrêté le nommé Schwartz, marchand de chaussures, accusé du meurtre de onze femmes dont sept étaient ses épouses. Il les dépeçait, puis brûlait une partie des cadavres et enterrait le reste.

EN ESPAGNE

UN COMPLOT AVORTE

Madrid, 25 juin

La police a fait avorter hier un vaste complot politique ayant des ramifications dans toute l'Espagne et dirigé contre le régime. Ce complot était fomenté par des libéraux et des républicains.

De nombreuses arrestations ont été opérées dont celles du fils du célèbre sculpteur Mariano Benlaire, rédacteur en chef au « Libertad », des anciens députés Maoulino, Domingo et Barriobero.

Certains chefs de l'armée dont le général Weyler, sont étroitement surveillés et le général Aguilera, ancien ministre de la Guerre, est compromis.

Le calme règne dans tout le pays.

à Marseille

CAPTURE D'UNE BALEINE

Marseille, 25 juin

Ce matin, des pêcheurs, à 300 mètres de la plage, aperçurent une baleine qui se débattait dans un filet. Ils essayèrent de harponner le monstre, mais celui-ci se débattait avec force et menaçait de faire chavirer leurs embarcations. On fit appel à l'équipage du contre-torpilleur *Frégate* qui dépêcha une embarcation avec un fusil mitrailleur. Le monstre succomba enfin et fut ramené au vieux port ; il mesure onze mètres de long.

à Nice

UN CAFETIER TIRE SUR DES CLIENTS IVRES

Nice, 25 juin

Au lieu dit « La Sorbière », près de Saint-Sauveur, les habitants des Baraques, italiens en majorité, fêtaient hier soir la Saint Jean. A la cantine Ferrotti, tenue par le père et le fils, le vin coulait abondamment au milieu des cris. Le tapage devint tellement violent que les cantiniers voulurent mettre les clients à la porte. Une discussion éclata, mais enfin, ils réussirent à les faire sortir et fermèrent les portes et les fenêtres. Mais les ivrognes se concertèrent et décidèrent le siège, se servant pour armes des pierres et outils et de tout ce qui leur tomba sous les mains ; ils brisèrent une croisée, des planches et des portes.

Le fils Ferrotti prit alors son fusil et tira en l'air, mais la furie des assiégeants redoubla. Alors, le jeune homme tira dans le tas ; le sieur Baptiste Miretti, 25 ans, manœuvre, fut atteint à la hanche. Il a été transporté à l'hôpital Saint Roch. Son état est grave.

en Italie

AU GRAND CONSEIL FASCISTE

Rome, 25 juin

Au cours du grand Conseil du Fascisme, M. Turati, secrétaire général du parti, a demandé l'exclusion du député Meletti, à la suite d'un discours prononcé à Cremone. On croit que la Fédération fasciste de Cremone sera supprimée.

La mesure est dirigée contre M. Farinacci qui est tombé en disgrâce.

LES VISEES DE M. MUSSOLINI

Rome, 25 juin

Suivant une information de source anglaise, M. Mussolini aurait l'intention de marier sa fille Edda avec le prince héritier Umberto.

Le calme règne dans tout le pays.

LA BOURSE

Paris, 25 juin

COURS DES VALEURS	cours précéd.	dernier cours
Rente 3 0/0	47	47.10
— 5 0/0 1916	52.15	52.10
— 4 0/0 1917	45.30	44
— 4 0/0 1918	43.95	44.10
— 5 0/0 1920	70.30	70.70
— 6 0/0 1920	89.85	89.85
— 5 0/0 1925	91	91.25
Buenos Ayres 4 1/2 Or 1909-1912	2320	-
Japon 4 0/0 1905	414.50	416
Roumanie 1903 4 0/0	540	547
Société Générale	843	843
Banque Union Parisien.	875	879
Banque Paris Pays-Bas	1265	1264
Mines Fauriéres	1415	1415
Banque Nat. Colonisation	1185	1210
Rente 6 0 Nouv Argent	735	735
Crédit Foncier Egyptien	5270	5450
Crédit Lyonnais	1727	1730
Crédit Foncier Colonial	560	-
Crédit Fonc Argent ref	479	476
Rente Fc. Rio de Janeiro	1500	1415
Nord	1130	1140
Omnium de Paris	1030	1030
Wagons Lits ordinaires	1300	1310
Suez Capital	14495	11350
Suez Part	14495	11450
Suez Soc Dist Capit 1/5	3860	3864
Transatlantique ordinal	155	156
Transports Mar. vapeur	230	-
Lebon Capital	1130	1140
Tramway Nouméa	354	340
Jeumont	945	880
Sud Ouest Parts	500	-
Penarroya	512	520
Mokta	520	529
Rio Tinto	6150	6365
Rose Deep	44	41
Mokta-Idaia R. Unis	284	-
Marconi-Int Unis	15	-
Omnibus central ry 15	198	-
Mayer et Charton	990	994

Pinkerfaltz	995	997
Kimberley Mell Deb	14.75	15.14
Ouenza	61	62
Hamidieva St. Etienne	490	497
Hayons de Commentaire	857	854
Tharsis-Sulz	445	436
Mokta Mines	1000	1002
Aguas Passion	663	-
Schneider et Cr Creusot	1051	1050
Rio Four Dennis Anons	1600	1600
Banque-Nil	175	-
Métallurgie Arbigo	180	180
Cimente Boulonnais	650	-
Suez-Canada	4180	4150
Phosphates Gafsa	1005	1001
Lenzaro Nitrate Unis	775	781
Cie Royal Dutch	5600	5545
Raffinerie Belge Pétrole	170	173.50
Phosphates M'Zaita	177	-
Mexican Eagle pétrole	927	916
Franco Polonaise Parts	1595	1560
Skoda	768	755
Raffineries Say	2000	1975
Pathé cinéma japonais	545	538
Navarre, Grandière B.	540	543
Actions Saint-Raphaël	2175	2210
Comp Tirex	1360	1390
Suez parts ref. Rappe	1300	-
Rio de Otlet	394	393
Grds travaux Marseille	505	501
Comptoir Buck	140	142
Raffineries Français	302	305
Bonnets Bois-Chambon	300	-
Chefaa Bazar de l'E.C.	460	-
Lazzarovo	220	220
Bella parts	220	196
Crédit Mutuel 1925	363	361
La Mole	450	450
Porto Canal Cambodge	20400	19500
Actions canal Cambodge	640	645

COURS DES CHANGES

Livre	168.50	168.85
Dollar	34.83	34.89
100 Lires	163.50	164.00
100 pesetas	560	560
100 frs suis	670	662.50
100 florins	1390	1379

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui : Samedi 26 juin 1926. Vingt-cinquième semaine : 177e jour de l'année. Fête : Anthelme.

Le soleil se lève à 4 h. 12 et se couche à 20 h. 52.

Les renseignements d'hier à Bastia. — Thermomètre : à 8 h., 22° ; à 12 h., 29°,5 ; à 18 h., 24° ; minima, 17°.

Etat du ciel : peu couvert ; vents : du sud au variable ; mer : très peu houleuse.

A L'ARRIVEE

Nous apprenons avec un vif plaisir que Mlle Françoise Poggi et Aldy arrivent en ce jour par le courrier de Nice pour faire dans notre ville et le département des conférences sur la tuberculose et donner des conseils pour traiter cette terrible maladie.

TRAVAUX PUBLICS

M. Antonetti Antoine, ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat de 2e classe (hors cadre), est maintenu à la disposition du département de la Corse au service de l'assainissement de la côte orientale et reçu à la disposition de l'administration des travaux publics, à dater du 1er juillet, pour les mêmes emplois au service ordinaire, 4e subdivision de Bastia.

POSTES ET TELEGRAPHES

Ont été nommées dames employées à la 3e classe :

Mlle Orsini A. J., à Vallecalle.

Mlle Cavalcanti, à Porto-Vecchio.

— Ont été nommées stagiaires à l'emploi de commis des postes, télégraphes et téléphones :

M. Albertini Ch.-A., à Nice.

M. Adriensi X., à Constantine-Central.

M. Battesti Noël, à Orto.

AU PORT

Entrées : Le vapeur **Lianora**, de Livourne, avec 23 passagers et 2 tonnes de marchandises ; Le **Nunzia**, de Livourne, sur lest ; La **Madonna di Montserrato**, de Savone, sur lest ; Le vedette à moteur **La Pensée**, venant de Nice et du Golfe Juan avec 75 tonnes de sable et cailloux.

— **Sortie** : Le vapeur Limone pour Marseille ; Le caboteur **Sainte Cagliet**, pour La Maddalena avec 19 passagers.

AVIS DE TIR

Le service I. P. informe le champ de tir de l'Arinella le 27 courant pour un exercice de tir.

POMMERY GRENO

Le plus grand marque de Champagne

BIBLIOGRAPHIE

TUEZ LA MALADIE POUR QU'ELLE NE TUE VOS BETES

En observant les Prescriptions et les conseils du Parfait Vétérinaire des Bovins, Ovins, Caprins

Notre brochure illustrée et détaillée, envoyée tout à fait gratuitement à quiconque en fera la demande, donne des renseignements précieux et des conseils pratiques qui peuvent sauver des milliers d'animaux.

Vous vous assurerez de résultat en suivant les conseils et les prescriptions du « Parfait Vétérinaire des Bovins, Ovins, Caprins » qui vous rendra les mêmes services que le « Parfait Vétérinaire du Basse-Cour (Poules, canards, dindons, pintades, oies, etc.) ». Le « Parfait Vétérinaire des Porcins et des Chats (168 pp.) Des gravures, dessins, photographies incontestables, des planches coloriées d'un réalisme saisissant et dépeint sous toutes les formes les maladies et de leur siège ; d'autres, il montre à notre portée par la simple, pour les soins et petites opérations. Un traité très complet de thérapeutique vétérinaire, contenant notamment une liste des plantes, des aliments, des médicaments, sur les gaz poisonnés et mortels, vous permettra de pouvoir sur le champ, d'agir de façon à guérir les affections à leur début. J'ajoute le calendrier à tenir, d'agriculteur, un commencement très précieux et un vocabulaire de termes de provenance vulgaire.

Mme Odontologue, chirurgien-dentiste, diplômée de la Faculté de médecine de Paris, ancienne élève des hôpitaux de Paris, ancienne interne des hôpitaux de Nice, ancienne assistante de clinique dentaire, ancienne chef de clinique dentaire, ancienne chef de travaux de prothèse dentaire, ancienne chef de travaux de prothèse dentaire, ancienne chef de travaux de prothèse

Réseau de la Corse

MARCHE DES TRAINS — SERVICE AU 1er JUILLET 1926

COMPAGNIE DU CHEMINS DE FER DÉPARTEMENTAUX

La marche des trains est réglée sur l'heure légale.

LIGNE DE BASTIA A AJACCIO

21	11	7	STATIONS	10	12	4	12	22	8
						Train venant de Ghisonaccia			
12.15	14.25	15.15	» AJACCIO . . dép.			7. »		12.15	
—	14.32	16.02	0 Campo-di-Loro (arrêt)			7.11		—	15.30
—	14.42	16.40	0 Celalunicia. . .			7.18		—	15.41
—	14.50	16.18	13 Mezana. . .			7.29		12.37	15.47
—	15.03	16.31	22 Carbuccia . .			7.55		—	15.58
—	15.09	16.37	31 Ucciani . .			8.27		13.24	16.21
2.49	15.15	16.43	35 Tavera . .			8.41		13.34	16.32
2.52	15.35	16.52	42 BOCOGNANO . .						16.52
—	17.00		42 Vizzavona . .			9.18		14.01	17.07
—	17.22		51 Tattone . .			9.50		14.28	17.43
—	17.44		55 VIVARIO Buffet . arrêt.			10.01		—	18.15
—	17.50		62 VIVARIO Buffet . dép.			10.18		—	18.20
—	18.07		68 Vecchio (halte) .			10.32		14.52	18.44
—	18.25		68 Vecchio (halte) .			10.39		14.54	18.48
—	18.43		73 Venaco . .			10.56		—	19.05
—	19.01		76 Poggio-Rivanella .			11.04		15.21	19.10
—	19.20		84 CORTE Buffet . arrêt.			11.21		—	19.28
						11.47		15.43	
						12.11		15.52	
						Train venant de Ghisonaccia			
			97 Omessa (halte) .			6.54	12.21	—	—
			103 Francardo . arrêt.			7.11	12.38	16.33	
			111 PONTE-LECCIA Buf. arrêt.			7.35	12.52	16.46	
			119 Ponte-Nuovo .			7.50	13.25	16.50	
			126 Barchetta . .			8.16	13.45	—	17.21	
			132 Prunelli-di-Casacconi (arrêt fac.)			8.30	13.54	—	
			137 CASAMOZZA Buffet dépt.			8.37	14.04	16.26	17.36
						8.45	14.10	16.45	17.40
			140 Lucciana (arrêt fac.)			8.56	14.16	16.52	—
			142 Borgo . .			9.01	14.21	16.58	—
			148 Bigugila . .			8.15	9	14.33	17.11	—
			152 Furiani . .			8.34	9.16	14.51	17.19	—
			156 Lupino (halte) .			8.35	9.20	14.54	17.30	—
			158 BASTIA . . arr.			8.40	9.30	14.55	17.35	18.15
						Train allant à Ghisonaccia			
1	3		STATIONS						
6. »	7. »		» BASTIA . . dép.						
6.24	7.07		2 Lupino (halte) .						
6.30	7.13		6 Furiani . .						
6.33	7.19		10 Bigugila . .						
6.44	7.29		17 Borgo . .						
7.04	7.41		19 Lucciana (arrêt fac.)						
7.12	7.48		22 CASAMOZZA Buffet . arr. dép.						
7.39	8.04		25 Prunelli-di-Casacconi (arrêt fac.)						
7.56	8.15		30 Barchetta . .						
8.22	8.40		40 Ponte-Nuovo .						
8.42	8.55		47 PONTE LECCIA Buf. arr. dép.						
8.55	9.17		55 Francardo . .						
9.36	9.45		63 Omessa (halte) .						
9.55	10.05		68 Severia . .						
11.06	11.26		74 CORTE Buffet . arr. dép.						
6. »	6.20	10.45	83 Poggio-Rivanella .						
6.24	6.44	11.06	89 Venaco . .						
6.33	6.53	11.15	96 Vecchio (halte) .						
6.44	7.04	11.26	96 VIVARIO Buffet . arr. dép.						
7.04	7.12	11.46	103 Tattone . .						
7.12	7.39	12.25	107 Vizzavona . .						
7.39	7.56	12.46	117 BOCOGNANO . .						
7.56	8.22	13.13	124 Tavera . .						
8.22	8.42	13.35	127 Ucciani . .						
8.42	8.55	13.48	137 Carbuccia . .						
8.55	9.17	14.06	145 Mezana . .						
9.17	9.36	14.27	149 Calalunicia . .						
9.36	9.45	14.36	152 Campo-di-Loro (arrêt fac.)						
9.45	9.55	14.45	158 AJACCIO . . arr.						
10.05	10.05	14.55							

(1) Aux arrêts, le service des voyageurs, des bagages, des chiens accompagnés est assuré par le chef de train. Les voyageurs doivent aider au chargement et au déchargement de leurs colis.

GARE DE VIZZAVONA — Pendant l'arrêt, les voyageurs passant à Vizzavona ont la faculté de s'arrêter dans cette gare sous la condition d'y faire viser leur billet par le chef de station aussitôt leur arrivée. Ils devront, pour continuer leur voyage, un train de même sens qui puisse les faire arriver à destination dans les délais accordés par les billets dont ils sont munis.

LIGNE DE CASAMOZZA A GHISONACCIA

1	3	5	7	STATIONS	2	4	6	8
					Train allant à Ghisonaccia			
6.24	10.45	14.55	17.35	CASAMOZZA Buffet dépt.	6.30	11.25	15.47	17.45
6.30	10.51	15.01	17.41	CORTE . . . . départ.	7.30	12.25	16.47	18.45
7.30	11.51	16.01	18.41	CALACUCCIA . . départ.	»	»	»	»
»	»	»	»	CORSCIA . . . . départ.	»	»	»	»
					Train venant de Ghisonaccia			
9	11	13	15	STATIONS	9	11	13	15
»	»	»	»	GHISONACCIA . . dép.	5. »	12.40	16.40	19.40
7	13.35	17.35	20.35	Puzzichello (halte) .	7. »	13.35	17.35	20.35
13	14.00	18.00	21.00	Aleria	5.10	13.45	17.45	20.45
14	14.13	18.13	21.13	Pont-a-Tavignano (arrêt)	5.30	14.03	18.03	21.03
18	14.27	18.27	21.27	Tallone. . . .	5.43	14.17	18.17	21.17
27	14.46	18.46	21.46	Bravone (arrêt fac.)	6.01	14.36	18.36	21.36
32	15.30	19.30	22.30	Aliséro	6.13	14.50	18.50	21.50
39	15.38	19.38	22.38	PRUNETE-CENTONE .	6.32	15.10	19.10	22.10
45	15.56	19.56	22.56	Padulella . . .	6.45	15.25	19.25	22.25
54	16.01	20.01	23.01	Folelli-Oreza . .	7.08	15.48	19.48	22.48
57	16.09	20.09	23.09	Saint-Pancrace (halte)	7.15	15.55	19.55	22.55
62	16.30	20.30	23.30	Arena-Vescovato .	7.38	16.20	20.20	23.20
65	16.36	20.36	23.36	CASAMOZZA Buffet. arr.	7.50	16.36	20.36	23.36
				BASTIA	RETOUR			
				CORTE				
				CASAMOZZA . . .				
				GHISONACCIA . . .				

LIGNE DE PONTE-LECCIA A CALVI

14	16	STATIONS	13	15
			Train allant à Calvi	
12.18	17.47	PONTE-LECCIA . dép.	9.05	14.03
12.30	17.59	Pietralba . . .	9.21	14.23
12.45	18.14	Novella . . .	9.50	15.01
13.02	18.30	Palasca . . .	10.20	15.28
13.15	18.43	San Gavino (halte)	10.35	15.43
13.30	18.58	Bolgodere . . .	10.40	15.49
13.40	19.08	La Regino . . .	10.54	16.04
13.50	19.18	ILE-ROUSSE . .	11.10	16.30
14.00	19.28	Algajola . . .	11.30	16.47
14.10	19.38	Calenzana-Lumio .	11.55	17.06
14.25	19.53	CALVI . . . arr.	12.05	17.15
		BASTIA	RETOUR	
		CORTE		
		CASAMOZZA . . .		
		GHISONACCIA . . .		

Un chiffre impressionnant qui doit fixer votre choix : 3.000.000 de machines

MM. EUGÈNE CORDIER & FILS, Agents Exclusifs pour la Corse, 8, Boulevard du Palais - BASTIA

"Typen" journellement l'effort du Monde entier

UNDERWOOD

Avant de faire un achat consultez

Médaille d'or — GRAND PRIX — Membre du Jury — HORS CONCOURS

CAP CORSE DAMIANI

JUGEMENT ET ARRÊT DE BASTIA 1903 ET 1904

MAISONS Pour Tous

LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER

Édition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours

UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr. — Le Fascicule : 1 fr. 25.

HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

LIBRAIRIE DU "PETIT BASTIAIS"

VIENT DE PARAITRE :

MANUELETTU DI A STORIA DI A CORSICA

Par J.-P. LUCCIARDI

Élégante plaquette in-8° de 64 pages, sous belle couverture cartonnée.

Prix : 1 fr. 50 (Franco : 1 fr. 80)

MONACO, LA CORSE ET SAINTE-DEVOTE

PAR M. DE TRENQUALEON

Ouvrage de 300 pages, orné de six hors-textes en sépia

Prix : 5 fr. — Franco : 5 fr. 50

ROGLIANO

ETUDE MONOGRAPHIQUE RÉGIONALE

PAR D. FUMAROLI

PRIX : 2 fr. (Franco : 2 fr. 25)

COMPAGNIE FRAISSINET

Horaires du mois de Juin 1926

DÉPARTS DE CORSE POUR LE CONTINENT

Samedi 26 - d'Ajaccio pour Marseille à 13 h.
Dimanche 27 - de Calvi pour Nice à 00 h.
Lundi 28 - de Bastia pour Marseille à 14 h.
Mardi 29 - de Bastia pour Livourne à 22 h.
Mercredi 30 - d'Ajaccio pour Marseille à 12 h.
Mercredi 30 - de Calvi pour Toulon et Marseille à 19 heures.
Mercredi 30 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.

Horaires du mois de Juin 1926

DÉPARTS DU CONTINENT POUR LA CORSE

Samedi 26 - de Nice pour Bastia à 9 heures.
Samedi 26 - de Toulon p. Ile-Rousse à 16 h.
Dimanche 27 - de Marseille p. Bastia à 10 h.
Lundi 28 - de Bastia pour Marseille à 15 h.
Mardi 29 - de Nice p. Ile-Rousse à 21 h. 30.
Mercredi 30 - de Marseille p. Bastia à 12 h.

Imp. E. CORDIER & FILS, 8, bd du Palais

Le Directeur-Gérant : Lucien CORDIER

AVIS DE CONCOURS

Un concours pour deux emplois de dactylographe auxiliaire temporaire à la Préfecture, et dans les Sous-Préfectures sera ouvert le 25 juillet à 8 heures.

Les candidats désirant à ce concours devront demander à être inscrits pour la période de six mois. Leur nomination pourra donner satisfaction à l'expiration de cette période, si toutefois manifeste n'aura été déléguée par le ministère de l'Intérieur pour remplacer l'emploi tenu à titre auxiliaire.

Les demandes, établies sur papier timbré, devront être déposées à la Préfecture au plus tard le 5 juillet 1926.

Le programme des épreuves et la composition des pièces à produire seront distribués à la Préfecture (bureau du secrétariat) où les intéressés pourront en prendre connaissance tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés de 9 à 10 heures et de 15 à 16 heures.

51e ANNÉE. — N° 218

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

DIMANCHE 27 JUIN 1926

00303

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c. — JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE — Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE : Albert CHESNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (2e) — Téléphone : GUTENBERG 74-64

La publicité extra-locale est également reçue à l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris et dans ses succursales de France et Étranger.

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION : 8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA — Téléphone : 0-03 — Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-50

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Corse	12 fr.	23 fr.	44 fr.
Alger, Tunisie, Maroc et Colonies	15 fr.	27 fr.	50 fr.
Étranger (Union Postale)			1.2 Francs par ligne

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance.

Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus.

Programme d'un Restaurant Corse

On a annoncé la création à Luri d'un restaurant corse, avec vins corses. Quoique chose d'exclusif dans ce sens là. Les paroles de M. de Monzie à Orezza, trop connues maintenant pour qu'il soit nécessaire de les rappeler, et la campagne du syndicat d'initiative de Bastia ne vont pas rester sans effet. Encore ne s'agit-il, dans le cas du restaurant corse de Luri, que de l'effet apparent : l'effet réel sera lent et sûr. On ne sème jamais vainement le grain de la vérité : il en germe toujours quelque chose, assez pour créer, à la longue, la bonne moisson.

Nous permettra-t-on, maintenant, de demander au syndicat d'initiative de Bastia de continuer sa campagne. Le plus simple était de lancer l'idée : le plus simple est, d'ailleurs, une façon de parler car la vulgarisation d'une idée représente déjà un effort significatif d'une activité d'esprit tendue vers le bien général. Mais enfin, il faut en arriver aux précisions. Créer l'auberge corse est une chose, la définir en est une autre.

Le syndicat d'initiative de Bastia est donc sollicité de définir l'auberge corse.

Désirerait-on de nous quelques suggestions ?

Voici.

Il ne faut pas s'imaginer, d'abord, que le restaurant d'auberge corse est une gargote ou une cantine. Il ne faudrait pas tout de même pousser trop loin, jusqu'au défaut de nappe ou à la nappe maculée, la couleur locale.

Ce que demande le touriste ce n'est pas un changement complet dans la présentation de l'appareil hôtelier ou même culinaire. Ce serait trop brusque.

On n'est jamais sûr, sollà de grand point, de se plier à la diversité des goûts de nos hôtes. Cette diversité existe. Elle se prend certainement dans le désir de trouver du nouveau en Corse en matière culinaire, et de là la nécessité du restaurant corse : mais conçu dans une moyenne qui est, par dessus tout, une affaire d'intelligence.

La formule suivante pourrait être adoptée : ni trop de rusticité, ni trop d'élégance qui, dans le cas qui nous occupe, ferait franchement l'effet d'une singerie.

Un exemple : tous les touristes, mêmes les passagers originaires du département, sont frappés, dans le sens désagréable du mot, du spectacle des têtes de cendrennes et autres portraits de famille qui décorent les murs des salles de restaurant et des chambres à coucher. Ce qui serait admis, et plus touchant que ces ascendants endimanchés, c'est le portrait d'un héros de la guerre. Mais pourquoi ne pas faire disparaître les autres attributs domestiques ?

Le caractère original du caractère corse, c'est l'élégance et la rusticité sans excès. L'une et l'autre exigent soit un goût inné des convenances auxquels nos hôteliers ne sauraient aspirer.

Il en est de même des menus. On aurait tort de croire que les mêmes spécialement mêmes, sont dans la préparation, soit dans la matière, sont rares. On peut faire aisément cent menus corses. Il faut les établir et les vulgariser. Au syndicat d'initiative de Bastia d'y arriver, avec le temps, puisqu'il a si bien commencé : on lui en donne le temps.

Mais nous ne demandons pas aux hôteliers de s'y mettre de leur propre motif, avec leurs propres moyens. La pratique des nombreuses années nécessairement mêmes, de leur présentation en grande variété exige une science et une expérience acquises, et aussi des ressources qui font généralement défaut à nos hôteliers, car beaucoup de mets corses nécessitent plus chers que les spécialités communes. Le rapprochement intégral, dans la cuisine comme dans l'habillement ou dans la construction, est souvent un article de luxe.

Il convient, il faut, pour commencer et ne s'étendant mieux, s'arrêter à une moyenne. Elle est indiquée, nous croyons, un menu aussi longue les vins se prêtent parfaitement et l'étranger y tient beaucoup et que les Nord d'ouvrez ne seront pas d'importation mentale ou lyonnaise. C'est dans ces conditions qu'un effet aux pommes, plat universel, aura volontiers accepté, et même un rapport, dans la mesure où le client aura confiance dans les talents du cuisinier. Il en est de même d'un plat de viande au riz, autre plat universel, mais selon les bonnes recettes du pays. Avons-nous besoin de dire que les cabris et les agneaux sont, sans qu'ils constituent précisément des spécialités, appréciés comme s'ils l'étaient, et que l'on peut avoir des pommes de terre nouvelles toute l'année ?

Avons-nous besoin d'ajouter qu'un hôtelier pertinent n'oubliera pas le fromage corse, mais se gardera bien, toujours en vertu de la diversité des goûts, de ne présenter que ce seul fromage, qui peut voisiner avec un gruyère ?

Nous laissons les idées ; elles doivent suffire à ouvrir les esprits. Le syndicat d'initiative de Bastia, un congrès d'hôteliers corses compléteraient l'instruction.

Ce que l'on peut affirmer c'est que, dans les villes ou dans les campagnes, un restaurant corse ainsi compris ferait fortune en quelques années.

ARISTARQUE.

La démagogie perd la France

M. Raoul Péret, après avoir démissionné plusieurs fois, a fini par se retirer tout de bon et de ministère Briand a dû se suivre dans sa retraite.

M. Raoul Péret a été un plus longtemps que ses huit prédécesseurs, qui forment, avec lui, la collection des argentiers massacrés par le Cartel des Gauches ; mais la livre en a eu raison. Et cette livre, qui le couvrait de son mépris, n'a pas hésité à saluer sa chute par une petite culbute !

M. Raoul Péret, honnête politique, mais parlementaire timide et impressionnable à l'excès (la majorité de ses collègues, a eu toutes les bonnes intentions — comme beaucoup d'autres d'ailleurs — mais il n'a montré qu'un très pâle reflet d'énergie. Il a toujours fui par céder à toutes les pressions, parce qu'il prenait les excès démagogiques du « club des techniciens socialistes » pour des idées ; son fameux équilibre budgétaire s'est opéré dans le désordre. Il a fait voter des mesures qu'il savait déplorables et qui ont, sans larder, produit les plus déplorables effets. Il a montré un optimisme déconcertant, alors que tout en employant des remèdes d'affolé. Comme il sied d'être juste, il faut reconnaître qu'il a trouvé des adversaires assez perfides dans le ministère même. La bonne volonté ne peut tenir lieu de volonté, la conscience d'expérience et de savoir. Disons qu'un honnête homme s'en est allé écœuré, après avoir travaillé de tout son cœur. Et le compliment n'est pas mince en ce temps de confusion.

Il nous reste, en vérité, bien peu de temps pour nous sauver, en admettant même que nous trouvions, sans plus de retard, des hommes capables de se mettre à la besogne avec intelligence et autorité. Depuis six ans, nous vivons d'expédients. Les gouvernements successifs ont encouragé le désordre intérieur, la spéculation, ses épidémies, la prodigalité. Ces deux dernières années ont vu le gâchis s'exagérer. Les candidats réformateurs, une fois en place, ont exigé toutes les taxes possibles, rapprochant à leurs prédécesseurs et, après leurs « miracles », ils prétendent empêcher, encore, tout essai honnête de redressement.

Que l'on nous donne un ministère composé de politiques probes, intelligents, énergiques, munis de pleins pouvoirs, décidés à encourir toutes les responsabilités et à se passer absolument du Parlement, s'il se faut pour le bien de leur œuvre de défense nationale. Nous nous en tiendrons certainement. Mais que la politique du rien faire et de la panique continue, quelques mois encore, et ce sera la crise de grande misère, avec toutes ses conséquences : faillite, révolution, etc.

Tous les Français soucieux d'ordre — quelles que soient leurs opinions — réclament ces hommes à qui ils sont prêts à apporter leur concours ; seuls, quelques politiciens, pour jouer aux personnages et empêcher leurs pauvres, prétendent empêcher ce vœu unanime de s'accomplir. Aurons-ils le dessus, comme toujours ? — R. B.

La mise en valeur des Colonies françaises

Il faut à la France une politique coloniale : il s'agit de l'avenir même de la patrie.

Jules PERRY.

(SUITE)

Un gros effort est en voie de réalisation dans l'*Afrique Occidentale française*. C'est évidemment une colonie d'exploitation plutôt qu'une colonie de peuplement, mais il ne faut pas en conclure que tout notre rôle doit tendre à acheter la production de cueillette que nous fournit le travail indigène, encore attaché à des procédés primitifs. Il convient, au contraire, d'améliorer l'éducation technique et l'outillage des habitants, de sélectionner les variétés de produits, en un mot de rendre plus scientifique une culture basée encore sur l'empirisme le plus grossier. C'est dans ce sens qu'est orientée l'action des autorités locales, en vue du développement de la production des oléagineux et des textiles. Pour les arachides, des stations d'essais ont été créées mais le problème de leur évacuation se pose avec urgence, il faut au plus tôt équiper le Dakar-Soudan et pousser nos voies ferrées vers l'Hinterland. Pour les textiles, on essaie actuellement d'acclimater dans la Haute-Volta, le Bas-Sénégal et le Soudan, notamment dans la région de Richard Toll, les meilleures sud-africaines. Mais les plus intéressantes expériences sont celles qui tendent à introduire et à développer dans ces régions la culture du cotonnier. Un groupe de personnalités qualifiées a entrepris de réaliser en grand la production des cotons de qualité moyenne analogues à ceux que nous fournit l'Amérique en si grandes quantités. La Société de culture cotonnière du Niger irrigue, par des moyens mécaniques, les terrains cultivables voisins du fleuve, à Diré, près de Niafunké. Un plan général d'aménagement de la vallée du Niger et du Bas-Sénégal a été établi : des barrages seraient construites sur le Niger ; les parties hautes du delta seraient endiguées ; des canaux d'adduction compléteraient cette œuvre. De son côté, l'ingénieur Bélime se propose d'irriguer par gravitation la région de Baroueli au moyen d'un barrage qui serait construit à Sotuba, près de Bamako, au moddle des barrages du Nil. Au Sénégal, où les crues interdisent les vastes aménagements, l'usine hydro-électrique du Féloy, qui fournit la région de Kayes, paraît appelée à servir de régulateur en période de décrue. Les terres de la basse vallée du Sénégal doivent, enfin, être débarrassées par arrosage d'eau douce, de l'excès de sel qui les imprègne.

Des usines d'égrenage et de pressage des cotons ont été établies ou vont être établies à proximité des centres producteurs et une grande attention sera apportée au classement des produits. Les colons seront transportés par automobiles vers les voies d'évacuation, notamment vers le chemin de fer de Bamako à Thiès, aujourd'hui prolongé par le tronçon de Thiès à Kayes, car, dans ces pays, le trafic marche plus vite que l'outillage.

La réalisation de ce plan, qui doit être complété par le reboisement méthodique de la région, permettra de disposer de plus de 400.000 hectares pour la culture du coton et, accessoirement, pour celle du sisal.

L'Afrique Occidentale française dispose d'importantes ressources minières. Par une compression sévère des dépenses, par un remaniement complet de son régime fiscal elle a su se ménager des plus-values considérables. Le budget de la colonie a constitué une caisse de réserve qui permettra de réaliser, dans les trois années qui vont suivre, les travaux les plus urgents. (Soixante-dix millions pour le port de Dakar, le chemin de fer de la Côte d'Ivoire et la réfection Thiès-Kayes). De plus, le gouvernement a autorisé, en 1925 et 1922, l'émission des deuxième et troisième tranches de l'emprunt de 167 millions prévu par la loi du 23 décembre 1913 et qui doit être complété par un nouvel appel au crédit de 53 millions.

Tous les intérêts en cause doivent d'ailleurs, contribuer à cette œuvre de salut national. Tout récemment, le Syndicat Général pour favoriser le développement de la production coloniale ouest- africaine, qui s'est constitué à Paris avec le concours de filateurs et de fabricants de tissus de nos centres d'industrie cotonnière, a décidé d'ajouter ses efforts à ceux des entreprises privées déjà constituées et qui, avec l'aide des pouvoirs publics, s'efforcent de mener à bien, dans le plus bref délai, cette entreprise considérable. On peut donc dire que l'équipement rationnel de l'A.O.F. est en excellente voie et dans quelques années, les promoteurs de cette œuvre pourront en voir le couronnement.

Emile ARENE.
Conseiller du Commerce Extérieur de la France.

(A suivre)

Billet du Jour

— Et maintenant, messieurs, portons un toast à la mémoire de Monsieur Jean de La Quintinie...

Ainsi s'exprimèrent, sans doute, à la fin des banquets, tous les présidents des sociétés d'horticulture qui fêtèrent, l'autre dimanche, le tricentenaire de l'illustre jardinier de Louis XIV.

Illustre ? Parfaitement. Et ce n'est pas une chose très commune que d'être un illustre jardinier. Je suis bien certain qu'on en compte moins que d'académiciens. Au demeurant, ce jardinier-là était avocat, il avait du talent, et s'il lâcha le barreau sans regret en pleine vogue, pour l'arboriculture, ce fut en cédant aux instances répétées d'une impérieuse vocation.

Les professionnels et les amateurs qui se promènent sûrement en main dans leur jardin, ne savent pas tout de ce qu'ils doivent à La Quintinie. C'est lui qui inventa de tailler les arbres fruitiers afin d'augmenter leur rendement. Mais ce sont nos maraîchers, surtout, qui devraient honorer l'œuvre de cet habile homme qui fit faire des progrès considérables à la culture forcée des légumes.

Louis XIV en resta bien longtemps à La Quintinie, qui dirigeait le célèbre potager du Roi, à Versailles, lui envoya pour la première fois des asperges en décembre, des laitues en janvier, des choux-fleurs en avril et des melons en juin.

— Voilà qui vaut une récompense, s'écria le monarque émerveillé.

Il l'a appelée son jardinier et l'amollit sur-le-champ en le priant de ne pas abandonner la bêche ni le rateau. Jean de La Quintinie reprenait son ouvrage, salua noblement et s'en retourna au potager où, jusqu'à sa mort, il vécut avec simplicité parmi ses plantations.

— Allons, messieurs, un triple hon pour Jean de La Quintinie...

Gabriel RAUDI.

Les abonnements au PETIT BASTIAIS peuvent être pris dans tous les Bureaux de poste de Corse et du Continent, d'Algérie et de Tunisie et doivent être adressés par mandat poste de Service des Chèques postaux au PETIT BASTIAIS, Compte courant 64-50 — Marseille. Taxe fixe 0 fr. 25.

Le Scandale des Naturalisations

L'Alliance Nationale a adressé la lettre suivante à tous les députés et sénateurs, au sujet du scandale des naturalisations dont toute l'opinion vient d'être saisie.

Paris, le 7 juin 1926.

Monsieur le Député,

Vous n'ignorez pas les irrégularités commises par quelques employés du service des naturalisations, irrégularités qui ont motivé une enquête administrative et une enquête judiciaire faites sur l'ordre de M. le Garde des Sceaux.

Si condamnables que soient les agissements des fonctionnaires qui ont accepté des gratifications pour donner un tour de faveur à l'examen de certains dossiers, si répréhensible que soit la conduite des intéressés qui leur ont offert ces gratifications pour hâter l'aboutissement de leurs demandes, il apparaît que ces irrégularités gênent quelque fabuleusement se produire un jour vu l'organisation déplorable du service des naturalisations.

Quand on fait attendre à trente mille personnes, pendant deux ans, la solution d'une question, très importante pour elle, qui pourrait être réglée facilement en deux mois, il est inévitable qu'un certain nombre d'entre elles tentent d'abréger à tout prix ces inadmissibles délais.

L'Alliance Nationale pour Peuplement sait la population française n'a cessé de protester, depuis deux ans, contre le fonctionnement lamentable du service des naturalisations, dû à la pénurie de personnel et de matériel et à l'insuffisance de ses locaux. Les pouvoirs publics, qui ont bien perçu un tel état de choses, sont les vrais responsables du scandale qui vient d'éclater.

Mais ce scandale est peu de chose à côté de ce qui est grave c'est de voir que l'on fait à la France la quasi impossibilité où sont de nombreux étrangers pères de famille d'obtenir la nationalité française, qu'ils désirent, c'est le fait que beaucoup d'autres candidats à la demander en raison des délais dont souffre l'examen de toutes les candidatures.

Or, à moins d'une réorganisation totale et qui va vite des services actuellement le service des naturalisations ne fonctionnera de plus en plus mal.

Lors de la séance de la Chambre du 28 avril 1926, M. de Garde des Sceaux a déclaré qu'il y avait au début de l'année 30.000 dossiers en instance ; il a ajouté qu'il arrivait en outre chaque jour, au service du sceau, 200 demandes nouvelles, en moyenne.

200 demandes par jour ouvrable font 60.000 par an ; en y ajoutant les 30.000 déjà en souffrance, on arrive à un total de 90.000.

Or, M. Pierre Laval lui-même a déclaré à la Chambre que le service des naturalisations ne pourra liquider cette année plus de 20.000 dossiers.

Il risque donc d'y avoir à la fin de l'année plus de 60.000 dossiers en souffrance au lieu de 30.000 au début et cela pendant plus que le vote sur la Chambre, sans doute prochain, du projet de loi sur la nationalité, va produire un afflux de demandes exceptionnelles se chiffrant par dizaines de milliers.

Le maintien de la situation actuelle est intolérable. Il faut agir. Les sommes qui seront dépensées pour l'organisation et le fonctionnement du service des naturalisations seront nécessaires immédiatement, et bien au delà, par les droits payés par les candidats non indigents. Ne pas engager toutes les dépenses nécessaires serait alors une preuve non pas d'économie mais, mon d'hé-

Réseau de la Corse

HORAIRES DES TRAINS — SERVICE AU 1er JUILLET 1926

MARCHE DES TRAINS

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DÉPARTEMENTAUX

La marche des trains est réglée sur l'heure légale.

LIGNE DE BASTIA A AJACCIO

STATIONS		11	7	10	12	4	12	22	8
		1re cl. 2e cl.	1re cl. 2e cl.	1re cl. 2e cl.	1re cl. 2e cl. 3e cl.	1re cl. 2e cl. 3e cl.	1re cl. 2e cl. 3e cl.	1re cl. 2e cl.	1re cl. 2e cl. 3e cl.
				Train venant de Ghisonaccia					
Bastia	dép.	14 25	15 57						15 30
2 Lupino (halte)		14 32	16 02						15 41
4 Furiani		14 42	16 10						—
6 Biguglia		14 50	16 18						15 47
9 Borgo		15 00	16 30						15 58
12 Lucciana (arrêt)		15 09	16 37						16 21
CASAMOZZA Buffet	arr.	15 15	16 43						16 52
13 Furiani	dép.	15 35	16 53						17 07
15 Tavera									17 43
17 Vescovato									17 58
20 Carbuccia									18 27
21 Ucciani									18 42
22 Mezzana									19 01
24 Calcatoggio									19 20
26 Sari-d'Orcino									19 35
28 AJACCIO	arr.								19 45
				Train venant de Ghisonaccia					
1 Bastia	dép.			7 »	7 11	6 30	12 45		
3 Furiani						6 54	12 21		
5 Biguglia					7 11	12 38			
7 Borgo					8 15	9 »	1 33	17 11	
8 Furiani					8 34	9 16	1 41	17 19	
10 Lupino (halte)					8 35	9 20	1 54	17 30	
11 BASTIA	arr.				8 40	9 30	1 55	17 35	18 45
				Train allant à Ghisonaccia					
1 Bastia	dép.	7 »	7 30	12 15					
2 Lupino (halte)		7 07	7 57	—					
4 Furiani		7 16	8 05	—					
6 Biguglia		7 23	8 14	—					
9 Borgo		7 36	8 27	—					
12 Lucciana (arrêt)		7 41	8 32	—					
CASAMOZZA Buffet	arr.	7 46	8 36	12 19					
13 Prunelli-di-Casacconi (arrêt fac.)	dép.	7 52	8 37	12 22					
15 Borchetta		8 04		—					
20 Ponte-Nuovo		8 15		—					
27 PORTE LECCIA Buffet	arr.	8 35		12 39					
	dép.	8 50		12 49					
29 Francardo		8 57		12 56					
33 Omessa (halte)		9 15		—					
42 Soveria		9 35		—					
60 CORTE Buffet	arr.	9 49		—					
	dép.	10 08		13 20					
74 Poggio-Riventosa		10 30		—					
85 Venaco		10 55		—					
90 Vecchio (halte)		11 06		—					
96 VIVARIO Buffet	arr.	11 26		13 56					
	dép.	12 »		14 »					
105 Tattone		12 26		—					
107 Vizzavona		12 46		14 16					
117 BOCOGNANO		13 13		—					
134 Tavera		13 35		—					
137 Ucciani		13 48		—					
137 Carbuccia		14 06		—					
145 Mezzana		14 27		—					
149 Calcatoggio		14 39		—					
152 Campo-di-Loro (halte)		14 45		—					
158 AJACCIO	arr.	14 55		—					

LIGNE DE CASAMOZZA A GHISONACCIA

STATIONS		1re cl. 2e cl.	9 1re cl. 2e cl.	11 1re cl. 2e cl. 3e cl.
CASAMOZZA	dép.	8.	12 40	
7 Puzzichello (halte)		8 53	13 36	
13 Aleria		9 36	14 00	
14 Pont-a-Tavignano (arrêt)		9 50	14 13	
18 Taliotte		9 58	14 27	
27 Bravone (arrêt)		10 01	14 40	
32 Aleria		10 13	14 56	
39 PRUNETE-CERVIONE		10 32	15 37	
45 Padulella		10 45	15 38	
54 Folelli-Orezza		10 58	16 01	
57 Saint-Pancrace (halte)		11 09	16 09	
62 Aregna-Venzolasca		11 20	16 30	
65 CASAMOZZA Buffet	arr.	11 30	16 35	
	dép.	11 40	16 45	
	arr.	11 50	16 55	

LIGNE DE PONTE-LECCIA A CALVI

STATIONS		13 1re cl. 2e cl.	15 1re cl. 2e cl. 3e cl.	16 1re cl. 2e cl. 3e cl.
PONTE-LECCIA	dép.	9.	12 40	
6 Pietralba		9 05	13 36	
19 Novella		9 36	14 04	
29 Palasca		9 56	14 25	
35 San Gavino (halte)		10 20	14 49	
37 Belgodere		10 33	15 03	
42 Le Regino		10 40	15 08	
52 ILE-ROUSSE		10 54	15 20	
68 Pietralba		11 19	16 30	
74 PONTE-LECCIA	arr.	11 30	16 47	
	dép.	11 55	17 00	
5 Colmeanna-Lumio		12 05	17 15	
14 Algajola		12 14	17 24	
22 ILE-ROUSSE		12 30	17 40	
32 Le Regino		12 45	17 55	
39 Belgodere		12 58	18 08	
39 San-Gavino		13 01	18 11	
45 Palasca		13 15	18 25	
55 Novella		13 30	18 40	
68 Pietralba		13 48	18 58	
74 CALVI	arr.	14 »	19 10	

(1) Aux arrêts, le service des voyageurs, des bagages, des chiens accompagnés est assuré par le chef de train. Les voyageurs doivent aider au chargement et au déchargement de leurs colis.

GARE DE VIZZAVONA — Pour Vizzavona, voir la faculté de s'arrêter dans cette gare sous la condition d'y faire viser leur billet par le chef de station aussitôt leur arrivée.

Pour continuer leur voyage, un train de même sens qui suivra les fera arriver à destination dans les délais accordés par les billets dont ils sont munis.

Les voyageurs jouissant à Vizzavona } Pour continuer leur voyage, un train de même sens qui suivra les fera arriver à destination dans les délais accordés par les billets dont ils sont munis.
Un train devra prendre, pour continuer leur voyage, un train de même sens qui suivra les fera arriver à destination dans les délais accordés par les billets dont ils sont munis.
Il devra prendre, pour continuer leur voyage, un train de même sens qui suivra les fera arriver à destination dans les délais accordés par les billets dont ils sont munis.

UNDERWOOD "Typent" Journellement l'effort du Monde entier
Un chiffre impressionnant qui doit fixer votre choix : 3.000.000 de machines
Avant de faire un achat consultez
MM. EUGÈNE CORDIER & FILS, Agents Exclusifs pour la Corse, 8, Boulevard du Palais - BASTIA

CAP CORSE — DAMIANI — JUGEMENT ET ARRÊT DE BASTIA 1903 ET 1904
Médaille d'or — GRAND PRIX — Membre du Jury — HORS CONCOURS

MAISONS Pour Tous — LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER — Édition exclusivement de Jardins et Bonne-Cuisine — UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr. — Le Fascicule : 1 fr. 20. — HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

LIBRAIRIE DU "PETIT BASTIAIS" — VIENT DE PARAITRE : MANUELETTU DI A STORIA DI A CORSICA — Par J.-P. LUCCIARDI — Élégante plaquette in-8° de 94 pages, sous belle couverture cartonnée. — Prix : 1 fr. 25 (Franco : 1 fr. 50) — MONACO, LA CORSE ET SAINTE-DEVOTE — PAR M. DE TRENQUALEON — Ouvrage de 300 pages, orné de six hors-textes en sépia — Prix : 6 fr. — Franco : 6 fr. 50 — ROGLIANO — Étude Monographique Régionale — PAR D. FUMAROLI — PRIX : 2 fr. (Franco : 2 fr. 20)

COMPAGNIE FRAISSINET — Horaires du mois de Juin 1926

DÉPARTS DE CORSE POUR LE CONTINENT

Samedi 26 - d'Ajaccio pour Marseille à 19 h.
Dimanche 27 - de Calvi pour Nice à 20 h.
Lundi 28 - de Bastia pour Marseille à 14 h.
Mardi 29 - de Bastia pour Livourne à 20 h.
Mercredi 30 - d'Ajaccio pour Marseille à 13 h.

Nombre de mois de Juin 1926

DÉPARTS DU CONTINENT POUR LA CORSE

Samedi 26 - de Nice pour Bastia à 9 heures.
Samedi 26 - de Toulon p. Ile-Rousse à 18 h.
Dimanche 27 - de Marseille p. Bastia à 10 h.
Lundi 28 - de Marseille pour Ajaccio à 15 h.
Mardi 29 - de Nice p. Ile-Rousse à 21 h. 30
Mercredi 30 - de Marseille p. Bastia à 12 h.

Imp. E. CORDIER & FILS, 8, bd du Palais

Le Directeur-Gérant : Lucien CORDIER

AVIS DE CONCOURS

Un concours pour deux emplois de dactylographes auxiliaires temporaires à la Préfecture est ouvert le 28 juillet à 8 heures.

Les candidats admis à ce concours seront nommés à titre temporaire pour une période de six mois. Leur nomination pourra être renouvelée exceptionnellement pour une période, si toutes nécessités commandent qu'il en soit ainsi.

Ils devront justifier de la possession du diplôme de dactylographe délivré par le ministère du Travail et de l'Hygiène sociale ou de celui de sténo-dactylographe délivré par le ministère de l'Instruction publique.

L'emploi est classé dans la catégorie des emplois accessibles aux candidats titulaires du certificat d'études primaires.

Les candidats devront être français, âgés de 21 ans au moins et de 30 ans au plus au 1er janvier 1926, et avoir satisfait aux lois sur le recrutement de l'armée.

Les demandes, accompagnées des pièces justificatives, devront parvenir à la Préfecture au plus tard le 5 juillet 1926.

Le programme des épreuves et la nomenclature des pièces à produire sont adressés à la Préfecture (Bur. divisionnaire) aux intéressés qui en prendront connaissance sous trois jours, sauf les dimanches et jours fériés de 9 à 10 heures et de 15 à 16 heures.

54e ANNÉE. — N° 218 — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — DIMANCHE 27 JUIN 1926

DO303

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c. — JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE — Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE : Albert CHESNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (2e) — Téléphone : GUTENBERG 14-64

La publicité extra-locale est également reçue à l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris et dans ses succursales de France et Etranger.

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION : 8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA — Téléphone : 0-02 — Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-30

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Corse et Algérie	13 fr.	25 fr.	48 fr.
Tunisie, Maroc, Italie et Colonies françaises	15 fr.	27 fr.	50 fr.
Etranger	Un Franc par Mot		

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance.

Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

Programme d'un Restaurant Corse

On a annoncé la création à Lari d'un restaurant corse, avec vins corses. Quoique chose d'excellent dans ce sens. Tu Les paroles de M. de Monzie à Orezza, trop connues maintenant pour qu'il soit nécessaire de les rappeler, et la campagne du syndicat d'initiative de Bastia ne vont pas rester sans effet. Encore ne s'agit-il, dans le cas du restaurant corse de Lari, que de l'effet apparent : l'effet réel sera lent et sûr. On ne sème jamais vainement le grain de la vérité : il en germe toujours quelque chose, assez pour créer, à la longue, la bonne moisson.

Nous permettez-l-on, maintenant, de demander au syndicat d'initiative de Bastia de continuer sa campagne. Le plus simple était de lancer l'idée : le plus simple est, d'ailleurs, une façon de parler car la vulgarisation d'une idée représente déjà un effort significatif d'une activité d'esprit tendue vers le bien général. Mais enfin, il faut en arriver aux précisions. Créer l'auberge corse est une chose, la définir en est une autre.

Le syndicat d'initiative de Bastia est donc sollicité de définir l'auberge corse.

Désirerait-on de nous quelques suggestions ?

Voici.

Il ne faut pas s'imaginer, d'abord, que le restaurant-l'auberge corse est une gargote ou une cantine. Il ne faudrait pas tout de même pousser trop loin, jusqu'au défaut de nappe ou à la nappe maculée, la saveur locale.

Ce que demande le touriste en n'est pas un changement complet dans la présentation de l'appareil hôtelier ou même culinaire. Ce serait trop brusque.

On n'est jamais sûr, voilà le grand point, de se plier à la diversité des goûts de nos hôtes. Cette diversité existe. Elle se prend certainement dans le désir de trouver du nouveau en Corse en matière culinaire, et de là la nécessité du restaurant corse : mais conçu dans une moyenne qui est, par dessus tout, une affaire d'intelligence.

La formule suivante pourrait être adoptée : ni trop de rusticité, ni trop d'élégance qui, dans le cas qui nous occupe, ferait franchement l'effet d'une singerie.

Un exemple : tous les touristes, même les passagers originaires du département, sont frappés, dans le sens désagréable du mot, du spectacle des têtes de gendarmes et autres portraits de famille qui décorent les murs des salles de restaurant et des chambres à coucher. Ce qui serait admis, et plus haut loué que ces ancêtres endimanchés, c'est le portrait crayonné d'un héros de la guerre. Mais pourquoi ne pas faire disparaître les autres attributs domestiques ?

Le caractère original du caractère corse, c'est l'élégance et la rusticité sans excès. L'une et l'autre exigent soit un goût inné des ressources naturelles hôtelières, ne sauraient exister.

Il en est de même des menus. On aurait tort de croire que les menus spécifiquement corses, soit dans la préparation, soit dans la matière, sont rares. On peut faire aisément cent menus corses. Il faut les établir et les vulgariser. Au syndicat d'initiative de Bastia d'y arriver, avec le temps, puisqu'il a si bien commencé : on lui en donne le temps.

Mais nous ne demandons pas aux hôteliers de s'y mettre de leur propre motif, avec leurs propres ressources. La pratique des nombreux menus particulièrement corses, de leur présentation en grande variété exige une science et une expérience acquises, et aussi des ressources qui font généralement défaut à nos hôteliers, car lorsqu'on a fait pendant cinq années plus cher que les préparations communes. Le régionalisme intérieur, dans la cuisine comme dans l'habillement ou dans la construction, est souvent un article de luxe.

Il faudrait donc, pour commencer, et en attendant mieux, s'aider d'une moyenne. Un restaurant sera corse, un menu aussi lorsque les vins le seront parallèlement (et l'étranger y tient beaucoup) et que les fins d'œuvres ne seront pas d'imposition anglaise ou lyonnaise. C'est dans ces conditions qu'un hôtel aux pommes, plat universel, sera volontiers accepté, et même on regrettera, dans la mesure où le client aura confiance dans les talents du cuisinier. Il en est de même d'un plat de viande au riz, autre plat universel, mais selon les bonnes recettes du pays. Avons-nous besoin de dire que les cabris et les agneaux sont, sans qu'ils constituent précisément des spécialités, appréciés comme s'ils l'étaient, et que l'on peut avoir des pommes de terre nouvelles toute l'année ?

Avons-nous besoin d'ajouter qu'un hôtelier pertinent n'oubliera pas le fromage corse, mais se gardera bien, toujours en vertu de la diversité des goûts, de ne présenter que ce seul fromage, qui peut voisiner avec un gruyère ?

Nous lançons les idées ; elles doivent suffire à ouvrir les esprits. Le syndicat d'initiative de Bastia, un congrès d'hôteliers corses compléterait l'instruction.

Ce que l'on peut affirmer c'est que, dans les villes ou dans les campagnes, un restaurant corse ainsi compris ferait fortune en quelques années.

ARISTARQUE.

La démagogie perd la France

M. Raoul Péret, après avoir démissionné plusieurs fois, a fini par se retirer tout de bon et le ministère Briand a dû le suivre dans sa retraite.

M. Raoul Péret a tenu plus longtemps que ses huit prédécesseurs, qui formant, avec lui, la collection des argentiers massacrés par le Cartel des Gauches ; mais la livre en a eu raison. Et cette livre, qui le couvrait de son mépris, n'a pas hésité à saluer sa chute par une petite culbute !

M. Raoul Péret, honnête politique, mais parlementaire timide et impressionnable à moins de mots de ses collègues, a eu toutes les bonnes intentions — comme beaucoup d'autres d'ailleurs — mais il n'a montré qu'un très pâle reflet d'énergie. Il a toujours fini par céder à toutes les pressions, parce qu'il prenait les excès démagogiques du « club des techniciens socialistes » pour des idées ; son fameux équilibre budgétaire s'est opéré dans le désastre. Il a fait voter des mesures qu'il savait déplorables et qui ont, sans larder, produit les plus déplorables effets. Il a montré un optimisme déraisonnable tout en employant des remèdes d'affolé. Comme il sied d'être juste, il faut reconnaître qu'il a trouvé des adversaires assez perfides dans le ministère même. La bonne volonté ne peut tenir lieu de volonté, la conscience d'expérience et de savoir. Disons qu'un honnête homme s'en est allé écœuré, après avoir travaillé de tout son cœur. Et ce compliment n'est pas mince en ce temps de confusion.

Il nous reste, en vérité, bien peu de troupe pour nous sauver, en admettant même que nous trouvions, sans plus de retard, des hommes capables de se mettre à la besogne avec intelligence et autorité. Depuis six ans, nous vivons d'expédients. Les gouvernements successifs ont encouragé le désordre intérieur, la spéculation, les gaspillages, la prodigalité. Ces deux dernières années ont vu le gâchis s'exaspérer. Les candidats réformateurs, une fois en place, ont exagéré toutes les fautes qu'ils reprochaient à leurs prédécesseurs et, après leurs « miracles », ils prétendent empêcher, encore, tout essai honnête de redressement.

Que l'on nous donne un ministère composé de politiques probes, intelligents, énergiques, munis de pleins pouvoirs, décidés à exercer toutes les responsabilités et à ne passer absolument du Parlement, s'il le faut pour le bien de leur œuvre de défense nationale. Nous nous en tirerons certainement. Mais que la politique du rien faire et de la panique continue, quelques mois encore, et ce sera la crise de grande misère, avec toutes ses conséquences : faillite, révolution, etc...

Tous les Français soucieux d'autre — quelles que soient leurs opinions — réclament ces hommes à qui ils sont prêts à apporter leur concours : seuls, quelques politiciens, pour jouer aux personnages et empêcher leurs poches, prétendent empêcher ce vœu unanime de s'accomplir. Auront-ils le dessus, comme toujours ? — R. B.

La mise en valeur des Colonies françaises

Il faut à la France une politique coloniale : il n'est pas permis d'avoir moins de la guerre.

Jules PERRY.

(SUITE)

Un gros effort est en voie de réalisation dans l'*Afrique Occidentale française*. C'est évidemment une colonie d'exploitation plutôt qu'une colonie de peuplement, mais il ne faut pas en conclure que tout notre rôle doit tendre à acheter la production de cueillette que nous fournit le travail indigène, encore attaché à des procédés primitifs. Il convient, au contraire, d'améliorer l'éducation technique et l'outillage des habitants de sélectionner les variétés de produits, en un mot de rendre plus scientifique une culture basée encore sur l'empirisme le plus grossier. C'est dans ce sens qu'est orientée l'action des autorités locales, en vue du développement de la production des oléagineux et des textiles. Pour les arachides, des stations d'essais ont été créées mais le problème de leur évacuation se pose avec urgence, il faut au plus tôt équiper le Dakar-Soudan et pousser nos voies ferrées vers l'Hinterland. Pour les textiles, on essaie actuellement d'acclimater dans la Haute-Volta, le Bas-Sénégal et le Soudan, notamment dans la région de Richard Toll, les mérinos sud-africains. Mais les plus intéressantes expériences sont celles qui tendent à introduire et à développer dans ces régions la culture du cotonnier. Un groupe de personnalités qualifiées a entrepris de réaliser en grand la production des cotons de qualité moyenne analogues à ceux que nous fournit l'Amérique en si grandes quantités. La Société de culture cotonnière du Niger irriguera, par des moyens mécaniques, les terrains cultivables voisins du fleuve, à Diré, près de Niafunké. Un plan général d'aménagement de la vallée du Niger et du Bas-Sénégal a été établi ; des barrages seraient construits sur le Niger ; les parties hautes du delta seraient drainées dans les canaux d'adduction compléteraient cette œuvre. De son côté, l'ingénieur Bélime se propose d'irriguer par gravitation la région de Baroueli au moyen d'un barrage qui serait construit à Sotuba, près de Bamako sur le modèle des barrages du Nil. Au Sénégal, où les crues interdisent les vastes aménagements, l'usine hydro-électrique du Félou, qui fournit la région de Kayes, paraît appelée à servir de régulateur en période de décrue. Les terres de la basse vallée du Sénégal doivent, enfin, être débarrassées par arrosage d'eau douce, de l'excès de sel qui les imprègne.

Des usines d'égrenage et de pressage des cotons ont été établies ou vont être établies à proximité des centres producteurs et une grande attention sera apportée au classement de ces produits. Les cotons seront transportés par automobiles vers les voies d'évacuation, notamment vers le chemin de fer de Bamako à Thiès, aujourd'hui prolongé par le tronçon de Thiès à Kayes, car, dans ces pays, le trafic marche plus vite que l'outillage.

La réalisation de ce plan, qui doit être complété par le reboisement méthodique de la région, permettra de disposer de plus de 400.000 hectares pour la culture du coton et, accessoirement, pour celle du sisal.

L'Afrique Occidentale française dispose d'importantes ressources financières. Par une compression sévère des dépenses, par un remaniement complet de son régime fiscal elle a su se ménager des plus-values considérables. Le budget de la colonie a consolidé une caisse de réserve qui permettra de réaliser, dans les trois années qui vont suivre, les travaux les plus urgents. (Soixante-dix millions pour le port de Dakar, le chemin de fer de la Côte d'Ivoire et la réfection Thiès-Kayes). De plus, le gouvernement a autorisé, en 1926 et 1922, l'émission des deuxième et troisième tranches de l'emprunt de 167 millions prévu par la loi du 23 décembre 1913 et qui doit être complété par un nouvel appel au crédit de 53 millions.

Tous les intérêts en cause doivent d'ailleurs, contribuer à cette œuvre de salut national. Tout récemment, le Syndicat Général pour favoriser le développement de la production coloniale ouest- africaine, qui s'est constitué à Paris avec le concours de filateurs et de fabricants de tissus de nos centres d'industrie coloniale, a décidé d'ajouter ses efforts à ceux des entreprises privées déjà constituées et qui, avec l'aide des pouvoirs publics, s'efforcent de mener à bien, dans le plus bref délai, cette entreprise considérable. On peut donc dire que l'équipement rationnel de l'A.O.F. est en excellente voie et dans quelques années, les promoteurs de cette œuvre pourront en voir le couronnement.

Emile ARENE.
Conseiller du Commerce Extérieur de la France.

(A suivre)

Billet du Jour

— Et maintenant, messieurs, portons un toast à la mémoire de Monsieur Jean de la Quintinie...

Ainsi s'exprimèrent, sans doute, à la fin des banquets, tous les présidents des sociétés d'horticulture qui fêtèrent, l'autre dimanche, le tricentenaire de l'illustre jardinier de Louis XIV.

Illustre ? Parfaitement. Et ce n'est pas une chose très commune que d'être un illustre jardinier. Je suis bien certain qu'on en compte moins que d'académiciens. Au demeurant, ce jardinier-là était avocat, il avait du talent, et s'il lâcha le barreau sans regret en pleine vogue, pour l'arboriculture, ce fut en cédant aux instances répétées d'une impérieuse vocation.

Les professionnels et les amateurs qui se promènent sécateur en main dans leur jardin, ne savent pas tout ce qu'ils doivent à La Quintinie. C'est lui qui innova de tailler les arbres fruitiers afin d'augmenter leur rendement. Mais ce sont nos maraîchers, surtout, qui devraient honorer l'encre de cet habile homme qui fit faire des progrès considérables à la culture fercée des légumes.

Louis XIV en resta bien lorsque de La Quintinie, qui dirigeait le célèbre potager du Roi, à Versailles, lui envoya pour la première fois des asperges en décembre, des laitues en janvier, des choux-fleurs en avril et des melons en juin.

— Voilà qui vaut une récompense, s'écria le monarque émerveillé.

Il fit appeler son jardinier et l'anoblit sur-le-champ en le priant de ne pas abandonner la bêche ni le rateau. Jean de La Quintinie remercia son souverain, salua noblement et s'en retourna au potager où, jusqu'à sa mort, il vécut avec simplicité parmi ses plantations.

— Allons, messieurs, un triple bon pour Jean de La Quintinie...

Gabriel RAGUT

Les abonnements au PETIT BASTIAIS peuvent être pris dans tous les bureaux de poste de Corse et du Continent, d'Algérie et de Tunisie et doivent être adressés par mandat poste du Service des Chèques postaux au PETIT BASTIAIS, Compte courant 64-30 — Marseille. Taxe fixe 0 fr. 25.

Le Scandale des Naturalisations

L'Alliance Nationale a adressé la lettre suivante à tous les députés et sénateurs, au sujet du scandale des naturalisations dont toute l'opinion vient d'être saisie.

Paris, le 7 juin 1926.

Monsieur le Député,

Vous n'ignorez pas les irrégularités commises par quelques employés du service des naturalisations, irrégularités qui ont motivé une enquête administrative et une enquête judiciaire faites sur l'ordre de M. le Garde des Sceaux.

Si condamnables que soient les agissements des fonctionnaires qui ont accepté des gratifications pour donner un tour de faveur à l'examen de certains dossiers, si répréhensible que soit la conduite des candidats qui leur ont offert ces gratifications pour hâter l'aboutissement de leurs demandes, il apparaît que ces irrégularités devaient presque fatalement se produire un jour vu l'organisation défectueuse du service des naturalisations.

Quand on fait pétitionner à trente mille personnes, pendant deux ans, la solution d'une question, très importante pour elle, qui pourrait être résolue facilement en deux mois, il est inévitable qu'un certain nombre d'entre elles tentent d'abréger à tout prix ces inadmissibles délais.

L'Alliance Nationale pour l'accroissement de la population française n'a cessé de protester, depuis deux ans, contre le fonctionnement lamentable du service des naturalisations, dû à la pénurie de personnel et de matériel et à l'insuffisance de ses locaux. Les pouvoirs publics, qui ont laissé perdurer un tel état de choses, sont les vrais responsables du scandale qui vient d'éclater.

Mais ce scandale est peu de chose à côté de celui qui est grave c'est le fait que la France la moins peuplée du monde, où sont de nombreux étrangers pères de famille d'obtenir la nationalité française, qu'ils sollicitent, c'est le fait que beaucoup d'autres candidats à la démarche en raison des délais écoulés, souffrent l'examen de toutes les candidatures.

Or, à moins d'une réorganisation totale où on voit des conflits nécessaires le service des naturalisations ne se perfectionnera pas, il fonctionnera de plus en plus mal.

Lors de la séance de la Chambre du 28 avril 1926, M. le Garde des Sceaux a déclaré qu'il y aurait au total de l'année 30.000 étrangers en instance ; il a ajouté qu'il arrivait en outre chaque jour, au service du sceau, 200 demandes nouvelles, en moyenne.

200 demandes par jour ouvrable font 60.000 par an ; en y ajoutant les 30.000 déjà en souffrance, on arrive à un total de 90.000.

Or, M. Pierre Laval lui-même a déclaré à la Chambre que le service des naturalisations ne pourra liquider cette année plus de 20.000 dossiers.

Il risque donc d'y avoir à la fin de l'année plus de 60.000 étrangers en souffrance (en fait de 30.000 seulement) et cela n'aurait plus le vote sur la Chambre, sans doute prochain, du projet de loi sur la nationalité, va produire un afflux de demandes exceptionnelles se chiffrant par dizaines de milliers.

Le maintien de la situation actuelle est inadmissible. Il faut agir. Les sommes qui seront dépensées pour l'accroissement et le fonctionnement du service des naturalisations seront récupérées immédiatement, et bien au delà, par les droits payés par les candidats aux naturalisés. Nous engageons toutes les dépenses nécessaires pour que nos demandes ne soient pas d'économie vaine, mais à bé-

NOEL SANTANDREA
BASTIA



BLANC



ROSÉ

Un bon vin Corse à votre table fait honneur à votre pays.

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

CONSEIL DE CABINET

Paris, 26 juin

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis hier soir, en Conseil de Cabinet, au Quai d'Orsay sous la présidence de M. Briand.

LES PROJETS DE M. CAILLAUX

M. Caillaux a exposé les idées générales de son projet financier : il entend s'inspirer des conclusions du Comité des Experts : le dépôt des projets gouvernementaux aura lieu le 6 juillet. Le Gouvernement admettra donc les interpellations sur la politique générale avant les interpellations sur les Finances.

Le ministre des Finances a déclaré que la Trésorerie possède les ressources nécessaires pour faire face à ses obligations. Il envisage le réajustement de certaines taxes dont le taux excessif peut être de nature à encourager l'évasion des capitaux. L'effort fiscal doit reposer sur la politique des économies et des restrictions, aussi M. Caillaux étudie un régime de restriction aux exportations. La stabilisation monétaire sera réalisée progressivement, avec tendance et liée dans une certaine mesure avec le règlements des dettes interalliées.

Le ministre envisage la réduction des effectifs du Maroc.

LA HAUSSE DU PAIN

M. Binet a parlé des mesures pour enrayer la hausse du prix du pain. Il préconise la taxation et la réquisition des blés, avec la suppression, déjà votée par la Chambre, des droits de douanes sur les blés exotiques.

LES ECONOMIES

M. Briand a invité ses collègues à faire des économies.

LES CONSEILLERS DE PREFECTURE

M. Durand a été autorisé à déposer un projet de loi portant suppression des conseillers de préfecture.

A LA BANQUE DE FRANCE

M. Caillaux soumettra au Conseil du Cabinet de ce matin, la nomination de M. Moreau, directeur de la Banque d'Algérie en remplacement de M. Robineau, gouverneur de la Banque de France. M. Picard, sous-directeur, est nommé directeur de la Banque d'Algérie.

***

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin à 10 heures au Quai d'Orsay sous la présidence de M. Briand, Président du Conseil.

LA DECLARATION MINISTERIELLE

M. Briand a entretenu ses collègues des idées principales qu'il conviendra d'énoncer dans la déclaration gouvernementale.

M. Caillaux est chargé de la partie financière.

L'EXPOSE DE M. CAILLAUX

M. Caillaux rappelle les idées exposées hier.

A LA COUR DE CASSATION

Sur la proposition de M. Laval, M. Saint-Aubin, procureur général à Besançon, est nommé conseiller à la Cour de cassation en remplacement de M. Courtin, nommé président de la Chambre honoraire.

LA HAUSSE DU BLE

M. Binet a exposé les mesures prises pour enrayer la hausse du prix du blé.

LES ACCORDS DE WASHINGTON

On décide que les accords de Washington seront examinés au cours du prochain Conseil.

A LA BANQUE DE FRANCE

Sur la proposition de M. Caillaux, M. Rist, professeur de droit à la Faculté de Paris, membre du Comité des Experts, est nommé sous-directeur de la Banque de France. M. Moreau est nommé officiellement Gouverneur de la Banque de France. M. Robineau est nommé gouverneur honoraire.

***

M. Briand a offert un déjeuner aux membres du nouveau Cabinet.

NOUVELLES MILITAIRES

NOMINATIONS

Paris, 26 juin

Un décret paru au *Journal Officiel* de ce matin porte les nominations suivantes dans l'armée :

Sont nommés : chef de bataillon, le capitaine Bachelot, du 173e régiment d'infanterie ; maintenu à son poste ; le capitaine Martin, commandant par intérim le bureau du recrutement d'Ajaccio.

Est nommé vétérinaire-major : l'aide-vétérinaire Marteau, du 10e régt d'artillerie coloniale ,de service en Corse, qui est affecté au 3e régt. d'artillerie coloniale.

Artillerie : Est nommé capitaine le lieutenant Filippi, du 94e régt.

Est nommé officier d'administration de première classe : M. Roux, du parc annexe de Bastia (maintenu à son poste).

Génie : est nommé chef de bataillon, le capitaine Prli, de la chefferie de Bastia (maintenu à son poste).

Est nommé sous-intendant, l'adjoint à l'intendance Calvet, à Ajaccio (maintenu à son poste).

L'AFFAIRE MAROCAINE

LA CONFERENCE FRANCO-ESPAGNOLE

Paris, 26 juin

La conférence franco-espagnole a résumé hier, les travaux de la semaine.

La question du sort d'Abd el Krim reste à trancher ; elle fait l'objet de difficultés ainsi que le sort des soixante rifains qui forment la famille et la suite du rogui. Il est probable qu'ils seront divisés en cinq ou six groupes avec des traitements différents. La question des frais reste également à débattre car les frais du rogui sont saisis et suffisent à peine à l'entretien pour une année et encore sont-ils âprement disputés par les membres de la famille.

On parle comme exil d'une colonie française.

A ce sujet, l'*Œuvre* voit dans le voyage d'Alphonse XIII, l'occasion de s'entretenir sur le sort qui sera réservé à Abd el Krim. Elle prête aux espagnols l'intention de demander la tête du rogui, mais le gouvernement français ne s'y prêtera pas car ce serait une trahison.

AVIATION

LE RECORD DE DISTANCE SANS ESCALE

Paris, 26 juin

Les capitaine Arnachart et son frère l'adjudant Arnachart, sont partis ce matin du Bourget à 5 h. 2 en vue de battre le record de distance sans escale en direction du Golfe Persique.

EN SERBIE

HORRIBLE SUICIDE

Paris, 26 juin

Un monde de Belgrade que deux jeunes gens qui voulaient s'unir mais se heurtaient à l'opposition absolue de leurs parents, se sont décidés sur la voie ferrée à Banka Topola. Le corps du jeune homme a été traîné sur plusieurs centaines de mètres ; la jeune fille a été décapitée sur le coup. La tête est enfoncée par la fenêtre dans la maisonnette de la garde-barrière qui est morte de frayeur.

LES SPORTS

LE TOUR DE FRANCE

AU HAVRE, SELLIER BAT UN PELOTON DE 29 COUREURS

Dunkerque, 26 juin

Ce matin a été donné à Dunkerque le départ de la quatrième étape.

A Calais, 92 coureurs emmenés par Sellier, passent à 4 h. 06.

Quinze kilomètres après Calais, Bottechia prend une avance sensible avec Debusschère et Cuvelier.

Les fugitifs sont rejoints.

Le Havre, 26 juin

Quatre-vingt-sept coureurs passent ensemble à Abbeville à 9 h. 37, emmenés par Huot, Bottechia et Bellenger avec 40 minutes de retard sur l'horaire. A Eu, ils sont cinquante qui passent à 10 h. 58 avec Gohillot, Huot, Omer Huysse en tête. A Dieppe, Mertens passe seul à 12 h. 03, précédant d'une demi-minute douze coureurs où l'on remarque Parmentier, Dejonghe, Cuvelier, Van Slembroeck, Bidot, Benoit ; une minute après passent douze autres coureurs ; à 12 h. 30, cinquante coureurs étaient passés. A Fécamp, cinquante coureurs passent à 13 h. 25, la signature est supprimée.

A l'arrivée au Havre, Sellier bat au sprint Frantz, Van de Casteele, Van Dam, Piccin, Bottechia, Lucien Buysse, Jules Buysse, Omer Huysse, Gollen, Dejonghe, Van Slembroeck, Bellenger, Tailleu, Aymo, Benoit Englebert, Beeckmann, Devos, Cuvelier, Detreille, Martinello, Gohillot, tous ensemble, en 1 h. 58'.

A SAINT NAZAIRE

MANIFESTATION FRANCO-AMERICAINE

Paris, 26 juin

Le monument commémorant le débarquement en France des américains, a été inauguré aujourd'hui à Saint Nazaire par MM. Vincent Leygues, Myron, T. Herrick, le général Pershing. L'ambassadeur des Etats-Unis a prononcé une longue justification de l'attitude des américains qui sont imbus de désintéressement.

M. Leygues a remercié et a assuré l'Amérique de notre reconnaissance.

à Marseille

UNE VIEILLE AFFAIRE

Marseille, 26 juin

La première Chambre de la Cour d'Appel d'Aix a approuvé le projet de partage dressé par les experts au sujet de l'affaire dite des terres de jours, durant depuis 1327. Il s'agit de 6500 hectares de pâturages, voisins de la frontière italienne, dont quatre communes des Alpes Maritimes : Roquebillière, Belvédère, St Martin de Vésubie et Pantosque, provenant de l'ancien domaine de la maison d'Anjou se disputaient la possession.

EN BELGIQUE

LE CONGRES INTERNATIONAL DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Bruxelles, 26 juin

Le congrès international de la Ligue des Droits de l'Homme qui se tient à Bruxelles, a réuni les délégués de nombreux pays.

M. Wilmote (Belgique) après avoir souhaité la bienvenue aux congressistes, a passé la présidence à M. Goldschild (Autriche).

Le délégué de la Georgie a protesté contre l'annexion de son pays par les Soviets. Les autres délégués ont exposé ensuite la situation dans leurs pays.

M. Aubard a exposé l'action des 1800 Ligues françaises qui, sans faire aucune campagne électorale s'emploient à faire respecter les droits de l'homme et à prévenir les injustices, même à l'égard des peuples.

A SAINT ETIENNE

UN AGENT DE POLICE CRIMINEL

Paris, 26 juin

Un agent de police en congé et en civil, sous l'influence de la boisson demanda ses papiers à un inoffensif ouvrier, le sieur Antoine Signol, âgé de 25 ans, qui reposait. Ayant essuyé un refus, l'agent tira une balle de revolver sur l'ouvrier qui s'affaissa, atteint au poumon. L'agent a été écroué.

INVASION DE REPTILES

Paris, 26 juin

A Douzanis (Gironde), un propriétaire, M. Jules Bouyne, déjà victime l'an passé d'une invasion de serpents, vient de recevoir à nouveau la visite de reptiles longs de 1 m. 10 à 1 m. 25. Ceux-ci s'introduisent la nuit dans l'étable et traient les vaches qui sont épuisées. Plusieurs ont été pris. On a placé du lait empoisonné avec de l'arsenic à l'entrée de l'étable, mais les reptiles l'ont délaissé.

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui : Dimanche 27 juin 1926 ; Vingt-unième semaine ; 178e jour de l'année ; 187 jours à venir.

Aujourd'hui : Saint Ladislas.

Demain : Saint Irénée.

La température d'hier à Bastia. — Thermomètre : à 9 h., 22° ; à 17 h., 22°,5 ; à 18 h., 18°,5. Maxima, 23° ; minima, 18°.

Etat du ciel : clair ; vents : du sud-est au calme ; mer : peu houleuse.

EPHEMERIDES

1806. — Mort de la Tour d'Auvergne, le premier grenadier de France, à Oberhausen.

SUCCES

Nous avons été très heureux d'apprendre que Mme Antoine Marti, veuve de notre excellent ami M. Auguste Morli, receveur d'Enregistrement, en Indo-Chine, vient d'être reçue dans un très bon rang au concours général de dame employée des Hypothèques.

Nous lui adressons nos plus sincères félicitations.

EAU DE SOURCE

Les bornes-fontaines débitant de l'eau de source seront données tous les jours de 9 heures du soir à 5 heures du matin et de 1 heure à 5 heures.

ENREGISTREMENT

Nous sommes heureux d'apprendre que M. Cazanetta Pierre qui, depuis plusieurs années, exerce dans notre ville avec un tact apprécié les délicates fonctions d'inspecteur de l'Enregistrement, vient d'être reçu dans des conditions particulièrement brillantes au concours pour l'emploi d'inspecteur principal.

Les connaissances juridiques étendues, la souple intelligence de ce distingué fonctionnaire lui permettaient d'affronter une épreuve de ce concours que la nature des épreuves proposés, le nombre et la qualité des candidats rendait cependant des plus ardus.

Et c'est avec le sentiment des difficultés surmontées que nous adressons à M. Cazanetta nos plus vives félicitations.

PHARMACIE DE GARDE

M. Brunot, Boulevard Paoli.

DAMIANI Vin du Cap Corse ou Quinquina Blanc et Rouge
Vins DAMIANI & Cie, 28, Boulevard Paoli

AU PORT

Entrées : Le brick goélette français **L'Abeille** ; Le brick goélette **Nores** de Cavalle, Espagne ; Le brick goélette **SS. Crucifixo**, de Gênes ; La goélette **Nouva Immacolata**, de Livourne ; Le brick goélette **Ada**, de Rio Pelgrosa ; La **Madonna di Montenero**, de Savone.

— Sortie : Le vapeur **Lisonne**, pour Marseille avec 50 tonnes de marchandises et 175 passagers ; Le vapeur anglais **Paris**, pour Liverpool, via Livourne, avec 160 passagers en fuite d'escale.

— En charge : **La Constance, Domenico, Nanzia, Asiatis, Nores, Ghaland Umbria.**

— En opérations de déchargement : **La Pomme, L'Alpino.**

En attente : Vapeur anglais pour Gênes-Marseille, et la **Ville de Bastia.**

LOUIS RŒDERER
la plus importante Maison de Champagne

REGENT CINEMA
En matinée à 3 heures.
En soirée à 8 heures 45 :
MALEC dans
LES TROIS AGES

CHRONIQUE des TRIBUNAUX

CHAMBRE CORRECTIONNELLE

Présidence de M. Garini, Président de Chambre

La dame Pasquali Pauline Marie a été condamnée par le Tribunal de Corte à un an et un jour de prison pour avoir ajouté la mixture d'une personne qui venait de mourir et dont les parents absents n'étaient point encore arrivés à son chevet. Ce jour de prison ajouté à cet acte inouï signifie que la condamnée sortira en juillet dans une saison propice au tourisme.

Sur appel, la Cour après rapport de M. le Conseiller Peagnon, réquisitoire de M. l'avocat général Gaugey et plaidoirie de Me de Montera, défenseur de la prévenue, a diminué d'un jour la peine prononcée par le Tribunal de Corte.

***

Un honorable facteur-receveur a été libéré du Tribunal Correctionnel pour avoir, sur avis d'incident, tiré un coup de feu qui aurait atteint la dentée de la maison du maire et aurait même pénétré à l'intérieur. Le Tribunal l'a condamné à 3 mois de prison avec sursis.

Sur appel, la Cour, après rapport de M. le conseiller Antoine Martini, réquisitoire de M. l'avocat général Gaugey qui conclut à l'existence d'une chasse, plaidoirie de Me Morelli, soutenu de la partie civile et de Me de Montera et Raffalli, défenseurs du prévenu, a mis l'affaire en délibéré.

***

Pour injures publiques et diffamation, le nommé S... avait été condamné à 25 francs d'amende avec sursis et 100 francs de dommages-intérêts.

Sur appel, la Cour, après rapport de M. le conseiller Peagnes, réquisitoire de M. l'avocat général Gaugey et plaidoiries de Me de Montera pour la partie civile et de Me Colombani pour le prévenu, a abaissé l'injure offensive par la prévention et retenant le délit de diffamation, a condamné S... à un franc d'amende et 25 francs de dommages-intérêts ainsi qu'aux dépens.

***

Pour une double vagabondie, le nommé Bernoni avait été condamné par le Tribunal d'Ajaccio à 10 mois de prison et 100 frs d'amende.

Sur appel, la Cour, après rapport de M. le conseiller Ajaccio, réquisitoire de M. l'avocat général Gaugey et plaidoirie de Me Colombani, défenseur du prévenu, a élevé la peine à deux ans de prison et cent francs d'amende.

***

Les dames Pernice et Cavallini auraient fait usage d'un acte qui n'était pas sincère. Cela leur a valu des poursuites pour escroquerie devant le Tribunal Correctionnel de Bastia qui les a condamnées à 15 jours de prison et 800 francs de dommages-intérêts.

Sur appel, la Cour, après rapport de M. le conseiller Poupier, plaidoirie de Me Raffalli pour la partie civile et réquisitoire de M. l'avocat général Gaugey et plaidoirie de Me Turiani, défenseur des prévenus, a élevé la peine à deux mois de prison et 100 francs d'amende.

***

Le jour des élections à Santa Pietro, le nommé Rinaldi avait tiré un coup de revolver sur la porte du bureau de vote.

Le Tribunal avait déféré prévenu le délit de trouble dans un bureau électoral et reconnu contre lui le délit de port d'armes prohibés, l'avait condamné à trois mois de prison.

Sur appel, la Cour, après rapport de M. le conseiller Damonin, réquisitoire de M. l'avocat général Gaugey et plaidoirie de Me Turiani, défenseur du prévenu, a élevé la peine à quatre mois de prison.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Présidence de M. le Président LECA

Les bars où s'on danse ou aux s'hôte - siels - sont ces soirs-ci dans notre ville des foyers de désordre.

Dernièrement trois jeunes gens pénétraient dans un de ces bars situé aux environs de la ville et joint par un nommé Cardot ; ils bousculèrent la tenancière et les servants, insultèrent un jeune particulièrement estimé de la femme du tenancier, naturellement enfuient un outil et le menacèrent sérieusement, peu de mouvement fut mis à cette scène.

Défendu au Tribunal Correctionnel, des trois jeunes gens sont, après plaidoirie de Me de Montera, leur défenseur, condamnés à six jours de prison chacun et solidairement de fa loi de sursis.

***

Un honorable maire était poursuivi pour fraudes électorales, et son fils pour port d'armes prohibés, pour avoir au moment du dépouillement quitté la salle du vote et tiré un coup de feu en l'air.

Au cours de l'information, un magistrat cantonal ignorant ses connaissances capitales, avait entendu un bien prévenu sous la foi du serment. Délicat aperçu de cette nullité, M. le juge d'instruction consentait le prévenu qui renonça à s'en prévaloir.

Mais à l'audience, Me de Montera, défenseur des deux prévenus, soutint la nullité, disant qu'elle était d'ordre public et que l'un des prévenus n'y avait pas renoncé, faculté que l'autre pouvait encore s'en prévaloir, même en y ayant renoncé.

Me de Montera démontrait la nullité de procédure et proposait subsidiairement à petite nullité, une exception de prescription subsidiairement, proposait l'incompétence du tribunal, les faits constituant s'être produit établie, le terme de trouble à main armée dans un bureau électoral, justiciable de la Cour d'Assises ainsi que des délits qui y sont connexes.

Après avoir mis l'affaire en délibéré pour examiner ces différentes questions de droit, le Tribunal s'est rangé à l'avis du Parquet.

***

Une affaire de presse concernant les chiens Venturini est venue hier sur la demande de Me de Montera, défenseur des prévenus. Me de Casalta représentait la partie civile.

***

Mes Moretti et Colombani plaident ensuite une autre affaire de presse.

Dans toutes ces affaires, M. Angeli, substituant du Procureur de la République, occupait le siège du ministère public.

Présidence de M. le Juge Grimaldi

Le nommé Moustrale est appelant d'un jugement du tribunal de simple police de Lama qui le condamne à l'amende de 5 à 20 francs de dommages-intérêts.

Le Tribunal le reconnaît être fou de la jeunesse après plaidoirie de Me de Montera pour la partie civile et de Casalta pour la défense, les faits n'étant pas établis.

***

Deux femmes qui se sont disputées, respectivement défendues par Mes de Casalta et Colombani, sont condamnées à 16 et 20 francs d'amende.

Me Angeli occupait le siège du Ministère Public.

LES BIJOUX "ORIA"
PLAQUÉ OR INALTÉRABLE
SONT RACHETÉS APRÈS USAGE 2f50 kgr.

MUSIQUE

DU 173e REGIMENT D'INFANTERIE

PROGRAMME

DU DIMANCHE 27 JUIN 1926

Place Saint-Nicolas, à 18 heures

En avant, défilé	E. Fritsch
Paris-Bruxelles, marche	V. Tortia
Retraite Espagnole	Suite du Portal
Suite, Ballet	F. Popy
Passacaille, danse ancienne	L. Gregh
Cherbourg, défilé	P. André

FEDERATION DU NORD DE L'ILE

Les commerçants bastiais ont été sollicités, il y a quelques semaines, de faire aux membres de la Fédération qui représentent pour la plupart une catégorie de victimes (inutiles aux grands invalides, veuves et de la guerre particulièrement intéressante épileptes), une certaine réduction sur le prix de leurs marchandises.

Le Bureau a le plaisir de porter à la connaissance de ses membres que des commerçants dont les noms suivent, ont consenti une réduction plus ou moins importante sur le prix exigé de leurs marchandises.

Alimentation : François Mastérani, 2, Rue Neuve ; Jean Agostini, 7, Place de l'Hôtel de Ville.

Bijouterie : Durosi fils, 26 Paoli.

Confiserie : Valleculia, 32 Paoli.

Draperie : Pietri, 32 Paoli ; Galeries Saint Jean, 32 Paoli, rue Saint Jean et 34 Paoli ; Samarithie, 8-6 Paoli.

Librairie : Costa, 24 du Palais ; « Le Petit Bastiais », 26 du Palais.

Parfumerie : Poggi, 34 Paoli.

Nous nous ferons un devoir agréable de signaler à nos camarades les nouvelles maisons qui figureront sous peu sur cette liste, dans laquelle nous prions et nous espérons aussi les commerçants qui n'auraient pas été touchés par notre lettre de nous en avertir au plus tôt.

Il est rappelé que le Régent Cinéma, le Féminia Cinéma et le Théâtre font aux membres de la Fédération de très importantes réductions.

Pour le Bureau,
Le Président : Fr FOURTEAUX

CHOCOLAT D'ANNECY
ALIMENT COMPLET
SAIN ET ECONOMIQUE
DESSERT DÉLICIEUX

On nous communique

PAROISSE
NOTRE DAME DE LOURDES

Dimanche 27 juin, fête de la Sainte Enfance. Le matin, à 7 heures, communion générale des enfants. Après les vêpres qui commenceront à 4 heures 30, allocution sur l'œuvre de la Sainte Enfance et le but du catéchisme chrétien et moral qu'elle poursuit. Proclamation des noms des paroisse et des marraines. Bénédiction solennelle des enfants. Procession à l'intérieur de l'église. Consécration par les enfants de la statue de l'Enfant Jésus.

SYNDICAT DES PATRONS BOULANGERS

Les membres du syndicat des patrons boulangers sont priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu demain 28 juin 1926 à 10 heures du matin au local de l'Assistance Publique.

SOCIETE DE SECOURS MUTUELS DES MARINS

Les membres de la dite société sont priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu aujourd'hui dimanche 27 juin à 1 h. et demie au local de l'Assistance Publique.

En cas d'absence sans excuse légitime, l'article des statuts sera appliqué dans toute sa teneur.

AVIS AUX SANS-FILISTES

Les personnes qui ont installé un poste radio-récepteur ou radio-amateur de T. S. F. et qui malheureusement ne tiennent pas à notre connaissance nous parvenir et nous prions MM. les Commerçants qui n'auraient pas été touchés par notre lettre de nous en avertir au plus tôt.

Il est rappelé que le Régent Cinéma, le Féminia Cinéma et le Théâtre font aux membres de la Fédération de très importantes réductions.

MARFISI
Apéritif au Quinquina
UN NECTAR ! LE PLUS ESTIMÉ

Nos Spectacles

FEMINA CINEMA. — Aujourd'hui Dimanche, matinée à 2 h. et à 4 h. Soirée à 8 h. 45 : Une superproduction de la G. M. G. : **Judex Maudits**, comédie dramatique avec Marcel Dalios ; en supplément : **L'Evasion du Bateau**, quatrième épisode : **Les Rails**.

Lundi à 8 h. 45 : Comique en deux parties. Si vos exploits de Robin des Bois sont en hâtreuil, vous applaudir vous de Wallace Beery personnifiant Richard Cœur de Lion dans **L'Esprit de la Chevalerie**, grandiose reconstitution du moyen âge.

***

REGENT CINEMA. — Dimanche 27 juin. En matinée à 3 heures, en soirée à 8 h. 45 : Au programme : Malec, ce roi du rire, dans **Les Trois Ages**, super-comique en 6 parties ; **Dimanche** (second chapitre) **Une femme très sport**, grande comédie sportive en 7 parties. En soirée, l'orchestre-jazz accompagnera le film comique.

— Demain lundi : **Les de Putt dans Malec**, grand film d'aventures dramatiques en 7 parties ; **Désir de Femme**, sixième et dernier chapitre.

Jeudi 1er juillet : Au programme : **La fille de la Comtesse de Monte-Cristo**, 6e épisode : **Les Rails**.

REGENT CINEMA

En matinée à 3 heures,
Ce soir à 8 h. 45 :
MALEC dans
LES TROIS AGES

TÉLÉPHONE 0.93
GRANDS MAGASINS
Louis Maurel
3, Boul. du Palais, BASTIA
Succursales :
Place de l'Hôtel de Ville
et Rue Napoléon

Nouveautés, Rouennerie, Lainages, Soieries, Lingerie, Bonneterie, Confection pour hommes et pour dames, Meubles et Ameublements, Quincaillerie, Faïences et Porcelaines, Articles de Paris.

APPAREILLAGE DE T.S.F.

Grand assortiments à tous les Rayons.
Des ballleurs pour hommes et pour dames sont attachés à la Maison.

FACILITÉS DE PAIEMENT

T. S. F.
Les Appareils des Premières Marques, les meilleures fournitures se trouvent Aux Grands Magasins LOUIS MAUREL
Installations Complètes — Facilités de Payement.

CONTRE LA VIE CHERE
LA MAISON PAUL AMONI
2 et 4, Rue Neuve Saint Roch — Bastia
A l'honneur d'informer sa clientèle que dès le 26 courant et pendant toute la semaine, elle mettra en vente les articles suivants :
Petit-ouvre pour dame, spécialité à 48 francs.
Chemise pour homme : 12 et 14 francs.
Complet Cover-coat : 110 francs.
Complet gabardine : 115 francs.
Complet laine : 75 francs.
Complet velours : 140 francs.
Velours pour femme, spécialité à 14 francs le mètre.
MM. les Coiffeurs sont priés de venir pendant la semaine.

MALADIES DES VOIES URINAIRES
de SANG, de la PEAU et de CUIR CHEVELU
MALADIES DE LA FEMME
DOCTEUR SPÉCIALISTE Hôpitaux de Paris
Traitements Dermatologiques modernes des Tumeurs, Anthrax, Furonculose, Eczéma, Prurits (démangeaisons), Acné, Psoriasis Ulcères de Jambe ; Pelade, Décorbitée, etc. Haute fréquence ; Ionisation ; Electrolyse Hémothérapie ; Neige carbonique ; Air chaud.
20, BOULEVARD PAOLI — BASTIA
Consultations de 2 à 6 heures

MOTEURS BERNARD
Agent Dépositaire
Paul DEVEZE, r. des Vignerons, Marseille.

GRANDS MAGASINS
LOUIS MAUREL
BASTIA
A partir du 14 juin, les Magasins Louis Maurel seront ouverts jusqu'à 6 h. 30 du soir et le samedi jusqu'à midi, encouvellement de la semaine anglaise.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
LAURENT COLOMBANI
6 bis, Rue de l'Opéra — BASTIA
Chaux — Ciments — Plâtres
Tuiles - Briques - Carreaux
Tuyaux — Fers — Couleurs
Planches, etc.
PRIX RÉDUITS
R. de C. Bastia n° 670 Téléphone : 0-79

OREZZA LES EAUX

M. Jean-Paul Marcelli a l'honneur de porter à la connaissance des familles dites aux hommes eaux et au doux climat qui fait Patrone qu'il ajoute à son service Pointe-Lucida, un service Fédéli-Orezza vraiment agréable et rapide reliant Pietbroco et Bastia à la côte orientale.

Le service Fédéli-Orezza sera assuré dorénavant, en toutes saisons, grâce aux voitures puissantes qui y seront attelées.

Les directeurs de ces hôtels et de ces pensions recommandent aux voyageurs d'adresser en gare de Ponte-Leccia et de Fédéli à M. Marcelli pour la sécurité du transport, pour l'aménité, la persévérance et la serviabilité de cet entrepreneur et de ses employés.

Petites Annonces Économiques

A VENDRE Citroën 5 HP 2 pl. 4/4, état. Etat bon état d'entret. au bureau du journal.

A VENDRE cinq pièces vides. S'adresser aux bureaux du « Petit Bastiais ».

ON DEMANDE une bonne pouvant faire cuisine, pour un mois, à la campagne. S'adresser aux bureaux du « Petit Bastiais ».

COMPTABILITÉ
en Bloc JANET-BUFFEREAU
Diplômes Supérieurs de BASTIA, 28, Rue Paoli
et Marseille, 15, Allées de Meilhan, Marseille

- N° 152. — Feuilleton du *PETIT BASTIAIS*

JEAN MISÈRE

par LOUIS LETANG

Chaponot s'était ensuite tiré à d'actives recherches dans le but de retrouver la trace du mariage que le Dahlmann de Pénnis-les-Cornières avait paraphé consciencieusement et magistralement. Il avait eu la bonne fortune de mettre la main sur ce curieux document et il en avait retiré bonne et valable copie.

Il ne restait plus, après ces longues formalités, qu'à solliciter de la jurisprudence complaisante un mandat d'arrêt qui permît d'appréhender au corps madame Brisaille pour la faire comparaître à seule fin de s'entendre condamner à réintégrer le domicile conjugal, ou plutôt, puisqu'il n'y avait pas eu cohabitation, à suivre son époux partout où il lui plairait de la conduire, chère sanle et fidèle, ainsi que lui a été ou devrait avoir été le rôle des femmes depuis le commencement des siècles.

Mais ce moyen, bien que légal, demandait trop de temps, faisait trop de tapage, et découvrait Brisaille d'une façon trop inquiétante quant à son dos et à ses oreilles, pour qu'il eût chance de réussir d'abord et qu'il convînt ensuite au principal intéressé.

Il fallut chercher autre chose, et voici ce que Chaponot imagina.

Brisaille tâchera-t-il de se procurer une lettre de cachet en blanc. En y mettant le prix, c'était assez facile, car, à cette bienheureuse époque, les ministres du roi délivraient, signés paraphés, revêtus du sceau de l'Etat, des mandats d'arrêt à l'aide desquels on pouvait faire arrêter et emprisonner qui bon vous semblait.

Cette faveur se vendait couramment un prix déterminé. Il y en avait de différentes catégories. Pour un gentilhomme, la lettre de cachet coûtait beaucoup plus que pour un manant. Celles laissées en blanc à la discrétion de l'acheteur étaient tout naturellement les plus chères.

Ce commerce établi sur la liberté individuelle de tous les citoyens, faisait partie des petits bénéfices du garde des sceaux, secrétaire d'Etat. Ses collègues avaient leur part d'un autre côté.

Brisaille, pour avoir ses coudées franches, avait tout naturellement proffré une lettre de cachet en blanc. Après avoir bien marchandé, il avait fini par la payer trois mille livres, ce qui n'était vraiment pas exorbitant. Il s'était hâté de la remettre entre les mains d'Hilaire Chaponot, lequel, accompagné de Jérôme Panuffe, attendait le résultat des négociateurs au cabaret des « Trois-Barbeaux ».

Le reste est connu de nos lecteurs.

Brisaille, d'ailleurs, ne doutait pas de la réussite d'un plan combiné, croyait-il, avec une habileté machiavélique. Aussi, après avoir cédé à la panique qui l'avait pris en entendant résonner les menaces du vicomte de Kergael et s'être prudemment dérobé à cette audition désagréable, le Gatinais, une fois dans la rue, reprit-il une bonne partie, si non toute l'intégrité de son assurance, et se dirigea-t-il vers l'hôtel de la Couronne, le plus somptueux de toute la rue Saint-Denis. Avec sa prudence et sa vanité habituelles, il avait en effet logé la plus belle de toutes les chambres de cet hôtel fastueux, espérant bien y recevoir, le plus tôt possible, madame Brisaille la femme.

Il s'y rendit en toute hâte, grimpa quatre à quatre les marches de l'escalier de service, à cause de sa livrée de laquais, et ouvrit la porte de sa chambre, le cœur agité d'une émotion pénétrante dont il ne défroudait vainement. Il se hâta de s'enfermer à double tour, puis il jeta dans un coin sa houppelande de valet et commença une toilette minutieuse. Depuis longtemps, hélas ! son fameux habit marron à rubans cerise n'existait plus qu'à l'état de loque, mais il avait eu soin de s'en procurer un autre plus triomphant encore, d'un superbe vert-pomme, à larges boutons d'argent autour desquels s'enroulaient de petits frisons alternativement jonquille et bleu de ciel. Le costume était complété par un gilet de satin blanc et par une culotte gorge-de-pigeon la plus chatoyante et la mieux venue en couleur du monde entier. Des soulliers à boucles d'argent et des bas de soie qui n'avaient jamais dessiné d'autres mollets que les siens, rendaient maître Brisaille plus fier rde sa personne que le roi de son royaume.

Quand sa chevelure rousse fut peignée et parfumée et qu'il eut fait mine de raser la rouquinante moustache dont il était si fier jadis et qu'il lui avait vaillamment sacrifiée aux exigences de son rôle de laquais, Brisaille se laissa tomber dans l'un des trois fauteuils qui se pavanaient au milieu de la chambre, où il eut un soupir de satisfaction en souriant à son image reflétée dans une glace :

[A suivre]

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

EXIGEZ LA MARQUE
J. VIDAL



SE MEFIER DES CONTREFACONS

L'ESSENCE "STELLINE" EST INCOMPARABLE
(En caisses d'origine ou en cylindres de 200 litres)

PÉTROLE "CRISTAL" LE PLUS RÉPUTÉ
(En bidons de 50 litres ou en cylindres de 200 litres)

HUILE "D" EST INIMITABLE
(En bidons d'origine de 2 litres)

Simon DAMIANI & Cie, Importateurs exclusifs pour la Corse.

— LA MAISON A UN DÉPOT A AJACCIO —

les Motos 2,3,4 HP



Monet très Souples et Résistantes
Goyon Economiques et très Rapides
TRIOMPHATRICES DE TOUTES LES GRANDES EPREUVES 1924
répondent à tous les besoins
AGENCE EXCLUSIVE : JOSEPH ROMAGNOLI
40, Boulevard Paoli - BASTIA
(Envoi franco des catalogues et tarifs sur demande)



MAISONS
Pour
LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER
Tous
UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr. Le Fascicule : 1 fr. 25.
HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN



1400-1900
La Vérité Historique dégagée de tous préjugés, de toutes tendances politiques...
Un Aperçu Audacieux sur la vie sociale et intime des générations passées, la morale des idées au cours des siècles, les fantaisies, les ridicules, les exagérations de la mode, les sous-entendus à la fin les plus crûs et les plus anodins de l'estampe galante, les hardiesses de la poésie légère...
Le Revers de la Médaille des grands hommes, rois et aventuriers...
L'Histoire, la Vie, les Mœurs et la Curiosité
par l'image, la Caricature, la Document
Ouvrage conçu et publié sous la direction de
M. GRAND-CARTERET
Cinq volumes in 4° 24 × 32, chacun 400 à 450 pages, 120 hors-texte en bistre, sanguine, héliogravure ou coloriés à la main : 3.000 gravures dans le texte (la plus grande partie extrêmement rares).
Les 5 volumes prochés payables en 12 mensualités : 535 francs. Ces volumes feront prime sur le marché.
Demander livraison-spécimen gratuit numéro 6, à la Librairie de la Curiosité et des Beaux-Arts, 9, rue Vilaresque, Paris (7e).

LIBRAIRIE
DU "PETIT BASTIAIS"
VIENT DE PARAITRE :
MANUELETTU
DI A
STORIA DI A CORSICA
Par J.-P. LUCCIARDI
Elégante plaquette in-8° de 24 pages, sous belle couverture artistique.
Prix : 1 fr. 25 (franco : 1 fr. 50)

MONACO, LA CORSE ET SAINTE-DEVOTE
PAR M. DE TRENQUALEON
Ouvrage de 200 pages, orné de six hors-textes en sépia
Prix : 5 fr. — Franco : 5 fr. 50

ROGLIANO
Etude Monographique Régionale
par D. FUMAROLI
Prix : 5 fr. (Franco : 5 fr. 50)

AVIS AUX COMMERÇANTS EN PARFUMERIE
Un commerçant de Grasse fait parvenir à ses confrères et du métier, grossistes, demi-grossistes et détaillants, souvent, dans un délai de 8 jours, à partir du 1er juillet 1925, échanger au bureau des réclames du Journal contre les quantités de tréfonds ou leur possession est connue, qui expédiera avant le 1er juillet, en leur particulier, que postérieurement à cette date. Exception est faite pour les savons dont le prix de vente ne dépasse pas 2 frs l'unité et les produits de coiffure.
Les listes détenues par les souscripteurs leur être uniquement employées dans leurs échanges, n'ont pas à être signalées, mais une déclaration devra être déposée exclusivement aux quantités qu'ils écoulent à la vente.

BANQUE DE LA CORSE
ALTIERI & NAPOLEONI
15, pl. St-Nicolas et 41 bis, Jr Paoli à BASTIA
Principales Opérations de la Banque
Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et le non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc.

COMPAGNIE FRAISSINET
Horaires du mois de Juin 1925
DEPARTS DE CORSE POUR LE CONTINENT
Dimanche 17 - de Calvi pour Nice à 20 h.
Lundi 22 - de Bastia pour Marseille à 14 h.
Mardi 23 - de Bastia pour Livourne à 20 h.
Mardi 23 - d'Ajaccio pour Marseille à 13 h.
Mercredi 24 - de Calvi pour Toulon et Marseille à 19 heures.
Mercredi 30 - d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Horaires du mois de Juin 1925
DEPARTS DU CONTINENT POUR LA CORSE
Dimanche 21 - de Marseille p. Bastia à 10 h.
Lundi 22 - de Marseille pour Ajaccio à 15 h.
Mardi 23 - de Nice p. Ile-Rousse à 21 h. 30.
Mercredi 30 - de Marseille p. Bastia à 17 h.

DIDOT BOTTIN COMMERCIAL POUR 1927
BOTTIN MONDAIN 1927
SONT EN PRÉPARATION
SOUSCRIPTIONS ET ANNONCES SERONT REÇUES JUSQU'AU 15 JUILLET.
Pour tous renseignements, s'adresser à M. Paul Valot, Agent Général pour la Corse, 19, Cours Grandval, 19, Ajaccio.

AVIS DE CONCOURS
Un concours pour deux emplois de dactylographes auxiliaires temporaires à la Préfecture et dans les Sous-Préfectures sera ouvert le 24 juillet à 8 heures.
Les candidates admises à ce concours seront nommées à titre temporaire pour une période de six mois. Leur titularisation pourra devenir définitive à l'expiration de cette période, si aucune candidate classée n'a été désignée par le ministre de l'Intérieur pour occuper l'emploi dont il s'agit, en exécution de l'article 5 de la loi du 30 janvier 1923.
L'accès de ce concours est entièrement réservé aux personnes visées par l'article 9 de la loi du 30 janvier 1923, c'est-à-dire aux veuves de guerre non remariées, aux veuves de guerre remariées ayant un enfant ou plusieurs enfants âgés de moins de dix-huit ans, ou plus âgés, mais infirmes et à leur charge, enfants reconnus d'un militaire « Mort pour la France ».
Les demandes d'admission devront parvenir à la Préfecture au plus tard le 5 juillet 1925.
Le programme des épreuves et la nomenclature des pièces à produire sont délivrés à la Préfecture (2me division), où les intéressés pourront en prendre connaissance sous trois jours, sauf les dimanches et jours fériés de 9 à 10 heures et de 13 à 16 heures.

FEDERATION OUVRIERE ET PAYSANNE DES MUTILES ET REFORMES
Le droit à pension des anciens combattants et mutilés
La Fédération ouvrière et paysanne des Mutilés donne communiqué la note insérée ci-après :
A l'unanimité des 250 délégués représentant plus de 400 sections de la Fédération ouvrière et paysanne des Mutilés, il a été décidé au Congrès National de Saint-Etienne qui s'est tenu du 23 au 25 mai 1925, la motion suivante :
Considérant que de nombreux anciens combattants qui ont été blessés ou malades sous les drapeaux, ne trouvent dans une misère extrême par leur ignorance de la loi du 31 mars 1919, qui leur accorde droit à pension. Demande au Gouvernement de faire afficher dans toutes les communes de France comme il a été fait en août 1914 l'ordre de mobilisation : 1° la loi du 31 mars 1919 ; 2° la loi du 9 janvier 1924 qui prorogeait jusqu'au 31 décembre 1928 les délais pour demander, au titre de la loi du 31 mars 1919, une pension.
Cette aide de permettre à ceux qui ont fait leur devoir de réclamer leur droit le 31 décembre 1928, date à laquelle les services militaires n'auront plus la possibilité de demander une pension.
La Fédération ouvrière et paysanne des Mutilés, rappelle aux anciens militaires que, pour avoir droit à pension, il faut avoir été cités 19 et mutilation, une présence au corps de 90 jours ont nécessaire.
Pour ce faire, pour ces gens de cœur, nulle blessure ou maladies n'est pas de preuve pour leur droit. Pourquoi ne demandent-ils pas à la Fédération ouvrière et paysanne, 12, Place aux Herbes, à Orange (Vaucluse), les renseignements dont ils ont besoin ? Ils pourront n'ont pas une semblée ; c'est un droit qu'on doit toujours faire prudemment et reconnu, sur toutes les machines ou blessures constatées au service, suivant droit à pension.

LA CHAPELLE DE SAINTE THERESE DE L'ENFANT-JESUS
Le dimanche 6 juin y fut célébrée la première communion des enfants de l'Ecole de Saint-François de Salles. Bien que cette chapelle ne soit pas achevée, le bâtiment a pu en démolir grâce aux vastes espaces laissés libres. Les murailles ont commencé de jours déjà avaient été diligemment absorbés par elle qui viendra de naître, également décorativement les lignes architecturales de l'édifice.
Un arc, aux vêpres, une foule plus nombreuse encore que le matin, était heureuse d'assister aux premières offices célébrés dans le sanctuaire. Je « la Petite Thérèse » et de vénérer une relique exposée dans une chapelle latérale.
Pour l'achèvement du sanctuaire, engager les offrandes à M. le chanoine Billard, supérieur de l'Ecole Saint-François de Sales, Ajaccio (Corse). C. C. 210.17, Paris.

D'ENTR'AIDE COLONIALE POUR LES ŒUVRES
La Souscription Tamata du Comité Colonial de Marseille
Ce comité de bienfaisance, bien connu des milieux coloniaux et des sympathisants de la cause coloniale, groupe l'association des Anciens Marsouins et Coloniaux, le Foyer Colonial et le Syndicat de la Presse Coloniale.
Sa souscription annuelle au bénéfice de ses œuvres d'entr'aide, offre pour 1924, une série de lots des plus intéressants : Portefeuilles d'obligations à lots des valeurs de 20.000 frs, 10.000 frs, 10.000 frs, 5.000 frs, etc., et plus de mille lots provenant des Colonies, Pays de Protectorat, des grandes firmes et Sociétés Coloniales, etc...
Ces portefeuilles d'obligations composés des meilleures valeurs françaises participent à 54 tirages annuels pour un total de plus de trente-trois millions de lots. Ce sont là des chances de gain multiples qui valent à la Tombola Coloniale la faveur des souscripteurs désireux d'effectuer un bon placement tout en accomplissant un bon placement.
L'Association des Anciens Marsouins et Coloniaux de Marseille, comme le Foyer Colonial font bénéficier de leurs avantages tous ceux qui, à un titre quelconque séjournent ou ont séjourné Outre-Mer, Afrique du Nord comprise.
Il est donc du devoir de tous de collaborer à la « Belle Tombola » coloniale.
Le billet de souscription : 2 francs. Envoi contre mandat et timbres pour réponse, adressé au Trésorier du Comité Colonial, 12, rue Sibon, Marseille.
Nous publierons la liste des numéros gagnants.

PASSEPORTS POUR L'ARGENTINE
Le public est informé qu'en plus de passeport régulièrement visé, les autorités argentines exigent :
1°) Pour les étrangers ayant déjà vécu en Argentine et retournant dans ce pays :
a) La preuve d'identité en usage dans la République, et un certificat de bonne conduite délivré par une autorité publique argentine ou navire dont nous avons la date d'embarquement ;
b) A défaut des pièces indiquées ci-dessus, un permis de débarquement délivré par la Direction Générale de l'Immigration et revêtu d'une photographie (timbré timbrée).
2°) Pour les étrangers venant en Argentine pour la première fois :
Un certificat des autorités judiciaires ou policières de leur pays, indiquant, que le titulaire n'a encouru aucune condamnation pour délit de droit commun pendant les 5 années immédiatement antérieures à son départ.
3°) Pour les étrangers âgés de moins de 13 ans :
a) Un acte de naissance avec photographie ;
b) A défaut de ce document, le permis de débarquement prévu plus haut.
Les femmes étrangères accompagnées d'enfants de moins de 13 ans ne sont autorisées à entrer en Argentine que si elles disposent de ressources personnelles suffisantes pour l'entretien de leur famille.

DIMANCHE-ILLUSTRÉ
Magazine illustré en couleurs pour les grands et les petits. 40 cent.
Aujourd'hui et demain ! - 16 PAGES
¡Le plus compliqué pour le petit le plus malingre
TOUS LES DIMANCHES : 8.000 LIGNES DE TEXTE 70 PHOTOGRAPHIES ET DESSINS EN NOIR ET EN COULEURS
Tous les événements de la semaine qui vient de s'écouler ; la solution de la semaine précédente ; la Semaine mondaine (mots et dessins de tous les pays) ; les mots croisés ; les problèmes ; les jeux divers de récréation.
Prenez pages en couleurs pour les enfants : HOOT, LA FAMILLE MOBILOTOS, ZIG ET PUCE
SPÉCIMEN FRANCO SUR DEMANDE
Abonnements à DIMANCHE-ILLUSTRÉ, 36, rue Pierre-Picard, Paris
France, Colonies... — 1 an 24 fr. — 6 mois 12 fr. — 3 mois 6 fr.

Imp. E. CORNIER & FILS, 9, bis du Palais
Le Directeur-Gérant : Lucien CORNIER

REGINA
POUR
LA REINE DES CIGARETTES

51e ANNÉE — N° 210 — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — LUNDI 28 ET MARDI 29 JUIN 1925

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c. — JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE — Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE : Albert CHESNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (2e) — Téléphone : GUTENBERG 34-64
La publicité extra-locale est également reçue à l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris et dans ses succursales de France et Etranger.

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION : 8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA — Téléphone : 0-03 — Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-80

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Corse, Algérie, Tunisie et Colonies	13 fr.	25 fr.	48 fr.
Etranger (Zone Postale)	15 fr.	27 fr.	50 fr.
Les Ponts ne Sont			

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.
Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

NOUVEAUX MINISTRES

Les quelques commentaires qui vont suivre sont uniquement inspirés du point de vue des intérêts de la Corse. C'est à ce point de vue que nous regrettons que MM. de Monzie et Mario Roustan ne fassent plus partie du Gouvernement.

On nous dira sans doute que le maintien au pouvoir de M. Briet, ministre de l'agriculture, dont on connaît la grande affection pour la Corse, dont il a fait sa seconde patrie, et l'entrée dans le cabinet de M. François Piétri, comme sous-secrétaire d'Etat aux finances, sont de nature à nous rassurer.

Très volontiers, nous en acceptons l'augure.

Pareillement, nous gardons le souvenir de certaines paroles prononcées par MM. de Monzie, Mario Roustan et Fernand Bouisson au cours de leur voyage de mai en Corse. Ces messieurs, précisément, répondaient à un souci visible de l'opinion publique lorsqu'ils opposaient aux conséquences de l'instabilité ministérielle la permanence de la commission parlementaire de la Corse.

Cette commission, par sa permanence et par la continuité qu'elle assure à une œuvre portant, certes, sur des questions multiples, mais limitées à un seul département, est une assurance contre ce qui peut aggraver la vanité des engagements des ministres : leur instabilité.

La commission de la Corse a des dossiers sur toutes les affaires en cours : elle en a sur les services maritimes, sur le relèvement de la subvention cinquantenaire, sur les diverses méthodes applicables à l'île en matière d'électrification, d'assainissement. Ces dossiers sont ceux que délibèrent les bureaux ministériels, et qui sont, à première réquisition, à la disposition de la commission. Celle-ci peut demander l'inscription à l'ordre du jour, la discussion et le vote.

De ce fait, les ministres intéressés, quel que soit leur propre sentiment, et les bureaux ministériels, quelle que soit leur désir de résistance, sont mis dans l'obligation de se prononcer, de suivre un mouvement imprimé même en dehors d'eux. Ainsi a-t-on agi, notamment, pour le relèvement de la subvention cinquantenaire, et l'on peut bien que certains chefs des services intéressés n'eussent pas demandé mieux que de laisser dormir ces affaires dans leurs cartons.

Telle est la vertu de la commission parlementaire de la Corse.

Il n'en est pas moins très regrettable que MM. de Monzie et Mario Roustan soient partis.

Jugez avec le recul nécessaire, leur enquête apparaît sérieuse, apparaît, pour tout dire, avec un réel caractère d'enquête. Par la suite, à ce sujet, des précisions nous ont été apportées. Les deux ministres n'arrivèrent pas en Corse sans posséder sur les points à étudier une documentation qu'ils compétèrent en cours de route. Sans se laisser perdre dans la foule des détails et des questions secondaires, ils limitèrent leur enquête à quelques problèmes de premières importance sur lesquels ils recueillirent des suggestions pratiques d'un intérêt considérable des possibilités réelles de solution.

L'esprit dans lequel M. de Monzie, à qui incombait la part la plus importante du débarquement à effectuer, avait bien et vite saisi le sens de l'opération à engager, dans deux ou trois mois, pour rendre à la Corse le service d'utiliser brillamment ses mises en valeur. Quoique jour prochain sans doute, nous sera-t-il permis de dire ici comment, sous quel aspect extrêmement tangible, s'est manifesté la bonne volonté de M. de Monzie. On reconnaîtra alors que le voyage de Corse était nécessaire, et que, comme nous l'avons signalé en son temps, les restrictions oratoires qui en début, avaient ému quelques-uns de nos concitoyens, ne signifiaient plus autre chose, dans l'esprit du ministre des travaux publics, que le désir de moins promettre pour mieux jouir.

Cela ne veut pas dire que le départ de M. de Monzie ruine ces espoirs. Non. Il y a, d'abord, espérons-le, pour assurer la continuité de l'œuvre entreprise, la commission de la Corse, pleinement, plus que jamais consciente des devoirs qu'elle a assumés vis à vis de nous. Il y a aussi la marque écrite, la trace qui reste des projets ébauchés : nous pouvons même ajouter des projets élaborés, engagés dans la procédure, et qui ne seront pas retirés. On y veillera. Cela nous est une raison de plus d'exprimer à MM. de Monzie et Mario Roustan les regrets que leur départ suscite en Corse.

ARISTARQUE.

La mise en valeur des Colonies françaises

La situation n'est malheureusement pas aussi favorable en *Afrique Equatoriale*. Cette colonie a été longtemps délaissée. Obligée de payer elle-même les frais de la conquête, disposant de peu de ressources en raison de sa faible population et de l'absence d'industrie et de commerce locaux, elle n'est pas en mesure de gager ses emprunts et doit, à cet effet, demander l'aide de la métropole. Le régime domanial des concessions à des compagnies fermières n'a pris fin qu'en 1900 ; un premier emprunt avait été consenti à la colonie à cette époque, un autre avait été autorisé par la loi du 13 juillet 1911, mais il n'a pu être réalisé qu'en 1920 et 1922 par tranches de 25 et 35 millions. Et cependant, des travaux énormes restent à effectuer, notamment le chemin de fer Congo-Océan, qui doit relier le port fluvial de Brazzaville sur le Congo au port maritime de la Pointe-Noire sur l'Océan Atlantique et qui sera, espère-t-on, terminé en 1931.

Cette voie ferrée libérera, enfin, le Congo français des entraves actuelles, puisqu'il lui permettra d'évacuer directement ses produits sans passer par la colonie voisine du Congo belge que nos alliés ont déjà dotée, grâce à de lourds sacrifices, d'un outillage puissant et moderne.

Le 3 mai 1926, on a signalé à l'Académie des Sciences que l'existence même du Lac Tchad dont les terres avoisinantes sont propres au pâturage et aux cultures, est menacée par la sécheresse, en raison de la capture probable du Chari par des affluents du Niger. Voici encore des travaux à entreprendre dans ce pays !

A *Madagascar*, divers programmes ont été élaborés, mais la mise en valeur ne paraît pas entrée dans une phase décisive et, pour beaucoup de cultures, nous en sommes encore, dans la Grande Ile, à la période des expériences et des stations d'essais. Le programme Sarraut comporte une dépense totale de trois cents millions dont plus de la moitié pour les chemins de fer malgaches et dix millions pour le canal de Pangalanes. Il est en voie d'exécution sur le budget de la colonie (Taxes nouvelles ou accrues en vue d'améliorer l'outillage. Economies, pas d'emprunts que la France ne pourrait accepter. Eviter de se livrer à des créanciers étrangers qui confondent trop souvent « garantie » et « contrôle ». Aucune dette pouvant surcharger les générations futures. Il ne faudra pas négliger, d'ailleurs, notre possession des Comores, à laquelle le rattachement administratif à Madagascar paraît avoir été funeste au point de vue des travaux publics.

Emile ARENE,
Conseiller du Commerce Extérieur de la France.

(A suivre)



Voici le nouveau ministère Briand, au complet, qui se présentera aujourd'hui mardi, devant les Chambres.
(Photo « Comœdia-Paris »)

Transactions

Nous n'entendons rien exagérer. Ce n'est pas le faire, croyons-nous, que d'établir un certain lien entre l'action que nous développons depuis des mois et la faveur de plus en plus grande rencontrée par cette idée que le salut financier dépend de l'union de tous les Français de bonne volonté autour d'un programme objectif. La crise ministérielle a présenté à cet égard une originalité très marquée. L'habituelle lieu contre-verses politiques est peut-être encore trop ancienne pour qu'on se résolve à franchir d'un seul élan les derniers obstacles qui nous séparent encore du but : nous en sommes cependant assez près pour qu'il importe de le reconnaître avec plus de précision que jamais.

Il est par exemple un principe que nous avons toujours défendu : l'impossibilité de faire revenir ou de maintenir en France les capitaux par des moyens de contrainte. Nous professons, avec nombre d'hommes d'opinions économiques par ailleurs très différentes, que « l'on n'enrage pas les oiseaux migrateurs » dont parlait un jour l'éminent professeur Gide. De cuisantes leçons ont fini par acclimater cette conviction chez beaucoup qu'en détournaient certaines doctrines assurément respectables mais manifestement empiriques. Seulement, si l'on veut obtenir un résultat, il faut épuiser toutes les conséquences du principe : il ne suffit pas, par exemple, de supprimer telle réglementation inopérante qui empêche les capitaux de rentrer dans la crainte de ne pouvoir ensuite se déplacer sans difficultés ; il ne suffit même pas de joindre à cette libération, certaines diminutions d'impôts excessifs, si l'on entend compenser libération et allégement par quelque autre forme de taxation dont l'inspiration offrait les capitaux, tel le prélèvement même modéré cher aux socialisants. Il ne peut que pareille chose se fasse sans la moindre arrière-pensée, sans le moindre esprit agressif, mais il est des impressions qui ne se raisonnent pas ; la moindre trace d'une fiscalité de combat, même enlevante de mesures libérales, ruine bien les efforts méritoires que l'on peut faire d'autre part. On ne trompe pas avec l'erreur.

Il faut bien comprendre, en effet dès qu'on aborde le problème financier, la nécessité d'agir selon les mêmes principes et avec simultanéité sur tous ses éléments. D'abord, pour l'effet psychologique : voilà assez longtemps que l'on nous expose avec raison qu'un véritable « choc » est désormais indispensable pour convaincre le pays, lassé de vérifiable et de demi-mesures, qu'il y a enfin quelque chose de changé et que le franc sera désormais défendu par tous les moyens sans la moindre défaillance. Ensuite, pour l'effet technique, car, comme nous le disions plus haut, il est parfaitement vain d'exposer ici les résultats que l'on tend à réaliser ici.

C'est en ce sens que l'on peut dire qu'il n'y a pas de solutions techniques « transactionnelles ». Des transactions, on en peut imaginer sur des formules, sur des modalités d'application, sur les réformes concessionnaires d'autres réformes, mais à la condition qu'il ne soit pas touché au principe directeur, à l'orientation même de l'action à poursuivre. Elle est un tout : on ne peut pas la diviser en mesures qui satisfont les uns et apaisent les autres, sans quoi on aboutit à l'un de ces systèmes bâtards que nous avons vus se multiplier au cours des derniers mois, et l'on compromet inutilement, en dépit de l'attachement réel que l'un peut avoir pour elles, les plus belles et les plus généreuses idées. Et dans le cas particulier, on n'inspire pas « confiance » qu'à demi, parce que quiconque n'a qu'une demi-confiance reste finalement dans l'expectative.

Billet du Jour

Il est rare, à notre époque de carrières encombrées, que l'on offre aux jeunes gens la possibilité d'entrer sans concours dans une administration de l'Etat. C'est cependant ce qui vient de se produire pour une branche des Finances.

Le *Journal Officiel* nous fait savoir que, pour remédier à la crise qui sévit dans le cadre des contrôleurs des contributions directes, le ministre a décidé que les élèves de certaines grandes écoles seraient dispensés de droit du concours d'admission et pourraient être librement admis sur la présentation de leurs élèves.

Contrairement à ce que l'on attendait, cet avis n'a pas eu beaucoup d'écho à Polytechnique, à Centrale, à Saint-Cyr, à Navale, à l'Institut agronomique, à l'Ecole des Mines de Saint-Etienne, à l'Ecole des Ponts-et-Chaussées, à l'Ecole libre des Sciences politiques et à l'Ecole des Hautes Etudes sociales, qui sont les institutions visées par le décret.

On ne voit pas, en effet, ce que peut avoir de séduisant la profession de collecteur d'impôts pour des jeunes gens qui aspirent à faire partie d'une elite, qui est le brillant « pipo » qui renonceait à compléter le diplôme de fin d'année qui lui ouvrirait dix portes dorées, pour s'aventurer à vérifier les déclarations de revenus des assujettis ?

Le métier de contrôleur des contributions directes est un métier honorable. Ceux qui l'exercent, ont, par surcroît le mérite de faire front à une antipathie presque générale. Mais il est exagéré de vouloir prendre ces dévoués fonctionnaires dans les grandes écoles qui, vraisemblablement, n'ont pas été créées pour fournir au contingent des commis de perception. Ou alors, on ne recueillera que quelques rares recalés auxquels, désenchantés, aigris, désabusés, accomplissent mal une besogne qui leur paraîtra bien au-dessous de leurs capacités.

Pourquoi ne pas poursuivre le recrutement des contrôleurs des contributions directes par les voies réglementaires ? Ces voies sont-elles désertes ? Parbleu ! quand nos fonctionnaires seront mieux payés, vous les verrez se repeupler...

Gabriel Bayol.

Lettre à Antonia

En vous écrivant, j'éprouve un poignant regret ; celui de ne pouvoir accepter l'hospitalité de la châtaigneraie que votre amitié offre à ma nonchalance et à ma rêverie.

J'aurais voulu comme à la saison dernière descendre du train à la station de Ponte-Leccia, où *Zia Natale* m'attendait avec son cabriolet, et après les gais propos, trotter vers votre village, bucolique et paisible refuge charmant où je respire si bien la Corse loin des moteurs en activité et des toitures trop neuves.

Vous souvient-il de ma joie à chacune de mes arrivées ? A peine m'avez-vous tendu le verre de la bienvenue, un verre de ce petit vin frais et rose de la *Castagniccia* qui défie les langues et semble donner au paysage des grâces nouvelles, je montais dans ma chambre emplant de l'odeur des menthes et des fougères.

Le bruit des tramways, la foule fiévreuse, les mille soucis quotidiens, tout cela était oublié. Je regardais les châtaigniers énormes et noueux, les montagnes découpant leurs arêtes mauves sur l'écran du ciel, la route jonchée d'ombres. Je ne quittais la fenêtre que très tard après avoir écouté la sonorité limpide et prolongée de l'Angelus, qui, soulevé avec les sonnailles des chèvres, propageait une indicible mélancolie.

***

Tous en m'invitant à prendre place autour de la table familiale, vous me disiez : « Vous savez, depuis votre départ, rien n'a changé ici, ni le décor, ni les gens ». Et moi de répondre : « Tant mieux, si la maison a conservé l'arôme que je lui connais depuis si longtemps, si les ramures viennent encore jusqu'aux premières terrasses offrir leur fraîcheur délicieuse et si les femmes ont toujours leur sérénité légère et tant de grâces dans leur démarche ; d'autres préféreraient retrouver dans ce coin de montagne une copie de la grande ville.

Cela me rappelle ce voisin qui parti à Paris pour y accomplir je ne sais quel emploi était revenu au village avec des airs ridicules de faux boulevardier : Des maisons sans ascenseur, des rues privées d'alignement et aucune vitrine aux magasins, criait-il, en insistant plus que de raison sur les *a* et les *r* ! En passant devant le parc aux chèvres, mêmes, critiquait l'hygiène villa-

goise. Ce sont peut-être les mêmes de là-bas qui seront bon !

Vous vous êtes contentés de hausser les épaules et avez pris l'infortuné à vite regagner son sixième étage de la capitale !

Mais quel accueil souriant vous réservez à ceux qui sont restés attachés au pays natal et qui le plus souvent possible, viennent demander au ciel de Corse, santé, émotions et fierté.

***

En ce pays parler corse que nous aimons tant, vous me racontez des histoires d'amour. Une surtout, ja vôtre, m'a ravi. Quand elle m'est parvenue là-bas, de l'autre côté de la Méditerranée, il m'a semblé aspirer dans une bouffée de brise tous les parfums de l'île. Et elle a été relatée tant de fois pour mon plaisir !

En vous voyant aller à la fontaine, Cecco avait admiré votre profil droit, la blancheur laiteé de votre cou et votre stature élancée ; et un beau jour en vous offrant l'aide de son robuste bras pour soulever la Sevetée, il hasarda des mots tendres.

Justement, à cette époque, toutes les fois que je recevais des nouvelles du pays, je n'étais pas loin de croire que le vent du modernisme avait soufflé en tempête sur la Castagniccia.

Plus d'idylles romanesques ! On se marie tout bonnement comme à Bordeaux et à Lyon ! Puis voilà qu'une lettre est venue me rassurer. Par une nuit sans lune et toute remplie d'étoiles, vous aviez suivi votre amoureux sur la route déserte pour écouter la brise qui traduisait à votre intention le chant du poète :

« *Si tu veux, faisons un rêve* ».

Depuis cette « escapade », où nous n'avons vu que le besoin africain d'une manifestation sentimentale, vous avez connu le bonheur bien de la grande ville, de ses bruits, de ses trépidations, de ses fièvres et de ses vertiges. Votre compagnon un sage, n'a jamais songé à détourner vos yeux du *San Pietrone* qui ferme votre horizon, et tous deux êtes favorisés des dieux ,puisque vous avez reçu en partage la simplicité des pensées, la fraîcheur des sensations et un sourire fleuri dans l'air pur des hauteurs.

Voilà pourquoi, aujourd'hui, gelé d'une nostalgique tendresse pour la terre de Corse, j'attends avec impatience l'an prochain qui me verra au seuil de votre hospitalière demeure où il fait si bon le soir écouter les histoires d'amour, auxquelles votre accent jeune une saveur particulière.

LOUIS B.

***

ECOLE DE COMMERCE DE BASTIA

RECONNUE PAR L'ETAT

EXAMEN DE TENEUR DE LIVRES

Ont été admis définitivement reçus :

Garçons

Angeli Philippe ; Canale François ; Franciosi Antoine ; Frediani Pierre ; Monarchini J. Dominique ; Sabbioni F. Xavier ; Terra Michel ; Vincignerra Joseph.

Filles

Arrighi Anna ; Bastiani Mimosinde ; Casanova Marie ; Compagnone Catherine ; Defranchi Angèle ; Farioli Stéphanie ; Filippi Marie ; Filippini Alexandrine ; Gianelli Laure ; Giuliani Lydie ; Grimaldi Antoinette ; Michel Mireille ; Orsolini Jeanne ; Orsolini Marie ; Raffini M. Félicité ; Raoli Martine ; Trojani Jeanne.

COMPAGNIE FRAISSINET

Le paquebot **Général Bonaparte** partira sur la ligne Marseille-Bastia-Nice à partir du samedi 3 juillet, jour où il permettra à Nice avec le **Corte II** qui prendra sa place sur la ligne d'Algérie.

Vous trouverez tout ce qui concerne la **T. S. F.** Aux Grands Magasins Louis MAUREL

Appareils récepteurs des dernières marques. Toutes fournitures et accessoires. Installation et mise en point assurées. Nombreuses références. Facilités de payement.

MAIRIE DE BASTIA

AVIS

Prêts-relief aux immobilisations dotaux, contre quittances sous garantie effectif et déposant des ordonnances de mise d'un greffier public.

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

LE NOUVEL HOPITAL

NOUVELLE SUBVENTION DU PARI MUTUEL

Paris, 28 juin

M. Durafour, ministre de l'Hygiène, a informé M. Emile Sari, sénateur-maire de Bastia, qu'une nouvelle subvention de deux cent mille francs a été accordée pour la construction de l'Hôpital de Bastia.

Ainsi, le total des sommes versées par le Pari Mutuel aura bientôt atteint la total des prévisions de près de deux millions promis par le Pari Mutuel.

Les travaux seront terminés dès que le Préfet de la Corse aura fait procéder à l'expropriation de la parcelle de terrain occupée par M. Paoli, industriel, et sur laquelle doit s'élever le pavillon de l'Administration et des salles de consultation.

LES DETTES INTERALLIEES

M. BOKANOWSKY SERAIT-IL CHARGE D'UNE MISSION A WASHINGTON ?

Paris, 28 juin

Le ministre des Finances est partisan délerminé de la stabilisation et de la ratification de la convention Mellon-Bérenger, mais avant de rédiger la ratification du Parlement, il s'efforcerait d'obtenir des assurances formelles touchant l'ouverture éventuelle de crédits à l'étranger reconnus indispensables par le Comité des Experts pour entreprendre l'œuvre de stabilisation monétaire.

L'entrevue de M. Caillaux avec M. Bokanowsky a donné naissance à un bruit qui persiste, que le député de la Seine serait chargé d'entamer de nouvelles négociations avec les Etats-Unis.

Le Petit Parisien écrit que dans la soirée, le bruit était considéré comme non fondé au ministère des Finances.

Le Figaro exprime la même surprise. Il remarque cependant qu'aucune note démentant n'a été publiée.

Le Journal parle de la mission de M. Bokanowy qui serait également chargé d'obtenir de Washington l'abandon de la clause qui permettrait aux Etats-Unis, le cas échéant de commercialiser notre dette.

ALPHONSE XIII A PARIS

RECEPTION A L'ELYSEE

Paris, 28 juin

Alphonse XIII qui avait rendu une visite protocolaire à M. Doumergue, hier, et avait assisté au Grand Prix de Paris des chevaux, a assisté aujourd'hui avec la reine un déjeuner à l'Elysée.

Les honneurs militaires ont été rendus aux souverains qui ont été reçus à leur descente de voiture par MM. de Fouquières, le colonel Marasse, de la maison militaire ; le colonel Brosse, commandant du Palais. M. Doumergue s'est rendu au devant des souverains et les a conduit au salon où ont eu lieu les présentations.Assistaient au déjeuner,au cours de la suite des souverains, MM. Briinones de Léon, le général Jordana, de Seives, Herriot, Briand, le général Guillaumat, Nogaro, Jules Cambon, le bureau de l'Académie des Beaux-Arts, etc.

Nouvelles Parlementaires

LA RENTREE DES CHAMBRES

Paris, 28 juin

Les Chambres se réunissent demain. La déclaration gouvernementale traitera de la politique générale et des points principaux du programme financier.

M. Caillaux n'a pas terminé ses projets. Il attend les conclusions des experts et sera à même de les déposer dans les quatre ou cinq jours.

La Chambre sera invitée à voter le report de certains crédits non employés au budget clôturant le 30 juin.

LE PRIX DES JOURNAUX

Paris, 28 juin

L'Ere Nouvelle annonce qu'en raison de la situation difficile de la presse au point de vue économique, la Fédération nationale des Journaux français a décidé que le prix des journaux sera porté à 25 centimes à partir du premier juillet.

CONSEIL DE CABINET

LA DECLARATION MINISTERIELE

Paris, 28 juin

Le Conseil de Cabinet réuni ce soir sous la présidence de M. Briand, s'est entretenu de la déclaration qui sera lue demain à la Chambre et au Sénat.

à Nice

UNE GRAVE AFFAIRE

Nice, 28 juin

Hier, vers 13 heures, le concierge du N° 10 de la rue Tonduti s'aperçut que la porte de l'appartement de l'avenue Caisson portait des traces d'effraction et de pesées. Il monta à l'étage supérieur et découvrit sous un meuble, au cinquième, un individu ; il appela à l'aide ; un agent accourut et emmena l'inconnu à la permanence où il déclara se nommer Jean Pionillo, sujet italien et avoir voulu, avec des complices, s'emparer de divers papiers.

L'enquête a démontré que le voleur a agi seul. Il a avoué avoir obéi à des instructions de M. Caze de Fresquières, rentier, 41, rue de France, qui serait le chef des fascistes de Nice.

Celui-ci, interrogé, a reconnu avoir suivi les instructions de M. Ernest Besio, consul du parti fasciste à Savone. L'opération devait être payée 40.000 francs.

On comprendra l'importance de l'affaire quand on saura que M. Caisson, du parti socialiste, est le champion des causes justes. Ses interventions ont été toujours remarquées. En novembre dernier, le Gouvernement de M. Mussolini, qui poursuit jusqu'en France ses ennemis, avait demandé l'extradition du nommé Giacomo Gessi, pour tentative de meurtre, avec l'espoir que Paris lui donnerait satisfaction. Or, des renseignements obtenus à Ravenne ont établi que Gessi, victime d'un fasciste, avait été attaqué et s'était défendu. Ses ennemis avaient même incendié sa maison et ses parents avaient été l'objet des pires sévices. Le Gouvernement français refusa l'extradition après une intervention de M. Caisson qui dévoila les manœuvres fascistes.

La presse locale, notamment le *Petit Niçois*, s'était saisie de l'affaire.

C'est donc pour s'emparer de documents édifiants que les dirigeants fascistes avaient employé ce moyen à l'aide de gens sans aveux.

M. Caze de Fresquières a été arrêté.

à Marseille

ACCIDENT D'AUTOMOBILE

Marseille, 28 juin

La voiture de l'amiral Picot, commandant le front de mer, a été tamponnée hier sur la route de Miramas par une autre voiture qui a pris la fuite.

L'amiral, relevé avec une plaie au cuir chevelu, et Mme Picot, contusionnée aux genoux, ont été transportés dans une clinique.

EN POLOGNE

Un CAMBRIOLAGE au MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Varsovie, 28 juin

Des cambrioleurs ont pénétré au ministère des Affaires étrangères. Ils ont ouvert un coffre. Il apparaît que des documents diplomatiques ont été emportés, notamment ceux provenant du représentant de la Pologne à Moscou.

ATHLETISME

UN RECORD BATTU

Paris, 28 juin

Hier à Roubaix, Vauthier a battu le record de France du saut à la perche en sautant 3 m. 91.

Le précédent record appartenait à Winbusky, du Stade Français, avec 3 m. 77.

LE CHAMPIONNAT DE MARCHE

Paris, 28 juin

Le championnat de France des 20 kilomètres marche a été gagné par Dejoquay (1 h. 44' 45") devant Picard, Germain et Léger.

AUTOMOBILISME

LES GRANDS PRIX DE L'A. C. F.

Marseille, 28 juin

Le Grand Prix de l'A. C. F. couru hier à Miramas a donné les résultats suivants :

Voitures : Goux sur Bugatti, devant Constantini.

Voiturettes : Cays sur Salmson ; Gendrat sur Salmson.

Cyclecars : Zubiaga sur Austin.

AVIATION

LE RECORD DE DISTANCE EST BATTU

Paris, 28 juin

Le capitaine Arrachart et son frère sur avion Potez-Renault, ont atteint Bassora, ayant parcouru 4250 kms, battant le record Arrachart-Lemaître de 3166 kms établi le 3 février 1925.

TARIF DES INSERTIONS

Avis du Décès	30.00
Avis de Transfert	30.00
Avis de Remerciements	30.00
Avis de Messe	30.00
Avis de Messe et de Remerciements	35.00
Annonce Funéraille (Chr. Locale)	30.00
Avis du Décès (2 insertions)	30.00
Annonce Naissance	30.00
Discours d'Obsèques la ligne	1.50
Petites Annonces Réclame, la ligne	1.50

N. B. — Les ordres d'insertions doivent être obligatoirement accompagnés de leur montant.

Machines à Coudre

SINGER

LES MEILLEURES

LES PLUS ROBUSTES — LES MOINS CHÈRES

FACILITÉS DE PAIEMENT

RÉPARATIONS - AIGUILLES - ACCESSOIRES

BASTIA 4, Boulevard du Palais, 4 — AJACCIO 18, Cours Napoléon, 18

LES SPORTS

LE TOUR DE FRANCE

BENOIT GAGNE LA CINQUIEME ETAPE

Paris, 28 juin

Quatre vingt-neuf coureurs ont pris le départ au Havre.

A Rouen, 70 coureurs, Dubos en tête, passent à 5 h. 30.

A Honfleur, 30 coureurs sont ensemble, 40 suivent à deux minutes. Gelot abandonne.

A Deauville, soixante coureurs sont ensemble à 9 h. 30. Bellenger même et gagne une prime.

A Caen, la signature est supprimée ; soixante coureurs passent ensemble à 11 h. 14 ; à Isigny, les mêmes passent encore ensemble à 13 h. 14 ainsi qu'à Carentan à 13 h. 45.

A Cherbourg, Benoit bat au sprint Bellenger, Van Dam, Van de Castele, Bidot, Steinbroeck, Pé, Dejonghe, Cuvelier, Bottecchia, Frantz, Sellier, Delreille, Gobillot, Beskman, Flahaut, Tallieu, Lucien et Jules Buysse ensemble en 14 h. 14' 09" ; Aymo, en 14 h. 15' 29" ; Rossignoli Parmentier, Englebert, Vermeulen, Piccin, en 14 y. 19' 07" ; Devos, en 14 h.20'01 Standaert, en 14 h. 22'10" ; Mourgeiat, Martinetto, en 14 h. 23' 30" ; Nierlans, Vertemati, Colle, Hardy, Dossche, Dubos, Parel, Huot, Alancourt, en 14 h. 23' 32" ; Dhers, en 14 h. 27' 12" ; Omer Huysse et Canova en 14 h. 29' 13" Decorte, Marfisot, Catelon, Ferrara, Francini Longoni, Delcourre, Michelana , Bovitti, etc...

CYCLISME

LE GRAND PRIX DE PARIS

Paris, 28 juin

Les séries du Grand Prix de Paris ont été disputées hier ; elles ont été gagnées par Rorbach devant Bailey Spears devant Coudere ; Fancheux devant Leene ; Meerkops devant Larrie ; Poulain devant Gay ; Peyroda devant Jacquard ; Schilles devant Lo'ret.

PARIS-SOISSONS

Paris, 28 juin

La course cycliste Paris-Soissons a été gagnée par Blanc-Garin devant Sausin, Copirs, Collen, etc...

LA BOURSE

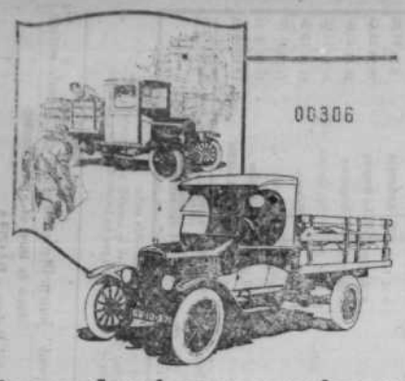
Paris, 28 juin

COURS DES VALEURS

	cours précéd.	dernier cours
Rente 3 0/0	47.70	47.70
— 4 0/0 1918	44.10	43.90
— 4 0/0 1917	44	43.75
— 5 0/0 1915	92.40	92
— 5 0/0 1920	91.85	91.75
— 4 1/2 0/0 1905	91.80	91.70
Buenos Ayres 4 1/2 Or 1909-1917	9930	»
Japon 4 0/0 1905	398	397
Roumanie 1922 4 0/0	567	»
Société Générale	843	844
Banque Union Parisien.	870	871
Banque Paris Pays-Bas	1784	1805
Soste Foncière	4345	4575
Banque Ind. Ottomane	1410	1404
Rents 6) Hagar Argent	755	760
Crédit Foncier Egyptien	5160	5300
Crédit lyonnais	1730	1730
Crédit Foncier Colonial	560	»
Crédit Fonc Argent ari	475	»
Nord	1140	1140
Voitures de Paris	1020	1030
Wagons Lits ordinaires	1510	1515
Suez Capital	13750	13850
— 5 0/0 1900	70.70	70
Suez Part	11650	12700
Suez Société Civile 1/5	3005	4000
Transatlantique ordinaire	155	157.50
Transports sur voyeurs	430	»
Lebon Capital	970	970
Thomson Houston	340	350
Lyonnaise	895	900
Suez Géné. Paris	3540	3450
Pernodrico	420	430
Saint Frères	320	317
Nic Thés	4300	4300
Rose Deny	61	»
Mediterranéenne & Unité	154	»
Mexicaine Unité	270	270
Ochkiefs ordinal ep 15	190	191
Meyer et Charlita	500	»
Pinkerton	967	968
Sommer Aut Jack	20.75	»
Oriente	46	»
Hispano 8e Elitos	165	170
Hispano de Guadalaxara	350	3500
Tanganyka	430	475
Rand Mines	480	»
Espero Pension	665	»
Schneider et Cr Creusot	1950	1950
Hte Four Denain Anzin	1600	1600
Dourcadie	472	»
Métallurgie Artège	180	180
Commerc. Rouennaise	630	»
Saint-Gobain	1150	1150
Phosphates Gafsa	1001	1005
Lanture Nitrate Chili	750	755
1/10 Royal Dutch	5040	5050
Roumano Boiso Pétrole	1130	»
Phosphates M'Zella	170	170
Mexique Eagle portrero	710	714
France Pétrolifère Paris	1240	1270
Shell	780	778
Raffinerie day	1975	1980
Pétrole Steaua Romana	550	550
Sucreries Coloniales B.	565	560
Action Saint-Raphaël	9750	5400
Dong Trieu	1000	1000
Porte ouv. ext. Kouyou	1190	»
Bunnels Gilbert	700	700
Cnth Industr Nouvelle	501	495
Grands Trav.	140	142
Raffineries Français	320	310
Bureau Recherches Pétrole	500	»
Chaux, ciment. de l'Ac.	160	»
Lumière	270	270
La Seine	153	151
Rubay	170	168
Cnthl. National 1920	721	724
Porte Canal Caledonie	30500	30700
Action tunnel Cumberie	615	630

COURS DES CHANGES

Livre	106.85	107.25
Dollar	24.79	24.75
100 Lire	124.50	124
100 Francs	992	988.50
100 Drs suiss	463.50	462
100 Florins	1073.	1072.75



Vous deviez y arriver

Vos transports hippomobiles ne vous satisfont plus, talonné par la concurrence et débordé par le mouvement des affaires, vous allez acquérir votre premier camion ; d'où ces suivront : quelle marque allez-vous choisir ?

Pourquoi hésiter,vous puisque vous savez que le prix du châssis Ford 1 tonne est le plus bas et que le prix des pièces de rechange en d'un bon marché inouï !

Quant à la valeur de ses services, comme il y a plus de camions Ford en usage que de tous les autres camions réunis, et que leur nombre augmente sans cesse, vous savez à quoi vous en tenir.

Châssis 1 tonne

Ford

Automobiles Ford, S. A., 225, Quai Aulagnier, 225 Asnières (Seine)

AGENTS DANS TOUTE LA FRANCE

Pour tous achats ou ventes par de 1 tonne, visitez toutes les fois que vous vous trouvez à Paris, le Comptoir Ford, 23 Champs-Elysées.

Chronique Locale

CALENDRIER. — Aujourd'hui : Mardi 28 juin 1815. Vingt-septième semaine. 180e jour de l'année ; 185 à venir.

Aujourd'hui : Saints Pierre et Paul. Demain : Saint Martial.

La température d'hier à Bastia. — Thermomètre : à 9 h. 22° ; à 15 h. 29,5 ; à 18 h., 19°. Minima, 16° ; maxima, 29°.

Etat du ciel : peu nuageux ; vents : partie E. N-E. (force 1 et 2) ; mer : assez belle.

EPHEMERIDES

1815. — Napoléon Ier quitte Paris pour la dernière fois.

FIANÇAILLES

Nous apprenons avec plaisir les fiançailles de M. Carbuccini, sergent-major au 173e R. I., avec la jeune demoiselle Mlle Mimi Guiseppini.

Nos félicitations.

SUCCES

Nous apprenons avec plaisir que M. Ange Serafini, fils de notre sympathique secrétaire,M. Charles Serafini, chef du service d'hygiène municipale Marseillaise, vient de passer avec mention l'examen du P. C. N. devant le Faculté de Médecine de Marseille.

Nous adressons au jeune lauréat et à sa famille nos sincères félicitations.

NOUVELLES COLONIALES

M. Orgibet Joseph, médecin principal de 1re classe des troupes coloniales indigènes de l'Afrique occidentale française, a été appelé à servir à l'Administration centrale (inspection générale du service de santé).

AU LYCEE

La distribution solennelle des prix aux élèves du Lycée de Bastia aura lieu le dimanche 21 juillet à huit heures du matin au Théâtre Municipal sous la présidence de M. le Vice-Recteur de la Corse.

***

NOUVELLES MARITIMES

M. Amadéi Paoli-Mathieu, commis principal de 2e classe à Toulon, a été nommé commis principal de 1re classe dans le personnel administratif des services d'inspecteur et de garde de la marine.

***

EMPLOIS RESERVES

Ont été mis à la disposition du gouverneur général de Indochine, en qualité de garde principal stagiaire de la garde indigène 3 :

M. Monchini Joseph, ex-sergent du 173e rég. d'infanterie.

M. Susini Antoine-Dominique, ex-officier du 29e rég. de tirailleurs algériens.

***

MEDAILLE MILITAIRE

La médaille militaire a été décernée à titre posthume, à M. Santoni Vincent, officier au 38e bataillon de tirailleurs sénégalais ; excellent sous-officier, blessé et cité à l'ordre du jour, il était proposé pour la croix à toute épreuve. Chef du service de liaison, a été tué dans l'accomplissement de sa mission, le 16 juillet 1918, au Bois-de-Logen (Grèce). A été cité.

EAU DE SOURCE

Les bornes-fontaines débitent de l'eau de source servant fraîches tous les jours de 5 heures du soir à 9 heures du matin et de 1 heure à 5 heures.

MUMM — CHAMPAGNE

CORDON ROUGE - EXTRA DRY

1920

AU PORT

Mouvement : Le bateau-poste français **L'Algérien**, de Marseille-Corse avec 210 tonnes de matériaux divers, chaux et ciments (tout pour le compte de M. Laurent Colombani) ; Le vapeur **Corte II**, de Nice, avec 197 passagers et 83 tonnes de marchandises ; **L'Estrella**, de Gênes, vide lest, devant charger 30 tonnes de charbon ; Le **Campidano**, sauvrier Salvo, de La Maddalena avec 9 passagers ; Le **G. G. Graillaux**, de Gênes, devant prendre 80 tonnes de charbon.

— Sortie : **L'Eugenia**, pour Livourne, avec 68 tonnes de bois d'usine ; Le **Rosa Lorenza**, pour Cavagli, avec 40 tonnes de ciment ; Le **Campidano**, pour Livourne, avec 32 passagers ; Le vapeur **Corte II**, pour Marseille avec 160 tonnes de marchandises et 182 passagers.

— En opérations commerciales : **Attività, Nuova Immacolata, Nérée, Nunzia, La Pensée, L'Algier, Domenico, Eufrasie, S.S. Crucifixo, Limone.**

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge

Sieur DAMIANI & Cie, 25, Boulevard Paoli

BIBLIOGRAPHIE

ELEVAGE DU MOUTON KARAKUL

Il n'est point un de ces pays de récents improductifs. Celles qui semblent parmi les plus déshéritées comportent des sources de richesse. Ainsi, connaissez-vous les particularités d'élevage du mouton Karakul ; avez-vous tenté de l'acclimater pour en produire l'Astrakan ?

Etudiez-en la possibilité en régions sèches, l'expérience est facile, peu coûteuse. En travaillant vos moutons parcimonieusement, vous pouvez vous vêtir sur des étendues jusqu'alors peu ou rien utilisées, des ressources inutilisées. Le Karakul vous permet, en effet, par des croisements au premier degré avec des moutons du pays, d'obtenir des jeunes vous donnent la fourure d'Astrakan. Cet élevage, dont la conception est à la portée de tous, même d'une famille, a Ste à la Compagnie » (Hôtel-de-Ville, 79, boulevard St-Germain, Paris, VIe) y consacre deux articles des plus intéressants, parfaitement illustrés, dans son numéro, 275 et 277 (4 francs 40 chaque, franco).

On nous communique

AVIS AUX SANS-FILISTES

Les personnes qui ont installé un poste radio-récepteur ou radio-intérieur (loi T. S. F. et qui, conformément au décret du 23 novembre 1923, n'en ont pas fait la déclaration à M. le Directeur des Postes à Ajaccio, sont invitées à se conformer d'urgence à cette prescription, faute de quoi elles s'exposeraient à de graves sanctions.

SOCIETE « A PEDRA »

Les membres de la dite société sont cordialement invités à l'apéritif d'honneur, à l'occasion de la fête de ses distingués secrétaire et trésorier, le « Saint Pierre et Saint Paul ». Le sont priés de se trouver à 7 heures au local habituel : Bar du Cours d'Orneano.

LE CONGRES NATIONAL DE LA FEDERATION NATIONALE DES BLESSES DU POUMON

Le 4e Congrès National de la Fédération Nationale des Blessés du Poumon et des tuberculeux, s'est tenu à Paris les 20 et 21 juin, dans la grande salle de la Société d'Horticulture, 84, rue de Grenelle.

Cette Assemblée générale a montré d'une façon éclatante la vitalité de cette Association qui a vu s'établir dans la Métropole des interventions de parlementaires et savants, et la reconnaissance de leurs droits.

Au cours de la première journée, l'unanimité des assistances délégués venus de tous les coins de la France, a approuvé le rapport moral présenté par M. Delaisi, secrétaire général, et le rapport financier présenté par M. Fiorini, trésorier général.

Le rapport moral exposait les avantages déjà obtenus par la Fédération : décrets du 3 août 1918 et 14 juin 1985 (taxes à 100 p. cent le taux d'invalidité à accorder aux tuberculeux pulmonaires ou assimilés ; vote de l'article 146 de la loi de Finances de 1925 qui fait bénéficier tout tuberculeux à 100 p. cent d'une allocation de trois mille à 5.000 francs) par an, etc...

Le Conseil d'Administration sortant fut réélu par acclamation.

Un vaste programme de revendications futures fut l'objet d'une discussion approfondie. Nous relevons entre autres, l'organisation rationnelle de la lutte contre la tuberculose par l'institution dans tout le pays, de dispensaires, de sélisges sanitaires, etc... Le Congrès réclame la création d'urgence d'un Ministère de la Santé Publique, mais n'en bâtissi très important. Une campagne fut prônée pour que les Congrès de Bellevue, les Tribunaux de Pensions apprennent enfin les lois et instructions ministérielles concernant les victimes de la Guerre. La mise en rapport des pensions avec le coût de l'existence, fut l'objet également d'un grand débat.

Le Congrès à l'unanimité, se rallia à la thèse du Conseil de mobile pour toutes les pensions de guerre et émis le vœu de voir Paul Painlevé entreprendre immédiatement une action énergique pour obtenir la révision de cette revendication en accord avec les Associations de Victimes de la Guerre et les groupements hospitaliers des fonctionnaires.

Le Congrès stigmatisa aussi tout ce qui tente à faire croire à un scandale des pensions et au déficit résultant du fait de l'intangibilité de la loi du 31 mars 1919.

Une foule d'autres questions intéressantes furent également étudiées ; notamment l'assimilation complète des invalides d'avant et d'après-guerre, assimilés et assimilables de l'Etat, aux invalides de la guerre.

Le rapport financier présenté au groupement de la Fédération dont je nombre des adhérents a été dans des proportions considérables en qui a permis au Conseil d'Administration de rendre supérieur pour l'installation de ses derniers Administratifs, Mobiliers et Juridique, de la première maison (the Riesste du Poumon, sise, 53, rue Rebillon, Paris (13e). Ex, les tuberculeux de guerre soient chez eux et trouvent près de leurs camarades, appui, conseils et protection.

De ce fait ressortir une action vraiment efficace contre le terrible fléau.

Nos Spectacles

FEMINA CINEMA. — Ce soir à 8 h. 15 : Comique en deux parties. Si les exploits de Rubin des Bois vous ont intéressés, vous éprouvez à coup de Nicholas Berry, pompier à Marseille, et leurs enfants ; M. et Mme Gwendoli Dominique, chauffeur à Marseille ; Mme Vve Louis Jean et ses enfants, de Marseille ;

Les familles Frantzeschi, de Marseille, Toulon et Buenos Ayres ; les familles Gandolfi, de Bastia et de Marseille ; Lota de Bastia et de Marseille, Monti, Nevraro, Cesari, Canessa, Dubosc, Thiverry, Gatteti, Miraldieri, née Rostini, Caposi, Stanzora, Minieri de Marseille et de Bastia, Rossi, Silvaresse et de Dominé Ghetta, Bonanni de Bastia, Crosnaldi et Agostini de Marseille ;

Ont la grande douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur DAMIANI TOUSSAINT
Soldat — 4e Génie

Leur fils, frère, neveu et cousin, décédé à l'hôpital militaire de Grenoble, le 24 juin 1926, à l'âge de 21 ans.

Cet avis tient lieu de notre de faire part.

GRANDS MAGASINS

LOUIS MAUREL

BASTIA

A partir du 14 juin, les Magasins Louis Maurel seront ouverts jusqu'à 6 h. 30 du soir et le samedi jusqu'à minuit. ouvert de la semaine anglaise.

MALADIES DES VOIES URINAIRES à SAVOIE, à la PEAU et à CUIR CHEVELU MALADIES DE LA FEMME

DOCTEUR SPÉCIALISTE Hôpitaux de Paris

Traitements Dermatologiques modernes des Tumeurs, Anthrax, Furonculoses, Eczéma, Prurits (démangeaisons), Acné, Psoriasis Ulcères de Jambe ; Pelade, Séborrhée, etc. Haute fréquence ; Ionisation ; Electrolyse Hématothérapie ; Neige carbonique ; Air chaud.

20, BOULEVARD PAOLI — BASTIA

Consultations de 2 à 6 heures

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

LAURENT COLOMBANI

6 bis, Rue de l'Opéra — BASTIA

Chaux — Ciments — Plâtres
Tuiles - Briques - Carreaux
Tuyaux — Fers — Couleurs
Planches, etc.

PRIX RÉDUITS

R. de C. Bastia n° 670 — Téléphone : 5-79

Petites Annonces Economiques

ON DEMANDE grand magasin de boulangerie à Bastia, à louer ou à acheter. S'adresser aux bureaux du « Petit Bastiais ».

JEUNES FILLES sont priées en pension par religieuses qui donnent travail soigné très bien rémunéré. Entre Maison Walwein, Saint Clair de la Tour (Isère).

A VENDRE cinq pièces vides. S'adresser aux bureaux du « Petit Bastiais ».

ON DEMANDE une bonne sachant faire cuire, pour un mois, à la campagne. S'adresser aux bureaux du « Petit Bastiais ».

N° 153. — Feuilleton du *PETIT BASTIAIS*

JEAN MISÈRE

par LOUIS LETANG

— Maintenant, murmura-t-il, elle peut venir. Je suis prêt.

Il attendit une demi-heure, impatient, inquiet libérée.

Il se leva, fit le tour de la chambre, donna un tour plus précieux aux dentelles de son jabot, dérangea et replaça les fleurs qui garnissaient la cheminée, jeta un regard ardent du côté de l'alcove fermée par ses blancs rideaux et finit par se ressaisir en disant à haute voix :

— Gemme ils disent, comme ils me font languir ! Le temps me dure étrangement. Les minutes sont des siècles. J'ai un tas de bouleversements insolites dans ma pauvre tête. Ou dirait, par ma foi, que j'ai peur et que je tremble comme un conscrit qui va parader devant son juge. Palsambleu ! c'est le comble que devant être vrai ! Voyons, raisonnons un peu. L'accueillerai-je les sourcils froncés, la mine tragique, le verbe sonore et la tête farouche ?... Ou bien me mettrai-je tout simplement à genoux et lui dirai-je le plus galamment qu'il me sera possible : « Madame, la destinée a eu la fantaisie d'unir nos deux existences d'une manière inattendue. Récriminer contre les arrêts du sort est peine perdue. Donc, ma chère petite femme, résignez-vous vous et adorez-moi ». Grave question. Il vaudrait peut-être mieux prendre le parti moyen : être tendre, câlineur et digne. Tendre, ça m'irait parfaitement bien, puisque je suis d'une nature très galante, très inflammable mais digne, voilà la difficulté. J'ai toujours admiré les notaires, les juges, les procureurs et toute la séquelle en habit noir. Ils ont de la dignité, ceux-là, autant qu'il leur plaît. Aussi, mon ami Chaponot est tout ce qu'il y a de plus digne, de plus austère, de plus magistral en fait d'exempt. C'est un don naturel. Une rondo qui me manque, moi ! Mais bah ! n'y a-t-il pas trente-six moyens de réussir près des femmes, — il est vrai que près de la sienne, ce doit être plus difficile ! — Palsambleu ! tout bien considéré je ferai une brillante déclaration d'amour à madame Brisaille. Ces choses-là sont bien plus dans mes moyens. Et puis... et puis... à la façon dont elle m'accueillera je saurai quelle attitude je devrai prendre...

Après un instant de silence, il s'arrucha brusquement à ces réflexions.

— Morbleu ! jura-t-il, la porte soit de l'exempt Chaponot, qui ne va pas plus vite en besogne !... Je suis aux trois quarts fou d'impatience et d'anxiété !...

Et Brisaille se leva et fit de nouveau trois ou quatre pas le tour de la chambre, puis il ouvrit la fenêtre et regarda longuement dans la rue.

Enfin, désespéré, se cachant plus que jamais, il revint s'accouder sur le marbre de la cheminée, changeant de place toutes les minutes et prêtant l'oreille au moindre bruit.

Quatres heures du matin sonnaient successivement à toutes les horloges de Paris, lorsqu'il entendit frapper timidement à sa porte.

— Enfin ! s'écria-t-il. Victoire ! les voici donc !

Il se précipita pour ouvrir.

Très basse, et d'un pas solennel, l'exempt Hilaire Chaponot entra.

Brisaille, tout saisi, tout pâle, n'eut pas la force de prononcer une parole. Son regard sondait les ténèbres du corridor, croyant voir surgir tout à coup la blanche et gracieuse silhouette de la jeune et charmante femme qu'il désirait si ardemment.

Tête basse et la démarche solennelle, Jérôme Pamuffe s'avançait sur les talons de Chaponot. Sans prononcer une parole, il referma la porte derrière lui.

— Mais ? interrogea Brisaille d'une voix étranglée... où est-elle ?

Un sanglot lugubre vint exprimer sur les lèvres de l'exempt.

De la poitrine poitrine de Pamuffe s'échappa un sanglot étouffé.

— Enfin, répondrez-vous ? reprit Brisaille avec énergie. Pourquoi ne l'amenez-vous pas ?

— Hélas ! murmura Chaponot, nous avons été joués comme des enfants. Je l'avoue en toute humilité, et moi-même je me trouve indigne des graves et importantes fonctions qu'autrefois je sollicitais avec tant d'ardeur.

— Hélas ! répéta Pamuffe, tu n'endormi notre défiance par des paroles menteuses et l'on a subrogé notre ami le sous des flots de vin de Champagne.

— Me direz-vous, à la fin, ce qui nous est arrivé ? Je vous demande une réponse catégorique, et non pas des jérémiades interminables ?...

— Eh bien ! elle s'est enfuie !...

Avec le chemisier et un autre gémissement.

— Et vous étiez là, vous, et les gens de la maréchaussée ?...

— Nous étions là, hélas ! oui.

— Vous m'avez donc trahi ?...

— Oh ? interrompirent simultanément Chaponot et Pamuffe, avec un accent où vibrait une profonde indignation.

— Ou bien, continua Brisaille avec une cruauté implacable, on bien vous êtes donc d'ovignes malséants ? Ce n'est guère la prise d'être exempt abrité à la prévôté de l'hôtel pour se laisser berner de la sorte !...

(A suivre)

MARCHE DES TRAINS — SERVICE AU 1er JUILLET 1926

Réseau de la Corse

La marche des trains est réglée sur l'heure légale.

COMPAGNIE DE CHEMINS DE FER DÉPARTEMENTAUX

LIGNE DE BASTIA A AJACCIO

	STATIONS		10	12	4	12	22	8
			mixte 1, 2, 3 cl.	mixte 1, 2, 3 cl.	mixte 1, 2, 3 cl.	mixte 1, 2, 3 cl.	1re cl.	mixte 1, 2, 3 cl.
44.95	BASTIA	dép.		7. »				
44.32	Campo-di-Loro (arrêt)			7.11				15.30
44.32								15.41
44.42				7.18				15.47
44.50				7.29				15.58
45.03				7.35				16.21
45.06				8.27				16.32
45.15				8.41				17.07
45.35				9.18				17.43
	BOCOGNANO			9.50				18.15
17.06				10.01				18.26
17.29	Vizzavona			10.18				18.44
17.44				10.32				18.54
17.59	Tattone	arr.		10.44				19.05
18.02	VIVARIO	dép.		10.52				19.09
18.07		arr.		11.04				19.20
18.20	Vecchio (halte)	dép.		11.07				19.23
18.45				11.34				19.45
18.45	Venaco			10.50				19.26
19.01				11.04				19.38
19.20	Poggio-Riventosa			11.21				19.45
	CORTE	arr.		11.47				
		dép.		12.11				
	Soveria			12.21				
	Omessa (halte)			—				
	Francardo			12.38				19.53
				12.52				19.46
	PONTE-LECCIA	arr.		13 »				19.50
		dép.						
	Ponte-Nuovo			13.25				
	Barchetta			13.45				17.21
	Prunelli-di-Casacconi	arrêt 4)						
		arr.		14.04		16.20		17.30
	CASAMOZZA	dép.		14.10		16.45		17.40
	Lecidma (arrêt 4)			14.16		16.52		
	Borgo			14.21		16.58		
	Bigoglia			14.33		17.11		
	Furiani			14.44		17.19		
	Lupino (halte)			14.51		17.30		
	BASTIA	arr.		14.55		17.35		18.15

Train venant de Ghisonaccia

Train allant à Ghisonaccia

LIGNE DE CASAMOZZA A GHISONACCIA

	STATIONS		9	11	
			mixte 1, 2, 3 cl.	mixte 1, 2, 3 cl.	
	CASAMOZZA Buffet	dép.	8 57	15.35	
4	Arena-Vescovato		9 05	15.44	
8	Saint-Pancrace (halte)		9 14	15 56	
11	Foldli-Oreza		9 25	16.06	
20	Paolaiella		9 41	16 21	
26	PRUNETE-CERVIONE		10 »	16 40	
33	Alistro		10 16	17.02	
38	Bravone (arrêt 1)		10 26	17.14	
47	Tallone		10 47	17.34	
52	Ponte-Tavignano (arrêt)		10.58	17 45	
53	Aleria		11 03	17.54	
58	Perzichello (halte)		11 17	18.09	
65	GHISONACCIA	arr.	11.30	18.20	

Train allant à Ghisonaccia

LIGNE DE PONTE-LECCIA A CALVI

	STATIONS		13	15	16
			1re cl. mixte 1, 2, 3 cl.	1re cl. mixte 1, 2, 3 cl.	1re cl. mixte 1, 2, 3 cl.
	PONTE-LECCIA	dép.	9 05	16 05	
6	Piedralba		9 21	16 23	
19	Novella		9 36	15 01	
20	Pelasca		10 39	15 08	
35	San Gavino (halte)		10 35	15.43	
37	Belgodere		10 40	15 49	
42	Le Regino		10 54	16 04	
52			11 19	16.30	
60	Algajola		11 36	16.47	
69	Calenzana-Lumio		11 55	17.06	
74	CALVI	arr.	12 05	17.15	

	STATIONS		14	16
			1re cl. mixte 1, 2, 3 cl.	1re cl. mixte 1, 2, 3 cl.
5	CALVI	dép.	9 05	15.35
	Calenzana-Lumio		9 15	15 45
			9 34	16.04
22	ILE-ROUSSE		9 56	14.25
32	Le Regino		10 23	14.49
38	Belgodere		10 41	15.03
39	San-Gavino (halte)		10 46	15.08
45	Pelasca		11 00	15 20
55	Novella		11 35	15.36
			12 03	6.23
74	PONTE-LECCIA	arr.	12 15	16.35

(1) Aux arrêts, le service des voyageurs, des bagages, des chiens accompagnés est assuré par le chef de train. Les voyageurs doivent aider au chargement et au déchargement de leurs colis.

GARE DE VIZZAVONA — Places d'arrêt. | Les voyageurs passant à Vizzavona voit la faculté de s'arrêter dans cette gare sous la condition d'y faire viser leur billet par le chef de station aussitôt leur arrivée. Ils devront prendre, pour continuer leur voyage, un train de même sens qui puisse les faire arriver à destination dans les délais accordés par les billets dont ils sont munis.

Un chiffre impressionnant qui doit fixer votre choix : 3.000.000 de machines

MM. EUGÈNE CORDIER & FILS, Agents Exclusifs pour la Corse, 8, Boulevard du Palais - BASTIA

Avant de faire un achat consultez "Typent" journellement l'effort du Monde entier

UNDERWOOD

LIBRAIRIE DU "PETIT BASTIAIS"

VIENT DE PARAITRE

MANUELETTU DI A STORIA DI A CORSICA

Par J.-P. LUCCIARDI

Elégante plaquette in-8° de 24 pages, sous belle couverture cartonnée.

Prix : 1 fr. 50 (Franco : 1 fr. 80)

MONACO, LA CORSE ET SAINTE-DEVOTE

PAR M. DE TRENQUALEON

Ouvrage de 300 pages, orné de six hors-textes en sépia

Prix : 6 fr. — Franco : 6 fr. 50

ROGLIANO

ETUDE MONOGRAPHIQUE RÉGIONALE

PAR D. FUMAROLI

PRIX : 2 fr. (Franco : 2 fr. 50)

Médaille d'or — GRAND PRIX

CAP CORSE

Membre du Jury — HORS CONCOURS

DAMIANI

JUGEMENT ET ARRÊT DE BASTIA 1903 ET 1904



MAISONS Pour Tous

LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER

Edition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours

Publiée en vue de faire connaître aux propriétaires, locataires, architectes, entrepreneurs, maçons, peintres, etc., les derniers perfectionnements apportés à l'habitation et à ses dépendances.

UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr. — Le Fascicule : 1 fr. 25.

HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

DIDOT BOTTIN COMMERCIAL POUR 1927

BOTTIN MONDAIN 1927

SORT EN PRÉPARATION

SOUSCRIPTIONS ET ANNONCES SERONT REÇUES JUSQU'AU 15 JUILLET.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Paul Valot, Agent Général pour la Corse, 19, Cours Grandval, 19, Ajaccio.

AVIS AUX COMMERÇANTS EN PARFUMERIE

Les commerçants en produits de parfumerie ne de toilette, grossistes, demi-grossistes et détaillants, devront, dans un délai de 5 jours, à partir du 1er juillet 1926, déclarer au bureau des douanes de leur ressort les quantités se trouvant en leur possession au même qui, existaient avant le 1er juillet, en leur garantissant que possession remonte à cette date. Remarque ont été faite pour les savons dont la prix de vente de disposer par 3 fr. l'unité et les produits similaires.

Les taxes diffèrent par les, suffiront pour être uniformément employées dans leurs achats, n'ont pas à être déclarées, mais une déclaration devra être déposée relativement aux quantités qu'ils destinent à la vente.

AVIS DE CONCOURS

Un concours pour le recrutement de 1000 surnuméraires des P. T. T. sera fixé, en chef-lieu de chaque département les 22 et 23 juillet 1926.

La liste d'inscription des candidatures sera close le 27 juin 1926 au soir.

Les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins le dernier jour du concours et de 25 ans au plus le premier jour du concours.

Par exception, la limite d'âge est reculée jusqu'à 30 ans pour les candidats pourvus d'un emploi de titulaire dans l'Administration des P. T. T.

Les candidats présents sous les drapeaux ne pourront être autorisés à subir les épreuves que s'ils obtiennent des congés dans les six mois qui suivront la date du concours.

Aucune demande de dispense ne sera prise en considération.

VIEUX JOURNAUX

Très Propres pour Pliage et Emballage

Prévenir à la Papeterie du « PETIT BASTIAIS »

Imp. E. CORDIER & FILS, 8, bd du Palais

Le Directeur-Gérant : Lucien CORDIER

51e ANNÉE. — N° 250

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

MERCREDI 30 JUIN 1926

Le Petit Bastiais

Le Numéro 20 c. — JOURNAL QUOTIDIEN D'INFORMATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET LITTÉRAIRE — Le Numéro 20 c.

RÉDACTION PARISIENNE & PUBLICITÉ EXTRA-LOCALE : Albert CHESNEAU, 5, Boulevard Montmartre, 5 — PARIS (9e) Téléphone : GUTENBERG 14-64

La publicité extra-locale est également reçue à l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris et dans les succursales de France et Etranger.

DIRECTION-ADMINISTRATION-RÉDACTION : 8, Boulevard du Palais, 8 — BASTIA

Téléphone : 0-02

Compte Chèques-Postaux : Marseille 64-50

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Corse, Algérie, Tunisie et Colonies	13 fr.	25 fr.	48 fr.
Etranger, Pays Postal	15 fr.	27 fr.	50 fr.
	Les Abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance.		

Les manuscrits et documents non insérés ne sont pas rendus

La mise en valeur des Colonies françaises

Il faut à la France une politique coloniale : il n'est de Patrie sans de la patrie.

Jules FERRY.

(Suite et fin)

Plus saurant est le tableau que nous offre *l'Indochine Française*, la plus développée et la plus prospère de nos colonies. Pour achever la mise en valeur de cet important domaine, M. Sarraut n'a pas hésité à prévoir un programme de 1.200 millions de dépenses, dont 27 millions pour les ports de Saïgon, Cholon, Haïphon, de... 240 pour les travaux hydrauliques (canaux de l'Indochine, protection du Tonkin contre les inondations, aménagements des forces hydro-électriques), 610 pour les voies ferrées et, notamment, pour l'achèvement du Tran indochinois et la jonction avec les chemins de fer de la Chine, 300 millions pour les routes, l'assainissement, l'hygiène, l'assistance médicale, l'enseignement, l'achèvement du cadastre.

Mais, de 1918 à 1923, l'Indochine a pu, grâce à ses ressources propres, consacrer à ses travaux publics près d'un milliard et demi de francs. Tout n'est pas achevé et beaucoup de travaux indispensables restent à accomplir ; dragage et mise en valeur de terres incultes de la Cochinchine ; protection des terres cultivées du Tonkin contre les crues du Fleuve Rouge ; enfin, et surtout, mesures à prendre en vue d'éviter les ravages de l'inondation et de la sécheresse, de manière à pouvoir remplacer, sur certains points de l'Annam et du Cambodge, la culture du riz par d'autres cultures plus rémunératrices. Tous ces travaux sont amorcés ou en bonne voie, les sections de Vinip Tanap et Tanap Dongha du chemin de fer indochinois s'ouvrent successivement au trafic et, même, si la caisse de réserve épuisée par les prélèvements de ces dernières années, cesse d'être en mesure d'alimenter aussi abondamment les dépenses d'outillage, il est à prévoir que l'Indochine pourra grâce à l'émission d'emprunts en piastres, poursuivre l'effort si remarquablement entrepris, en faisant appel, au besoin, pour les travaux destinés à l'amélioration des ports et de leurs voies d'accès, à la contribution de Saïgon et d'Haïphong.

Comme on le voit, les dirigeants métropolitains et les autorités locales n'ont pas été inactifs depuis l'élaboration du projet de M. Sarraut. Les cris d'alarme poussés au Parlement et dans la presse ne sont pas restés sans écho dans l'opinion et parmi les gouvernements de nos colonies.

***

Si, maintenant, nous jetons un rapide coup d'œil sur la *Nouvelle Calédonie*, nous constatons que cette colonie de peuplement, entièrement propre à la production familiale, est susceptible, elle aussi, de développer ses cultures, et ses pâturages. Plus de la moitié de l'île est impropre et couverte de forêts. Mais un programme rationnel vient d'être établi en vue de sa mise en valeur. Les travaux à effectuer, qui prévoit sur une période de 20 ans, de qui est remarquable, c'est qu'il ne doit pas être fait appel au concours de la métropole, à laquelle on ne doit demander que la remise gratuite de certains bâtiments de l'Etat précédemment affectés à l'Etablissement pénitentiaire. Il serait fait un large emploi des prestations allemandes et le surplus serait couvert par un emprunt local, par des taxes de plus si par le budget de la ville de Nouméa.

En outre, l'administration locale se préoccupe de réduire la superficie des « réserves indigènes », terres incultes, et envahies par la brousse, et de mieux répartir les pâturages. Une commission des terres a été créée, cette année, pour effectuer des prélèvements sur ces réserves.

***

Enfin, dans l'archipel des *Nouvelles Hébrides*, où, suivant l'heureuse expression de M. Arlaud, un match s'est noué entre les Anglais et les Français, mécontents les uns et les autres du régime bâtard et imprécis du condominium, il est nécessaire d'appuyer officiellement les efforts de notre commerce et de nos colons. On sait que nous dépassons aujourd'hui les Anglais, tant par l'importance numérique de la population que par la superficie des terres cultivées et le chiffre de nos échanges. Il y a un intérêt politique et militaire évident à maintenir nos positions dans cette île si intéressante comme point d'appui de Tahiti et de la Nouvelle Calédonie. D'utiles expériences sont en train de s'y poursuivre pour la culture du coton. Ainsi qu'on l'a observé, nos possessions d'Océanie paraissent, en effet mieux douées que l'Afrique pour la production des bonnes qualités de coton : la culture qui existait déjà avant la guerre a été reprise et étendue depuis qu'elle s'est présentée comme plus rémunératrice.

Une usine pour le traitement de ce textile a été construite dans l'île d'Api. Le comptoir français des Nouvelles Hébrides a, en outre, créé un centre à Port-Vila. Tout récemment s'est constitué un groupement de consommateurs de cotons, comme les Etablissements Georges Koechlin Dolffus, les filateurs de Luxeuil, etc., qui a installé ses plantations à Malli-colo. De ce côté encore, les perspectives sont favorables.

CONCLUSION

Il résulte de ce rapide aperçu que, malgré la regrettable carence du Parlement, un grand progrès a été accompli, dans l'opinion et dans les faits, en ce qui concerne l'indispensable valorisation de notre domaine colonial.

Il ne faut pas compter uniquement sur l'Etat pour subvenir aux frais des travaux de toutes sortes que nous devons envisager pour les prochaines années. Partout où cette collaboration est possible, les budgets locaux, les ports, le commerce et les industriels métropolitains intéressés au développement de certaines productions doivent apporter leur contribution à l'œuvre commune. Utilisées judicieusement, les prestations allemandes seraient, ici d'un utile secours, tout en causant le moindre dommage aux industries françaises. (Cinq milliards de prestations que les colonies pourraient absorber).

Mais, ceci posé, il importe de proclamer bien haut que la nation ne saurait se décharger à son devoir de subvenir aux frais que ne peuvent supporter les budgets de nos colonies les plus pauvres. Ainsi que l'écrivait M. Arlaud, la Métropole doit son concours, non seulement en raison même de son titre de métropole et en raison de la preuve donnée par les colonies, au cours de la guerre de l'appui qu'elles peuvent lui apporter en hommes, en matières premières et en argent, mais la Métropole le doit d'autant plus qu'elle impose encore à ses colonies un régime douanier largement préférentiel à son profit. Est-il concevable, par exemple, que l'Afrique équatoriale française, tant convoitée par l'Allemagne avant la guerre, soit abandonnée à ses faibles possibilités financières, alors que les Belges ont dépensé tant de capitaux pour équiper leur colonie du Congo ?

Nous pensons, quant à nous, qu'un plan général doit être au plus tôt adopté, de manière à établir l'ordre d'urgence des travaux à accomplir dans chacune de nos possessions, d'après l'utilité sociale des entreprises pour la colonie et, aussi, d'après l'importance réelle de la colonie dans l'ensemble de l'empire. Sûrier les travaux, leur assigner un rang de priorité, réaliser courageusement les projets qu'on a conçus, en faisant délibérément les sacrifices nécessaires, telle est, croyons nous la méthode la plus saine dans l'intérêt de nos colonies et dans celui de la France elle-même. Il serait inadmissible que la Métropole hésitât à consacrer à ses colonies les 50 millions annuels qui leur sont indispensables durant vingt ans pour leur exploitation rationnelle, alors qu'aucune dépense, peut-être, n'est plus productive et plus fructueuse que celle-là.

Au déjeuner de l'Institut Colonial Français, auquel assistaient, le 27 avril 1926, le Ministre des Finances le Ministre des Colonies, le Maréchal Joffre, l'amiral Lacaze, les gouverneurs Roume et Ollivier, ainsi que de nombreuses notabilités de l'industrie, du commerce et de la finance, M. Octave Homberg a prononcé un discours coupé par de très nombreux applaudissements dont nous ne pouvons résister à la tentation de reproduire ici quelques passages essentiels :

« Nous n'avons rien, a-t-il dit, à cuvier à l'étranger. Notre domaine colonial ne le cède à aucun autre. Toutes les possibilités, il les recèle. Mais ce qui importe, c'est de hâter cette mise en valeur.

« Si belle que soit l'œuvre accomplie, elle reste encore bien petite à côté de ce qui reste à faire...

« Bref, notre effort de mise en valeur des colonies demande impérieusement à être intensifié. Nous pouvons être fiers de ce qui a été fait, mais nous devons y trouver surtout motife à nous enhardir pour faire davantage, pour faire plus grand pour faire plus vite aussi, car, dans la compétition mondiale actuelle, le temps, plus que jamais, est de l'argent.

« C'est surtout dans l'œuvre coloniale qu'apparaît sensible la création de richesses. Quand à la brousse infeconde se substitue une plantation fertile, c'est une rente nouvelle qui s'inscrit dans notre actif.

« De toutes ces gentes-là, le total doit croître rapidement pour étayer le crédit de la France, pour suppeter la monnaie nationale. C'est le devoir qui s'impose aux coloniaux, aux Français de la plus grande France ».

Cette conclusion sera la nôtre. L'œuvre coloniale est trop marquée depuis les temps reculés de notre histoire de cet esprit d'association avec les populations indigènes pour que nous puissions hésiter à répondre à l'appel impérieux des meilleurs d'entre eux qui nous demandent de rester dans notre tradition et de développer les richesses dont ils assument la mise en œuvre.

Emile ARENE,
Conseiller du Commerce Extérieur de la France.

Les abonnements au PETIT BASTIAIS peuvent être pris dans tous les bureaux de poste de Corse et du Continent, d'Algérie et de Tunisie et doivent être adressés par mandat-poste ou Service des Chèques postaux au PETIT BASTIAIS, Compte courant 64-50 - Marseille. Trois Mois 8 fr. 50.



Le grand duc mangeait sagement à ravir le chateau-cure en Angleterre. Voici un monsieur de Staffordshire, et sa famille, servant de son petit déjeuner pour trouver la confortable atmosphère au moment.

(Cliché « Daily-Paris »)

Billet du Jour

Malheureux, certes, nous le sommes, nous tous de la classe moyenne. Nous le pouvons le répéter à satiété, car nous ne savons pas quand ça finira. Dans notre détresse noire, nous n'avons même pas gardé l'amitié d'une hirondelle, qui n'est pas revenue, à cause de ce printemps de mes bottes. Et, comble de guigne, il nous est interdit de mesurer notre lot d'infortune en appelant à la rescousse un bonne comparatif. Nous ne pouvons plus, en effet, dire que nous sommes malheureux comme des nègres, puisque les nègres ne sont plus malheureux. C'est bien leur tour, je vous l'accorde. Mais notre bonheur n'aurait-il pu marcher de pair avec le leur ? Pas moche. Ce bonheur-là est fait un peu de notre malheur.

Les nègres, depuis qu'on leur a montré la manière de s'en servir, tirent un merveilleux parti du sol colonial. Ils en consacrent donc à l'exploitation des produits exotiques qu'ils nous vendent au cours de la livre. Ils s'enrichissent scandaleusement. Mais sans trop de joie. On a beau être millionnaire, quand on habite la brousse, n'est-ce pas ?.. Cependant, ils essaient de jouir de leur fortune. Des lettres arrivent à Paris à l'adresse de « Madame Galerie Lafayette » (sic) ou de « Mesié Louvre » (resic), sollicitant l'envoi de catalogues d'ameublement, d'instruments de musique, de soiries, de bijoux, de parfumerie. Satisfaction leur est donnée et, courrier tournait, les commandes rappliquent, accompagnées d'un chèque tiré sur une quelconque succursale parisienne d'une banque d'outre-mer.

Si je savais de réussir, je ferais bien l'emplette d'un pagne et je m'en irais cultiver la vanille à Madagascar. Le kilo de gousses givrées valait 25 francs en 1916. Il est à 500 aujourd'hui. C'est tentant...

Gabriel Bravet.

Les Autonomistes Alsaciens

On a publié, ces jours-ci, dans les trois départements désannexés, un manifeste qui demande une large autonomie pour l'Alsace-Lorraine. Ce factum, d'une apocalyptique, est rédigé de la signature d'une centaine de gens inconnus.

Le gouvernement annonce des mesures disciplinaires contre ceux des signataires qui sont fonctionnaires. Sa sévérité sera approuvée par toute la partie saine de la France.

Les Français de notre génération, qui, de 1871 à 1918, ont souffert dans l'image de l'Alsace captive et ont vu comme but de leur vie le retour de Strasbourg à la France, se regardent navrés.

Les Français qui ont fait cinquante-deux mois de guerre pour reprendre les Allemands au-delà du Rhin, qui ont vu revenir à leurs côtés leurs amis, leurs fils et leurs frères, ne comprennent pas et demeurent atterrés.

Ce n'est pas de la colère qui nous monte aux lèvres. Non, c'est simplement du mécontentement d'ingratitude, un vieux combattant ne peut encourager que l'expression de son écœurement et de son dégoût.

Général de CUGNAC

LES CORSES AU MAROC

Nous tenons dans « Le Nord Maritime », du 4 juin, l'article suivant :

CEUX QUI COLLABORENT A L'ŒUVRE DE PAIX

Il nous est agréable, au moment où l'autorité va peut-être se croire par la Maroc, de signaler le mérite de ceux qui, chacun dans sa région et dans la fonction, ont contribué de par leur travail et leur dévouement, à reprendre cette paix et qui ont servi hautement la cause française.

Parmi ces soldats, civils ou Sidi-Mohamed, un journal tourcoing bien connu les Israélites d'une façon toute particulière a été heureux de signaler un Corse, M. Ettori, qui, après avoir été [illegible] et [illegible] a été nommé [illegible] et [illegible] [illegible] [illegible]

NOS DÉPÊCHES

Service télégraphique des Agences et de nos Correspondants

LA DECLARATION MINISTERIELLE

SES GRANDES LIGNES

Paris, 29 juin

La déclaration ministérielle fait appel dès le début à la collaboration des Chambres et du Gouvernement.

« Dans la situation présente, difficile, tous les intérêts du petit au grand sont solidaires, tous les partis sont également intéressés au règlement du problème financier par les moyens les plus rapides. Pour poursuivre l'œuvre difficile et complexe qui s'impose, il nous importe que l'autorité du Gouvernement n'apparaisse ni à l'intérieur ni à l'extérieur comme menacée de précarité.

« La tournure heureuse des événements au Maroc et en Syrie et l'action pacifique au dehors permettront au Gouvernement de se consacrer à la restauration financière ».

Le Gouvernement insiste sur la nécessité de rétablir la confiance par des mesures inspirées par l'économie et le ménagement du contribuable. Il se propose d'abaisser, notamment le taux de l'impôt général sur le revenu et le droit de transmission sur les valeurs mobilières. La compensation sera trouvée dans l'échelonnement des différents tarifs et on substituant à des contrôles illusoires ou compliqués une vigilance plus souple et plus efficace. Il s'emploiera à rassurer l'épargne.

La déclaration analyse ensuite la crise de la trésorerie. Elle indique des remèdes mais déclare qu'en aucune manière l'Etat ne manquera à ses engagements. Il s'inspirera du plan des experts pour liquider le passé des engagements à court terme. Le Gouvernement est résolu à arriver à la stabilisation du franc : toute la question est d'arrêter le fléchissement continu du franc, d'opposer une barrière de convertibilité raisonnable et de rétablir sur des bases de parités nouvelles mais fixes la sécurité des transactions et des contrats le jeu normal des prévisions, la rémunération légitime du travail et du capital. Il n'ignore pas davantage que le règlement des dettes interalliées est un appui nécessaire à la stabilisation solide et raisonnée. Le Gouvernement poursuivra les négociations nécessaires pour que le Parlement puisse ratifier en toute connaissance de cause. De toute façon la ratification est nécessaire pour le rétablissement financier.

La déclaration met en garde contre la prospérité factice : il faut produire et restreindre la consommation. Elle ajoute que le Gouvernement ne saurait méconnaître notamment le droit des serviteurs de la Nation, sans exception, sans distinction de grade ni de fonction à obtenir des émoluments adaptés aux exigences de la vie.

Elle passe ensuite à la politique extérieure : Le ministère poursuivra la continuité de la politique de paix et d'équilibre entreprise par les Gouvernements précédents.

Touchant la réforme électorale, le ministère se prononce pour le retour au scrutin d'arrondissement.

Le Gouvernement fait enfin appel à la confiance et à l'union : il s'agit de ne plus discourir ; il faut agir et agir vite. Le Gouvernement demandera au Parlement de lui en donner avec sa confiance, le pouvoir et les moyens.

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin à 10 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Doumergue.

LA DECLARATION MINISTERIELLE

M. Briand a donné lecture de la déclaration ministérielle qui a été approuvée.

LE BUDGET DE 1927

M. Caillaux a été autorisé à déposer le projet du Budget de 1927.

DANS LA MARINE

Sur la proposition du ministre de la Marine, M. Doumergue a signé un décret portant que le capitaine de vaisseau Berthelot est promu contre amiral.

ADMISSION A LA RETRAITE

Sur la proposition du Ministre des Travaux Publics M. Doumergue a signé un décret aux termes duquel M. de Volonvat, inspecteur général des Ponts et Chaussées, est admis à la retraite et élevé à la dignité de grand officier de la Légion d'Honneur.

AU MINISTERE DE LA GUERRE

Le général Guillaumat a fait signer un décret réglant les attributions du Sous-Secrétaire d'Etat à la Guerre.

LES AFFAIRES COURANTES

Le reste de la séance a été consacré à l'expédition des affaires courantes.

A la Chambre

SÉANCE DU 29 JUIN

Les tribunes sont bondées et les députés sont nombreux lorsque M. Herriot ouvre la séance à 15 h. 15.

LA DECLARATION MINISTERIELLE

M. Briand monte à la tribune. La lecture de la déclaration ministérielle provoque les applaudissements ou l'ironie suivant qu'elle cadre ou non avec les tendances des partis.

LES INTERPELLATIONS

L'AJOURNEMENT EST VOTE

M. Herriot a donné ensuite lecture des demandes d'interpellations.

M. Briand distingue celles sur la politique étrangère et celles sur les Finances. Il demande que ces dernières soient ajournées à mardi.

M. Blum combat l'ajournement. Il pose diverses questions sur les intentions prêtées au Gouvernement qui s'étire, assure-t-on, que le seul remède qui existe est de faire appel aux capitalistes.

M. Cachin se prononce contre l'ajournement. Il demande des précisions. Il rappelle que son parti est opposé à la ratification des accords de Washington dans leur forme actuelle.

« Nous n'avons pas besoin, dit-il d'emprunter à l'étranger, seul le prélèvement sur le capital fournira les moyens de redresser nos finances ».

M. Dalbiez accepte la date de mardi tout en faisant des réserves pour ce jour. Il réclame du temps pour l'étude des accords.

Le député des Pyrénées Orientales termine en déclarant : « Certes, si nous ne tenions compte que du passé, le parti radical-socialiste devrait refuser sa confiance à un Gouvernement présidé par M. Briand. Depuis, le 2 décembre dernier, celui-ci a demandé au Parlement bien des sacrifices grâces auxquels on devait enfin arriver au redressement de la situation. Pourtant, rien n'a été fait. Mais ce Cabinet prend une signification nouvelle dans la présence de M. Caillaux ».

MM. Brunet et Flandin acceptent la date de mardi.

M. Briand répond aux divers orateurs.

Il dit que mardi seulement le Gouvernement pourra apporter des précisions sur la procédure qu'il considère comme indispensable pour réaliser ses projets.

« S'il vous apparaît, ajoute-t-il, que nos méthodes et nos projets sont excessifs, vous le direz. M. Cachin a paru craindre que mardi la Chambre se trouve en face d'un fait accompli par les engagements financiers à l'extérieur. A aucun moment le Gouvernement ne laissera porter la plus petite atteinte à la souveraineté de ce pays ».

Comme M. Tardieu demande à M. Briand de déclarer que d'ici mardi il ne sera pas ouvert de négociations pour l'ouverture d'un emprunt à l'étranger, M. Briand répond que le Gouvernement ne mettra la Chambre devant aucun fait accompli. Elle pourra se prononcer en toute liberté sur les propositions qui lui seront faites.

On passe au vote ; après pointage, le renvoi des interpellations est prononcé par 292 voix contre 130.

LES DETTES INTERALLIEES

LE GOUVERNEMENT et L'ACCORD FRANCO-AMERICAIN

Paris, 29 juin

Une délégation de radicaux-socialistes est allée trouver hier M. Caillaux afin de connaître la position du Gouvernement touchant l'accord Mellon-Bérenger pour le règlement de la dette française en Amérique.

M. Caillaux a laissé entendre qu'il ne s'agit pas pour le moment de ratifier les accords tels quels. Toutefois, il n'a pas caché qu'il avait besoin d'un crédit de 500 millions de dollars. Cet emprunt serait réalisé par la Banque de France qui le garantirait avec une partie de sa réserve-or.

LES AMERICAINS SE REFUSENT A DE NOUVELLES NEGOCIATIONS

Paris, 29 juin

Les cercles officiels de Washington estiment que toute tentative de la France pour rouvrir les pourparlers au sujet de la revision de ses dettes, se heurterait à un refus absolu.

L'accord Mellon-Bellenger sera ratifié par le Sénat car la Chambre Haute et l'administration estiment qu'il est conforme à la capacité de paiement de la France.

AVIATION

COLLISION D'AVIONS

Paris, 29 juin

A Chateauroux, au cours d'un exercice de combat, l'avion du capitaine Chovart attaquait le biplan piloté par d'adjudant Anbailly, ayant comme passagger le sergent Edmond. L'hélice atteignit l'arrière du biplan rendant les commandes inutilisables. Le biplan vola quelques centaines de mètres puis descendit en vrille et s'écrasa sur le sol. On releva deux cadavres.

L'autre appareil put se poser sans accident.

ACCIDENT MORTEL

Marseille, 29 juin

A Istres, le sergent-aviateur Jaucher se livrait à des acrobaties à une grande hauteur au-dessus de la plaine de Crau lorsque son appareil descendit à une vitesse vertigineuse en vrille et vint s'écraser sur ce sol.

Le sergent a été tué.

Au Sénat

SÉANCE DU 29 JUIN

La séance est ouverte à 15 heures par M. de Selves.

La plupart des sénateurs sont présents.

LA DECLARATION MINISTERIELLE

La lecture de la déclaration ministérielle est faite par M. Pierre Laval. Elle est écoutée dans un silence attentif. Le passage relatif au retour au scrutin d'arrondissement soulève un mouvement approbateur.

LES INTERPELLATIONS

Tous les interpellateurs y inscrits avant la crise ministérielle, ont repris leurs interpellations dont la discussion sera fixée à une date ultérieure.

Demain matin, le Sénat discutera le projet sur la propriété commerciale.

LES PROFITEURS DE LA VICTOIRE

ANGLAIS ET AMERICAINS « TURQUIFIENT » LES CHEMINS DE FER BELGES

Paris, 29 juin

M. Norman Montagu, Gouverneur de la Banque d'Angleterre, et M. Strong, Gouverneur de la Banque Fédérale des Etats-Unis, travaillent à l'élaboration d'un accord avec le Gouvernement belge relatif au transfert à une compagnie privée des Chemins de fer de l'Etat qui formeront alors la principale garantie de l'emprunt consenti au Gouvernement belge en vue de stabiliser sa monnaie.

LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

M. POINCARE SOUSCRIT

Paris, 29 juin

M. Poincaré qui avait déjà versé 14.500 francs à la Caisse des Contributions volontaires, vient d'abandonner dans le même but 34.857 frs sur les indemnités de dommages de guerre de sa propriété de Sampigny.

à Marseille

L'ESCADRE DE LA MEDITERRANEE A QUITTE MARSEILLE

Marseille, 29 juin

L'escadre de la Méditerranée a appareillé aujourd'hui de Marseille pour Toulon. Elle s'est livrée hier soir et ce matin à des exercices au large des côtes de Provence.

à Paris

AU BARREAU DE PARIS

Paris, 29 juin

L'Ordre des Avocats de la Cour de Paris a réélu Me Aubépin comme Bâtonnier par 608 voix sur 691 votants.

L'AFFAIRE MAROCAINE

ABD EL KRIM IRAIT A MADAGASCAR

Paris, 29 juin

Selon le *Quotidien*, la Conférence franco-espagnole se serait mise d'accord sur le sort d'Abd el Krim qui serait exilé à Madagascar.

LA BOURSE

Paris, 29 juin

COURS DES VALEURS

	cours précéd.	dernier cours
Rente 3 0/0	47.70	47.70
— 5 0/0 1915	50	51.50
— 4 0/0 1917	43.75	43.70
— 4 0/0 1918	42.80	43
— 5 0/0 1920	70	68.85
— 6 0/0 1920	49.15	50.20
— 4 0/0 1925	91.70	92.80
Bons Aviat. 4 1/2 Or 1909-1911	3090	3905
Japon 4 0/0 1905	667	640
Roumanie 1922 4 0/0	367	375
Société Générale	844	842
Banque Union Parisien.	671	670
Banque Paris Pays-Bas	1305	1315
Rente Foncière	4575	4610
Banque Dep. Occidentale	1465	1473
Banque Et Union Agricol	760	770
Crédit Foncier Egyptien	3300	3350
Crédit Lyonnais	1730	1731
Crédit Foncier Colonial	560	555
Crédit Foncier Argent. ord.	175	180
Comp. Fr. Rio de Janeiro	1410	1300
Nord	1440	1500
Voitures de Paris	1035	1050
Wagons Lits internation.	1515	1505
Suez Capital	15950	15000
Suez Part	12700	12000
Suez Société Civile 1/5	4000	3960
Transatlantique ordinai.	157.50	154
Transports Maritimes	830	830
Lebon Caudal	870	901
Thomson Houston	350	369
Jeumont	285	294
Sud Ouest Parts	3450	3360
Péronnelles	830	875
Bald Frères	387	550
Rio Tinto	6500	6550
Bons Deely	64	»
Mathiasfrères & Cie	184	»
Marconiphone Unis	270	284
Goldfields without qr 25	281	275
Meyer et Charbon	306	314
Pinkerton	368	371
Kramer And Zuck	49.75	»
Oudens	46	47.50
Houillères de Ribecourt	184	193
Bonnes de Carbonchaux	360	361
Tamagnyka	475	455
Rand Mines	480	455
Jagers Fontein	680	735
Schneider et Cie Creusot	1050	1050
Rio Tinto Dernier Assis	1699	1695
Deutsville	175	»
Metallurgie Antigo	180	179
Chemin Bagdadbahn	650	»
Sicat-Goloth	4500	4310
Phosphates Gafsa	1085	990
Lautaro Nitrate Unifi.	735	760
1/10 Royal Dutch	5650	5680
Roumanie Berge Pétrole	173.50	184
Phosphates N'Gafsa	478	»
Mexican Eagle préférem	314	328
Pétrole Péninsulaire Paris	1375	1390
Shell	772	775
Raffineries Say	1390	1390
Pathé cinéma jouissan	350	385
Nouvelles Colombites B.	560	»
Anglo Sibal-Baghdad	3100	3100
Bong Tricy	1990	2000
Part mior. ref. Egypte	1580	»
Bourse Offert	199	197
Grds Journaux Marseille	286	490
Crédit Bank	143	143
Raffineries Français	310	311
Riverin Belo-Chaudière	288	»
Chalard ruisse de H.C.	440	449
Lumières	370	370
La Sala	484	436
Bablé	188	196
Crédit National 1920	384	389
Parts Caoutchoucs	37500	38500
Actions ouest Canal-ages	650	697

COURS DES CHANGES

Livre	167.75	169.50
Dollar	34.50	34.87
100 Lires	132	137.50
100 pesetes	353.50	353.50
100 Or suis	669	673.50
100 Florins	1390.75	1401

NOUVELLES JUDICIAIRES

CONDAMNATION D'UN ESCROC

Montpellier, 29 juin

Le tribunal correctionnel de Montpellier a condamné à 8 mois de prison le sieur François Durand, commerçant à Marseille, qui avait acheté un cinéma à Gonfaville (Bouches-du-Rhône), et avait payé le solde soit 12.000 francs, avec de fausses traites.

Cet individu était inculpé déjà d'escroqueries aux dépens de M. Chapier, agent d'affaires à Marseille.

en Angleterre

APRES LE SUICIDE DE REGINE FIORY

Londres, 29 juin

On estime à plus de 40.000 livres la valeur des bijoux que portait Mlle Régine Fiory, la célèbre divette française, au moment de son suicide. Elle avait en outre près de 100 livres en billets de banque dans ses bagages.

LA TERRE TREMBLE

EN ANATOLIE

Paris, 29 juin

Des tremblements de terre d'une grande violence ont été ressentis en Anatolie Occidentale. A Felhelri plusieurs bâtiments ont été détruits Une panique s'est produite.

A BELFORT

Paris, 29 juin

Une violente secousse sismique a été ressentie hier soir à 22 heures à Belfort et à 23 heures à Remiremont et dans la région.

UN AUTOBUS DANS UN RAVIN

DIX MORTS ET DIX BLESSES

Paris, 29 juin

Un autobus a versé dans un précipice sur la route de Cotline à Njegomch. Il y a eu dix tués et dix blessés.

EN POLOGNE

LES SOCIALISTES RECLAMENT LA DISSOLUTION DU PARLEMENT

Varsovie, 29 juin

Le parti socialiste polonais avait organisé dimanche dans la plupart des grandes villes des réunions dans le but de demander la dissolution immédiate du Parlement et de nouvelles élections générales.

De nombreux incidents se produisirent : A Nowrocdan, les socialistes attaquèrent la police qui fit feu ; il y eut deux tués et plusieurs blessés ; A Lodz, il y eut 8 blessés ; à Lembert il y eut plusieurs blessés.

T. S. F.

Les Appareils des Premières Marques, les meilleures fournitures se trouvent Aux Grands Magasins LOUIS MAUREL

Installations Complètes — Facilités de Payement.

Chronique Locale

GALENDRIER. — Aujourd'hui : Décret du 19 juin 1926. Vingt-quatrième semaine : 181e jour de l'année ; 184 à venir.

Aujourd'hui : Saint Martial.

Demain : Saint Thibaut.

EPHEMERIDES

1918. — Dans le Trentin, des troupes alliées poursuivent leurs succès, enlèvent aux Autrichiens le mont Val Bella et font 800 prisonniers.

CARNET ROSE

Depuis quelques jours, Amalius Ferrandi, le sympathique footballeur de l'Hôtel de Ville, est l'heureux papa d'une fillette prématurée Germaine. La future sportswoman et la maman se portent bien.

CONFESSION

Sur la liste des candidats reçus à l'examen de fin de l'école pratique hier, il a été noté le nom de Mlle Evangelista Angelina.

UNE COOPERATIVE D'AUTOMOBILISTES

Nous apprenons avec plaisir qu'une coopérative de propriétaires d'automobiles vient de se créer à Bastia.

Admirablement par un Conseil d'Administration et gérée par notre ami, M. Laurent Jean Jacques, « La Bastiaise » dispose de 31 voitures de 4 à 6 places, de modèles récents, munies de tous les perfectionnements de confort et de sécurité. Ces voitures seront recommandables à un double titre spécialement sur le place-brise.

La création de cet organisme présente un réel intérêt. L'initiative des propriétaires d'automobiles contribuera grandement, nous n'en doutons pas, au développement du mouvement touristique.

Déjà, les dirigeants de la Coopérative ont installé sur la Place Saint Nicolas, en face de l'Empérial Palace, un office de tourisme pourvu du téléphone où leur gérant se tient à la disposition des touristes pour leur fournir tous renseignements sur les nombreuses excursions à accomplir dans l'île de Beauté.

Heidsick Monopole

LE CHAMPAGNE DES GRANDES TABLES

EAU DE SOURCE

Les bornes-fontaines débitant de l'eau de source seront fermées tous les jours de 9 heures du soir à 6 heures du matin et de 1 heure à 5 heures.

ERRATUM

Dans l'acte de décès de M. Damiani Toussaint, paru hier, il faut lire M. et Mme Damiani Jean, chef de brigade de gendarmerie à Castellare, au lieu de M. et Mme Domiani Jean.

DAMIANI Vin du Cap Corse au Quinquina Blanc et Rouge

Henri DAMIANI & Cie, 23, Boulevard Paoli

A TRAVERS LA CORSE

SAINT ANDRE DE BOZIO. — Nous apprenons avec plaisir le brillant succès de Mlle Julie Venturini, de l'Ecole Bâtie Cavell, obtenu au concours d'entrée à l'Ecole Normale d'instituteurs avec le n° 1.

Nous adressons à cette jeune lauréate et à sa famille nos plus cordiales félicitations.

YEUX-NEZ-GORGE-OREILLES

Le cabinet du Docteur FOURTEAU est ouvert tous les jours (dimanche excepté) au 19, boulevard Paoli. Consultations de 1 heures à 4 heures et sur rendez-vous.

CROQUIS DE JUIN

C'est Juin ;
Sur le chemin
Perdu la sauvage mûre ;
Et dans l'os brun, la fleur
Ou pourpre ou jaune ou bleue
Est mûre.

Vallon
Ou sommeille
Ombreuse somme l'orée ;
La plaine aux gerbes d'or
Où l'épi dort
Est blonde.

Par chemins
D'humble fraîcheur
Broutchonnant la bonté
Et des fleurs bête par bête,
Et des fleurs bête par bête,
Tombe le gentil
Qui broute.

Et tiède
Dans la pleine
Dort l'éloing d'émeraude,
Et le moutonnement
Sort de l'ajone
Et rêve.

Couchant
En se peignant
A son dernier pinceau,
Dans le soir qui commence,
Mêrait un immense
Soleil.

Tiédit,
Et l'air humide,
Un couple vient s'asseoir.
Sur la grève il contemple
L'éternel temple
Du soir.

Jean MICHEL-ANGELI.

Nos Spectacles

REGENT CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : Au programme : **Régent-Journal** (Les Actualités du monde entier) ; **Mains**, grand film d'aventures en 7 parties, interprété par le célèbre artiste Lya de Putti ; **Désir de Femme** : sixième et dernière chapitre.

Au prochain programme : La finale de la Coupe de France du Foot-ball Association.

Au nom du roi, grande scène dramatique avec Lya de Putti.

●●●

FEMINA CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : Comique en deux parties. Si les exploits de Robin des Bois vous ont intéressés, venez applaudir à ceux de Wallace Beery, personnifiant « Richard Cœur de Lion », dans **L'Esprit de la Chevalerie**, grandiose reconstitution du moyen âge.

Jeudi : **Un pari dangereux.**

On nous communique

PAROISSE SAINT JEAN BAPTISTE

Aujourd'hui mercredi 30, clôture solennelle du mois du Sacré-Cœur de Jésus. Le matin à 7 heures, messe de communion générale. Le soir à 8 heures trente, procession, sermon et bénédiction de la Croix au Sacré-Cœur.

Les habitants de la place de l'Hôtel de Ville, marché aux poissons, rue des Zéphyrs, du Môle et Saint Jean, sont priés d'illuminer sur le parcours de la procession.

●●●

Demain 1er juillet, octave de la Nativité de Saint Jean Baptiste, est le jour désigné à Notre Paroisse pour l'Adoration perpétuelle. Inutile pour notre zèle de redire dans tout le détail.

A 8 heures du matin : Messe solennelle d'exposition ; à 6 h. 30 de relevée, chant des Complies, sermon et salut. Notre seigneur Jésus-Christ sera exposé toute la journée dans l'église paroissiale.

Il est un devoir de tous les bons paroissiens de se succéder sans discontinuer un pieux de l'autel pour lui rendre leurs hommages d'adoration et d'amour et lui demander ses grâces.

AVIS DE CONCOURS

Un concours pour le Secrétariat de l'Administration des Contributions Indirectes aura lieu au chef-lieu de chaque département le 20 septembre prochain.

Pour la Corse, l'examen aura lieu à Bastia, à la Direction des Douanes et des Contributions Indirectes, 17, Bd Albert 1er.

Les candidats devront se faire inscrire avant le 15 août par une demande sur papier timbré adressée à M. le Directeur des Douanes de la Corse à Bastia. Ils devront produire un certificat réglementaires visé le 10 août.

Personne n'étant admis à prendre part à ce concours, les candidats qui auront 18 ans ou moins et 33 ans au plus le 1er octobre prochain. Aucune dispense d'âge ne sera accordée.

Néanmoins, pour les fils d'employés du cadre hiérarchique des Contributions Indirectes, les bénéficiaires de la loi sur les pupilles de la Nation, la limite inférieure est abaissée à 17 ans.

Pour les candidats qui justifient, soit de services civils pouvant entrer dans la liquidation d'une pension de retraite sur les fonds de l'Etat, soit de services militaires, la limite supérieure est reculée d'une durée égale à celle de ces services et de 5 ans au maximum.

Les postulants se procureront le programme de l'examen, ainsi que la nomenclature des pièces qu'ils auront à fournir à la Direction des Douanes et des Contributions Indirectes à Bastia.

AVIS AUX SANS-FILISTES

Les personnes qui ont installé un poste radio-récepteur ou radio-émetteur de T. S. F. et qui, conformément au décret du 23 novembre 1923, n'en ont pas fait la déclaration à M. le Directeur des Postes à Ajaccio, sont invitées à se conformer d'urgence à cette prescription, faute de quoi elles s'exposeraient à de grosses sanctions.

La maladie a toujours.

De tous temps, l'humanité fut une des victimes les plus répandues. Pour la combattre, la thérapeutique moderne dispose d'agents extrêmement actifs, qui arrivent vite à bout des maladies les plus graves, dont la composition secrète particulièrement bien aux tempéraments délicats.

Les PILULES PINK agissent en effet simultanément sur le sang, le système nerveux et les fonctions vitales. Elles stimulent ainsi, progressivement et sans violence, les organismes affaiblis qui, dans de telles mesures contribuent heureusement, peuvent se reconstituer rapidement.

Depuis 30 ans, il est reconnu que les PILULES PINK sont un remède des plus efficaces contre les affections, et les troubles consécutifs, qui ont pour cause l'appauvrissement du sang ou l'affaiblissement du système nerveux.

Les PILULES PINK sont en vente dans toutes les pharmacies au prix de 3 fr. 50 la boîte. Les Huit, Paris, 14 fr. 70 la boîte, 17 fr. 50 les boîtes franco, plus 0 fr. 75 de taxe par boîte.

PINK PERSONNES ALES

VENTE PAR SUITE DE SAISIE EXECUTION

Le Dimanche 4 juillet 1926 à onze heures du matin sur la Place Publique de Vescovato, il sera procédé par suite de saisie exécution et par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de divers objets mobiliers tels que :

Plaine, Bahienie, chaises, tables, bureau, coffre.

Le prix de la vente sera payé au comptant sous peine de folle enchère. Il sera perçu en plus le 10 0/0.

L'Huissier : Jean SALVADORI

OREZZA LES EAUX

M. Jean Paul **Marcelli** a l'honneur de porter à la connaissance des familles fidèles aux bonnes eaux et au doux climat du San Petrone qu'il ajoute à son service Ponte-Leccia, un service Falaci-Orezza vraiment régulier et rapide reliant Pietlerose et Bastia à la côte orientale.

Le service Falaci-Orezza sera assuré définitivement, en toutes saisons, grâce aux voitures puissantes qui y seront attachées.

Les directeurs de nos hôtels et de nos pensions recommandent aux voyageurs de s'adresser au garage de Ponte-Leccia et de Falaci à M. Marcelli pour la sécurité du transport, pour l'amabilité, la persévérance et la serviabilité de cet entrepreneur et de ses employés.

MAIRIE DE NONZA

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Le 29 juillet à 13 heures précises, il sera procédé en séance publique par M. le Maire de Nonza, assisté de deux conseillers municipaux, du receveur municipal et de l'ingénieur du service hydraulique dans les formes réglementaires, à l'adjudication au rabais sur soumission cachetée, des travaux d'exécution d'une conduite en ciment armé et fonte et de divers ouvrages d'art.

Ces travaux sont évalués comme il suit :

Travaux à l'entreprise	71.338.81
Somme à valoir	6.684.44
Total	78.023.25
Cautionnement provisoire	500

Les entrepreneurs pourront prendre connaissance des pièces du projet tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés, dans la salle de la Mairie de Nonza de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 heures.

Le Maire :
F. GANALE

PUNAISES l'insecticide COLBERT les extermine en 10 MINUTES, même les œufs. 4 fr. 75. Etabl. Stoeltz Rudré, 21, r. de l'Opéra

GRANDS MAGASINS

LOUIS MAUREL

BASTIA

A partir du 14 juin, les Magasins Louis Maurel seront ouverts jusqu'à 6 h. 30 du soir et le samedi jusqu'à minuit, ensuivollement de la semaine anglaise.

La nouvelle Cigarette

MARYLAND

ALBAN

S.C

(paquet vert)

Un Délice!

Petites Annonces Économiques

ON DEMANDE immédiat rapide bien réfléchi et un apprenti. S'adresser, 32, Boulevard Paoli (Citadelle).

JEUNES FILLES sont prises en pension par refléchisseur qui donnerait travail soigné très bien rémunéré. Ecrire Maison Wolvey, Saint Clair de la Tour (Isère).

ON DEMANDE une bonne pâtissière pour cuisine, pour un mois, à la campagne. S'adresser aux bureaux du « Petit Bastiais ».

N° 154. — Feuilleton du *PETIT BASTIAIS*

JEAN MISÈRE

par LOUIS LETANG

— Baille et mandin, cher Brisaille, fit Chaponot avec une résignation touchante, nous sommes de grands misérables indignes de pitié !...

Eh ! que m'importent vos mines larmoyantes, nous voici irrévocablement ruinés, ridiculisés, anéantis !

— Peut-être ! répliqua fermement Hilaire. Abusés une première fois, nous pouvons...

— Combien de temps nous faudra-t-il, interrompit tristement Brisaille, pour retrouver l'occasion si naïvement perdue ?...

— Mais qui sait ? le hasard aidant, deux ou trois jours, une semaine...

— Croyez-vous donc, monsieur l'exempt, que le hasard a fait un pacte avec nous ? Allons, pas de faux espoir la partie est définitivement perdue. Croyez-moi, renonçons-y j'aime mieux la situation ainsi nettement tranchée. Et puis, en somme, est-ce que j'ai besoin de femme légitime, moi, Athanase-Jean-Joseph Brisaille, Gâtinais libre, célibataire par calcul et joyeux drille par tempérament !

— Mais, hélas ! en prononçant ces fières paroles, le pauvre Brisaille tombait comme une masse dans un fauteuil, et, cachant sa tête dans ses mains pour dissimuler les poignantes émotions que reflétait son visage, il eut comme un sanglot comprimé qui râla dans sa gorge.

Vivement ému, Chaponot et Panuffle se précipitèrent.

— Brisaille, mon ami, mon frère !... s'écrièrent-ils, qu'as-tu donc ?...

Mais Brisaille les arrêta d'un geste noble et digne.

— Ce n'est rien... murmura-t-il, une faiblesse passagère... L'écroulement de toutes mes espérances si laborieusement échafaudées depuis tantôt un mois... Nous avons fait d'énormes sacrifices, mes amis, pour arriver à cet échec.

— Ecoute, mon tendre ami, fit doucement Chaponot en venant s'asseoir près de l'infortuné Gâtinais et en lui prenant la main, raisonnons un peu. Voyons, c'était bien pour satisfaire tes justes ressentiments, pour te venger de ce petit vicomte qui te berna jadis de si gentille façon, que nous avons entrepris cette campagne si longue et... si malheureuse, hélas !

— Oui, c'était pour montrer à cet insolent gentilhomme, s'écria Brisaille, qu'un Gâtinais bonace et résolu est de taille à lutter avec lui ; pour lui prouver que, si j'ai été une première fois berné par lui — comme tu dis si bien — je sais lui rendre sa pareille, et mardieu ! nous devions le lui rendre ce soir, si vous n'aviez pas été des exempts pour rire !...

— Tu es bien cruel, ami Brisaille.

— Eh non ! je suis furieux de votre maladresse. Tout était si bien pri.

— Est-ce, demanda malicieusement Panuffle, la blonde et charmante enfant, — cause innocente, quoique un peu légère, de toutes ces comédies, — que nous devions amener dans cette chambre, transformée en un véritable nid amoureux, n'est pas pour quelque chose dans ce violent désespoir et dans ces fureurs jalouses ?

Brisaille rougit jusqu'aux oreilles.

— Je vous jure ! s'écria-t-il...

— Ne jure pas, interrompit Panuffle. C'est la plus délicieuse petite femme que j'aie vu de ma vie. Cachée derrière Chaponot, je l'ai longtemps regardée avec admiration, avec extase ; rien que des perfections, depuis les pieds jusqu'à la tête.

— Moi aussi, murmura Brisaille avec un soupir de regret, moi aussi, je la regardais dans mon coin sombre, sous mon habit de laquais, et, plus je la trouvais jolie, blanche et mignonne, plus j'enrageais, plus je me sentais dévoré d'envie, plus la réussite de notre projet me tenait au cœur ! Hélas ! tout est perdu.

— Mon pauvre ami ! s'écria Chaponot, en faisant un grand geste de désespoir, serais-tu donc amoureux de la femme ?

Brisaille baissa la tête sans répondre.

— Malheureux ! que ne le disais-tu donc ! Je croyais, moi, qu'il s'agissait tout simplement de faire enrager ce vicomte de Kergael, d'apparaître menaçant comme le spectre de l'honneur conjugal outragé, au milieu de leur bonheur insolent et sacrilège ; mais je ne croyais pas que la lutte dût être aussi âpre et aussi violente. Pourquoi nous as-tu parlé d'argueil blessé, de revanche à prendre, de vengeance à exercer, puisqu'il s'agissait d'amour ?

— Eh ! répondit naïvement Brisaille, je n'en savais absolument rien, puisque je ne le connaissais pas.

Cette réponse singulière dans la bouche d'un marié fit sourire Chaponot, qui, d'ailleurs, ne pensait pas un mot de ce qu'il avait dit et qui n'avait qu'un seul but : consoler le pauvre Brisaille et lui remettre un peu d'espoir dans l'âme.

Brisaillesait, reprit-il maintenant que nous savons les véritables mobiles de notre entreprise, le résultat ne saurait être douteux.

(A suivre)

CAISSE D'EPARGNE DE BASTIA

[illegible]

COMPTES DONT LA DERNIERE OPERATION REMONTE A L'ANNEE 1900.

1469 - Fanni Marie-Dominique, sans Commune - 1887 - 15 ans 35.87
1745 - Marioni Joseph-Marie, id. id. - 1888 - 14 ans 247.86
3810 - Vincenti Marie-Xavier, id. id. - 1889 - 13 ans 201.30
3811 - Vincenti Marie-Françoise, id. id. - 1889 - 13 ans 201.30
4977 - 43 ans 333.75
5111 - Antoni Marie-Françoise - 1890 - 10 ans 666.39
5435 - Muzet Adolphe - 1891 - 30 ans 99.85
19197 - Canarelli Anne-Marie-Louise-Antoinette, née Lagnier - 1891 - 41 ans - 1892 ..... 81.58
19321 - Lagnier Antoine - 1894 - 41 ans - 1892 ..... 529.62
41531 - Peretti Sébastien - 1895 - 97 ans 1879.18
19569 - Casanova Vincent-Louis - 1891 - 16 ans 26.13
19617 - Salvatelli John-Pierre - 1890 - 54 ans 66.92
19618 - Salvatelli Marie-Dominique - 1469 - [illegible] ans 83.93
19652 - Bianchi Marie-Dominique - 1469 - 324.39

Bastia, le 30 juin 1926.

Le Caissier,
E. POMIER.

SYNDICAT NATIONAL DES INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES

Section de la Corse

L'assemblée générale ordinaire se tiendra à Bastia, le 16 juillet, dans la salle des réunions de l'école du Fil de l'Oiselle.

Ordre du jour : 1° Situation financière (rapporteur : Mlle Mazarini) ; 2° Rapport sur le bureau (Pinelli) ; 3° Compte-rendu du Congrès de Marseille (Mariani) ; 4° Rapport de la délégation d'un délégué au Congrès de Strasbourg ; 5° Propositions de Spalletti-Trivelli et vœux du Conseil d'administration (Bernard) ; 6° Vœux divers rapportés par les délégués qui auront un dernier entretien au ministère le lendemain 15 juin en Bonne sorte la date de l'assemblée.

Ajaccio, le 8 juin 1926.

Pour le Conseil syndical,
Le Secrétaire : L. RENUCCI.

EXTRAIT

DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL CIVIL DE PREMIERE INSTANCE DE CALVI (Corse)

Par jugement contradictoire en premier ressort, en matière pure civile, rendu en audience publique, le Tribunal civil de Première Instance de Calvi, a prononcé le défaut contre Dominique Bonfigli, âgé de 20 ans, demeurant à Monticelle, à Clemente Bonfigli, demeurant aussi à Monticelle, et contre la veuve de lui-même.

A ordonné, en outre, l'affichage et l'insertion par extraits du dit jugement dans deux journaux le **Petit Bastiais** et le **Passe Paul.**

Le tout par application des articles 1, 2, 3, de la loi du 1er Août 1905, 183 du C. P.

N'y ayant appel.

Pour extrait conforme,
Le Greffier,
signé : ILLEMILE.

Vu :
Le Procureur de la République,
Signé : ILLEMILE.

AVIS
AUX CANDIDATS A L'EMPLOI DIRECTES DE CONTROLEUR DES CONTRIBUTIONS

Un concours d'admission, en commençant durant année aura lieu à Bastia le contrôleur des Contributions directes vers cet mois de septembre 1926.

Conditions d'admission. — Les candidats sont être pourvus du diplôme complet de bachelier ès lettres ou ès sciences ou justifier de [illegible] équivalente aux épreuves orales du certificat d'aptitude de l'une des écoles suivantes : Ecole polytechnique (épreuves du 2e degré), Ecole nationale supérieure des Mines (cours préparatoires), Ecole nationale des Ponts et Chaussées (cours préparatoires), Ecole nationale des Mines de Saint-Etienne, Ecole spéciale militaire, Ecole navale, Institut agronomique.

Sont dispensés de subir les épreuves du concours et peuvent prétendre leur candidature à toute charge de contrôleur, les jeunes gens qui ont satisfait aux examens d'entrée soit à l'Ecole Normale supérieure, soit à l'Ecole centrale des Arts et Manufactures, soit que ceux qui sont pourvus d'un diplôme de **docteur** ou de **licencié** en droit ou qui ont obtenu le diplôme de sortie soit de l'Ecole libre des Sciences politiques soit de l'Ecole des Hautes Etudes commerciales.

Les candidats qui désirent se présenter aux examens des conditions d'admission, d'admission prévues par [illegible] d'admission, d'admission [illegible] d'admission, d'admission [illegible] d'admission, d'admission